

# ÉPITRE

## AUX GALATES

### INTRODUCTION

1° *Les destinataires.* — Étymologiquement, « Galates » (Γαλάται) est le même mot que « Celtes » (Κέλται ou Κέλτοι). La Galatie est donc sous ce rapport la Gaule de l'est; aussi certains écrivains romains appellent-ils ses habitants *Galli*, de même que plusieurs écrivains grecs nommaient Γαλάται les habitants de l'ancienne France<sup>1</sup>. A bon droit, car, d'après l'histoire, les Galates étaient un rameau de la puissante race celtique, qui, après avoir commencé à quitter, dès le vi<sup>e</sup> et le iv<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, les régions lointaines de l'Oxus et du Turkestan où elle était domiciliée, occupa peu à peu une partie considérable du centre et de l'ouest de l'Europe.

Le rameau dont nous avons à nous occuper plus spécialement venait des Gaules et avait tenté d'envahir la Grèce<sup>2</sup>; mais, battues à Delphes, les bandes qui le formaient étaient revenues sur leurs pas, avaient franchi l'Hellespont et envahi l'Asie Mineure, en partie sur l'invitation de Nicomède I<sup>er</sup>, roi de Bithynie, alors engagé dans une guerre contre son frère. En récompense de leurs services, ce prince donna à ses alliés, sans parler d'un riche butin, un territoire agricole très fertile<sup>3</sup>, qu'ils se mirent à agrandir les armes à la main, jusqu'à ce qu'Attale I<sup>er</sup>, roi de Pergame, les eût contraints de se fixer dans la région limitée par le Pont, la Cappadoce, la Bithynie, la Paphlagonie, la Lycaonie et la Phrygie<sup>4</sup>.

Telle fut l'origine de la Galatie, qu'on appela aussi plus tard la Gallogrèce, à cause du mélange qui s'opéra, par la force même des choses, entre les nouveaux venus et l'ancienne population grecque. L'an 189 avant notre ère, les Galates, impliqués dans la lutte de Rome avec Antiochus le Grand, au service duquel ils s'étaient engagés comme mercenaires, furent défaits par le consul E. Manlius et soumis à la domination romaine. Toutefois, ils purent conserver leur religion<sup>5</sup>, leur organisation politique et leurs lois nationales, ainsi que

<sup>1</sup> Voyez Ammien Marcellin, xv, 9, 3; Polybe, *Hist.*, I, 6; Denys d'Halicarnasse, ix, 35; Arbois de Jubainville, *les Celtes, les Galates, les Gaulois* (*Revue archéol.*, 1875, II, p. 4 et ss.).

<sup>2</sup> De 281-275 av. J.-C.

<sup>3</sup> Situé à peu près au centre de l'Asie Mineure, sur des plateaux montagneux.

<sup>4</sup> Voyez l'*Atl. géogr. de la Bible*, pl. xvii.

<sup>5</sup> L'ancien druidisme, qui s'amalgama peu à peu avec les cultes grecs et phrygiens.

leurs tétrarques<sup>1</sup>. L'un de ces derniers, Déjotare, qui avait soutenu Pompée contre Mithridate, reçut même de Rome le titre de roi, avec une augmentation de territoire. Son successeur, Amyntas, vit encore sa domination s'étendre sur la Pisidie, l'Isaurie et les districts de la Pamphlie, de la Lycaonie et de la Phrygie. Mais, à la mort d'Amyntas<sup>2</sup>, le royaume entier, ainsi développé, devint province romaine sous le nom général de Galatie<sup>3</sup>.

De ces détails historiques, il résulte que cette appellation avait été employée dans le cours des temps pour désigner deux régions très différentes sous le rapport de l'étendue : l'une plus petite, qui correspondait à l'ancien royaume des Galates; l'autre, beaucoup plus vaste, qui embrassait non seulement la Galatie primitive, mais tout le territoire qui y avait été successivement ajouté, et qui forma en fin de compte une province romaine très importante dans l'Asie Mineure. Une question se pose donc tout naturellement : quels sont les Galates auxquels saint Paul a adressé son épître? Pour lui, cette dénomination est-elle un terme géographique, qui ne convient qu'aux habitants de la Galatie ancienne et restreinte, ou bien la traite-t-il comme l'équivalent d'une division simplement politique et administrative?

Cette seconde opinion, quoiqu'elle ne remonte guère au delà du milieu du siècle dernier, a un assez grand nombre de partisans<sup>4</sup>. Mais la grande majorité des interprètes s'en tient, et très justement, croyons-nous, au premier sentiment. Saint Luc, Act. xvi, 6 et xviii, 23, parlant de la Galatie, sépare nettement cette contrée de la Phrygie et des autres districts où étaient situées les villes de Lystris et de Derbé<sup>5</sup>. On voit, par les inscriptions antiques, que ces territoires ne furent jamais rattachés à la Galatie dans le langage officiel et administratif; aussi ne comprendrait-on guère que saint Paul ait interpellé solennellement par le nom de Galates<sup>6</sup> des hommes qui étaient en réalité des Lycaoniens et des Pisidiens. Qui penserait à affirmer que Timothée, originaire de Lystris, ait pu prétendre au titre de Galate? En outre, Paul rappelle à ses lecteurs<sup>7</sup> que « la raison qui décida de la fondation de leurs Églises fut accidentelle : une maladie qui força l'apôtre à s'arrêter dans leur pays. Comment pourrait-il s'exprimer ainsi en parlant de la fondation des Églises de Lycaonie et de Pisidie? Cette fondation était le but exprès de ses voyages », d'après Act. xiii et xiv. C'est donc bien à la Galatie du nord, à la Galatie proprement dite, que s'adresse saint Paul dans cet écrit, et non pas à la Galatie dans le sens large<sup>8</sup>.

L'épître est adressée *ecclesiis Galatiæ* (ταῖς ἐκκλησίαις τῆς Ἰαλατίας)<sup>9</sup>; ce qui lui donne le caractère d'une lettre circulaire, que les diverses Églises de Galatie

<sup>1</sup> Ils étaient divisés en trois tribus : les *Tromi*, les *Tolistobogii* et les *Tectosages*, dont les villes capitales étaient Tavium, Pessinus et Ancyra (aujourd'hui Angora).

<sup>2</sup> L'an 25 av. J.-C., sous Auguste.

<sup>3</sup> Voyez Tite-Live, xxxviii, 16-17; Strabon, xii, 5; G. Perrot, de *Galatia provincia romana*, Paris, 1867, et *Exploration archéologique de la Galatie*, Paris, 1872.

<sup>4</sup> Parmi les exégètes catholiques, nous pouvons citer les noms, avantageusement connus sous le rapport scientifique, du P. Cornely, *Introd. specialis in singulos N. T. libros*, p. 415 et ss.; du Dr J. Belsler, *Einleitung in das N. T.*, Fribourg-en-Brigau, 1901, p. 436 et ss., et du Dr V. Weber. Ce dernier a composé récemment plusieurs ouvrages, tout exprès pour démontrer

la thèse en question : *die Abfassung des Galaterbriefes vor dem Apostelkonzil*, Ravensburg, 1900; *die Adressaten des Galaterbriefes*, Ravensburg, 1900; *der heilige Paulus vom Apostelüberetkommen bis zum Apostelkonzil*, Fribourg-en-Brigau, 1901. Voyez aussi W. M. Ramsay, *St. Paul the Traveller and the Roman Citizen*, Londres, 1900, p. 89-193 de la 5<sup>e</sup> édit.

<sup>5</sup> Comp. Act. xiii, 14, où la ville d'Antioche est formellement rattachée à la province de Pisidie.

<sup>6</sup> Cf. Gal. iii, 1.

<sup>7</sup> Cf. Gal. iv, 13.

<sup>8</sup> Comp. Gal. i, 21, où saint Paul appelle Syrie, non pas la province romaine de ce nom, mais le territoire dont Antioche avait été la capitale, par opposition à la Judée.

<sup>9</sup> I, 2.



devaient se communiquer. C'est là un fait unique dans la littérature paulinienne ; car toutes les autres lettres de l'apôtre des Gentils furent composées pour des Églises particulières ou des individus isolés <sup>1</sup>.

Ces Églises avaient été fondées par saint Paul lui-même, ainsi qu'il ressort très clairement de notre épître <sup>2</sup>. Le missionnaire avait été accueilli « comme un ange de Dieu », et sa prédication avait produit de prompts et d'heureux résultats. C'était, d'après Act. xvi, 6, durant son second voyage apostolique <sup>3</sup>. Environ trois ans plus tard, pendant son troisième voyage, il avait visité de nouveau ses chers néophytes, pour les fortifier dans la foi <sup>4</sup>. Ceux-ci étaient, pour la plupart, des païens convertis <sup>5</sup>, puisque les habitants de la Galatie appartenaient en masse au paganisme. Nous savons toutefois que les Juifs avaient fondé des colonies commerciales jusque dans cette lointaine province <sup>6</sup>, et il est probable qu'un certain nombre d'entre eux avaient aussi adopté la foi chrétienne ; mais ils ne formaient qu'une faible minorité.

2<sup>o</sup> *L'occasion et le but de l'épître aux Galates.* — La situation d'abord très florissante des Églises de Galatie avait promptement fait place au trouble, à la défaillance et partiellement à l'erreur <sup>7</sup>. Après le départ de Paul, des hommes qui ne sont pas nommés directement dans la lettre, mais qu'il est facile, au portrait qu'elle en trace, de reconnaître pour des docteurs judaïsants <sup>8</sup>, s'étaient introduits parmi ces jeunes chrétiens, venant sans doute de Palestine, et y avaient créé une agitation religieuse des plus vives, en prêchant une doctrine entièrement contraire à celle de l'apôtre des Gentils sur un point essentiel. A la justification gratuite par la foi, ils opposaient la nécessité de certaines pratiques mosaïques, en particulier de la circoncision <sup>9</sup>. Pour mieux réussir à inculquer leur enseignement faux et subversif, ils avaient essayé d'amoindrir aux yeux des Galates l'autorité de Paul <sup>10</sup>, affirmant qu'il ne possédait pas en plein la dignité apostolique, mettant en contraste avec lui les grands apôtres Pierre, Jacques et Jean, dont la doctrine, prétendaient-ils, contredisait la sienne sur le point débattu. Ils ne réussirent que trop bien à gagner à leur cause un certain nombre de Galates ; saint Paul ne tarda pas à en être informé, et il prit aussitôt la plume pour lutter de son mieux contre ces hommes pervers.

Son but est visible « à chaque phrase ». Il se propose de réduire à néant l'influence pernicieuse que les meneurs judaïsants avaient conquise auprès des chrétiens de Galatie, et de rétablir sur des bases inébranlables la vérité dogmatique menacée. Pour cela, il avait d'abord à défendre son autorité apostolique, si indignement attaquée ; puis il lui fallait démontrer, par des arguments irrésistibles, la théorie de la justification par la seule foi en Jésus-Christ, indépendamment des pratiques juives, et la liberté intégrale des fidèles par rapport à la loi de Moïse.

3<sup>o</sup> *La langue et le lieu de la composition.* — La date de l'épître aux Galates a toujours été l'objet de vives contestations, à tel point qu'on l'a placée tantôt au début, tantôt au milieu, tantôt sur la fin du ministère de saint Paul. D'après quelques critiques, cette lettre serait la toute première des écrits de l'apôtre,

<sup>1</sup> L'épître aux Hébreux, qui fait exception d'une certaine manière, n'est pas adressée à un groupe d'Églises, mais à l'ensemble des chrétiens d'origine juive qui résidaient à Jérusalem et en Palestine.

<sup>2</sup> Cf. Gal. I, 6-9 ; III, 2-3 ; IV, 13 et ss.

<sup>3</sup> Voyez l'Introduct. gén., p. 6.

<sup>4</sup> Cf. Act. XVIII, 23.

<sup>5</sup> Cf. Gal. IV, 8 ; V, 2-3 ; VI, 12-13, etc.

<sup>6</sup> Voyez Josèphe, *Ant.*, XVI, 6, 2. Le célèbre « monument d'Ancyre », érigé dans le temple d'Auguste, mentionne de nombreux privilèges accordés aux Juifs de Galatie par ce prince.

<sup>7</sup> Cf. I, 6 ; IV, 9 et ss.

<sup>8</sup> Voyez Act. XV, 1 et le commentaire.

<sup>9</sup> Cf. II, 15-16, 20 ; III, 2 et ss., etc.

<sup>10</sup> Cf. I, 9 ; II, 1 et ss.

qui l'aurait composée vers l'an 49, avant le concile de Jérusalem<sup>1</sup>. D'un autre côté, plusieurs auteurs anciens<sup>2</sup>, suivis par quelques commentateurs modernes<sup>3</sup>, reculent la composition jusqu'à l'époque de la première captivité de saint Paul à Rome. Il y a exagération des deux parts. Comme il a été dit plus haut<sup>4</sup>, l'auteur de la lettre avait visité deux fois les Galates lorsqu'il leur écrivit<sup>5</sup>, et sa seconde visite avait eu lieu pendant son troisième voyage de mission, entre 55 et 59. L'épître n'est donc pas antérieure à l'an 55. De plus, elle ne doit pas être placée beaucoup plus bas que cette date, car, d'après I, 6, c'est peu de temps après le second séjour de saint Paul en Galatie que se passèrent les événements douloureux qui occasionnèrent sa lettre. Celle-ci paraît donc avoir été composée en 55 ou en 56, comme on l'admet assez généralement. Paul se trouvait alors à Éphèse. Les mots ἐγράφη ἀπὸ Ρώμης; (« elle a été écrite de Rome »), qu'on lit à la fin de l'épître dans un certain nombre de manuscrits, sont sans autorité<sup>6</sup>.

<sup>40</sup> *Le sujet et la division.* — « La loi juive et la loi chrétienne s'excluent mutuellement. A la loi est rattachée la malédiction, de même que la bénédiction divine a été promise à la foi en Jésus-Christ. Choisissez entre la circoncision et la croix de Jésus! » Tel est le thème principal traité dans cette lettre<sup>7</sup>.

On la divise communément en trois parties, dont la première est personnelle; la seconde dogmatique, la troisième pratique et morale. Après un préambule (I, 1-10) qui renferme la salutation d'usage et une entrée en matière « ex abrupto », l'auteur démontre dans la première partie (I, 11-II, 21) qu'il est vraiment l'apôtre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ayant été élu directement par Dieu pour ce rôle glorieux, et ses pleins pouvoirs ayant été reconnus sans conteste par les autres apôtres. La seconde partie (III, 1-IV, 31), mettant en parallèle la loi et l'évangile, prouve d'une manière irréfutable la théorie de la justification par la foi et, par suite, l'indépendance des chrétiens en ce qui concerne les observances légales. Dans la troisième partie (V, 1-VI, 10), l'apôtre exhorte les Galates à pratiquer cette sainte liberté, dont il indique les avantages et le mode; puis il leur trace quelques règles de conduite. Dans un épilogue éloquent (VI, 11-18), il récapitule les arguments de la partie dogmatique, et il termine par la bénédiction accoutumée<sup>8</sup>.

Il est aisé de voir par ce résumé qu'il existe une affinité très réelle entre cette lettre et l'épître aux Romains<sup>9</sup>. Le sujet dogmatique traité dans les deux écrits est le même, puisque, de part et d'autre, saint Paul étudie, et d'une manière à peu près semblable, le problème capital de la justification chrétienne par opposition au judaïsme<sup>10</sup>. La différence ne consiste guère que dans la forme, qui, plus objective, plus calme et plus développée dans l'épître aux Romains, est ici personnelle, polémique et en même temps plus condensée<sup>11</sup>. D'autre part, la section apologétique et personnelle rappelle certains passages de la deuxième épître aux

<sup>1</sup> C'est l'opinion de MM. Belsler, Weber, etc.

<sup>2</sup> Entre autres Théodoret et saint Jérôme.

<sup>3</sup> Baronius, Estius, etc.

<sup>4</sup> Page 281.

<sup>5</sup> Comp. Gal. IV, 13, où il l'affirme lui-même en propres termes.

<sup>6</sup> Dans quelques manuscrits anciens, le mot Ρώμης était remplacé par Ἐφέσου.

<sup>7</sup> Cf. III, 10 et ss.; V, 3-14, etc.

<sup>8</sup> Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, p. 1284-1289.

<sup>9</sup> Voyez la p. 14.

<sup>10</sup> Voyez en particulier Rom. IV, 3 et Gal. III, 6, où le même passage de l'A. T. est pris pour base d'une argumentation identique. Les coïncidences verbales sont assez nombreuses entre les deux épîtres. Comp. Rom. VI, 6-8 et Gal. II, 20; Rom. VIII, 14-17 et Gal. IV, 5-7; Rom. XIII, 9 et Gal. V, 14; Rom. XV, 15 et Gal. II, 7, etc.

<sup>11</sup> Cette brièveté plus grande de l'épître aux Galates crée çà et là quelques difficultés au commentateur.

Corinthiens ; c'est, des deux côtés, la même véhémence et la même indignation contre les détracteurs de Paul, la même tendresse pour les fidèles, la même abondance de détails biographiques, etc.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance spéciale de l'épître aux Galates, car elle ressort suffisamment de l'indication du sujet traité. On a très justement appelé cette lettre la « magna charta » des libertés chrétiennes. Sous ce rapport, elle marque « comme une époque dans l'histoire de l'homme ; c'est le document extraordinairement précieux de son émancipation spirituelle <sup>1</sup> ».

5° *Les commentateurs catholiques.* — Outre ceux qui ont commenté toutes les épîtres de saint Paul <sup>2</sup>, nous avons à signaler les auteurs suivants : 1° à l'époque des Pères, saint Jérôme, *Commentariorum in epist. ad Galat. libri tres*, et saint Augustin, *Epistolæ ad Gal. expositionis liber unus* ; 2° de nos jours, F. Windischmann, *Erklärung des Briefes an die Galater*, Mayence, 1843 ; F. Reithmayr, *Kommentar zum Briefe an die Galater*, Munich, 1865 ; D. Palmieri, *Commentarius in Epist. ad Galat.*, Galopixæ, 1886 ; A. Schæfer, *Erklärung der zwei Briefe an die Thessal. und des Briefes an die Galater*, Munster, 1890 ; R. Cornely, *Epistolæ ad Corinth. altera et ad Galatas*, Paris, 1892. Voyez aussi J. Belser, *die Selbstvertheidigung des h. Paulus im Galaterbriefe* (I, 1-II, 21), Fribourg-en-Brigau, 1896.

<sup>1</sup> Pour la question d'authenticité, voyez l'Introd. gén., p. 8 et 9. Ce n'est qu'en 1850 qu'on a prétendu pour la première fois que l'épître aux Galates n'est pas authentique ; mais les témoignages extrinsèques sont si nombreux, si anciens, et cette lettre porte d'une manière si évidente,

par les pensées, par les sentiments et par le style, le sceau et la signature de saint Paul, que « quiconque en nie l'authenticité prononce contre lui-même la sentence qu'il est incapable de distinguer le vrai du faux ».

<sup>2</sup> Voyez la p. 12.

# ÉPITRE AUX GALATES

## CHAPITRE I

1. Paulus apostolus, non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum, et Deum Patrem, qui suscitavit eum a mortuis;

2. et qui mecum sunt omnes fratres, ecclesiis Galatiæ.

1. Paul, apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme, mais par Jésus-Christ et Dieu le Père, qui l'a ressuscité d'entre les morts;

2. et tous les frères qui sont avec moi, aux églises de Galatie.

### PRÉAMBULE. I, 1-10.

1° La salutation. I, 1-5.

Elle est plus développée que de coutume, comme dans les épîtres aux Romains et à Tite. Saint Paul voulait, d'une part, affirmer avec vigueur, dès le début de sa lettre, la réalité de ses pouvoirs d'apôtre, que ses adversaires de Galatie, les judaïsants, révoquaient en doute, et, d'autre part, mettre en relief « toute la portée de l'œuvre du Christ en opposition avec les erreurs qu'il devait combattre » ici.

CHAP. I. — 1-5. L'adresse de l'épître. — *Apostolus non...*, *neque...*, *sed...* Il y a déjà, dans ces premiers mots, comme une sorte de défi lancé à la face des ennemis de Paul. Oui, il est vraiment apôtre du Christ dans le sens strict, et c'est de Dieu même, de Dieu seul, non pas des hommes, qu'il a reçu cette haute dignité. — *Non ab (ἀπό)...* *neque per (διὰ)...* Le changement des prépositions est à noter. La première, ἀπό, désigne la cause efficiente, la seconde, διὰ, marque la « causa medians ». Paul insiste sur l'idée, pour attester plus énergiquement qu'en aucune manière sa mission ne vient des hommes, quels qu'ils soient. — *Sed per (διὰ)...* L'assertion devient positive, après avoir été d'abord négative. C'est de Dieu et de son Christ que l'apôtre des Gentils tient immédiatement ses fonctions. Tel sera le thème de la première partie de l'épître. La façon dont le Sauveur est opposé aux hommes et associé à Dieu est très

remarquable. Si Jésus-Christ est mentionné avant le Père, c'est à cause de la proposition incidente que Paul voulait ajouter au nom de celui-ci. — *Qui suscitavit...* Ce grand miracle méritait doublement d'être signalé en cet endroit, puisque l'apostolat n'aurait été qu'un vain mot sans la résurrection de Jésus (cf. I Cor. xv, 14, 17), et que, d'un autre côté, c'est le Christ ressuscité qui était apparu à Paul sur la route de Damas, pour le convertir et lui confier sa mission. Cf. Act. ix, 4 et ss. — La formule *et qui mecum...* (*fratres* vers. 2; l'adjectif *omnes* est accentué) ne désigne probablement pas d'une manière exclusive, comme d'excellents auteurs l'ont pensé, les auxiliaires que saint Paul avait alors auprès de lui. Il vaut mieux la prendre dans son sens littéral, et lui faire représenter tous les membres de la chrétienté d'Éphèse (car l'apôtre se trouvait alors dans cette ville; *Introd.*, p. 281, 3°). En se les associant pour saluer les Galates, Paul avait pour but d'ajouter encore plus de poids à son autorité personnelle. Ce n'était pas seulement en son propre nom qu'il écrivait, mais aussi au nom d'une vaste communauté, qui avait fait ses preuves et qui adhérait pleinement à la foi. — *Ecclesiis Galatiæ* (vers. 3). Sur ces mots, voyez l'*Introd.*, p. 280. Aucune épithète louangeuse (par exemple, « *vocatis sanctis* »; cf. Rom. i, 17; I Cor. i, 2, etc.) n'est ajoutée; mais il ne faut pas trop appuyer sur cette circonstance, puisqu'elle se reproduit dans les épîtres aux Thessaloniens, et ailleurs encore. — *Gratia...* *et pax...* Voyez Rom. i, 7 et

3. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu le Père, et par Notre-Seigneur Jésus-Christ,

4. qui s'est livré lui-même pour nos péchés, afin de nous arracher à ce siècle pervers, selon la volonté de Dieu notre Père,

5. auquel soit la gloire dans les siècles des siècles. Amen.

6. Je m'étonne que vous vous détour-

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre et Domino nostro Jesu Christo,

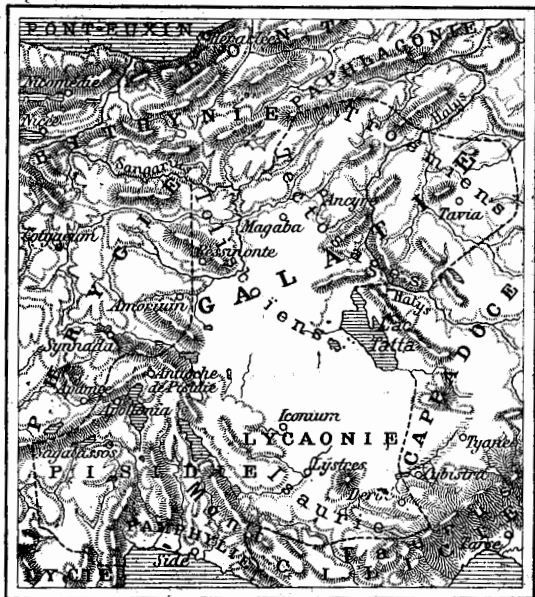
4. qui dedit semetipsum pro peccatis nostris, ut eriperet nos de præsenti sæculo nequam, secundum voluntatem Dei et Patris nostri,

5. cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

6. Miror quod sic tam cito transferi-

le commentaire. — *Qui dedit...* (vers. 4). Telle est, dès l'exorde, la pensée fondamentale de l'épître. Simplement indiquée ici, elle sera développée à son tour dans la partie polémique, III-IV. Elle exprime clairement notre rachat de la mort éternelle par Jésus-Christ, à l'exclusion de tout autre médiateur, et notamment des observances judaïques. — Le verbe *dedit* a ici le sens très spécial de livrer à la mort. Cf. Joan. III, 16. — *Pro peccatis...* Le grec flotte entre les leçons  $\pi\epsilon\rho\iota$   $\acute{\alpha}\mu\alpha\rho\tau\acute{\iota}\omega\nu$  et  $\acute{\upsilon}\pi\epsilon\rho$   $\acute{\alpha}\mu\alpha\rho\tau\acute{\iota}\omega\nu$ . La première est peut-être mieux garantie. Ce n'est d'ailleurs qu'une simple nuance : pour nos péchés, ou à cause de nos péchés. Dans les deux cas : pour les effacer. — Le trait suivant, *ut nos eriperet...*, détermine davantage encore le but du sacrifice de Jésus-Christ. Cf. Rom. III, 23 et ss.; Col. II, 14; I Petr. I, 19, etc. — *De... sæculo...* Le siècle ( $\alpha\iota\omega\nu$ ), c.-à-d. le monde (voyez Matth. XIII, 22; Rom. XII, 3; I Cor. I, 20; Eph. II, 2, etc.), est personnifié et comparé à un tyran qui nous tient sous sa domination; mais Jésus nous a arrachés à son joug en se sacrifiant pour nous. — Le monde est appelé *nequam* à cause de sa perversité proverbiale. Cf. I Joan. V, 19. Quant à l'épithète  $\acute{\epsilon}\nu\epsilon\sigma\tau\omega\tau\omicron\varsigma$ , quoiqu'elle ait parfois la signification d'imminent, de prochain, elle désigne ici, comme partout ailleurs dans le Nouveau Testament (cf. Rom. VIII, 38; I Cor. III, 22 et VII, 26; Hebr. IX, 9), le temps présent, par opposition à l'avenir. — *Secundum voluntatem...* Ces mots peuvent être rattachés soit à « dedit », soit à « eriperet ». La première connexion est la meilleure (saint Jean Chrysostome et la plupart des anciens auteurs). C'est conformément aux desseins éternels de Dieu que Jésus-Christ s'est fait notre rançon. — *Dei et Patris...* : de Dieu, qui est en même temps notre Père. — *Cui est* (mieux vaudrait : « sit ») *gloria...* (vers. 5). Pieux souhait qui

s'échappe du cœur de l'apôtre au souvenir de la bonté de Dieu pour nous. Cf. Rom. XI, 36; I Tim. I, 17, etc. Dans le grec :  $\eta$   $\delta\omicron\zeta\alpha$  avec l'article; la gloire par antonomase, la gloire qui n'est due qu'à Dieu. — *In sæcula sæculorum*, C.-à-d. : à tout jamais. Formule déjà employée



Carte de la Galatie.

dans l'Ancien Testament. Cf. Ps. cx, 10; Dan. VII, 18.

2° Entrée en matière sévère et indignée. I, 6-10.

6-7. Le blâme. D'ordinaire, après avoir salué les destinataires de ses lettres, saint Paul leur adresse quelques éloges délicats, les préparant ainsi à mieux recevoir ses enseignements et ses conseils. Mais, cette fois, il n'a malheureusement pas à louer; tout au contraire. — *Miror* ( $\theta\alpha\upsilon\mu\acute{\alpha}\zeta\omega$ ). En mauvaise part : Je suis

mini ab eo qui vos vocavit in gratiam Christi, in aliud evangelium :

7. quod non est aliud, nisi sunt aliqui qui vos conturbant, et volunt convertere evangelium Christi.

8. Sed licet nos, aut angelus de caelo evangelizet vobis praterquam quod evangelizavimus vobis, anathema sit.

9. Sicut praediximus, et nunc iterum dico : Si quis vobis evangelizaverit prater id quod accepistis, anathema sit.

10. Modo enim hominibus suadeo, an Deo? An quero hominibus placere? Si

nies si vite de celui qui vous a appelés à la grâce du Christ, pour passer à un autre évangile.

7. Non pas qu'il y en ait un autre ; mais il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent renverser l'évangile du Christ.

8. Mais si quelqu'un, fût-ce nous-même ou un ange du ciel, vous annonçait un autre évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème !

9. Je l'ai dit, et je le dis encore maintenant : Si quelqu'un vous annonçait un autre évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème !

10. Car, en ce moment, est-ce la faveur des hommes que je désire, ou

douloureusement surpris. — *Sic tam cito.* Ces adverbess, mis en avant, appuient fortement sur la pensée. Il n'y en a que deux dans le grec : οὐτως ταχέως, si promptement. Ils font allusion à la rapidité navrante avec laquelle les chrétiens de Galatie s'étaient laissés séduire par les docteurs judaïsants. Le point de départ de ce « si vite », c'est, d'après le contexte (« ab eo qui vos... »), la conversion même des Galates, qui remontait seulement à quelques années. La mobilité de l'esprit de cette race est célèbre. Le rhéteur grec Thémistius dit des Galates qu'ils étaient tellement avides de nouveauté, qu'il leur suffisait d'entrevoir le manteau d'un philosophe pour se jeter sur lui, le saisir et y adhérer comme les paillettes de fer à l'aimant. — *Transferimini.* L'emploi de l'indicatif présent montre que l'apostasie n'était pas encore totale, mais qu'elle s'accomplissait chaque jour. Le verbe μεταρθεσθε est peut-être à la forme moyenne : Vous vous détournez. — *Ab eo qui... vocavit...* D'après le grec, on pourrait traduire : Du Christ qui vous a appelés à la grâce. Mais saint Paul attribue habituellement à Dieu le Père cet appel à la foi (cf. I, 15 ; Rom. VIII, 30 et IX, 24 ; I Thess. II, 12 ; II Thess. II, 12 ; II Tim. I, 9, etc.) ; c'est donc plutôt la première personne de la sainte Trinité qu'il a voulu désigner ici. — An lieu de *in gratiam Christi*, le grec porte : « in gratia... ». c.-à-d., par la grâce du Christ, à cause de ses mérites infinis. Suivant la leçon de la Vulgate, ces mots expriment le but du divin appel, à savoir, la participation aux grâces que Jésus-Christ nous a values. — *In aliud (ἐτερον, « diversum ») evangelium.* L'apôtre nomme ainsi la doctrine perverse de ceux qui ne réussissent que trop bien à détourner les Galates de la vraie foi. Ils la présentaient sans doute hardiment eux-mêmes comme un évangile, une bonne nouvelle, mais comme un évangile différent de celui de Paul. Toutefois l'expression même était paradoxale, attendu qu'il n'y a pas deux évangiles, et que la prédication des docteurs judaïsants ne méritait nullement ce beau

nom ; c'est pourquoi l'apôtre se reprend aussitôt, pour expliquer sa pensée : *quod non est aliud (ἄλλο), nisi...* Il n'existe pas d'autre évangile que celui que je vous ai prêché ; ce qu'il y a, c'est que des hommes misérables travaillent à vous perdre. — *Vos conturbant.* C'était le résultat produit par les meneurs hérétiques. Le but secret qu'ils se proposaient n'est pas moins clairement indiqué : *volunt convertere...* Mieux : « transvertere », transformer (μεταστρέφαι), et par suite corrompre.

8-10. Les anathèmes. La grandeur du forfait qu'il vient de signaler indigne à tel point saint Paul, qu'il lance coup sur coup deux malédictions contre ses auteurs. — *Licet nos aut angelus...* Deux hypothèses d'une réalisation impossible, et choisies à dessein pour donner plus de force à la pensée. « A plus forte raison la malédiction frappera-t-elle ceux dont les actes sont dans la sphère des choses possibles ou réelles. » — *Praterquam quod.* Le grec παρ' ὅ a plutôt ici le sens de « contra quod ». — *Anathema sit.* Sur cette formule, voyez Rom. IX, 3 ; I Cor. XVI, 22, et les notes. — *Sicut praediximus* (vers. 9). D'après de nombreux commentateurs, ces mots, qui introduisent le second anathème, se rapporteraient simplement au premier : Je viens de le dire et je le répète... Mais il vaut mieux, avec saint Augustin, saint Jérôme et la plupart des exégètes contemporains, y voir une allusion à la conduite de l'apôtre durant son séjour en Galatie : Je vous ai déjà donné ces graves avertissements, et je vous les donne encore. L'opposition qui existe entre « praediximus » (pour « antea diximus ») et *nunc* favorise cette interprétation. — *Sic quis.* La formule est toute générale cette fois. — *Modo enim...* (vers. 10). Paul, répondant à une objection tacite, indique brièvement le motif qui lui inspire une si grande sévérité. La gloire de Dieu est en cause : son devoir est de la défendre par tous les moyens, dût-il, en agissant ainsi, perdre l'estime et l'affection des hommes. — *Modo.* En cet instant même (ἄρτι). — *Suadeo.* Dans le

celle de Dieu? Est-ce que je cherche à plaire aux hommes? Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas serviteur du Christ.

11. Je vous déclare donc, mes frères, que l'évangile que j'ai annoncé n'est pas selon l'homme;

12. car ce n'est pas d'un homme que je l'ai reçu ni appris, mais par la révélation de Jésus-Christ.

13. Vous avez appris, en effet, quelle était autrefois ma conduite dans le judaïsme, comment je persécutais à outrance l'Église de Dieu, et la ravageais.

adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.

11. Notum enim vobis facio, fratres, evangelium quod evangelizatum est a me, quia non est secundum hominem;

12. neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi.

13. Audistis enim conversationem meam aliquando in judaismo, quoniam supra modum persequabar ecclesiam Dei, et expugnabam illam.

sens de « mibi conciliare studeo ». Certes, Paul n'avait guère pris les moyens, dans les lignes qui précèdent, de gagner la faveur des hommes; du moins, il s'était proposé de gagner celle de Dieu. — *An quero...*? Il insiste sur l'idée, en la généralisant. Sa réponse à la question montre pourquoi il se préoccupait si peu d'obtenir les suffrages des hommes dans l'exercice de son ministère. En agissant autrement, dit-il, on serait indigne d'être le serviteur de Jésus-Christ : *Christi servus non...* Ailleurs, il est vrai (cf. I Cor. x, 33; II Cor. v, 11), saint Paul affirme qu'il cherchait à plaire à tous les hommes; mais il parle alors de circonstances secondaires, temporelles, et encore a-t-il soin d'ajouter qu'il n'avait en vue que l'intérêt du prochain, tandis qu'ici il est question de principes au sujet desquels un ministre du Christ doit demeurer à jamais inflexible.

#### PREMIÈRE PARTIE, PERSONNELLE ET APOLOGÉTIQUE

Paul est vraiment l'apôtre du Christ.  
I, 11-II, 21.

Pour renverser l'autorité et l'enseignement de saint Paul, les meneurs judaïsants ne se lassent pas de répéter qu'il n'était point apôtre dans le sens strict de l'expression. Il lui manquait, d'après eux, une condition essentielle de l'apostolat : il n'avait pas reçu directement de Dieu sa mission et la matière de sa prédication. Suivant ses adversaires sur ce terrain, il prouve, les faits en main, qu'il n'avait passé par l'école d'aucun homme, mais qu'il avait été élu immédiatement par Dieu et instruit immédiatement par le Christ.

§ I. — *Origine divine de la mission et de la doctrine de saint Paul.* I, 11-24.

11-12. La thèse à démontrer. — *Notum enim...* Sur cette formule de transition, voyez I Cor. xv, 1; II Cor. viii, 1. Il faut lire d'après la meilleure leçon du grec : « Notum autem... » (δὲ au lieu de γάρ). — L'écrivain sacré a recouvré son calme, et il donne maintenant aux

Galates le nom accoutumé de *fratres*. — *Non secundum hominem* (où... κατά ἄνθρωπον). A la lettre : (Mon évangile) n'est pas à la manière de l'homme. C.-à-d., d'après l'interprétation la plus exacte : N'est pas tel qu'il serait s'il provenait des hommes; il n'est pas un produit de l'intelligence humaine; il n'a rien d'humain. — La preuve de cette assertion est aussitôt donnée en termes généraux : *Non enim... ab... sed...* (vers. 12). L'évangile annoncé par Paul n'est pas humain dans sa nature, puisqu'il a une origine toute céleste. — *Neque... accepi... neque didici*. Ces deux verbes ne sont pas entièrement synonymes. « Le premier (παρέλαβον) marque un fait négatif, la réception extérieure de l'évangile; le second (ἐδιδάχθην) désigne un phénomène interne, l'acte de s'approprier par la réflexion et la méditation l'enseignement reçu. » L'évangile de Paul n'a eu d'origine humaine en aucune de ces manières. — *Per revelationem Jesu...* C.-à-d., par une communication directe du Christ, « per Christum revelantem. » Cette révélation eut lieu, non seulement sur la route de Damas, au moment de la conversion de Paul, mais aussi durant les visions subséquentes dont il fut favorisé. Cf. Act. xxvi, 15 et ss.; II Cor. xii, 2, etc.

13-14. Partageant sa vie en deux parties, séparées par sa conversion, Paul démontre qu'il n'a pas pu recevoir l'évangile par l'intermédiaire des hommes durant la première période, alors qu'il était encore un Juif fanatique. — *Audistis...* Les détails biographiques qui suivent, et dans lesquels l'apôtre confesse ses crimes avec autant de force que d'humilité, étaient universellement connus. — *Conversationem... in...* : ma manière d'agir lorsque j'étais Juif. Paul va décrire sa conduite d'alors à un double point de vue : envers l'Église et envers la loi mosaïque. — A l'égard du christianisme, il était un prédicateur cruel et sans pitié : *supra modum persequabar...* et *expugnabam* (ἐπιπόρουν, je dévastais)... Comp. Act. vii, 58 et ss.; viii, 3; ix, 1; xii, 4; xxvi, 10; I Tim. i, 13. — A l'égard de la religion juive, au contraire, il manifestait un zèle et des progrès toujours croissants : *Pro-*

14. Et proficiebam in iudaismo supra multos cœtaneos meos in genere meo, abundantius æmulator existens paternarum mearum traditionum.

15. Cum autem placuit ei qui me segregavit ex utero matris meæ, et vocavit per gratiam suam,

16. ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizarem illum in gentibus, continuo non acquievi carni et sanguini,

17. nequæ veni Jerosolymam ad antecessores meos apostolos; sed abii in

14. Et je surpassais dans le judaïsme bon nombre de ceux de mon âge et de ma nation, ayant un zèle plus ardent pour les traditions de mes pères.

15. Mais lorsqu'il plut à celui qui m'a mis à part dès le sein de ma mère, et qui m'a appelé par sa grâce,

16. de révéler son Fils en moi, pour que je fusse son évangéliste parmi les nations, aussitôt je ne pris conseil ni de la chair ni du sang;

17. je n'allai pas non plus à Jérusalem vers ceux qui étaient apôtres avant

*sciebam...* (vers. 14). Cf. Act. xxiii, 3. — *In genere meo*. C.-à-d. : Dans ma race, dans mon peuple. — La manière spéciale dont il dépassait beaucoup de ceux de son âge est déterminée par les mots *abundantius æmulator...* Non content d'observer strictement la loi, il adhérait de toutes ses forces, en pratique comme en théorie, aux traditions pharisaïques, qu'il nomme ici traditions paternelles, parce qu'il était, comme



Attaque d'une place forte.  
(Bas-relief de la colonne Trajane.)

il le dit ailleurs (Act. xxiii, 6; cf. Phil. iii, 5), non seulement pharisien, mais fils de pharisiens. Voyez aussi Act. xxv, 5.

15-24. Paul n'a pas reçu non plus l'évangile de la main des hommes, pas même de la main des apôtres, durant la seconde période de sa vie, après sa conversion. Pour être plus net et plus complet, il divise cette période en trois phases. — Première phase : aussitôt après le grand miracle qui fit de lui un disciple de Jésus-Christ, il n'eut aucun genre de relations avec les apôtres, vers. 15-17. Le récit est ému,

solennel. L'expression *cum placuit* relève la grandeur du bienfait divin. — Les mots *ei qui me segregavit...* font remonter jusqu'aux premiers instants de l'existence de Paul (cf. Is. xlviii, 1, 5) le choix tout bienveillant que le Seigneur avait fait de lui pour un rôle si saint et si honorable : choix en vertu duquel il avait reçu des dons spéciaux, providentiels. — Le trait *vocavit per...* signale une autre circonstance du bienfait de Dieu : après le choix, l'appel proprement dit, qui avait eu lieu sur le chemin de Damas (Act. ix, 1 et ss.). — Troisième circonstance : *ut revelaret Filium...* (vers. 16). Frappant contraste avec l'aveuglement antérieur de Saul. *In me* dit plus que « moi » : dans mon esprit, au plus intime de moi-même. — La fin pour laquelle Saul avait été ainsi béni de Dieu est ensuite indiquée : *ut evangelizarem...* Dès le moment de sa conversion, il fut destiné à être l'apôtre des Gentils. Cf. Act. ix, 15 et xii, 21; xxvi, 17-18; Eph. iii, 8, etc. — L'adverbe *continuo* ne porte pas seulement sur la proposition « non acquievi... », mais également sur la première moitié du vers. 17. — *Acquievi...* L'expression grecque *προσανατιθεσθαι τινι* signifie : s'adresser, se confier à quelqu'un, spécialement pour lui demander conseil. La chair et le sang représentent ici l'homme naturel, rempli de faiblesses et de misères. Cf. Matth. xvi, 17; Eph. vi, 12, etc. Paul veut donc dire que, dans cette crise importante de sa vie, il ne prit conseil d'aucun homme, mais qu'il suivit uniquement les inspirations de l'Esprit-Saint. — *Nequæ veni...* (vers. 17). Les manuscrits grecs se partagent entre les leçons οὐδὲ ἀπήλθον, je ne suis pas allé, et οὐδὲ ἀνῆλθον, je ne suis pas monté. La première semble cependant mieux garantie. — *Ad antecessores meos...* D'après le grec : Auprès des apôtres (qui étaient) avant moi. C.-à-d., auprès de ceux qui avaient été appelés avant moi à l'apostolat. Saint Paul désigne ainsi les membres du collège apostolique, et l'on voit par son langage qu'il se reconnaissait tout à fait comme leur égal sous le rapport de la dignité ou des pouvoirs. C'est précisément pour cela qu'il n'avait pas jugé nécessaire d'aller faire confirmer par eux le titre et la mission qu'il tenait de Jésus-Christ. — *Abii in Arabiam*. Ce voyage et ce séjour de Paul en Arabie sont passés sous silence



moi ; mais je m'en allai en Arabie, et je revins encore à Damas.

18. Ensuite, trois ans plus tard, je vins à Jérusalem pour voir Pierre, et je demeurai auprès de lui quinze jours ;

19. mais je ne vis aucun autre des apôtres, sinon Jacques, le frère du Seigneur.

20. Dans ce que je vous écris, je proteste devant Dieu que je ne mens pas.

21. J'allai ensuite dans les régions de la Syrie et de la Cilicie.

22. Or j'étais inconnu de visage aux Églises de Judée qui croyaient au Christ ;

Arabiam, et iterum reversus sum Damascus.

18. Deinde post annos tres, veni Jerusalem videre Petrum, et mansi apud eum diebus quindecim ;

19. alium autem apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum, fratrem Domini.

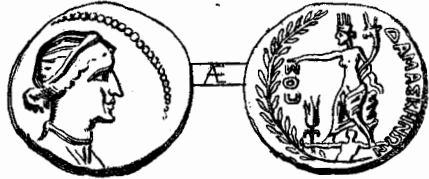
20. Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo quia non mentior.

21. Deinde veni in partes Syriæ et Ciliciæ.

22. Eram autem ignotus facie ecclesiis Judææ, quæ erant in Christo ;

au livre des Actes, ix, 19-28 ; mais les deux récits se complètent fort bien l'un l'autre. C'est entre les vers. 22 et 23, pendant les « dies multi » dont parle saint Luc (voyez le commentaire), que l'apôtre résida en Arabie, c.-à-d., vraisemblablement dans la partie septentrionale de ce pays ; les anciens la nommaient Arabie déserte, et elle était limitrophe de la Syrie. Ce fut là sans doute pour Paul une époque de recueillement et de silence, pendant laquelle Dieu le mûrissait et le préparait à son ministère. — *Et iterum reversus...* D'où il suit qu'il était à Damas au moment de son départ pour l'Arabie, qui eut lieu peu après sa conversion, ainsi que le raconte saint Luc au passage indiqué. — *Deinde...* Ici commence la seconde phase de la période dont saint Paul trace un rapide sommaire (vers. 18-20). — *Post annos tres.* Ces trois années doivent être comptées depuis sa conversion : elles comprennent donc le premier et très bref séjour à Damas (Act. ix, 19), le séjour en Arabie et le second séjour à Damas (Act. ix, 23). — *Veni Jerusalem* (ici, ἀνῆλθον) : pour la première fois depuis sa conversion. — *Videre Petrum.* Le verbe ἵστορεῖν, employé dans ce seul endroit du Nouveau Testament, a une force toute particulière, que les anciens interprètes n'ont pas manqué de souligner. Il a le sens de « inviser », et suppose toujours que la personne ou la chose contemplée mérite un intérêt spécial. Le choix de cette expression atteste donc à lui seul la haute dignité de saint Pierre, et le grand respect que Paul croyait devoir lui témoigner : « Non discendi studio (venit)..., sed honores priori apostolo deferendi », écrit saint Jérôme sur ce passage. De même Théodoret : « Paul n'avait pas besoin d'un enseignement humain, lui qui avait été instruit par Dieu de toutes choses ; mais il donne au prince des apôtres l'honneur qui lui était dû. » C'est à Rome que, depuis de longs siècles, on va de tous les points du monde « videre Petrum ». — *Mansi... quindecim.* Voyez au livre des Actes, ix, 26-30, quelques détails sur ce séjour de saint Paul à Jérusalem, et la raison pour laquelle il fut si court. — *Alium autem...* (vers. 19). Paul mentionne expressément

ce fait dans l'intérêt de sa thèse, pour montrer qu'il n'a pas reçu ses pouvoirs et son évangile par l'intermédiaire de saint Pierre et des autres apôtres. — *Nisi Jacobum...* Il s'agit de saint Jacques le Mineur, fils d'Alphée, frère de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sens large, c.-à-d., son cousin. Voyez Matth. x, 3 ; xiii, 55 et les notes ; Act. 1, 13 ; xv, 5, etc. — *Quæ autem...*, *ecce...* (vers. 20). Les faits racontés



Monnaie de Damas.

dans les versets qui précèdent étant d'une importance capitale pour démontrer l'indépendance de saint Paul en tant qu'apôtre, il croit devoir en attester la vérité sous la foi du serment. Comp. II Cor. xi, 31, etc. — *Deinde veni* (ἀνῆλθον)... C'est la troisième phase du récit, vers. 21-24. — *In partes Syriæ etc.* Par conséquent, loin des apôtres. Saint Luc, Act. ix, 30, dit aussi un mot de ce voyage. C'est à Tarse, capitale de la Cilicie et sa ville natale (*Att. géogr.*, pl. xvii), que Paul se fixa pendant assez longtemps, jusqu'à ce que son ami saint Barnabé fût venu le chercher pour le conduire à Antioche, où commença son ministère proprement dit. Cf. Act. xi, 25 et ss. — *Eram... ignotus...* (vers. 22). Ce trait aussi a pour but de mettre en relief l'indépendance entière de l'apostolat de saint Paul en ce qui concerne les hommes. A l'époque en question, les membres du collège apostolique ne s'étaient pas encore dispersés à travers le monde et prêchaient en Judée ; or, Paul n'eut alors aucune relation avec les Églises de cette province, qui ne le connaissaient pas même de vue (*ignotus facie*). Il faut excepter, c'est évident d'après le contexte et

23. tantum autem auditum habebant : Quoniam qui persequebatur nos aliquando, nunc evangelizat fidem quam aliquando expugnabat.

24. Et in me clarificabant Deum.

23. seulement elles avaient entendu dire : Celui qui nous persécutait autrefois annonce maintenant la foi que naguère il voulait détruire.

24. Et elles glorifiaient Dieu à mon sujet.

## CHAPITRE II

1. Deinde post annos quatuordecim, iterum ascendi Jerosolymam cum Barnaba, assumpto et Tito.

1. Ensuite, quatorze ans après, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabé ; je pris aussi Tité avec moi.

d'après Act. ix, 26 et ss., la chrétienté de Jérusalem. — *Quae... in Christo*. C.-à-d., unies au Christ par la foi et la charité. — *Tantum... auditum...* (vers. 23). A la lettre dans le grec : Ils étaient entendant. Formule qui exprime la continuité du fait. — On sent passer comme un accent de joie dans les termes par lesquels les fidèles se communiquaient la bonne nouvelle : *Qui persequebatur... nunc...* — *Fidem quam...* C.-à-d., la foi qu'il s'efforçait de renverser et de ruiner. — *Et... clarificabant...* (vers. 24). Car il était manifeste que Dieu seul pouvait avoir opéré une si frappante conversion.

§ II. — *L'évangile et la mission de Paul ont été approuvés par saint Pierre et par les autres apôtres*. II, 1-21.

C'est ici la seconde partie de l'argumentation apologétique. Les preuves seront encore empruntées à l'histoire. Tout d'abord, vers. 1-10, saint Paul démontre qu'à l'occasion du concile de Jérusalem il a eu avec les membres du collège apostolique des relations officielles, traitant d'égal à égal avec eux, sans qu'ils aient trouvé rien à redire à son enseignement et sans qu'ils aient songé à contester son titre, tout au contraire. Ensuite, vers. 11-21, dans une autre occasion célèbre, il a fait valoir son autorité en face de saint Pierre lui-même, sans que celui-ci ait protesté.

1° Accord intime de Paul et des autres apôtres au sujet de sa prédication et de sa conduite. II, 1-10.

CHAP. II. — 1-2. Il va à Jérusalem et expose à ses collègues dans l'apostolat la manière dont il annonçait l'évangile parmi les Gentils. — *Detnde*. Transition des plus simples, pour lier entre eux des événements très importants. Cf. I, 18 et 21. — *Post annos quatuordecim* est une excellente traduction du grec δὲ... ἐτῶν (« interjectifs quatuordecim annis »). Comme précédemment, I, 18, il faut prendre pour point de départ de ce chiffre le fait mentionné en dernier lieu ; par conséquent, le départ de Paul pour la Syrie et la Cilicie (I, 21), et non pas sa conversion, comme le voudraient divers inter-

prètes. — L'adverbe *iterum* fait allusion au voyage dont il a été question plus haut, I, 18. — *Ascendi Jerosolymam*. Il est certain, quoiqu'on ait assez souvent refusé de l'admettre, que ce voyage ne diffère pas de celui qui a été raconté au chap. xv<sup>e</sup> des Actes. « Il est impossible de méconnaître cette identité, » lorsqu'on compare les deux écrits sans parti pris. Sur la raison de leurs divergences, voyez le tome VII, p. 715. L'apôtre passe sous silence, parce qu'il n'y voyait pas d'utilité pour sa thèse, le voyage intermédiaire qu'il avait fait à Jérusalem quelques années avant celui-ci, d'après Act. xi, 30, également en compagnie de Barnabé, pour porter des amonnes aux chrétiens pauvres de la Judée. Lorsqu'il entreprit celui qu'il décrit ici même, dix-sept ans environ s'étaient écoulés depuis sa conversion (comp. le vers. 1 et I, 18) : ce qui nous porte à la date du concile de Jérusalem (51 ou 52 ; le miracle du chemin de Damas avait eu lieu vers l'an 35). Les personnages sont les mêmes : d'un côté, Paul, Barnabé et quelques compagnons, parmi lesquels était Tité, comme nous l'apprenons ici ; de l'autre côté, les apôtres et les principaux personnages de l'Église-mère. L'occasion est la même : lutter contre les Juifs dans en faveur de la liberté chrétienne. Plusieurs autres circonstances sont les mêmes aussi : Paul raconte à ses frères du collège apostolique ce qu'il a fait et enseigné parmi les Gentils ; il reçoit leur pleine approbation, etc. Enfin aucun autre voyage de l'apôtre à Jérusalem ne s'accorde à la date et aux divers détails du récit : celui qui est exposé Act. xi, 30, lui est antérieur, nous l'avons vu ; lorsque Paul fit celui dont il est question Act. xviii, 22, il n'était pas accompagné de Barnabé. L'identification de ce passage avec Act. xv, 1 et ss., s'impose donc forcément. Voyez les commentaires de Palmieri et de Cornely, h. l. — *Assumpto et Tito*. Tité était l'un des disciples favoris de saint Paul. Cf. II Cor. II, 13 et VIII, 23 ; Tit. I, 4, etc. Il est mentionné surtout à cause de l'incident qui suit (comp. le vers. 3). — *Secundum revelationem* (vers. 2). En vertu d'une révélation divine. Dieu fit souvent con-

2. Or, j'y montai d'après une révélation, et je leur exposai l'évangile que je prêchai parmi les gentils; je l'exposai en particulier à ceux qui paraissaient être les plus considérés, afin de ne pas courir ou de n'avoir pas couru en vain.

3. Et même Tite, qui était avec moi, et qui était païen, ne fut pas obligé de se faire circoncire;

4. et la considération des faux frères qui s'étaient introduits par surprise et qui s'étaient glissés parmi nous, pour

2. Ascendi autem secundum revelationem; et contuli cum illis evangelium quod prædico in gentibus, seorsum autem iis qui videbantur aliquid esse, ne forte in vacuum currerem, aut cucurrissem.

3. Sed neque Titus, qui mecum erat, cum esset gentilis, compulsus est circumcidi;

4. sed propter subintroductos falsos fratres, qui subintroierunt explorare libertatem nostram quam habemus in

naitre ses volontés à Paul d'une manière directe par des communications surnaturelles. Cf. Act. XVI, 6 et ss.; XVIII, 9; XX, 22; XXII, 17; XXIII, 11, etc. Saint Luc raconte, Act. XV, 2, que Paul et Barnabé furent envoyés à Jérusalem par les chrétiens d'Antioche; mais les deux narrations ne s'excluent pas l'une l'autre: il y eut la délégation divine, en même temps que la délégation



Agonothètes avec des couronnes pour les vainqueurs aux jeux. (D'après un monument d'Athènes.)

humaine. — *Et contuli* (ἀνέθεμην, « retuli, exposui »)... Le pronom *illis* se rapporte probablement aux chrétiens de Jérusalem, auxquels Paul exposa sa ligne de conduite dans une assemblée générale. Cf. Act. XV, 4. — *Evangelium quod...* C.-à-d., les principes qui dirigeaient l'apôtre des Gentils soit dans son enseignement, soit dans les conditions qu'il imposait aux païens pour les admettre au baptême. Il prêchait ouvertement la liberté des chrétiens à l'égard de la loi mosaïque, et n'imposait aucune observance légale aux néophytes. — Les mots *is qui videbantur...* rendent imparfaitement le grec τοῖς δοκοῦσιν, qui serait mieux traduit par « existimatis », ceux qui étaient considérés, estimés (Théodorot, οἱ ἐπίσημοι, « insignes »; Eucumenius, οἱ κορυφαῖοι, « principes »); c.-à-d.

les chefs et les premiers dignitaires de l'Église, les apôtres en premier lieu. — *Ne forte* (μήπως)... Non que saint Paul, instruit directement par Notre-Seigneur Jésus-Christ, éprouvât le moindre doute au sujet de ce qu'il nomme son évangile. Mais les judaisants en contestaient la légitimité; c'est pourquoi il voulait faire trancher la question par les apôtres, afin de montrer qu'il n'avait pas eu tort dans le passé, et pour ne pas compromettre le succès de sa prédication dans l'avenir. On peut aussi traduire μήπως par « numquid »; ce qui donnerait un tour interrogatif à la proposition: Courrais-je ou aurais-je couru en vain? Évidemment la réponse tacite à cette question est négative. — La métaphore *in vacuum currerem, aut...* est empruntée aux jeux antiques. Cf. I Cor. IX, 24; I Tim. VI, 12, etc.

3-5. Les judaisants exigent que Tite soit circoncis; Paul s'y refuse, et les apôtres lui donnent raison. — La particule adverbative *sed* sert de transition à ce nouveau détail important. Non seulement les apôtres n'affirmèrent point que Paul avait couru en vain, mais ils ne jugèrent pas nécessaire la circoncision de Tite, son compagnon. — *Cum esset...* Dans le sens de « quavis esset... »: bien qu'il fût païen d'origine. — *Neque... compulsus est*: à savoir, par ceux qui avaient en main l'autorité, par les apôtres. Cette expression (οὐδέ... ἠναγκάσθη, il ne fut pas contraint) donne à entendre qu'il y eut des protestations, des réclamations de la part des adversaires de la liberté chrétienne. Cf. Act. XV, 5. — *Sed* (vers. 4). Saint Paul signale le motif pour lequel on ne le contraignit pas Tite de se faire circoncire. Il faut sous-entendre ici les mots « non est compulsus », et la phrase, qui paraît inachevée à première vue, sera complète. — Les docteurs judaisants sont fortement caractérisés et stigmatisés par le nom de « faux frères », par l'épithète *subintroductos* (« furtim introductos », des hommes qui se sont glissés insidieusement dans l'Église), et par leur mauvais dessein très avéré. Ils voulaient d'abord *explorare*, c.-à-d., épier d'une manière perfide (κατασκοπεῖσαι, en mauvaise part) la liberté que Paul et les convertis du paganisme prenaient à l'égard de la loi juive (*libertatem nostram...*); puis ils avaient l'intention de remplacer cette liberté par un dur esclavage (*ut nos in...*), en exigeant que tous les chrétiens fussent pliés sous le joug mosaïque. Le verbe composé *καταδουλώσωσιν*

Christo Jesu, ut nos in servitute redigerent,

5. quibus neque ad horam cessimus subjectione, ut veritas evangelii permaneat apud vos.

6. Ab iis autem qui videbantur esse aliquid (quales aliquando fuerint, nihil mea interest; Deus personam hominis non accipit); mihi enim qui videbantur esse aliquid nihil contulerunt.

7. Sed e contra cum vidissent quod creditum est mihi evangelium præputi, sicut et Petro circumcisions

8. (qui enim operatus est Petro in

épier la liberté que nous avons en Jésus-Christ, afin de nous réduire en servitude,

5. ne nous fit pas consentir, même un instant, à nous soumettre à eux, afin que la vérité de l'évangile fût maintenant parmi vous.

6. Quant à ceux qui paraissaient être les plus considérés (ce qu'ils ont été autrefois ne m'importe pas; Dieu ne fait pas acception des personnes); ceux, *dis-je*, qui paraissaient les plus considérés, ne me communiquèrent rien.

7. Mais, au contraire, ayant vu que la charge de prêcher l'évangile aux incirconcis m'avait été confiée, comme à Pierre celle de le prêcher aux circoncis

8. (car celui qui a agi efficacement

marque une servitude très dure. — Les mots *quam... in Christo* désignent l'auteur de la liberté chrétienne. — *Quibus...* (vers. 5). L'apôtre se hâte d'ajouter qu'il a maintenu avec vigueur les droits de la vérité : *neque ad horam* (c.-à-d., pas même pendant une courte durée; cf. II Cor. VII, 8; I Thess. II, 17; Philém. 15) *cessimus*. — On a beaucoup discuté dans l'antiquité au sujet des mots *οἱς οὐδέ* (« quibus neque »), qui manquaient dans quelques manuscrits. Leur authenticité n'est aujourd'hui l'objet d'aucun doute. — *Subjectione*. Avec l'article dans le grec : τῆ ὑποταγῆς, par cette soumission spéciale que réclamaient les faux frères. — Paul indique l'intérêt capital qu'il travaillait à défendre par sa vive résistance aux meneurs judaïsants : *ut... permaneat* (διαμένῃ, afin que demeure constamment, malgré tous les obstacles)... Il nomme *veritas evangelii* (comp. le vers. 14<sup>a</sup>) la vraie doctrine évangélique, et tout particulièrement, dans la circonstance présente, le principe de la liberté chrétienne en ce qui concernait la loi mosaïque. — *Apud vos*. C.-à-d., chez tous les chrétiens issus du paganisme, au nombre desquels étaient les Galates.

6-10. Les négociations de Paul avec les autres apôtres à Jérusalem et leur résultat favorable. — *Ab iis autem...* La phrase qui commence en cet endroit n'est pas achevée. L'ayant interrompue pour y insérer la parenthèse « quales aliquando... », l'écrivain sacré l'a reprise d'une manière irrégulière par les mots « mihi enim... ». Les exemples de ces constructions brisées sont fréquents dans les écrits pauliniens. — *Qui videbantur...* Le grec a de nouveau l'expression *οἱ δοκοῦντες* (voyez les notes du vers 2<sup>b</sup>); mais il ajoute ici *εἶναι τι*, *esse aliquid*. — *Quales aliquando...* La Vulgate a traduit l'adverbe *ποτέ* comme s'il se rapportait à la vie antérieure des apôtres, et cette interprétation nous semble être la meilleure. Peu importait, en réalité, qu'ils eussent eu des relations personnelles avec Jésus-Christ (moins bien, selon quelques auteurs :

qu'ils eussent été pécheurs, ignorants, avant leur vocation); la mission de Paul était divine comme la leur. Ceux qui traduisent *ποτέ* par « alors » pensent que ce trait fait allusion à l'époque du concile. Le sens serait donc : Peu importe la considération dont ils jouissaient aux yeux de mes adversaires lorsque je me mis en rapport avec eux. — *Nihil meo...* A la lettre dans le grec : Cela ne fait aucune différence pour moi. En effet, cette circonstance secondaire, quelle qu'en fût d'ailleurs la nature, était sans aucune importance pour la question à traiter. — Paul justifie son appréciation par la formule tout hébraïque *Deus personam... non...* C.-à-d., Dieu est entièrement impartial, et ne juge pas les hommes d'après leurs conditions extérieures, mais d'après leur mérite réel. Cf. Rom. II, 11 et le commentaire. — *Mihi... nihil contulerunt* (προσάβηεντο, « adjecterunt »). Les autres apôtres n'apportèrent aucune modification à l'enseignement de Paul; bien plus, ils acceptèrent sa mission, ses principes et sa ligne de conduite, comme il va l'exposer plus amplement, d'une façon positive : *Sed e contra...* (vers. 7 et ss.). — *Cum vidissent...* par le compte rendu très détaillé que leur fit saint Paul. Cf. Act. xv, 12. — *Quod creditum...* *mihī*... En principe, chaque apôtre avait reçu sa mission et ses pouvoirs pour prêcher dans le monde entier; mais, en fait, l'exercice de cette mission avait été délimité plus ou moins par des indications providentielles. C'est ainsi que Paul était devenu par excellence l'apôtre des Gentils (cf. Act. IX, 15, etc.), bien qu'il évangélisât aussi les Juifs, et que Pierre, le chef de l'Église, qui avait le premier contribué à la conversion des païens (cf. Act. X), était particulièrement l'apôtre des Juifs. — Les mots abstraits *præputi* et *circumcisions* sont employés avec la signification du concret (cf. Rom. II, 26; III, 30) : les incirconcis et les circoncis. — La parenthèse *qui enim...* (vers. 8) développe et confirme la pensée exprimée au vers. 7. — C'est de Dieu le Père qu'il est dit *operatus est*

dans Pierre pour le rendre apôtre des circoncis, a aussi agi efficacement en moi pour me rendre apôtre des gentils),

9. et Jacques, Céphas et Jean, qui paraissaient être les colonnes de l'Église, ayant reconnu la grâce qui m'avait été accordée, nous donnèrent la main, à moi et à Barnabé, en signe d'union, afin que nous allussions, nous vers les païens, et eux vers les circoncis.

10. Seulement nous devons nous souvenir des pauvres; ce qu'aussi j'ai eu grand soin de faire.

11. Mais lorsque Céphas vint à An-

apostatatum circumcisionis, operatus est et mihi inter gentes);

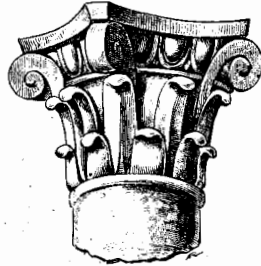
9. et cum cognovissent gratiam quæ data est mihi, Jacobus, et Cephas, et Joannes, qui videbantur columnæ esse, dexteras dederunt mihi et Barnabæ sociatis, ut nos in gentes, ipsi autem in circumcisionem;

10. tantum ut pauperum memores essemus: quod etiam sollicitus fui hoc ipsum facere.

11. Cum autem venisset Cephas An-

Petro... et mihi. Plus énergiquement dans le grec: ὁ ἐνεργήσας, celui qui a communiqué des forces à Pierre et à Paul pour l'exercice de leur apostolat. Cette coopération divine s'était manifestée par les succès brillants qu'ils avaient remportés. — Et cum cognovissent... (vers. 9). Saint Paul reprend ici la phrase commencée au vers. 7 et interrompue par la parenthèse. — Gratiam quæ... Tout ensemble, la dignité apostolique et les grâces nécessaires pour s'en bien acquitter. Les membres du collège apostolique reconnurent donc pleinement les pouvoirs de Paul. Trois d'entre eux sont mentionnés nommément: Jacobus, et Cephas, et Joannes, sans doute parce qu'ils se trouvaient alors seuls à Jérusalem. C'étaient d'ailleurs les plus célèbres. Il a été déjà question de Jacques un peu plus haut, I, 19. Céphas est évidemment le même que saint Pierre (voyez les notes du vers. 11), et Jean est le disciple bien-aimé. Si saint Jacques est mentionné le premier, même avant le prince des apôtres, c'est surtout parce que les judaïsants opposaient plus spécialement son autorité à celle de Paul, le pieux évêque de Jérusalem ayant continué d'être personnellement très zélé pour les pratiques légales. On s'est parfois formalisé bien à tort de le voir nommé avant saint Pierre (Céphas), comme si la primauté de ce dernier en était amoindrie: de là cette fausse leçon de quelques manuscrits, adoptée par divers anciens auteurs: Πέτρος (au lieu de Κήφᾶς) καὶ Ἰάκωβος καὶ Ἰωάννης. — Qui videbantur (encore οἱ δοκούντες; dans le grec, « qui estimaient ») columnæ... Métaphore très bien choisie pour représenter le rôle des apôtres. Ils sont pour l'Église du Christ ce que sont les colonnes d'un bel et grand édifice; ils la soutiennent et la consolident. Cf. Apoc. III, 12. — La locution dexteras dederunt... fait pareillement image: souvent les hommes ratifient un traité et se donnent un témoignage de consentement mutuel en se serrant la main droite (cf. I Mach. VI, 58). — Sociatis. Plus exactement: de communion (κοινωνίας). — Ut nos (Paul et Barnabé)... ipsi autem... Ces mots déterminent le point spécial du contrat. Il faut sous-entendre « apostolatu fungeremur » (Estius), ou bien « iremus » et « irent ». Cette clause ne devait pas être in-

terprétée rigoureusement dans la pratique; en réalité, Paul continua de prêcher aux Juifs



Chapiteau d'une ancienne colonne de Jérusalem.

chaque fois qu'il en eut l'occasion, de même que les autres apôtres (excepté peut-être saint Jacques le Mineur) passeront une partie de leur vie à évangéliser les païens. La désignation de la sphère générale dans laquelle devait s'exercer le ministère d'un chacun est secondaire, mais « elle sert à mettre davantage en saillie l'unité qui existait entre tous les apôtres ». Les païens convertis ne formaient vraiment avec les convertis du judaïsme qu'une seule et même Église de Jésus-Christ: c'était le fait essentiel. — Tantum ut... (vers. 10). Cette demande toute fraternelle était occasionnée par la grande pauvreté dont souffraient alors de nombreux chrétiens à Jérusalem. Voyez Rom. XV, 26-27; I Cor. XVI, 1 et ss.; II Cor. VIII-IX. Ces mêmes passages prouvent à quel point était sincère la remarque ajoutée par l'apôtre: quod... sollicitus fui...

2° Paul a fait valoir l'indépendance de son autorité apostolique en face de saint Pierre lui-même, à l'occasion d'un dissentiment qu'ils eurent à Antioche. II, 11-21.

Cet épisode complète l'apologie de l'apôtre des Gentils, et pousse aussi loin que possible la preuve historique de sa mission divine.

11. Le fait, brièvement indiqué. — Cum venisset... Antiochiam. A Antioche de Syrie. Cf.

tiochiam, in faciem ei restiti, quia reprehensibilis erat.

12. Plius enim quam venirent quidam a Jacobo, cum gentibus edebat; cum autem venissent, subtrahabat et segregabat se, timens eos qui ex circumcisione erant.

13. Et simulationi ejus consenserunt

tioche, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible.

12. En effet, avant l'arrivée de quelques personnes envoyées par Jacques, il mangeait avec les païens; mais, quand elles furent venues, il se retira et se tint à l'écart, craignant ceux de la circoncision.

13. Et les autres Juifs usèrent de la

Act. XI, 19, etc. Nous ignorons dans quelles circonstances particulières eut lieu le fait, qui ne nous est connu que par ces lignes. Ce fut probablement à l'époque signalée au livre des Actes, xv, 35. — *Cephas*. « La plupart des Pères et des commentateurs ont cru, dans tous les temps, que ce personnage n'était pas autre que saint Pierre, dont le nom araméen était, en effet, Céphas (cf. Joan. I, 42; I Cor. I, 12, etc.). Néanmoins, comme saint Paul écrit non seulement qu'il lui a résisté en face, mais qu'il lui a résisté parce qu'il était répréhensible, il y a depuis longtemps des interprètes qui ne peuvent croire que ce Céphas soit le chef de l'Église, et ils soutiennent que c'est un des soixante et douze disciples... (La première opinion) est la seule qui puisse être défendue. » F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. V, p. 455 de la 5<sup>e</sup> édit., Paris, 1902 (voyez la suite de cette remarquable dissertation). Comme le dit Suarez, *de Leg.*, lib. IX, c. 15, n. 7, l'expédient qui consiste à chercher un disciple dans le confit d'Antioche pour le substituer au prince des apôtres, en vue de sauvegarder la dignité et l'infailibilité de ce dernier, est une « frivole evasion », un moyen frivole d'é luder la difficulté. L'obscur disciple Céphas a été inventé de toutes pièces et n'a jamais existé. Tous les détails du récit montrent que le personnage avec lequel Paul entra en discussion, et dont il blâma publiquement la conduite, exerçait un rôle important dans l'Église, un rôle supérieur à celui des membres du collège apostolique considérés dans leur ensemble (comp. les vers. 2 et ss.). « Tout s'explique aisément s'il est question du premier pape; rien ne se comprend » dans l'autre hypothèse. « Saint Paul cite son action comme un acte de courage; il a donné des avis à son supérieur hiérarchique...; mais ses paroles mêmes expliquent la primauté de Pierre au lieu de la nier. Il a dit un peu plus haut, I, 18, qu'il était allé à Jérusalem pour voir Pierre, ou, comme porte le texte grec, Céphas, qu'il considère ainsi comme son chef. S'il lui résistait maintenant, ce n'est pas pour méconnaître son autorité; son langage bien compris est au contraire un hommage d'autant plus précieux qu'il est indirect, rendu à la primauté du saint-siège. » F. Vigouroux, *l. c.*, p. 476. — *In faciem... restiti*. C.-à-d. : « in presentia et contradixi »; et non seulement en face, mais ouvertement et en public, comme il est dit plus bas (cf. vers. 14) d'une manière explicite. — *Quia reprehensibilis...* Plutôt d'après le grec : Parce qu'il était blâmé (καταγεωσμένος, « reprehensus »).

Blâmé par qui? Par la voix populaire, a-t-on dit, ou par la vérité évangélique, ou par sa manière d'agir antérieure. Peu importe: l'expression signifie qu'il avait évidemment tort.

12-14\*. Les détails du fait. — *Quidam a Jacobo*. Rien n'autorise à penser que ces hommes eussent été envoyés positivement par le saint évêque de Jérusalem; l'expression τινές ἀπὸ Ἰακώβου désigne d'une manière générale des gens venant d'auprès de Jacques, c.-à-d. des disciples plus ou moins intimes, qui comme lui étaient zélés pour l'observation de la loi mosaïque, malgré leur conversion au christianisme (cf. Act. XXI, 19 et ss.), mais qui ne partageaient pas sa largeur d'idées en ce qui concernait les païens. Comp. le vers. 9 et Act. xv, 13 et ss. — *Uum gentibus edebat*. Longtemps avant l'incident actuel, saint Pierre avait manifesté dans plusieurs circonstances importantes ses sentiments, tout à fait analogues à ceux de l'apôtre des Gentils, par rapport aux observances légales. Cf. Act. XI, 1 et ss.; xv, 8 et ss. Comme autrefois chez le centurion Cornelle, de même présentement à Antioche, il ne craignait point de prendre d'une manière habituelle ses repas avec les païens convertis, sans s'inquiéter des mets qu'on lui servait, sauf les exceptions prescrites par le concile de Jérusalem (Act. xv, 29). Il admettait donc, comme saint Paul, quoique le concile n'eût rien déterminé expressément en ce sens, que les chrétiens d'origine juive étaient eux-mêmes affranchis du joug légal au sujet des mets, de la circoncision, etc., bien qu'il leur fût loisible aussi de pratiquer encore les lois cérémonielles. — *Cum... venissent*. Ce fut là pour saint Pierre l'occasion d'une façon d'agir tout opposée à la précédente : *subtrahabat* et... Ces imparfaits marquent, comme « edebat », une situation qui se prolongea durant quelque temps. Le second verbe, *segregabat se*, insiste fortement sur le fait indiqué. — *Timens eos...* Pierre se laissa donc intimidier par les nouveaux venus, qui étaient Juifs d'origine (*qui ex circumcissione...*), et dont il connaissait l'attachement aux observances légales. Il craignit de les froisser, et avec eux tous les judéo-chrétiens de Jérusalem; c'est pourquoi il cessa de manger avec les fidèles incirconcis. — Son exemple entraîna tous les convertis du judaïsme qui étaient alors à Antioche, et qui avaient abandonné comme lui les coutumes juives (*ceteri Judæi*). — L'expression énergique dont le narrateur se sert pour caractériser leur conduite révèle toute la peine qu'il ressentit alors : συνυπερίβησαν αὐτῷ. A la lettre : Ils furent hypocrites avec lui; mais

même dissimulation que lui, de sorte que Barnabé aussi fut entraîné dans cette dissimulation.

14. Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'évangile, je dis à Céphas, en présence de tous : Si toi, qui es Juif, tu vis à la manière des païens, et non comme les Juifs, pourquoi forces-tu les païens de judaïser ?

ceteri Judæi, ita ut et Barnabas ducetur ab eis in illam simulationem.

14. Sed cum vidissem quod non recte ambularent ad veritatem evangelii, dixi Cephæ coram omnibus : Si tu, cum Judæus sis, gentiliter vivis, et non judaice, quomodo gentes cogis judaizare ?

avec la signification adoucie que la Vulgate donne à ce verbe : *simulationi ejus consenserunt*. Manière de dire qu'ils n'avaient pas changé de conduite par conviction, mais pour des motifs de circonstance, par faiblesse et par respect humain. Origène, saint Jean Chrysostome et saint Jérôme lui-même appuient sur cette expression leur opinion singulière, vivement attaquée par saint Augustin et à peu près complètement oubliée, d'après laquelle le confit des deux apôtres à Antioche n'avait été qu'une feinte



Portraits de saint Pierre et saint Paul, sur un fond de verre antique.

concertée d'avance. Saint Pierre « aurait fait semblant d'observer les cérémonies légales, afin que saint Paul eût l'occasion d'établir devant tout le monde que les chrétiens n'étaient pas tenus à l'observance de la loi mosaïque. » — *Ita ut... Barnabas*. La conjonction *et* est fortement accentuée : même Barnabé, qui avait longtemps évangélisé les païens avec Paul et qui partageait les sentiments de son ami. — *Ducetur*... Dans le grec : Il fut entraîné par leur dissimulation (τῆ ὑποκρίσει). — *Sed cum vidissem...* (vers. 14\*). Saint Paul apparaît à son tour sur la scène, et il expose sa propre conduite dans cette circonstance délicate. — *Non recte ambularent...* Le verbe ὀρθοπεδεῖν, employé en ce seul endroit, correspond très bien à la situation. Il signifie à la lettre : « recto pede inco-

dere », et il exprime nettement la nature de la faute que Paul va reprocher au prince des apôtres. Ce n'était point une erreur de doctrine ; bien plus, Pierre, Barnabé et les autres judéo-chrétiens avaient le droit d'agir comme ils avaient fait. « Tout Juif converti avait le droit d'observer la loi ; mais saint Pierre était le chef de l'Église, et, à cause de cette qualité, son exemple avait un poids particulier ; il pouvait induire à penser, par son changement de conduite, que les cérémonies légales étaient toujours rigoureusement obligatoires pour les Juifs, et non pas simplement facultatives. » Les convertis du paganismes pouvaient même craindre qu'on ne leur retirât la liberté que leur avait accordée le concile de Jérusalem. C'est pour cela que Paul crut devoir signaler en public, *coram omnibus* (probablement durant une assemblée religieuse), les graves inconvénients de cette manière de faire. — Sur l'expression *ad veritatem...*, voyez les notes du vers. 5<sup>b</sup>.

14<sup>b</sup>-21. Discours par lequel saint Paul critiqua la conduite de saint Pierre à Antioche. Nous n'en avons qu'un résumé, très condensé, mais plein de force, qui en reproduit fort bien la substance. Quelques interprètes ont prétendu à tort que Paul n'adressa au chef du sacré collège que les paroles contenues dans la deuxième moitié du vers. 14, en sorte que les vers. 15-21 concerneraient directement les Galates. Les mots *nos natura Judæi* du vers. 15 suffirent pour écarter ce sentiment, puisque les Galates étaient d'origine païenne. — *Si tu* (pronom accentué)... Ces premiers mots relèvent très fortement l'inconséquence de Céphas. Bien qu'il fût Juif de naissance, il avait cru pouvoir abandonner, au début de son séjour à Antioche, les observances légales, parce qu'il savait qu'elles ne l'obligeaient plus en conscience, et il vivait, sous le rapport des mets, comme les chrétiens du la gentilité (*gentiliter vivis*) ; puis, changeant soudain de conduite et revenant à la pratique de la loi, il paraissait condamner ce qu'il avait fait. N'était-ce pas contester au moins indirectement la liberté des convertis du paganismes (*gentes*), et les contraindre en quelque sorte de vivre eux-mêmes à la façon des Juifs (*judatare*) ? — Les mots *quomodo* (c.-à-d., de quel droit)... *cogis...* pourraient être répétés comme un refrain à la suite de chacun des versets qui suivent, car ils résument tous les détails de l'argumentation de saint Paul. — *Nos...* (vers. 15). Se préparant à justifier son reproche,

15. Nos natura Judæi, et non ex genibus peccatores.

16. Scientes autem quod non justificatur homo ex operibus legis, nisi per fidem Jesu Christi, et nos in Christo Jesu credimus, ut justificemur ex fide Christi, et non ex operibus legis, propter quod ex operibus legis non justificabitur omnis caro.

17. Quod si quærentes justificari in Christo, inventi sumus et ipsi peccatores, numquid Christus peccati minister est? Absit.

18. Si enim quæ destruxi, iterum hæc ædifico, prævaricatorem me constituo.

19. Ego enim per legem, legi mortuus

15. Nous, nous sommes Juifs de naissance, et non pécheurs d'entre les païens.

16. Sachant cependant que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous avons nous-mêmes cru en Jésus-Christ, pour être justifiés par la foi au Christ, et non par les œuvres de la loi, parce que nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi.

17. Mais si, en cherchant à être justifiés dans le Christ, nous sommes aussi nous-mêmes trouvés pécheurs, le Christ sera-t-il donc ministre du péché? Loin de là!

18. Car si je rebâtais les choses que j'ai détruites, je me constitue prévaricateur.

19. En effet, par la loi je suis mort

et à prouver qu'il serait injuste de vouloir imposer aux païens convertis l'observation des lois cérémonielles du judaïsme, l'apôtre commence par une concession. Il reconnaît qu'appartenir par la naissance (*natura*) au peuple juif (comme c'était le cas pour lui-même, pour Pierre, Barnabé, etc.), était une grande grâce et un privilège insigne. Cf. Ex. xix, 6; Deut. vii, 6; Rom. ii, 17 et ss.; ix, 4; xv, 8 et ss., etc. — *Et non ex genibus...* Les païens, qui ignoraient le vrai Dieu et qui suivaient sans frein leurs mauvais penchants, méritaient particulièrement le nom de pécheurs. Cf. Rom. ii, 12; I Cor. ix, 21; Eph. ii, 12, etc. — *Scientes autem...* (vers. 16). Appel à la conviction intime et à l'expérience de Pierre et des judéo-chrétiens. S'ils se sont attachés à Jésus-Christ, malgré les avantages très réels que leur conférait la religion juive, c'est parce qu'ils savaient de science certaine que les observances légales étaient incapables de leur procurer le salut. — *Non justificatur... ex operibus...* Cette proposition sera démontrée plus bas, iii, 1 et ss. Comp. Rom. iv, 1 et ss. — *Nisi per fidem...* Dans le sens de « *sed tantum per...* », comme on le voit par le contexte. — *Et nos...* Nous aussi, même nous, Juifs de naissance. — Au lieu de *in Christo... credimus*, il faudrait : « *in Christum... credimus* ». — Les mots *ex operibus legis non...* semblent être un écho du Psaume cxlii, 2. Ils insistent vigoureusement sur la pensée. Voyez Rom. iii, 20. — *Quod si...* (vers. 17). Continuant de développer sa démonstration, Paul signale une première conséquence absurde à laquelle conduirait forcément la doctrine opposée à la sienne. — Le trait *quærentes justificari...* s'applique aussi aux Juifs de naissance qui, comprenant que la loi mosaïque n'était pas capable de les sauver, l'avaient délaissée pour chercher la justification à sa seule vraie source, la foi en Jésus-Christ. Si cette foi est insuffisante, et s'il est nécessaire d'y ajouter les œuvres

légales, les judéo-chrétiens ont péché en abandonnant celles-ci; par suite, Jésus-Christ, cause de cet abandon, serait en même temps la cause de leur péché (*peccati minister*; c. à-d., promoteur du péché). La supposition étant tout à fait injurieuse pour Notre-Seigneur, Paul l'adoucit en la présentant sous une tournure interrogative, qui l'exprime comme une chose douteuse. En outre, il se hâte de la rejeter d'une manière absolue par la formule *Absit*. Cf. Rom. iii, 4, etc. — *Si enim...* (vers. 18). Seconde conséquence fâcheuse de cet abandon du judaïsme, s'il était injustifié. L'auteur se met directement en scène, non seulement pour rendre sa démonstration plus vivante, mais aussi pour prendre directement sur lui l'odieux de l'hypothèse *prævaricatorem me...* — *Si... quæ destruxi, iterum...* L'image est aisée à comprendre. Si, après avoir démolit un édifice, on le reconstruit plus tard, on prouve qu'on a eu tort de le démolir. De même, Paul, et Pierre, et tous les Juifs convertis, auraient démontré qu'ils étaient des prévaricateurs, des transgresseurs de la loi, si, après l'avoir quittée pour aller au Christ, ils s'étaient remis à l'observer comme nécessaire au salut. Selon plusieurs commentateurs, l'apôtre voudrait dire qu'il violerait la loi en se mettant de nouveau à la pratiquer, parce que c'est elle-même qui l'avait convaincu de son inutilité, de son abrogation et de la nécessité de croire au Christ. Ce sentiment, quoique un peu subtil à première vue, s'accorde assez bien avec ce qui suit; mais nous lui préférons l'autre interprétation. — *Ego enim...* (vers. 19). L'apôtre va prouver qu'un Juif devenu chrétien ne pèche point en ne revenant pas à la pratique de la loi. — *Legi mortuus...* C. à-d.: Je ne vis pas relativement à elle, j'ai cessé d'être sous son autorité, je suis libre en ce qui la concerne. Cf. Rom. vii, 1 et ss. — Comment a été opérée cette déliivrance. — *Per legem*. C'est là une sorte



à la loi, afin de vivre pour Dieu; avec le Christ j'ai été cloué à la croix.

20. Et je vis, non ce n'est plus moi, mais c'est le Christ qui vit en moi; et si je vis maintenant dans la chair, je vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé, et qui s'est livré lui-même pour moi.

21. Je ne rejette pas la grâce de Dieu. Car si la justice s'acquiert par la loi, le Christ est donc mort en vain.

sum, ut Deo vivam; Christo confixus sum cruci.

20. Vivo autem, jam non ego; vivit vero in me Christus. Quod autem nunc vivo in carne, in fide vivo Filii Dei, qui dilexit me, et tradidit semetipsum pro me.

21. Non abjicio gratiam Dei. Si enim per legem justitia, ergo gratis Christus mortuus est.

de paradoxe, qu'on a différemment interprété. Selon les uns : par la loi nouvelle, celle du Christ, qui a remplacé celle de Moïse. Mieux, selon les autres : par la loi mosaïque elle-même, comme le déclarent les mots suivants, qui contiennent en abrégé l'admirable théorie de saint Paul sur la régénération chrétienne. La loi, dit-il (cf. III, 13-14; Rom. VII, 9-10), maudit et condamne à mort quiconque la transgresse, et par conséquent tous les hommes. Mais Jésus-Christ a voulu prendre sur lui cette malédiction que nous avions méritée, et il a subi la mort pour nous sauver : c'est donc la loi qui l'a fait mourir. Toutefois, par le baptême, nous sommes si étroitement unis à Jésus, que nous ne formons qu'un seul être avec lui, de sorte que sa mort est la nôtre, et que sa résurrection est également notre résurrection. Dans ce sens, nous aussi nous avons été mis à mort par la loi, libérés de la loi par la loi même. Cf. Rom. VI, 3 et ss. — *Ut Deo vivam*. Contraste avec ce qui précède. En mourant à la loi, le chrétien entre dans une existence nouvelle, entièrement surnaturelle, où il ne doit vivre que pour Dieu. — *Christo confixus...* (Χριστῷ συνεσταύρωμαι). A la manière qui vient d'être indiquée : en vertu de l'union mystique du chrétien avec le Christ. — *Vivo autem...* (vers. 20). Nous trouvons ici l'explication des mots « ut Deo vivam » : l'essence la plus intime de la vie régénérée des chrétiens ne saurait être mieux définie. Au négatif : *vivo... jam non ego* (le pronom est très accentué; c.-à-d. : en moi, l'homme naturel, le vieil homme a cessé de vivre). Cf. Rom. VI, 6. Au positif : *vivit vero... Christus*. En échange de la vie que j'ai perdue, j'ai reçu une existence incomparablement supérieure, puisqu'elle se confond en réalité avec la vie du Christ, qui est le principe de mes pensées, de mes paroles et de mes actes.

Cf. Joan. XV, 1 et ss. — L'apôtre insiste sur cette idée sublime, afin de la rendre encore plus précise : *Quod autem...* En fait, même après le baptême, le chrétien continue de vivre *in carne*, c.-à-d., de la vie physique et naturelle, comme les autres hommes; mais cette vie même a été transformée et transfigurée en lui par sa foi au Fils de Dieu (*in fide... Filti...*; la foi par laquelle il croit que Jésus est le Fils de Dieu). — Se rappelant les bienfaits immenses du Sauveur pour l'humanité déchue, Paul ajoute, vivement ému : *Qui dilexit... et tradidit...* Voyez I, 4; Joan. III, 16 et XV, 13, etc. — *Non abjicio...* (vers. 21). Le discours s'achève par l'indication d'une troisième conséquence très funeste que produirait la doctrine judaisante. Le grec οὐκ ἀθετῶ signifie plutôt : Je n'annule pas, je ne rends pas vaine. Litote pour dire : Je retiens de toutes mes forces la grâce de Dieu. Cette grâce, c'est ici le sacrifice humiliant et sanglant du Fils de Dieu; or elle est réduite à néant par ceux qui prétendent que la loi mosaïque demeure strictement obligatoire pour les chrétiens : *Si enim per legem... ergo* (adverbe accentué)... — *Gratis, δωρεάν* : gratuitement; puis, sans résultat, à pure perte. En effet, si la loi possède une vraie puissance pour justifier les hommes de leurs péchés et pour leur procurer la vie éternelle, la mort de Jésus-Christ sur la croix a été superflue. — Quelle fut l'attitude de saint Pierre devant cette protestation vigoureuse de l'apôtre des Gentils? Il ressort de ce récit qu'il reconnut humblement la justesse des réclamations de Paul, et que, comprenant mieux les conséquences dangereuses que pouvait avoir sa conduite, il manifesta en actes et en paroles qu'il était permis à tous les chrétiens sans distinction de rompre avec les observances légales.

## CHAPITRE III

1. O insensati Galatæ! quis vos fasci-  
navit non obedire veritati, ante quorum  
oculos Jesus Christus præscriptus est,  
in vobis crucifixus?

2. Hoc solum a vobis volo discere: Ex  
operibus legis Spiritum accepistis, an ex  
auditu fidei?

3. Sic stulti estis, ut cum spiritu

1. O Galates insensés, qui vous a fasci-  
nés, pour que vous n'obéissiez plus à  
la vérité, vous aux yeux de qui Jésus-  
Christ a été représenté, comme crucifié  
au milieu de vous?

2. Je veux seulement savoir ceci de  
vous: Est-ce par les œuvres de la loi  
que vous avez reçu l'Esprit, ou par la  
prédication de la foi?

3. Êtes-vous tellement insensés qu'a-

## SECONDE PARTIE, POLÉMIQUE

## La loi et l'évangile. III, 1-IV, 31.

En rappelant avec tant de force, dans son discours à saint Pierre (II, 14<sup>b</sup>-21), que le salut ne dépend pas de la loi, mais uniquement de la foi en Jésus-Christ, Paul a introduit la thèse qu'il va développer sous une forme polémique dans cette seconde partie, qui est la plus importante des trois. Il établit un contraste perpétuel entre la loi mosaïque et l'évangile, afin de mieux prouver l'inutilité de celle-là pour les chrétiens.

§ I. — *La loi produisait la malédiction, on est béni grâce à la foi.* III, 1-14.

1<sup>o</sup> Les Galates savent bien que c'est par l'intermédiaire de la foi, et non en vertu de la loi, qu'ils ont reçu l'Esprit-Saint et ses dons merveilleux. III, 1-5.

CHAP. III. — 1. Dououreux étonnement de l'apôtre. — Il se manifeste d'abord par l'apostrophe indignée, *O insensati...* Après avoir si bien démontré à quel point il serait absurde de mélanger le judaïsme et le christianisme, et quelles conséquences pernicieuses en résulteraient, il se souvient que les Galates se sont laissé partiellement entraîner à opérer ce mélange, insensé autant que criminel. De là ce cri de détresse qui s'échappe de son cœur. — La suite du verset n'est pas moins éloquent: *Quis vos fasci-  
navit...*? Tout allait bien jusque-là chez les chrétiens de Galatie; pour qu'un changement si grave et si soudain s'opérât parmi eux, il fallait qu'on se fût servi d'un charme pour les séduire, qu'on les eût fascinés comme le serpent fascine l'oiseau. — Les mots *non obedire veritati* (pour: « ut non obediretis... ») manquent dans les meilleurs manuscrits grecs, et saint Jérôme les regardait comme une glose insérée dans le texte. — *Ante quorum oculis...* Trait dramatique, qui fortifie singulièrement la pensée. Le verbe *προσγράφη* (Vulg., *præscriptus est*) a le sens de « palam depictus est ». Il fait allusion à la prédication de Paul, qui avait été

si claire et si précise, qu'elle avait pour ainsi dire placé le Christ lui-même sous les yeux des auditeurs, comme un tableau vivant; or, comme elle avait pour objet principal la mort du Sauveur, celui-ci avait été de cette manière crucifié de nouveau devant les Galates (*in vobis crucifixus*; les mots *ἐν ὑμῖν* sont omis par d'anciens manuscrits). Telle est l'interprétation des Pères grecs et de la plupart des exégètes modernes. Celle de saint Jérôme, qui traduit *προσγράφη* par « antea scriptus est » et applique ce verbe aux oracles messianiques de l'Ancien Testament, communiqués par Paul aux Galates, et celle de divers auteurs latins, qui lisent « proscriptus » (dépeupillé, condamné), sont difficiles à défendre ici.

2-5. Appel à l'expérience des Galates, pour mieux faire ressortir encore la folie de leur conduite. L'apôtre multiplie les questions coup sur coup, emporté par sa vive émotion. — *Hoc solum a vobis...* Au lieu de recourir à une longue démonstration pour leur prouver l'inanité des pratiques légales, il veut attirer leur attention sur un point seulement: *Ex operibus... an ex...?* Ils avaient reçu l'Esprit-Saint en devenant chrétiens, et ce divin Esprit, comme c'était la coutume aux premiers temps du christianisme (cf. Act. x, 46; xi, 15; xv, 8-9; I Cor. xiv, etc.), avait manifesté sa présence par toutes sortes de faveurs et de prodiges, dont ils avaient été les objets ou les témoins (voyez les vers. 5). A qui devaient-ils cet immense bienfait? Pas à la pratique de la loi, puisqu'ils étaient païens au moment de leur conversion; mais à la foi seule. L'expression *ex auditu fidei* peut signifier: par la prédication qui produit la foi; ou bien: par l'obéissance à la foi. Cette seconde signification est préférable (cf. Rom. i, 15; xvi, 26, etc.). — *Sic stulti* (*ἀνόητοι*, « insensati », comme au vers. 1)... Paul constate de nouveau (vers. 3), et non pas sans une mordante ironie, le manque de sens dont font preuve les Galates en se laissant si aisément séduire. Il est dans l'ordre que, dans la vie morale, on aille du moins parfait au plus parfait, par de perpé-

près avoir commencé par l'Esprit vous finissiez maintenant par la chair?

4. Avez-vous tant souffert en vain? si toutefois c'est en vain.

5. Celui qui vous communique l'Esprit, et qui opère des miracles parmi vous, *le fait-il* par les œuvres de la loi, ou par la prédication de la foi?

6. Ainsi qu'il est écrit : Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice?

7. Reconnaissez donc que ceux qui s'appuient sur la foi, ceux-là sont les enfants d'Abraham.

8. Aussi l'Écriture, prévoyant que

*cœperitis, nunc carne consummemini?*

4. *Tanta passi estis sine causa? si tamen sine causa.*

5. *Qui ergo tribuit vobis Spiritum, et operatur virtutes in vobis, ex operibus legis, an ex auditu fidei?*

6. *Sicut scriptum est : Abraham credidit Deo, et reputatum est illi ad justitiam.*

7. *Cognoscite ergo quia qui ex fide sunt, ii sunt filii Abrahæ.*

8. *Providens autem Scriptura quia ex*

tuels progrès. C'est le contraire qui s'est passé pour la masse des chrétiens de Galatie. Comme il vient d'être dit, ils avaient débuté par l'Esprit-Saint, auteur de leur régénération complète, et ils cherchaient leur perfectionnement dans la chair (*carne consummemini*), c.-à-d., dans les observances légales, tout extérieures, dont un grand nombre (par exemple : la circoncision, les ablutions et les purifications) concernaient directement le corps. Commencer par le christianisme et finir par le judaïsme, quelle folie manifeste! Il y a un contraste très frappant entre les verbes « *cœperitis* » et « *consummemini* », de même qu'entre les substantifs « *spiritu* » et « *carne* ». — *Tanta passi...* (vers. 4). Suivant quelques commentateurs modernes, ces mots se rapporteraient encore aux grâces répandues sur les Galates depuis leur conversion, grâce qu'ils allaient perdre entièrement par leur apostasie; ou bien, aux inconvénients multiples et absolument inutiles d'une vie conforme à la loi juive. Ces interprétations sont loin de valoir celle qui est communément admise depuis les temps anciens, et qui résulte du sens littéral des expressions : Est-ce en vain (*sine causa, σὶνῆ*) que vous avez tant souffert? On voit par les Actes des apôtres que les néophytes avaient à endurer de leurs compatriotes, de leurs familles, etc., la contradiction et la persécution. Les Galates n'avaient pas échappé à ces souffrances après leur conversion; et voici qu'ils en allaient perdre tout le fruit, en abandonnant le Christ. L'apôtre espère toutefois qu'ils reviendront à résipiscence, et que le mérite de leurs bonnes œuvres ne leur sera pas enlevé; c'est pourquoi il adoucit sa pensée, en ajoutant : *si tamen sine...* — *Qui ergo...* (vers. 5). Après la petite digression dans laquelle il a mis en relief le caractère insensé de la conduite des Galates, saint Paul réitère, en la modifiant légèrement, sa question du vers. 2. Là, il leur avait demandé de quelle manière ils s'étaient disposés à recevoir l'Esprit-Saint et ses dons; ici, faisant toujours appel à leur sens intime, il désire apprendre d'eux par quels moyens ils continuent d'obtenir de Dieu l'effusion de ce même Esprit et de ses faveurs merveilleuses.

Le vers. 2 concernait donc le passé; celui-ci se rapporte au temps présent (*tribuit, operatur*). Car, comme nous l'avons vu, l'apostasie des Galates était loin d'être un fait accompli pour la majorité d'entre eux.

2<sup>o</sup> « Discussion exégétique destinée à prouver que l'Ancien Testament lui-même attache le salut à la foi et non aux œuvres, » III, 6-14.

Comparez l'argumentation semblable de Rom. iv.

6-9. Abraham a été justifié par la foi, et il en est de même de ses vrais fils. — A sa double question, l'apôtre suppose que les Galates ont répondu : « *Ex auditu fidei,* » et il se met à démontrer par la sainte Écriture qu'il en est réellement ainsi : *Sicut scriptum...* Le verbe *ἔγγραπται* est omis par d'importants manuscrits; mais la pensée n'est pas modifiée s'il disparaît du texte. — Le premier passage cité, *Abraham credidit...* (cf. Gen. xv, 6), a déjà été expliqué à propos de Rom. iv, 3. — *Cognoscite ergo...* (vers. 7). L'Écrivain sacré tire une conséquence de l'exemple d'Abraham. Il adopte ici l'argument présenté autrefois par Jésus lui-même à ses compatriotes : Si vous êtes les fils d'Abraham, accomplissez les œuvres d'Abraham (Joan. viii, 39). Les vrais fils n'ont pas une nature différente de celle de leur père, et ils s'efforcent de lui ressembler dans les points essentiels. Si Abraham a été justifié par sa



Sacrifice d'Abraham, sur un antique sceau chrétien.

foi, ceux-là seuls sont réellement ses fils (*ii sunt...*; le pronom est accentué), qui imitent sa foi et qui vivent comme lui de la foi. — La locution *qui ex fide...* (*οἱ ἐκ πίστεως*), opposée à « *qui... ex operibus legis sunt* » (cf. vers. 10), ou à « *qui ex lege* » (cf. Rom. iv, 14 : *οἱ ἐκ νόμου*), désigne ceux qui sont pour ainsi dire nés de la foi et qui ont été engendrés par elle. — *Providens autem...* (vers. 8). L'Écriture sainte est personnifiée; ou plutôt, son nom représente ici celui de son auteur, Dieu lui-même, et c'est pour cela que son autorité est alléguée comme irréfragable. —

fide justificat gentes Deus, prænuntiavit Abrahæ : Quia benedicentur in te omnes gentes.

9. Igitur qui ex fide sunt, benedicentur cum fidei Abraham.

10. Quicumque enim ex operibus legis sunt, sub maledicto sunt. Scriptum est enim : Maledictus omnis qui non permanserit in omnibus quæ scripta sunt in libro legis, ut faciat ea.

11. Quoniam autem in lege nemo justificatur apud Deum, manifestum est, quia : Justus ex fide vivit.

c'est par la foi que Dieu justifierait les nations, l'a annoncé d'avance à Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi.

9. Ceux donc qui s'appuient sur la foi seront bénis avec le fidèle Abraham.

10. Car tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi, sont sous la malédiction. En effet, il est écrit : Maudit est quiconque ne persévère pas dans tout ce qui est écrit au livre de la loi.

11. Et il est évident que nul n'est justifié devant Dieu par la loi, puisque : Le juste vit de la foi.

*Quia ex fide justificat...* L'emploi du temps présent est à remarquer. Avant même d'instituer la loi mosaïque, Dieu avait décidé que la foi serait la base et la source de la justification. — *Gentes.* Les Juifs aussi, assurément; mais il est fait une mention spéciale des païens, parce que c'était d'eux surtout qu'il était question dans la controverse avec les judaisants. — *Prænuntiavit.* Dans le grec : προηγγελισατο, « antea evangelizavit ». C'était, en effet, une bonne nouvelle qui était donnée d'avance à Abraham pour les Gentils dans cet oracle très bref, mais très expressif, *benedicentur... omnes...*, puisqu'il renferme en abrégé toutes les bénédictions apportées par le Messie. Il est cité librement d'après Gen. xii. 3; comp. Gen. xviii, 18. — *In te* : dans la personne même d'Abraham, en vertu de sa paternité. Mais, comme les païens ne descendaient pas du saint patriarche selon la chair, c'est en imitant sa foi qu'ils devenaient ses fils et qu'ils étaient justifiés comme lui. C'est pourquoi l'apôtre conclut en disant : *Igitur qui ex fide...* (vers. 9).

10-14. Le Christ nous a délivrés de la malédiction de la loi. — *Quicumque enim...* Preuve que les seuls croyants seront bénis en Abraham, c.-à-d., justifiés devant Dieu. Si la bénédiction promise par le Seigneur ne leur était pas exclusivement destinée, il faudrait dire qu'elle concernait les observateurs de la loi (*qui... ex operibus...*), la postérité charnelle du patriarche, les Juifs; or cela est impossible, puisque ceux-ci sont placés sous le coup d'une perpétuelle malédiction (*sub maledicto...*), ce qui est tout à fait l'opposé de la bénédiction céleste. — *Scriptum est...* Au Deutéronome, xxvii, 26. La citation est faite librement d'après les LXX. Les mots *permanserit in omnibus... ut faciat ea* portent l'idée principale; en effet, il était impossible d'accomplir toujours et intégralement les prescriptions de la loi mosaïque, qui savait commander et commander encore, sans toutefois fournir les secours nécessaires pour obéir sans cesse. Cf. Act. xv, 10; Rom. iii, 20; iv, 15, etc. — *Quoniam autem...* (vers. 11). L'argumentation redevient positive. L'Écriture sainte, après avoir dit négativement : Maudit soit celui qui ne fait pas..., et montré ainsi que la loi est incapable

de justifier, affirme en termes très explicites par le prophète : *Justus ex fide...* Cf. Hab. ii, 4. Sur ce texte, voyez Rom. i, 17 et le commentaire; il est également cité Hebr. x, 27. Il forme ici la majeure d'un syllogisme dont la mineure se trouve au vers. 12; la conclusion anticipée forme la première moitié du vers. 11. — Les mots *apud Deum* précisent la nature de la justification que la loi ne saurait procurer : c'est la justification intérieure et proprement dite, celle par laquelle l'homme plaît à Dieu. — *Iex... non ex fide* (vers. 12). La loi ne se base pas sur la foi et ne s'inquiète point par elle-même des dispositions intérieures; elle demande des actes, l'obéissance. — *Sed : Qui fecerit...* Saint Paul donne de nouveau la parole à la Bible, pour exprimer plus fortement sa pensée. Il cite cette fois (encore sans aucune formule d'introduction, parce qu'il suppose le passage connu de ses lecteurs) un texte du Lévitique, xviii, 5. Comp. Rom. x, 5. Le mot principal est *fecerit*. Les pronoms *ea et illis* se rapportent aux commandements divins. — *Christus...* (vers. 13). Faisant un pas de plus dans son raisonnement, saint Paul indique par quel prodige du divin amour tous les hommes, Juifs et Gentils, ont été délivrés de la malédiction prononcée par la loi, afin d'avoir part à la vraie justification. Les Juifs sont représentés par les mots *nos redemit de...*, qui supposent des hommes placés directement sous le joug et la malédiction de la loi; il est nommément question des païens au vers. 14. — *Redemit.* Le prix de ce rachat a été le sang de l'Homme-Dieu. Cf. I Petr. i, 18-19; Apoc. v, 9, etc. C'est ce que dit saint Paul en termes particulièrement énergiques : *factus... maledictum* (l'abstrait a plus de force que le concret « maledictus »). Le Christ s'est substitué à nous (*pro nobis*) pour porter la malédiction suspendue sur nos têtes. — Un autre texte biblique, Deut. xxi, 23, cité librement d'après les LXX, démontre la vérité de cette assertion. Dans le passage auquel il est emprunté, l'ordre est donné d'attacher à une potence le cadavre de tout Israélite condamné à périr par le glaive ou la lapidation; mais on devait enlever le corps avant la nuit, parce que sa présence prolongée aurait souillé la terre sainte : *maledictus omnis qui...* Jésus.

12. Or la loi ne s'appuie pas sur la foi ; mais : Celui qui observera les commandements, aura la vie par eux.

13. Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous ; car il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois ;

14. afin que la bénédiction d'Abraham fût communiquée aux gentils par le Christ Jésus, et que nous reçussions par la foi l'Esprit qui avait été promis.

15. Mes frères (je parle à la manière des hommes), quand le testament d'un homme est en bonne forme, personne ne peut l'annuler ou n'y ajoute *quoi que ce soit*.

16. Or, les promesses ont été faites

12. Lex autem non ex fide ; sed : Qui fecerit ea, vivet in illis.

13. Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum, quia scriptum est : Maledictus omnis qui pendet in ligno ;

14. ut in gentibus benedictio Abraham fieret in Christo Jesu, ut pollicitationem Spiritus accipiamus per fidem.

15. Fratres (secundum hominem dico), tamen hominis confirmatum testamentum nemo spernit, aut superordinat.

16. Abraham dictæ sunt promissiones,

Christ, étant mort sur la croix, tombait directement sous cette malédiction. — *Ut in gentibus...* (vers. 14). Nous apprenons ici, dans deux propositions parallèles, le but que le Sauveur avait en vue lorsqu'il subit ainsi la mort. Par son sacrifice du Calvaire il mit fin non seulement à la malédiction de la loi, mais à la loi elle-même, puisqu'elle cessa d'être une condition de salut pour les Juifs. En même temps, il renversa le mur de séparation qui était dressé entre Israël et les païens (cf. Eph. II, 14 et ss.), de sorte que ces derniers peuvent aussi participer aux bénédictions promises à Abraham, c.-à-d. à la justification par la foi (*ut... benedictio Abraham...* comp. le vers. 9). Les Juifs et les Gentils furent donc admis à recevoir de la même manière l'Esprit de Dieu (*pollicitationem Spiritus* équivant à « promissum Spiritum » ; l'abstrait pour le concret). L'apôtre condense pour ainsi dire dans cette effusion de l'Esprit-Saint toutes les grâces et tous les privilèges accordés aux chrétiens. Nous sommes ainsi ramenés au vers. 2 : Paul a dûment prouvé aux Galates qu'ils ont reçu l'Esprit divin et ses dons *per fidem*, et non pas en pratiquant les œuvres de la loi juive. Il passe maintenant à une autre série de pensées.

§ II. — On est mineur sous la loi, on devient majeur par la foi et le christianisme. III, 15-29.

Comme on le voit par le récit de la Genèse, chap. XII et ss., la bénédiction promise à Abraham et à ses descendants avait pour base l'alliance que le Seigneur avait contractée avec ce saint personnage. Mais, se demande maintenant saint Paul, répondant à une objection tacite, cette alliance n'a-t-elle pas été rompue par l'institution de la loi mosaïque, venue plus tard ? Nullement ; car, bien loin d'abroger les anciennes promesses, la loi en a au contraire hâté l'accomplissement final. Le peuple de Dieu ressemblait à un enfant mineur ; il avait besoin d'une tutelle jusqu'à ce qu'il devint majeur grâce au Christ, et capable de recevoir et de gérer l'héritage promis. Cette tutelle lui a été procurée par

la théocratie mosaïque jusqu'à la venue du Messie ; mais alors la loi disparut, son rôle étant achevé.

1° Les promesses faites à Abraham n'ont pas été annulées par la loi. III, 15-18.

15. Le caractère inaliénable d'un testament. — La vive émotion qui agitait l'apôtre au début de ce chapitre est maintenant calmée ; aussi peut-il ouvrir ce nouvel argument par une apostrophe aimante : *fratres*. — La formule *secundum hominem dico*, qui lui était assez familière (cf. Rom. III, 5 ; I Cor. III, 3 ; IX, 8 ; xv, 32, etc.), a pour but d'excuser le rapprochement qui va être fait entre une coutume humaine et des choses divines. — La particule *tamen*, qui devrait régulièrement précéder le verbe « spernit », a été mise en avant à dessein, pour appuyer sur l'idée. — *Hominis... testamentum*. Les interprètes se sont de tout temps divisés au sujet du mot διαθήκη, auquel les uns donnent la signification de testament, comme fait notre Vulgate, tandis que les autres le traduisent par contrat, traité. La différence entre les deux opinions n'a rien d'essentiel ; mais nous préférons la première, qui est favorisée par saint Paul lui-même, puisqu'il parle d'héritage au vers. 18. D'ailleurs, les promesses du Seigneur à Abraham n'avaient pas la forme d'un contrat proprement dit. — *Confirmatum*. Le grec *κεκυρωμένη* désigne un testament qui a été officiellement reconnu comme authentique. Un document de ce genre est respecté de tous ; personne ne songe à l'annuler (c'est le sens du grec ; *spernit* ne dit pas assez), on a le modifier en y ajoutant des clauses nouvelles (*superordinat*).

16-18. Les promesses faites à Abraham sont pareillement inaliénables. L'apôtre passe à l'application de sa comparaison. — *Abraham dictæ... promissiones* (αἱ ἐπαγγελίαι, avec l'article ; les promesses bien connues). C'est ici la mineure d'un nouveau syllogisme, dont le vers. 15 contient la majeure et le vers. 17 la conclusion. Si la volonté d'un testateur, lorsqu'elle est en due forme, est respectée de tous et a une force de loi, à plus forte raison cela doit-il être le cas pour

et semini ejus. Non dicit : Et seminibus, quasi in multis; sed quasi in uno : Et semini tuo, qui est Christus.

17. Hoc autem dico, testamentum confirmatum a Deo, quæ post quadringentos et triginta annos facta est lex, non irritum facit ad evacuandam promissionem.

18. Nam si ex lege hereditas, jam non ex promissione. Abraham autem per repromissionem donavit Deus.

la volonté de Dieu. — Les mots et *semini ejus* ajoutent beaucoup à la valeur de l'argument. Ce n'est pas seulement à Abraham que furent promises les bénédictions divines, mais à toute sa race; lui mort, la promesse n'a donc pas pris fin, mais elle a passé à sa postérité. — *Non dicit* (à savoir, Dieu)... L'apôtre s'arrête un instant, d'une manière incidente, au texte même de la promesse, pour montrer que celle-ci était nettement déterminée dans la pensée de Dieu, et « spécifiquement évangélique », puisque finalement elle concernait la personne du Messie, le dernier et le plus glorieux des descendants directs d'Abraham. — *Quasi in multis* (ἐπι πολλῶν, « de multis »). C.-à-d., comme s'il eût voulu parler de descendants nombreux. — *Quasi in uno* (ἐφ' ἑνός, « de uno ») : montrant qu'il n'était question que d'un seul individu. — *Et semini tuo*. En citant ces mots, saint Paul avait évidemment en vue quelque promesse de Dieu à Abraham dans laquelle ils étaient employés à la lettre. C'est le cas pour deux d'entre elles, Gen. xiii, 15 et xvii, 8 (non pour la plus importante de toutes, Gen. xxii, 18, où on lit : « In semine tuo »). Il est vrai qu'elles se rapportent directement au don de la terre promise; mais cette contrée était le type des faveurs de tout genre que Dieu réservait à la postérité spirituelle du père des croyants. Cf. Hebr. iv, 1 et ss. — *Qui est Christus*. Parole profonde, qui ramène à une admirable unité les promesses faites à Abraham par le Seigneur. Mais le Christ ne va pas sans son Église, et il est le chef de l'humanité régénérée; quiconque lui adhère par la foi et l'amour partielpe donc, grâce à lui, à la promesse et à la bénédiction divine reçue par Abraham. — *Hoc... dico...* (vers. 17). Paul revient à son raisonnement, un instant interrompu par son intéressante glose du vers. 16<sup>b</sup>, et il en donne la conclusion. — *Confirmatum a Deo*. Dans le grec : προκειρωμένην, ratifié antérieurement (comp. le vers. 15); d'après le contexte, avant l'institution de la loi mosaïque. C'est par un serment que Dieu daigna confirmer ses promesses. Cf. Gen. xxii, 16. — *Quæ post quadringentos et...* La pensée est très claire. Les promesses faites par Dieu à Abraham étaient entièrement indépendantes de la loi, puisque celle-

à Abraham, et à sa postérité. Il ne dit pas : Et à ses postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs; mais il dit, comme parlant d'un seul : Et à ta postérité, qui est le Christ.

17. Voici ce que je veux dire : Dieu ayant conclu une alliance en bonne forme, la loi, qui a été donnée quatre cent trente ans après, n'a pu la rendre nulle, ni abroger la promesse.

18. Car si c'est par la loi qu'est donné l'héritage, ce n'est donc plus par la promesse. Or, Dieu l'a donné à Abraham par une promesse.

ci n'existait pas encore lorsqu'elles eurent lieu; comment donc pourrait-on supposer que, longtemps après, à l'époque de Moïse, le Seigneur les aurait annulées, simplement parce qu'alors il fonda une institution transitoire, qui devait en préparer la réalisation? — Le chiffre de 430 ans est celui que nous lisons aussi dans l'Exode, xii, 40 (la Genèse, xv, 13 et les Actes, vii, 4, disent 400 ans en nombre rond). Sur la manière de supputer ces années, voyez notre commentaire de Gen. xv, 13. Il est vrai que, dans l'Exode, elles marquent directement la durée du séjour des Hébreux en Égypte; mais ce fait n'implique nullement, comme on l'a prétendu parfois, une erreur chronologique de la part de saint Paul : en mentionnant le chiffre pour ainsi dire officiel de 430 ans, il veut surtout montrer qu'entre Abraham et la loi mosaïque il s'écoula au moins ce nombre d'années. L'expression revient donc à celle-ci : Après de très longues années. Sur ce point délicat, mais très secondaire ici, voyez les commentaires de Calmet, Palmieri, Cornely, h. l. Quoi qu'il en soit, « magnitudo intervalli auget promissionis auctoritatem. » — *Non irritum facti ad...* La loi, quoique venue après la promesse, n'avait aucun pouvoir pour l'abroger, celle-ci ayant été faite sans condition. — *Nam si...* (vers. 18). Pour rendre son argumentation tout à fait irréfutable, l'apôtre rappelle brièvement que le salut messianique n'est pas un produit de la loi, mais un don entièrement gratuit, accordé à Abraham et à ses descendants en vertu de la promesse divine. — *Hereditas*. Directement, la possession de la terre de Chanaan; puis, dans le sens supérieur de la promesse, la possession des grâces et des biens apportés par le Christ. — *Jam non ex...* Si la vertu de transmettre cet héritage eût passé de la promesse à la loi, au moment où celle-ci fut instituée, la promesse aurait été invalidée et serait devenue vaine. Mais cela n'est pas, puisque, d'après le texte sacré, Dieu a rattaché ses bénédictions à sa promesse, et pas à autre chose, de sorte qu'elles sont de sa part un don absolument gratuit (*donavit, χαράριστα*). Cf. Rom. iv, 13-16.

2° Le rôle de la loi dans l'économie du salut. III, 19-29.

19-20. Son rôle négatif et transitoire. — *Quid*

19. Pourquoi donc la loi? Elle a été établie à cause des transgressions, jusqu'à ce que vint la postérité à qui la promesse avait été faite; cette loi a été promulguée par les anges et par l'entremise d'un médiateur.

20. Or un médiateur n'est pas le médiateur d'un seul; et Dieu est un seul.

21. La loi est-elle donc opposée aux promesses de Dieu? Loin de là! Car s'il avait été donné une loi qui pût produire la vie, la justice viendrait véritablement de la loi.

19. Quid igitur lex? Propter transgressiones posita est, donec veniret semen cui promiserat, ordinata per angelos in manu mediatoris.

20. Mediator autem unius non est; Deus autem unus est.

21. Lex ergo adversus promissa Dei? Absit. Si enim data esset lex quæ posset vivificare, vere ex lege esset iustitia.

igitur...? Rien de plus naturel que cette question, après l'argumentation qui précède. Si la loi, d'une part, n'a point abrogé les promesses divines, et si, d'autre part, elle est insuffisante à procurer le salut, quel est son but, et pour quel motif Dieu l'a-t-il instituée? — *Propter transgressiones...* A la lettre dans le grec : « transgressionum gratia ». Ces mots ont été interprétés en sens divers. D'après quelques auteurs : pour contenir les passions humaines, et par là-même diminuer le nombre des péchés (saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, etc.). Mais le texte signifie plutôt, comme on l'admet généralement : pour provoquer et multiplier les transgressions, de sorte que l'homme comprît mieux sa faiblesse et sa misère, et que la grâce divine se manifestât plus visiblement. Cette interprétation est beaucoup plus en harmonie avec la doctrine habituelle de saint Paul (cf. Rom. III, 20; v, 20; vii, 7, etc.), comme aussi avec l'ensemble de ce passage, qui nous montre la grande infériorité de la loi par rapport à la promesse et à l'évangile. — Au lieu de *posita est*, il faudrait « *addita est* »; la loi a été surajoutée aux promesses divines. — *Donec veniret...* Ce trait relève le caractère transitoire et temporaire de la loi mosaïque. Elle n'a été donnée que pour un temps, tandis que la promesse devait durer toujours. — Le substantif *semen* a ici le même sens qu'au vers. 16 et désigne le Messie. La loi devait durer jusqu'à sa venue; d'où il suit qu'elle a été abrogée depuis. — *Cui promiserat* (sous-entendu, « *Deus* »). Plutôt, d'après le grec : « *cui promissum fuerat* », en vue de qui la promesse avait été faite. — En ajoutant *ordinata per...*, l'apôtre signale une autre raison pour laquelle la loi était inférieure à la promesse. Celle-ci avait été faite directement par Dieu au patriarche Abraham, tandis que celle-là était parvenue aux Hébreux par l'intermédiaire des anges. Sur cette tradition juive, que suit ici saint Paul, voyez Deut. xxxiii, 2, dans le texte grec; Act. vii, 53 et les notes; Hebr. ii, 2. — *In manu mediatoris*. Cet autre intermédiaire fut, non pas le Christ, comme on l'a dit parfois, mais Moïse, qui représentait Israël, de même que les anges représentaient Jéhovah. Cf. Ex. xxxi, 18; xxxii, 15; Deut. v, 5; ix, 9, etc. — *Mediator autem...* (vers. 20). Ici, le mot médiateur est pris d'une manière toute générale,

et ne désigne ni Moïse ni Jésus-Christ, mais un intermédiaire quelconque. L'apôtre confirme par une sorte de sentence universelle ce qu'il vient de dire par rapport au caractère médiat et indirect de la loi, et à l'origine directe de la promesse. Sa pensée est très vraisemblablement celle-ci : La notion même de médiateur suppose au moins deux parties contractantes; il n'y a pas de médiateur possible lorsqu'il n'existe qu'une personne, qu'un parti (*unius non est*). Au Sinaï, comme l'a dit le vers. 19, il a donc fallu un médiateur. Mais il n'en a pas été ainsi pour la promesse : Dieu l'a faite sans intermédiaire, elle émane de lui seul (*Deus... unus est*). Il en a pris pour lui toutes les obligations, et l'on peut compter qu'il les accomplira, parce qu'il est infiniment bon et fidèle. Cette explication est simple, naturelle, et s'adapte fort bien à la suite du raisonnement. Et pourtant, elle est loin d'être communément admise; bien plus, on a donné plus de quatre cents interprétations de ce petit verset, parce qu'« on a ajouté toutes sortes de substantifs au génitif *unius*, parce qu'on n'a pas compris pourquoi l'apôtre parle de l'unité de Dieu, parce qu'on a diversement rétabli la liaison avec ce qui précède et ce qui suit », etc. Voyez les grands commentaires. Sans doute, Jésus-Christ nous est présenté dans l'épître aux Hébreux (viii, 6; ix, 15; xii, 24; cf. I Tim. ii, 5) comme le médiateur de la nouvelle alliance, mais d'une autre manière que Moïse l'avait été pour l'ancienne; d'ailleurs, le Christ est Dieu et ne fait qu'un avec son Père.

21-24. Le but positif de la loi : elle était destinée à conduire les hommes au Christ. — *Lex... adversus...*? L'apôtre prévient une objection. Si la loi est venue s'ajouter à la promesse, en imposant des conditions onéreuses que celle-ci n'avait pas exigées, ne la contredit-elle pas? — Saint Paul rejette avec horreur une pareille conclusion, qui supposerait en Dieu du changement et de l'infidélité : *Absit!* Cf. ii, 17. Puis il prouve son assertion par un argument « *ab effectu ad causam* » : *Si enim data...* Si la loi était vraiment capable d'arracher l'homme à la mort que produit le péché et de lui rendre la vie surnaturelle (*vivificare*), elle pourrait par là même procurer la justification (*iustitia*), et dans ce cas elle serait contraire à la promesse, qu'elle aurait abolie. Mais il n'en est pas ainsi,

22. Sed conclusit Scriptura omnia sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus.

23. Prius autem quam veniret fides, sub lege custodiebamur conclusi, in eam fidem quæ revelanda erat.

24. Itaque lex pædagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.

25. At ubi venit fides, jam non sumus sub pædagogo :

26. omnes enim filii Dei estis per fidem quæ est in Christo Jesu.

22. Mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que la promesse fût réalisée, pour les croyants, par la foi en Jésus-Christ.

23. Or, avant que vint la foi, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en attendant cette foi qui devait être révélée.

24. Ainsi la loi a été notre précepteur dans le Christ, pour que nous fussions justifiés par la foi.

25. Mais, la foi étant venue, nous ne sommes plus soumis au précepteur ;

26. car vous êtes tous enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ.

comme le déclare énergiquement le vers. 22 : *sed conclusit Scriptura...* Ici encore (cf. vers. 8), l'Écriture sainte est personnifiée. Elle est censée avoir enfermé, emprisonné, non pas seulement



Ancienne clé romaine.

tous les hommes, mais toutes choses (*omnia, τὰ πάντα*), la création entière, dans un édifice où le péché régnait en maître absolu. Cf. Rom. VIII, 20 et ss. Manière de dire que l'Écriture, cette autorité infallible, affirme par de nombreux témoignages l'universalité du péché. Voyez Rom. III, 10-18. Elle reconnaît donc formellement que, sous le régime de l'ancienne alliance, aussi longtemps que subsista la loi, la justification et la vraie vie spirituelle n'étaient pas possibles. — *Ut promissio...* Intention que Dieu s'était proposée en manifestant ainsi par la loi la culpabilité de tous les hommes : il voulait les porter à rechercher le salut sur la seule voie où il l'avait placé, c.-à-d., dans la foi en Jésus-Christ (*ex fide... daretur*). Les mots *Jesu Christi* sont au génitif de l'objet. Le participe *credentibus* insiste sur cette condition du salut. — *Prius autem...* (vers. 23). L'apôtre continue d'indiquer quels étaient les rapports de la loi et de la foi. — *Veniret fides*. C.-à-d., la foi objective, l'évangile ou le christianisme. Il s'agit donc de la période légale, par opposition à l'époque où la foi devait prévaloir. Par conséquent : avant l'avènement de Jésus-Christ. — *Sub lege custodiebamur*. Le verbe grec *φρουρεῖν* signifie : garder quelqu'un à vue, de crainte qu'il ne s'échappe. La loi est comparée à un tyran qui tient ses sujets enfermés et qui les surveille rigoureusement. En effet, par ses prescriptions multiples, elle les liait et les retenait prisonniers, les empêchant de s'échapper. Il est vrai que c'était pour leur bien : *in eam fidem quæ...* Elle les préservait ainsi de nombreux péchés, et

les préparait à accepter, au temps voulu, la rédemption messianique, qui était rattachée exclusivement à la foi, comme il a été dit plus haut. — *Itaque lex...* (vers. 24). Conclusion naturelle de ce qui précède. Le but de la loi mosaïque ne pouvait pas être plus heureusement défini : pour les Juifs, elle fut *pædagogus*, non pas *in Christo*, comme traduit imparfaitement la Vulgate, mais « in Christum » (εἰς Χριστόν). Chez les Grecs et les Romains le pédagogue était habituellement un esclave, qui accompagnait partout les enfants de son maître pour les protéger de tout accident, et qui leur apprenait en outre les éléments de la lecture et de l'écriture, jusqu'à ce qu'on les plaçât entre les mains des maîtres proprement dits. La loi avait rempli un rôle semblable à l'égard d'Israël, le gardant sévèrement et soigneusement, lui enseignant les principes de la vérité morale et religieuse, et en tout cela le conduisant au grand Maître, le Christ. — *Ut ex fide...* Comme il a été dit à la fin du vers. 23.

25-29. Le chrétien est délivré de la tutelle de la loi. — *At ubi venit...* C'est la nouvelle période qui commence. Comp. le vers. 23<sup>a</sup>. — *Jam non... sub...* : puisque le pédagogue en question, la loi, ne devait garder l'enfant que jusqu'à l'ère de la foi. — *Omnes enim...* Dans les trois derniers versets, saint Paul avait parlé à la première personne du pluriel, parce qu'il s'identifiait avec les Juifs, auxquels il s'adressait directement. Il revient maintenant à la seconde personne, parce qu'il a en vue tous les chrétiens de Galatie, qui étaient en grande majorité issus du paganisme. — *Fili*. Dans le grec, *υἱός*, par opposition au mot *παῖς*, enfant, qui entre dans la composition du substantif pédagogue (*παιδαγωγός*). L'enfant a grandi et n'a plus besoin de tutelle ; le voici maintenant fils adoptif de Dieu, fils majeur et libre, qui peut jouir de tous ses droits. — *Per fidem quæ...* Manière dont s'est produite cette émancipation. — *Quæ est in Christo...* : la foi dont Jésus-Christ est l'objet. Le grec n'a pas l'équivalent des mots « quæ est », de sorte que la formule « in Christo Jesu » peut être regardée comme une explication de « filii Dei estis » : Vous êtes des fils



27. En effet, vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus du Christ.

28. Il n'y a plus ni Juif ni Gentil ; il n'y a plus ni esclave ni libre ; il n'y a plus ni homme ni femme : car tous vous êtes un en Jésus-Christ.

29. Que si vous êtes au Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers en vertu de la promesse.

27. Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.

28. Non est Judæus, neque Græcus ; non est servus, neque liber ; non est masculus, neque femina : omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

29. Si autem vos Christi, ergo semen Abrahæ estis, secundum promissionem heredes.

de Dieu grâce à votre union avec Jésus-Christ, union produite par la foi. — *Quicumque enim...* (vers. 27). Développant cette pensée, saint Paul explique davantage comment les Galates ont

les situations très variées de la vie créent entre les hommes ordinaires disparaissent pour eux. L'apôtre mentionne, par manière d'exemple, les grandes différences de religion et de nationalité



Pédagogue (assis à droite) qui a conduit un enfant auprès de ses professeurs d'écriture et de musique. (D'après un vase peint.)

acquis la haute dignité de fils de Dieu. C'est par le baptême, qui, les arrachant à la race corrompue du premier Adam, les a pour ainsi dire incorporés au second Adam, le Christ. Au lieu de *in Christo baptizati*, il faudrait, d'après le grec, « in Christum, » à l'accusatif du mouvement : Vous avez été baptisés de façon à appartenir au Christ. En effet, on se consacre entièrement à Jésus-Christ lorsqu'on reçoit le baptême. D'autre part, le Sauveur transforme en lui-même, par une union qui fait de lui et des croyants une seule personne morale, tous ceux qui se livrent ainsi à lui : c'est ce que signifie l'admirable métaphore *Christum induistis*. Un chrétien change donc de nature sous le rapport spirituel ; il devient un nouvel homme, un autre Jésus-Christ. Cf. Rom. XIII, 14 ; II Cor. VI, 17 ; Eph. IV, 24 ; Col. III, 9, etc. — *Non est...* (vers. 28). C'est la conséquence de la communion qui existe entre tous les chrétiens, ainsi transformés en Jésus-Christ ; les différences que

(*non... Judæus, neque Græcus* ; deux peuples aux antipodes l'un de l'autre), de condition sociale (*non... servus, neque liber* ; un abîme séparait aussi l'esclave de l'homme libre), même de sexe (*non... masculus, neque femina*). « L'unité devient telle, que les individus de toute origine forment un seul grand corps », dont Jésus-Christ est le chef, et dont ils sont les membres : *omnes enim... unum...* Au lieu du neutre, le grec emploie le masculin, *εἷς*, d'après la leçon la mieux garantie : un seul homme, le Christ, dans lequel toutes les autres individualités sont comme confondues. — *Si autem vos...* (vers. 29). Conclusion de tout ce paragraphe. Si tous les chrétiens ne constituent avec le Christ qu'un seul organisme spirituel, ils sont par là même comme lui *semen Abrahæ*, la postérité en vue de laquelle avaient été faites les promesses (comp. le vers. 16) ; ils sont donc les héritiers légitimes de ces promesses (*secundum promissionem...*).

## CHAPITRE IV

1. Dico autem, quanto tempore heres parvulus est, nihil differt a servo, cum sit dominus omnium;

2. sed sub tutoribus et actoribus est, usque ad præfinitum tempus a patre.

3. Ita et nos, cum essemus parvuli, sub elementis mundi eramus servientes.

4. At ubi venit plenitudo temporis,

1. Or je dis : Tant que l'héritier est enfant, il ne diffère en rien d'un esclave, quoiqu'il soit le maître de tout ;

2. mais il est sous des tuteurs et des curateurs, jusqu'au temps marqué par le père.

3. Ainsi nous-mêmes, lorsque nous étions enfants, nous étions sous l'esclavage des rudiments du monde.

4. Mais, lorsque fut venue la plénitude

§ III. — On est esclave sous la loi, on devient libre grâce à la foi. IV, 1-31.

Saint Paul envisage sous un autre aspect les relations du judaïsme et du christianisme. Les Juifs, placés sous le joug très rude de la loi et poussés par la crainte, se tenaient devant Dieu comme des esclaves en face de leur maître; au contraire, les chrétiens, délivrés de la loi par Jésus-Christ et unis à Dieu par l'amour que l'Esprit-Saint excite dans leurs cœurs, sont en présence de la divinité comme des fils devant un père, et ils jouissent d'une douce liberté.

1° Le Christ nous a délivrés de l'esclavage de la loi. IV, 1-7.

Ce passage se rattache d'une manière étroite aux lignes précédentes, dont il développe la pensée principale (comp. III, 25).

CHAP. IV. — 1-2. Une comparaison. — *Dico autem*. Petite formule d'introduction. Cf. v, 18, etc. — *Quanto tempore heres...* La comparaison est facile à saisir. Il s'agit d'un enfant encore en bas âge (*νήπιος*, *parvulus*), dont le père est mort (telle est l'hypothèse la plus probable) en lui laissant tous ses biens. Pendant toute la durée de sa minorité, quoiqu'il soit le vrai propriétaire de l'héritage, il est de fait sur la même ligne qu'un esclave (*nihil differt...*), comme le démontre le vers. 2 : *sed sub tutoribus et...* Le substantif *ἐπιτρόπους* désigne en effet les tuteurs proprement dits, tandis que *οἰκονόμους* (*actoribus*) représente les administrateurs du patrimoine. — *Usque ad præfinitum...* Selon quelques interprètes, saint Paul ferait ici allusion à une coutume spéciale des Galates, qui conféraient au père le droit de fixer l'âge auquel son fils entrerait en jouissance de l'héritage qu'il lui léguait (voyez César, de *Bello Gall.*, VI, 19); mais l'existence d'une telle coutume est insuffisamment démontrée. Il est plus probable que l'expression doit être prise dans un sens très général : jusqu'à l'époque déterminée communément pour la majorité de l'héritier. L'apôtre « ne songe ici qu'à l'application qu'il va faire de sa comparaison : savoir, que Dieu, auteur de la loi mosaïque, en avait marqué d'avance la durée. »

3-7. Interprétation de l'allégorie. — *Ita et nos*. Ce pronom désigne directement et spécialement les Juifs convertis au christianisme. Comp. III, 23-25. — *Cum... parvuli* (*νήπιος*). Cette proposition correspond à « *quanto tempore... parvulus...* » du vers. 1. L'ancienne alliance, par rapport à la nouvelle, était donc un temps d'enfance et de minorité. Les Juifs avaient en perspective un riche patrimoine, mais ils n'en jouissaient pas encore. — *Sub elementis... servientes*. De même que l'enfant proposé comme exemple était « *sub tutoribus...* ». L'expression « les éléments du monde » (*τὰ στοιχεῖα τοῦ κόσμου*) représente ici, comme dans l'épître aux Colossiens, II, 8 et 20, le judaïsme avec ses institutions et ses rites, qu'elle caractérise « comme quelque chose d'imparfait, de préalable, de rudimentaire, quelque chose qui n'était calculé que pour ce monde-ci et ses besoins provisoires et passagers, » comme l'A B C religieux par lequel l'humanité devait être préparée à la science évangélique. — *At ubi venit...* (vers. 4). Jésus nous a délivrés de l'état de servitude décrit plus haut. — *Plenitudo temporis* (*τὸ πλήρωμα τοῦ χρόνου*) est une de ces étonnantes locutions qui abondent dans les écrits de saint Paul. Cf. I Cor. x, 11; Eph. I, 10, etc. Dieu avait fixé, dans ses conseils éternels, le temps où la religion juive prendrait fin et ferait place au christianisme. L'apôtre se figure ce temps comme une mesure que les années devaient remplir, en s'écoulant une à une; quand l'heure voulue du Seigneur fut arrivée, ce fut la plénitude des temps, l'équivalent du « *tempus præfinitum...* » (cf. vers. 2). C'est donc avec le Christ qu'a commencé l'ère véritable, à laquelle on ramène à bon droit tout ce qui s'est passé soit auparavant, soit depuis, dans l'histoire du genre humain. — *Misit Deus...* D'après toute la force du grec : Dieu envoya d'après de lui (*ἐξ᾿απέσταλεν*, verbe doublement composé). Cette mission du Fils dans le temps suppose donc qu'il partageait de toute éternité la vie et l'essence de son Père. Cf. Joan. I, 1 et s.; III, 16; VIII, 42; X, 34, etc. — *Factum ex muliere*. Telle est la meilleure leçon : *γενόμενον ἐκ γυναικός*. La variante *γεννώμενον*, né

des temps, Dieu a envoyé son Fils, formé d'une femme, assujéti à la loi,

5. pour qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, pour que nous reçussions l'adoption des fils.

6. Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie : Abba, Père!

7. Ainsi, nul n'est plus esclave, mais fils. S'il est fils, il est aussi héritier par la grâce de Dieu.

8. Mais alors, ne connaissant pas Dieu, vous serviez des êtres qui ne sont point dieux par leur nature.

misit Deus Filium suum, factum ex muliere, factum sub lege,

5. ut eos qui sub lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus.

6. Quoniam autem estis filii, misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra, clamantem : Abba, Pater!

7. Itaque jam non est servus, sed filius. Quod si filius, et heres per Deum.

8. Sed tunc quidem ignorantes Deum, iis qui natura non sunt dii serviebatis.

(d'une femme), est exacte quant au sens, mais sans valeur sérieuse sous le rapport de la critique, car on ne la trouve que dans un tout petit nombre de manuscrits. « Fait de la femme », expression d'humilité, qui rappelle le « Verbum caro factum est » de saint Jean : le Fils de Dieu a daigné naître d'une femme pour nous sauver. Expression, ajouterons-nous à la suite de plusieurs commentateurs anciens et modernes, qui suppose la naissance virginale du Messie, puisque



Marie et l'Enfant Jésus.

(Fresque du cimetière de Sainte-Domitille.)

sa mère seule est nommée, et qu'il est présenté comme le Fils de Dieu. — *Factum sub lege*. Autre humiliation très profonde. Par son origine juive, Jésus était sous la dépendance de la loi mosaïque, et il lui obéit fidèlement toute sa vie. — *Ut eos qui...*, etc. (vers. 5). Le double but de la « mission » du Fils de Dieu est fort bien indiqué dans ces deux propositions parallèles. En se soumettant à la loi, il en a pris sur lui les malédictions, et il en a brisé le joug pour les Juifs (*eos qui sub lege... redimeret*; ἐξαγοράζειν, délivrer moyennant rançon). En naissant d'une femme, il est devenu membre de la race humaine, notre frère à tous, et il nous a élevés nous-mêmes à la dignité sublime de fils de Dieu (*ut adoptionem filiorum...*), fin suprême de l'Incarnation. Assurément nous ne pouvions

être que des fils adoptifs; mais notre filiation divine n'en est pas moins très réelle, puisqu'elle nous donne droit à tous les privilèges attachés au titre de fils. Comp. le vers. 7<sup>b</sup>. — *Quoniam... estis...* (vers. 6). Autre preuve concluante de notre élévation à la dignité d'enfants. — *Misit Deus*. Comme au vers. 4. Cette fois, c'est l'Esprit-Saint qui est envoyé par Dieu le Père, également pour notre plus grand bien. — *In corda vestra* : au plus intime de l'être humain. Plus haut déjà, III, 1 et ss., l'apôtre a fait appel à l'expérience personnelle des Galates et au sentiment très vif qu'ils avaient de posséder l'Esprit de Dieu. — *Clamantem* (κράζον, expression énergique) : *Abba... Voyez Rom. VIII, 14-17*, passage qui est le meilleur commentaire de celui-ci. Une voix intérieure nous dit que Dieu est notre père : nous avons conscience d'être vraiment ses enfants. — *Itaque jam non...* (vers. 7). Conclusion des vers. 4-6. D'après la meilleure leçon du grec, il faut lire εἶ, tu es, au lieu de la troisième personne, est. Selon sa coutume assez fréquente, Paul s'adresse tout à coup en particulier à l'un de ses lecteurs, qui représente tous les autres. — *Si filius, et heres...* Cette conséquence résulte de la précédente, puisque tout fils est héritier. L'héritage du chrétien, c'est la participation au salut messianique promis à Abraham. Cf. III, 29. — *Per Deum*. Non par la loi, mais par la miséricorde de celui qui a daigné faire de nous ses enfants.

2° Un grave reproche et une tendre effusion de cœur. IV, 8-20.

Comme en d'autres endroits de ses expositions dogmatiques, saint Paul s'interrompt un instant pour exhorter ses lecteurs, en s'adressant plus directement à leur âme.

8-11. Folie que commettaient les Galates en se soumettant aux pratiques judaïques. — L'apôtre commence par établir un contraste frappant entre leur vie païenne d'autrefois et leur vie chrétienne d'aujourd'hui : *Sed tunc quidem... nunc autem...* Les adverbes « alors » et « maintenant » sont fortement accentués. — *Ignorantes Deum...* C'est le caractère négatif des païens : ils ne connaissent pas Dieu. Cf. Rom. I, 28; I Thess. IV, 5. — Leur caractère positif en découle : *iis qui... non...* Cf. I Cor. x, 20. *Natura* : en réa-

9. Nunc autem cum cognoveritis Deum, immo cogniti sitis a Deo, quomodo convertimini iterum ad infirma et egena elementa, quibus denuo servire vultis?

10. Dies observatis, et menses, et tempora, et annos.

11. Timeo vos, ne forte sine causa laboraverim in vobis.

12. Estote sicut ego, quia et ego sicut vos. Fratres, obsecro vos : nihil me læsistis.

9. Mais maintenant que vous connaissez Dieu, bien mieux, que vous êtes connus de Dieu, comment retourneriez-vous vers ces pauvres et faibles rudiments, auxquels vous voulez de nouveau vous asservir ?

10. Vous observez les jours, et les mois, et les temps, et les années.

11. Je crains pour vous d'avoir peut-être travaillé en vain parmi vous.

12. Soyez comme moi ; car moi aussi je suis comme vous. Frères, je vous en prie : vous ne m'avez offensé en rien.

lité. — *Serviebatis*. A l'imparfait de la durée. Selon toute la force du grec : « Vous étiez esclaves ». Servitude extrêmement honteuse, surtout si l'on se rappelle quels étaient ces dieux et quel culte leur était rendu. — Grande différence actuellement : *cum cognoveritis...* (vers. 9). Les mots profonds *immo cogniti sitis...* renchérisent sur l'idée ; non seulement les Galates connaissaient le vrai Dieu, mais ils étaient connus de lui comme ses fils, et sa science, tout aimante et pratique, était pour eux la source de grâces sans nombre. Cf. I Cor. VIII, 3 et XIII, 12. — *Quomodo convertimini...* ? Jouissant de tels avantages, comment peuvent-ils songer



Astronome prenant des mesures sur une sphère, pour fixer le calendrier. (D'après une pierre gravée.)

à s'en priver volontairement, pour retomber dans un autre genre d'esclavage ? L'apôtre ne peut cacher son douloureux étonnement. — Par les mots *infirma... elementa* il désigne encore (voyez les notes du vers. 3) les observances judaïques, très faibles, en réalité, puisqu'elles étaient incapables de donner la vraie vie (cf. Hebr. VII, 18), et très pauvres (*egenà*), puisqu'elles étaient simplement l'ombre des biens futurs. — *Quibus denuo* (avec un pléonasme dans le grec : « denuo ut antea ») *servire...* Non que les Galates eussent pour la plupart été des prosélytes juifs avant de devenir chrétiens, et qu'ils eussent pratiqué une

partie de la loi juive ; saint Paul, en effet, vient de leur rappeler qu'ils vivaient dans le paganisme le plus complet avant leur conversion. Le trait « de nouveau » porte donc spécialement sur le verbe « servir » (*δουλεύσαι*) : être païen, c'est être esclave ; se soumettre à la loi mosaïque, c'est accepter un autre genre d'esclavage. — *Dies observatis...* (vers. 10). L'apôtre signale les pratiques juives adoptées déjà par les Galates. Elles concernaient la célébration des fêtes religieuses. — *Dies* : le sabbat, les nouvelles lunes et les autres jours de fête. — *Menses* : le premier et le septième mois de l'année juive (*nisan* et *tisri*), auxquels on attachait une importance particulière. — *Tempora* : les octaves de la Pâque, de la Pentecôte et de la fête des Tabernacles. — *Annos* : les années sabbatiques (chaque septième année) et jubilaires (chaque cinquantième année). — *Timeo vos* (vers. 11). C.-à-d., J'ai peur pour vous. — *Ne forte sine causa* (en vain, à pure perte)... La conduite des Galates était bien faite pour inspirer cette crainte à l'apôtre : s'ils abandonnaient en partie le Christ, ses rudes labeurs parmi eux auraient été vains.

12-20. Dans un épanchement tout cordial, Paul exhorte les chrétiens de Galatie à lui conserver leur ancienne affection, et à demeurer fidèles à son enseignement. Le ton, qui avait été presque constamment sévère depuis le début de la lettre, devient doux, aimable, insinuant, dans cette petite digression, qui nous fait lire au fond de son cœur, et qui, en faisant vibrer les meilleures fibres de l'âme des Galates, ne dut pas peu contribuer à les persuader. — *Estote* (d'après le grec : devenez) *sicut...* Par conséquent, laissez-là les pratiques judaïques, comme j'y ai renoncé moi-même. — *Et ego sicut...* C.-à-d. : Je suis maintenant comme vous ; quoique né sous la loi, je lui suis devenu aussi étranger que vous l'étiez vous-mêmes par votre naissance. Cf. I Cor. IX, 20 ; Phil. III, 5-7. — *Fratres...* Au lieu de donner un ordre, l'apôtre implore avec tendresse : *obsecro vos*. Je vous conjure de faire ce que je vous demande. — *Nihil me læsistis*. Ce trait se rapporte aux relations antérieures des Galates avec saint Paul ; bien loin de l'offenser ils l'avaient au contraire, comme il va le dire expressément, entouré des marques de leur obéissance et de leur attachement. Ils ne doivent donc pas

13. Vous savez que je vous ai annoncé autrefois l'évangile dans l'infirmité de la chair ; et que l'épreuve à laquelle vous mettais ma chair

14. ne vous a inspiré ni mépris ni dégoût ; mais vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus.

15. Où est donc votre bonheur d'*alors* ? Car je puis vous rendre témoignage que, s'il eût été possible, vous vous seriez arraché les yeux, pour me les donner.

16. Suis-je donc devenu votre ennemi, en vous disant la vérité ?

17. Ils sont zélés pour vous, mais non d'un bon zèle ; ils veulent vous séparer de moi, afin que vous soyez zélés pour eux.

18. Il est bon que vous ayez toujours du zèle pour le bien, et non pas seulement lorsque je suis présent parmi vous.

13. Scitis autem quia per infirmitatem carnis evangelizavi vobis jampridem ; et tentationem vestram in carne mea

14. non sprevisitis, neque respquistis, sed sicut angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum.

15. Ubi est ergo beatitudo vestra ? Testimonium enim perhibeo vobis quia, si fieri posset, oculos vestros eruissetis, et dedissetis mihi.

16. Ergo inimicus vobis factus sum, verum dicens vobis ?

17. Æmulantur vos non bene ; sed excludere vos volunt, ut illos æmulemini.

18. Bonum autem æmulamini in bono semper, et non tantum cum præsens sum apud vos.

craindre qu'il s'irrite trop contre eux, mais s'approcher de lui avec confiance. — *Scitis autem...* (vers. 13). Revenant sur les circonstances de son premier séjour parmi eux, il en signale une qui était de nature à les éloigner de lui, mais qui n'avait pu empêcher leur dévouement : *per infirmitatem... evangelizavi...* (au lieu de *jampridem*, il faudrait : la première fois ; allusion à la première visite de Paul aux Galates). La plupart des anciens commentateurs pensent que l'apôtre appelle « infirmité de la chair » les persécutions qu'il eut alors à subir. Selon presque tous les interprètes modernes et contemporains, c'eût été plutôt une maladie pénible, dont saint Paul aurait souffert tandis qu'il était en Galatie, et ce sentiment nous paraît plus probable, à cause des mots *in carne mea*. En toute hypothèse, ce fut là une épreuve, une tentation pour la foi des Galates (*tentationem vestram...*, et non pas « tentationem meam », d'après quelques manuscrits grecs), car, au point de vue naturel et extérieur, l'autorité de l'apôtre se trouvait amoindrie. — *Non sprevisitis, neque respquistis* (vers. 14). Ne pas mépriser, ne pas repousser cette tentation, c'était ne pas tenir compte de l'état d'infirmité physique ou morale dans lequel se trouvait alors le prédicateur. — *Sed sicut...*, *sicut...* Manière très expressive de dire que les Galates accueillirent Paul avec les sentiments d'une foi parfaite et d'un généreux amour. — Depuis lors tout avait changé : *Ubi est ergo...* (vers. 15). D'après toute la force du grec : Où est donc votre protestation de bonheur ? Les néophytes de Galatie avaient alors hautement proclamé la joie immense qu'ils ressentaient d'avoir été catéchisés par Paul et d'avoir embrassé la foi chrétienne ; pourquoi sont-ils moins heureux maintenant ? — *Testimonium enim...* Une preuve de leur attachement joyeux :

ils auraient tout donné, tout sacrifié pour leur père bien-aimé. — *Oculos... eruissetis...* est « une locution proverbiale et hyperbolique » pour marquer ce qu'on possède de plus cher. — *Ergo inimicus...* (vers. 16). Leur changement complet de conduite semblait supposer qu'il en était ainsi. — *Verum dicens...* Comparez l'ancien proverbe « Veritas odium parit ». Paul avait dit la vérité aux Galates lorsqu'il leur avait exposé les vrais principes évangéliques, qui condamnaient les œuvres des judaïsants. Peut-être ce trait se rapporte-t-il à son second séjour en Galatie, pendant lequel il s'était aperçu des menées des faux docteurs et de leur triste succès. — C'est à eux qu'il pense, en ajoutant : *Æmulantur vos...* (vers. 17). Ils manifestaient du zèle à l'égard des Galates, c.-à-d. qu'ils cherchaient à obtenir leur amitié, mais avec de mauvaises intentions (*non bene*), uniquement pour les gagner à leurs doctrines et à leur parti. — *Excludere* a le sens de séparer. Les judaïsants, pour arriver plus facilement à leurs fins, travaillaient à séparer les Galates de Paul, en détruisant la bonne harmonie qui régnait entre les fils spirituels et leur père. — *Ut illos æmulemini* : pour que vous ayez aussi du zèle à leur égard ; c.-à-d., pour que vous vous attachiez à eux seuls. — *Bonum autem...* (vers. 18). L'apôtre continue de jouer sur le verbe « æmulari ». D'après la Vulgate, c'est une exhortation qu'il adresserait ici à ses lecteurs : Ayez toujours du zèle pour le bien ; ou mieux encore, en traitant « bonum » comme un adjectif masculin : Ayez toujours du zèle et de l'affection pour moi, qui suis un bon et fidèle prédicateur de l'évangile. Mais la meilleure leçon du grec est ζηλοῦσθε ; à l'infinitif passif : être l'objet du zèle des autres, et non ζηλοῦσθε à l'impératif moyen. La signification probable de ce texte un peu obscur est sans doute celle-ci : mériter d'être

19. Filioli mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis.

20. Vellem autem esse apud vos modo, et mutare vocem meam, quoniam confundor in vobis.

21. Dicitis mihi, qui sub lege vultis esse, legem non legistis?

22. Scriptum est enim : Quoniam Abraham duos filios habuit, unum de ancilla, et unum de libera.

23. Sed qui de ancilla, secundum carnem natus est; qui autem de libera, per repromissionem.

24. Quæ sunt per allegoriam dicta. Hæc enim sunt duo testamenta : unum

19. Mes petits enfants, pour qui j'éprouve de nouveau les douleurs de l'enfancement, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous !

20. Je voudrais être près de vous en ce moment, et changer de langage ; car je suis en perplexité à votre sujet.

21. Dites-moi, vous qui voulez être sous la loi, n'avez-vous pas lu la loi ?

22. Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de l'esclave, et l'autre de la femme libre.

23. Mais celui de l'esclave naquit selon la chair ; et celui de la femme libre, naquit en vertu de la promesse.

24. Cela a été dit par allégorie ; car ces femmes sont deux alliances : l'une

recherché par les autres est en soi une chose excellente, mais à la condition que le motif de cette recherche soit bon (*in bono*), et que l'attachement soit lui-même durable (*semper*). Les mots et *non tantum eum...* montrent que les chrétiens de Galatie avaient perdu de leurs bonnes qualités, et que celles-ci étaient bien fragiles, puisqu'elles n'avaient pas survécu au départ de l'apôtre. — *Filioli...* (vers. 19). C'est l'unique endroit où saint Paul emploie ce diminutif plein de tendresse (τρυφία μου). Il se compare à une mère, qui aime d'autant plus ses enfants, qu'elle les a mis au monde au milieu de vives souffrances. — *Iterum parturio*. Le premier enfancement spirituel avait eu lieu au moment de la conversion des Galates ; mais ils avaient besoin d'être enfantés une seconde fois au Christ et à la vie chrétienne, puisqu'ils s'en étaient en partie séparés. — *Formetur (μορφωθή)*. Nous prenons pour ainsi dire la forme du Christ, nous sommes créés à son image, lorsque nous devenons chrétiens. — *Vellem autem...* (vers. 20). Autre trait d'une exquise délicatesse. Paul « sait bien que, dans la conversation intime, on peut donner à la voix l'intonation propre à chaque circonstance et à chaque mouvement de l'âme » ; c'est cela qu'il appelle *mutare vocem*. Cette locution ne signifie donc pas, comme on l'a dit : prendre un langage sévère. — *Quoniam confundor...* Non pas : Vous me couvrez de honte par votre conduite ; mais : Je suis embarrassé à votre sujet ; loin de vous, je ne puis savoir ce que je dois vous dire ou faire pour votre plus grand bien.

30 L'inutilité des observances légales démontrée par la signification typique de l'histoire d'Ismaël et d'Isaac. IV, 21-31.

Reprenant son argumentation interrompue, Paul revient au contraste qu'il avait commencé à établir (comp. les vers. 1-7) entre la liberté que confère l'évangile et l'esclavage sous lequel on est placé par la loi.

21-23. Constatation d'un double fait de l'histoire sainte. — Le vers. 21 sert d'introduction. La question abrupte *dicitis...*, *legem non...* s'adresse

à ceux des Galates qui étaient déjà à demi transfuges et qui songeaient à apostasier complètement (*qui vultis*). Paul fait un jeu de mots très ironique en renvoyant à la loi (*legem*, τὸν νόμον avec l'article), au Pentateuque, et par extension à l'Ancien Testament tout entier (cf. Joan. x, 34 ; I Cor. xiv, 21, etc.), des chrétiens qui voulaient se soumettre aux préceptes de la loi (*sub lege... esse*). — *Non legistis?* Dans le grec : N'entendez-vous pas (la loi) ? On la lisait, en effet, dans les assemblées chrétiennes (cf. Act. xv, 21) ; les Galates auraient donc dû la mieux connaître, et savoir qu'elle prétait souvent elle-même sa propre abrogation. — *Scriptum est...* (vers. 22). Ce n'est pas une citation proprement dite que fait ici l'apôtre ; mais il renvoie implicitement aux deux textes Gen. xvi, 15 et xxi, 2, dont le premier mentionne la naissance d'Ismaël, fils de l'esclave Agar, et le second celle d'Isaac, fils de la femme libre, Sara. — *Sed qui de...* (vers. 23). Il y avait une grande différence entre ces deux enfants, indépendamment de la condition de leurs mères. Ismaël était né *secundum carnem*, selon les lois ordinaires de la nature ; Isaac, au contraire, *per repromissionem*, en dehors de ces mêmes lois, en vertu de la promesse faite par le Seigneur à Abraham (cf. Gen. xvii, 16, 19 ; xviii, 10), par conséquent d'une manière miraculeuse (Rom. iv, 19 ; Hebr. xi, 11, etc.).

24-31. Explication allégorique de ces faits. — *Quæ sunt per...* Transition. L'écrivain sacré va expliquer le sens complet, le vrai caractère des passages bibliques en question. — *Per allegoriam dicta*. Dans le grec : ἀλληγορούμενα, « per typum dicta ». L'apôtre veut dire que ces passages, outre leur signification historique, littérale, en ont une autre, spirituelle et typique, prophétique. — *Hæc enim...* Le pronom est au féminin dans le grec : αὐταί, « hæc » ; ces femmes. — *Sunt duo...* C.-à-d. qu'elles sont les figures et les types des deux alliances, l'ancienne et la nouvelle, la juive et la chrétienne. — *Unum quidem...* Paul, développant cette pensée, indique d'abord, vers. 24<sup>b</sup>-25, le rapport qui existe entre Agar et l'ancienne

sur le mont Sina, qui enfante pour la servitude, et c'est Agar ;

25. car Sina est une montagne d'Arabie, qui correspond à la Jérusalem d'à présent, laquelle est esclave avec ses enfants.

26. Mais la Jérusalem d'en-haut est libre, et c'est notre mère.

27. En effet, il est écrit : Réjouis-toi,

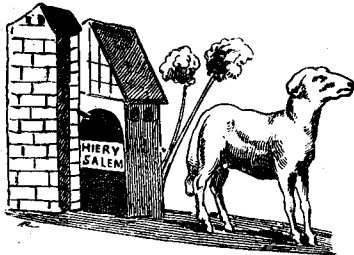
quidem in monte Sina, in servitutum generans, quæ est Agar ;

25. Sina enim mons est in Arabia, qui conjunctus est ei quæ nunc est Jerusalem, et servit cum filiis suis.

26. Illa autem quæ sursum est Jerusalem, libera est ; quæ est mater nostra.

27. Scriptum est enim : Lætare, steri-

alliance ; puis, vers. 26-27, le rapport de Sara et de la nouvelle alliance ; enfin, vers. 28-31, le rapport des deux fils avec l'héritage. — *In monte Sina* (d'après le grec et les anciens manuscrits de la Vulgate : « a monte Sina »). Telle fut la glorieuse scène où fut instituée la première alliance. Cf. Ex. xxiv, 1 et ss. — *In servitutum generans* : parce que tous les hommes qui faisaient partie de cette alliance étaient, par leur naissance même, sous le joug perpétuel de la loi. Cf. III, 23-24 ; Rom. vi, 14-15 ; II Cor. III, 14, etc. — *Quæ est...* D'après le grec : « Quod (testamentum) est... » ; Agar est (c.-à-d. représente) cette alliance. — *Sina enim...*



Jérusalem figure de l'Église.

(D'après une ancienne mosaïque.)

(vers. 25). Preuve qu'Agar est réellement le type de l'ancienne alliance. Cette alliance avait eu son origine au mont Sinaï, lequel est situé *in Arabia*, dans l'Arabie Pétrée (*Atl. géogr.*, pl. v). Or, Agar est précisément par Ismaël la souche des Arabes, des Agaréniens, etc. (cf. Gen. xxv, 12 et ss. ; Ps. LXXXII, 7 ; I Par. v, 19). Il y a donc une connexion réelle entre cette mère des esclaves et l'alliance de l'Ancien Testament, créée pour des esclaves. La Vulgate reproduit la leçon du texte grec la mieux autorisée ; la variante τὸ γὰρ Ἄγαρ Σινᾶ..., « car (le nom) Agar est (c.-à-d., désigne) le mont Sinaï en Arabie », ne donne aucun sens raisonnable et est bien moins accréditée. — *Qui conjunctus est...* Continuation de la pensée. Le verbe grec συντοιγῆσθαι signifie plutôt : (qui) correspond à, (qui) appartient à la même origine que... Il s'agit d'une union morale, ou d'une correspondance typique, évidemment. — *Quæ nunc est Jerusalem*. Cette « Jérusalem actuelle » équivaut ici au peuple entier dont

elle était la capitale ; elle représente donc la théocratie de l'Ancien Testament. — *Quæ servit* (δοιλεῦσι) *cum...* Elle est esclave, comme étant assujettie à la loi, et tous ses fils, tous ses habitants, partagent son esclavage. Elle est donc très justement figurée par Agar. — *Illam autem...* (vers. 26). La construction commencée au verset 24<sup>b</sup> n'est pas continuée d'une manière conforme au parallélisme. On s'attendrait à lire : L'autre, sur le mont Sion, enfantant pour la liberté, c'est Sara. Mais l'apôtre abrège et va droit au but cette fois. — *Quæ sursum...* *Jerusalem* (ἡ ἕνω Ἱερουσαλήμ). Elle est aussi appelée Jérusalem céleste (Hebr. XII, 22). C'est la nouvelle alliance ; c'est l'Église du Christ, qui tout en ayant son centre sur la terre, appartient aux régions sublimes du ciel par son origine, sa nature et sa fin. Saint Paul aurait pu, en se plaçant au point de vue du judaïsme, l'appeler la Jérusalem future, par opposition à la Jérusalem actuelle (comp. le vers. 25) ; mais comme elle existait déjà, toute florissante, il substitua à dessein cet autre nom. — *Libera est* : libre comme Sara, dégagée entièrement de la servitude de la loi. — *Quæ est mater...* D'après un certain nombre de manuscrits grecs et l'Itala : Qui est notre mère à tous. C.-à-d., la mère de tous les chrétiens, quelle que soit leur origine, et pas seulement de telle ou telle race favorisée. — *Scriptum... enim* (vers. 27). Un beau texte d'Isaïe, LIV, 1, est cité (d'après les Septante), afin de démontrer que l'Église a vraiment Sara pour type. Selon sa signification immédiate, il prétait que la capitale théocratique, ruinée et dépeuplée par les Chaldéens, redeviendra un jour très peuplée, très prospère ; mais l'horizon du prophète s'étend bien au delà de ce premier sens, car, en cet endroit de son livre, presque tout se rapporte au Christ et à l'Église. Il n'est pas étonnant que saint Paul ait fait un rapprochement entre Sara et la femme stérile à laquelle s'adresse le prophète, car les anciens interprètes juifs le faisaient aussi. D'ailleurs, au chap. LI, 1 et ss., Isaïe parle d'Abraham et de Sara ; il est donc très vraisemblable qu'il a eu celle-ci à la pensée, en parlant de la stérilité de Jérusalem. De même que Sara avait été longtemps sans enfant et n'était devenue féconde qu'on vertu de la promesse divine, de même l'Église, qui existait idéalement depuis la première promesse relative au Messie rédempteur, était demeurée stérile jusqu'à l'époque du Christ ; mais alors, elle reçut de Dieu une merveilleuse

lis, quæ non paris; erumpe, et clama, quæ non parturis; quia multi filii deserta, magis quam ejus quæ habet virum.

28. Nos autem, fratres, secundum Isaac promissionis filii sumus.

29. Sed quomodo tunc is qui secundum carnem natus fuerat, persequebatur eum qui secundum spiritum, ita et nunc.

30. Sed quid dicit Scriptura? Ejice ancillam, et filium ejus; non enim heres erit filius ancillæ cum filio liberæ.

31. Itaque, fratres, non sumus ancillæ filii, sed liberæ, qua libertate Christus nos liberavit.

stérile, qui n'enfantes pas; éclate, pousse des cris de joie, toi qui ne deviens pas mère; parce que les enfants de la délaissée sont plus nombreux que ceux de la femme mariée.

28. Pour nous, mes frères, nous sommes, comme Isaac, les enfants de la promesse.

29. Et de même qu'alors celui qui était né selon la chair persécutait celui qui était né selon l'esprit, ainsi en est-il encore maintenant.

30. Mais que dit l'Écriture? Chasse l'esclave et son fils; car le fils de l'esclave ne sera pas héritier avec le fils de la femme libre.

31. Ainsi, mes frères, nous ne sommes point les enfants de l'esclave, mais de la femme libre; et c'est par cette liberté que le Christ nous a rendus libres.

fécondité et enfants au Christ des fils innombrables. — *Erumpe*. Locution elliptique, pour « erumpe jubulum », éclate en cris de joie. — *Nos autem...* (vers. 28). D'après une autre leçon : « Vos autem... estis ». L'apôtre applique cette partie de l'allégorie à lui-même et à ses lecteurs : ils ont pour mère la Jérusalem du ciel, figurée par Sara, et, à la manière d'Isaac (*secundum...*), ils sont nés, non pas selon la chair, mais en vertu de la promesse (*filii promissionis*). Comp. le vers. 28; Rom. ix, 8. — *Sed quomodo...* (vers. 29). Allusion à Gen. xxi, 9-10. L'historien sacré ne mentionne, il est vrai, que des insultes de la part d'Ismaël; mais insulter est un genre de persécution, et d'ailleurs Paul paraît suivre ici la tradition juive, d'après laquelle le fils d'Agar persécuta réellement Isaac. — La formule *secundum spiritum* est synonyme de « per promissionem ». Comp. le vers. 25. Elle est directement opposée à *secundum carnem*. — *Ita et nunc*. L'apôtre avait fréquemment expérimenté la haine et l'hostilité des Juifs envers les chrétiens. Cf. Act. xiii, 45 et ss.; xiv, 4-5, 18; xvii, 5 et ss.; xviii, 6, 12 et ss. — *Sed quid dicit...* (vers. 30). Ce sont les paroles de Sara à Abra-

ham qui vont être citées (d'après les LXX, avec une certaine liberté); mais comme Dieu les approuva en ordonnant au père d'Ismaël de les mettre à exécution (cf. Gen. x, 10, 12), Paul les traite comme si l'Écriture sainte elle-même, c.-à-d. l'Esprit-Saint, les avait proférées. — Les mots *non enim heres...* renferment la pensée principale. Ils rappelaient aux Galates combien grave serait leur apostasie, puisqu'elle les excluait à jamais de l'héritage spirituel promis aux seuls enfants de la femme libre, l'Église. — *Itaque, fratres...* (vers. 31). Comp. le vers. 7. Conclusion victorieuse de l'argument emprunté à l'histoire d'Agar et de Sara, et en même temps de toute la partie polémique. — *Ancillæ..., liberæ*. Dans le grec, le second de ces substantifs est seul précédé de l'article : Nous ne sommes pas des fils d'esclave, mais (des fils) de la femme libre. — *Qua libertate...* Ces mots sont rattachés au chapitre v par plusieurs anciens manuscrits et de nombreux interprètes contemporains; mais ils ne sont nullement déplacés ici. Ils signalent l'auteur tout aimable de la liberté des chrétiens. D'après le grec : Le Christ nous a affranchis pour la liberté.



## CHAPITRE V

1. Demeurez fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude.

2. Voici, moi Paul, je vous dis que si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien.

3. Et je déclare encore à tout homme qui se fait circoncire qu'il est tenu de pratiquer toute la loi.

4. Vous êtes entièrement séparés du Christ, vous qui cherchez la justification dans la loi; vous êtes déçus de la grâce.

1. State, et nolite iterum jugo servitutis contineri.

2. Ecce ego Paulus dico vobis, quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit.

3. Testificor autem rursus omni homini circumcidenti se, quoniam debitor est universæ legis faciendæ.

4. Evacuati estis a Christo, qui in lege justificamini; a gratia excidistis.

## TROISIÈME PARTIE, MORALE

Exhortations et avertissements pratiques.  
V, 1 — VI, 10.

La plupart de ces exhortations se rattachent de très près à la partie dogmatique de l'épître. Saint Paul engage fortement ses lecteurs, en tant qu'enfants libres de l'Église libre, à persévérer dans cette liberté chrétienne que leur a méritée le Sauveur, et à ne pas se placer sous le joug de la loi juive.

§ I. — Ne pas échanger  
la liberté contre la servitude. V, 1-26.

1° La circoncision est inutile, la foi seule a de la valeur. V, 1-12.

CHAP. V. — 1-8. Se soumettre à la loi juive, ce serait perdre la grâce du Christ. L'apôtre insiste avec vigueur sur cette pensée, qu'il répète sous plusieurs formes différentes, afin que les Galates puissent peser toutes les conséquences de leur défection, s'ils se laissaient entraîner par les judaïsants. — *State* (dans le grec : Tenez-vous donc). C.-à-d., tenez-vous debout, demenez fermes. Cf. II Thess. II, 14. — *Nolite*... Ils s'étaient soustraits naguère à un joug honteux, celui du paganisme; convenait-il qu'ils se courbassent sous un autre (*iterum*), celui de la loi juive? — *Jugo*... Cette image est très bien choisie pour représenter les liens et le poids des observances légales. Cf. Act. xv, 10. — *Contineri*. Mieux : « detineri », être retenu. — *Ecce ego*... (vers. 2). Il y a beaucoup de solennité dans cette formule; Paul parle avec toute l'autorité qu'il tient de Jésus-Christ. — *Si circumcidamini*. Si les Galates s'étaient fait circoncire, comme les y poussaient les docteurs judaïsants (cf. Act. xv, 1), c'eût été parce qu'ils auraient cru ce rite nécessaire pour leur salut. Mais la conséquence d'un tel acte aurait été terrible : *Christus... nihil*... En effet, c'est du Christ seul que vient la justification, et il refuse ses grâces

à quiconque cherche à être justifié en dehors de lui. — *Testificor... rursus* (vers. 3). Autre formule énergique, pour introduire une seconde conséquence très pénible. — *Debitor est universæ* (mot accentué)... La circoncision étant « un gage de la soumission pleine et entière à la loi juive », en la recevant on s'engageait à pratiquer cette dernière dans toute son étendue : obligation insupportable, surtout pour des



Partie d'une ancienne frise,  
à Ancyre, en Galatie.

hommes habitués à la douceur de la liberté chrétienne. — *Evacuati*... (vers. 4). Paul revient sur la première conséquence (cf. vers. 2), pour en relever toute l'horreur. Se soumettre aux observances légales serait se séparer absolument du Christ, cesser de lui être uni et de lui appartenir. Par là même, *a gratia excidistis*, puisqu'il est la source unique de la grâce et du salut. — *Nos enim*... (vers. 5). Contraste; en même temps, preuve de l'assertion qui précède. On est déçu de la grâce lorsqu'on observe la loi, puisque les chrétiens (« nos ») n'attendent et ne peuvent attendre la justification que de la foi, comme il

5. Nos enim spiritu ex fide, spem justitiæ expectamus.

6. Nam in Christo Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed fides quæ per caritatem operatur.

7. Currebatis bene; quis vos impedit veritati non obedire?

8. Persuasio hæc non est ex eo qui vocat vos.

9. Modicum fermentum totam massam corrumpit.

5. Pour nous, c'est de la foi que nous attendons, par l'Esprit, l'espérance de la justice.

6. Car, dans le Christ Jésus, ni la circoncision, ni l'incirconcision n'a de valeur, mais la foi qui agit par la charité.

7. Vous couriez bien; qui vous a arrêtés, pour vous empêcher d'obéir à la vérité?

8. Cette suggestion ne vient pas de celui qui vous appelle.

9. Un peu de levain aigrit toute la pâte.

a été démontré dans la partie dogmatique. — *Spiritu ex fide*. Ces mots sont placés en avant, parce qu'ils expriment l'idée principale. D'après de nombreux interprètes anciens (saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc.) et modernes, le premier désigne l'Esprit-Saint lui-même, qui excite en nous la foi et l'espérance, et qui nous est donné au baptême comme des « arrhes » du salut éternel (cf. Rom. VIII, 23; II Cor. I, 22 et V, 6, etc.). Cette explication est préférable à celle des auteurs latins (saint Augustin, saint Jérôme, etc.), qui voient dans « spiritu » la partie supérieure de l'âme humaine, par opposition à la chair ou à la lettre de la loi. « Ex fide » : par opposition aux œuvres. — *Spem justitiæ*. Non pas l'espérance d'être justifiés, puisque les chrétiens ont déjà obtenu la justification, mais plutôt ce que fait espérer, ce que promet cette justification; par conséquent, la récompense éternelle du ciel. — *Expectamus*. Le verbe grec ἀπεκδέχεσθαι marque une attente qui persévère parce qu'elle est sûre d'atteindre son objet. — *Nam...* (vers. 6). Preuve que cette attente certaine, de même que la justification qui en est la garantie, ne peut venir que de la foi. — *In Christo...* C.-à-d. : pour ceux qui sont unis à Jésus-Christ. C'est la condition principale et essentielle : être incorporé à Jésus-Christ. On la remplit par la foi. — *Valet* : à savoir, pour obtenir le salut éternel. — *Neque... neque...* Pourvu qu'on ait le bonheur de devenir chrétien et de vivre dans une étroite union avec le Christ, peu importe qu'on ait été auparavant circoncis ou incirconcis, Juif ou Gentil; ces circonstances ont perdu toute importance. Cf. I Cor. VII, 19. Or, ce qui unit à Jésus-Christ, c'est la foi, mais une foi quæ per caritatem operatur. En effet, cette foi ne saurait être morte; elle se manifeste au dehors par des actes, et ceux-ci doivent être inspirés par la charité, qui est comme l'âme de la foi. Le participe grec ἐνεργουμένη n'est pas au passif, comme l'ont pensé Bellarmin, Kettus et d'autres (« fides per caritatem aulmata, acta..., incitata ad opus »), mais à la forme moyenne (« vim suam exerens per caritatem »). Le sens est d'ailleurs le même dans les deux cas. Voyez le concile de Trente, Sess. VI, 7, de *Justific.*

7-12. Ceux qui ont séduit les Galates méritent

d'être sévèrement châtiés. Ces versets se composent de phrases généralement très courtes, eun peu décousus par suite de l'émotion de l'écrivain sacré. L'unité de pensée y règne cependant et elles sont aisées à expliquer. — *Currebatis...* De nouveau la comparaison empruntée aux courses dans l'arène. Cf. II, 2. — *Quis vos impedit...*? D'après le grec : Qui vous a barré le



Courseurs dans l'arène. (D'après un vase point.)

chemin? C'est la continuation de l'image. La leçon ἐπέκοψεν est préférable à ἀπέκοψεν, qui donnerait cet autre sens : Qui vous a repoussés (rejetés hors de la voie droite)? — Triste résultat produit par l'obstacle ainsi placé sur leur route : *veritati non...* Ici comme au chap. II, vers. 5 et 14, le mot vérité représente l'évangile personnifié, et en particulier la doctrine relative à la liberté chrétienne, prêchée par l'apôtre des Gentils. — *Persuasio hæc* (vers. 8). D'après quelques commentateurs, ce substantif, comme son équivalent grec πειρασμός, aurait la signification passive d'obéissance : L'obéissance que vous témoignez à ceux qui vous éloignent de la vérité ne vient pas de Dieu. Mais le sens actif convient mieux ici : Ce conseil qu'on vous a donné *non est ex eo qui...* La périphrase *eo qui vocat vos* désigne Dieu le Père (cf. I, 6) et la vocation à la foi. On le voit, ainsi entendu, le vers. 8 répond à la question du vers. 7. Ce n'est pas Dieu qui vous a arrêtés (litote évidente); ce sont les judaïsants séducteurs. — *Modicum fermentum...* (vers. 9). Cette sentence proverbiale est aussi employée I Cor. V, 6 (voyez le commentaire). L'apôtre veut dire ici que ces

10. Pour moi, j'ai cette confiance en vous, dans le Seigneur, que vous n'aurez pas d'autres sentiments; mais celui qui vous trouble en portera la peine, quel qu'il soit.

11. Et moi, mes frères, si je prêche encore la circoncision, pourquoi suis-je encore persécuté? Le scandale de la croix est donc anéanti.

12. Plût à Dieu que ceux qui vous troublent fussent même mutilés!

13. Car vous, frères, vous avez été appelés à la liberté; seulement, ne faites pas de cette liberté une occasion pour la chair; mais soyez, par une charité spirituelle, les serviteurs les uns des autres.

10. Ego confido in vobis in Domino, quod nihil aliud sapietis; qui autem conturbat vos portabit iudicium, quicumque est ille.

11. Ego autem, fratres, si circumcisionem adhuc prædico, quid adhuc persecutionem patior? Ergo evacuatum est scandalum crucis.

12. Utinam et abscindantur qui vos conturbant!

13. Vos enim in libertatem vocati estis, fratres, tantum ne libertatem in occasionem detis carnis, sed per caritatem spiritus servite invicem.

docteurs pervers ressemblent à un élément corrupteur, dont une petite partie suffit pour répandre au loin la corruption. — *Ego confido...* (vers. 10). Malgré le mal déjà produit et les périls qui subsistent encore, Paul espère que les Galates reviendront bientôt à de meilleurs sentiments. — *In Domino*. C.-à-d. : En Jésus-Christ, à cause de sa grâce toute-puissante. Cf. II Thess. III, 4. — *Nihil aliud sapietis*. Vous n'aurez pas d'autres sentiments que moi par rapport à la vérité. Cf. Phil. III, 13. — *Qui autem...* Quel qu'il en soit des Galates, malheur à ceux qui cherchent à les égarer et qui ont porté le trouble parmi eux! Ils seront sévèrement jugés et condamnés par Dieu (*portabit...*). L'emploi du singulier en cet endroit ne prouve pas qu'il y ait eu un meneur plus actif que les autres; mais Paul envisage ici tous les perturbateurs de Galatie comme formant une personne morale, et il annonce que pas un seul n'échappera à la sentence divine (*κρίμα*, une sentence de condamnation; *iudicium* ne dit pas assez). — *Ego autem...* (vers. 11). Autre transition abrupte. La pensée exprimée par l'apôtre, *si circumcisionem...*, *quid adhuc...*, suppose que ses adversaires judaisants, pour faire pénétrer plus facilement leurs fausses doctrines, prétendaient qu'il prêchait lui-même en d'autres contrées la nécessité de la circoncision. Calomnie manifeste, répond-il vivement; car, si le fait allégué avait été vrai, les Juifs n'auraient pas continué à le persécuter en tous lieux comme l'ennemi de leur loi. — *Ergo evacuatum...* Conclusion ironique. Si Paul avait enseigné que les observances légales étaient toujours nécessaires pour la justification, le scandale qu'un Messie crucifié causait aux Juifs (*scandalum crucis*; voyez I Cor. I, 23) aurait aussitôt cessé, puisqu'il y aurait eu encore une place pour la loi. — *Utinam abscindantur...* (vers. 12). On a certainement détourné le verbe grec ἀποκόψονται de son véritable sens, lorsqu'on en a fait, pour ce passage, un synonyme de retrancher du sein de l'Église, d'excommunier. Il n'y a pas de doute qu'il ne désigne la mutilation, comme l'admettent à peu près tous les interprètes con-

temporains, à la suite des anciens auteurs (saint Justin, Tertullien, saint Jérôme, saint Augustin, etc.). Le langage de l'apôtre est sarcastique, indigné : Les séducteurs qui portent le trouble parmi vous (*conturbant*); plus fortement dans le grec : « subvertent ») prétendent que la circoncision est la base et presque l'essence du christianisme; s'ils tiennent tant à ce signe, qu'ils aillent donc encore au delà, pourvu qu'ils vous laissent la paix! Voyez dans l'épître aux Phil., III, 2, une expression hyperbolique du même genre, également provoquée par la conduite des judaisants.

2° La chair et l'esprit. V, 13-26.

Après ce souhait véhément, saint Paul signale aux Galates un autre genre de péril. Il ne fallait pas que la liberté prêchée par lui dégénérât en licence, qu'on se crût dispensé des préceptes moraux de la loi par cela même que ses préceptes cérémoniels étaient abrogés : c'eût été sortir d'un genre d'esclavage pour tomber dans un autre, celui de la chair.

13-15. Éviter l'abus de la liberté en pratiquant la charité. — *Vos enim in...* C'est précisément parce que les Galates étaient libres, par le fait même de leur appel à la foi, que l'apôtre vient de manifester une telle indignation contre ceux qui voulaient les asservir à la loi. — *In occasione...* *carnis*. Mieux vaudrait le datif « carni », d'après la vraie leçon du grec. La chair : expression célèbre dans la théologie de saint Paul, pour représenter la partie inférieure de l'âme humaine, toute corrompue par le péché originel, remplie de mauvais penchants (cf. Rom. VII, 18, 23, 25; I Cor. II, 13, etc.), et qui profite des moindres occasions pour se livrer au mal. — *Per caritatem spiritus*. La Vulgate a suivi la variante τῆ ἀγαπῆ τοῦ πνεύματος, qu'on trouve dans l'Itala et dans quelques manuscrits grecs. La vraie leçon est δὲ τῆς ἀγάπης, par la charité. Le mot « spiritus » est une glose insérée dans le texte; s'il était authentique, il exprimerait le caractère tout surnaturel de l'amour en question, par opposition à « carnis ». — *Servite* (δουλεύετε), soyez esclaves. Recommandation

14. Omnis enim lex in uno sermone impletur : Diliges proximum tuum sicut te ipsum.

15. Quod si invicem mordetis, et comeditis, videte ne ab invicem consumamini.

16. Dico autem : Spiritu ambulate, et desideria carnis non perficietis.

17. Caro enim concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem ; hæc enim sibi invicem adversantur, ut non quæcumque vultis, illa faciatis.

18. Quod si spiritu ducimini, non estis sub lege.

19. Manifesta sunt autem opera carnis, quæ sunt fornicatio, immunditia, impudicitia, luxuria,

20. idolorum servitus, veneficia, ini-

14. Car toute la loi est accomplie dans une seule parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

15. Mais si vous vous mordez et vous mangez les uns les autres, prenez garde que vous ne soyez consumés les uns par les autres.

16. Je dis donc : Marchez selon l'esprit, et vous n'accomplirez point les désirs de la chair.

17. Car la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair ; en effet, ils sont opposés l'un à l'autre, pour que vous ne fassiez pas tout ce que vous voudriez.

18. Si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes point sous la loi.

19. Or les œuvres de la chair sont manifestes : c'est la fornication, l'impureté, l'impudicité, la luxure,

20. l'idolâtrie, les maléfices, les ini-

qui étonne d'abord, puisque saint Paul vient d'insister sur la liberté chrétienne ; mais la servitude que crée l'amour de Dieu ou celui du prochain s'associe admirablement avec la liberté la plus entière. L'écrivain sacré joue donc à dessein sur cette expression. — *Omnis enim...* (vers. 14). Sur cette profonde parole, voyez Rom. XIII, 8-10, et le commentaire. Au lieu du temps présent *impletur*, la leçon la plus accréditée du texte grec a le parfait, « *impleta est* ». — *Quod si invicem...* (vers. 15). Ce trait fait sans doute allusion à des dissensions intestines qui existaient parmi les Galates. Les expressions dramatiques *mordetis* et *comeditis*, placées en gradation ascendante, sont empruntées aux mœurs des bêtes fauves. Le résultat produit est marqué par un verbe qui continue cette image piquante : *ne... consumamini*.

16-18. Marcher selon l'esprit, pour éviter l'esclavage de la chair. — *Dico autem*. Même formule d'introduction que plus haut, IV, 1. — *Spiritu* (πνεύματι) *ambulate*. Locution analogue à celle de Rom. VIII, 4<sup>e</sup> (marcher selon l'esprit). Dans ces deux passages il n'est pas directement question de l'Esprit de Dieu, mais de l'esprit de l'homme, de la partie supérieure de l'âme humaine. Voyez I Cor. II, 13 et le commentaire. On marche par l'esprit, ou selon l'esprit, lorsque celui-ci a vraiment l'hégémonie et qu'il dirige toutes les pensées, tous les actes. Dans ce cas, la chair (voyez les notes du vers. 18) est vaincue, et ses tendances mauvaises, ses convoitises n'aboutissent à rien (*et desiderata...* au singulier dans le grec, la convoitise de la chair). — *Caro enim...* (vers. 17). Lutte incessante, que saint Paul décrit ailleurs plus longuement (cf. Rom. VII, 7 et ss.). Il est vrai que, dans l'épître aux Romains, il parle de ce qui se passe dans l'homme non encore régénéré, tandis qu'ici il a en vue des chrétiens déjà transformés par la grâce. Mais

pour ces derniers aussi, il existe une lutte formidable : la chair s'insurge perpétuellement contre l'esprit, qui de son côté se dresse contre la chair pour la dompter. Au milieu des péripéties de cet antagonisme, l'homme est tiré en sens contraires : la chair veut l'empêcher d'obéir à l'esprit, celui-ci le presse de résister à la chair ; les deux parties dont est composé son être moral luttent l'une contre l'autre pour l'empêcher de faire, selon les cas, le mal que veut la chair, ou le bien que veut l'esprit (*ut non... faciatis* ; ou plutôt, « *ne... faciatis* »). — *Quod si...* (vers. 18). La formule *spiritu ducimini* ne diffère pas quant au sens de « marcher par l'esprit ». Voyez le vers. 16. — L'apôtre indique une très heureuse conséquence de cette victoire remportée sur la chair : *non estis sub lege*. Cela suppose une vie toute sainte, entièrement transfigurée par Jésus-Christ : or, quoconque vit ainsi n'est évidemment plus l'esclave de la loi mosaïque, mais il est le citoyen libre de l'évangile et de l'Église. Cf. Rom. VIII, 14-15.

19-21. Les œuvres de la chair. — *Manifesta sunt...* Pour aider ses lecteurs à reconnaître facilement s'ils sont conduits par la chair ou par l'esprit, l'apôtre cite par manière d'exemple quelques-uns des vices auxquels porte la chair, et quelques-unes des vertus que l'esprit développe dans une âme. — *Opera carnis*. Voyez les énumérations semblables : Rom. I, 29 et ss. ; I Cor. VI, 9-10 ; II Cor. XII, 20-21 ; Eph. V, 3-5 ; I Tim. I, 9-10. — Paul groupe les œuvres de la chair sous quatre chefs principaux. En premier lieu, les péchés d'impureté : *fornicatio... luxuria*. Il n'y a que trois substantifs dans le texte grec authentique : le premier correspond à *fornicatio* de la Vulgate ; le second est général, comme *immunditia* ; le troisième, ἀσέλγεια, désigne l'impudicité effrontée, qui s'affiche. Voyez II Cor. XII, 21 et les notes. — En second lieu, deux

mitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les rixes, les dissensions, les factions,

21. l'envie, les meurtres, l'ivrognerie, les débauches, et les choses semblables, dont je vous prédis, comme je l'ai déjà fait, que ceux qui les commettent ne seront point héritiers du royaume de Dieu.

22. Mais les fruits de l'esprit sont la charité, la joie, la paix, la patience, la bénignité, la bonté, la longanimité,

23. la douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. Contre de pareilles choses il n'y a pas de loi.

micitiæ, contentiones, æmulationes, iræ, rixæ, dissensiones, sectæ,

21. invidiæ, homicidia, ebrietates, comessationes, et his similia; quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur.

22. Fructus autem spiritus est caritas, gaudium, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas,

23. mansuetudo, fides, modestia, continentia, castitas. Adversus hujusmodi non est lex.

péchés contre la vertu de religion : *idolorum servitus*, les pratiques idolâtriques, et *veneficia* (vers. 20), la magie. — En troisième lieu, les péchés contre la charité. L'apôtre en signale jusqu'à neuf, *inimicitia... homicidia*; encore

plusieurs vertus vont être nommées; mais, tandis que la chair produit des œuvres disparates, indépendantes les unes des autres, l'esprit ramène toutes choses à l'unité, grâce surtout à l'amour, mentionné en premier lieu. L'expression « fruit



Scène dionysiaque. (D'après un vase peint.)

omet-il ceux qui concernent les biens matériels du prochain. Plusieurs des substantifs employés sont d'ailleurs de simples synonymes. *Sectæ* (ἀἰρέσεις) désigne très probablement des factions religieuses. — En quatrième lieu, deux sortes de péchés contre la tempérance : *ebrietates et comessationes* (vers. 21; mieux « comissationes », comme portent plusieurs bons manuscrits de la Vulgate; en tout cas, des orgies). — *Et his similia*. Formule générale, pour clore l'énumération. — *Quæ prædico... sicut...* Lorsqu'il était en Galatie, l'apôtre avait fortement mis en garde les nouveaux convertis contre ces péchés ou ces vices (*prædixi*); il renouvelle son avertissement. — *Regnum Dei non...* Voyez I Cor. vi, 9-10 et les notes.

22-23. Les fruits de l'esprit. — *Fructus... est...* L'emploi du singulier est remarquable, pulse

de l'esprit » est en outre plus noble que « les œuvres de l'esprit ». — *Caritas, gaudium...* La Vulgate actuelle énumère douze vertus, parce qu'elle ajoute la charité (avec quelques manuscrits grecs) et qu'elle traduit deux fois les substantifs *μακροθυμία* (*patientia, longanimitas*) et *πραΰτης* (*mansuetudo, modestia*); le texte grec le mieux accrédité, les meilleurs manuscrits de notre version latine, etc., n'en signalent que neuf. — *Gaudium* : la joie surnaturelle excitée dans l'âme par l'Esprit-Saint. Cf. I Thess. i, 6, etc. — *Bonitas* n'est pas synonyme de *benignitas*, mais désigne la probité morale (ἀγαθωσύνη). — *Fides* (vers. 23). La fidélité plutôt que la foi. — *Continentia* : la continence, la tempérance, par opposition aux vices de la chair. — *Adversus hujusmodi...* L'expression fait image : la loi se dresse en face des hommes « comme un juge

24. Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitis et concupiscentiis.

25. Si spiritu vivimus, spiritu et ambulamus.

26. Non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes, invicem invidentes.

24. Or ceux qui sont au Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses convoitises.

25. Si nous vivons par l'esprit, marchons aussi selon l'esprit.

26. Ne devenons pas avides d'une vaine gloire, nous provoquant les uns les autres, et nous portant mutuellement envie.

## CHAPITRE VI

1. Fratres, et si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis; considerans te ipsum, ne et tu tenteris.

2. Alter alterius onera portate, et sic adimplebitis legem Christi.

1. Mes frères, si un homme est tombé par surprise dans quelque faute, vous qui êtes spirituels, relevez-le avec un esprit de douceur; prenant garde à toi-même, de peur que, toi aussi, tu ne sois tenté.

2. Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi du Christ.

menaçant ». Plus haut, vers. 18, Paul a affirmé qu'on n'est plus sous la loi lorsqu'on est conduit par l'esprit; il réitère cette assertion sous une autre forme: il n'y a pas de loi, en effet, pour condamner de telles vertus, ou, si le pronom « hujusmodi » (τῶν τοιούτων) est au masculin, pour condamner ceux qui les pratiquent. Cf. I Tim. I, 9-10.

24-26. C'est un devoir essentiel pour un chrétien de résister à la chair et de vivre selon l'esprit. — *Qui... sunt Christi*. C.-à-d., ceux qui lui appartiennent (cf. I Cor. III, 23), ou, mieux encore, d'après les mots suivants, ceux qui ne forment avec lui, en vertu de la justification, qu'un seul et même organisme. Leur chair corrompt, triste héritage légué par le premier Adam, a été attachée à la croix par Jésus-Christ et avec Jésus-Christ (*carnem crucifixerunt...*), de qui ils ont reçu une chair nouvelle, transfigurée et sanctifiée. Cf. II, 19 et ss.; Rom. VI, 1 et ss., etc. A eux de la maintenir sainte, en continuant de la crucifier. — *Cum vitis...* Dans le grec: avec ses passions. — *Et spiritu...* (vers. 25). Conséquence naturelle du fait qui précède: dès là que la chair des chrétiens a été crucifiée, mise à mort, l'esprit seul vit en eux; ils doivent donc n'agir que par l'esprit et non selon la chair. — *Non efficiamur...* (vers. 26). Recommandation spéciale, relative à l'humilité et à l'amour du prochain, pour conclure ce qui concerne la chair et l'esprit. — *Inanis gloriæ*. A vrai dire, toute gloire humaine est vaine, car « la vertu de l'homme n'est rien; il n'en a pas... qui vaille le prix d'être exaltée », puisqu'il doit à Dieu tout ce qu'il a. — *Provocantes, invidentes*. Il y avait donc de la désunion parmi les chrétiens de Galatie. Voyez les vers. 15.

### § II. — Exhortations d'un caractère spécial. VI, 1-10.

Elles sont diverses par leur nature, et seulement dans un rapport éloigné avec la partie dogmatique de la lettre.

1° Se supporter mutuellement et avoir une humble opinion de soi. VI, 1-5.

CHAP. VI. — 1-2. Le support des défauts du prochain. — *Et si*: alors même que. — *Præoccupatus fuerit*. Le verbe προληψθή a été bien traduit par la Vulgate. Il suppose que le coupable en question a été surpris et entraîné par la tentation, de sorte qu'il a péché plutôt par fragilité que par malice. C'est pourquoi l'apôtre recommande de le traiter avec indulgence. — *Vos... spirituales* (πνευματικοί). C.-à-d.: Vous qui vous laissez conduire par l'esprit et non par la chair, vous qui êtes des chrétiens parfaits. Comp. v, 18, 18, 25, et surtout I Cor. III, 1 et ss., où saint Paul oppose les chrétiens spirituels aux charnels. — *Instruite...* Plutôt d'après le grec: Perfectionnez-le. — *In spiritu lenitatis*. La douceur lui fera plus de bien et le corrigera mieux que de sévères reproches. — *Considerans...* Réflexion très délicate, pour motiver cette conduite indulgente. Les péchés d'autrui doivent nous inviter à nous tenir sur nos gardes, car nous aussi nous pouvons être tentés et succomber. Le brusque passage de la seconde personne du pluriel à celle du singulier donne plus de poids à la recommandation. — *Onera* (τὰ βάρη, vers. 2). Le sens particulier de cette expression générale est déterminé par le contexte; elle désigne ici les péchés et les imperfections morales. — *Legem Christi*: le précepte de l'amour du prochain, qui est le commande-

3. Car si quelqu'un s'imagine être quelque chose, alors qu'il n'est rien, il se séduit lui-même.

4. Mais que chacun examine son œuvre, et alors il aura sujet de se glorifier pour lui seul, et non par rapport aux autres.

5. Car chacun portera son propre fardeau.

6. Que celui à qui on enseigne la parole de Dieu, fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne.

7. Ne vous y trompez point : on ne se moque pas de Dieu.

8. Car ce que l'homme aura semé, il le moissonnera aussi. Celui qui sème dans sa chair moissonnera de la chair la

3. Nam si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit.

4. Opus autem suum probet unusquisque, et sic in semetipso tantum gloriam habebit, et non in altero.

5. Unusquisque enim onus suum portabit.

6. Communicet autem is qui catechizatur verbo, ei qui se catechizat, in omnibus bonis.

7. Nolite errare : Deus non irridetur.

8. Quæ enim seminaverit homo, hæc et metet. Quoniam qui seminat in carne sua, de carne et metet corruptionem ;

ment par excellence du Christ (cf. Joan. XIII, 34) et le résumé de toute la loi nouvelle. Cf. v, 14. — *Adimplebitis*. Le verbe composé ἀναπληροῦν marque un accomplissement intégral.

3-5. S'apprécier soi-même à sa juste valeur et pas au delà. — *Nam si...* L'enchaînement des pensées semble être celui-ci : la conscience intime de notre propre néant est bien faite pour nous aider à nous supporter les uns les autres. — *Aliquid esse...* C.-à-d. quelque chose de grand, de remarquable. Cf. II, 3. — *Cum nihil sit*. Le néant de l'homme à tous les points de vue ne pouvait pas être plus énergiquement exprimé. Cf. I Cor. I, 28 ; II Cor. XII, 11. — *Se seducit*. Le verbe φρενπατᾶν, tromper son âme, n'est employé qu'en ce seul endroit de la littérature grecque : Comp. le substantif analogue φρενπατᾶται, séducteurs, dans l'épître à Tite, I, 10. — *Opus autem...* (vers. 4). L'apôtre invite les orgueilleux, qui croiraient sérieusement posséder des qualités exceptionnelles, à rentrer en eux-mêmes et à examiner l'ensemble de leurs œuvres, leur conduite morale (« opus » est collectif). — Résultat de cet examen : *et sic... gloriam...* et *non...* Plus exactement d'après le grec : Et alors il aura de quoi se glorifier seulement par rapport à lui-même et point par rapport aux autres. Quelconque examine sa conscience et sa vie avec loyauté arrive à une juste appréciation de lui-même ; toutefois, la condition essentielle d'un tel examen est qu'on se garde bien de se comparer aux autres, qui parfois sont plus imparfaits, et qu'on se mette en face de la loi de Dieu. Le résultat sera presque infailliblement l'humiliation, et si l'on trouve de quoi se louer, on dira avec l'apôtre : « C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis ». — *Unusquisque enim...* (vers. 5). Chacun a sa responsabilité morale, et, au jour du jugement, nous porterons tous en face du souverain Juge notre « propre fardeau » (onus suum, τὸ ἴδιον φορτίον), celui de ses fautes personnelles. Le mot grec n'est pas le même ici qu'au vers. 2. Pour la pensée, voyez Rom. XIV, 12 ; II Cor. V, 10.

2° Faire le plus de bien possible. VI, 6-10.

6. Un devoir des fidèles envers leurs maîtres. Cette recommandation semble tout isolée et sans connexion avec ce qui précède ; mais tel est souvent le cas pour les exhortations accumulées par saint Paul à la fin de ses épîtres. Sur ce devoir de la libéralité des chrétiens à l'égard de leurs pasteurs spirituels, voyez aussi I Cor. IX, 11-14 ; Phil. IV, 10 et ss. ; I Tim. V, 17-18, etc. Les Galates n'étaient peut-être pas assez empressés à le remplir. — *Is qui catechizatur...* Dans le grec ; ὁ κατηχοῦμενος, le catéchumène, ou le catéchisé. Le verbe κατηχεῖν, retentir à la façon d'un écho, devint de bonne heure l'expression en quelque sorte technique pour désigner l'enseignement chrétien élémentaire. — *Verbo*. Plutôt : « verbum », ou « quoad verbum » (τὸν λόγον). Celui à qui l'on enseigne la parole par excellence, la vérité évangélique. — *Communitet...* Les mots in omnibus bonis expriment la nature de cette communication, de cette communion qui doit avoir lieu entre le catéchumène et le catéchiste. Il s'agit évidemment des biens temporels (argent, nourriture, vêtements) et de la rétribution généreuse, spontanée, qu'il convient que celui-là donne à celui-ci, en échange des biens spirituels qu'il en reçoit.

7-10. A cette injonction particulière, l'apôtre en rattache une autre, toute générale : il ne faut pas qu'un chrétien se lasse de faire le bien. — *Nolite errare...* (vers. 7). Formule d'introduction. Cf. I Cor. VI, 9. — *Deus non irridetur*. La locution grecque οὐ μὴ κτηρίζεται est d'une vigueur extraordinaire : Dieu ne permet pas qu'on se moque de lui impunément. Le langage sévère de l'apôtre montre que les Galates s'étaient plus ou moins relâchés sous le rapport des bonnes œuvres. — *Quæ* (dans le grec, « quod »)... *seminaverit...*, *hæc* (« hoc »)... *metet*. Expression verbale toute classique (vers. 8), employée aussi II Cor. IX, 6, dans le même sens. « Ut sementem feceris, ita metes, » a dit Cécéron, de *Orat.*, II, 65. — Paul en fait l'application à son sujet : *quoniam quæ...* Au lieu des ablatifs in carne..., in spiritu, le grec dit, à l'accusatif : pour sa chair, pour l'esprit. C.-à-d., dans l'intérêt de sa

qui autem seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam.

9. Bonum autem facientes, non deficiamus; tempore enim suo metemus non deficientes.

10. Ergo dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei.

11. Videte qualibus litteris scripsi vobis mea manu.

12. Quicumque enim volunt placere

corruption; mais celui qui sème dans l'esprit moissonnera de l'esprit la vie éternelle.

9. Ne nous laissons pas de faire le bien; car, le moment venu, nous moissonnerons, si nous ne nous laissons pas.

10. C'est pourquoi, pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, mais surtout à ceux qui sont de la famille de la foi.

11. Voyez en quels caractères je vous ai écrit de ma propre main.

12. Tous ceux qui veulent plaire selon

chair, conformément aux vues supérieures de l'esprit. D'après divers interprètes : sur le terrain de la chair et de l'esprit; ce qui reviendrait à la traduction de la Vulgate. — La récolte sera conforme tout ensemble à la nature de la semence et à celle du terrain : *de carne... corruptionem... de spiritu... vitam...* La corruption désigne la mort par opposition à la vie, et la mort éternelle, puisqu'il s'agit de la vie éternelle. Cf. I Cor. xv, 42 et ss. Le châtement final et la

membres d'une seule et même famille. Cf. Eph. ii, 19; I Tim. iii, 15; Hebr. iii, 6; II Petr. i, 1.

### ÉPILOGUE

Nous y trouvons les principales idées de la partie dogmatique, vigoureusement condensées.

1<sup>o</sup> Récapitulation. V, 11-17.

11. Transition, sous la forme d'un regard ré-



Scène de culture. (D'après un vase peint.)

récompense finale. — *Bonum autem...* (vers. 9). L'avertissement est désormais exprimé sans figure : on ne doit pas se lasser de faire le bien. Cf. II Thess. iii, 13. — Un encouragement lui est associé : *tempore enim... metemus...* En son temps : c.-à-d., au temps marqué par Dieu pour la récompense. — *Non deficientes*. Ces mots semblent se rattacher directement au verbe *metemus* : Nous moissonnerons sans nous fatiguer, sans fin, dans le ciel (saint Jean Chrys., saint Aug., etc.). Mais il est mieux de les prendre à part, et d'y voir la condition requise pour qu'ait lieu la moisson. Nous moissonnerons, si nous ne nous relâchons point. — *Ergo dum...* (vers. 10). Conclusion toute naturelle. — *Tempus* : le temps de notre vie terrestre. — *Operemur bonum*. Faire le bien était au vers. 9 une expression générale. Le sens devient spécial ici par l'adjonction des mots *ad omnes* ; il est donc question maintenant des œuvres de miséricorde. — *Maxime autem...* Tout en étant universelle, la charité chrétienne doit s'exercer particulièrement dans une sphère plus intime, dans le cercle de la famille spirituelle : *ad domesticos fidei*. Ce nom (τοὺς οἰκίους τῆς πίστειως) désigne les fidèles en tant qu'ils appartiennent à l'Église, qui est la maison de Dieu; ils sont ainsi les

trospectif jeté sur toute la lettre. — *Videte...* On se demande depuis l'époque des Pères si le verbe *scripsi* (ἔγραψα) se rapporte à l'épître entière, ou seulement au morceau qui commence à cet endroit même. Nous avons vu, en effet (Introd. gén., p. 10), que saint Paul dictait habituellement ses lettres, et qu'il y ajoutait d'ordinaire quelques lignes de sa propre main. S'il a suivi cette coutume en écrivant aux Galates, il n'aura écrit que ces derniers versets, et telle est l'opinion qui nous paraît la plus probable. Elle est confirmée par les mots *qualibus litteris* (τηλικούτοις γραμμασίον), dont la vraie signification est : en quels grands caractères. L'apôtre, voulant attirer l'attention sur ces lignes importantes, qui récapitulent tout le reste, les écrit donc en grosses lettres. Il est vrai que ἔγραψα est à l'aoriste ; j'ai écrit. Mais cela tient au style épistolaire, et n'est pas rare chez les anciens en pareil cas : en parlant ainsi au passé, on se plaçait par la pensée au moment où le message était entre les mains du destinataire.

12-13. Paul récapitule sa thèse polémique. — *Quicumque* (enim n'est pas représenté dans le grec)... Les docteurs judaïsants qui préchaient la nécessité de la circoncision n'étaient pas guidés en cela par des motifs purs et surnaturels : *volunt*



la chair vous obligent à vous faire circoncire, uniquement afin de n'être pas persécutés pour la croix du Christ.

13. Car ceux-là même qui sont circoncis n'observent point la loi; mais ils veulent vous faire circoncire, afin de se glorifier dans votre chair.

14. Pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie, si ce n'est dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde est crucifié pour moi, comme je le suis pour le monde.

15. Car, dans le Christ Jésus, ce n'est pas la circoncision qui sert à quelque chose, ni l'incirconcision, mais la nouvelle créature.

16. Tous ceux qui suivront cette règle, que la paix et la miséricorde soient sur eux, et sur l'Israël de Dieu.

17. Que personne à l'avenir ne me cause de la peine; car je porte sur mon corps les stigmates du Seigneur Jésus.

in carne, hi cogunt vos circumcidi, tantum ut crucis Christi persecutionem non patiantur.

13. Neque enim qui circumciduntur legem custodiunt; sed volunt vos circumcidi, ut in carne vestra gloriantur.

14. Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo!

15. In Christo enim Jesu, neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura.

16. Et quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos, et misericordia, et super Israël Dei.

17. De cetero nemo mihi molestus sit; ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto.

*placere* (εὐπροσωπεῖν, montrer un bel extérieur, faire bon visage) *in carne*. Ils se laissent conduire en cela par la chair et non par l'esprit; ils cherchaient à plaire aux hommes d'une manière toute naturelle et charnelle. — *Tantum ut crucis...* Voyez v, 11 et le commentaire. Ces docteurs redoutaient les Juifs, qui faisaient violence, en paroles et en actes, à tous ceux qui ne rattachaient le salut qu'à un Messie crucifié, et nullement à la loi mosaïque. — *Neque enim...* (vers. 13). Ces hommes pervers, désignés ici par la locution *qui circumciduntur*, étaient loin, lorsqu'ils voulaient obliger les Galates à pratiquer eux-mêmes ce rite, d'être excités par un vrai zèle pour la loi, puisqu'ils ne l'observaient pas eux-mêmes d'une manière rigoureuse, exemplaire, imitant ainsi les pharisiens de l'évangile (cf. Matth. xxiii, 13-15, 23, etc.). — *Ut in carne...* Ils voulaient pouvoir se glorifier d'avoir amené de nombreux païens à se faire circoncire, d'avoir fait un nombre considérable de prosélytes.

14-15. Paul récapitule sa thèse dogmatique. — *Mihi autem...* Contraste entre ses sentiments intimes et ceux des faux docteurs. Il ne veut, lui, se glorifier que dans la croix de Jésus-Christ, vraie cause de la justification. — *Per quem*. Dans le grec (δι' οὗ), le pronom, qui est au masculin, peut se rapporter soit à la croix soit au Sauveur. La première connexion nous paraît aller mieux au contexte, quoique le sens demeure le même dans les deux cas : par la croix l'apôtre, uni à Jésus crucifié, est mort à ce monde périssable et coupable, avec lequel il n'a désormais aucun lien (*mihi mundus... et ego...*). — Il est tout à fait dans l'ordre qu'il pense et parle ainsi, puisque *in Christo...* *neque...* (verset 15). Parole déjà citée plus haut, v, 6, et 16-

gèrement modifiée. Nous lisons ici *sed nova creatura*, au lieu de « *sed fides que...* ». Cette nouvelle créature, c'est l'homme régénéré par Notre-Seigneur Jésus-Christ (cf. II Cor. v, 17) et devenu enfant de Dieu, héritier du salut.

16-17. Un aimable souhait et un ordre sévère. — Le souhait est pour tous ceux qui demeureront fidèles au principe que Paul vient de rappeler dans le vers. 15 (*hanc regulam*). — *Pax... et misericordia*. Si l'on sous-entend « *est* » au lieu de « *sit* », avec de nombreux interprètes, la prière deviendra une promesse. — L'apôtre nomme *Israël Dei*, par opposition à l'Israël selon la chair (cf. Rom. ix, 6; I Cor. x, 18), les chrétiens sincères qui forment, à quelque race qu'ils appartiennent, le véritable peuple de Dieu. — *De cetero* (vers. 17). Le grec signifie : désormais, à l'avenir. Comme au début de sa lettre, l'apôtre fait valoir son autorité d'un ton ferme. Il a discuté pleinement la question qui était en litige chez les Galates; ce sera son dernier mot : il ne veut pas qu'on l'importune de nouveau sur un point si clair. L'accent est celui du sévère et légitime reproche. Cf. I Cor. xi, 16. — *Ego enim...* Paul a le droit de commander en cette matière, car il est le serviteur et l'apôtre du Christ, dont il porte extérieurement les marques : *stigmata Domini... porto*. Ce trait s'explique par l'ancien usage de graver au fer sur le corps des esclaves un signe qui indiquait à quel maître ils appartenaient. Paul fait évidemment allusion, en employant cette figure, aux cicatrices des blessures qu'il avait si souvent reçues au service de son Maître bien-aimé. Cf. II Cor. xi, 23 et ss. Le mot *stigmata* n'a ici rien de commun avec le phénomène mystique et pathologique qu'il sert aussi à désigner depuis le moyen âge.

18. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro, fratres. Amen.*

18. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit, mes frères. Amen.

2<sup>e</sup> Salutation finale. VI, 18.

18. Elle consiste en une bénédiction apostolique : *Gratia Domini...* — La formule *cum spiritu vestro* a quelque chose de plus intime

que le simple pronom « vobiscum ». — La lettre, si sévère dans son ensemble, se termine par l'apostrophe affectueuse *fratres*.



# ÉPITRE

## AUX ÉPHÉSIENS

### INTRODUCTION <sup>1</sup>

<sup>1</sup> *Éphèse et son Église.* — Éphèse était, à l'époque de saint Paul, la ville la plus importante et la capitale de la province romaine nommée Asie proconsulaire <sup>2</sup>. Quoiqu'elle fût située à trois milles de la mer, elle possédait en réalité un port considérable, grâce au fleuve Caystros, sur les bords duquel elle était bâtie, et qui était alors navigable dans la dernière partie de son cours; aussi était-elle le centre d'un commerce très florissant. Il est question au livre des Actes, XIX, 23 et ss., de son magnifique temple de Diane et de son vaste théâtre. Sa population était en partie d'origine grecque, en partie formée d'éléments asiatiques.

Saint Paul y vint pour la première fois vers la fin de son second voyage apostolique, vers l'an 54, lorsqu'il allait de Grèce en Syrie <sup>3</sup>; ses amis Aquila et Priscille l'accompagnaient. Il les y laissa, lorsqu'il dut repartir après un séjour très rapide, pendant lequel il s'était contenté d'annoncer l'évangile aux seuls Juifs, dans leur synagogue <sup>4</sup>. Les deux saints époux continuèrent probablement son œuvre, car ils manifestaient un grand zèle pour la cause du Christ.

La seconde visite que l'apôtre fit aux Éphésiens eut lieu à l'occasion de son troisième voyage, et elle se prolongea durant trois années entières, de 55-57 <sup>5</sup>. Il obtint des résultats merveilleux, dignes de son activité infatigable; à tel point que le christianisme fit des conquêtes nombreuses, non seulement dans la métropole, mais dans tous les districts d'alentour <sup>6</sup>. La violence émeute suscitée par l'orfèvre Démétrius l'obligea de partir brusquement <sup>7</sup>. Il ne revit Éphèse qu'assez longtemps après, entre sa première et sa seconde captivité à Rome <sup>8</sup>.

On voit par ces détails que la chrétienté d'Éphèse était unie à saint Paul par des liens très intimes; il en était vraiment le fondateur et le père. Ses membres

<sup>1</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez la page 12. Nous n'avons à ajouter que l'ouvrage de F. A. Henle, *der Epheserbrief des heil. Apostels Paulus erklärt*, Augsburg, 1890.

<sup>2</sup> C'est en 133 avant Jésus-Christ qu'elle tomba au pouvoir des Romains, avec le royaume

de Pergame, dont elle faisait alors partie,

<sup>3</sup> Act. XVIII, 18-21.

<sup>4</sup> Act. XVIII, 19.

<sup>5</sup> Act. XIX, 1 et ss.

<sup>6</sup> Act. XIX, 10.

<sup>7</sup> Act. XIX, 23-40; xx, 1,

<sup>8</sup> Cf. I Tim. I, 3.

étaient issus soit du judaïsme, soit du paganisme<sup>1</sup>; les païens convertis formaient la grande majorité.

2° *Le groupe des épîtres composées pendant le premier emprisonnement de saint Paul à Rome.* — Elles sont au nombre de quatre : à savoir, les lettres aux Éphésiens, aux Colossiens, à Philémon et aux Philippiens<sup>2</sup>. Il est aisé de démontrer qu'elles furent toutes composées à Rome, tandis que l'apôtre des Gentils y était captif pour la première fois.

L'auteur y fait mention de ses chaînes à plusieurs reprises<sup>3</sup>. En même temps, il manifeste l'espoir d'être bientôt remis en liberté, de sorte qu'il pourra visiter sans délai ceux auxquels il écrit<sup>4</sup>. Or, il ne saurait être question, dans ces passages, ni de la captivité de saint Paul à Césarée, antérieurement à son départ pour Rome<sup>5</sup>, ni de son second emprisonnement dans la capitale de l'empire, immédiatement avant sa mort. En effet, à Césarée, il ne pouvait pas espérer une prompte délivrance, puisqu'il était nécessaire qu'il allât comparaître au tribunal de l'empereur. Pour le même motif, il n'avait pas à redouter la mort lorsqu'il était enfermé dans le palais d'Hérode<sup>6</sup>; et pourtant, dans l'épître aux Philippiens, I, 27 et II, 17, il envisage sa condamnation au moins comme possible. De plus, lorsque l'auteur de cette lettre parle du prétoire dans lequel ses chaînes ont fait du bien<sup>7</sup>, et des gens de la maison de César qui saluent les Philippiens<sup>8</sup>, il montre clairement qu'il est à Rome. La tradition fixe d'ailleurs nettement la composition de nos quatre épîtres dans cette ville<sup>9</sup>.

Durant sa seconde captivité romaine, Paul n'avait pas lieu d'espérer et n'espérait pas sa délivrance; tout au contraire, comme on le voit par II Tim. IV, 6. Ce n'est donc pas de cette époque tardive que datent ces quatre lettres, mais de la période indiquée ci-dessus, c'est-à-dire des années 62-63, plus probablement de l'an 63, puisque la fin de la captivité approchait.

Il existe un lien tout spécial entre les épîtres aux Éphésiens, aux Colossiens et à Philémon, car les deux premières furent portées simultanément par le même disciple, Tychicus, et celui-ci, accompagné d'Onésime, remit aussi à Philémon celle qui lui était destinée. La lettre aux Philippiens fut écrite un peu plus tôt suivant les uns, un peu plus tard suivant les autres; il n'est pas possible de trancher le fait d'une manière certaine.

3° Il existe quelques difficultés au sujet des destinataires de l'épître aux Éphésiens, qui auraient été, d'après un assez grand nombre d'exégètes modernes et contemporains<sup>10</sup>, non pas les seuls chrétiens d'Éphèse, mais aussi les membres de plusieurs autres Églises d'Asie. Voici les raisons sur lesquelles s'appuient ces savants, pour faire de notre lettre une sorte de circulaire destinée à diverses chrétientés asiatiques. 1° Dans l'adresse même de l'épître, I, 1, les mots ἐν Ἐφέσῳ (Vulg., « Ephesi ») sont omis par quelques manuscrits très anciens, et saint Basile nous apprend<sup>11</sup> que tel était déjà le cas de son temps. 2° Marcion, ainsi que nous le savons par Tertullien<sup>12</sup>, regardait cette épître comme adressée aux Laodiciens; d'où il ressort qu'il n'avait pas lu les mots ἐν Ἐφέσῳ.

<sup>1</sup> Comp. I, 13; II, 2-3, 11-22; III, 13; IV, 17-19, etc.

<sup>2</sup> On peut leur rattacher l'épître aux Hébreux, écrite durant la dernière période de ce même emprisonnement, ou aussitôt après la mise en liberté de l'apôtre. Voyez l'Introd. spéciale à cette épître.

<sup>3</sup> Eph. III, 1; IV, 1; VI, 1; Phil. I, 7, 13, 17; Col. IV, 3, 18; Philem. I, 9, 10, 13.

<sup>4</sup> Cf. Phil. I, 26 et II, 24; Philem. 22.

<sup>5</sup> Act. XXIII, 23 et ss.

<sup>6</sup> Act. XXIII, 26.

<sup>7</sup> Phil. I, 12-13.

<sup>8</sup> Phil. IV, 22.

<sup>9</sup> Les Pères et les inscriptions des manuscrits sont d'accord sur ce point.

<sup>10</sup> Parmi eux, on compte plusieurs commentateurs catholiques.

<sup>11</sup> C. Eunom., II, 19.

<sup>12</sup> Adv. Marc., V, 11, 17.

3° On ne trouve dans le corps de la lettre aucune allusion aux relations intimes qui existaient entre saint Paul et les Éphésiens, et pas une seule salutation particulière<sup>1</sup>; le sujet choisi par l'auteur est traité d'une manière toute générale. L'apôtre semble lui-même supposer, dit-on, que ceux auxquels il écrit n'étaient pas connus de lui personnellement, et qu'ils ne le connaissaient aussi que par oui-dire<sup>2</sup>.

Ces raisons ne sont pas absolument sans valeur. Néanmoins, leur force n'est pas telle, qu'elle puisse nous décider à adopter ce sentiment, car la tradition a toujours cru que notre épître était destinée aux seuls Éphésiens<sup>3</sup>. D'ailleurs, tous les manuscrits grecs, à part trois, et toutes les versions ont les mots ἐν Ἐφέσῳ, dont l'authenticité ne saurait être douteuse. Assurément, le fait signalé en troisième lieu, c'est-à-dire, le manque d'allusions et de salutations personnelles, a quelque chose de surprenant; mais les données historiques nous font défaut pour l'expliquer d'une manière entièrement satisfaisante. Au reste, l'auteur dit expressément que Tychicus, chargé de porter la lettre à sa destination<sup>4</sup>, devait suppléer à ce qu'il ne faisait pas lui-même sous ce rapport<sup>5</sup>.

4° *L'occasion et le but de l'épître.* — L'absence d'allusions personnelles qui a été signalée plus haut<sup>6</sup> est cause qu'on ne peut rien dire de bien certain sur ces deux points. Voici du moins des hypothèses très plausibles.

Il résulte du passage i, 15 et ss. que l'apôtre avait reçu naguère, peut-être par Epaphras<sup>7</sup>, des nouvelles de sa chère chrétienté d'Éphèse. Quoique bonnes en général, elles excitèrent cependant de l'anxiété dans l'âme de saint Paul, à plusieurs points de vue. Quelques années plus tôt, en faisant ses adieux au clergé d'Éphèse réuni à Milet, il avait prédit que le christianisme serait exposé, dans l'Asie proconsulaire, à un danger plus terrible que la persécution extérieure, au danger qui provient des fausses doctrines<sup>8</sup>. Ce péril avait réellement éclaté depuis son départ. Pour l'Église d'Éphèse comme pour les chrétientés voisines, les erreurs en question pouvaient surgir de deux côtés distincts: du côté des judaïsants, qui profitaient de toutes les occasions pour maintenir l'autorité de la loi mosaïque<sup>9</sup>, et du côté des théosophes grecs et orientaux, précurseurs des gnostiques, dont les spéculations subtiles trouvaient aisément des admirateurs. Ces divers systèmes ne pouvaient pas manquer d'exercer une influence pernicieuse sur les mœurs. C'est pour prévenir ces dangers de différente nature que l'apôtre, profitant du départ de Tychicus, dut écrire sa lettre aux Éphésiens. Il n'y attaque pas directement les erreurs, parce qu'elles n'avaient pas encore fait de victimes; mais il les écarte pour ainsi dire d'avance, en montrant à ses lecteurs l'immense avantage qu'ils avaient, d'une part, à être

<sup>1</sup> Voyez vi, 23.

<sup>2</sup> Cf. i, 15 et iii, 2.

<sup>3</sup> Les témoignages sont aussi nets que multiples. Voyez le canon de Muratori, saint Irénée, c. *Hér.*, i, 3, 1 et v, 2, 36; Tertullien, *adv. Marc.*, v, 17; Clément d'Alex., *Strom.*, iv, 65; Origène, c. *Cels.*, iii, 20, etc. Cette preuve de tradition est extrêmement forte; comment n'aurait-on pas su dès les temps anciens que l'épître aux Éphésiens était une lettre encyclique?

<sup>4</sup> Cf. vi, 21-22. Pour les passages, i, 15 et iii, 2, voyez les notes.

<sup>5</sup> En ce qui concerne l'authenticité, voyez l'Introd. gén., p. 8-9. Elle a été attaquée assez violemment de nos jours par les rationalistes. En réalité, l'épître aux Éphésiens est « celle qui possède le plus de garanties dans la tradi-

tion ecclésiastique, » comme le reconnaissent de nombreux critiques. Nous reviendrons plus loin sur la ressemblance frappante qui existe entre notre lettre et celle aux Colossiens, sous le rapport du sujet traité de part et d'autre. Les particularités du style s'expliquent par celles des circonstances. Il n'y a pas une seule épître de saint Paul qui n'emploie des expressions qu'on ne retrouve pas dans les autres, car l'apôtre avait un génie « assez souple pour adapter sa manière d'écrire à des genres de composition fort différents ».

<sup>6</sup> Au 3°.

<sup>7</sup> Cf. Col. iv, 12.

<sup>8</sup> Cf. Act. xx, 29-30.

<sup>9</sup> Act. xv, 1 et ss.

devenus membres de l'Église du Christ, de l'autre, à posséder la morale chrétienne, dont il expose la nature idéale. Par cette lettre, il se proposait donc tout ensemble d'augmenter leurs connaissances dogmatiques et leurs vertus pratiques.

Elle semble avoir été composée très rapidement, car le style est encore moins soigné qu'ailleurs. Les constructions brisées, les longues phrases compliquées et embarrasées, y sont fréquentes, surtout dans la première partie. Déjà les anciens commentateurs signalaient la difficulté spéciale que présente son interprétation<sup>1</sup>. Partout le ton demeure calme; il n'y a de polémique nulle part, mais une simple exposition pleine de solennité et d'autorité.

5<sup>o</sup> *Le sujet et le plan de la lettre.* — Le sujet peut se résumer dans ces quelques mots : « L'apôtre est préoccupé de deux pensées, qu'il désire faire pénétrer dans l'âme de ses lecteurs : la grandeur de la grâce dont ils ont été l'objet, et la hauteur de sainteté à laquelle ils doivent s'élever pour répondre dignement à la vocation divine. » De là, outre un préambule fort court (I, 1-2) et une conclusion presque aussi brève (II, 21-24), deux parties à peu près égales, séparées par une doxologie (III, 20-21).

La première partie est doctrinale; la seconde, morale et pratique. Celle-là, I, 3-III, 21, contient une courte exposition des principales vérités du christianisme et du grand bienfait de notre rédemption par Notre-Seigneur Jésus-Christ; mais ce qu'elle développe principalement, c'est l'idée de l'Église chrétienne, considérée dans son origine, dans sa diffusion, dans son union avec son divin Chef. Cette sainte institution, telle que Paul la décrit en un magnifique langage, a sa racine au sein même de l'éternité, dans le cœur de Dieu, qui voulait sauver le monde; elle a aussi son sommet dans l'éternité, près du trône divin; sur la terre, elle étend ses branches dans toutes les directions: tout cela en Jésus-Christ et par Jésus-Christ. Trois subdivisions dans cette première partie: 1<sup>o</sup> Une action de grâces et une prière pour la chrétienté d'Éphèse, I, 3-23; 2<sup>o</sup> Manière dont Dieu a formé l'Église, II, 1-22; 3<sup>o</sup> Rôle personnel de saint Paul par rapport à l'Église, III, 1-21.

La deuxième partie, IV, 1-VI, 20, exhorte les chrétiens d'Éphèse à mener une vie digne de leur vocation à la foi, et digne de l'Église dont ils ont l'honneur de faire partie. Quatre subdivisions: 1<sup>o</sup> Nécessité de l'union parfaite entre ceux qui appartiennent à l'Église du Christ, IV, 1-16; 2<sup>o</sup> La sainteté chrétienne, opposée aux vices des païens, IV, 17-V, 21; 3<sup>o</sup> Devoirs qui incombent aux chrétiens dans le cercle de la famille, V, 22-VI, 9; 4<sup>o</sup> Comment un chrétien doit combattre pour sa foi, VI, 10-20<sup>2</sup>.

En tout cela, on le voit, règne une parfaite unité.

<sup>1</sup> Voyez saint Jean Chrysostome, *in Eph.*, *Argum.*; saint Jérôme, *in Eph. Prolog.*, etc.

<sup>2</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia Sacra*, p. 1290-1295.

# ÉPITRE

## AUX ÉPHÉSIENS

### CHAPITRE I

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, à tous les saints qui sont à Éphèse, et aux fidèles en Jésus-Christ.

2. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père, et par le Seigneur Jésus-Christ!

1. Paulus, apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, omnibus sanctis qui sunt Ephesi, et fidelibus in Christo Jesu.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

#### PRÉAMBULE. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. La salutation. Elle est d'une très grande simplicité. — L'auteur : *Paulus, apostolus... per...* Cf. I Cor. I, 1; II Cor. I, 1, et II Tim. I, 1. — Les destinataires : *omnibus* (cet adjectif manque dans le grec)... *qui...* Au lieu de *sanctis*, pour désigner les chrétiens (cf. Phil. I, 1; Col. I, 2), Paul emploie le mot « Église » au début de la plupart de ses épîtres les plus anciennes (Cor., Gal., Thess.). Sur l'authenticité du trait ἐν Ἐφέσω (*Ephesi*), voyez l'Introd., p. 326. — Le terme *fidelibus, πιστοίς*, représente les « saints » à un autre point de vue, en tant qu'ils ont accepté la foi et qu'ils y adhèrent fermement. — *In Christo Jesu*. C. - à - d. que leur sainteté et leur fidélité ont leur source en ce divin Sauveur, grâce à l'union étroite qu'ils ont avec lui. — *Gratia... et pax...* (vers. 2). La formule accoutumée de salutation. Voyez Rom. I, 7 et le commentaire.

#### PREMIÈRE PARTIE

##### La splendeur incomparable de l'Église du Christ. I, 3-III, 21.

L'apôtre va développer cette pensée magnifique : l'Église de Jésus-Christ est une création divine, décidée de toute éternité, destinée à durer pendant l'éternité; création de Dieu le Père, opérée par l'intermédiaire du Fils, dans l'Esprit-Saint, pour le salut de tous les hommes, qu'elle groupe dans l'unité la plus parfaite,

#### § I. — Action de grâces et prière pour l'Église d'Éphèse. I, 3-23.

##### 1<sup>o</sup> L'action de grâces. I, 3-14.

D'ordinaire, dans les épîtres de saint Paul, cette sainte effusion se rattache plutôt au prologue qu'au corps même de la lettre; c'est le contraire qui a lieu ici et dans l'épître aux Colossiens, l'auteur se jetant immédiatement au cœur de son sujet. Il prend pour thème de son action de grâces la divine institution de l'Église, en vue de la rédemption du genre humain. Cet acte de reconnaissance est plus long, plus ardent, plus solennel que de coutume. Il est aussi plus obscur et plus difficile. Les vers. 3-14 ne forment qu'une seule phrase, composée de nombreuses propositions incidentes, qui sont reliées les unes aux autres par des pronoms relatifs et qui expriment des idées subsidiaires. Plus que partout ailleurs, l'apôtre se laisse entraîner par son saint enthousiasme, et oublie la syntaxe, pour ne s'occuper que des pensées. Toutefois, il a répété par trois fois, comme un refrain, une expression qui peut servir de jalon pour grouper les différentes idées : c'est la formule « in laudem gloriæ... », que nous lisons aux vers. 6, 12 et 14. En les traitant comme une sorte de finale, nous obtenons pour ainsi dire trois strophes, dont chacune présente sous un aspect distinct la louange adressée à Dieu par saint Paul. 1<sup>o</sup> Premier motif de louange : la prédestination éternelle, vers. 4-6; 2<sup>o</sup> Second motif : la mise à exécution de ce décret divin,

3. Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in caelestibus, in Christo;

4. sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus, in caritate;

5. qui praeordinavit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum, secundum propositum voluntatis suae,

3. Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis dans le Christ de toute sorte de bénédictions spirituelles, dans les cieux!

4. Il nous a élus en lui avant la création du monde, par amour, pour que nous fussions saints et irréprochables devant lui;

5. nous ayant prédestinés à être ses fils adoptifs, par Jésus-Christ, pour lui-même, selon le bon plaisir de sa volonté,

vers. 7-12; 3<sup>o</sup> Troisième motif : l'appropriation individuelle du salut, vers. 13-14. Le regard de l'écrivain sacré est ainsi dirigé tour à tour sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le vers. 3 sert de thème à tout ce passage.

3. Comment les chrétiens ont été bénis par Dieu en Jésus-Christ, de toute éternité. — *Benedictus* (εὐλογητός)... *Christi*. Début identiquement le même que II Cor. I, 3 (voyez les notes). Comp. I Petr. I, 3. Peut-être était-ce une formule liturgique. — *Qui benedixit* (ὁ εὐλογησας)... Le pronom *nos* désigne tous les chrétiens; spécialement, dans le cas actuel, l'auteur et les destinataires de l'épître. Comme le fait remarquer Théodoret, c'est d'une manière bien différente que nous bénissons Dieu et que nous sommes bénis de lui : ses bénédictions consistent en actes, en grâces; les nôtres ne peuvent être que des souhaits et des paroles. — Ses bienfaits sont sans limites, sans nombre : *in omni* (mot accentué)... L'adjectif *spirituali* (πνευματικῇ) détermine le caractère des faveurs divines auxquelles pensait surtout l'apôtre : elles appartiennent au domaine du πνεῦμα, c.-à-d., de la partie supérieure de l'être humain; par conséquent, à la sphère surnaturelle. Nous en aurons bientôt quelques exemples : la filiation divine, la rédemption, la rémission des péchés, l'espérance du ciel, etc. — Les mots *in caelestibus* (ἐν τοῖς ἐπουρανίοις) reviendront quatre fois encore dans cette épître (comp. le vers. 20; II, 6; III, 10 et VI, 12), habituellement avec le sens local. Le ciel est la région d'où nous sommes bénis par Dieu, et où cette bénédiction nous fera entrer à jamais un jour. Cf. Hebr. XI, 16. Il est peu probable que cette locution représente la nature toute céleste et spirituelle des biens promis aux chrétiens, par opposition aux biens terrestres et matériels promis aux Juifs. — *In Christo* : par son aimable et généreuse intervention, et en vertu de l'union du chrétien avec lui. Jésus-Christ est comme le point central de la contemplation de l'apôtre; il y revient à tout instant dans cette page admirable (voyez les vers. 4, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 15, 17, etc.).

4-6. La source première de ces bénédictions, c'est le choix éternel que Dieu a fait des chrétiens pour les justifier, les adopter et les sauver. — La proposition *sicut* (καθώς), en tant que, selon que) rattache cet acte particulier du Seigneur à l'acte général mentionné au vers. 3. Sa

bénédition était conforme au plan qu'il avait formé touchant notre salut. — *Elegit* (ἐξελέξατο) : parmi tous les autres membres du genre humain. De là le nom d'élus (ἐλεκτοί), si souvent employé dans le Nouveau Testament. Cf. Matth. xxii, 14 et xxiv, 22; Luc. xviii, 7; Rom. viii, 33; Col. iii, 12; II Tim. ii, 10; I Petr. I, 2; Apoc. xvii, 14, etc. — *In ipso* correspond à « in Christo » du verset précédent. C'est en vue de notre union avec Jésus, le chef de l'humanité régénérée, que nous avons été choisis. — Cette sélection divine a été faite *ante mundi constitutionem* (même locution dans Joan. xvii, 24; I Petr. I, 20, etc.); elle date donc de l'éternité. — Elle avait pour but *ut essemus...* Les adjectifs *sancti* et *immaculati* exposent le côté positif (ἅγιοι, mis à part) et le côté négatif (ἄμωμοι, sans tache) de la sainteté chrétienne. Celle-ci doit être parfaite. — *In conspectu ejus* : en présence de Dieu, et non du Christ. — *In caritate* (scil., « elegit nos »). C'est l'amour de Dieu pour nous qui a été le mobile de son choix éternel. Cf. II, 4-7; Joan. III, 16, etc. On rattache parfois à tort ce trait à « sancti et immaculati », comme s'il était question de l'amour des chrétiens pour Dieu. — *Qui praeordinavit...* (vers. 5). Au participle dans le grec : Nous ayant prédestinés (προορίσας...). Sur cette expression, voyez Rom. viii, 30 et le commentaire. Cet acte est logiquement antérieur au choix divin : nous ne sommes élus que parce que nous avons été prédestinés. — *In adoptionem filiorum* (εἰς υἰοθεσίαν : expression propre à saint Paul; cf. Rom. viii, 15, 23 et ix, 4; Gal. iv, 5). Tel est le but sublime de notre prédestination, qui est opérée *per Jesum...*, parce qu'il en est la cause méritoire. Elle crée entre Dieu et nous des relations intimes, faisant de lui notre vrai terme (*in ipsum*). Cf. Gal. iii, 16; Hebr. ii, 10-11, etc. — *Secundum propositum...* Dans le grec : selon le bon plaisir (εὐδοκίαν) de sa volonté. C'est là l'« ultima ratio » de notre élection, sa vraie raison d'être. L'apôtre insistera dans ce passage sur la liberté absolue de Dieu en ce qui concerne notre salut. Comp. les vers. 6, 7, 8, 9, 11. L'homme n'a aucune part à sa propre prédestination, qui est entièrement gratuite du côté du Seigneur, et qui n'est le résultat d'aucun mérite personnel du côté des élus. De là l'effusion de reconnaissance de saint Paul. — *In laudem gloriae...* (vers. 6). Si notre sanctification et notre salut



6. à la louange et à la gloire de sa grâce, par laquelle il nous a rendus agréables à ses yeux en son Fils bien-aimé.

7. C'est en lui que nous avons la rédemption par son sang, la rémission des péchés, selon les richesses de sa grâce,

8. qui a surabondé en nous, en toute sagesse et prudence,

9. pour nous faire connaître le mystère de sa volonté, selon son bon plaisir, par lequel il s'était proposé en lui-même,

10. dans la dispensation de la pléni-

6. in laudem gloriæ gratiæ suæ, in qua gratificavit nos in dilecto Filio suo,

7. in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum, secundum divitias gratiæ ejus,

8. quæ superabundavit in nobis, in omni sapientia et prudentia,

9. ut notum faceret nobis sacramentum voluntatis suæ, secundum beneplacitum ejus, quod proposuit in eo,

10. in dispensatione plenitudinis tem-

sont la fin prochaine et directe de notre prédestination, la gloire de Dieu en est la fin dernière; car c'est à la procurer que tout doit aboutir. L'apôtre se complait à le redire (comp. les vers. 12 et 14). — La locution *gloriæ gratiæ*... revient à celle-ci : (A la louange) de la glorieuse manifestation de sa grâce. Cette grâce, c.-à-d. ce don tout à fait gratuit (cf. Rom. III, 24), se manifeste précisément dans la justification et la rédemption de l'homme. Voyez II, 8, 7. — *Qua* (ἧς, d'après la leçon des manuscrits les plus anciens; ἐν ᾗ, suivant d'autres témoins très nombreux et la Vulg.) *gratificavit*... Le verbe grec χαριτώω peut signifier aussi : « gratiosum reddere », rendre aimable par la communication de la grâce. Saint Jean Chrysostome, Théodoret, et la plupart des exégètes catholiques adoptent cette interprétation, qui marque non seulement l'effusion de la grâce divine, mais l'effet produit par elle. — *In dilecto*. Le grec n'ajoute pas les mots *Filio suo*, qui sont une glose évidente. Sur ce beau titre de bien-aimé de Dieu attribué à Jésus-Christ, voyez Matth. III, 17 et XVII, 5; Marc. XII, 6, etc.

7-12. Comment Dieu a réalisé son dessein éternel relatif au salut des hommes. C'est par le Christ, qui les a rachetés au prix de son sang et qui leur a révélé la volonté de son Père à cet égard. — *In quo* n'est pas synonyme de « per quem » et exprime davantage : nous ne participons à la grâce divine qu'autant que nous sommes en Jésus-Christ, c.-à-d., unis à lui, comme il a été déjà dit au vers. 4. Comp. le vers. 9b. — *Redemptionem*. Dans le grec : τὴν ἀπολύτρωσιν; la rançon, le prix du rachat d'un esclave. Il en a donc coûté au Christ pour nous sauver; il a dû pour cela donner son sang, sa vie : *per sanguinem*... Cf. Matth. XX, 28, etc. — Les mots *remissionem peccatorum* déshonorent l'aspect négatif de la rédemption. — *Secundum divitias*... Sur cette locution chère à saint Paul, voyez II, 4, 7; Rom. II, 9, etc. La richesse infinie de la grâce et de la bonté du Sauveur nous est manifestée par la générosité avec laquelle il est mort pour nous. — Paul appelle sur ce détail : *quæ superabundavit*... (vers. 8). D'après le grec : (la grâce) qu'il a fait abonder sur nous. — *In*

*omni sapientia et*... « Quelques-uns expliquent cette sagesse et cette prudence de la souveraine sagesse de Dieu, qui a su trouver des moyens si relevés... pour sauver le genre humain » (Calmet); mais, comme l'ajoute à bon droit le savant interprète lorrain, il est mieux de dire qu'il s'agit de qualités communiquées par Dieu aux croyants pour les aider à mieux comprendre ses révélations. Le vers. 9 favorise ce sentiment. Les substantifs σοφία et φρόνησις diffèrent l'un de l'autre en ce sens que le premier désigne surtout ici la sagesse spéculative, la connaissance des vérités révélées, et le second la sagesse pratique, l'aptitude à tirer profit de la science sacrée. — *Ut notum*... (vers. 9). Il faut traduire ainsi le grec : Nous ayant fait connaître. L'apôtre n'exprime donc pas, comme on le croirait d'après la Vulgate, le motif pour lequel la grâce du Christ a surabondé en nous, mais le moyen auquel Dieu a eu recours pour mettre en nous la sagesse : ce moyen a consisté dans la révélation de ses desseins mystérieux. — *Sacramentum*... D'après le grec : le mystère de sa volonté; c.-à-d., le mystère relatif à sa volonté, à ses plans éternels en ce qui concernait le salut des hommes. Le substantif mystère désigne ici, comme partout ailleurs dans le Nouveau Testament, une vérité qui ne peut être connue des hommes que par une révélation surnaturelle. Cf. Rom. XVI, 25. — Les mots *secundum beneplacitum*... (κατὰ τὴν εὐδοκίαν..., comme au vers. 5b) retombent sur « notum faceret » : cette révélation a eu lieu en vertu d'un acte absolument libre et miséricordieux de la part du Seigneur. — *Quod* (scil. « beneplacitum ») *proposuit*... Ce dessein bienveillant, Dieu se l'était proposé en lui-même, d'après la leçon ἐν αὐτῷ; ou dans le Christ, si l'on préfère lire ἐν αὐτῷ (*in eo*). Le vers. 10 va nous apprendre en quoi il consistait. — *In dispensatione*. Le grec a l'accusatif : εἰς οἰκονομίαν; pour l'organisation de sa maison lors de la plénitude des temps. Le mot « économie » est très expressif pour désigner le nouvel ordre de choses que Dieu voulait établir par son Christ. L'Église est, en effet, la maison du Seigneur (cf. I Tim. III, 5; Hebr. X, 20, etc.), et elle a tout un système d'administration. — Sur l'admirable

porum, instaurare omnia in Christo, quæ in cælis, et quæ in terra sunt, in ipso;

11. in quo etiam et nos sorte vocati sumus, prædestinati secundum propositum ejus qui operatur omnia secundum consilium voluntatis suæ,

12. ut simus in laudem gloriæ ejus nos, qui ante speravimus in Christo;

13. in quo et vos cum audissetis verbum veritatis (evangelium salutis ve-

tude des temps, de réunir toutes choses dans le Christ, soit celles qui sont dans le ciel, soit celles qui sont sur la terre, en lui-même.

11. C'est aussi en lui que nous avons été appelés par le sort, ayant été prédestinés suivant le dessein de celui qui fait toutes choses selon le conseil de sa volonté,

12. pour que nous servions à la louange de sa gloire, nous qui avons d'avance espéré au Christ.

13. C'est en lui que vous-mêmes, après avoir entendu la parole de vérité

formule *plentitudinis temporum* (τοῦ πληρώματος τῶν καιρῶν), voyez Gal. iv, 4 et le commentaire. Ici, le pluriel « temporum » suppose une série de périodes dont la dernière est celle qui introduit le Christ. — *Instaurare omnia...* Autre locution remarquable, pour décrire le grand dessein de Dieu. Le grec ἀνακεραλαίωσασθαι signifie : réunir sous un seul chef. Le monde des anges, représenté par les mots *quæ in cælis*, et le monde des hommes, *quæ in terra...*, que le péché avait séparés, devaient être unis à jamais par un chef unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ (*in Christo*), et ne former grâce à lui qu'une seule famille, la grande famille de Dieu. Cf. Col. i, 20. C'est surtout après le second avènement du Christ que cette perspective idéale deviendra un fait réel. — *In ipso* (« Christo »), *in quo...* (vers. 11). Les mots *etiam* et *nos* sont accentués (le grec a simplement καί). Non seulement le mystère nous a été révélé (comp. le vers. 9), mais nous avons participé à ses bénédictions. — *Sorte vocati...* Le grec porte, d'après la meilleure leçon : ἐκκληρώθημεν (et non ἐκλήθημεν, nous avons été appelés); à la lettre : nous avons été choisis par le sort. Toutefois, l'idée du sort est très secondaire ici, l'écrivain sacré voulant surtout dire que nous avons été choisis sans aucun mérite de notre part. — C'est d'ailleurs ce qu'il ajoute aussitôt en termes exprès : *prædestinati secundum...* Voyez le vers. 5. La volonté de Dieu : voilà la vraie cause du choix dont nous avons été l'objet. La formule grecque κατὰ τὴν βουλήν τοῦ θελήματος..., qui réunit deux expressions synonymes (Vulg. : *secundum consilium voluntatis...*), a pour but de montrer qu'il en est réellement ainsi. — *Ut simus in laudem...* (vers. 12). Tel est, comme au verset 6, le but final de notre prédestination et de notre élection. Cf. Prov. xvi, 4. — *Qui ante speravimus...* Le mot « ante » paraît indiquer que saint Paul a particulièrement en vue dans ce passage les Juifs devenus chrétiens. En effet, tandis que les païens vivaient sans espérance, sans Christ (cf. ii, 12), le peuple israélite s'élançait de toutes ses forces, par une attente pleine de foi, vers le Messie rédempteur.

13-14. S'adressant directement à ses lecteurs, l'apôtre leur rappelle qu'ils ont été, eux aussi,

appelés à la foi, et qu'ils ont reçu l'Esprit-Saint, comme gage du salut éternel. — *In quo* : dans le Christ, dont le souvenir remplit tous ces versets. — *Et vos*. Il est inutile de suppléer le verbe ἐκκληρώθητε (voyez le vers. 11 et les notes), dont ce pronom serait le sujet. Le pronom se rapporte à « signati estis » ; seulement, la phrase est un instant suspendue et reprise par le second « In quo ». — *Cum audissetis...* C'est la première



Sacrifice à Diane d'Épèse.  
(Revers d'une monnaie antique.)

condition du salut, puisque « fides ex auditu » (Rom. x, 17). — *Verbum veritatis*. Cf. Col. i, 5. C.-à-d., la parole qui contient la vérité par excellence, l'évangile (*evangelium salutis...*); la bonne nouvelle qui vous annonçait le salut. — *Et credentes* (dans le grec, ayant cru). Il ne suffit pas d'entendre la prédication évangélique; il faut y adhérer par la foi, et s'approprier ainsi le salut d'une manière individuelle. Les Éphésiens avaient cru, et correspondu par là même à la vocation divine. — *Signati estis...* En échange, ils ont été marqués pour ainsi dire au sceau de l'Esprit-Saint, comme appartenant à Dieu en qualité d'enfants. Sur cette image et la suivante, *qui est pignus* (vers. 14; dans le grec : ἀρραβών, arrhes)..., voyez II Cor. i, 22 et le commentaire. — *Spiritu promissionis* : l'Esprit-Saint qui avait été l'objet de fréquentes promesses de la part du Christ. Cf. Luc. xi, 13; Joan. vii, 39; xiv, 16, 26, etc. — *In redemptionem acquisitionis*. Le

(l'évangile de votre salut), et y avoir cru, vous avez été marqués du sceau de l'Esprit-Saint qui avait été promis,

14. et qui est le gage de notre héritage, jusqu'à la délivrance du peuple *que Dieu s'est acquis*, pour la louange de sa gloire.

15. C'est pourquoi, moi aussi, ayant entendu parler de votre foi dans le Seigneur Jésus, et votre amour envers tous les saints,

16. je ne cesse pas de rendre grâces pour vous, faisant mention de vous dans mes prières,

17. afin que le Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père de gloire, vous donne un esprit de sagesse et de révélation, pour le connaître,

18. éclairant les yeux de votre cœur, pour que vous sachiez quelle est l'espé-

stræ), in quo et credentes signati estis Spiritu promissionis sancto,

14. qui est pignus hereditatis nostræ, in redemptionem acquisitionis, in laudem gloriæ ipsius.

15. Propterea et ego audiens fidem vestram quæ est in Domino Jesu, et dilectionem in omnes sanctos,

16. non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestri faciens in orationibus meis,

17. ut Deus Domini nostri Jesu Christi, Pater gloriæ, det vobis spiritum sapientiæ et revelationis, in agnitione ejus;

18. illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus,

second substantif est probablement au concret, et désigne ceux qui appartiennent à Dieu par droit de rachat. Il s'agit donc des chrétiens, en tant qu'ils sont la propriété du Seigneur. Cf. I Petr. II, 9; voyez aussi Act. xx, 28.

2<sup>o</sup> La prière de l'apôtre. I, 15-23.

Son cantique de louange étant achevé, il demande pour ses lecteurs la parfaite connaissance de ce que Dieu a accompli pour eux dans le Christ. Il n'y a de nouveau qu'une seule phrase dans cette série de versets.

15-16. Sans cesse Paul remercie Dieu pour les vertus des chrétiens d'Éphèse, et sans cesse il le conjure de les bénir davantage encore. — *Propterea* : à cause de toutes les grâces décrites dans les vers. 3-14. — *Et ego*. Moi aussi, comme tant d'autres qui pensent pieusement à vous devant Dieu. — Du trait *audiens fidem vestram* on a quelquefois induit que cette lettre n'a pas été écrite directement pour les Éphésiens, mais pour des chrétiens que l'apôtre des Gentils n'avait pas évangélisés en personne (voyez l'Introd., p. 324). La conclusion n'est pas légitime, car Paul parle ici des progrès que les Éphésiens avaient faits depuis son séjour parmi eux. Comp. Philém. 5, où il tient le même langage à un ami et un compagnon très intime. — *Fidem... quæ... in Domino*... C.-à-d., la foi dont Jésus-Christ est la base, la source perpétuelle. — *Dilectionem*... C'est par suite d'une erreur des copistes que ce mot est omis dans quelques manuscrits. Déjà saint Jean Chrysostome faisait observer que saint Paul aime à mentionner ensemble la foi et la charité. — *In... sanctos* : envers tous les chrétiens. — *Non cesso gratias...* (vers. 16). Formule fréquente dans les écrits pauliniens. Cf. Rom. I, 8; I Cor. I, 4; Phil. I, 3; Col. I, 3; I Thess. I, 2, etc. Il en est de même de la suivante : *memoriam vestri*... Cf. Rom. I, 10; Phil. I, 3; I Thess. I, 2, etc. Tout en louant Dieu de ses grâces passées, Paul le prie d'en accorder d'autres encore aux fidèles d'Éphèse, puisqu'un chrétien ne doit jamais se croire arrivé à la perfection.

17-19. Objet de la prière de l'apôtre pour les Éphésiens : c'est « qu'il leur soit donné de mesurer toute la portée de l'œuvre accomplie en eux par la foi, la grandeur de la force divine qui s'est déployée à leur égard et la beauté de l'espérance à laquelle leur donne droit » le titre de chrétiens. — *Deus Domini nostri*... Comme au vers. 3. Comp. Joan. xx, 17, où Jésus appelle lui-même le Seigneur son Dieu. — *Pater gloriæ*. C.-à-d., le Père auquel appartient la gloire infinie. Comparez les locutions analogues : le Dieu de gloire, Act. VII, 2; le Seigneur de gloire, Jac. II, 1; le Père des miséricordes, I Cor. I, 3, etc. — *Spiritum*. Sans article dans le grec : un esprit; non pas l'Esprit-Saint directement, quoique les dons que demande saint Paul soient un effet produit par lui. Les passages suivants, Rom. XI, 8 et II Tim. I, 7, contiennent des expressions analogues. — *Sapientiæ et revelationis*. Le premier de ces termes est plus général; le second se rapporte aux mystères manifestés par Dieu aux fidèles. Comp. le vers. 8. Ils désignent ensemble une intelligence aussi complète que possible du plan divin relatif à la rédemption et des vérités évangéliques. — *In agnitione ejus*... Cette pleine connaissance de Dieu (*ἐπίγνωσις*) est comme l'élément, la matière de l'esprit de sagesse et de révélation souhaité par Paul à ses lecteurs. Saint Jean Chrysostome rattache ces mots au vers. 18, et d'assez nombreux interprètes modernes partagent son sentiment : (Que Dieu vous donne) des yeux éclairés dans sa connaissance. Nous préférons la ponctuation ordinaire. — *Illuminatos oculos cordis*... (vers. 18). Ces mots, qui dépendent du verbe « det », contiennent une métaphore hardie, mais significative, qui développe la pensée du vers. 17. Divers manuscrits ont à tort *διανοίας*, « intellectus », au lieu de *καρδιάς*, « cordis ». — *Ut sciatis*... L'apôtre signale trois choses dont il souhaite la connaissance à ses lecteurs. La première est *quæ sit spes*... De magnifiques espérances sont rattachées à la vocation du chrétien. Cf. Col. I, 5; Tit. II, 13;

et quæ divitiæ gloriæ hereditatis ejus in sanctis,

19. et quæ sit supereminens magnitudo virtutis ejus in nos qui credimus, secundum operationem potentiae virtutis ejus,

20. quam operatus est in Christo, suscitans illum a mortuis, et constituens ad dexteram suam in caelestibus,

21. supra omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen quod nominatur non solum in hoc saeculo, sed etiam in futuro.

22. Et omnia subiecit sub pedibus ejus, et ipsum dedit caput supra omnem ecclesiam,

rance attachée à son appel, quelles sont les richesses et la gloire de son héritage qu'il destine aux saints,

19. et quelle est la suréminente grandeur de sa puissance envers nous qui croyons, selon l'efficacité de sa force et de sa puissance.

20. Il l'a déployée dans le Christ, en le ressuscitant des morts, et en le faisant asseoir à sa droite dans les cieux,

21. au-dessus de toute principauté, et de toute puissance, et de toute vertu, et de toute domination, et de tout nom qui peut être nommé, non seulement dans ce siècle, mais encore dans celui qui est à venir.

22. Il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à toute l'Église,

Hebr. vi, 18, etc. — La seconde, *quæ divitiæ... hereditatis...*, précise davantage la première; il s'agit de l'espérance et de l'héritage du ciel. *In sanctis* : parmi les saints; l'héritage réservé aux saints (aux chrétiens), en tant qu'ils sont les fils adoptifs de Dieu. Comp. le vers. 5. Comme souvent ailleurs, Paul accumule les expressions (« la richesse de la gloire de l'héritage ») pour donner plus de relief à la pensée. — La troisième chose est *quæ sit... magnitudo virtutis...* (verset 19) : la puissance infinie que Dieu met en œuvre pour aider les croyants à atteindre l'objet de leurs espérances, à jouir de leur précieux héritage. En réalité, ces trois choses se ramènent donc à une seule : le bonheur du ciel; elles ne diffèrent que par le point de vue où l'on se place pour les envisager. — *Secundum operationem* (ἐνέργειαν) *potentiae virtutis...* Encore une accumulation vigoureuse de synonymes.

20-23. Fondement inébranlable de la prière de saint Paul. Il consiste dans la preuve vivante et indéfectible que Dieu a donnée de sa toute-puissance en ressuscitant son Christ, en le plaçant au-dessus de toutes les créatures et en faisant de lui le chef de l'Église. — *Quam operatus...* : (la force) qu'il a déployée, mise en œuvre (ἐνέργησεν). Quatre détails spéciaux, dont deux sont marqués par des participes (*suscitans...* et *constituens...*, vers. 20), et les deux autres par des verbes au temps défini (*omnia subject...*, *ipsum dedit...*, vers. 22), montrent en quoi surtout, relativement au Christ (*in Christo*), a consisté ce déploiement de l'énergie divine. — *Constituens ad dexteram* est un écho du Ps. cix, 1, pour désigner la glorieuse ascension de Jésus. Dans le grec (d'après la meilleure leçon) : καίθισας, ayant fait asseoir. — *In caelestibus*. Voyez le vers. 3<sup>b</sup> et les notes. — *Supra omnem...* Le vers. 21 développe les mots « constituens ad dexteram... ». Les quatre noms *principatum* (ἀρχῆς), *potestatem* (ἐξουσίας), *virtutem* (δυνάμεις) et *dominationem* (κυριότητος) sont, comme il ressort très visiblement du contexte et de Col. I, 16,

ceux de quatre catégories d'esprits célestes. Ce même passage de l'épître aux Colossiens mentionne les trônes (θρόνοι) au lieu des « vertus »; ce qui fait cinq classes distinctes. En y ajoutant les anges et les archanges au bas de la hiérarchie angélique, puis, au sommet, les chérubins et les séraphins, tous mentionnés ailleurs dans la sainte Écriture, nous avons les neuf chœurs admis par les théologiens, à la suite du pseudo-Dionysius et de saint Grégoire le Grand. Comme dans la lettre aux Colossiens, l'apôtre combat ici, quoique d'une manière indirecte, les théories subversives qui attribuaient aux anges une puissance au moins égale à celle du Christ. Bien loin de l'égaliser, ils lui ont tous été soumis par Dieu, quelque nom qu'ils portent, quelle que soit leur dignité : *et omne nomen...* Ces derniers mots sont une formule d'abréviation, qui s'applique non seulement aux esprits célestes, mais à tous les êtres créés en général. Le Christ les dépasse tous. Cf. Phil. II, 9. — *Non solum in hoc...*, *sed etiam...* C.-à-d., dans le temps et dans l'éternité. Cf. Luc. xvi, 8 et xx, 34; I Cor. I, 20, etc. — *Et omnia subject...* (vers. 22). Emprunt au Ps. viii, 8. Cf. I Cor. xv, 27; Hebr. II, 2. — *Et ipsum dedit* (pour « posuit ») *caput...* Parole admirable, qui n'apparaît qu'en cet endroit, et Col. I, 18; II, 19. « Elle combine l'idée de l'exaltation avec celle de l'union vitale nécessaire à un organisme. Le Christ est le chef de son Église; bien plus, il est pour elle la cause perpétuelle et la source abondante de la vitalité spirituelle. Parce qu'il vit, elle vit aussi. » — *Supra omnem...* Plus fortement dans le grec : sur toutes choses de l'Église. — *Ecclesiam*. Dans le sens que le Sauveur lui-même a donné à ce mot, Matth. xvi, 18 (voyez le commentaire). L'Église du Christ est mentionnée jusqu'à neuf fois dans cette épître, dont elle est en partie l'idée dominante (Ici, puis III, 10, 21, et V, 23, 24, 25, 27, 29, 30). — *Quæ est...* (vers. 23). Paul la caractérise brièvement. Elle est d'abord le corps du Christ (*corpus ipsius*),

23. qui est son corps, et la plénitude de celui qui accomplit toutes choses en tous.

23. quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur.

## CHAPITRE II

1. Et vous, vous étiez morts par vos transgressions et par vos péchés,

2. dans lesquels vous marchiez autrefois selon l'esprit de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, l'esprit qui agit maintenant dans les fils de l'in-  
crédulité.

1. Et vos, cum essetis mortui delictis et peccatis vestris,

2. in quibus aliquando ambulastis secundum sæculum mundi hujus, secundum principem potestatis aeris hujus, spiritus qui nunc operatur in filios diffidentię,

ainsi qu'il résulte de la métaphore qui précède. Cf. I Cor. vi, 15 et xii, 12; Col. ii, 19. Elle est ensuite sa plénitude, son complément : *plenitudo ejus qui...* Ces derniers mots du chap. i sont assez difficiles, et on les a diversement interprétés. L'explication la plus simple consiste à dire qu'ils complètent le sens de « corpus ipsius ». En tant qu'elle est le corps du Christ, l'Église le complète. En effet, il ne pourrait pas être la tête, s'il n'y avait pas de membres pour former un organisme entier; c'est ainsi que l'Église est « sa plénitude ». On ne peut pas plus concevoir le Christ sans l'Église, que l'Église sans le Christ. — Quant à la proposition incidente *qui omnia... adimpletur*, il serait mieux de traiter le participe grec πληρουμένω comme étant à la forme moyenne plutôt qu'au passif, et de traduire : (La plénitude de celui qui) remplit tout en tout (ou tout en tous, suivant quelques auteurs). Nous voyons ainsi, comme il sera dit ailleurs en termes explicites (cf. iv, 10; Col. ii, 10), que le Christ est le principe vital du monde régénéré. Évidemment, il ne peut remplir toutes choses que parce qu'il est Dieu, et qu'il possède tous les attributs, toutes les perfections de la divinité. Ceux qui préfèrent regarder πληρουμένω comme une forme passive traduisent ainsi : (La plénitude de celui) qui est complété en tous, par rapport à toutes choses. Ce qui signifie, comme l'expliquent saint Jérôme, Théophylacte, Estius, etc., que si le Christ communique à l'Église, par là même qu'il en est le chef, « une gloire et une perfection suréminentes », elle contribue elle aussi, en un sens, à la gloire et à la perfection de son chef (Calmet, *h. l.*). Chacun des membres qui la composent, lorsqu'il pratique les différentes vertus chrétiennes, complète donc le Christ. Cf. Col. i, 24.

### § II. — Comment Dieu a formé l'Église.

II, 1-22.

La page qui précède était une sorte de prologue. L'apôtre entre maintenant dans son sujet d'une manière plus complète, et il indique tout

d'abord comment les Éphésiens sont devenus membres de cet auguste corps mystique dont Jésus-Christ est le chef.

1<sup>o</sup> Plongés autrefois dans la mort spirituelle par leurs péchés, les chrétiens d'Éphèse ont été vivifiés et régénérés dans le Christ, par la miséricorde divine. II, 1-10.

Il y a dans ces lignes un contraste saisissant, et aussi un exposé dogmatique très net de la théorie favorite de saint Paul, la gratuité entière du salut.

CHAP. II. — 1-3. Triste état moral des Éphésiens avant leur conversion. — *Et vos*. Il faut sous-entendre, d'après les vers. 5 et 6 : Il a vivifié, ou ressuscité. La phrase n'est pas achevée. — *Mortui delictis et...* C.-à-d., morts (spirituellement) par suite de vos transgressions et de vos péchés. Le datif est instrumental. — *In quibus... ambulastis* (vers. 2). Métaphore souvent employée par saint Paul. Cf. Rom. xiii, 13; Col. iii, 7, etc. — *Secundum... secundum...* La vie des pécheurs apparaît à l'apôtre comme dominée par une influence néfaste, opposée à celle de Dieu. Cette influence est double : il y a celle du monde et celle du démon. — L'expression extraordinaire *sæculum mundi hujus* (τὸν αἰῶνα τοῦ κόσμου τούτου) est formée par la réunion de deux mots synonymes, le siècle et le monde. Cf. I Cor. i, 20; II, 6; III, 19, etc. Elle représente l'esprit et les tendances de ce monde, tout entier plongé dans la corruption. — La suivante, *principem potestatis aeris...* est plus surprenante encore; mais sa signification est nettement déterminée, soit par le contexte, soit par divers passages parallèles du Nouveau Testament. Comp. Joan. xii, 3 et xiv, 30, où Jésus-Christ donne à Satan le titre de « chef de ce monde ». Plus bas, dans cette épître même (vi, 12), Paul appelle les esprits mauvais « mundi rectores tenebrarum ». Voyez aussi Col. i, 13. Ces noms proviennent de la puissance très réelle que les démons exercent dans le monde depuis la chute de l'homme. Ce « prince de la puissance... » est donc celui qui commande à d'autres chefs placés sous ses ordres. Allusion à l'organisation hiérar-

3. in quibus et nos omnes aliquando conversati sumus in desideris carnis nostræ, facientes voluntatem carnis et cogitationum ; et eramus natura filii iræ, sicut et ceteri.

4. Deus autem, qui dives est in misericordia, propter nimiam caritatem suam qua dilexit nos,

5. et cum essemus mortui peccatis, convivificavit nos in Christo (cujus gratia estis salvati),

6. et conresuscitavit, et consedere fecit in cælestibus in Christo Jesu,

3. Nous tous aussi nous étions autrefois dans ces *désordres*, et nous vivions selon les convoitises de notre chair, accomplissant la volonté de la chair et de nos pensées ; et nous étions par nature enfants de colère, comme les autres.

4. Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause de l'amour extrême dont il nous a aimés,

5. lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie dans le Christ (par la grâce duquel vous avez été sauvés),

6. et avec lui il nous a ressuscités et nous a fait asseoir dans les cieux, en Jésus-Christ,

chique des démons. Quant au substantif *aeris*, on doit le prendre dans sa signification habituelle ; il désigne les régions aériennes, où la théologie juive et la plupart des anciens Pères



Têtes de démons. (Monuments africains.)

localisent en partie les démons, comme le fait observer saint Jérôme. — *Spiritus* est au génitif (τοῦ πνεύματος) et dépend de « principem » : l'esprit mauvais, l'influence spirituelle tout à fait néfaste qui agit dans un sens entièrement opposé aux tendances mises en nous par l'esprit de Dieu. — *In filios diffidentie*. Mieux, d'après le grec : dans les fils (« in filiis »)... La locution est tout hébraïque. Cf. II Reg. vii, 10 ; Prov. xxxi, 5 ; Col. iii, 6 ; I Thess. v, 5 ; II Thess. ii, 3. Les fils de l'incrédulité ne sont autres que les incrédules. Le grec ἀπισθείας peut se traduire aussi par désobéissance. — *In quibus* (vers. 3). Ce pronom retombe, comme au vers. 2, sur les deux substantifs réunis « delictis et peccatis... » du vers. 1<sup>b</sup>. — Les mots *et nos*, par opposition à « et vos » de ce même verset 1, qui désignait les païens convertis, représentent les chrétiens issus du judaïsme. — *Conversati sumus*. À l'imparfait dans le grec, « versabamur, » pour exprimer la durée. Juifs et païens étaient donc plongés dans le péché avant l'application des mérites du Christ, comme Paul l'a longuement démontré au début de l'épître aux Romains. — *In desideris carnis*... Convoitises malsaines, qui entraînent facilement l'homme au mal. La chair, c'est ici non seulement le corps, mais la partie inférieure de notre être, par opposition à l'esprit. Voyez

I Cor. iii, 1, et le commentaire. — *Facientes voluntatem*... Triste résultat des désirs de la chair. *Cogitationum* (ἰασιονῶν) est pris en mauvaise part. — *Eramus natura filii* (ou, d'après une autre leçon : « filii natura ») *iræ*... Parole célèbre dans l'histoire de la théologie. C.-à-d. : par le fait même de notre naissance, nous étions sous le coup de la colère et de la justice rigoureuse de Dieu. Paul ne pouvait pas exprimer plus clairement l'existence du péché originel. Voyez saint Augustin, *contra Pelag.* : de *Retract.*, i, 10, 3, etc. — *Sicut*... *ceteri*. Comme les païens eux-mêmes. Cf. I Thess. iv, 13.

4-10. De quelle manière est venue la régénération. — *Deus autem*... C'est lui seul qui pouvait la produire, et il a fallu pour cela toute sa miséricorde (*dives... in...*) et tout son amour (*propter nimiam...* διὰ τὴν πολλὴν ἀγάπην), tant nous étions indignes de ses grâces. — *Mortui peccatis*. Comme au vers. 1 : morts par suite de nos transgressions. Tel a été le point de départ des opérations merveilleuses de Dieu à notre égard. — Elles sont décrites au moyen de trois verbes composés, d'une grande énergie, qui mettent la vie nouvelle du chrétien en relation intime avec la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le premier, *convivificavit* (συνεζωοποίησε), exprime la pensée d'une manière plus générale. Au lieu de *in Christo*, il faudrait simplement le datif, sans préposition : il nous a fait revivre avec le Christ. À la base de ce langage aussi exact qu'il est beau, se trouve la théorie, chère à saint Paul, de notre union étroite avec le Sauveur. Cf. i, 22 et 23. Puisque nous ne formons avec lui qu'un seul corps dont il est le chef, lui ressuscitant, nous ressuscitons aussi de notre état de mort, et de même nous montons ensuite au ciel avec lui : *conresuscitavit* (συνήγειρε, vers. 6), *consedere fecit* (συνεκάθισεν)... L'emploi du temps passé est très significatif : la rédemption est déjà comme un

7. afin de montrer dans les siècles à venir les richesses surabondantes de sa grâce, par sa bonté envers nous, en Jésus-Christ.

8. Car c'est par la grâce que vous avez été sauvés, au moyen de la foi; et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu.

9. Ce n'est point par les œuvres, afin que nul ne se glorifie.

10. Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ, en vue des bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchions.

11. C'est pourquoi souvenez-vous qu'autrefois, vous païens dans la chair,

7. ut ostenderet in sæculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ in bonitate super nos, in Christo Jesu.

8. Gratia enim estis salvati per fidem; et hoc non ex vobis, Dei enim donum est,

9. non ex operibus, ut ne quis gloriatur.

10. Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu, in operibus bonis quæ præparavit Deus, ut in illis ambulemus.

11. Propter quod memores estote, quod aliquando vos gentes in carne, qui

fait accompli; il ne tient qu'à chacun de nous de se l'approprier en mettant à profit le divin appel. — La parenthèse *cujus gratia... salvati* (sans pronom d'après le grec : c'est par grâce que vous avez été sauvés) est insérée dès les vers. 5 par anticipation; elle est développée dans les vers. 8 et 9. — *Ut ostenderet...* (vers. 7). Indication du but pour lequel Dieu a daigné offrir ainsi le salut à l'humanité. Il a voulu manifester *abundantes divitias* (τὸ ὑπερβάλλον πλοῦτος, la richesse extraordinaire) *gratiæ suæ*. De la sorte, comme il a été dit plus haut (1, 6, 12, 14), la rédemption tournera entièrement à la gloire de son auteur. — La locution *in sæculis supervenientibus* (ἐν τοῖς αἰῶσιν τοῖς ἐπερχομένοις) équivaut à « in (sæculo) futuro » de 1, 21. Cf. Marc. x, 30. Nous ne connaissons entièrement que dans l'autre vie les mystères de l'infinie miséricorde du Seigneur. Le pluriel indique les phases sans fin de l'éternité, comme dans la locution analogue « les siècles des siècles ». Cf. I Tim. 1, 17; Jude, 25, etc. — *In bonitate super nos*. Ces mots marquent de nouveau (comp. le vers. 4) le mobile qui a porté Dieu à avoir pitié du monde coupable. — *In Christo Jesu*. Encore la note dominante de tout ce passage. Voyez les vers. 5, 6 et 10. Nous ne pouvons espérer la grâce divine qu'à la condition d'être unis à Jésus-Christ. — *Gratia enim...* Les vers. 8-10 développent la parenthèse insérée à la fin du vers. 5, indiquant le moyen exclusif par lequel nous est arrivé le salut. Remarquez la force du mot *χάρτι*, placé en avant de la phrase. Notre rédemption a été entièrement gratuite; saint Paul affirme ici avec une clarté et une vigueur particulières cette vérité, qu'il croyait urgent de répéter sans cesse. Cf. Rom. iii; Phil. iii, etc. — *Per fidem...* Si la grâce divine est la cause efficiente de la justification, la foi en est la condition absolue du côté de l'homme, la « causa apprehendens ». — *Et hoc...* L'apôtre s'explique davantage encore sur ce point. Le pronom « cela » porte sur toute la proposition qui précède : C'est par la grâce que vous avez été sauvés, au moyen de la foi. — *Non ex vobis*. Le fait est évident, puisque *Dei* (mot

accentué)... *donum est*. — *Non ex operibus* (vers. 9). C'est évident aussi, puisque le salut est accordé à la foi seule. Cf. Rom. iii, 24, 28, etc. — *Ut ne quis...* Sur cette pensée, voyez Rom. iii, 27; I Cor. 1, 29 et iv, 7; Gal. vi, 14; Phil. iii, 3. — *Ipsius enim...* (vers. 10). Paul continue de démontrer que nous n'avons aucune part directe à notre rédemption, laquelle doit être attribuée à Dieu seul. — *Factura* (ποίημα). Comme chrétiens, non moins que comme hommes naturels, nous sommes l'œuvre de Dieu, et les mots qui suivent, *creati* (κτισθέντες) *in Christo...* prouvent que l'écrivain sacré a uniquement en vue cette création nouvelle (καινή κτίσις; cf. II Cor. v, 17), cette régénération qui a fait de nous les membres du Christ. — *In operibus bonis...* D'après le grec : en vue (ἐπί) de bonnes œuvres que le Seigneur a préparées. Avant d'être ainsi régénérés en Jésus-Christ, nous produisons des œuvres mauvaises; une nouvelle nature nous est donnée pour que nous en produisions de bonnes; d'où il suit que nous étions dans une impossibilité complète de mériter le salut par nos propres œuvres.

2° Comment Dieu a réuni, en Jésus-Christ, les païens et les Juifs dans une seule et même Église. II, 11-22.

C'est un autre aspect, admirable aussi, de la formation de l'Église chrétienne. Saint Paul, s'adressant à ceux de ses lecteurs (c'était la grande majorité) qui avaient été païens avant leur conversion, leur fait voir, au moyen d'un second contraste, non moins frappant que le premier, tout ce qu'ils ont gagné à devenir chrétiens, et de quelle manière le Seigneur a rétabli, en instituant l'Église, l'unité primitive du genre humain.

11-12. La situation antérieure des Éphésiens par rapport à Dieu et au Christ. Ce tableau est douloureusement tragique; il est peint de main de maître en quelques traits vigoureux. — *Propter quod* (διότι). Ces mots se rapportent à tout le contenu des vers. 1-10. — *Memores estote*. Appel à leurs souvenirs et à leur expérience, afin de leur faire mesurer la distance qu'ils ont franchie grâce à Dieu, et d'aviver ainsi leur

dicimini præputium, ab ea quæ dicitur circumcisio in carne manu facta ;

12. quia eratis illo in tempore sine Christo, alienati a conversatione Israel, et hospites testamentorum, promissionis spem non habentes, et sine Deo in hoc mundo.

13. Nunc autem in Christo Jesu, vos qui aliquando eratis longe, facti estis prope in sanguine Christi.

14. Ipse enim est pax nostra ; qui fecit

appelés incircconcis par ceux qu'on appelle circoncis, et qui le sont dans la chair par la main des hommes,

12. vous étiez en ce temps-là sans Christ, séparés de la société d'Israël, étrangers aux alliances divines, n'ayant pas l'espérance des biens promis, et sans Dieu en ce monde.

13. Mais maintenant, dans le Christ Jésus, vous qui étiez autrefois éloignés, vous avez été rapprochés par le sang du Christ.

14. Car c'est lui qui est notre paix,

gratitudo. Dieu était allé les chercher beaucoup plus loin que les Juifs. Comp. les vers. 13 et 17. — *Aliquando* (nové) : avant l'heureux jour de leur régénération. — *Gentes* : τὰ ἔθνη avec l'article, *haggoim* de l'hébreu ; toutes les nations à part les Juifs. — Les mots *in carne* ne désignent pas un état charnel et misérable, le contraire d'un état spirituel (« in spiritu »). Ils ont ici, comme il ressort de la proposition suivante, le sens de « physiquement » : les Gentils ne portaient pas sur leur chair, comme les Juifs, le signe d'une alliance contractée avec Dieu. — *Qui dicimini...* Allusion à l'appellation de non-circoncis, qui leur était donnée avec un souverain mépris par les Juifs, fiers de leur circoncision (*ab ea quæ...*). — *Circumcisio...* L'abstrait pour le concret : toute la race des circoncis. Il est très probable que l'épithète *manu facta* signifie, dans la pensée de Paul, que la circoncision purement extérieure n'a aucune valeur par elle-même, ainsi qu'il le dit si bien Rom. II, 25 et ss ; néanmoins cette idée est très secondaire ici. Cf. Col. II, 11. — *Quia eratis...* (verset 12). Description de la condition vraiment misérable des païens sous le rapport religieux et moral. — *Sine Christo* : sans aucune relation avec le Messie ; et pourtant c'est à lui que se rattachaient les promesses relatives à la rédemption. Les Juifs possédaient jusqu'à un certain point le Christ par les prophéties, et ils aspiraient ardemment à sa venue et à ses bienfaits. — *Alienati a conversatione...* La Vulgate a pris le substantif *πολιτεία* dans une acception trop générale. Il vaut mieux lui donner en cet endroit la signification plus restreinte, mais plus exacte, de droit de cité (cf. Act. xxii, 28) et surtout de constitution politique. Israël formait un royaume à part ; il avait le grand honneur de vivre sous le régime théocratique, dont les païens étaient exclus. L'expression « alienati » suppose, et à bon droit, qu'ils avaient autrefois appartenu eux-mêmes d'une certaine manière, indirectement, à ce divin empire. — *Hospites* (ἕξωτ). C.-à-d., étrangers. D'après le grec, il ne faut pas de virgule entre les mots *testamentorum* et *promissionis*, mais seulement après ce dernier : Étrangers aux alliances de la promesse. Ce qui revient à dire : Laisés complètement en dehors des alliances réitérées que Dieu avait conclues avec les patriarches, puis avec toute la nation israélite, alliance dont le point princi-

pal et le terme étaient toujours la grande promesse relative au Messie (τῆς ἐπαγγελίας, avec l'article). — *Spem non habentes*. L'expression est très générale. Sans espérance aucune, puisqu'ils n'attendaient pas de rédempteur. La littérature classique des païens commente tristement cette assertion de l'apôtre : l'incertitude religieuse et morale règne partout, nulle part il n'y a de base pour l'espérance. Aussi, « dans l'Hellade, à l'époque d'Alexandre le Grand, était-ce une phrase proverbiale que la meilleure de toutes les choses était de n'être pas né, puis la meilleure après celle-là, de mourir. » — *Sine Deo* (ἄθεοι). La triste nomenclature s'achève par ce « dégré le plus profond de la misère humaine ». Malgré leurs idoles sans nombre, les païens n'avaient ni l'idée, ni la connaissance du vrai Dieu. Cf. Rom. I, 19 ; Gal. iv, 8 ; I Thess. iv, 5, etc. — *In hoc mundo*. Ce simple trait dit beaucoup : dans ce monde de l'humanité déchue, du péché, de l'angoisse, ils étaient sans Dieu, sans Christ, sans espérance. Rien ne pouvait donc les préserver, les fortifier, les consoler.

13-18. La situation nouvelle des Éphésiens issus du paganisme. — *Nunc autem* : maintenant que la rédemption est un fait accompli. Le contraste commence. Cette autre description est aussi lumineuse que la précédente était sombre. — *In Christo Jesu*. Non plus « sine Christo », mais dans une union vivante avec le Messie rédempteur. — *Vos qui...* *longe*, *facti...* *prope*. Ces mots correspondent à « alienati... et hospites... » du vers. 12. Les deux adverbies marquent, d'une part, l'éloignement où les païens étaient du vrai royaume de Dieu, et de l'autre, leur incorporation dans ce royaume, dans l'Église chrétienne. — *In sanguine...* Le sang précieux du Christ a été comme l'instrument par lequel a été opérée cette merveille, car il est le sang de l'alliance, répandu pour la rémission des péchés. Cf. Matth. xxvi, 28. — *Ipse enim...* (vers. 14). Il appartient, continue l'apôtre, directement au rôle du Christ de rapprocher et de réconcilier, puisqu'il est personnellement la paix. Cette pensée va être exprimée en termes plus précis. — *Qui fecit* (c.-à-d., « quippe qui fecit ») *utraque...* Le grec emploie également le neutre, τὰ ἀμφοτέρω : les deux choses, les deux systèmes religieux qui existaient avant le christianisme : le judaïsme et le paganisme. Ces choses disjointes, ou plutôt opposées formellement l'une à l'autre, Jésus les



qui des deux peuples n'en a fait qu'un ; il a renversé le mur de séparation, l'inimitié, dans sa chair ;

15. il a aboli la loi des ordonnances avec ses prescriptions, afin de former en lui-même, de ces deux peuples, un seul homme nouveau, en faisant la paix,

16. et de les réconcilier tous deux dans un seul corps, avec Dieu, par la croix, en détruisant en lui-même leur inimitié.

17. Et il est venu annoncer la paix,

utraque unum, et medium parietem maceriat solvens, inimicitias in carne sua ;

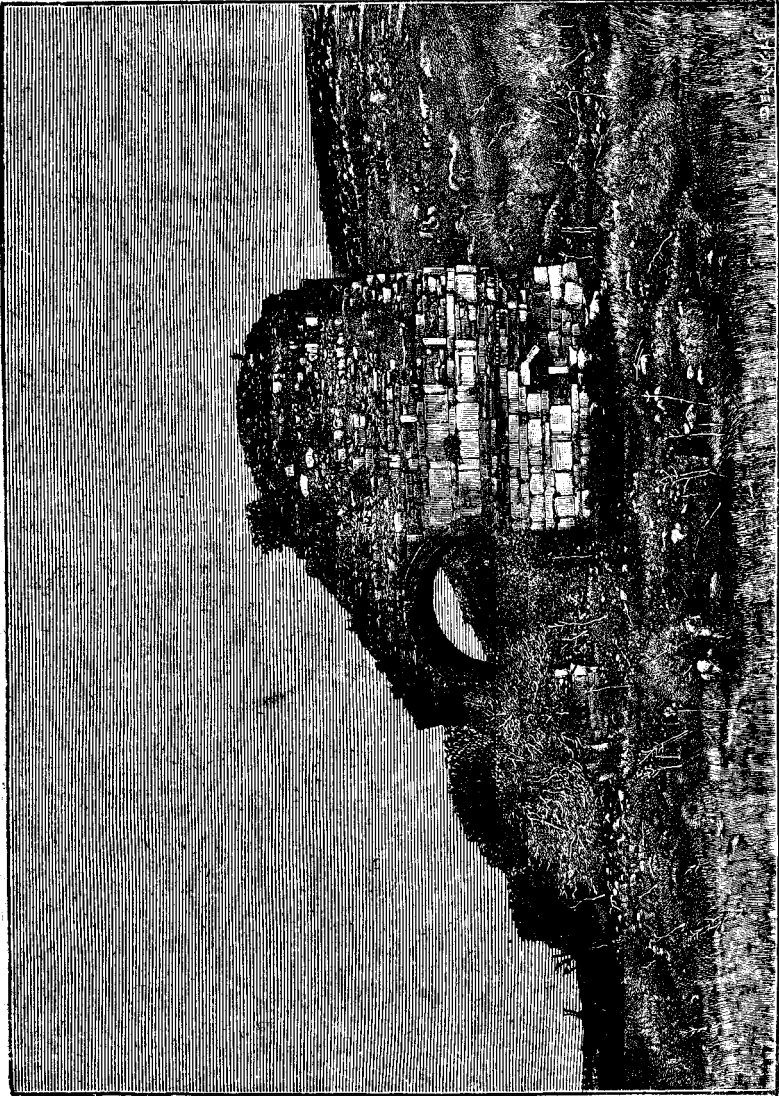
15. legem mandatorum decretis evacuans, ut duos condat in semetipso in unum novum hominem, faciens pacem,

16. et reconciliat ambos in uno corpore Deo per crucem, interficiens inimicitias in semetipso.

17. Et veniens evangelizavit pacem

a réunies ensemble de manière à n'en faire qu'une seule (*unum*), mais d'une beauté singulière, « comme si, dit saint Jean Chrysostome, quelqu'un faisait fondre une statue d'argent (le judaïsme) et une statue de plomb (le paganisme), et qu'il sortit de ce mélange une statue d'or (l'Église). » — Paul va nous faire connaître tout à la fois l'obstacle qui séparait les deux parties de l'humanité en deux camps hostiles, et la manière dont le Christ l'a renversé. L'obstacle est d'abord désigné par une métaphore : *medium parietem maceriat*. Dans le grec : τὸ μεσότοιχον (expression très rare) τοῦ φράγματος, le mur intermédiaire de la haie. C.-à-d. : le mur intermédiaire qui consistait dans la haie ; ou bien : le mur... appartenant à (surajouté à) la haie. Ce mur infranchissable, c'était la loi mosaïque, réellement placée par Dieu tout autour d'Israël comme une haie destinée à l'isoler pour un temps des autres peuples. Cf. Is. v, 2. Jésus l'a renversé (*solvens*) en abrogeant les prescriptions légales. Il est probable que cette image a été suggérée à saint Paul par le petit mur qui séparait, dans l'enceinte du temple de Jérusalem, la cour des païens de la cour d'Israël, où il leur était interdit sous peine de mort de pénétrer. Voyez Act. xxi, 28 et le commentaire (*Att. arch.*, pl. xviii, fig. 2 ; pl. xcix, fig. 1 et 2). — D'après la ponctuation de la Vulgate, le substantif *inimicitias* sert d'apposition à « parietem », et représente la haine séculaire qui existait entre les Juifs et les païens. On peut aussi le rattacher à « legem » du vers. 15 ; ce qui donne un sens tout semblable. Il est moins bien de lui faire désigner l'inimitié soit des Juifs, soit des païens, à l'égard de Dieu ; cette idée ne viendra qu'un peu plus bas (cf. vers. 16\*). — La locution *in carne sua* équivaut à « in sanguine Christi » du vers. 15<sup>b</sup>. C'est la chair innocente du Christ rédempteur qui a payé le prix de cette réconciliation des deux races ennemies. — Le vers. 15 nous apprend d'une manière plus explicite comment le Christ a renversé le mur qui divisait l'humanité. Ce mur n'était autre que la loi ; Jésus a annulé (κατάργησας, *evacuans*) celle-ci, et le mur est tombé. — La loi mosaïque reçoit un nom significatif : *legem mandatorum*. En effet, par sa nature même, elle consistait en préceptes très nombreux, qui saisissaient à tout instant et dans toutes les directions ceux qui lui étaient sou-

mis. — *Decretis*. Plutôt : « in decretis » (ἐν δόγμασιν). Jésus-Christ a abrogé cette loi dans ses décrets multiples, par conséquent dans sa teneur même, dans sa totalité. Il est moins bien de traduire : (annulant la loi) par ses propres décrets ; comme si l'apôtre eût voulu dire que le Christ a substitué les préceptes évangéliques à ceux de la religion juive. — *Ut duos...* Au vers. 14, le neutre « utraque » marquait les deux systèmes opposés ; le masculin désigne des personnes concrètes. — *Condat* (κρίσθη). C'est d'une création toute nouvelle qu'il s'agissait. Cf. II Cor. v, 17. — *In semetipso* : car Jésus-Christ est personnellement le principe et la base de l'unité qu'il a établie entre les Juifs et les Gentils. — *In unum novum...* L'organisme grandiose de l'Église est de nouveau comparé à une personne unique. Cf. i, 23 ; iv, 24, etc. De même que tous les hommes n'en forment pour ainsi dire qu'un seul en Adam, de même les chrétiens n'en forment qu'un aussi dans le Christ. Cet homme unique est nouveau, car il n'est ni Juif ni Gentil ; il a reçu une nature toute différente de celle qu'il avait auparavant. — *Faciens pacem*. Heureux résultat de l'unité. — *Et reconciliat... Deo* (vers. 16). Le Sauveur ne s'est pas contenté de réconcilier entre eux les païens et les Juifs ; il a aussi réconcilié avec Dieu lui-même ces deux groupes de l'humanité (*ambos*), qui vivaient en guerre avec lui, comme il a été dit ci-dessus (cf. vers. 1 et ss.). — *Per crucem*. L'idée du sacrifice propitiatoire du Christ revient pour la troisième fois à quelques lignes d'intervalle. Comp. les vers. 13 (« in sanguine... ») et 14 (« in carne sua »). — *In uno corpore*. Non pas le corps de Jésus attaché à la croix ; mais le corps de l'unique nouvel homme. — *Interficiens...* L'expression est très bien choisie, puisque c'est par sa propre mort que le Christ a mis fin à l'inimitié en question. — *In semetipso*. « Sur elle », d'après le grec : sur la croix. — *Et veniens...* (vers. 17). Après avoir indiqué la manière dont Jésus-Christ a assuré la paix entre les hommes, saint Paul montre comment il l'a annoncée. Nous sommes ainsi ramenés légèrement en arrière au point de vue chronologique, puisque nous passons de la mort de Notre-Seigneur à sa prédication. Il est vrai que le verbe *evangelizavit* se rapporte aussi à la prédication des apôtres, les délégués du Christ. — *Qui longe... qui prop...* Les païens et



Ruines de la porte dite de Lysimaque, à Ephèse.

à vous qui étiez loin, et la paix à ceux qui étaient près ;

18. car c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres dans un même Esprit auprès du Père.

19. Vous n'êtes donc plus des étrangers et des gens du dehors ; mais vous êtes concitoyens des saints, et membres de la famille de Dieu,

20. puisque vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, le Christ Jésus étant lui-même la pierre angulaire.

21. En lui, tout l'édifice, bien coor-

vobis qui longe fuistis, et pacem iis qui prope ;

18. quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno Spiritu ad Patrem.

19. Ergo jam non estis hospites et advenæ ; sed estis cives sanctorum et domestici Dei,

20. superædificati super fundamentum apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide, Christo Jesu ;

21. in quo omnis ædificatio constructa

les Israélites. Voyez le vers. 13. La répétition de *pacem* est d'un bel effet. — *Quoniam per...* (vers. 18). Preuve de l'assertion qui précède : puisque tous les hommes sans exception sont unis auprès du Père dans un même Esprit, il suit de là qu'ils ont tous reçu par l'intermédiaire de Jésus la même bonne nouvelle de leur réconciliation avec Dieu. — *Ambo* : à un masculin, comme dans les vers. 15 et 16. — *Accessum*. Le substantif grec *προσαγωγή* désigne à proprement parler une introduction ; ce n'est pas de nous-mêmes que nous pouvons arriver jusqu'auprès du Père. — *In uno Spiritu*. Cet esprit unique qui anime désormais les deux portions autrefois séparées de l'humanité n'est autre que l'Esprit-Saint. — *Ad Patrem*. Non pas seulement vers Dieu, mais vers un Dieu qui est notre Père en même temps que celui de notre Rédempteur. Cf. Joan. xx, 17. Révélation d'une douceur incomparable.

19-22. Le nouvel état de choses. — *Ergo* (ἄρα οὖν, formule chère à l'apôtre)... S'adressant directement aux chrétiens issus du paganisme, Paul leur énumère joyeusement les privilèges que leur a procurés leur conversion. — *Jam nom...* : comme c'était le cas autrefois. Comp. le vers. 12. — *Hospites et advenæ*, ξένοι καὶ πάροικοι. Un ξένος est un étranger d'une manière générale ; un πάροικος est un étranger qui réside dans une contrée sans y avoir droit de cité. Les deux expressions se complètent l'une l'autre : Vous n'êtes plus étrangers à aucun titre. — *Sed...* cives. Dans le grec : συμπολιταί, « concives », concitoyens. — *Sanctorum*. Les saints dans le sens le plus large de l'expression : « tous les membres du corps mystique du Christ. » Ce nom ne s'applique donc pas directement aux anges, ni aux saints de l'Ancien Testament. — *Et domestici Dei*, οἰκεῖοι τοῦ Θεοῦ : faisant partie de la maison, de la famille de Dieu. Comp. I Tim. iii, 15, où l'Église est appelée « domus Dei ». Voyez aussi Hebr. x, 20 ; I Petr. iv, 17. Quelle distance entre l'état ancien des Éphésiens et leur situation nouvelle ! — *Superædificati...* (vers. 20). La métaphore change tout à coup : les familiers de Dieu deviennent des pierres vivantes, insérées dans le majestueux édifice qui est l'Église. Sur cette image, voyez I Cor. iii, 9-10 ; I Petr. ii,

4-8 ; Judæ, 20. — *Super fundamentum apostolorum...* Deux interprétations sont possibles : Sur le fondement posé par les apôtres... ; sur le fondement qui consiste dans les apôtres. Les exégètes se partagent entre elles. La seconde (saint Jean Chrys., etc.) nous paraît plus conforme au contexte, qui fait du Christ la pierre angulaire de l'édifice mystique. Sans doute, Jésus est appelé lui-même ailleurs le fondement réel et principal de son Église (cf. I Cor. iii, 11) ; mais les apôtres peuvent l'être aussi d'une manière secondaire, comme il a été le premier à l'affirmer dans une circonstance solennelle (Matth. xvi, 18 ; voyez aussi Apoc. xxi, 14). — *Et prophetarum*. Cette mention crée un autre petit problème : saint Paul a-t-il eu en vue les prophètes de l'Ancien Testament, ou seulement ceux du Nouveau, dont il est question au livre des Actes (xiii, 1 ; xv, 22) et ailleurs (I Cor. xii, 10, 29 ; xiii, 2, etc.) ? Il est certain que les anciens prophètes sont souvent cités dans le Nouveau Testament comme formant, par leurs révélations, la base de la foi chrétienne (cf. Luc. xxiv, 25 ; Act. iii, 18 et ss. ; x, 43 ; Rom. xvi, 26, etc.). Néanmoins, il semble que si l'auteur de l'épître avait pensé à eux, il aurait renversé l'ordre des mots, et dit : Sur le fondement des prophètes et des apôtres. D'autre part, comme il parle quelques lignes plus bas, à deux reprises (cf. iii, 5 et iv, 11), des prophètes chrétiens à côté des apôtres, il est difficile qu'il ne les ait pas eus en vue ici également. Il s'agit des principaux d'entre eux, qui, comme Silas (cf. Act. xv, 32), remplissaient des fonctions analogues à celles des apôtres, ou qui recevaient des révélations importantes. — *Summo angulari lapide*. Il n'y a qu'un mot dans le grec : ἀπογωνιαίου. Comp. I Petr. ii, 6, où il est employé dans le même sens, et voyez Matth. xxi, 42, où Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même se compare, d'après le Ps. cxvii, 22, à une pierre angulaire qui soutient tout l'édifice de la nouvelle théocratie. — *In quo* (vers. 21) : « in quo lapide », puisque les mots suivants continuent l'allégorie de l'édifice. — *Omnis... constructio* (c.-à-d. la construction tout entière)... *creavit*. L'édifice n'est donc pas encore achevé ; il ne le sera en réalité qu'à la fin des temps, puisque chaque fidèle est une pierre vivante qui y trouve

crescit in templum sanctum in Domino ;

22. in quo et vos coedificamini in habitaculum Dei in Spiritu.

donné, grandit pour être un temple saint dans le Seigneur.

22. En lui, vous aussi, vous entrez dans sa structure, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit-Saint.

## CHAPITRE III

1. Hujus rei gratia, ego Paulus, vinc-tus Christi Jesu, pro vobis gentibus,

2. si tamen audistis dispensationem gratiæ Dei, quæ data est mihi in vobis ;

1. A cause de cela, moi Paul, prisonnier du Christ Jésus pour vous, les Gentils... ;

2. si toutefois vous avez appris quelle est la dispensation de la grâce de Dieu qui m'a été donnée pour vous.

sa place à son heure. — *Constructa*. Le grec συναρμολογουμένη est très expressif. Nous le retrouverons plus bas, IV, 16. Il signifie : bien adaptée ensemble, de manière à former quelque chose de compact et de solide. — *In templum sanctum*. Plutôt : en un sanctuaire saint ; car le grec a *ναός* et non *ἱερόν*. — *In Domino*. C.-à-d. en Jésus-Christ, le lien par lequel tous les matériaux du temple sont unis et comme soudés entre eux. — *In quo* (vers. 22). Comme au verset 21. La pensée, qui était générale dans ce verset, devient très particulière ici : *et vos coedificamini*... Les Éphésiens à leur tour sont insérés comme matériaux dans l'édifice sacré. Honneur immense, dès là qu'il doit servir d'habitation permanente à Dieu lui-même (*in habitaculum*... ; le mot grec κατοικητήριον n'apparaît qu'ici et Apoc. XVIII, 2, dans le Nouveau Testament). — *In Spiritu* : par l'action immédiate de l'Esprit-Saint. En effet, c'est lui qui sanctifie chacune des pierres du temple vivant et qui les rend dignes d'en faire partie.

### § III. — Rôle personnel de saint Paul par rapport à l'Église du Christ. III, 1-21.

Ce qu'il vient de dire du salut offert si généralement par Dieu à tous les hommes, ne pouvait manquer de lui rappeler la grande part qu'il avait prise à la prédication de l'évangile, et il expose cette part avec un saint mélange de fierté et d'humilité.

1<sup>o</sup> Paul a une autorité spéciale pour parler de la manière merveilleuse dont l'Église a été fondée. III, 1-13.

CHAP. III. — 1-7. Comment Dieu a daigné lui révéler le mystère de la portion qu'il réservait aux païens dans la dispensation de ses grâces. — *Hujus rei gratia*. La phrase qui commence ici demeure suspendue. A la description grandiose qu'il vient de tracer, l'apôtre voulait joindre une prière pour qu'elle trouvât une parfaite réalisation chez les chrétiens d'Éphèse ; mais, à peine a-t-il pris dans ce premier verset la posture d'un suppliant, qu'il se laisse entraîner par

d'autres idées. Il ne reprendra qu'au vers. 14 la pensée qu'il se proposait d'exprimer ici-même. Toutefois, cette sorte de digression ne nous écarte pas en réalité du thème de l'auteur, car les pensées qu'elle renferme sont du même ordre que celles qui nous ont été présentées depuis le début de l'épître. — *Ego Paulus*. Le pronom est très accentué. Cf. II Cor. X, 1 ; Gal. V, 2 ; Col. I, 23 ; Philém. 19. — *Vinctus Christi*... Ailleurs aussi l'apôtre prend ce beau titre, qui fait allusion, d'un côté, à son emprisonnement, et, de l'autre, au fait que, dans quelque situation qu'il se trouvât, il était la propriété du Christ. Cf. Philém. 1 et 9 ; II Tim. I, 8. — *Pro vobis*... C'est pour avoir hautement affirmé les droits spirituels des païens que Paul avait été, quatre ans plus tôt, arrêté à Jérusalem. Cf. Act. XXI, 28 ; XXII, 22. — *Si tamen audistis*... (vers. 2). C'est ici que s'ouvre la digression. Les premiers mots paraissent « dé-cisifs » aux commentateurs qui croient que cette épître n'a pas été composée directement pour les Éphésiens (Introd., p. 324, 3<sup>o</sup>). Cette assertion nous semble fort exagérée. En effet, ce que l'on connaissait à Éphèse au sujet de saint Paul pouvait difficilement être ignoré dans les autres chrétiens de la province d'Asie. Cf. Act. XIX, 10, 26. La difficulté demeurerait donc la même dans l'hypothèse d'une lettre encyclique destinée à ces Églises. La mission spéciale de Paul à l'égard des Gentils était une chose connue de tous, lorsqu'il écrivait ce verset. C'est donc par une simple figure de rhétorique qu'il mentionne, sous une forme hypothétique, un fait au sujet duquel il ne pouvait pas exister le moindre doute. La particule εἴς, « supposé que », est employée dans cette même épître, IV, 21, pour marquer une chose entièrement certaine. — *Dispensationem* : τὴν οἰκονομίαν, l'office d'intendant. Métaphore par laquelle les ministres de Dieu sont comparés à des économes, à des dispensateurs de ses mystères et de ses grâces. Cf. I Cor. IV, 1-2 ; IX, 17 ; Col. I, 25. — *Gratus* est au génitif de l'objet : l'administration qui concerne la grâce de Dieu. — L'incidente *quæ data est*... se rapporte plutôt

3. C'est par révélation que ce mystère m'a été manifesté, comme je l'ai écrit ci-dessus en peu de mots.

4. Par où vous pouvez, en les lisant, comprendre *quelle* est l'intelligence que j'ai du mystère du Christ ;

5. *mystère* qui, dans les autres générations, n'a pas été connu des enfants des hommes, comme il a été révélé maintenant par l'Esprit à ses saints apôtres et prophètes :

6. à *savoir*, que les Gentils sont cohéritiers, et membres du même corps, et qu'ils participent à la même promesse de Dieu en Jésus-Christ par l'évangile,

3. quoniam secundum revelationem notum mihi factum est sacramentum, sicut supra scripsi in brevi ;

4. prout potestis legentes intelligere prudentiam meam in mysterio Christi,

5. quod aliis generationibus non est agnitus filiis hominum, sicuti nunc revelatum est sanctis apostolis ejus et prophetis in Spiritu :

6. gentes esse coheredes, et concorporales, et participes promissionis ejus in Christo Jesu per evangelium,

à cette grâce même qu'au rôle de dispensateur. — *In vobis*. D'après le grec : « in vos », pour vous. — *Quoniam secundum*... (vers. 3). Preuve que Paul a reçu de Dieu une grâce particulière en faveur des Gentils. Sur la révélation à laquelle il fait allusion, voyez Act. xxvi, 17-18; Gal. i, 11. — *Sacramentum*. Le mystère, dit le grec (τὸ μυστήριον). Voyez i, 9 et les notes. Le vers. 6 en explique la nature spéciale. — *Supra scripsi*.

L'allusion porte sur les versets 11 et ss. du chap. ii. — *Prout potestis*... (vers. 4). Le grec signifie : D'après quoi (c.-à-d., d'après lesquels passages antérieurs de ma lettre) vous pouvez comprendre... — *Prudentiam meam*. Plutôt : mon intelligence. Le mystère du Christ, c'est encore, d'après le contexte et d'après Col. iv, 3, le fait de l'appel des païens à la foi et au salut. Paul, en vertu même des révélations exceptionnelles qu'il avait reçues sur ce point, en avait une intelligence tout à fait claire. — *La formule aliis generationibus* (vers. 5) revient à celle-ci : en d'autres âges. C.-à-d., durant les siècles antérieurs à l'évangile. — *Filiis hominum* est une expression fréquente dans l'Ancien Testa-



ECCLESIA EX CIRCUMCISIONE



ECCLESIA EX GENTIBUS

L'Église issue du judaïsme et l'Église issue du paganisme représentées symboliquement. (Mosaïque de Sainte-Sabine.)

ment, pour désigner simplement les hommes en général. Avant la venue du Christ, son « mystère » était entièrement inconnu des païens ; les Juifs, qui auraient pu le comprendre en partie d'après les prophètes (cf. Act. xiii, 47; Rom. xv, 8-12), en rejetaient jusqu'à la notion même. D'ailleurs, en ajoutant *sicuti nunc*..., l'apôtre suggère qu'un certain genre de révélation avait eu lieu sur ce point. — *Sanctis apostolis*... et... L'épithète retombe sur les deux substantifs simultanément. Elle relève l'autorité du double témoignage. Sur les prophètes, voyez ii, 20 et le commentaire. —

Gentils possédaient par rapport à la rédemption messianique : les païens étaient les cohéritiers d'Israël en ce qui concerne le ciel, ils ne formaient avec eux qu'un seul corps mystique (cf. ii, 15-16), et comme eux ils participaient désormais à la promesse du salut (cf. ii, 12). Le pronom *ejus* manque dans le grec. — *In Christo Jesu*. Ces mots et les suivants, *per evangelium*, se rapportent aux trois adjectifs. Ce n'est qu'en adhérant étroitement au Christ et en croyant à l'évangile, que les païens peuvent jouir de leurs nobles droits. Comp. I Cor. iv, 15, etc. — *Cujus*... *mit-*

7. *cujus factus sum minister, secundum donum gratiæ Dei, quæ data est mihi secundum operationem virtutis ejus.*

8. *Mihi omnium sanctorum minimo data est gratia hæc, in gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi,*

9. *et illuminare omnes, quæ sit dispensatio sacramenti absconditi a sæculis in Deo, qui omnia creavit,*

10. *ut innotescat principatibus et po-*

7. *dont je suis devenu le ministre, suivant le don de la grâce de Dieu, qui m'a été accordée par l'efficacité de sa puissance.*

8. *A moi, le plus petit de tous les saints, a été accordée cette grâce d'annoncer parmi les Gentils les richesses incalculables du Christ,*

9. *et de mettre en lumière devant tous quelle est l'économie du mystère caché dès l'origine des siècles en Dieu, qui a créé toutes choses ;*

10. *afin que les principautés et les*

ster (vers. 7). Paul revient sur son rôle personnel par rapport à l'évangile : il a eu l'insigne honneur d'en devenir le ministre, le serviteur (διάκονος). — Les mots *donum gratiæ Dei* équivalent à « dispensationem gratiæ Dei » du vers. 2, et ce ministère glorieux fut confié à l'apôtre *secundum operationem* (ἐνεργειαν) *virtutis*... Paul reconnaît donc tout ensemble dans sa mission un grand don céleste, et une force divine qui le soutenait et l'excitait sans cesse.

8-13. Non seulement Dieu lui a confié son secret relatif aux païens, mais il l'a chargé de le réaliser et d'accomplir cette œuvre admirable de sagesse et de bonté. — *Mihi omnium*... L'apôtre fait ici une courte pause. La sublimité de sa tâche lui rappelle son indignité personnelle, et il fait un acte de profonde humilité avant de décrire à nouveau les merveilles que le Seigneur avait opérées par lui. Cf. I Cor. xv, 9 ; I Tim. I, 15-16. — *Minimo*. Le mot grec ἐλαχιστοτέρω ne se retrouve nulle part ailleurs. Il a une force particulière, car c'est un superlatif mis au comparatif : plus petit que le plus petit. *Sanctorum* est pris substantivement, et désigne comme d'ordinaire les chrétiens. — *Gratia hæc*. La fin du vers. 8 et le vers. 9 nous disent en quel elle consistait. — Le substantif *gentibus* est mis en avant, comme portant l'idée principale. — *Investigabiles divitias*. Au singulier dans le grec : la richesse... Il faudrait « *investigabiles* » pour traduire exactement l'adjectif ἀνεξιχνίαστον (qui n'est employé que par saint Paul dans le Nouveau Testament, ici et Rom. xi, 33). À la lettre : dont on ne peut trouver les traces ; par conséquent, incompréhensible. L'évangile est admirablement résumé dans cette simple parole : la richesse infinie du Christ. « Tout est centralisé dans le Christ, » et de lui s'échappent des bénédictions sans nombre pour le monde entier. — *Et illuminare*... (verset 9). Quelques anciens manuscrits omettent à tort πάντα ; (*omnes*), qui est suffisamment accrédité. L'évangile a mis en pleine lumière des vérités qui étaient auparavant cachées ; telle est celle de l'appel de tous les hommes au salut, dont il est ici question. — *Quæ sit dispensatio*. Comme plus haut, vers. 2 (voyez les notes) ; avec cette différence que, précédemment, Paul parlait de sa propre charge de dispensateur, tandis qu'il a maintenant en vue, d'une manière tout objec-

tive, le nouvel ordre de choses que Dieu venait d'établir. Cette nouvelle économie consistait dans l'offre du salut faite indistinctement à tous. — *Sacramenti* : c.-à-d., du mystère. La formule *a sæculis* (ἀπὸ τῶν αἰώνων ; cf. Col. I, 26) signifie : depuis le commencement des âges, ou du temps. Dieu avait donc bien gardé son secret durant le cours des siècles, jusqu'à l'avènement du Messie. C'est en lui-même (*in Deo*) qu'il avait caché « ce grand trésor de bénédictions inconnues. » — *Qui omnia creavit*. Quelques manuscrits ajoutent : par Jésus-Christ. Ce n'est probablement qu'une glose. On s'est demandé ce que vient faire ici cette mention de la création. Mais les deux concepts de la création et de la rédemption sont souvent associés dans la Bible. De plus, dans ce passage, l'apôtre veut montrer que Dieu, étant le Créateur et le Maître de toutes choses, avait le droit de cacher et de révéler son secret selon son bon plaisir. — *Ut innotescat* (vers. 10). Dans le grec : Afin que soit connue maintenant. Cet adverbe est très accentué ; il désigne l'époque de l'évangile, par opposition aux siècles antérieurs. La conjonction ἵνα (« ut ») marque comme d'ordinaire une intention ; toutefois, on ne doit pas la rattacher à « data est » du vers. 8, mais seulement aux mots « absconditi a sæculis » du vers. 9. Le mystère avait été caché auparavant, afin que la sagesse de Dieu se manifestât maintenant dans toute sa plénitude. — *Principatibus et potestatibus*. Ces noms représentent de nouveau tout le monde des anges. Voyez I, 21 et le commentaire. La pensée est vraiment sublime. Les esprits célestes contemplant avec un intérêt très vif le plan de la rédemption. Cf. I Petr. I, 12. Chaque détail de son exécution leur révèle quelque chose ; car, quoique de beaucoup supérieure à la nôtre, leur intelligence est bornée. Dieu ne leur manifeste pas à l'avance toutes ses œuvres de bonté à l'égard de l'homme ; ils les apprennent du moins par leur réalisation. C'est ainsi qu'ils ont été singulièrement instruits *per ecclesiam*, par la fondation de cette Église, composée de toutes les races humaines, qui devait être pour nous une arche de salut, et dans laquelle la sagesse des desseins de Dieu éclate avec tant de force. — *Multiformis*. L'adjectif composé πολυμορφικός n'apparaît qu'en cet endroit du Nouveau Testament. Une sagesse « aux

puissances, dans les cieux, connaissent par l'Église la sagesse infiniment variée de Dieu

11. selon le dessein éternel qu'il a formé en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

12. en qui nous avons la liberté de nous approcher de Dieu avec confiance, par la foi en lui.

13. C'est pourquoi je vous demande de ne pas perdre courage, à cause de mes tribulations pour vous, car elles sont votre gloire.

14. A cause de cela je fléchis les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ,

testatibus in caelestibus per ecclesiam multiformis sapientia Dei,

11. secundum praefinitionem saeculorum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro,

12. in quo habemus fiduciam, et accessum in confidentia per fidem ejus.

13. Propter quod peto ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, quae est gloria vestra.

14. Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi,

faces multiples » et jamais à bout de moyens était nécessaire pour résoudre le problème très complexe de la rédemption, qui mettait pour ainsi dire en lutte la justice, la sainteté et la bonté de Dieu. — *Secundum praefinitionem...* (vers. 11). C.-à-d. : en conformité avec le plan des âges. Ces mots dépendent du verbe « innotescat ». En jetant les yeux sur l'Église du Christ, les anges voient en elle le résultat final du dessein de Dieu en ce qui concernait le salut des hommes. C'était le plan des âges : ce qui signifie, suivant les uns, un projet éternel ; mieux peut-être, suivant les autres, un dessein qui a subsisté à travers les longues périodes de l'histoire (la période patriarcale, celle de Moïse, celle des prophètes, etc.), jusqu'à ce qu'arrivât le jour où il devait être accompli. — *Quam fecit*. Non pas : (Le plan) qu'il a exécuté ; mais : qu'il a formé. — *In Christo...* C'est en lui, comme Verbe éternel, que l'idée de la rédemption a été conçue par le Père ; c'est en lui, devenu le Jésus historique, Jésus notre Seigneur (*Jesu Domino...*), qu'elle a trouvé son accomplissement. — *In quo habemus...* (vers. 12). Le temps présent est à noter : Nous avons ; la rédemption a eu lieu en Jésus-Christ, et les anges peuvent admirer avec quelle sainte hardiesse (*audaciam* ; *παρρησιάν*, le droit de tout dire) et quelle confiance filiale les chrétiens peuvent s'approcher de Dieu (*accessum* ; dans le grec : introduction ; notes de II, 18). — *In confidentia*. Voyez en quel beau langage cette confiance est exprimée dans l'ép. aux Rom., VIII, 38-39. — *Per fidem ejus*. C.-à-d. : par notre foi en lui (Jésus-Christ). Condition essentielle. Cf. II, 8, etc. — *Propter quod* (vers. 13) : par suite des faits signalés dans les vers. 8-12. — *Peto* (αἰτούμαι). Demande adressée aux Éphésiens eux-mêmes, et non pas à Dieu. — *Ne deficiatis*. Le grec est légèrement ambigu (*μη ἐγκακείν*, à l'infinifit : « non deficere »), et peut recevoir deux interprétations différentes : Je demande que vous ne perdiez pas courage ; ou : Je demande de ne pas perdre courage. Mais la suite du verset montre que la Vulgate (comme le syriaque, Théodore, saint Jérôme et la plupart des commentateurs) a adopté la meilleure tra-

duction. L'apôtre ne craint pas pour lui-même ; mais il redoute, dans sa généreuse tendresse, que ses amis d'Éphèse ne s'affligent outre mesure des souffrances qu'il endurait durant sa longue captivité. — *Pro vobis* : puisqu'il était persécuté en tant qu'apôtre des Gentils. Voyez le vers. 2 et le commentaire. — *Quae... gloria...* Les épreuves des apôtres sont, en effet, une gloire et un puissant encouragement pour les fidèles. La construction *quae est*, pour « quae sunt », a été calquée sur le grec, où le singulier (ἡτις) est employé au lieu du pluriel en vertu de l'attraction.

2<sup>o</sup> Paul implore le Seigneur de donner aux Éphésiens les grâces qui font le chrétien parfait. III, 14-21.

14-19. Ardent prière de l'apôtre. — *Hujus rei gratia*. Ces mots, qui représentent la pensée du vers. 1, font allusion au contenu de la seconde partie du chap. II. — *Flecto genua...* L'attitude d'une prière particulièrement fervente.



Personne priant à genoux, au milieu d'autres adorateurs qui sont debout. (Peinture antique.)

Cf. III Reg. VIII, 54 ; Dan. VI, 10 ; Luc. XXII, 41 ; Act. VII, 60 ; XX, 36 ; XXI, 5. — *Ad Patrem*. Les mots *Domini...* *Jesu Christi* ne sont probablement pas authentiques, comme le faisait déjà remarquer saint Jérôme. Ils sont omis par les plus anciens manuscrits grecs. C'est à Dieu, en tant qu'il est le Père de toutes les créatures ral-

15. ex quo omnis paternitas in cælis et in terra nominatur :

16. ut det vobis, secundum divitias gloriæ suæ, virtute corroborari per Spiritum ejus in interiorem hominem ;

17. Christum habitare per fidem in cordibus vestris, in caritate radicati et fundati,

18. ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum ;

19. scire etiam supereminentem scientiæ caritatem Christi, ut impleamini in omnem plenitudinem Dei.

15. duquel toute famille dans les cieux et sur la terre tire son nom,

16. pour qu'il vous donne, selon les richesses de sa gloire, d'être puissamment fortifiés par son Esprit dans l'homme intérieur ;

17. qu'il fasse que le Christ habite par la foi dans vos cœurs, afin qu'étant enracinés et fondés dans la charité,

18. vous puissiez comprendre, avec tous les saints, quelle est la largeur, et la longueur, et la hauteur, et la profondeur,

19. et connaître l'amour du Christ, qui surpasse toute connaissance, de sorte que vous soyez remplis de toute la plénitude de Dieu.

sonnables, que le suppliant s'adresse. — *Ex quo omnis paternitas* (vers. 15). Le mot grec *πατρία*, qui joue avec *πατέρας*, père, ne désigne jamais la paternité; mais il a la signification de race, tribu, famille. Il faut donc traduire : D'après lequel toute famille est nommée... Les familles du ciel (*in cælis*), ce sont les anges; celles de la terre (*in terra*), ce sont les différentes nations, avec « la division fondamentale » en Juifs et en païens. L'apôtre relève de nouveau par ce trait l'unité parfaite de l'Église, qui ne forme en Dieu qu'une grande famille unique. — *Ut det...* C'est l'objet de la prière de Paul (vers. 16-17) : en premier lieu, l'affermissement de l'homme intérieur; puis la présence perpétuelle et intime du Christ dans le cœur des fidèles. — *Secundum divitias gloriæ...* Cf. I, 18; Rom. IX, 23. C.-à-d., comme peut le faire celui qui possède toutes les ressources de la nature divine et d'une gloire éternelle. — *Virtute corroborari*. Deux expressions qui se complètent l'une l'autre : « ut virtute seu fortitudine ab eo accepta corroboremini » (Estius). — *Per Spiritum ejus*. L'Esprit-Saint joue un grand rôle dans la vie spirituelle du chrétien, et saint Paul le met volontiers en relief, spécialement dans cette épître. Voyez aussi Rom. VIII, 9, etc. — *In (sic)*, de manière à produire *interiorem hominem*. Sur cette expression, voyez Rom. VII, 22 et les notes; II Cor. IV, 16. Elle désigne en fait l'esprit humain régénéré. — *Christum habitare...* (vers. 17). Le verbe *κατοικῆσαι* marque une habitation permanente. Le Christ habitait déjà depuis longtemps dans le cœur des fidèles d'Éphèse; mais sa présence peut toujours devenir plus complète et plus personnelle. — *Per fidem*. La condition « sine qua non » est répétée sans cesse : par une adhésion ferme, entière, à toutes les vérités révélées. — Mais l'amour, l'apôtre le redit perpétuellement aussi, doit être associé à la foi : *in caritate...* Les participes *radicati* et *fundati* expriment avec une force particulière le rôle important de l'amour pour le chrétien. Celui-ci est comparé, d'une part, à un arbre qui plonge profondément ses racines dans le sol fertile de la cha-

rité; de l'autre, comme ci-dessus (II, 20-22), aux pierres d'un édifice spirituel qui a la charité pour base. Cf. Col. II, 7. — *Ut...* (vers. 18). But pour lequel l'apôtre demande à Dieu la présence intime de Jésus-Christ dans le cœur des Éphésiens. — *Possitis*. Plus fortement dans le grec : (Pour que) vous deveniez capables. — *Comprehendere* (*καταλαβέσθαι*). A la lettre : saisir (par la perception intellectuelle). — *Cum...* *sanctis* : en union avec la grande assemblée des chrétiens. Cf. I, 15; VI, 18; Col. II, 4, etc. — *Quæ sit latitudo, et...* *et...* Ces quatre expressions, qui se ramènent à trois, puisque la hauteur et la profondeur ne forment qu'une seule et même dimension, sont destinées à marquer l'immensité de l'objet dont saint Paul souhaite si ardemment l'intelligence à ses lecteurs. Cet objet n'est pas nommé tout d'abord en termes directs, et l'on a fait diverses hypothèses à son sujet. D'après saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc., il s'agirait encore du divin mystère qui a été exposé dans la première moitié de ce chapitre; selon d'autres interprètes, il serait question de l'Église chrétienne figurée sous l'allégorie d'un temple (cf. II, 19 et ss.). Mais il suffit d'aller à la ligne suivante, pour trouver une application beaucoup plus satisfaisante : l'apôtre, comme on le pense communément, a voulu parler de l'amour du Christ, amour dont les dimensions sont infinies. — *Scire etiam...* (vers. 19). D'après quelques auteurs, les mots *supereminentem scientiæ caritatem...* signifieraient : l'excellente charité qui naît de la connaissance que nous avons de Jésus-Christ. Mais tel n'est pas le sens de la locution grecque *τὴν ὑπερέβλουςαν τῆς γνώσεως ἀγάπην*, qui marque un amour dépassant la science humaine. Il y a donc un beau paradoxe dans les termes mêmes dont se sert l'apôtre, puisqu'il désire que ses lecteurs connaissent une chose qui ne peut pas être connue des hommes, à savoir, l'amour sans bornes que Jésus-Christ a pour nous. Du moins les Éphésiens pouvaient, et tout chrétien le peut à leur suite, faire des efforts incessants pour mieux connaître et mieux comprendre cet amour ineffable, l'amour d'un Dieu fait homme. — *Ut*



20. A celui qui, par sa puissance qui opère en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons et tout ce que nous pensons,

21. à lui soit la gloire dans l'Église et en Jésus-Christ, dans la succession de tous les âges et de tous les siècles. Amen.

20. Ei autem qui potens est omnia facere superabundanter quam petimus aut intelligimus, secundum virtutem quæ operatur in nobis,

21. ipsi gloria in ecclesia, et in Christo Jesu, in omnes generationes sæculi sæculorum. Amen.

## CHAPITRE IV

1. Je vous conjure donc, moi prisonnier dans le Seigneur, de marcher d'une manière digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés :

2. en toute humilité et douceur, avec patience, vous supportant les uns les autres avec charité,

1. Obsecro itaque vos, ego vincitus in Domino, ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis :

2. cum omni humilitate, et mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in caritate,

*impleamini...* Le but final, exprimé aussi dans un langage saintement hardi. Paul voudrait que les fidèles d'Éphèse fussent remplis de la plénitude des grâces et des perfections de Dieu, autant que cela est possible à de simples créatures. Comme on l'a dit, l'image est celle d'un vase mis en connexion avec une source abondante, et qui sera rempli jusqu'aux bords, si la connexion est complète.

20-21. Doxologie solennelle, servant de conclusion à la partie dogmatique. Elle découle de la prière qui précède. — *Ei autem qui...* Paul a demandé beaucoup pour ses amis ; mais Dieu est assez puissant pour accorder plus encore qu'on ne lui demande. — *Omnia facere...* La Vulgate n'a pas traduit la préposition ὑπέρ, placée avant πάντα : Dieu peut faire au delà de tout... Locution très forte, surtout associée à *superabundanter* (ὑπερπερισσού). — *Petimus aut intelligimus*. Par le second verbe, l'apôtre veut dire que, ne connaissant pas bien tous nos besoins, nous ne savons pas demander assez de grâces à Dieu. — *Secundum virtutem...* Comp. le vers. 7<sup>b</sup> ; Col. I, 29. Ces mots dépendent de « potens est... facere », et décrivent la force divine qui agit sans cesse en nous pour nous perfectionner davantage. — *Ipsi gloria*. Dans le grec : ἡ δόξα (avec l'article) ; la gloire qui est due à un Dieu si puissant et si bon. — *In ecclesia, et in...* L'Église, dont les membres reçoivent du Seigneur tant de bienfaits, a le noble rôle de glorifier sans fin « le dispensateur suprême de la grâce », et elle doit le faire en Jésus-Christ, c.-à-d., unie le plus qu'elle le peut à son divin chef. — *In... generationes sæculi...* Formule extraordinaire, qui revient à celle-ci : durant toute l'éternité. Ἐτέρον ou « âge » éternel, se décompose en αἰώνες multiples, dont les portions sont nommées ici générations.

## DEUXIÈME PARTIE

Les conséquences pratiques de la doctrine qui précède. IV, 1-VI, 20.

§ I. — *Nécessité de l'unité dans l'Église.*  
IV, 1-16.

Après avoir envisagé le mystère de la rédemption sous le rapport dogmatique, l'auteur considère maintenant les résultats moraux qu'il doit produire dans la conduite des chrétiens. Saint Paul a spécialement insisté sur l'unité de l'Église du Christ : il rattache à ce point ses premières exhortations, rappelant aux Éphésiens que cette unité ne doit pas être seulement extérieure, mais intérieure et sincère, basée sur une vraie charité.

1<sup>o</sup> Le thème à traiter. IV, 1-3.

CHAP. IV. — 1-3. La vocation des chrétiens les presse de vivre entre eux dans une parfaite unité d'esprit. — *Itaque* : en conséquence de tout ce qui a été dit dans la première partie. — *Ego vincitus*. C'est pour donner plus de poids à ses paroles, que l'apôtre rappelle de nouveau sa triste situation. Il ajoute *in Domino*, pour montrer que ses chaînes sont dues à son union avec le Christ, et qu'elles sont tout à fait honorables pour lui. — *Ut ambuletis*. Sur cette métaphore, voyez II, 2 ; Phil. I, 27 ; Col. I, 10 ; I Thess. II, 12, etc. — *Digne... vocatione qua...* Cette belle formule résume toute l'application morale que saint Paul va développer jusqu'à la fin de cette épître. Il s'agit de l'appel des chrétiens à la foi, grâce immense, qui leur impose des devoirs nombreux. — Parmi ces devoirs, le plus important en ce qui concerne leurs rapports mutuels est celui de l'unité, de la charité, comme il est dit dans les vers. 2-3. Mais il ne va pas seul, car il suppose tout un cortège de vertus : *cum omni...* En premier lieu vient l'hu-

3. solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.

4. Unum corpus, et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestrae.

5. Unus Dominus, una fides, unum baptisma.

6. Unus Deus et Pater omnium, qui est super omnes, et per omnia, et in omnibus nobis.

7. Unicuique autem nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi.

8. Propter quod dicit : Ascendens in altum captivam duxit captivitatem, dedit dona hominibus.

3. vous efforçant de conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix.

4. Il y a un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance par votre vocation.

5. Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême.

6. Il y a un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui agit par tous, et qui réside en nous tous.

7. Mais à chacun de nous la grâce a été donnée selon la mesure du don du Christ.

8. C'est pourquoi l'Écriture dit : Étant monté en haut, il a emmené des captifs, il a donné des dons aux hommes.

mitié, base de l'union des cœurs, de même que l'orgueil est une source de haine et de discorde. Comp. Act. xx, 19, où Paul, parlant de sa conduite à Ephèse, affirme qu'il a servi le Seigneur en toute humilité. Ensuite, il y a la douceur, la patience, la charité qui supporte les défauts du prochain. — Le point essentiel est marqué par les mots *solliciti servare...* (vers. 3). L'unité d'esprit suppose l'unité de pensées et de sentiments. Elle doit exister entre tous les chrétiens comme entre les membres d'une même famille. — *In vinculo pacis*. C.-à-d., de manière à produire la paix, ce lien si fort.

2° Motifs qu'ont les chrétiens de garder entre eux l'unité. IV, 4-16.

4-6. Ils ne forment tous ensemble qu'un seul corps ; ils n'ont qu'un seul Seigneur et un seul Dieu. Il y a gradation ascendante dans cette énumération, qui est très éloquente malgré sa simplicité : l'Église au vers. 4, le Christ au vers. 5, Dieu au vers. 6. Par cela seul qu'ils appartiennent à la même Église, à un seul Seigneur, à un Dieu unique, les fidèles doivent vivre dans l'union la plus étroite. — *Unum corpus*. Ce corps n'est autre que l'Église. Cf. I, 23 ; II, 15-16 ; I Cor. XII, 13, etc. — *Unus spiritus*. Là où il n'existe qu'un seul corps, il n'y a aussi qu'un seul esprit pour l'animer (saint Jean Chrys.). Il est peu probable que l'auteur ait voulu parler ici de l'Esprit-Saint, en tant qu'il vivifie l'Église. — *Sicut... in una spe...* La vocation des chrétiens leur donne à tous une même espérance, celle du salut éternel ; ce fait ne peut manquer d'augmenter leur sympathie réciproque. — *Unus Dominus...* (vers. 5). La source de l'unité de l'Église, c'est le Seigneur par excellence, Jésus-Christ, son divin chef. Les instruments de cette unité sont la foi, identique pour tous, dont Jésus est l'objet, et le baptême, conféré à tous au nom du Christ. — *Unus Deus...* (vers. 6). L'auteur et l'organisateur suprême de l'unité. L'arrangement rythmique de ces trois versets est remarquable : chacun d'eux contient une triade spéciale. — L'adjectif *omnium* paraît devoir être limité ici aux

membres de l'Église, dont il est particulièrement question dans tout ce passage. Il en est de même pour *omnes* et *omnibus*. — *Qui est...* L'apôtre signale, au moyen de trois prépositions distinctes, trois manières dont l'action de Dieu s'exerce sur les chrétiens. Il est *super* (ἐπί)..., en tant que Maître souverain ; *per* (διὰ) *omnia* (il faudrait encore « omnes », au masculin), en ce sens que sa influence toute-puissante pénètre à travers tous les membres du corps de l'Église ; *in omnibus* (le pronom *nobis* n'est pas mieux accredité que *quibus*, « vobis », de quelques manuscrits), puisqu'il habite en tous.

7-10. Autre motif de l'unité entre chrétiens : il est tiré de la diversité des dons spirituels conférés à chacun d'eux par le Christ, en vue du bien de toute l'Église. Cette pensée, simplement ébauchée au vers. 7, sera développée plus bas, vers. 11 et ss. Les vers. 8-10 forment une sorte de parenthèse, dans laquelle l'apôtre démontre que Jésus-Christ est vraiment le distributeur des dons célestes. — *Unicuique autem...* Ce n'est pas seulement avec l'Église entière que le Christ est en relations intimes, comme lien d'unité, mais avec chacun de ses membres : personne n'est oublié ; il répand ses faveurs sur tous, dans l'intérêt universel. — *Secundum mensuram donationis...* Cf. Rom. XII, 6. Trait important. La grâce n'a pas été accordée à tous dans les mêmes proportions, ni au hasard, mais suivant les desseins pleins de sagesse du divin chef de l'Église. De plus, elle est un don absolument gratuit. — *Propter quod dicit...* (scilicet « Scriptura »). Le fait qui vient d'être énoncé est prouvé par un texte emprunté au Ps. LXVII, 19, mais cité librement, d'une manière indépendante soit de l'hébreu, soit des LXX. Dans ce cantique, qui célèbre le triomphe de Jéhovah et son entrée victorieuse dans la terre promise, à la tête de son peuple, le poète, s'adressant à lui comme à un glorieux conquérant, lui dit (d'après l'hébreu, que les LXX suivent de très près) : Tu es monté sur la hauteur, tu as emmené des captifs ; tu as reçu des dons parmi les hommes (voyez le commentaire). Saint Paul a employé la troisième per-

9. Or, que signifie : Il est monté, sinon qu'il était descendu d'abord dans les parties inférieures de la terre ?

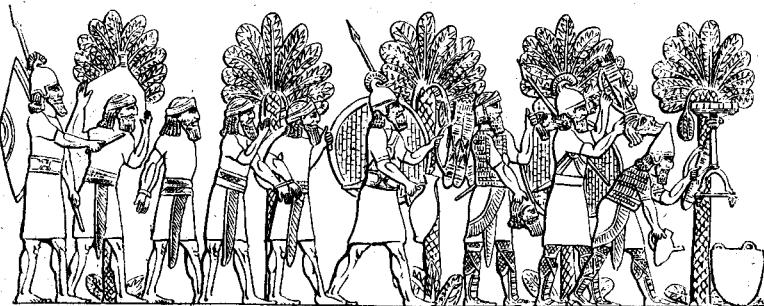
10. Celui qui est descendu est le même que celui qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses.

9. Quod autem ascendit, quid est, nisi quia et descendit primum in inferiores partes terræ ?

10. Qui descendit, ipse est et qui ascendit super omnes cælos, ut impleret omnia.

sonne au lieu de la seconde; mais c'est là peu de chose. Un changement beaucoup plus grave consiste en ce qu'il dit : Il a donné, au lieu de : Tu as reçu; ce qui semble modifier essentiellement la pensée, car c'est sur ce mot que repose sa démonstration. Mais la manière de faire de l'apôtre peut être justifiée de deux manières : 1<sup>o</sup> Le syriaque et le Targum chaldéen traduisent tout à fait comme lui, ce qui supposerait une variante très ancienne dans le texte original; 2<sup>o</sup> on peut admettre aussi, avec de nombreux interprètes, que le verbe hébreu *lâhaq*, tout en

*inferiores partes...* caractérise cette descente. Mais on l'explique de diverses manières. Il désignerait, d'après les uns, simplement la terre, en tant qu'elle est située bien au-dessous du ciel; d'après les autres, les régions souterraines de la terre, et en particulier le tombeau, ou les limbes. Dans cette seconde hypothèse, admise par divers Pères, l'apôtre aurait signalé ici la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou sa descente dans les limbes avant sa résurrection, dogme qui fait partie du symbole catholique (« descendit ad inferos »). Cf. I. Petr.



Assyriens conduisant des captifs. (Ancien bas-relief.)

conservant sa signification primitive de prendre, a plus spécialement en cet endroit celle de prendre pour donner : Tu as pris des dons (pour les partager) entre les hommes. « S'il est de la grandeur d'un prince et d'un conquérant de recevoir des présents et des tributs des nations qu'il a conquises, il est de sa libéralité de faire des dons et des largesses à ses troupes et à ses serviteurs. » (Calmet, *h. l.*). Ce que Jéhovah avait réalisé autrefois, le Messie l'a accompli à son tour d'une autre façon, et l'Esprit-Saint avait aussi en vue l'ascension triomphale et les conquêtes mystiques de Jésus, lorsqu'il inspirait l'auteur du cantique. — Paul fait en détail l'application de ce texte à Jésus-Christ, dans l'intérêt de ses lecteurs : *Quod autem...* (vers. 9 et 10). Dans le grec : Or, le (mot) Il est monté. Ce trait du psaume, *ascendit*, sert de point de départ au raisonnement. — *Quid est. C.-à-d.* : Que signifie ce mot ? qu'implique-t-il ? — *Nisi quia et...* En effet, puisqu'il s'agit d'un Messie-Dieu, le fait de son ascension, de son retour au ciel, suppose un *descendit* antérieur. — Le trait in

III, 18-19. D'après le premier sentiment, que nous croyons le plus probable (car l'autre ne cadre guère avec le contexte), ce passage se rapporte à l'incarnation du Verbe. Dans ce cas, les mots « *captivam duxit captivitatem* », appliqués au Sauveur, devront s'entendre de sa victoire sur ses ennemis (Satan, le péché, la mort, etc.), victoire qui ne fut complète qu'après qu'il fut allé s'asseoir pour toujours à la droite de son Père. Cf. I Cor. xv, 25. — *Qui descendit, ipse...* (vers. 10). Il y a beaucoup d'emphase dans cette double assertion; dans la seconde surtout, qui complète le raisonnement emprunté à la citation du psaume : celui qui était descendu est remonté à sa demeure céleste, et, de son trône, il répand des dons sur nous. — *Super omnes cælos. Le Christ a ainsi réalisé le mot « ascendens in altum »*; il a gravi, non pas seulement l'humble sommet de Sion, comme le divin conquérant de l'ode inspirée, mais les hauteurs les plus sublimes du ciel. Cf. Hebr. iv, 14; vii, 26. Voyez aussi II Cor. xii, 2 et le commentaire. — *Ut impleret...* C.-à-d., pour remplir l'univers entier,

11. Et ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios autem pastores, et doctores,

12. ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in aedificationem corporis Christi,

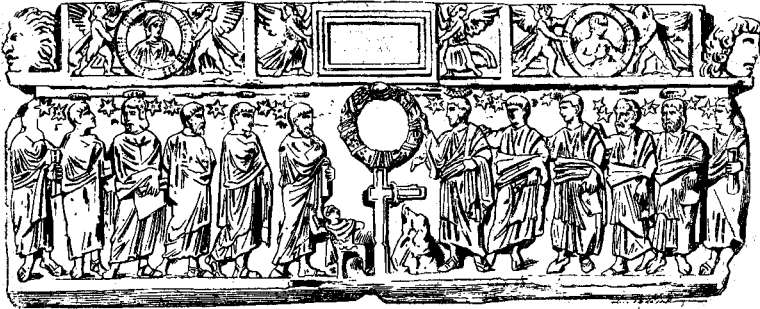
11. Et c'est lui qui a donné les uns comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres comme évangélistes, d'autres comme pasteurs et docteurs,

12. pour le perfectionnement des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ,

et en particulier l'Église, de sa présence intime, de son influence, de ses dons et de ses bienfaits. Comp. I, 23<sup>b</sup> et les notes.

11-16. Développement de la même pensée. Saint Paul, d'une part, précise la nature des dons du Christ, et, de l'autre, il en marque le but. Voyez les énumérations plus complètes de Rom. XII, 4-6 et de I Cor. XII, 4 et ss. — *Et ipse*. Ce pronom est de nouveau très accentué. — Le verbe *dedit* a été évidemment employé ici (au lieu de « posuit ») à cause de sa présence dans la citation du vers. 8 : « dedit dona... ». Les divers ministères qui vont être mentionnés sont les dons précieux du Christ à son Église. — *Apostolos, prophetas*. Voyez II, 20 et III, 5 ;

d'allégories, tantôt en termes propres, le but pour lequel Jésus-Christ a institué ces nobles et importantes fonctions. Ce but consiste, dans son ensemble, à amener tous les hommes à l'unité entière de la foi, de sorte que le corps mystique du Sauveur soit un et parfait comme son corps réel. L'équivalent de « consummationem » dans le texte original est *καταρτισμόν*, substantif qui n'est pas employé ailleurs dans le Nouveau Testament, et qui exprime l'idée de perfectionnement, d'agencement idéal. Les « saints » ne diffèrent pas des chrétiens. — *In opus ministerii*. L'enchaînement de ce trait et du suivant, *in aedificationem*..., crée quelque difficulté. Quelques interprètes les font dépendre des mots « ad



Les apôtres. (D'après un ancien sarcophage.)

I Cor. XII, 28 et les notes. — *Evangelistas*. Ce nom n'apparaît qu'en trois endroits du Nouveau Testament : ici, Act. XXI, 8 et II Tim. IV, 5. Il est réservé, d'après un ancien usage, aux auteurs des quatre évangiles ; mais il servait tout d'abord à désigner les missionnaires qui allaient annoncer partout la bonne nouvelle. — *Pastores et doctores*. Ces deux titres sont étroitement associés l'un à l'autre, comme le faisait déjà remarquer saint Jérôme : « Non enim ait : alios autem pastores et alios magistros, sed alios pastores et magistros, ut qui pastor est, esse debet et magister. » Ceux qui les portaient étaient officiellement attachés à une Église particulière, pour la diriger et l'instruire. Sur le nom de pasteur spirituel, voyez Joan. X, 1 et ss. ; XXI, 16 ; Hebr. XIII, 20 ; I Petr. II, 25 et V, 2, 3, etc. Sur le côté doctrinal du ministère des âmes, voyez Rom. XII, 7 ; I Cor. XII, 28-29 ; I Tim. III, 2 ; III Tim. II, 24, etc. — *Ad consummationem*... (vers. 12). A partir d'ici, l'apôtre indique, tantôt au moyen

*consummationem*... », et d'un côté le changement des prépositions (« in », *εις*, au lieu de « ad », *πρός*), de l'autre la suppression de l'article dans le grec pour la seconde et la troisième formule (*εις έργον*..., *εις οικοδομήν*), favorisent cette opinion. Le sens serait donc que le Christ a institué des fonctions et des dignités distinctes, afin que tous les membres de son Église soient rendus capables de le bien servir (« in opus... »), et de former un seul et même corps en lui (« in aedificationem... »). Mais les mots « in opus ministerii » ne peuvent guère s'appliquer aux fidèles. Il vaut donc mieux regarder les trois expressions comme parallèles, et traduire : En vue du perfectionnement des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ. Par « opus ministerii », saint Paul entend les œuvres de zèle de tout genre auxquelles doit se livrer un ministre sacré, s'il veut accomplir fidèlement son devoir. En parlant de l'édification du corps de Jésus-Christ, c.-à-d.

13. jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ ;

14. afin que nous ne soyons plus des enfants ballottés, et que nous ne soyons plus emportés à tout vent de doctrine, par la malice des hommes, par les artifices séduisants de l'erreur,

15. mais que, pratiquant la vérité dans la charité, nous croissions à tout égard en celui qui est le chef, le Christ.

16. C'est de lui que le corps entier, bien harmonisé et bien assemblé, par

13. donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi ;

14. ut jam non simus parvuli fluctuantes, et circumferamur omni vento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris.

15. Veritatem autem facientes in caritate, crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus :

16. Ex quo totum corpus compactum, et connexum per omnem juncturam

de l'Église, l'apôtre change brusquement de métaphore, et ramène le lecteur aux passages antérieurs I, 22-23 et II, 20-22. — *Donec occurramus...* (vers. 13). Fin sublime qui sera réalisée sous l'influence du zèle courageux des ministres du Christ : la sainte et douce rencontre de tous les chrétiens dans l'unité de la foi, et dans la connaissance aussi complète que possible (*agnitionis* ; ἐπιγνώσεως marque une science parfaite) de Jésus, le Fils de Dieu. Notez l'emploi de ce titre : Jésus, en tant que Fils de Dieu, est l'objet spécifique de la foi et de la connaissance des chrétiens. — *In virum perfectum* (τέλειον). L'homme fait, l'homme mûr, par opposition à l'enfant (comp. le vers. 14). C'est d'erechef la figure du corps humain pour représenter l'Église. — *In mensuram ætatis...* Le substantif ἡλικία est ambigu, il peut désigner aussi bien l'âge que la taille (cf. Luc. XIX, 3 ; Joan. IX, 21, etc.). La seconde signification paraît mieux convenir en cet endroit. — *Plenitudinis Christi*. Ces mots sont diversement interprétés. Suivant les uns : la plénitude selon laquelle le Christ doit être formé en nous. Mieux, d'après d'autres : la plénitude des perfections du Christ. Comp. III, 19<sup>b</sup>, où il est question, dans un sens analogue, de la « plénitude de Dieu » qui doit remplir tout chrétien. L'âge parfait ou la taille parfaite, pour l'Église en général et pour chaque fidèle en particulier, c'est le moment où le corps mystique du Christ reproduira, dans les limites du possible, la sainteté de son divin chef. « Comme personne ne peut avoir la prétention de se dire arrivé à cette hauteur, il s'ensuit que le travail de perfectionnement est indéfini. » — *Ut jam non...* (vers. 14). A l'état du plein développement de la vie chrétienne, l'apôtre oppose celui d'une vie demeurée très imparfaite, qu'il nomme, par antithèse avec les mots « in virum perfectum », un état d'enfance, en mauvaise part. — *Parvuli*, νήπιοι. Sur cette comparaison, voyez I Cor. III, 1 ; Hebr. V, 13, etc. Deux défauts surtout caractérisent les petits enfants : la légèreté et l'inconstance, d'une part ; de l'autre, l'ignorance. Ces deux points sont touchés tour à tour. — *Fluctuantes* : flottants comme un objet que les vagues poussent en tous sens, et

qui ne peut leur résister (κλυδωνιζόμενοι). — *Et circumferamur*. Le grec a encore le participe : emportés. — *Omni vento doctrinæ*. Image très bien choisie pour désigner les influences fâcheuses des mauvaises doctrines, semblables à des vents violents qui soufflent dans toutes les directions, et qui entraînent les âmes molles, mal fixées dans la foi. — Les mots *in astutia...*, qui dépendent des verbes « fluctuantes » et « circumferamur », indiquent par quels moyens les enfants dont il est parlé sont détournés de la vérité. Le substantif grec κωδεῖα serait mieux traduit par « fraudulencia » que par *nequitia*. — *Ad circumventionem...* Intention malsaine qu'avaient en vue les faux docteurs en question. — *Veritatem... facientes* (vers. 15). Le grec n'a qu'un seul mot, ἀληθεύοντες, qui signifie : étant dans la vérité. C.-à-d., nous tenant dans la vérité évangélique, dans la foi, lui demeurant fidèles ; par contraste avec les enfants, qui se laissent emporter par l'erreur. — *In caritate*. Au lieu de subir l'influence pernicieuse de la malice humaine, mieux vaut adhérer à la vérité par amour pour Dieu. — *Crescamus*. L'image de l'organisme vivant reparait encore. Comp. les vers. 12 et 13. — *In illo* : en Jésus-Christ, demeurant dans une union vitale avec lui. Mais le grec a l'accusatif : « in illum », jusqu'à lui, de manière à l'atteindre. Comp. le vers. 13. — *Per omnia*. Notre croissance spirituelle doit avoir lieu dans tout notre être. — *Qui est caput*. Comme il a été dit plus haut, I, 22. Le mot *Christus* est renvoyé avec emphase à la fin de la proposition. — *Ex quo...* (vers. 16). Jésus-Christ est, en effet, « la source à laquelle l'organisme complexe qui va être décrit ici-même doit entièrement aussi bien son existence que son activité. » — *Totum* (adjectif accentué) *corpus*. C'est là le sujet de la phrase qui, dépourvue de toute incidente, continuerait aussitôt par les mots « augmentum... facit in... ». — *Compactum*. Solidement adapté, dit le grec (συναρμοσολογούμενον). Cf. II, 21. Cette figure suppose que l'Église, le corps mystique du Christ, vivifiée par son chef, sent à tout moment ses membres s'unir plus harmonieusement les uns aux autres. — *Connexum*. Ce trait (συνεπίθεσις) associe l'idée de solidité à celle d'har-

subministratiois, secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in caritate.

17. Hoc igitur dico, et testifcor in Domino, ut jam non ambuletis sicut et gentes ambulans in vanitate sensus sui :

18. tenebris obscuratum habentes intellectum ; alienati a vita Dei, per igno-

toutes les jointures qui s'assistent mutuellement, suivant une opération mesurée pour chaque membre, tire son accroissement et s'édifie lui-même dans la charité.

17. Voici donc ce que je dis et ce que je vous atteste dans le Seigneur : c'est que vous ne marchiez plus comme les païens, qui marchent selon la vanité de leurs pensées,

18. qui ont l'intelligence obscurcie, qui sont étrangers à la vie de Dieu, à

monie, qui vient d'être exprimée. — *Per... juncturam subministratiois*. Ce passage est difficile, car l'on n'est pas absolument sûr de la signification qu'il faut donner ici au mot ἀφῆς (Vulg., « juncturam »), non plus que du genre d'assistance mentionné ensuite. Quelques auteurs traduisent : par tout contact d'assistance. D'autres, comme notre version latine : par toute jointure d'assistance. Dans le premier cas, il s'agirait des contacts spirituels par lesquels l'Esprit-Saint transmet la grâce à l'Église. Dans le second, des secours que Dieu, ou le Christ, ou les ministres du Christ, communiquent à tous les membres de l'Église, unis à Jésus-Christ. Cette dernière interprétation nous semble la meilleure. La pensée principale est celle de l'adhésion étroite des membres au chef mystique, par des jointures spirituelles qui produisent cette union, de même que nos jointures matérielles unissent les divers membres de notre corps à la tête. — *Secundum operationem*... L'assistance en question est réglée d'une manière conforme à l'activité que le Christ a départie à chaque membre (au lieu de *membra*, μέλους, leçon adoptée par d'importants manuscrits, par le syriaque, par saint Jean Chrys., etc., d'autres manuscrits et versions ont μέρος, partie ; c'est le même sens). Les mots *in mensuram* rappellent le vers. 7<sup>b</sup>, où il a été dit que Jésus-Christ distribue ses dons « secundum mensuram », et non pas également à tous. — *Augmentum... facit*... Le corps mystique qui est l'Église, constitué ainsi qu'il vient d'être dit incidemment, et rattaché au Christ par des liens solides, effectue lui-même sa propre croissance, comme un organisme plein de vie. — *In ædificationem sui*. De nouveau la métaphore de la construction entremêlée à celle du corps humain. Comp. le vers. 12. — *In caritate*. Comme au vers. 15<sup>a</sup>. Toute cette croissance a lieu sous l'action de l'amour, qui est la condition essentielle de l'union des chrétiens avec le Christ. Cf. III, 17.

§ II. — La sainteté chrétienne, opposée aux vices des païens. IV, 17-V, 21.

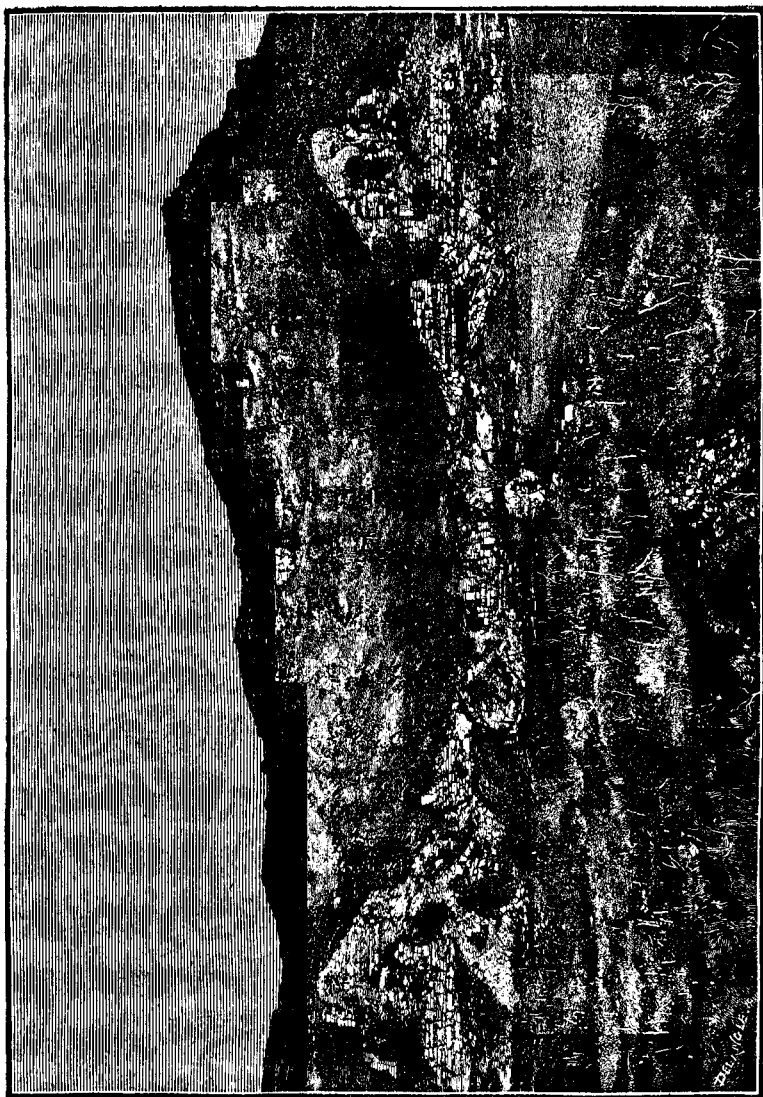
Au début du paragraphe qui précède, saint Paul avait interrompu ses exhortations à peine commencées (comp. IV, 4 et ss.), pour se lancer dans son admirable description des motifs pour lesquels les fidèles devaient garder entre eux une parfaite unité. Il reprend maintenant ses

avertissements pratiques, qui ont d'abord un aspect plus général, vers. 17 et ss., mais qui ne tardent pas à devenir très spéciaux, vers. 25 et ss.

1<sup>o</sup> Principe de la vie nouvelle que doivent mener les chrétiens, par contraste avec les mœurs dissolues du paganisme. IV, 17-21.

Comme au chap. II, à deux reprises (cf. versets 1-3, 11-13), l'apôtre ébauche d'abord le sombre tableau de la vie ordinaire des païens, pour mettre en regard le portrait d'un chrétien fidèle à ses obligations.

17-19. Triste conduite morale des païens. — La formule solennelle *hoc igitur dico, et...* rattache ce passage aux vers. 1-3, dans lesquels Paul avait entrepris d'exposer aux chrétiens d'Éphèse la manière dont ils devaient « marcher » ; il leur dira maintenant comment ils ne doivent pas marcher ; *ut... non ambuletis*... — *Testifcor in Domino*. C.-à-d. : Je vous conjure en tant que je suis uni à Notre-Seigneur Jésus-Christ. On a calculé que la formule « dans le Seigneur » revient quarante-cinq fois dans les écrits de saint Paul, et la formule « dans le Christ » plus souvent encore. — *Jam* : désormais, maintenant que vous êtes devenus « une nouvelle création » en Jésus-Christ. Cf. II Cor. v, 17. — *Sicut et gentes*. C'est la leçon des meilleurs manuscrits grecs. D'après une variante moins autorisée : comme les autres païens. L'apôtre a démontré ailleurs, Rom. 1, 19 et ss., que, dans le paganisme, l'immoralité est la conséquence inéluctable des erreurs religieuses ; c'est pour cela qu'il touche ici-même à ces deux points connexes, appuyant même davantage sur la cause que sur l'effet. — *In vanitate sensus*... D'après le grec : dans la vanité de leur esprit (τοῦ νοῦς). La raison même des païens était devenue vaine et vide. Cf. Rom. 1, 21. Toute leur activité intellectuelle et morale aboutissait au néant. — *Tenebris obscuratum*... (vers. 18). Les chrétiens, au contraire, sont éclairés par les divines splendeurs. Cf. I, 18. *Intellectum* correspond assez exactement au grec διαβολα. — *Alienati a vita*... Détail plus désolant encore. La vie de Dieu à laquelle les païens sont étrangers n'est pas seulement une vie sainte et approuvée de Dieu, ni une vie qui vient de Dieu en tant qu'il l'accorde à ses amis ; c'est la vie dont il vit lui-même dans les hommes régénérés. — *Per ignorantiam*... Plutôt : « propter ignorantiam... » (δία). Ces



Ruines du théâtre d'Ephèse. (D'après une photographie.)

rantiam quæ est in illis, propter cæcitate cordis ipsorum ;

19. qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitia, in operationem immunditiae omnis, in avaritiam.

20. Vos autem non ita didicistis Christum,

21. si tamen illum audistis, et in ipso edocti estis, sicut est veritas in Jesu,

22. deponere vos secundum pristinam conversationem veterem hominem, qui corruptitur secundum desideria erroris.

cause de l'ignorance où ils sont, et de l'aveuglement de leur cœur.

19. Ayant perdu tout sentiment, ils se sont livrés à l'impudicité, à la pratique de toute espèce d'impureté et à l'avarice.

20. Mais vous, ce n'est pas ainsi que vous avez appris le Christ,

21. si du moins vous l'avez entendu, si vous avez été instruits à son égard, conformément à ce qui est la vérité en Jésus

22. à vous dépouiller, en ce qui concerne votre conduite antérieure, du vieil homme qui se corrompt en suivant les passions trompeuses,

mots indiquent donc la cause pour laquelle les païens sont séparés de la vie divine. La formule *quæ... in illis* est plus expressive que l'emploi du simple pronom : Leur (ignorance). — *Propter cæcitate...* Mieux : A cause de l'endurcissement de leur cœur. Triste enchaînement : parce qu'ils avaient le cœur enduroi, les païens sont tombés dans l'ignorance, et l'ignorance les a privés de la vie de Dieu. — *Qui desperantes* (verset 19). L'auteur passe au résultat pratique de cet égarement intellectuel. La Vulgate a lu, d'après quelques rares manuscrits, ἀπληγκότες, ayant désespéré; mais la vraie leçon est ἀπληγκότες, ayant perdu tout sentiment (saint Jérôme : « indolentes sive indoloros »); étant devenus insensibles aux remords de leur conscience, aux exemples des bons, etc. — *Semetipsos tradiderunt...* Comp. Rom. I, 24, où ce même fait est attribué directement au Dieu vengeur. C'est un autre point de vue de la question. — *Impudicitia*. Le substantif ἀσελγεια, après avoir désigné l'insolence, a servi à représenter la débauche effrénée. Cf. Rom. XIII, 13; II Cor. XII, 21; Gal. V, 19, etc. — *In operationem* (ἐργασίαν)... L'expression suggère l'idée d'une occupation habituelle. La littérature classique des Grecs et des Romains atteste la stricte vérité de ces assertions de l'apôtre; la licence des mœurs est par excellence un vice du paganisme. — *In avaritiam*. Autre vice des païens, assez souvent associé à l'impureté par les saints Livres. Cf. V, 3, 5; I Cor. V, 11; Col. III, 5; I Thes. IV, 6, etc.

20-24. Le vieil homme à dépouiller, le nouvel homme à revêtir. — Les mots *vos autem* sont fortement accentués : Vous qui n'avez plus rien de commun avec les païens, grâce à votre baptême. — *Non ita* est une litote énergique : Ce n'est pas ainsi, de manière à pouvoir unir la foi en Jésus-Christ et une vie toute païenne. — *Didicistis Christum*. Le Christ, sa personne, ses œuvres, ses mystères : tel a toujours été le thème principal de la prédication évangélique, de sorte qu'« on apprend le Christ » en l'entendant. Cf. I Cor. I, 23; II Cor. I, 19; Gal. I, 16; Phil. I, 15, etc. — *Si tamen* (εἴγε, vers. 21)... Restriction analogue à celle de III, 2 (voyez les notes).

Elle ne suppose pas le moindre doute au sujet du fait qui est mentionné : *illum audistis*. — Les mots *in ipso edocti...* insistent sur la pensée, qu'ils expriment avec une force nouvelle, car être instruit en Jésus (c.-à-d., en se tenant dans une union étroite avec lui) dit plus qu'entendre Jésus. — *Sicut est veritas...* Ce trait forme une proposition incidente, qui signifie : Comme c'est la vérité en Jésus-Christ; c.-à-d., conformément à la vraie doctrine prêchée par lui. Paul oppose tactiquement cette vérité essentielle aux erreurs multiples du paganisme. Ce n'est pas sans raison qu'il emploie tout à coup le nom personnel du Sauveur; il veut indiquer ainsi que Jésus de Nazareth est réellement le Messie promis et attendu. — *Deponere vos...* L'objet de l'instruction spéciale qu'avaient reçue les Ephésiens est décrit dans les vers. 22-24, qui correspondent, d'après le grec, à autant de propositions, dont chacune commence par un verbe à l'infinitif (« vous dépouiller », « vous renouveler », « vous revêtir »). Ces verbes dépendent de « edocti estis », et prescrivent aux fidèles d'Éphèse la conduite qu'ils doivent tenir, par opposition à celle des païens. Au vers. 22, nous avons d'abord le côté négatif de la vie chrétienne, qui consiste à se dépouiller du vieil homme. Le verbe ἀποθέσθαι, « deponere », fait image, car il marque l'action d'ôter un vêtement; de même, plus bas (comp. le vers. 24), ἐνδύσασθαι, « induite », désigne celle de se vêtir. Cette métaphore est relativement fréquente chez les écrivains grecs. — *Secundum pristinam...* C.-à-d. : en ce qui concerne votre premier genre de vie, votre conduite d'autrefois. Cette expression annonce donc que le dépouillement exigé par le Christ se rapporte à l'état dans lequel vivaient ses lecteurs avant leur régénération par le baptême. — *Veterem hominem*. Locution célèbre dans le langage chrétien, pour représenter l'homme naturel, charnel et coupable, tel qu'il procède d'Adam, par contraste avec le nouvel homme, « créé selon Dieu dans la justice. » Comp. le vers. 24; Rom. VI, 6 et le commentaire; VII, 14; Col. III, 9. — *Qui corruptitur*. L'emploi du temps présent exprime un fait permanent. Le vieil homme, en chacun de nous,



23. à vous renouveler quant à l'esprit de votre intelligence,

24. et à revêtir l'homme nouveau, créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité.

25. C'est pourquoi, renonçant au mensonge, dites chacun la vérité avec son prochain, parce que nous sommes membres les uns des autres.

26. Si vous vous mettez en colère, ne péchez point; que le soleil ne se couche pas sur votre colère.

27. Ne donnez pas prise au diable.

28. Que celui qui dérobaît ne dérober plus, mais plutôt qu'il s'occupe en travaillant des mains à quelque chose de bon, pour avoir de quoi donner à celui qui est dans le besoin.

23. Renovamini autem spiritu mentis vestrae,

24. et induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est in iustitia, et sanctitate veritatis.

25. Propter quod deponentes mendacium, loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo, quoniam sumus invicem membra.

26. Irascimini, et nolite peccare; sol non occidat super iracundiam vestram.

27. Nolite locum dare diabolo.

28. Qui furabatur, jam non furetur; magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatem patienti.

s'avance de plus en plus vers la ruine finale, et cela est conforme à sa nature, puisqu'il est constamment entraîné par les convoitises trompeuses du mal (*secundum desideria erroris*). Le péché est fort bien nommé une erreur, une tromperie (*ἀπάτη*), car il promet à l'homme le bonheur, qu'il ne lui procure pas. — *Renovamini...* (vers. 23). C'est le côté positif de la vie chrétienne: celle-ci nous renouvelle totalement. — *Spiritu mentis...* (*τῷ πνεύματι τοῦ νοῦς...*). Ces deux mots, qui ont entre eux une grande affinité, désignent ensemble la partie la plus intime de notre être supérieur, de notre âme. Voyez I Cor. xiv, 14 et le commentaire, pour la nuance exprimée par chacun d'eux. « Spiritu » ne désigne certainement pas ici l'Esprit de Dieu. — *Et induite...* (vers. 24). Il ne suffit pas, en effet, de dépouiller le vieil homme et de se tenir ensuite comme sur un terrain neutre; cette opération spirituelle n'est complète que si l'on revêt en même temps le nouvel homme, et si l'on quitte Adam pour adhérer au Christ. Rom. xiii, 14; Gal. iii, 27. — Le nouvel homme est caractérisé par les mots qui *secundum Deum creatus...* Le caractère intérieur de l'homme régénéré subit des modifications si profondes, qu'il est vraiment le résultat d'une œuvre créatrice de la part de Dieu. En outre, de même que le premier homme avait été formé à l'image du Créateur, l'homme nouveau reçoit aussi cette divine ressemblance (« secundum Deum »), que le péché d'Adam avait fait en partie disparaître. Cf. Gen. i, 27; Col. iii, 10. Enfin, il est dit que cette création a lieu *in iustitia, et sanctitate...* C'est entendu au substantif *veritatis* une grande partie de sa force, que de le traduire par un adjectif: dans la vraie justice et sainteté. Il est certainement opposé à « erroris » (*ἀπάτη*) du vers. 25, et désigne la vérité par excellence, la vérité évangélique. La formule entière signifie: dans la justice et la sainteté qui sont le résultat de cette vérité. Par justice, les interprètes entendent généralement ici la perfection des rapports avec le prochain, et, par sainteté, la per-

fection des rapports avec Dieu. Il est possible que ces deux termes concernent l'un et l'autre nos relations avec le Seigneur, et désignent d'une manière abrégée la vertu. Cf. Luc. i, 75.

2° Quelques instructions particulières sur la manière de mener une vie toute chrétienne. IV, 25-V, 21.

Elles sont présentées, comme l'exhortation générale d'où elles découlent, sous la forme d'antithèses, qui les met davantage en relief. Elles se suivent « sans ordre systématique, selon qu'une association naturelle des idées ou quelque autre préoccupation les aura suggérées » à l'auteur.

25. La véracité et non le mensonge. — *Propter quod*: parce qu'un chrétien a été créé dans la sainteté de la vérité, comme il vient d'être dit — *Deponentes* reprend l'image du vers. 22<sup>a</sup>: Cf. Col. iii, 8, etc. — *Quoniam... invicem...* Paul a insisté sur cette pensée en parlant du corps mystique de l'Église; or, ce serait une monstruosité si les membres d'un même corps, animés d'un même esprit, essayaient de se tromper réciproquement.

26-27. La rancune et le pardon. — Les premiers mots, *irascimini* et *nolite...* sont un emprunt fait au Ps. iv, 5, d'après la version des LXX. Ils peuvent signifier: Si vous vous fâchez, que ce soit sans aller jusqu'au péché; ou bien: Fâchez-vous de telle sorte que vous ne péchiez pas. En effet, il peut se rencontrer des occasions où une sainte colère est un devoir. — L'apôtre montre par deux recommandations spéciales comment on doit éviter le péché dans la colère, même légitime. D'abord, *sol non occidat...*: par conséquent, pas de rancune, mais être prompt à la réconciliation. En second lieu, *nolite locum...* (vers. 27): ne pas ouvrir en quelque sorte la porte au démon par des sentiments, des paroles ou des actes de haine, qui lui permettraient de pénétrer complètement dans une âme, pour sa ruine.

28. La bienfaisance au lieu du vol. — *Qui furabatur*. Le grec emploie le temps présent: Celui qui vole. La Vulgate a adouci la pensée.

29. Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat; sed si quis bonus ad ædificationem fidei, ut det gratiam audientibus.

30. Et nolite contristare Spiritum sanctum Dei, in quo signati estis in diem redemptionis.

31. Omnis amaritudo, et ira, et indignatio, et clamor, et blasphemia tollatur a vobis, cum omni malitia.

32. Estote autem invicem benigni, misericordes, donantes invicem, sicut et Deus in Christo donavit vobis.

29. Qu'aucune mauvaise parole ne sorte de votre bouche; mais, s'il y a lieu, quelque bonne parole propre à nourrir la foi, afin qu'elle fasse du bien à ceux qui l'entendent.

30. Et n'attristez pas l'Esprit-Saint de Dieu, par lequel vous avez été marqués d'un sceau pour le jour de la rédemption.

31. Que toute aigreur, toute colère, tout emportement, toute clameur, toute injure soient bannis de vous, ainsi que toute méchanceté.

32. Soyez bons les uns pour les autres, miséricordieux, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné dans le Christ.

— *Magis autem...* Souvent c'est la paresse qui conduit au vol; le travail est donc dans ce cas un excellent remède. — *Operando manibus...* Comme le falsait saint Paul avec tant de courage. Cf. Act. xx, 35; I Thess. II, 9; II Thess. III, 8, etc. — *Quod bonum est*: par opposition à tout gain déshonnéte. — Le trait *ut habeat unde...* allègue un motif excellent, vraiment chrétien, de travailler avec courage.

29-30. Les conversations édifiantes, au lieu des mauvais discours. — *Omnis* (mot accentué) *sermo...* L'adjectif latin *malus* est un peu général pour traduire le grec *κακός*, qui signifie directement: pourri, corrompu. Il est donc probable que l'apôtre a surtout en vue dans cette recommandation les paroles qui blessent la pudeur, et qui excitent au mal. — La proposition *si quis bonus, ad...* est elliptique: Si quelque bonne parole sort de votre bouche, qu'elle soit de nature à édifier. — *Ad ædificationem...* Si les mauvais propos produisent la destruction morale, c'est le résultat contraire qui est opéré par les bonnes paroles: elles édifient et consolident. — Au lieu du mot *fidet*, la plupart des manuscrits grecs et des versions ont *τῆς χάριτος*, comme le faisait remarquer saint Jérôme. A la lettre: (pour l'édification) de la nécessité; c.-à-d., de ceux qui en ont besoin. — *Ut det gratiam...* Ce sera une grâce, un bien spirituel pour les auditeurs. — *Nolite contristare...* (vers. 30). La connexion est celle-ci: En proférant de mauvais discours, vous contristeriez et outrageriez l'Esprit de Dieu, qui habite en vous. — Sur les mots *in quo signati estis*, voyez I, 13 et 14. — *In diem redemptionis*: pour le jour où cette rédemption sera complète, dans l'autre vie. Si l'on

attriste et si l'on éloigne l'Esprit-Saint, on perdra par là même tout droit à la rédemption finale.

31-32. Que la méchanceté fasse place à la charité. — *Omnis*. Cet adjectif domine toute la liste qui suit, et s'applique à chacune de ses parties: Que toute amertume, toute colère, etc. — *Amaritudo* et *indignatio* marquent des sentiments intérieurs: une amertume secrète, qui fait que l'on se croit toujours offensé par le prochain et que l'on nourrit contre lui des dispositions haineuses; un mouvement passager de colère (*θυμός*), puis celle-ci à l'état permanent (*ὀργή*). *Clamor* et *blasphemia* nous montrent la colère éclatant au dehors, et se manifestant soit par des cris violents (*κραυγή*), soit par des paroles outrageantes (*βλασφημία* dans le sens large; cf. I Cor. IV, 13; x, 30; Col. III, 8; Tit. III, 2). — *Cum...* *malitia*. Expression générale pour désigner la méchanceté. — *Estote autem...* (vers. 32). D'après le grec: Mais devenez... Contraste avec les mots *tollatur a vobis* du verset précédent. — *Benigni, misericordes*. Ces deux adjectifs résumant tous les devoirs de la charité chrétienne. — *Donantes invicem*. Dans le grec: vous pardonnant mutuellement. Jésus-Christ a signalé plusieurs fois cette stricte obligation. Cf. Matth. VI, 12; xviii, 21; Luc. XI, 4, etc. — *Sicut et Deus...* Le pardon qui nous a été si généreusement accordé par Dieu est cité « comme un suprême exemple et comme un motif sacré ». — *In Christo*. Comp. II Cor. v, 19: Dieu réconciliait dans le Christ le monde avec lui-même. — Au lieu du pronom *vobis*, on lit « nobis » dans un assez grand nombre de témoins grecs.

## CHAPITRE V

1. Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés,

2. et marchez dans l'amour, comme le Christ, qui nous a aussi aimés, et qui s'est livré lui-même pour nous à Dieu, comme une oblation et un sacrifice d'agréable odeur.

3. Que la fornication, et toute impureté, ou l'avarice ne soient pas même nommées parmi vous, comme il convient à des saints ;

1. Estote ergo imitatores Dei, sicut filii carissimi ;

2. et ambulate in dilectione, sicut et Christus dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis.

3. Fornicatio autem, et omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos ;

CHAP. V. — 1-2. Encore la charité, à l'exemple de Dieu et de Jésus-Christ. — *Estote*. Le grec a de nouveau la nuance : Devenez. Voyez IV, 32 et les notes. C'est en réalité la même pensée qui continue. — *Ergo* : parce que Dieu nous a si aimablement pardonné nos fautes. — *Imitatores Dei*. On a eu raison de dire que cette imitation est « grande et ennoblissante ». Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a pareillement adressée à tous ses disciples, et aussi à propos de l'amour des ennemis. Cf. Matth. VI, 45, 48. — *Sicut Fili...* C'est un second motif d'imiter Dieu : des enfants,

au lieu de *nos et nobis* ; mais ce n'est pas la meilleure leçon. — *Oblationem et hostiam* (προσφορὰν καὶ θυσίαν). Le premier de ces substantifs exprime l'idée du sacrifice d'une façon générale ; le second paraît désigner spécialement, ici et en d'autres passages (cf. Hebr. X, 5), les sacrifices sanglants. — La formule *in odorem suavitatis*, qu'on retrouve Phil. IV, 18, est empruntée au Pentateuque, où il est dit assez souvent qu'un sacrifice est monté vers Jéhovah comme un parfum agréable (*reah nihohah laY'hovah*). Cf. Gen. VIII, 21 ; Lev. I, 9, 13, 17, etc.



Scène de banquet. (Peinture antique.)

et surtout des enfants bien-aimés, doivent se rendre en tout semblables à leur père. Cf. I Joan. III, 10. — *Et ambulate in...* (vers. 2). Sur cette métaphore, voyez II, 2 ; elle revient sept fois dans notre épître. L'amour doit être la règle perpétuelle de notre vie morale. — *Sicut et Christus...* L'exemple du Christ est ajouté à celui de Dieu le Père. Sur le double trait *dilexit... et tradidit...*, voyez le vers. 25 ; Rom. VIII, 32 ; Gal. II, 20, etc. Un certain nombre de manuscrits grecs emploient les pronoms « vos » et « vobis »,

3-7. Avec quel soin un chrétien doit fuir les vices de la chair et l'avarice. Déjà, précédemment (cf. IV, 19), saint Paul s'est attaqué à ces deux tendances, qui faisaient de grands ravages parmi les païens. Voyez aussi Col. III, 5-7. — *Fornicatio... et immunditia*. La première expression est plus spéciale ; la seconde, plus générale. — *Nec nominetur...* A plus forte raison, et telle est la pensée insinuée par l'apôtre, ne faut-il pas commettre ces fautes énormes. — *Sicut decet...* Raison de cette attitude sévère : c'est une

4. aut turpitudō, aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet; sed magis gratiarum actio.

5. Hoc enim scitote intelligentes, quod omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hereditatem in regno Christi et Dei.

6. Nemo vos seducat inanibus verbis; propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentiae.

7. Nolite ergo effici participes eorum.

8. Eratis enim aliquando tenebræ,

4. non plus que ce qui est déshonnête, les propos insensés, les paroles bouffonnes, toutes choses qui sont malséantes; qu'on entende plutôt des actions de grâces.

5. Car, sachez-le bien, aucun fornicateur, aucun impudique, aucun avare, ce qui est une idolâtrie, n'a d'héritage dans le royaume du Christ et de Dieu.

6. Que personne ne vous séduise par de vains discours; car c'est à cause de ces choses que la colère de Dieu vient sur les hommes rebelles.

7. N'ayez donc aucune part avec eux.

8. Car vous étiez autrefois ténébres;

convenance suprême pour des chrétiens (*santos*) d'être purs et désintéressés. — *Aut... aut...* (vers. 4). La triste énumération continue. Par *turpitudō*, on doit entendre encore le vice impur, envisagé dans sa turpitude morale; par *stultiloquium*, des discours portant sur des sujets délicats et en traitant sans pudeur, à la manière des insensés; par *scurrilitas* (*εὐτραπέλια* en mauvaise part), des plaisanteries grossières sur les mêmes sujets. La littérature ancienne montre combien les païens se gâtaient peu sous ce rapport. — *Quæ ad rem non...* Au pluriel dans le grec, car cette réflexion incidente porte sur les trois substantifs qui précèdent: Lesquelles (choses) ne sont pas convenables. Cette formule équivalait donc à « Sicut deest... » du vers. 3<sup>b</sup>. — *Sed magis...* Sous-entendu: « sit », ou « nominetur ». À l'abus que les hommes impudiques ou légers faisaient de la parole, saint Paul oppose le saint usage que les chrétiens en doivent faire par l'action de grâces, qui est une des plus belles formes de la prière. Comp. le vers. 20. — *Hoc enim...* (vers. 5). L'apôtre motive plus complètement son exhortation. — *Scitote intelligentes*. La Vulgate a suivi la meilleure leçon du texte grec: ἵστε γινώσκοντες; (au lieu de ἔστε..., vous êtes connaissant). On peut traduire aussi par le présent de l'indicatif: Vous savez d'une parfaite connaissance. — *Quod omnis...* Nous retrouvons, mais au concret, les trois noms du vers. 3. — *Quod est idolorum...* D'après la variante ὃ ἔστιν εἰδωλολατρεία de quelques rares manuscrits grec. On lit ailleurs: ὃ ἔστιν εἰδωλολάτρης, « quod est idolorum cultor. » Dans ces deux cas, le pronom « quod » se rapporte aux trois substantifs qui précèdent. Si l'on admet la leçon ὃς ἔστιν εἰδωλολάτρης, « qui est idolorum cultor, » le pronom ne retombera que sur le dernier substantif: L'avare, qui est un idolâtre. Cf. Col. III, 5. — *Non habet hereditatem...* Souvent la possession du ciel est présentée au chrétien comme un héritage auquel il a droit (voyez I, 18); mais ce droit cesse évidemment pour ceux qui violent à tout instant ici-bas les lois les plus essentielles du royaume messianique. — *Christi et Dei*. Il n'y a dans le grec qu'un seul

article pour ces deux mots: τοῦ Χριστοῦ καὶ θεοῦ. Plusieurs commentateurs pensent que, pour cette raison, il faut traduire: (Dans le royaume) du Christ, qui est Dieu en même temps; ou: de celui qui est Christ et Dieu tout ensemble. Mais cette opinion n'est pas certaine, car le mot θεός n'exige pas nécessairement un article. Voyez Rom. xv, 8; I Cor. vi, 9, 10 et xv, 50; Gal. v, 21, etc. — *Nemo vos seducat...* (vers. 6). D'après le contexte, l'apôtre fait probablement allusion à des chrétiens corrompus d'Éphèse (comme il y en avait aussi à Corinthe; cf. I Cor. vi, 12), qui avaient affirmé que toutes ces choses n'étaient pas aussi graves, ni aussi offensantes pour Dieu, que le prétendait saint Paul. N'ajoutez pas foi à leurs vaines paroles (*inanibus*, vides), reprend ce dernier, car c'est en réalité de tels vices qui feront éclater la colère de Dieu (*propter hæc... venit...*; ce verbe est au présent) au jour du jugement. — *Nihil diffidentiae*. Voyez II, 2 et le commentaire. — Grave avertissement pour conclure: *Nolite... participes...* (vers. 7). Si l'on prend part à leur désobéissance, on participera aussi à leur terrible châtement.

8-14. Continuation de la même pensée que dans les vers. 3 et ss., comme le montrent, d'un côté, la particule *enim*, qui unit ce passage au précédent, et de l'autre, les mots « nolite communicare... » du vers. 11, qui reprennent l'exhortation du vers. 7. Seulement, l'apôtre va plus loin dans sa recommandation actuelle, puisqu'il ordonne aux Éphésiens de prendre une position ouvertement offensive contre le vice. Voyez le vers. 11<sup>b</sup>. — *Eratis aliquando...* Sous une allégorie très expressive, celle des ténébres et de la lumière, saint Paul oppose de nouveau dans leur ensemble la vie païenne de ses lecteurs à leur vie chrétienne, pour tirer de là des conséquences pratiques. Cf. Rom. II, 19 et XIII, 12; I Thess. v, 4 et ss. — *Tenebræ, lux*. Vous étiez ténébres, vous êtes maintenant lumière; ces locutions sont beaucoup plus fortes que: Vous étiez dans les ténébres, vous êtes en pleine lumière. De même qu'autrefois ils avaient été tellement envahis et pénétrés par les ténébres, qu'ils en avaient pour ainsi dire pris la nature, de

mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. Marchez comme des enfants de lumière ;

9. car le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité.

10. Examinez ce qui est agréable à Dieu,

11. et ne prenez point part aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais plutôt condamnez-les.

12. Car ce qu'ils pratiquent en secret, on a honte même de le dire *seulement*.

13. Mais tout ce qui est condamné est manifesté par la lumière ; car tout ce qui est manifesté est lumière.

nunc autem lex in Domino. Ut filii lucis ambulate ;

9. fructus enim lucis est in omni bonitate, et justitia, et veritate :

10. probantes quid sit beneplacitum Deo ;

11. et nolite communicare operibus infructuosius tenebrarum, magis autem redarguite.

12. Quæ enim in occulto fiunt ab ipsis, turpe est et dicere.

13. Omnia autem quæ arguuntur, a lumine manifestantur ; omne enim quod manifestatur, lumen est.

même en était-il à présent sous le rapport de la lumière. — *In Domino* : par suite de leur union avec celui qui est la lumière essentielle. Cf. Joan. I, 4, 5, 9. — *Ut filii lucis...* Hébraïsme analogue à ceux du vers. 6<sup>b</sup> et de II, 3. Ceux qui sont devenus lumière doivent évidemment avoir une conduite toute lumineuse, c.-à-d. toute sainte et parfaite, comme l'apôtre l'ajoute en termes explicites : *fructus enim...* (vers. 9). *Lucis* donne la leçon la plus accréditée (φωτός; πνεύματος, (le fruit) de l'esprit, qu'on lit dans quelques manuscrits, dans le syriaque, etc., est une correction faite d'après Gal. v, 22. — *In omni...*, *et...*, *et...* Cette formule suppose dans le chrétien, cet être essentiellement lumineux, l'absence de toute ombre, de tout péché, et la présence de toutes sortes de qualités morales, que résument les trois mots *bonitate* (ἀγαθωσύνη), *justitia*, *veritate*. La bonté est opposée à la colère (cf. IV, 31<sup>b</sup>) ; la justice et la vérité ont été déjà associées plus haut (IV, 24<sup>b</sup>). — *Probantes quid...* (vers. 10). Cf. Rom. XII, 2. Règle excellente pour vivre saintement : rechercher en tout et partout ce qui est agréable à Dieu, quelle est sa volonté. Tout environné de lumière, le chrétien réussit sans peine dans ce travail. — *Et nolite communicare...* (vers. 11). La recommandation est d'abord négative, comme au verset 7. — *Operibus infructuosius*. En effet, les vices ne portent pas de fruits, comme dit saint Jérôme : « Vitia in semetipsa finluntur et pereunt ; virtutes frugibus pullulant et redundant. » Cf. Rom. VI, 21. — *Magis autem...* Non contents de n'avoir aucune part aux œuvres des ténèbres, c.-à-d. des païens, les chrétiens doivent positivement les signaler, les blâmer, les flétrir : *redarguite* (ἐλέγχετε à tout à la fois la signification de dénoncer, mettre en lumière, et celle de réprouver, attaquer). — *Quæ enim...* (vers. 12). L'apôtre veut prouver que cette dénonciation énergique produira d'excellents résultats, et il commence par rappeler les turpitudes des misérables qu'il a en vue dans tout ce passage. — *Turpe... et dicere*. A plus forte raison serait-il honteux d'imiter ces tristes débordements. Comp. le vers. 3<sup>b</sup>. — Motif de plus pour ne pas se

taire en face de pareils crimes, « pour parler bien haut, afin de confondre les uns et de pré-munir les autres. » En effet, *omnia... quæ arguuntur... manifestantur* (vers. 13). Ce qui est ainsi signalé et blâmé est mis en pleine lumière et ne peut demeurer caché, puisque *omne... quod manifestatur, lumen est*. Souvent, le vice n'a d'attraits qu'autant qu'il reste dans l'ombre ; dès



Le Christ illuminateur. (Presque romaine.)

qu'il est manifesté, il perd de ses charmes et ne fait plus autant de victimes. Tel paraît être le véritable sens de ce verset un peu difficile. — *Propter quod dicit*. Saint Paul se sert parfois de cette formule pour introduire un passage de la sainte Écriture. Voyez IV, 8, etc. Et pourtant la parole citée ne se trouve nulle part dans l'Ancien Testament. De là on a conclu que le texte qui suit, *Surge, qui...* serait extrait d'un livre apocryphe, ou d'un hymne antique en usage dans la liturgie primitive, ou d'un discours iné-

14. Propter quod dicit : Surge, qui dormis, et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus.

15. Videte itaque, fratres, quomodo caute ambuletis ; non quasi insipientes,

16. sed ut sapientes ; redimentes tempus, quoniam dies mali sunt.

17. Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.

18. Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria ; sed implemini Spiritu sancto,

19. loquentes vobismetipsis in psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus, cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino ;

14. C'est pourquoi il est dit : Lève-toi, toi qui dors, relève-toi d'entre les morts, et le Christ t'illuminera.

15. Prenez donc garde, mes frères, de vous conduire avec circonspection ; non comme des insensés,

16. mais comme des sages ; rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais.

17. C'est pourquoi ne devenez pas inconsidérés ; mais comprenez quelle est la volonté de Dieu.

18. Et ne vous enivrez pas de vin, c'est de la débauche ; mais remplissez-vous du Saint-Esprit,

19. vous entretenant par des psaumes, et des hymnes, et des cantiques spirituels, chantant et psalmodiant dans vos cœurs au Seigneur ;

dit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc. Mais ce sont là des conjectures sans fondement. Il est mieux d'admettre que l'apôtre use ici, comme en d'autres circonstances analogues, d'une certaine liberté relativement aux textes sacrés, et que, sans faire une citation littéraire, il combine ensemble plusieurs passages, de manière à donner un sens très exact. L'idée principale paraît être tirée d'Isaïe, LX, 1 (« Surge, illuminare, Jerusalem, quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est ») ; elle a pu être complétée par des emprunts faits à Is. IX, 2 et XXVI, 2. — *Qui dormis* : du sommeil de la mort, d'après les mots qui suivent, *exurge a mortuis*. L'appel s'adresse aux pécheurs, plongés dans les ténèbres de la mort spirituelle ; qu'ils fassent un effort pour sortir de leur triste état, et le Christ, qui est la vraie lumière, les illuminera de ses splendeurs.

15-17. Exhortation générale, qui résume toutes les instructions pratiques qui précèdent : que les Ephésiens régissent sagement toute leur conduite, profitant des moindres occasions pour se sanctifier. — *Videte*. Avec la signification de Prenez bien garde (βλέπετε). — *Quomodo caute*. La Vulgate a suivi la meilleure leçon, πῶς ἀκριβῶς (au lieu de ἀκριβῶς πῶς : Voyez exactement comment vous marchez). Marcher ou se conduire exactement, c'est le faire exemplairement, d'une manière en tout conforme aux données de la sagesse chrétienne, comme l'expliquent les mots *Non quasi...*, *sed ut...* (vers. 16). — *Redimentes tempus*. A la lettre dans le grec : Rachetant l'opportunité (τὸν καιρὸν, le temps opportun, le bon moment) ; c.-à-d., la saisissant avec empressement, au prix d'efforts sérieux. — Raison pour laquelle il ne faut pas laisser échapper les occasions favorables d'accomplir le devoir : *quoniam dies mali...* Mauvais sous le rapport moral, de sorte que les moments opportuns pour faire le bien sont plus rares, et que les dangers, les obstacles sont plus nombreux. — *Propterea* (vers. 17) : parce que les jours sont

mauvais, ou parce qu'il faut avoir les yeux bien ouverts pour vivre saintement. — *Imprudentes* (ἄφρονες) n'est pas entièrement synonyme de « insipientes » (ἄσοφοι). Le manque de sagesse concerne plutôt la théorie ; le manque de prudence se manifeste dans la pratique. — *Intelligentes quæ...* Pensée semblable à celle du vers. 10. Cf. Rom. XII, 2<sup>o</sup>.

18-21. La joie spirituelle opposée à l'ivresse grossière. — *Et nolite...* La conjonction signale le passage du général au particulier. — *Inebriari vino*. Vice non moins fréquent chez les païens que l'impudicité. L'apôtre le signale à plusieurs reprises : cf. Rom. XIII, 13 ; I Cor. V, 11 et VI, 10 ; Gal. V, 21 ; I Tim. III, 3, etc. — *In quo...* *luxuria*. Le substantif ἀσώτια désignait chez les Grecs une vie extrêmement dissolue. Cf. Luc. XV, 13 ; Tit. I, 6 ; I Petr. IV, 4. La réflexion de saint Jérôme est bien connue : « Venter mero astutus facile desumpat in libidinem. » — *Sed implemini...* Contraste énergique et hardi. Le mot *sancto* manque dans le grec, où on lit seulement : Soyez remplis de l'Esprit (ἐν πνεύματι). Mais l'addition de la Vulgate donne bien le véritable sens, comme il ressort du contexte. — Lorsque les lecteurs de Paul auront laissé l'Esprit de Dieu envahir ainsi tout leur être, ils ressentiront de saints et joyeux transports, dont l'ivresse produite par le vin n'est qu'une « horrible parodie », et ils manifesteront leur bonheur par des chants et des prières : *loquentes...*, *cantantes...*, *gratias...* (vers. 19 et 20). Sur ces effets, directement et surnaturellement produits par l'Esprit-Saint, voyez I Cor. XIV, 15, 26, etc. — *In psalmis, et hymnis, et canticis* (ψαλμοῖς, καὶ ὕμνοις, καὶ ᾠδαῖς). Cf. Col. III, 14. Le psaume, étymologiquement, était un chant accompagné d'instruments à cordes ; l'hymne, un chant de louanges en l'honneur des dieux et des héros ; l'ode, un poème lyrique. Mais il est possible que saint Paul ait simplement accumulé ces expressions pour appuyer sur la pensée. L'épithète *spiritualibus* retombe sans doute sur

20. rendant grâces sans cesse pour toutes choses à Dieu le Père, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ;

21. vous soumettant les uns aux autres dans la crainte du Christ.

22. Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur;

23. car le mari est le chef de la femme,

20. gratias agentes semper pro omnibus, in nomine Domini nostri Jesu Christi, Deo et Patri;

21. subjecti invicem in timore Christi.

22. Mulieres viris suis subditæ sint, sicut Domino;

23. quoniam vir caput est mulieris,

les trois substantifs. Nous voyons par ce passage que déjà, dans l'Église primitive, le chant était un élément important du culte sacré. — *In cordibus vestris*. C'est la leçon la plus autorisée. Quelques manuscrits ont τῆ καρδίᾳ ὑμῶν, « corde vestro, » au singulier et sans préposition. En ajoutant ce trait, l'apôtre montre aux fidèles que leur culte ne doit pas être moins intérieur qu'extérieur. — *Domino* : au Seigneur Jésus, le centre du culte chrétien. — *Gratias... semper pro omnibus* (vers. 20). En effet, pour l'âme croyante, tout vient de Dieu, de sa providence toujours aimable, et elle lui dit un merci reconnaissant, même lorsqu'il lui envoie l'épreuve et la souffrance. — *In nomine Domini...* Puisque Jésus-Christ est notre médiateur auprès de Dieu, et que toutes les grâces nous ont été méritées par lui. — *Deo et Patri*. C.-à-d. : Dieu, qui est en même temps Père (notre Père). — *Subjecti...* (vers. 21). De nombreux commentateurs rattachent ce verset au paragraphe qui suit, dont il formerait pour ainsi dire le titre, et dont il résumerait la pensée principale. Ils appuient leur sentiment sur ce fait que les mots « subditæ sint » ne sont probablement pas représentés dans le grec au vers. 22; preuve, disent-ils, que ce verset et le précédent ne doivent pas être séparés. Malgré cette raison, nous préférons regarder le verset 21 comme faisant encore partie du § II, auquel il met en quelque sorte le sceau, en indiquant aux chrétiens un autre principe essentiel de leur conduite. — *Invicem*. S'il y a des classes dont la subordination est le caractère principal, comme il sera dit bientôt, ceux dont elles dépendent ont aussi des devoirs à remplir envers elles. Dans ce sens, pour les chrétiens, il y a toujours soumission réciproque. — *In timore Christi* (c'est la vraie leçon, et non « Dei »). Motif qui doit inspirer et accompagner cette subordination mutuelle : non pas la crainte servile des hommes, mais la crainte d'offenser Jésus-Christ.

§ III. — *Devoirs qui incombent aux chrétiens dans le cercle de la famille*. V, 22-VI, 9.

Ici commence une série d'exhortations importantes, relatives à la vie de famille. Elles signalent successivement les obligations mutuelles des époux, v, 22-33, celles des parents et des enfants, vi, 1-4, enfin celles des maîtres et des esclaves, vi, 5-9. L'apôtre suit régulièrement le même ordre dans chacun de ces aînées : il mentionne en premier lieu les devoirs des inférieurs (la femme, les enfants, les esclaves), puis

ceux des supérieurs (le mari, les parents, les maîtres).

1<sup>o</sup> Devoirs mutuels des époux chrétiens. V, 22-33.

Ce passage renferme ce qui a été écrit de plus profond et de plus relevé sur le mariage chrétien, au point de vue dogmatique et pratique. Portant bien haut ses regards et les fixant sur l'idéal divin, saint Paul met cette union en parallèle avec celle de Jésus-Christ et de l'Église; d'où il conclut que, dans leurs rapports réciproques, le mari et la femme doivent imiter le Sauveur et son Épouse mystique.

22-24. Les obligations de l'épouse. Elles sont résumées dans la soumission : *viris... subditæ sint*. Comme il a été dit plus haut, le verbe ὑποτάσσουσιν (ou, d'après une autre leçon, ὑποτάσσεσθε à l'impératif : soyez soumises) a été vraisemblablement ajouté par les copistes, pour rendre la phrase plus complète. Déjà saint Jé-



Scène de fiançailles. (Pierre gravée.)

rome faisait remarquer qu'il manquait dans les manuscrits grecs de son temps. Dans ce cas, il faut le suppléer en l'empruntant au vers. 21. Tout en proclamant l'égalité de l'homme et de la femme sous le rapport religieux (cf. Gal. III, 28), et en transformant par là même les dures conditions d'existence que le paganisme avait faites à la femme, l'évangile ne méconnaît pas que chacun des deux sexes a « reçu du Créateur sa tâche ou sa sphère spéciale dans la famille, et il n'était pas question de renverser cet ordre de la nature par une espèce d'émancipation révolutionnaire ». Voyez I Cor. XI, 3 et ss.; Col. III, 18; I Petr. III, 1-6, etc. — *Sicut Domino*. C.-à-d., comme à Jésus-Christ lui-même. Ce trait marque dans quel esprit doit avoir lieu la soumission requise, et il la facilite singulièrement. — Motif de cette obéissance : *quoniam vir caput...* (vers. 23). Voyez I Cor.

sicut Christus caput est ecclesiae : ipse salvator corporis ejus.

24. Sed sicut ecclesia subjecta est Christo, ita et mulieres viris suis in omnibus.

25. Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea,

26. ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquae in verbo vitae,

27. ut exhiberet ipse sibi gloriosam ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata.

28. Ita et viri debent diligere uxores

comme le Christ est le chef de l'Église, qui est son corps, et dont il est le Sauveur.

24. Or, de même que l'Église est soumise au Christ, de même aussi les femmes doivent être soumises à leurs maris en toutes choses.

25. Vous, maris, aimez vos femmes, comme le Christ aussi a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle,

26. afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême d'eau par la parole de vie,

27. pour se la présenter lui-même comme une Église glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et immaculée.

28. De même les maris aussi doivent

xi, 3 et le commentaire. — *Christus caput Ecclesiae*. Ainsi qu'il a été dit plus haut, I, 22. — *Ipse* (pronom accentué) *salvator*... Ces mots ne s'appliquent pas au mari terrestre, mais uniquement à Jésus-Christ, en tant qu'il est l'Époux divin de l'Église. Après avoir exprimé la ressemblance qui existe entre le Christ, chef de l'Église, et le mari, chef de sa femme, l'apôtre signale une énorme différence. Aucune relation humaine ne peut représenter ce que Jésus est pour l'Église, car il occupe envers elle une situation unique : il est son Sauveur. — *Corporis ejus*. Le pronom manque dans le grec, comme aussi dans les anciens manuscrits latins. Il faut lire : (Sauveur) du corps. Le corps, c'est l'Église, envisagée comme un organisme vivant. Cf. iv, 12 et ss. La métaphore du mariage pour figurer l'union du Christ et de l'Église apparaît dès l'Ancien Testament, au Cantique des Cantiques, au Ps. xlv, etc. Mais elle est plus nette encore dans le Nouveau : cf. Matth. ix, 15 et xxv, 1-10 ; Joan. iii, 29 ; Gal. iv, 21 et ss. ; Apoc. xxi, 2, 9 et xxii, 17, etc. Les relations de Jéhovah et du peuple hébreu étaient d'ailleurs souvent désignées par cette même image : cf. Is. liv, 5 ; lxi, 2 ; lxii, 4-5 ; Jer. iii, 14 ; xxxi, 32 ; Os. ii, 2-20, etc. — *Sed sicut*... (vers. 24). C'est la conclusion logique du raisonnement qui précède. — *In omnibus* (ἐν παντί, en tout). L'apôtre ne fait aucune restriction, parce qu'il a comparé le mari au Christ : ce qui suppose qu'il ne commandera rien qui ne soit honnête et conforme à la volonté de Dieu.

25-33. Les obligations du mari. — *Diligite uxores*... Aux femmes, saint Paul proposait l'exemple de l'Église, toujours soumise à Jésus-Christ ; aux maris, il offre celui du Sauveur lui-même, qui affectionne si tendrement sa céleste épouse. « Il est impossible de concevoir des règles plus sublimes, plus idéales, pour la vie dans le mariage ; il est facile d'en faire l'application pratique dans tous les cas qui peuvent se présenter. » — *Seipsum tradidit*. Le Christ s'est livré à la mort, comme rançon pour

son Église. Pour l'expression, voyez Rom. iv, 25 et viii, 32 ; Gal. ii, 20. — *Ut illam*... (vers. 26). But prochain pour lequel Jésus-Christ s'est ainsi livré. Le verbe *sanctificaret* en exprime le côté positif ; le participe *mundans* (à l'aoriste dans le grec : ayant purifié), le côté négatif. Cf. I Cor. vi, 11. — Les mots *lavacro aquae* ne peuvent désigner que le bain salulaire du baptême. Cf. Tit. iii, 5. On s'accorde moins sur la signification des suivants : *in verbo* (ἐν ῥήματι ; *vitae* a été ajouté par le traducteur ou par les copistes latins, « la parole qui donne la vie »). Les commentateurs grecs pensent qu'ils représentent la formule « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit », qui confère à l'eau une vertu sacramentelle, et c'est là, ce semble, le meilleur sentiment. D'assez nombreux interprètes, à la suite de saint Augustin, prennent le substantif « verbum » comme synonyme d'enseignement, d'évangile, et font dire à l'apôtre que le Christ a sanctifié l'Église par la doctrine évangélique. Cela paraît un peu cherché. — *Ut exhiberet*... (vers. 27). C'est le but éloigné du « seipsum tradidit ». Les pronom *ipse sibi* sont accentués, et mettent en relief l'action personnelle du Sauveur dans le fait indiqué : lui-même il s'est occupé d'orner sa fiancée mystique, afin qu'elle fût digne de lui. — *Gloriosam ecclesiam*. Avec emphase dans le grec : Glorieuse, l'Église. Cf. Apoc. xix, 7-8. — Les mots *non habentem*... développent cette épithète. Le Christ ne veut aucune ombre à la beauté de son Épouse. — *Sed ut sit* (il y a un changement dans la construction)... L'adjectif *sancta* marque la sainteté positive, et *immaculata* la sainteté négative. Comp. le vers. 26. — *Ita et viri*... (vers. 28). Après avoir cité l'admirable exemple de l'Époux céleste de l'Église, saint Paul en fait l'application détaillée, développant l'exhortation qu'il a rapidement énoncée au vers. 25. — *Ut corpora sua*. Non pas : Comme on aime son propre corps ; mais : En tant que l'épouse ne forme avec son mari qu'un seul et même organisme, dont il est la tête. Comp. le vers. 31. Les mots suivants,



aimer leurs femmes comme leurs propres corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même.

29. Car jamais personne n'a haï sa propre chair ; mais il la nourrit et la soigne, comme le Christ *fait* pour l'Église,

30. parce que nous sommes les membres de son corps, *formés* de sa chair et de ses os.

31. C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux seront une seule chair.

32. Ce mystère est grand : je dis cela par rapport au Christ et à l'Église.

33. Ainsi, que chacun de vous individuellement aime sa femme comme lui-même, et que la femme respecte son mari.

suas ut corpora sua. Qui suam uxorem diligit, seipsum diligit.

29. Nemo enim unquam carnem suam odio habuit ; sed nutrit, et fovet eam, sicut et Christus ecclesiam,

30. quia membra sumus corporis ejus, de carne ejus et de ossibus ejus.

31. Propter hoc relinquet homo patrem, et matrem suam, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una.

32. Sacramentum hoc magnum est : ego autem dico in Christo et in ecclesia.

33. Verumtamen et vos singuli, unusquisque uxorem suam sicut seipsum diligit ; uxor autem timeat virum suum.

qui... uxorem diligit, seipsum..., montrent que tel est le véritable sens. — *Nemo enim...* (verset 29). Preuve de l'assertion qui précède. L'écrivain sacré emploie cette fois l'expression *carnem suam*, en vue du texte biblique qu'il va bientôt citer (comp. le vers. 31b) : « Et erunt duo in carne... » Il est dans l'ordre de la nature que chacun aime sa propre personne ; puisque les époux ne forment qu'un seul être, le mari, en témoignant de l'affection à sa femme, s'en témoigne par conséquent à lui-même. De sa part, l'absence d'amour serait une chose contraire à la nature. — Les mots *nutrit et fovet* résument toutes les marques d'affection qu'un mari dévoué témoigne à sa femme. — *Sicut et Christus...* Encore l'exemple du Christ, qui domine tout ce passage. — Le vers. 30, *quia membra sumus...*, contient le motif pour lequel Jésus-Christ manifeste à l'Église l'amour le plus ardent, le plus sincère : nous tous, qui la composons, nous sommes ses membres et il est notre chef. Cf. I, 22-23 ; IV, 12 et ss. ; I Cor. VI, 15 (passage presque analogue à celui-ci), etc. — Les mots *de carne... et de ossibus...* sont omis par quelques manuscrits de valeur ; mais leur présence dans tous les autres et dans la plupart des anciennes versions garantissent suffisamment leur authenticité. Ils indiquent jusqu'à quel point nous appartenons au corps du Christ. Ils sont un écho de Gen. II, 23. — *Propter hoc* (vers. 31) : parce que le mari doit chérir sa femme comme le Christ a aimé l'Église. — *Relinquet homo...* Citation du célèbre passage Gen. II, 24, d'après les LXX (voyez le commentaire), pour montrer que l'amour conjugal dépasse tout autre amour. —

*Sacramentum hoc...* (vers. 32). Ce texte serait plus exact et plus clair, si on en donnait la traduction suivante, calquée littéralement sur le grec : « *Mysterium hoc magnum est ; ego autem loquor in Christum et in Ecclesiam.* » C'est là un grand mystère ; mais moi je parle relativement au Christ et à l'Église. L'apôtre veut dire que la parole d'Adam qu'il vient de citer contient, indépendamment de son sens naturel et direct, qui concerne l'institution sacrée du mariage, un profond mystère et une signification supérieure, objet de la révélation divine. Ce mystère, continue-t-il, est relatif au Christ et à l'Église, c.-à-d., d'après les détails qui précèdent, à leur union mystique, qui a tant d'analogie avec le mariage humain. On voit par cette interprétation, communément admise de nos jours, qu'on ne trouve pas dans le vers. 32 une preuve proprement dite de la sacramentalité du mariage (laquelle est d'ailleurs bien démontrée par d'autres arguments). Aussi le concile de Trente, Sess. xxiv, de *Matrim.*, citant ce texte à propos du caractère sacramentel de l'union des époux, ne dit pas : « *Quod docet Apostolus Paulus ;* » mais : « *Quod innuit...* » Il n'y voit qu'une indication, une insinuation. — *Verumtamen...* (vers. 33). Saint Paul revient à son sujet principal, qu'il résume tout entier dans ce verset. — *Et vos*. Vous aussi, maris chrétiens, à l'exemple du Christ. — Le pronom *unusquisque* individualise le précepte. *Sicut seipsum* : ainsi qu'il a été dit au vers. 28. — *Uxor... timeat...* Cf. vers. 22 et 24. D'une crainte respectueuse, qui n'a rien de servile, et qui est compatible avec le plus entier dévouement. Comp. le vers. 21.

## CHAPITRE VI

1. Filii, obedite parentibus vestris in Domino; hoc enim justum est.

2. Honora patrem tuum et matrem tuam, quod est mandatum primum in promissione,

3. ut bene sit tibi, et sis longævus super terram.

4. Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros, sed educate illos in disciplina et correptione Domini.

5. Servi, obedite dominis carnalibus

1. Enfants, obéissez à vos parents, dans le Seigneur; car cela est juste.

2. Honore ton père et ta mère (c'est le premier commandement accompagné d'une promesse),

3. afin que tu sois heureux, et que tu vives longtemps sur la terre.

4. Et vous, pères, n'excitez pas vos enfants à la colère; mais élevez-les dans la discipline et l'instruction du Seigneur.

5. Esclaves, obéissez à vos maîtres

2° Devoirs réciproques des parents et des enfants. VI, 1-4.

CHAP. VI. — 1-3. Les enfants. — *Obedite parentibus*. C'est là leur obligation essentielle. — *In Domino* (dans le Seigneur Jésus). Par ce trait l'apôtre anoblit et facilite tout ensemble cette obéissance; elle doit être chrétienne et surnaturelle. Cf. v, 22. — *Hoc enim justum...* La soumission des enfants à leurs parents est basé soit sur le droit divin, soit sur le droit naturel. — *Honora patrem...* (vers. 2). Citation du texte même du Décalogue. Cf. Ex. xx, 12 (voyez les

ceux qui l'observent avec fidélité. Il est vrai qu'en fait il est non seulement le premier, mais le seul de cette espèce; aussi a-t-on proposé tantôt de donner à « primum » le sens de « solum »; tantôt, et cela vaut mieux, d'admettre que « primum » ne se rapporte pas uniquement au Décalogue, mais à toute la série des préceptes divins qui fut inaugurée par les dix grands commandements. — *Ut bene sit...* (vers. 3). C'est la promesse en question, alléguée d'après les LXX (cf. Ex. xx, 12; Deut. v, 16), mais abrégée par saint Paul.

4. Les parents. — *Et vos*. La conjonction marque que les devoirs ne sont pas uniquement pour les enfants. — *Patres*. Les pères sont plus directement interpellés, parce qu'ils représentent davantage le principe d'autorité dans la famille. L'apôtre leur rappelle toutefois qu'ils doivent user avec mesure de leur légitime puissance: *nolite ad iracundiam...* Plus brièvement dans le grec: μή παροργίζετε, N'irritez point (par une sévérité outrée). Cf. Col. III, 21. — *Sed educate...* Obligation positive, après le devoir négatif. Ces mots sont gros de choses délicates, difficiles, mais indispensables. — *In disciplina et correptione* (ἐν παιδείᾳ καὶ ὑποταξίᾳ). Le premier de ces substantifs est plus général et le second plus spécial: la discipline et l'admonition; ou bien, l'éducation et l'instruction. — *Domini*. C.-à-d., une discipline conforme à l'esprit de Jésus-Christ.

3° Devoirs des maîtres et des esclaves. VI, 5-9.

A cet égard non plus, le christianisme ne voulait pas « provoquer une révolution sociale » (voyez l'Introd. de l'épître à Philémon); du moins, il supprime les abus les plus criants et rend la situation des esclaves facile à supporter, en attendant que l'esclavage lui-même disparaisse sous son heureuse influence.

5-8. Les esclaves. — Ici encore (comp. le vers. 1 et v, 22), et plus que jamais, tout se résume dans *obedite*. — *Domini carnalibus*. D'après le grec: aux maîtres selon la chair, c.-à-d., aux maîtres humains, par opposition au



Débris d'une colonne du temple d'Éphèse.

notes). Saint Paul l'interrompt par la réflexion *quod est... primum in...*; d'après l'opinion la plus probable, elle signifie que le quatrième commandement est le premier qui soit accompagné, dans le Décalogue, d'une promesse spéciale pour

selon la chair, avec crainte et respect, dans la simplicité de votre cœur, comme au Christ :

6. ne servant pas *seulement* sous leurs yeux, comme ayant à plaire à des hommes, mais comme serviteurs du Christ, en faisant de bon cœur la volonté de Dieu,

7. servant avec affection, comme s'il s'agissait du Seigneur, et non des hommes;

8. sachant que chacun sera récompensé par le Seigneur du bien qu'il aura fait, qu'il soit esclave, ou qu'il soit libre.

9. Et vous, maîtres, agissez de même à leur égard, vous abstenez de menaces, sachant que votre maître à vous et à eux est dans le ciel, et qu'il ne fait point acception de personnes.

10. Au reste, mes frères, fortifiez-

cum timore et tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo :

6. non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes; sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo;

7. cum bona voluntate servientes, sicut Domino, et non hominibus;

8. scientes quoniam unusquisque, quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet a Domino, sive servus, sive liber.

9. Et vos, domini, eadem facite illis, remittentes minas; scientes quia et illorum et vester Dominus est in caelis, et personarum acceptio non est apud eum.

10. De cetero, fratres, confortamini

Maitre selon l'esprit, le Christ. — *Cum timore et tremore*. Ces deux substantifs sont aussi associés ailleurs par saint Paul. Cf. I Cor. II, 3; II Cor. VII, 15; Phil. II, 12. Le contexte montre qu'on ne doit pas en trop presser le sens; ils marquent un empressement respectueux et consciencieux à obéir. — *In simplicitate cordis...* C.-à-d., loyalement et sincèrement, sans les arrière-pensées citées plus bas (cf. vers. 6<sup>a</sup>). — *Sicut Christo*. Comme pour les femmes mariées et pour les enfants. Comp. le vers. 1 et v, 22. Il n'y aurait plus d'amertume à obéir, si, en se pliant aux ordres d'un supérieur, on regardait le Christ dans sa personne. — Le trait « in simplicitate... » est développé en termes tour à tour négatifs et positifs, dans les vers. 6-8. D'abord négativement, vers. 6<sup>a</sup>: *non ad oculum...*, *quasi...* Un service qui n'est fait que pour les yeux du maître (*κατ'ὄφθαλμοδοσίαν*); expression qui n'apparaît qu'ici et Col. III, 22), par calcul, afin de gagner ses faveurs, n'est évidemment fidèle et honnête que lorsque l'intérêt de l'esclave est en cause. — *Hominibus placentes*. Le mot composé *ἀνθρωπάρεστοι* ne se rencontre nulle part chez les auteurs classiques; mais on le trouve dans les LXX. — *Sed ut...* (vers. 6<sup>b</sup>). Conditions positives de la soumission des esclaves. En premier lieu, se regardant, en leur qualité de chrétiens, comme les esclaves de Jésus-Christ (*servi Christi*), ils doivent se soumettre pleinement et de bon cœur (*ex animo, ex ψυχῆς*) à la volonté de Dieu, qui a permis qu'ils naussent ou qu'ils tombassent dans l'esclavage. — En second lieu, pour rendre leur soumission plus noble et plus aisée, ils n'ont qu'à se représenter qu'ils servent le Seigneur Jésus et non pas les hommes (*sicut... et non...*; comp. le vers. 5<sup>b</sup>); de la sorte, leur condition leur paraît moins rude (*cum bona voluntate...*, vers. 7). — Enfin, un regard plein d'espoir jeté sur la récompense éternelle les encour-

agera puissamment: *scientes...* (vers. 8). Les pronoms *unusquisque, quodcumque et hoc* sont accentués. De même les mots *servus et liber*. Pour la récompense promise aux chrétiens fidèles, voyez Matth. V, 12; VI, 1, 4; XVI, 27; XXV, 34-36; Luc. VI, 35 et XIV, 14; Rom. II, 6-10; II Cor. V, 10, etc.

9. Les maîtres. — *Et vos*. Comme au vers. 4, et dans le même sens. — *Eadem facite...* C.-à-d., agissez dans un esprit semblable à celui que j'ai recommandé à vos esclaves. — *Remittentes minas*. Dans le grec: τὴν ἀπειλήν, avec l'article; la menace qui n'était que trop souvent sur les lèvres des maîtres. — L'exhortation est motivée: *scientes quia...* Il n'y a qu'un seul Dieu pour tous les hommes, quelle que soit leur condition (*et illorum et vester*, ou mieux, « vestri »...), et ce Maître universel est absolument impartial (*et personarum acceptio non...*; sur cette locution hébraïque, voyez Act. X, 34 et les notes; Rom. II, 11; Col. III, 25, etc.).

§ IV. — *Le chrétien doit combattre vaillamment pour la foi*, VI, 10-20.

« La tâche de l'Église ici-bas ne s'accomplit pas sous la forme d'un simple progrès. Elle nécessite une lutte: lutte non seulement avec les mauvais penchants du cœur et avec l'Inimicé du monde, mais avec l'adversaire invisible (Satan), qui attise la violence de ces ennemis naturels. Pour ce combat surhumain, les fidèles doivent se revêtir de l'armure surnaturelle dont Dieu a pourvu l'Église. »

1<sup>o</sup> Exhortation à la lutte courageuse. VI, 10-13. 10. Introduction: il faut se fortifier dans le Seigneur, en vue du combat. — La formule *de cetero* (τοῦ λοιποῦ, ou τὸ λοιπόν) sert plusieurs fois de transition à saint Paul pour amener la conclusion de ses épîtres. Cf. II Cor. XIII, 11;

in Domino, et in potentia virtutis ejus.

11. Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli.

12. Quoniam non est nobis collectatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus principes et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiae, in caelestibus.

13. Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, et in omnibus perfecti stare.

vous dans le Seigneur, et par sa vertu toute-puissante.

11. Revêtez-vous de l'armure de Dieu, afin que vous puissiez tenir ferme contre les embûches du diable.

12. Car ce n'est pas contre la chair et le sang que nous avons à lutter, mais contre les principautés et les puissances, contre les dominateurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits de malice des régions célestes.

13. C'est pourquoi recevez l'armure de Dieu, afin de pouvoir résister dans le jour mauvais, et rester debout après avoir tout supporté.

Gal. vi, 17; Phil. iv, 8; II Thess. iii, 1. Elle signifie : Quant à ce que j'ai à vous dire encore. — L'apostrophe *fratres* est omise dans plusieurs manuscrits ou versions; son authenticité n'est pas certaine. — *Confortamini*. Mais c'est en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et non pas en eux-mêmes, que les fidèles doivent puiser cette force spirituelle; aussi l'apôtre ajoute-t-il le trait significatif in *Domino*. — Sur l'expression *in potentia virtutis...*, voyez I, 19 et le commentaire.

11-13. Nécessité d'une armure solide, à cause de la force et de l'habileté de nos ennemis spirituels. — *Armaturam*. Dans le grec : τὴν πανοπλίαν, la panoplie. Ce mot est plus expressif qu'armure, car il désigne un équipement complet (voyez les vers. 14-17) : « omnia arma, » dit saint Jérôme; « universatam armorum, » d'après saint Ambroise. Une panoplie de Dieu (*Dei*) : c.-à-d., venant de Dieu, fournie par lui. — *Ut possitis...* Raison pour laquelle il faut que le chrétien soit armé de toutes pièces. — *Stare*, στήναι. Ce verbe résume la pensée dominante de ce passage. En effet, Paul ne décrit pas ici une marche en avant, ni un assaut, mais simplement l'action de demeurer ferme dans la lutte, sans permettre à l'ennemi de gagner le moindre terrain. Comp. les vers. 13 et 14. — *Adversus insidias...* Cet ennemi est habile et puissant, puisque c'est le prince des démons lui-même qui combat contre nous avec toutes ses troupes. — Cette pensée est aussitôt développée : *quoniam non...* (vers. 12). Le mot *collectatio* (ἡ πάλη, la lutte corps à corps) mêle l'image des jeux à celle de la guerre. — La formule *carnem et sanguinem* (le grec renverse ici l'ordre des substantifs : le sang et la chair) désigne des adversaires mortels, par conséquent faibles et peu redoutables (cf. Matth. xvi, 17; I Cor. ix, 25, etc.), par opposition aux puissances surhumaines que représentent les mots suivants. — *Principes et potestates*. D'après le grec : contre les principautés (à l'abstrait) et les puissances. Ces noms, qui ont servi plus haut (voyez I, 21 et le commentaire) à désigner deux catégories supérieures des bons anges, correspondent ici à deux classes analogues d'esprits mauvais (cf. Rom. viii, 38; Col. ii, 15); ce qui

suppose aussi une certaine organisation chez ces derniers. — Le titre *mundi rectores tenebrarum...* n'est pas appliqué ailleurs aux démons dans les écrits bibliques; mais sa première partie, κοσμοκράτορες, dominateurs du monde, ressemble beaucoup aux noms « prince de ce monde » et « Dieu de ce monde », employés ailleurs par le Sauveur lui-même et par saint Paul, pour désigner Satan. Voyez Joan. xiv, 30; II Cor. iv, 4 et les notes. Par *tenebrarum harum* il faut entendre le monde présent, que le péché a rempli de ténèbres intellectuelles et morales. Les mots τοῦ αἰῶνος, « siècle » (ces ténèbres du siècle), ajoutés par quelques manuscrits grecs, sont apocryphes. — *Contra spiritualia...* C.-à-d., contre des forces spirituelles dont la méchanceté forme le caractère essentiel. — *In caelestibus*. Par ce trait, l'apôtre a probablement voulu déterminer le domaine habituel des esprits mauvais qui attaquent les chrétiens. Ils résident dans les régions supérieures de l'air (comp. II, 2), et de là ils descendent perpétuellement pour la lutte. Cette interprétation paraît exigée par les passages I, 3, 20; II, 6; III, 10, où la formule « in caelestibus » a toujours un sens local. C'était déjà celle de saint Jérôme, et elle est très communément admise. Les anciens commentateurs grecs traduisent : pour les choses célestes (les démons nous font la guerre au sujet du royaume des cieux, de nos intérêts célestes). — *Propterea accipite...* (vers. 13). Après la description qui précède, la nécessité d'une divine panoplie est évidente. Comp. le vers. 11. Le combat sera terrible; armez-vous de votre mieux. — *Resistere*, ἀντιστῆναι. Voyez la note du verset 11<sup>b</sup>, relative à « stare ». — *In die malo*. D'après le contexte, au moment où la formidable lutte sera engagée. Et ce « jour mauvais » peut revenir plus d'une fois. — *Et in omnibus perfecti...* Le grec serait mieux traduit par « omnibus perfectis stare ». Ce qui veut dire : Vous tenir debout après avoir remporté une victoire complète. Le combat est terminé, et nous voyons, sur le champ de bataille, le chrétien demeuré pleinement maître de ses positions. Le verbe κατεργάζεσθαι suppose que la lutte a été chaude et la victoire difficile.

14. Tenez donc ferme, ayant vos reins ceints de la vérité, revêtus de la cuirasse de la justice,

15. les pieds chaussés de zèle pour l'évangile de la paix,

16. prenant par-dessus tout le bouclier de la foi, au moyen duquel vous pourrez éteindre tous les traits enflammés du malin.

17. Prenez aussi le casque du salut, et l'épée de l'Esprit, qui est la parole de Dieu;

18. faisant en tout temps, par l'Es-

14. State ergo succincti lumbos vestros in veritate, et induti lorica[m] justitiæ,

15. et calcetati pedes in præparatione evangelii pacis;

16. in omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.

17. Et galeam salutis assumite, et gladium spiritus quod est verbum Dei;

18. per omnem orationem et obseca-

2° La panoplie mystique du chrétien. VI, 14-20.

14-17. Cette allégorie est fort bien décrite. Chaque partie de l'armure, après avoir été nommée, reçoit une interprétation spirituelle, qu'il ne faut pas vouloir trop presser, puisqu'elle n'est pas la même dans le passage parallèle I Thess. v, 8. Voyez aussi Is. LIX, 16-17, et Sap. v, 17 et ss., où l'on trouve des descriptions analogues, que saint Paul a probablement voulu imiter. Entouré alors de soldats romains, il nous présente le portrait extérieur de l'un d'eux. Il mentionne d'abord les armes défensives; parmi les armes offensives, il ne signale que l'épée, puisque, nous l'avons vu plus haut, il est surtout question ici pour le chrétien de défendre ses positions. — *Succincti*. Il s'agit du large ceinturon militaire, qui protège les reins et qui donne au corps de la souplesse et de la vigueur (*Att. arch.*, pl. LXXXV, fig. 6, etc.). Il symbolise la vérité (*in veritate*; c.-à-d., ceints de vérité); non pas les vérités objectives de la foi, mais la fidélité, la droiture morale.

Guerrier grec. (D'après une ancienne peinture.)

Comp. Is. xi, 5, où il est dit du Messie que la vérité sera la ceinture de ses reins. — *Lorica[m] justitiæ*. C.-à-d. la cuirasse qui figure la justice. De même que la cuirasse protège la poitrine, le cœur et le dos, de même la vertu de justice maintient la conscience pure; or, rien ne défend autant notre âme qu'une bonne conscience. — *Calcetati*... (vers. 15°). Allusion aux fortes chaussures (« *caligæ* ») des soldats romains. La chaussure mystique des chrétiens consiste, d'après la traduction exacte du grec, dans un joyeux empressement (*έτοιμασίον*) pour l'évangile, dans un grand zèle à le défendre et à le propager. La Vulgate a lu *εἰς*; au lieu de *ἐν*; c'est pourquoi elle a traduit par *in præparationem*, tandis qu'il faudrait « in præpa-

ratione ». L'évangile est appelé une bonne nouvelle de paix (*pacis*), parce que son message se résume vraiment dans la paix. Cf. II, 17; Is. LII, 7, etc. Comme on l'a fait remarquer, il y a un touchant paradoxe à parler de paix au milieu de la description d'une armure de guerre. — *In omnibus* (vers. 16). Le grec flotte entre les leçons *ἐν παντί* (celle de la Vulgate) et *ἐπι παντός*. La première signifie : dans toutes les circonstances de la lutte; la seconde : en outre de toutes ces armes, prenez... — *Scutum fidei* : le bouclier qui figure la foi. Le substantif grec *θυρίδιον* montre que saint Paul avait à la pensée le grand et large bouclier oblong, qui recouvrait tout le corps (*Att. arch.*, pl. LXXXIV, fig. 13, 21), et non pas le petit *ἀσπίς* rond, « clypeus », qui ne protégeait que la poitrine et la tête (*Att. arch.*, pl. LXXXIV, fig. 14, 16). Il n'est pas de meilleur bouclier que la foi pour le chrétien. — Les mots *tela*... *ignea* font allusion à la coutume ancienne d'entourer parfois d'étoffe la pointe des flèches, qu'on trempait ensuite dans la poix, et à laquelle on mettait le feu. C'est une figure des tentations violentes que suscite le démon (*nequissimi*, le méchant par excellence). — *Galeam salutis* (vers. 17) : le casque qui symbolise le salut, ou l'espérance du salut, comme il est dit au passage parallèle, I Thess. v, 8. Le casque garantit la tête du guerrier; l'espérance du ciel défend aussi très puissamment le chrétien contre l'attaque désordonnée aux choses d'ici-bas. — *Gladium spiritus*. C.-à-d., le glaive qui est donné par l'Esprit-Saint et qui consiste (*quod est*) dans la parole de Dieu. Comp. Hebr. iv, 12, où il est dit que la divine parole est plus affilée qu'un glaive à deux tranchants. Par *verbum Dei* il ne faut pas seulement entendre la sainte Écriture, mais toute parole divinement inspirée.

18-20. A ces armes mystiques, le guerrier chrétien doit ajouter la prière perpétuelle. — Grammaticalement, les mots *per omnem*... etc. dépendent encore du verbe « state », placé en tête du vers. 14. Quoique parfaitement armé et équipé pour le combat, le chrétien est invité à ne pas trop se confier dans ses propres forces, et à attirer sur lui le secours du ciel par de ferventes et continues prières. — *Orationem* (*προσευχή*) et *obsecrationem* (*δέησις*). Deux expressions synonymes; la première est plus gé-

tionem orantes omni tempore in spiritu, et in ipso vigilantes in tempore instantia et obsecratione pro omnibus sanctis,

19. et pro me, ut detur mihi sermo in apertione oris mei cum fiducia, notum facere mysterium evangelii,

20. pro quo legatione fungor in catena; ita ut in ipso audeam, prout oportet me, loqui.

21. Ut autem et vos sciatis quæ circa me sunt, quid agam, omnia vobis nota faciet Tychicus, carissimus frater, et fidelis minister in Domino;

22. quem misi ad vos in hoc ipsum, ut cognoscatis quæ circa nos sunt, et consoletur corda vestra.

prît, toutes sortes de prières et de supplications, veillant à cela avec une entière persévérance, et priant pour tous les saints,

19. et pour moi aussi, afin qu'il me soit donné, quand j'ouvrirai la bouche, des paroles pour annoncer avec assurance le mystère de l'évangile,

20. pour lequel je suis ambassadeur dans les chaînes, et que j'en parle courageusement, comme je le dois.

21. Pour que vous sachiez, vous aussi, ce qui me concerne et ce que je fais, Tychicus, le bien-aimé frère et fidèle ministre dans le Seigneur, vous fera tout connaître.

22. Je l'ai envoyé tout exprès vers vous, afin que vous connaissiez ce qui nous concerne, et qu'il console vos cœurs.

nérale. Voyez I Tim. II, 1 et le commentaire. « Omnem » : toutes sortes de supplications (la prière privée, la prière publique; la prière prolongée, la simple oraison jaculatoire; la demande proprement dite, l'action de grâces, etc.). — *Omni tempore*. D'après le grec, avec une nuance : en toute occasion. Cf. I Thess. v, 18, etc. — *In Spiritu*. C.-à-d., en union avec l'Esprit de Dieu, par son mouvement. Quelques interprètes traduisent : en esprit, avec recueillement et piété. — *Et in ipso vigilantes*. Le grec porte : « in ipso ». Veillant à cela; c.-à-d., à faire en tout temps par l'Esprit-Saint de ferventes prières. — *In omni instantia*. Dans le grec : dans une entière persévérance. Sur cette qualité de la prière, voyez Luc. XVIII, 1; Rom. XII, 12, etc. — *Pro omnibus*... Le chrétien ne prie pas seulement pour lui-même, mais aussi pour tous ses frères dans la foi (*sanctis*; cf. I, 1), avec lesquels il sait qu'il forme un seul et même organisme, comme l'a si éloquemment démontré toute cette épître. — *Et pro me* (vers. 19). Humble demande de l'apôtre, qui sentait tout le besoin qu'il avait du concours divin, par conséquent, des prières des fidèles. Comp. Rom. xv, 30; II Cor. I, 11; Phil. I, 19; Col. iv, 3; II Thess. III, 1; Philem. 22; Hebr. XIII, 18. — *Ut detur mihi*... Paul a soin de déterminer la grâce spéciale qu'il désirait obtenir par l'intercession des Ephésiens. Il voudrait, toutes les fois qu'il ouvrirait la bouche pour annoncer l'évangile (*in apertione oris*... cf. Matth. v, 2 et XIII, 35; Act. x, 34, etc.), que Dieu lui inspire le langage convenable, et en même temps un courage à toute épreuve, digne d'un apôtre (*cum fiducia*; le grec *παρρησία* désigne à la lettre une vaillante assurance, qui fait que l'on dit sans crainte tout ce que l'on doit dire). — *Mysterium evangelii*. C.-à-d. le mystère de la rédemption par le Christ. Cf. I, 9 et ss., etc. — *Pro quo*... (vers. 20) : dans l'intérêt duquel (mystère). L'évangile est pour ainsi dire une puissance souveraine, dont Paul est le délégué,

l'ambassadeur. Voyez II Cor. v, 20, pour cette métaphore. — *Legatione... in catena*. L'expression est paradoxale : un ambassadeur chargé de chaînes et remplissant quand même sa mission. — *Ita ut*... Ces mots sont parallèles à « ut detur mihi... » du vers. 19, et continuent d'indiquer l'objet de la prière que Paul demande à ses lecteurs. — *In ipso* : dans le mystère de l'évangile; c.-à-d. dans sa promulgation. — *Audeam... loqui*. Il n'y a qu'un seul mot dans le grec : *παρρησιασθωμαι*, que je parle avec assurance.

#### CONCLUSION. VI, 21-24.

Elle est très brève, parce que le porteur de la lettre était chargé de transmettre aux Ephésiens les communications personnelles de saint Paul.

1° La mission de Tychicus. VI, 21-22.

21-22. L'apôtre recommande son envoyé aux chrétiens d'Éphèse. — *Ut autem et vos*... Vous aussi, comme mes autres amis. Cf. Col. iv, 7. Paul savait qu'on était inquiet à son sujet, et il profitait de toutes les occasions pour rassurer les Églises qu'il aimait. — *Quæ circa me*... Ces mots sont précisés par *quid agam* : ce qui me concerne, ce que je fais. — *Tychicus* (Τύχιος), dont l'apôtre fait un si bel éloge en le nommant son frère bien-aimé et son fidèle ministre (δίακονος), était sans doute un des membres les plus influents de l'Église d'Éphèse. Il est encore mentionné Act. XX, 4 et ss.; Col. iv, 7; II Tim. iv, 12 et Tit. III, 12. D'après le premier de ces passages, il était *Ἀραβός*, c.-à-d. originaire de l'Asie proconsulaire. — Les mots *in Domino* retombent tout à la fois sur *frater* et sur *minister*. — *Quem misi* (vers. 22). Le verbe est au « prétérit épistolaire », puisque c'est Tychicus qui porta cette lettre à Éphèse, comme on le croit généralement. L'écrivain se place par la pensée au moment où les Ephésiens devaient lire ce passage. — *Quæ circa nos*... Comme au vers. 21<sup>a</sup>, avec une petite nuance. En employant

23. Que la paix et la charité avec la foi soient *données* aux frères par Dieu le Père et le Seigneur Jésus-Christ!

24. Que la grâce soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ d'une manière inaltérable! Amen.

23. Pax fratribus, et caritas cum fide, a Deo Patre, et Domino Jesu Christo.

24. Gratia cum omnibus qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in incorruptione. Amen.

cette fois le pluriel, Paul songeait aussi aux chrétiens qui l'entouraient à Rome. — *Et consoletur...* L'apôtre savait combien ses chers enfants d'Éphèse étaient affligés de ses propres épreuves.

2° La salutation finale. VI, 23-24.

23-24. Elle se compose de deux formules de bénédiction, qui sont, contrairement à l'usage habituel de saint Paul, exprimées à la troisième personne (*fratribus, cum omnibus qui...*), et non pas adressées directement aux fidèles. Cf. Rom. xvi, 24 et ss.; I Cor. xvi, 19 et ss.; II Cor. xiii, 11-13; Gal. vi, 18; Col. iv, 10 et ss., etc. — *Pax...*

Déjà, au début de l'épître, I, 2, nous avons trouvé ce même souhait : la paix et la grâce. — *Caritas cum fide*. Deux vertus essentielles du chrétien, inséparables l'une de l'autre, et souvent nommées ensemble par l'apôtre. — *Cum omnibus qui diligunt...* (vers. 24). C.-à-d. : Que la grâce soit avec tous les chrétiens. Les mots *in incorruptione* sont un qualificatif du verbe « diligunt », et signifient, non pas « pure et sancte » (Estius), mais : d'une manière inaltérable, d'un amour qui ne périra jamais. La lettre ne pouvait pas recevoir une plus belle conclusion.



# ÉPITRE

## AUX PHILIPPIENS<sup>1</sup>

### INTRODUCTION

1<sup>o</sup> *La ville et l'Église de Philippi.* — L'une et l'autre nous ont été déjà présentées dans le livre des Actes, xvi, 12 et ss.<sup>2</sup> Rien de plus touchant que la fondation de la communauté chrétienne de Philippi, dont l'origine remonte directement à saint Paul. Elle eut lieu vers l'an 52, pendant son second voyage apostolique. Ce fut le premier acte de son ministère sur le territoire européen, acte d'autant plus béni de Dieu, qu'il fut accompagné de rudes épreuves<sup>3</sup>. Saint Luc, qu'il laissa à Philippi lorsqu'il fut obligé lui-même d'en partir après un séjour de courte durée<sup>4</sup>, continua avec zèle l'œuvre commencée, de sorte qu'il y eut bientôt dans la ville et aux alentours une chrétienté florissante, composée en grande partie de païens convertis.

Dans son troisième voyage de missions, vers l'an 58, l'apôtre revint en Macédoine, après l'émeute qui le chassa d'Éphèse<sup>5</sup>, pour quêter en faveur des chrétiens pauvres de Jérusalem, et nous savons par II Cor. viii, 1-5, que les Églises de cette province, et sans doute celle de Philippi à leur tête, firent preuve d'une admirable générosité. Au printemps de l'année suivante, en allant à Jérusalem, Paul passa la semaine de Pâque auprès de ses chers Philippiens<sup>6</sup>, et on voit par le langage dont se sert l'auteur du livre des Actes que la séparation n'eut pas lieu sans souffrances. C'est que saint Paul aimait singulièrement les chrétiens de Philippi, et qu'il en était très aimé en retour. « Ils avaient à cœur de le soulager dans sa vie laborieuse ; ils le soutenaient de temps en temps par des envois d'argent, et Paul, qui connaissait leurs sentiments élevés, ne craignait pas d'accepter d'eux un service qu'il aurait refusé de la part d'autres Églises<sup>7</sup>. »

2<sup>o</sup> *L'occasion et le but de l'épître aux Philippiens.* — Tout récemment<sup>8</sup> les Philippiens avaient délégué auprès de leur père bien-aimé, qu'ils savaient prisonnier à Rome, un de leurs pasteurs les plus zélés, Epaphrodite, avec un nouveau secours pécuniaire, gage de leur filial dévouement. Leur messager avait donné à Paul des nouvelles de leur état spirituel. Cet état était en général

<sup>1</sup> Pour les commentaires, voyez la p. 12.

<sup>2</sup> Pour ce qui regarde la ville, voyez notre commentaire de ce passage.

<sup>3</sup> Cf. Act. xvi, 19 et ss.; Phil. i, 30; I Thess. ii, 2.

<sup>4</sup> Voyez Act. xvi, 17 et le commentaire.

<sup>5</sup> Cf. Act. xx, 1; II Cor. ii, 12-13.

<sup>6</sup> Act. xx, 5-6.

<sup>7</sup> Cf. Phil. iv, 15-16; voyez aussi II Cor. xi, 9.

<sup>8</sup> Phil. iv, 18.



excellent, car, ainsi que le faisait déjà remarquer saint Jean Chrysostome<sup>1</sup>, il n'y a pas l'ombre d'un reproche dans la lettre que l'apôtre leur adressa pour les remercier de leur souvenir affectueux et délicat. Néanmoins, comme on l'a dit fort justement, « la communauté chrétienne qui marche le mieux a toujours besoin de trois avertissements : Jouissez avec reconnaissance de l'amour divin dont vous êtes l'objet; Restez unis, en ne permettant pas à des questions d'amour-propre et d'intérêt de semer la division entre vos cœurs; Ne vous arrêtez pas sur le chemin de la sanctification, mais aspirez constamment à une plus haute spiritualité. » Toujours et partout apôtre, saint Paul voulut donc associer ces exhortations diverses à ses sentiments de gratitude personnelle, et aux quelques nouvelles qu'il tenait à communiquer lui-même aux Philippiens<sup>2</sup>.

On croit assez généralement qu'Epaphrodite fut chargé de porter cette lettre, lorsqu'il repartit pour Philippias.

3° *Le contenu et la division de la lettre.* — On chercherait en vain dans cette épître un sujet bien déterminé, surtout un sujet dogmatique suivi de développements moraux, comme dans les épîtres aux Romains, aux Galates, aux Éphésiens, aux Colossiens et aux Hébreux. « Son objet proprement dit est un remerciement, auquel l'apôtre joint, comme le ferait un père qui écrirait à sa famille pour la remercier d'une marque d'affection, des nouvelles et des exhortations. Ces deux derniers éléments alternent dans le cours de la lettre; le remerciement la termine. » L'allure des pensées, comme celle du style, a donc quelque chose de libre, de familier, de paternel, plus encore que dans les épîtres aux Thessaloniens; car notre lettre est par excellence une lettre du cœur, celle aussi, parmi les écrits de saint Paul, qui présente davantage le caractère épistolaire. Malgré la situation critique de l'auteur, tout respire une joie sainte et communicative<sup>3</sup>.

Par conséquent, pas d'ordre logique rigoureux dans l'exposition des principales idées, qui sont simplement rangées les unes à la suite des autres, saint Paul parlant tantôt de lui-même et de ses propres affaires, tantôt des Philippiens, tantôt de tels de ses collaborateurs qu'il leur recommande. On peut cependant adopter la division suivante. Après un prologue assez développé, I, 1-11, nous avons le corps de l'épître, I, 12-IV, 9, qui se décompose ainsi : 1° Nouvelles qui concernent l'apôtre lui-même : sa captivité a servi au progrès de l'évangile (I, 12-26); 2° Exhortation à la persévérance, à l'union mutuelle, à l'humilité et au soin que chacun doit prendre de son salut (I, 27-II, 18); 3° Éloge de deux disciples que Paul se propose d'envoyer bientôt à Philippias (II, 19-30); 4° L'apôtre met les Philippiens en garde contre les séducteurs judaïsants et les presse de tendre à la perfection (III, 1-21); 5° Il leur adresse quelques recommandations particulières (IV, 1-9). La conclusion, IV, 10-23, exprime des sentiments de vive reconnaissance et contient les salutations finales<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *In Philipp.*, Præf.

<sup>2</sup> Quelques auteurs pensent que saint Paul aurait adressé à l'Église de Philippias, antérieurement à cette épître, une première lettre qui se serait perdue. Ils le concluent de Phil. III, 1 (voyez les notes), et aussi d'un mot de saint Polycarpe, *ad Philipp.*, 3 : Paul vous a écrit des lettres (ἐπιστολάς). Mais le fait en question est loin d'être démontré par ce second texte, car les Grecs employaient parfois le substantif ἐπιστολή au pluriel, dans le sens du singulier.

<sup>3</sup> Le verbe χαίρω, « gaudeo », est souvent employé dans l'épître, soit pour décrire la joie de Paul, soit pour inviter les Philippiens à se

réjouir eux-mêmes dans le Seigneur. Cf. I, 3, 18, 19; II, 17, 18, 20; III, 1; IV, 4, 10.

<sup>4</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1296-1299. — En ce qui regarde l'authenticité, voyez les pages 8 et 9. Elle n'a été attaquée que de nos jours, par l'école de Tubingue, pour des raisons auxquelles d'autres critiques, également rationalistes, ont refusé toute force probante. — Sur le lieu et la date de la composition, voyez la p. 324. On ne saurait dire d'une manière certaine si l'épître aux Philippiens fut écrite avant les lettres aux Éphésiens, aux Colossiens et à Philémon, ou seulement après elle.

# ÉPITRE

## AUX PHILIPPIENS

### CHAPITRE I

1. Paulus et Timotheus, servi Jesu Christi, omnibus sanctis in Christo Jesu, qui sunt Philippis, cum episcopis, et diaconibus.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Gratias ago Deo meo in omni memoria vestri,

4. semper in cunctis orationibus meis pro omnibus vobis cum gaudio deprecationem faciens,

1. Paul et Timothée, serviteurs de Jésus-Christ, à tous les saints en Jésus-Christ qui sont à Philippes, ainsi qu'aux évêques et aux diacres.

2. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père et le Seigneur Jésus-Christ!

3. Je rends grâce à mon Dieu toutes les fois que je me souviens de vous,

4. ne cessant pas, dans toutes mes prières pour vous tous, de prier avec joie

#### PROLOGUE. I, 1-11.

1° La salutation. I, 1-2.

Elle reflète le caractère de simplicité et de familiarité qui est propre à notre épître. Comp. sous ce rapport I et II Thess. I, 1-2.

CHAP. I. — 1. L'auteur et les destinataires de la lettre. — *Paulus et Timotheus*. Sur Timothée, dont le nom est également associé à celui de Paul en tête de plusieurs autres épîtres (II Cor., Col., Philém., I et II Thess.), voyez l'Introd. à I Tim. Il était très connu des chrétiens de Philippes (cf. Act. xvi, 1, 3, 10 et ss.), et son maître, qu'il avait rejoint à Rome, se proposait de l'envoyer prochainement auprès d'eux (cf. II, 19-23); il était donc naturel que l'apôtre le leur présentât dès le début de sa lettre, et les saluât de sa part. — *Servi* (δούλοι, esclaves) *Jesu*... Paul aimait à porter ce titre; mais il ne l'emploie dans ses formules de salutation qu'ici, Rom. et Tit. — *Omnibus sanctis*... Comme en tête des autres épîtres pauliniennes, excepté Gal., I et II Thess., Hebr. et les épîtres individuelles. — *In Christo Jesu*. Ces mots dépendent de « sanctis » : ceux qui sont saints en vertu de leur union avec Jésus-Christ. — *Philippis*.

Sur cette ville, voyez l'Introd., p. 368. — *Cum episcopis et diaconibus* (ablatif formé de « diacono »). C'est le seul endroit où l'apôtre associe nommément les ministres sacrés à la salutation adressée par lui aux fidèles en général. Le premier titre désigne les prêtres-évêques; le second, les diacres. Voyez Act. xi, 30; I Tim. III, 2 et les notes.

2. La salutation proprement dite : *Gratia... et pax*... Voyez Rom. I, 7 et le commentaire.

2° Paul rend grâce à Dieu au sujet des Philippéens. I, 3-8.

3-5. Sentiments de gratitude, de joie et de confiance. — *Gratias ago... in omni*... Comp. Rom. I, 8 et ss.; Eph. I, 16; Col. I, 4; I Thess. I, 2, etc. — *Deo meo*. Le pronom a quelque chose de très intime. Cf. Rom. I, 8; Philém. 4, etc. — L'adverbe *semper* (vers. 4) est déterminé par les mots *in cunctis orationibus*... Toutes les fois que l'apôtre prie, il a un souvenir spécial pour les Philippéens. — *Cum gaudio*. La joie est une des notes dominantes de cette épître (comp. les vers. 18; II, 2, 19, 28; III, 1; IV, 1, 4). Ici, elle a pour cause la sainte affection des chrétiens de Philippes pour l'apôtre, et davantage encore leurs excellentes dispositions morales. —

5. au sujet de la part que vous avez prise à l'évangile du Christ depuis le premier jour jusqu'à maintenant;

6. ayant la confiance que celui qui a commencé en vous cette bonne œuvre la perfectionnera jusqu'au jour du Christ Jésus.

7. Et il est juste que j'aie ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans mon cœur, vous qui, soit dans mes liens, soit dans la défense et l'affermissement de l'évangile, participez tous à ma joie.

8. Car Dieu m'est témoin combien je

5. super communicatione vestra in evangelio Christi a prima die usque nunc;

6. confidens hoc ipsum, quia qui coepit in vobis opus bonum, perficiet usque in diem Christi Jesu.

7. Sicut est mihi justum hoc sentire pro omnibus vobis, eo quod habeam vos in corde, et in vinculis meis, et in defensione et confirmatione evangelii, socios gaudii mei omnes vos esse.

8. Testis enim mihi est Deus, quo-

*Super...* (vers. 5). C'est l'objet direct de l'action de grâces. L'expression *communicatione... in evangelio...* ne signifie pas : Votre participation à l'évangile et à ses bienfaits; mais : Votre association, association étroite entre vous et avec moi, pour promouvoir les intérêts de l'évangile (τῆ κοινοῦντι ὑμῶν εἰς τὸν εὐαγγελίον, « in evangelium »). Parfois, saint Paul se sert du substantif κοινονία pour désigner les pieuses aumônes des fidèles (cf. Rom. xv, 26; Hébr. xiii, 16); mais cette allusion ne peut être ici que très secondaire, si elle existe. — *A prima die.* C.-à-d., depuis le jour où les Philippiens avaient accepté la foi chrétienne.

6-8. Sainte confiance de l'apôtre par rapport à ses amis de Philippiques. — Le participe *confidens* est parallèle à « faciens » du vers. 2<sup>b</sup>, et dépend aussi de « gratias ago » (cf. vers. 3). — *Hoc ipsum* est une des expressions favorites de Paul. Cf. Rom. ix, 17 et xiii, 6; II Cor. ii, 3 et v, 5; Eph. vi, 18, 22; Col. iv, 8, etc. — *Qui coepit...* Dieu le Père, au moment décisif de la conversion des Philippiens. C'est leur prompt acceptation de la prédication évangélique qui est nommée *opus bonum*, et aussi le zèle qu'ils manifestaient depuis lors de différentes manières pour sa diffusion (voyez le vers. 5). — *In vobis.* Non point : parmi vous; mais : en vous (« in animis vestris »). — *Perficiet.* Dieu commence en nous l'œuvre de la perfection chrétienne, et c'est lui également qui l'achève. Nous avons besoin de sa grâce et de son concours au début, au milieu, à la fin, toujours. Voyez le Conc. de Trente, Sess. vi, c. 13. — *Usque in diem...* Le jour du Christ est celui de son second avènement. Cf. I Cor. i, 8 et v, 5; II Cor. i, 14; I Thess. v, 2; II Thess. i, 10 et ii, 2, etc. — *Sicut est...* (vers. 7). Ces mots se rattachent à « confidens » du verset précédent, qui ne devrait être séparé de celui-ci que par deux points. L'apôtre justifie la confiance qu'il vient d'exprimer au sujet des Philippiens : Je suis persuadé, ainsi qu'il est juste que je le sois lorsqu'il s'agit de vous. — *Hoc sentire* : éprouver ce sentiment, être dans cette disposition d'esprit (φρονεῖν). — *Eo quod habeam...* Motif de la confiance de Paul : s'il est ainsi disposé à l'égard de ses frères de Philippiques, c'est à cause de l'affection personnelle qu'il ressent pour eux. Assurément, il n'est

point question ici d'une amitié simplement naturelle, car c'est dans le cœur même de Jésus (comp. le vers. 8) que l'apôtre aimait les Philippiens; il va d'ailleurs indiquer ici même, à la fin du vers. 7, la raison spéciale de son attachement. — *Et in vinculis...*, et *in...* D'après l'interprétation qui donne le meilleur sens, ces mots dépendent plutôt de « socios... esse » que du verbe « habeam » : Je vous ai dans mon cœur, comme participant à ma joie, soit dans mes chaînes (dans ma prison), soit dans la défense et la confirmation de l'évangile (dans mes travaux pour la défense et la consolidation de l'évangile). Paul s'était donc attaché aux Philippiens, parce qu'ils lui avaient prouvé de plusieurs manières qu'ils lui étaient unis dans ses souffrances et dans ses labeurs apostoliques. — *In defensione et confirmatione...* A la lettre dans le grec : pour l'apologie et la consolidation. Ces deux substantifs résument tout ce que saint Paul accomplissait alors, malgré sa captivité, pour l'évangile du Christ. Cf. Act. xxviii, 17 et ss., 30-31. Le génitif *evangelii* appartient tout aussi bien au premier qu'au second (ils n'ont qu'un seul et même article dans le grec). — *Socios* ne rend pas toute la force de συνκοινωνούς, qui signifie : participant avec. — *Gaudii mei.* La Vulgate traduit comme s'il y avait χάρις dans le texte primitif. Mais la vraie leçon a toujours été χάριτος, grâce. Le sens est donc : Participant à la grâce avec moi. Cette grâce est celle qui excitait, d'une part, l'apôtre à faire connaître l'évangile autant qu'il le pouvait, et, d'autre part, les Philippiens à l'aider dans l'exercice de son zèle. — *Testis est...* (verset 8). Sorte de serment par lequel saint Paul certifie la vivacité de son affection pour ses lecteurs. Ne sachant comment en donner la preuve, il fait appel à la science de Dieu même. Pour la formule, voyez Rom. i, 9; II Cor. i, 23; I Thess. ii, 5, 10. — *Cupiam, ἐπιποθῶ.* Ce verbe exprime une ardente tendresse. — *Omnes vos.* Pour la troisième fois. Voyez les vers. 4 et 7<sup>b</sup>. Personne, à Philippiques, n'était exclu de cette sainte affection. — *In visceribus...* Locution qui n'est pas moins classique que biblique. Pour son emploi dans le Nouveau Testament, voyez ii, 1; II Cor. vi, 12 et vii, 15; Col. iii, 12; Philém. 7, 12, 20. — *Jesu Christi* (« Christi Jesu »

modo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi.

9. Et hoc oro, ut caritas vestra magis ac magis abundet in scientia, et in omni sensu,

10. ut probetis potiora, ut sitis sinceri, et sine offensa in diem Christi;

11. repleti fructu justitiæ per Jesum Christum, in gloriam et laudem Dei.

12. Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt, magis ad profectum venerunt evangelii;

13. ita ut vincula mea manifesta fierent in Christo in omni pratorio, et in ceteris omnibus;

vous chéris tous dans les entrailles de Jésus-Christ.

9. Et ce que je demande, c'est que votre charité abonde de plus en plus en connaissance et en toute intelligence,

10. pour apprécier ce qui est meilleur, afin que vous soyez purs et irrépréhensibles pour le jour du Christ,

11. étant remplis du fruit de justice par Jésus-Christ, pour la gloire et la louange de Dieu.

12. Je veux que vous sachiez, mes frères, que ce qui m'est arrivé a plutôt contribué au progrès de l'évangile,

13. en sorte qu'il est reconnu, dans tout le prétoire et partout ailleurs, que je suis dans les fers pour le Christ,

d'après la leçon la mieux garantie). Le Christ vivait tellement en Paul, que le cœur de Paul était celui du Christ, de sorte que c'est Jésus qui en lui aimait les Philippiens.

2<sup>o</sup> Prière de l'apôtre pour ses lecteurs. I, 9-11.

9-11. Le pronom *hoc* attire l'attention sur le sujet de la prière : *ut caritas vestra...* Non pas l'affection des Philippiens pour saint Paul, mais leur amour pour Dieu et leur charité mutuelle. — *Magis ac magis abundet...* L'apôtre accumule volontiers les comparatifs, pour donner plus de force à sa pensée. Comp. le vers. 23<sup>b</sup>; II Cor. IV, 17; Eph. III, 20. — *In scientia et... sensu.* Double aspect sous lequel la charité des lecteurs doit se développer : sous le rapport théorique (ἐν ἐπιγνώσει : dans une connaissance complète et perfectionnée), et sous le rapport pratique (ἀισθησει : dans la sensation, la perception, c.-à-d. le discernement spirituel). Paul veut que leur amour soit intelligent, plein de tact. De la sorte, ils seront capables d'apprécier les choses à leur juste valeur : *ut probetis...* (vers. 10). Sur cette locution (δοκιμάζειν... τὰ διαφέροντα) voyez Rom. II, 18 et le commentaire. — Capables de distinguer le vrai du faux, le bien du mal et de pratiquer toujours ce qui est juste et droit, les Philippiens seront *sinceri et sine offensa* : purs relativement à Dieu (ἐλεγκρινεῖς : ici seulement et II Petr. III, 1), irréprochables en ce qui regarde les hommes (ἀπρόσκοποι : qui ne se heurte pas et qui ne fait pas tomber les autres). — *In diem...* En vue du jour du Christ. Voyez le vers. 6<sup>b</sup> et les notes. — *Repleti fructu...* (vers. 11). Se transportant à ce grand jour par la pensée, l'apôtre y voit par anticipation les chrétiens de Philippi chargés de bonnes œuvres, ou, comme l'exprime sa belle métaphore, pleins du fruit (expression collective) de la justice, c.-à-d. du fruit produit par la justice, par la sainteté morale. — *Per Jesum...* En effet, sans Jésus-Christ, la justice demeurerait entièrement stérile. Cf. Joan. xv, 5, 8, 16, etc. — *In gloriam et laudem...* Le résultat final de l'œuvre de la

grâce n'a jamais lieu pour l'homme, mais pour Dieu.

#### LE CORPS DE L'ÉPÎTRE. I, 12-III, 21.

§ I. — *Nouvelles relations de saint Paul lui-même : sa captivité a été utile au progrès de l'évangile.* I, 12-26.

Nous trouvons ici, avec des traits qui caractérisent la grande âme de Paul, quelques renseignements précieux sur son premier emprisonnement à Rome.

1<sup>o</sup> La cause de l'évangile est en progrès, malgré la situation défavorable de l'apôtre. I, 12-18.

12-14. Comment les chaînes mêmes de Paul ont servi à la propagation de la foi chrétienne. — *Scire... vos volo...* Locution chère à notre auteur, sous des formes légèrement variées. Cf. Rom. I, 18; I Cor. x, 1 et xi, 13; II Cor. VIII, 1; Gal. I, 11; Col. II, 1, etc. — *Quæ circa me...* ce qui me concerne, les circonstances dans lesquelles je me trouve. Sa captivité devait être naturellement un grand obstacle à la prédication et à la diffusion de l'évangile dans la capitale de l'empire; et pourtant, l'expérience lui montrait que ses chaînes devenaient au contraire, malgré tout, de plus en plus favorables à la cause du Christ. — *Magis (μᾶλλον)* : plutôt; et non pas : davantage. — *Profectum, προκοπήν* : un progrès malgré les difficultés. — Ce progrès avait eu lieu de deux manières différentes. Le vers. 13 expose la première : *ita ut vincula...* Après avoir regardé Paul comme un prisonnier vulgaire, on savait maintenant autour de lui pour quel motif spécial il avait été arrêté. Ses chaînes étaient devenues *manifesta in Christo*; c.-à-d. qu'il était notoire qu'on l'avait incarcéré à cause de son union avec Jésus-Christ, comme chrétien, comme apôtre. Cela seul avait suffi pour changer la situation, et pour ouvrir à l'apôtre des Gentils un domaine sur lequel il n'aurait jamais pénétré autrement. — *In omni* (trait accentué) *pratorio*. Ce nom ne représente

14. et que plusieurs des frères, rassurés dans le Seigneur par mes chaînes, ont redoublé d'assurance pour annoncer sans crainte la parole de Dieu.

15. Quelques-uns, il est vrai, prêchent le Christ par un esprit d'envie et de dispute, mais d'autres le font avec des dispositions bienveillantes :

16. les uns le font par affection, sachant que j'ai été établi pour la défense de l'évangile ;

17. les autres annoncent le Christ par

14. et plures e fratribus in Domino confidentes vinculis meis, abundantius auderent sine timore verbum Dei loqui.

15. Quidam quidem et propter invidiam et contentionem, quidam autem et propter bonam voluntatem Christum prædicant :

16. quidam ex caritate, scientes quoniam in defensionem evangelii positus sum ;

17. quidam autem ex contentione Chri-

pas, comme l'ont pensé plusieurs interprètes, le palais impérial du mont Palatin (cf. IV, 22), mais la caserne de la garde prétorienne (« castrum prætorianorum »), dont de nombreux soldats s'étaient tour à tour remplacés auprès de l'apôtre comme gardiens (voyez Act. xxviii, 16 et le commentaire), et avaient subi plus ou moins son heureuse influence, qu'ils avaient ensuite communiquée à leurs camarades. — *In ceteris...* C.-à-d., dans tous les autres lieux de Rome, en d'autres cercles encore plus étendus



Prétoriens. (D'après un bas-relief du Louvre.)

que celui de la garde prétorienne. D'après une autre explication : À tous les autres habitants. — *Et plures...* (vers. 14). Autre circonstance qui avait grandement servi au progrès de la foi. Le grec a : τῶς πλειόνως, la plupart des frères. Les chrétiens de Rome avaient donc été d'abord intimidés par l'arrestation de Paul ; mais, après un certain temps, redevenus courageux grâce à son exemple, ils reprisent confiance pour la plupart et se mirent à prêcher l'évangile sans rien craindre, comme par le passé. — *In Domino confidentes vinculis...* Traduisez : Ayant confiance au Seigneur en raison de mes chaînes. En effet, ces chaînes, dont l'apôtre avait été chargé pour le Christ (comp. le vers. 13<sup>a</sup>), rappelaient à tous

ceux qui les voyaient la personne et la cause du Sauveur, de sorte que la confiance renaissait à leur aspect. — *Verbum Dei* (τὸν λόγον τοῦ Θεοῦ) : le message divin, la parole évangélique.

15-18. Tous les prédicateurs chrétiens ne sont pas animés de motifs très purs ; mais l'essentiel est que le Christ soit annoncé. — Paul vient de signaler un fait très consolant, relatif à la prédication de l'évangile à Rome. Il développe ce thème intéressant, non toutefois sans formuler des blâmes et des regrets, à côté des éloges et des espérances. Il divise les prédicateurs romains en deux catégories : les uns étaient très imparfaits, *quidam quidem...* ; les autres, qui se confondent avec ceux dont il a été question au vers. 14, n'avaient que des intentions excellentes, *quidam autem*. — *Propter invidiam et...* C.-à-d. : excités par l'envie et l'esprit de parti à l'égard de Paul. Comp. le vers. 17<sup>b</sup>. Plus loin, III, 2 et ss., l'apôtre dira expressément qu'il s'agit, comme en Galatie, comme à Corinthe, comme à Jérusalem, des docteurs judaïsants, qui avaient fait aussi leur entrée à Rome. Cependant, sa remarque du vers. 18 montre que leur enseignement dans la métropole n'avait eu jusque-là rien de gravement répréhensible en soi ; s'il eût menacé la pureté de la foi, Paul n'aurait pas eu le moindre ménagement pour lui (cf. Gal. I, 8). Ces hommes s'étaient donc bornés à faire de la propagande en faveur des pratiques légales (cf. III, 2 et ss.), et à dénigrer le grand apôtre, en qui ils voyaient un redoutable rival. — *Propter bonam voluntatem* (εὐδοκίαν). Expression toute biblique, pour désigner ici, d'après le contexte, un sentiment de bienveillance personnelle envers saint Paul. — *Quidam...* (vers. 16). Dans quelques manuscrits grecs, dans plusieurs Pères, etc., ce verset et le suivant sont intervertis. C'est une correction faite par les copistes, pour que les deux catégories de prédicateurs soient mentionnées dans le même ordre qu'au vers. 15. — *Ex caritate*. Par affection pour l'apôtre, comme au vers. 15<sup>b</sup>. Les prédicateurs de cette classe prétaient à Paul un ardent concours, parce qu'ils comprenaient qu'en l'aidant ils travaillaient pour l'évangile, dont il était le défenseur providentiel : *scientes quoniam...* — *Positus sum, xéμεται*. Comme un soldat auquel on a confié un poste, et qui ne doit pas le quitter. Cf. I Thess. III, 3 ; I Tim. I, 9. — *Ex contentione* (vers. 17).

stum annuntiant non sincere, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.

18. Quid enim? Dum omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem, Christus annuntietur; et in hoc gaudeo, sed et gaudebo.

19. Scio enim quia hoc mihi proveniet ad salutem, per vestram orationem, et subministrationem spiritus Jesu Christi,

20. secundum expectationem et spem meam, quia in nullo confundar; sed in omni fiducia sicut semper, et nunc magnificabitur Christus in corpore meo, sive per vitam, sive per mortem.

esprit de parti, avec une intention qui n'est pas pure, avec la pensée de me susciter de l'affliction dans mes liens.

18. Qu'importe? Pourvu que, de quelque manière que ce soit, le Christ soit annoncé, soit par occasion, soit sincèrement, je m'en réjouis et m'en réjouirai encore.

19. Car je sais que cela tournera à mon salut, grâce à votre intercession et à l'assistance de l'Esprit de Jésus-Christ,

20. selon l'attente et l'espérance où je suis que je ne serai confondu en rien; mais que, parlant avec toute assurance, je verrai, maintenant comme toujours, le Christ glorifié dans mon corps, soit par ma vie, soit par ma mort.

Le grec n'emploie pas le même substantif qu'au vers. 15<sup>a</sup> : là, *ἐριν*, lutte, querelle; ici, *ἐπιβίαις*, disposition mercenaire, puis esprit de faction. — *Non sincere* : οὐκ ἀγνῶς, pas purement. — *Existimantes*, οἰόμενοι : s'imaginant, dans leur méchanceté, qu'ils aggraveraient encore la situation déjà si pénible de l'apôtre (*pressuram*, *ἐπιβίαις* : de la tribulation). Cela leur était facile, en le calomniant auprès des chrétiens de Rome et même des autorités, en empêchant ceux qui désiraient se convertir d'aller à lui, etc. — *Quid enim?* Réponse admirable de saint Paul (verset 18). « Quoi donc (τί γάρ)? » C.-à-d. : En supposant que mes adversaires réussissent à me nuire, qu'importe, après tout, pourvu que, d'une manière ou de l'autre, le Christ soit annoncé à tous? — L'expression *omni modo* est expliquée par les mots *sive... sive...* — *Per occasionem*. D'après le grec : sous un prétexte; c.-à-d., avec des arrière-pensées très blâmables, en dissimulant derrière le nom du Christ des intrigues déloyales. — *Per veritatem* : sincèrement et en toute droiture d'âme. — *In hoc* (pronom très accentué) *gaudeo, sed et...* Le cœur de l'apôtre oublie tout ce qu'il y a de bas dans les motifs qui animent quelques-uns des prédicateurs, pour ne penser qu'au fait principal, qui remplit son âme de bonheur.

2<sup>o</sup> Sentiments personnels de l'apôtre au sujet de sa situation. I, 19-26.

19-20. Paul espère obtenir, grâce aux prières des Philippiens et à l'assistance de l'Esprit-Saint, la réalisation de son unique désir, qui est de glorifier Jésus-Christ, soit par sa vie, soit par sa mort. — *Scio enim...* Motif qu'il a d'affirmer que sa joie durera toujours, malgré ses tristesses personnelles et l'antagonisme haineux de ses ennemis. Le pronom *hoc* désigne précisément la situation de l'apôtre, alors si pénible à tant d'égards. — *Ad salutem*. Non pas sa délivrance de prison, ce qui serait un affaiblissement de la pensée; mais son salut éternel, avec la gloire et le bonheur qu'il comporte. Comp. le vers. 28; I, 12; Rom. I, 16; II Thess. II, 13. — *Per vestram...* Trait modeste et délicat :

l'apôtre compte sur les prières des fidèles pour obtenir d'être sauvé. — Mais il compte davantage encore sur le secours du Saint-Esprit : *per subministrationem...* Le mot grec *ἐπιχορηγίας* désigne une provision très abondante de grâces. — *Spiritus Jesu...* : l'Esprit divin, la troisième personne de la sainte Trinité. Cf. Rom. VIII, 9; Gal. IV, 6; I Petr. I, 11, etc. Il est appelé l'Esprit de Jésus-Christ, parce qu'il procède de lui en tant que Verbe éternel, et qu'il est envoyé par lui comme par le Père. Cf. Joan. XIV, 16 et 26; XV, 26, etc. — *Secundum et...* (vers. 20). Ces mots dépendent du verbe « proveniet » : cela tournera à mon salut, comme je l'espère. L'équivalent grec du substantif *expectationem* est *ἀποκατάδοξίαν*, attente anxieuse. Voyez Rom. VIII, 19 et le commentaire. — *Quia* (« que », et non « parce que »). C'est l'objet direct de la confiance de Paul : Je compte fermement n'être confondu, n'être désemparé en rien (*confundar* : l'humiliation qui provient de ce qu'un légitime espoir a été déçu). — *Sed...* L'apôtre continue d'exprimer, avec une grande énergie de langage, le sentiment de sa confiance inébranlable. — *In omni fiducia* : en toute assurance (*παρρησία*) de la part de Paul, que rien n'empêchera de proclamer hardiment le Christ. — *Sicut semper, et nunc*. Maintenant que l'apôtre est prisonnier, persécuté, comme autrefois, lorsqu'il était libre. — *Magnificabitur Christus*. C'est l'idée principale : glorifier (à la lettre : agrandir) le Christ. — *In corpore meo*. L'auteur emploie cette expression, au lieu du simple « in me », parce que l'alternative se posait alors pour lui entre la vie et la mort, comme il va l'ajouter. S'il mourait martyr, le Christ serait glorifié dans son corps, et par moments cette issue lui paraissait plus probable; s'il continuait de vivre, ses membres continueraient de servir au triomphe du Christ par la diffusion de la foi.

21-26. Lequel est préférable pour lui : mourir bientôt, ou vivre pour travailler encore au salut des âmes? — *Mihi enim...* Paul s'arrête un instant, pour exposer ses sentiments les plus

21. Car, pour moi, la vie c'est le Christ, et la mort m'est un gain.

22. Mais si vivre dans la chair est utile pour mon œuvre, j'ignore ce que je dois choisir.

23. Je suis pressé des deux côtés : j'ai le désir d'être dégage des liens du corps, et d'être avec le Christ : ce qui est de beaucoup le meilleur ;

24. cependant il est nécessaire à cause de vous que je demeure dans la chair.

25. Et, dans cette persuasion, je sais que je resterai et que je demeurerai avec vous tous, pour votre avancement et pour la joie de votre foi,

26. afin que votre action de grâces

21. Mihi enim vivere Christus est, et mori lucrum.

22. Quod si vivere in carne, hic mihi fructus operis est, et quid eligam ignoro,

23. Coarctor autem e duobus : desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo, multo magis melius ;

24. permanere autem in carne, necessarium propter vos.

25. Et hoc confidens scio quia manebo, et permanebo omnibus vobis, ad profectum vestrum et gaudium fidei,

26. ut gratulatio vestra abundet in

intimes par rapport à la double alternative à laquelle il vient de faire allusion, « sive per... sive... » Il pèse le pour et le contre dans les termes les plus touchants. — *Mihi... vivere Christus...* (ἐμοὶ... τὸ ζῆν Χριστός). Sublime parole, qui rappelle Gal. II, 20. Pour Paul la vie se résume dans le Christ, qui est devenu l'objet, le centre de toutes ses aspirations et de toutes ses affections, le but de tous ses travaux. Voyez aussi III, 7-10 ; Rom. VI, 11 ; II Cor. V, 15, etc. — Dans ces conditions, il peut ajouter : *mortuorum*, puisque la mort, qu'il devra peut-être bientôt subir, l'unira complètement, indissolublement à son bien-aimé Sauveur. — Il passe à l'autre hypothèse : *Quod si vivere...* (vers. 22). C.-à-d. : Si je vis quelques années de plus ici-bas dans ce corps mortel (*in carne*), et que je trouve ainsi l'occasion d'exercer les fonctions de mon ministère, et de procurer par là même davantage la gloire de Dieu et le bien de l'Église. Les mots *fructus operis* désignent, en effet, les fruits de grâce et de salut qui résulteront du travail apostolique de Paul. — *Quid eligam ignoro*. D'après le grec : Je ne déclare pas (οὐ γνωρίζω) ce que je dois choisir. Il s'en remet donc au choix de Dieu. — *Coarctor autem...* (vers. 23). Il continue de nous faire lire jusqu'au fond de son âme, expliquant le motif de son embarras. Il est, d'après toute la force du grec συνέχουμαι, comme sur un chemin étroit, entre deux murs, pressé des deux côtés et ne pouvant avancer. — *E duobus*. Avec l'article dans le grec : par les deux (choses) ; c.-à-d. les deux hypothèses énoncées plus haut, qu'il va reprendre tour à tour, afin d'en indiquer les avantages respectifs. — *Dissolvi*. A l'actif dans le grec, et avec une métaphore : ἀναλῶσαι (le désir ardent) de lever le camp, ou de lever l'ancre ; par conséquent, de partir, de mourir. — *Et esse cum...* Paul est sûr de se trouver à jamais réuni à Jésus-Christ aussitôt après sa mort. Cf. II Cor. V, 6-8. C'est précisément pour cela qu'il regarde son prompt martyre comme une joie. Comp. le vers. 21. — *Multo* (le grec intercale

γράφ, « enim », d'après une leçon assez garantie) *magis*... Accumulation de comparatifs, pour fortifier la pensée. — *Permanere... in carne* (verset 24). Demeurer sur la terre dans les conditions de notre existence actuelle, remplie de misères et d'épreuves. — *Necessarium...* Le grec a le comparatif : C'est plus nécessaire. — *Propter vos*. Ainsi donc, d'un côté, l'amour du Christ fait désirer à l'apôtre de mourir bientôt ; de l'autre, son zèle pour les âmes le retient ici-bas. Et sa conviction personnelle est qu'il ne mourra pas cette fois, mais qu'il demeurera encore quelque temps avec les Philippiens, et avec les autres Églises fondées par lui : *hoc confidens scio...* (vers. 25). Ce n'est pas en vertu d'une révélation spéciale que l'auteur tient ce langage ; il se borne à examiner ses sentiments intimes sur le point en question. — *Manebo et permanebo*. Sorte de jeu de mots (μένω καὶ παραμένω), pour insister sur l'idée. Si Paul consent à rester sur la terre, c'est parce qu'il vivra au



Monnaie de la colonie romaine de Philippes.

milieu de ses frères, pour leur plus grand bien : *ad profectum... et gaudium...* Dans le grec : pour l'avancement et la joie de votre foi. C.-à-d. : pour que vous progressiez dans la foi et que vous trouviez en elle votre bonheur. Le génitif *fidei* se rapporte donc aux deux substantifs qui le précèdent. — *Ut...* (vers. 26). But ultérieur qui sera atteint par la prolongation de la vie et du ministère de saint Paul. — Au lieu de *gratulatio*, le grec a χαύρημα, « gloriatio », une des

Christo Jesu in me, per meum adventum iterum ad vos.

27. Tantum digne evangelio Christi conversamini, ut sive cum venero, et videro vos, sive absens audiam de vobis quia statis in uno spiritu unanimes, collaborantes fidei evangelii;

28. et in nullo terreamini ab adversariis, quæ illis est causa perditionis, vobis autem salutis, et hoc a Deo :

29. quia vobis donatum est pro Chri-

abonde en Jésus-Christ à mon sujet, par mon retour auprès de vous.

27. Seulement, conduisez-vous d'une manière digne de l'évangile du Christ, afin que, soit que je vienne vous voir, soit que je demeure absent, j'entende dire de vous que vous demeurez fermes dans un même esprit, combattant tous d'une même âme pour la foi de l'évangile,

28. sans vous laisser effrayer en rien par les adversaires; ce qui est pour eux un signe de ruine, mais pour vous un signe de salut, et cela de la part de Dieu,

29. car il vous a fait, à vous, la grâce,

expressions favorites de l'apôtre : un sujet de se glorifier. — *Abundet in Christo*... Cette « gloriatio » des Philippéens ne se passera pas « dans la sphère de l'ambition humaine » (cf. I Cor. III, 21; II Cor. XI, 18, etc.) : son élément sera le Christ; elle sera toute surnaturelle. — *In me*. Paul en sera l'occasion immédiate, spécialement par son retour au milieu de ses chers Philippéens (*per meum adventum*...).

§ II. — Quelques exhortations pratiques.  
I, 27-II, 18.

Après avoir recommandé d'une manière générale à ses lecteurs l'important devoir de l'union en face des ennemis de la foi et de la charité fraternelle basée sur l'humilité, I, 27-II, 4, l'apôtre propose aux Philippéens la conduite de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme un parfait modèle de cette charité humble et désintéressée, II, 5-II. Il démontre ensuite la nécessité où est le chrétien de s'occuper toujours avec soin de son propre salut, malgré tous les obstacles, et d'éclairer sans cesse le monde par ses enseignements et par ses exemples, II, 12-18. A la manière dont il s'exprime, on voit qu'il n'avait « aucune remontrance particulière à faire à ses lecteurs, aucun abus à signaler, aucun vice à châtier ». Ce qu'il leur dit convient à tous les fidèles.

<sup>1</sup> Le grand devoir de l'union entre chrétiens. I, 27-II, 4.

27-30. Paul exhorte les Philippéens à serrer leurs rangs en face des ennemis du christianisme; cette ferme union de tous est un gage assuré de la victoire. — *Tantum*. L'apôtre va indiquer la condition indispensable pour que son ministère puisse produire d'heureux fruits à Philippes (comp. le vers. 25) : *digne evangelio*... Cf. Eph. IV, 1; Col. I, 10. Le verbe *conversamini* traduit imparfaitement le grec *πολιτεύεσθε* (ici seulement et Act. XXIII, 1), qui signifie à la lettre : Soyez citoyens, remplissez vos devoirs de citoyens. Cette expression avait pour but de rappeler aux lecteurs qu'ils étaient membres du royaume du Christ, dont l'évangile est le code imprescriptible. — *Ut sive... sive*... La construc-

tion est un peu embarrassée, quoique la pensée soit claire. Paul fait deux hypothèses successives, celle de son arrivée à Philippes et celle de son éloignement; puis il achève sa phrase en ne pensant plus qu'à la seconde (*audiam*...). Qu'il vienne ou qu'il reste absent, le résultat doit être le même pour ses lecteurs : *quia statts*. L'apôtre emploie volontiers ce verbe, et toujours pour marquer une attitude ferme, analogue à celle d'un soldat à son poste. Comp. IV, 1; I Cor. XVI, 13; Gal. V, 1, etc. — *In uno spiritu*. Comp. I Cor. XII, 13; Eph. II, 18. Animés d'un seul et même esprit, de même qu'ils ne forment qu'un seul et même corps. Voyez Eph. IV, 4. —

— *Unanimes*, *μὴ ψυχῆ* : étant aussi unis que s'ils n'avaient tous ensemble qu'une seule âme. Cf. Act. IV, 32. — *Collaborantes*... Plus fortement dans le grec : Combattant ensemble (*συναθλοῦντες*, image empruntée aux jeux et à la guerre) pour la foi de l'évangile; c.-à-d., pour défendre la foi enseignée par l'évangile du Christ. — *In nullo terreamini* (vers. 28). Ainsi serrés les uns contre les autres, les Philippéens n'auront rien à craindre de leurs adversaires, les païens et les Juifs. — *Quæ* (*ἡτις*). Ce pronom est mis au féminin comme le substantif « causa » (*ἐνδεξις*), en vertu de l'attraction; mais il se rapporte de fait à l'attitude vaillante et sans peur qui vient d'être décrite. Cette union, cette fermeté, ce calme des chrétiens de Philippes en face de leurs ennemis sont pour ceux-ci une preuve (tel est le sens du substantif *ἐνδεξις*, au lieu de *causa*), un signe manifeste de leur défaite et de leur ruine (*perditionis*) : la perte éternelle, par opposition à *salutis*), et, pour les guerriers du Christ, un gage de victoire et du salut final. — *Et hoc*... Non seulement il y a là un signe, mais un signe donné par Dieu lui-même. — *Quia vobis*... (vers. 29). L'apôtre justifie son assertion du vers. 28<sup>e</sup>. Ses lecteurs ont actuellement à souffrir comme chrétiens; mais cela même est un don du Seigneur, car rien ne prouve mieux leur union avec le Christ, union qui garantit leur salut. — *Donatum est* (*ἐχαρίσθη*). Ce verbe marque une faveur tout aimable et gratuite de la part de Dieu. Employé ici à propos de souffrances et de per-



non seulement de croire au Christ, mais encore de souffrir pour lui,

30. en soutenant le même combat où vous m'avez vu, et où vous apprenez que je suis encore.

sto, non solum ut in eum credatis, sed ut etiam pro illo patiamini,

30. idem certamen habentes, quale et vidistis in me, et nunc audistis de me.

## CHAPITRE II

1. Si donc il y a quelque consolation dans le Christ, s'il y a quelque soulagement dans la charité, s'il y a quelque union d'esprit, s'il y a quelque tendresse et quelque compassion,

2. rendez ma joie parfaite, en ayant les mêmes pensées, un même amour, une même âme, les mêmes sentiments,

3. ne faisant par esprit de parti ni par

1. Si qua ergo consolatio in Christo, si quod solatium caritatis, si qua societas spiritus, si qua viscera miserationis,

2. implete gaudium meum, ut idem sapiatis, eandem caritatem habentes, unanimes, id ipsum sentientes;

3. nihil per contentionem, neque per

sécutions, il constitue un éloquent paradoxe. Ce passage est d'ailleurs remarquable en ce qui concerne la théologie de la souffrance chrétienne. Cf. II Thess. I, 4-10, etc. — *Non solum ut...* La foi est à elle seule une grâce immense; la souffrance pour Jésus-Christ et avec Jésus-Christ est une faveur très précieuse aussi, que l'on doit recevoir avec joie et reconnaissance: *sed ut etiam pro illo...* — Pour mieux caractériser les souffrances des Philippiens, Paul les rapproche de celles qu'il avait endurées lui aussi pour le Christ: *idem certamen* (ἀγώνα: à la lettre, une lutte dans l'arène; voyez les notes du verset 28<sup>b</sup>)... — *Quale... vidistis...* Parmi les lecteurs, il en était plus d'un qui avait vu flageller et emprisonner l'apôtre. Cf. Act. XVI, 19; II Thess. II, 2. — *Et... audistis.* Au présent dans le grec: Vous apprenez maintenant. Par cette lettre même et par le récit d'Épaphrodite (cf. IV, 18), les Philippiens allaient être instruits des souffrances de saint Paul à Rome.

CHAP. II. — 1-4. La charité fraternelle basée sur l'humilité et sur l'abnégation. — *St... ergo...* Après avoir fait appel à l'union qui procure la victoire, Paul en indique la condition absolue, l'amour réciproque des fidèles. — *Si qua... si quod...* L'exhortation prend d'abord la forme d'une adjuration solennelle. « La rapide succession et la variété des appels, comme aussi la répétition des mots εἴ τι; (s'il y a quelque), sont particulièrement touchantes. » L'apôtre, avant même de faire sa recommandation, qui ne vient qu'au vers. 7, l'appuie sur quatre puissants motifs, empruntés à ce que la religion a de plus sacré, « à ce que l'amitié a de plus tendre, à ce que la reconnaissance a de plus juste (Calmet, h. l.) ». — *Consolatio in Christo.* Le grec παράκλησις désigne plutôt une parole d'exhortation, d'encouragement. Le sens est donc: Au nom des pieux encouragements que les chrétiens

peuvent se donner entre eux, grâce à leur union avec Jésus-Christ, ... rendez ma joie complète. — *Solatium caritatis*: un mot consolant, persuasif (παράκλησιον), inspiré par la charité. — *Societas* (κοινωνία) spiritus. D'après les uns: l'union des esprits entre eux. Mieux, selon les autres: la participation à l'Esprit-Saint et à ses dons. — *Viscera miserationis.* Les substantifs sont indépendants l'un de l'autre dans le texte original: « Viscera et miserationes. » Sur le premier, voyez I, 8 et les notes: il représente l'organe de la compassion, tandis que le second exprime ce sentiment lui-même. — *Implete gaudium...* (vers. 2). C.-à-d., comblez la mesure de ma joie, rendez mon bonheur parfait. Appel personnel à l'affection des Philippiens, après les motifs d'ordre général qui précèdent. — Ce qu'ils devront faire pour réjouir pleinement l'apôtre: *ut idem...* Le verbe *sapiatis* correspond à φρονήτε, qui signifie plutôt: « sentiatis ». Comp. I, 7. Ayez le même sentiment. — *Eandem caritatem...* En pratique: aimez-vous tous les uns les autres. — *Unanimes* (σύνψυχοι), id ipsum (τὸ ἓν) sentientes. Comp. I, 27<sup>b</sup>, où nous avons rencontré des expressions presque identiques. — *Nihil per...* (vers. 3). Après avoir fortement exhorté à l'union et à la concorde en termes positifs, l'apôtre développe sa recommandation au point de vue négatif, en signalant les défauts exclus par la vraie charité. — *Contentionem, ἐριθίαν.* Comme plus haut, I, 17: l'esprit de faction. — *Inanem gloriam.* La vaine gloire fait qu'on se préoccupe outre mesure de ses propres droits, et elle rend toujours égoïste. — *In humilitate.* Sentiment inconnu des païens, tout aussi bien que le mot ταπεινοφροσύνη, qui sert à l'exprimer (on ne le rencontre nulle part dans la littérature antérieure au christianisme). L'humilité chrétienne fait qu'on s'estime à sa juste valeur, c.-à-d.,

inanam gloriam, sed in humilitate superiores sibi invicem arbitantes ;

4. non quæ sua sunt singuli considerantes, sed ea quæ aliorum.

5. Hoc enim sentite in vobis, quod et in Christo Jesu :

6. qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo ;

7. sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudinem homi-

vaine gloire, mais vous regardant par humilité comme supérieurs les uns aux autres ;

4. ne considérant pas chacun ses propres intérêts, mais ceux des autres.

5. Ayez en vous le même sentiment dont était animé Jésus-Christ,

6. lui qui, existant en forme de Dieu, n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu ;

7. mais il s'est anéanti lui-même, en prenant la forme d'un esclave, en deve-

comme très petit devant Dieu et même devant les hommes. De là il n'y a qu'un pas à ce que demande ensuite saint Paul : *superiores sibi invicem...* Voyez les excellents développements de Calmet, *Comment. littéral.*, h. 1. — *Arbitrantes* (ἡγούμενοι) marque un jugement réfléchi, sûr et consent. — *Non quæ sua...* (vers, 4). Par conséquent, l'oubli de soi et de ses intérêts personnels, l'entière abnégation : autre condition à l'union fraternelle entre chrétiens. — *Considerantes* (σχοπούντες) suppose un regard attentif jeté sur les intérêts du prochain.

2° Jésus-Christ, modèle de l'abnégation et de l'humilité qui facilitent l'union. II, 5-11.

« Cet exemple, Paul le retrace aux yeux des Philippiens de façon à les entraîner, comme par une impulsion irrésistible, à la même manière de sentir et d'agir. » Ce passage est justement célèbre sous le rapport théologique. Il contient, malgré sa brièveté, un résumé complet de l'histoire de Jésus-Christ : après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les splendeurs éternelles du Verbe, il nous le montre s'humiliant par l'incarnation et devenant homme comme nous, s'humiliant davantage encore par sa passion et par sa mort, puis remontant au ciel plein de gloire, et siégeant à la droite de son Père à tout jamais. Et c'est à propos d'une simple exhortation à la charité et à l'humilité que l'apôtre fait appel aux vérités les plus relevées du dogme, parce qu'en fait la morale chrétienne ne saurait être séparée des grands exemples du Sauveur.

5-8. Les humiliations de Jésus. Le vers. 5 sert d'introduction. — *Hoc (entim* doit être supprimé d'après la meilleure leçon du grec) *sentite* (φρονείτε)... Ayez chacun la même disposition mentale, les mêmes sentiments que Jésus-Christ. D'après le contexte, cette recommandation se rapporte spécialement à l'humilité et à l'abnégation volontaires. — *Qui...* L'apôtre décrit d'abord en quelques mots (vers. 6) l'état du Verbe antérieurement à l'Incarnation. Comp. Joan. 1, 1 et ss. — *Cum... esset*. Le grec a un participe très expressif : ὑπάρχων, subsistant. C'est la préexistence éternelle du Christ. — *In forma Dei* est une traduction aussi exacte que possible des mots ἐν μορφῇ Θεοῦ. Le substantif μορφή désigne, non une forme quelconque, mais « la forme organique dans laquelle l'essence, la vie intime d'un être se manifeste au dehors ». Dire

du Logos qu'il est « in forma Dei », c'est donc affirmer implicitement qu'il possède l'essence divine, qu'il est Dieu. Comp. les expressions analogues « Imago Dei invisibilis », Col. 1, 15 ; « splendor gloriæ et figura substantiæ (Dei) », Hebr. 1, 3 (voyez les notes). Si μορφή ne désigne pas l'être, il représente la manière d'être ; or, « Dieu seul pouvait avoir la manière d'exister de Dieu. » — *Non... arbitratus est...* L'apôtre nous fait en quelque sorte lire dans les pensées éternelles du Verbe, à propos de son incarnation, et des humiliations qui devaient lui servir de cortège. — *Rapinam, ἀρπαγμόν*. Ce substantif peut être pris, dans les deux langues, soit à l'actif, soit au passif : l'acte de voler, ou l'objet même du vol. La pensée est la même de part et d'autre. Le Logos ne s'est pas approprié la divinité d'une manière illégitime, et il n'en a pas usuré les droits ; elle lui appartenait comme une propriété personnelle incontestable. — *Sed...* (vers. 7). Antithèse des plus frappantes. De la gloire éternelle du Verbe, nous passons à ses abaissements infinis sur la terre. Le langage de l'apôtre est d'une rare vigueur, en même temps que de la plus grande simplicité. — *Semetipsum* (pronon accentué) *exinanivit*. A la lettre : il s'est vidé (ἐξένωσεν). Expression dramatique, pour marquer les anéantissements volontaires du Verbe incarné. Elle est développée par les détails qui suivent. Évidemment, ce n'est pas de sa nature divine que le Logos s'est dépouillé en se faisant homme, car c'eût été une chose impossible ; mais il se dépouilla pour un temps, au dehors, des augustes prérogatives et des gloires extérieures de la divinité. — *Formam servi* (μορφήν δούλου) : une forme d'esclave ; c.-à-d., comme il est ajouté ensuite, la nature humaine, qui, relativement à Dieu, Créateur et souverain Maître de toutes choses, est une nature servile. Les mots « formam servi » sont très visiblement opposés à « in forma Dei » ; ils marquent la manifestation extérieure de l'état d'esclave. De même que le Christ s'est véritablement fait homme et esclave par l'incarnation, de même il était vraiment Dieu de toute éternité avant l'incarnation. — *In similitudinem* (ἐν ὁμοιωματι) *hominum...* D'où il suit que Jésus-Christ était plus qu'un homme, autre chose qu'un homme ordinaire. Sa ressemblance avec les autres hommes était réelle ; mais elle n'exprimait pas toute sa nature, puisqu'elle laissait sa divinité dans l'ombre. Cf. Rom. VIII, 3, etc.

nant semblable aux hommes, et en se montrant sous l'apparence d'un homme.

8. Il s'est humilié lui-même, se faisant obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix.

9. C'est pourquoi Dieu l'a exalté, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom,

10. afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers,

11. et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père.

num factus, et habitu inventus ut homo.

8. Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.

9. Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen,

10. ut in nomine Jesu omne genu flectatur caelestium, terrestrium, et infernorum,

11. et omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris.

— *Factus* (γενόμενος, étant devenu) contraste avec ὑπάρχων, « cum esset ». Comp. le vers. 6<sup>a</sup>. — *Habitu* (σχήματι)... *ut homo*. Ce trait complète le précédent. En effet, le σχῆμα représente l'aspect extérieur, tel qu'il tombe sous les sens (la physionomie, la taille, les vêtements, les gestes, etc.). Sous ce rapport, les compatriotes du Sauveur ne voyaient « aucune différence entre lui et les autres enfants des hommes ». Tel était le résultat de leurs observations (*inventus*). — Le Fils de Dieu fait homme a voulu s'abaisser davantage encore : *humiliavit semetipsum* (verset 8). Idée toute générale (comp. le vers. 7, où la même marche est suivie), qui est ensuite analysée en termes sublimes : *factus obediens...* L'humiliation du Christ s'est manifestée par son obéissance ; son obéissance est allée usque ad mortem, jusqu'à l'acceptation courageuse de la mort pour nous sauver ; cette mort a consisté dans le supplice infâme de la croix, *mortem... crucis*. Cf. Gal. III, 13 ; Hebr. XII, 2, etc.

9-11. L'exaltation de Jésus envisagée comme le résultat de son humiliation. — *Propter quod* (διό) : en conséquence de l'anéantissement qui vient d'être décrit. L'apôtre passe à la troisième période de l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Et Deus*. La conjonction appuie sur la pensée : Dieu, de son côté. — *Exaltavit*. Le grec ὑπερψώσεν (pas ailleurs dans le Nouveau Testament) signifie à la lettre : a élevé d'une manière suprême, au-dessus de tout. Cette exaltation a eu lieu par l'ascension du Christ, lorsque Dieu le Père l'a placé à sa droite dans le ciel, et lui a donné tout pouvoir sur le monde. Cf. Rom. VIII, 34 et XIV, 19 ; Col. III, 1 ; Hebr. I, 13, etc. « Ce n'est pas l'Être divin qui a été élevé en lui ; c'est l'Être humain, à l'état duquel il s'était réduit, qui a été élevé en sa personne à la dignité de Souverain universel. » — *Donavit illi* (ἔχαρισται, comme plus haut, I, 29) : à titre de récompense pour son abaissement, son obéissance et sa mort douloureuse. — *Nomen... super omne...* Avec l'article dans le grec, d'après les plus anciens manuscrits : le nom qui est au-dessus de tout nom. Pour l'expression, voyez Eph. I, 21. Quel est ce nom ? Les commentateurs ne répondent pas de la même manière à cette question. D'après les uns, c'est le nom de

Jésus ; d'après d'autres, Jésus-Christ ; ou bien, le Seigneur Jésus-Christ ; ou encore, Fils de Dieu. Plusieurs pensent même que l'apôtre n'aurait en vue dans ce passage aucun nom concret proprement dit, mais l'élévation du Christ au-dessus de toutes les créatures, sa dignité supérieure. Il nous semble que saint Paul donne lui-même la réponse dans les vers. 10 et 11. L'appellation dont il s'agit, c'est « Dominus Jesus Christus » : appellation glorieuse, qui combine le nom humain et personnel, Jésus ; le nom messianique, Christ ; le titre honorifique, Seigneur, lequel équivalait souvent à celui de Jéhovah. — *Ut, ūz* (vers. 10). But de la merveilleuse exaltation du Christ : *in nomine Jesu omne...* Fléchir le genou au nom de Jésus (un des gestes de l'adoration chez les anciens ; *Att. arch.*, pl. XLV, fig. 3 ; pl. CII, fig. 5, etc. ; voyez aussi Eph. III, 14), c'est reconnaître la divinité du Sauveur et lui rendre hommage. Comp. Is. XLV, 23, passage que l'apôtre avait certainement à la pensée lorsqu'il écrivit cette ligne. — Les mots *caelestium, terrestrium, et...* représentent « le corps entier des êtres intelligents dans toutes les parties de l'univers ». Les anges d'abord, dans les régions célestes ; puis les hommes, sur la terre. On hésite sur la troisième expression, *infernorum* (καταχθονίων : à la lettre, ceux qui sont sous terre), dans laquelle on a vu tantôt les démons, tantôt les morts en général, ce qui est plus vraisemblable. — *Et omnis lingua...* (vers. 11). Développement de la même pensée. Toute langue, dans le ciel, sur la terre et dans les régions inférieures. Ce passage aussi est une citation implicite d'Isaïe, XLV, 23. — *Confiteatur* : confesse ouvertement, avec joie et reconnaissance. — *Quia Dominus... in gloria est...* La traduction de la Vulgate n'est pas complètement exacte. Il faudrait : (Afin que toute langue confesse) que Jésus est Seigneur pour la gloire de Dieu le Père. L'objet direct de la confession, c'est que Jésus est Seigneur, c.-à-d. qu'il jouit de la souveraineté universelle (cf. Apoc. III, 2, etc.), et son résultat final, c'est la gloire de son divin Père. Le texte de la Vulgate signifierait que Jésus-Christ possédait une gloire égale à celle du Père.

3<sup>e</sup> Exhortation à la fidélité courageuse. II, 12-18.

12. Itaque, carissimi mei (sicut semper obedistis), non ut in presentia mei tantum, sed multo magis nunc in absentia mea, cum metu et tremore vestram salutem operamini.

13. Deus est enim qui operatur in vobis et velle et perficere, pro bona voluntate.

14. Omnia autem facite sine murmurationibus et hæsitationibus,

15. ut sitis sine querela, et simplices filii Dei, sine reprehensione, in medio nationis pravæ et perversæ, inter quos lucretis sicut luminaria in mundo;

12. Ainsi, mes bien-aimés, comme vous avez toujours été obéissants, ayez soin, non seulement en ma présence, mais beaucoup plus maintenant en mon absence, d'opérer votre salut avec crainte et tremblement.

13. Car c'est Dieu qui opère en vous et le vouloir et le faire, selon son bon plaisir.

14. Faites toutes choses sans murmures et sans hésitations,

15. afin que vous soyez irrépréhensibles et des enfants de Dieu sincères et sans tache au milieu d'une nation dépravée et perverse, parmi laquelle vous brillez comme des astres dans le monde;

12-13. Avec quelle sollicitude les Philippiens doivent travailler à leur salut. — *Itaque* (ὡστε, de telle sorte que). Revenant à l'exhortation, Paul tire une conclusion pratique de l'exemple donné par le Sauveur, en particulier de son esprit de soumission. Comp. le vers. 8. — *Carissimi*... De même plus bas, iv, 1. Cette apostrophe aimante introduit assez souvent les recommandations de l'apôtre. Comp. I Cor. x, 14 et xv, 58; II Cor. vii, 1 et xii, 19; Hebr. vi, 9, etc. — *Sicut semper*... Éloge délicat. Les lecteurs avaient toujours manifesté un parfait esprit d'obéissance envers Dieu et envers son apôtre; leur conduite passée était un heureux pronostic pour l'avenir. — *Non ut in presentia*... Ils ne devaient pas donner à supposer qu'ils ne travaillaient énergiquement à leur salut que lorsque Paul était auprès d'eux pour les y exciter, et qu'ils négligeaient en son absence cette œuvre capitale. — *Cum metu et tremore* : car les obstacles au salut sont nombreux. Pour l'expression, voyez I Cor. ii, 3; II Cor. vii, 15; Eph. vi, 5, etc. — *Operamini*. Le grec a un verbe composé (καταργάζεσθε), qui renforce l'idée : Opérez complètement (« peragite, ad finem perducite »). — *Deus est enim*... (vers. 13). Motif de cette recommandation pressante : c'est l'œuvre de Dieu lui-même qu'ils accomplissent ainsi, c'est conformément à son bon plaisir qu'ils agissent, et d'est de lui qu'ils recevront les grâces nécessaires pour mener à bonne fin cette grave entreprise. Nous pensons que ce verset ne se rattache pas seulement au trait « cum metu et tremore », mais à toute l'exhortation contenue dans les mots « Ita que... operamini ». — *Qui operatur*. Dans le grec : ὁ ἐνεργῶν, « qui effectue », qui produit au moyen de sa toute-puissance. — *Velle* : τὸ θέλειν, la détermination, la résolution efficace de la volonté. *Perficere* : τὸ ἐργεῖν, « effectuer », l'activité qui exécute cette résolution. Les deux infinitifs expriment la pensée avec plus de force que les substantifs correspondants. L'apôtre touche ici, en passant, à « l'un des plus profonds mystères de la grâce » : d'une part, le chrétien joue un rôle très réel, très personnel, dans l'œuvre de sa sanctification

et de son salut; de l'autre, il ne peut rien sans Dieu. « Nos ergo volumus, sed Deus operatur in nobis et velle; nos ergo operamur, sed Deus operatur in nobis et operari » (saint Augustin). Voyez le Conc. de Trente, Sess. vi, cap. 5. — *Pro bona*... Dans le grec : ὑπὲρ τῆς εὐδοκίας, selon le bon plaisir. Ces mots se rapportent à Dieu, et indiquent la raison pour laquelle il contribue si activement au salut des hommes : c'est son bon plaisir qu'ils soient sauvés.

14-16. Salutaire influence que les chrétiens zélés peuvent exercer, par leur fidélité vaillante au devoir, sur le monde corrompu au milieu duquel ils vivent. — *Omnia autem*... L'expression est générale : tout ce que vous avez à faire en tant que disciples du Christ. — *Sine murmurationibus* : sans murmurer contre la volonté de Dieu, comme si elle imposait des devoirs trop difficiles. — *Hæsitationibus*. Le grec διστασιμῶν a parfois ce sens; mais il représente habituellement dans les écrits de saint Paul des discussions extérieures ou se passant dans l'âme. On peut donc lui donner ici la signification de doutes, de critiques par rapport à la conduite de la Providence. — *Ut sitis*... (vers. 15). D'après une autre leçon du grec : Pour que vous deveniez... La petite énumération qui suit décrit l'heureux résultat des efforts auxquels Paul invite ses amis de Philippes : *sine querela* (ἀμεμπτοι), irréprochables devant Dieu et devant les hommes; *simplices* (ἀκράτοι), sans mélange), simples et purs; *sine reprehensione* (ἄμωμα), sans tache, irrépréhensibles. Dans le grec, cette dernière épithète dépend seule des mots *filius Dei* (τέκνα, les enfants). L'apôtre rappelle aux Philippiens leur filiation divine, afin de les exciter plus fortement à la perfection qu'elle exige. — *In medio nationis* (d'après le grec : d'une génération) *pravæ et*... Allusion à Deut. xxxii, 6, d'après la version des LXX. Paul nomme ainsi le monde pervers et hostile au milieu duquel les chrétiens ne formaient qu'une infime minorité. Mais ils avaient précisément une noble vocation à remplir envers les païens et les Juifs dont ils étaient entourés : *inter quos lucretis*... Sur cette belle pensée, voyez Matth. v, 14, 16; Eph. v, 8;

16. portant la parole de vie, en sorte que je puisse me glorifier, au jour du Christ, de n'avoir pas couru en vain, ni travaillé en vain.

17. Mais, dussé-je servir de libation pour le sacrifice et l'offrande de votre foi, je m'en réjouis, et je vous en félicite tous.

18. Vous aussi, réjouissez-vous, et félicitez-moi.

19. J'espère, dans le Seigneur Jésus, vous envoyer bientôt Timothée, afin que, moi aussi, je sois encouragé, en apprenant ce qui vous concerne.

20. Car je n'ai personne qui partage

16. *verbum vitæ continentis ad gloriam meam in die Christi, quia non in vacuum cucurri, neque in vacuum laboravi.*

17. *Sed et si immolor supra sacrificium et obsequium fidei vestræ, gaudeo, et congratulor omnibus vobis.*

18. *Idipsum autem et vos gaudete, et congratulamini mihi.*

19. *Spero autem in Domino Jesu Timotheum me cito mittere ad vos, ut et ego bono animo sim, cognitis quæ circa vos sunt.*

20. *Neminem enim habeo tam unani-*

I Thess. v, 5. — *Sicut luminaria, φωστῆρες* : des astres lumineux, comme ceux que Dieu créa pour éclairer le monde. Cf. Gen. i, 14, 16. — C'est une idée analogue qui est renfermée dans les mots *verbum...continentes* (vers. 17). La parole de vie ne diffère pas de l'évangile, qui annonce et procure la vraie vie en ce monde et dans l'autre. Cf. Joan. vi, 68; Act. v, 20; I Joan. i, 1. Le participe grec *ἐπέχοντες* peut signifier : retenant (pour vous-mêmes), possédant; ou bien : présentant (au monde pour l'éclairer). — *Ad gloriam meam*. L'apôtre signale un avantage personnel qu'il retirera de la fidélité des Philippéens : au jour du Christ (*in die...*; à l'accusatif dans le grec : εἰς ἡμέραν, en vue du jour), c.-à-d., au jugement général, il aura le droit de se glorifier saintement de leur salut, et qui attestera qu'il aura été lui-même fidèle à sa mission : *quia non in vacuum...* — *Cucurri* : la métaphore accoutumée, empruntée aux courses du stade. Cf. Act. xx, 24; I Cor. ix, 24; II Tim. iv, 7, etc. — *Laboravi*. Le grec *ἐκοπίσασα* suppose un travail très pénible.

17-18. L'apôtre sera peut-être bientôt immolé pour la gloire du Christ; il désire que ses lecteurs s'en réjouissent comme lui-même. — *Sed...* Non seulement Paul ne redoute pas le travail (comp. le vers. 16<sup>b</sup>), mais il subira volontiers la mort elle-même, si Dieu le veut ainsi. — *Immolor* ne rend pas entièrement le sens du verbe *σπένδομαι*, qui signifie : Je suis versé en libation. Les mots *ad et vestræ* dépendent des deux substantifs *sacrificium et obsequium*. Ce dernier est représenté dans le grec par *λεισουργία*, qui, dans le Nouveau Testament, désigne souvent une cérémonie du culte sacré, un acte sacerdotal (cf. Luc. i, 23; Act. xiii, 2; Rom. xiii, 6; Hebr. x, 11, etc.). L'apôtre emploie donc ici un langage métaphorique d'une grande beauté. Les Philippéens sont pour ainsi dire des prêtres, qui, en acceptant la foi, ont offert à Dieu un sacrifice d'agréable odeur : leur adhésion parfaite, voilà la victime immolée par eux. Mais, d'après le rituel juif (cf. Num. xv, 1-10), les sacrifices sanglants étaient toujours accompagnés d'une libation de vin; or, dans le cas présent, c'est le sang de Paul lui-même qui servira

pour la libation. Comp. II Tim. iv, 6. — *Gaudeo et congratulor...* Dans le grec, avec un jeu de mots : *χαίρω καὶ συγγαίρω*. Comp. i, 25<sup>a</sup>. — *Omnibus vobis*. L'éventualité de son prochain martyr réjouit l'apôtre, parce qu'il sait que les Philippéens en tireront du profit. C'est pourquoi il désire qu'ils se réjouissent de leur côté (vers. 18) : *idipsum* (τὸ δὲ αὐτὸ : de la même manière, pour la même raison)... et vos...

§ III. — *Éloge de Timothée et d'Épaphrodite, que Paul a l'intention d'envoyer bientôt à Philippes*. II, 19-30.

1<sup>o</sup> Timothée. II, 19-24.

19-24. L'apôtre annonce qu'il l'enverra auprès des Philippéens, dès qu'il verra la tournure que prendra son procès. — *Spero autem...* Quoiqu'il puisse s'attendre à une mort prochaine, Paul ne voit pas sa situation comme entièrement désespérée, et il communique plusieurs projets qu'il espère pouvoir réaliser. — *In Domino...* Telle est la noble sphère dans laquelle se meut son espérance. Cf. i, 8, 14; iii, 1, etc. — *Timotheum... mittens*. Sur Timothée, voyez i, 1 et les notes. — *Et ego*. Moi aussi, comme vous de votre côté. — *Bono animo sim*. Il n'y a qu'un seul mot dans le grec : *εὐψυχῶ*. On ne le trouve nulle part ailleurs. — *Cognitis quæ...* L'apôtre suppose que son messager ne lui rapportera que d'excellentes nouvelles de Philippes. — *Neminem enim...* (vers. 20). Raison pour laquelle il envoie Timothée de préférence à tout autre. — *Tam unanitem, ἰσόψυχον* (pas ailleurs dans le Nouveau Testament). Locution expressive, qui marque une identité parfaite de sentiments. — *Quis (ὅστις, « quippe qui »)... pro vobis...* Ce détail explique le précédent : c'est en particulier dans leur dévouement à l'égard des chrétiens de Philippes que le maître et le disciple se ressemblent. Timothée avait secondé l'apôtre dans la fondation de cette Église florissante. — Au lieu des mots *sincera affectione*, le grec a seulement l'adverbe *γνησίως, « genuine », sincèrement, sans trace d'égoïsme.* — *Omnes enim...* (vers. 21). Paul explique d'une autre manière pourquoi son choix s'est porté

mem, qui sincera affectione pro vobis sollicitus sit.

21. Omnes enim quæ sua sunt quærunt, non quæ sunt Jesu Christi.

22. Experimentum autem ejus cognoscite, quia sicut patri filius, mecum servivit in evangelio.

23. Hunc igitur spero me mittere ad vos, mox ut video quæ circa me sunt.

24. Confido autem in Domino, quoniam et ipse veniam ad vos cito.

25. Necessarium autem existimavi Epaphroditum fratrem, et cooperatorem, et commilitonem meum, vestrum autem apostolum et ministrum necessitatis meæ, mittere ad vos;

comme lui mes sentiments, ni qui témoigne du zèle pour vous avec une affection plus sincère.

21. Car tous cherchent leurs propres intérêts, non ceux de Jésus-Christ.

22. Vous savez qu'il a été mis à l'épreuve, et qu'il s'est mis avec moi au service de l'évangile, comme un fils avec son père.

23. J'espère donc vous l'envoyer, aussitôt que je verrai quelle tournure prendront mes affaires.

24. J'ai confiance dans le Seigneur que moi-même j'irai aussi bientôt chez vous.

25. Cependant j'ai estimé nécessaire de vous envoyer Épaphrodite, mon frère, mon collaborateur, et mon compagnon de combat, député par vous pour subvenir à mes besoins.

sur Timothée. Il ne pouvait compter que sur lui parmi ses collaborateurs actuels. A coup sûr, c'est de ceux-ci seulement que l'apôtre veut parler, et non des chrétiens de Rome en général. Le jugement demeure assez sévère malgré cette restriction. Les meilleurs aides de Paul, entre autres Luc et Aristarque (comp. Col. iv, 11 et ss.), n'étaient sans doute pas alors auprès de lui; car ce ne sont pas eux qui lui auraient été infidèles. Nous manquons de données suffisantes, pour voir jusqu'où va la portée de cette triste réflexion; mais, indépendamment de Démas et d'autres disciples imparfaits (voyez Col. iv, 14 et le commentaire; II Tim. i, 15), saint Paul dut éprouver plus d'une déception dans ses collaborateurs. — *Quæ sua...*, non *quæ...*: leurs intérêts personnels, et non ceux de Jésus-Christ. Le contraire de ce que le devoir impose aux pasteurs des âmes. — *Experimentum autem...* (vers. 22). Le verbe γινώσχετε est à l'indicatif (vous connaissez), non à l'impératif (Vulg., *cognoscite*): les Philippiens avaient fait pour ainsi dire l'expérience de ce qu'était Timothée, puisqu'ils l'avaient vu à l'œuvre chez eux avec son maître, ou plutôt avec son père (sicut patri filius: trait délicat). — *In evangelio*. D'après le grec: « in evangelium ». Comme plus haut, i, 5 (voyez les notes). — *Hunc igitur...* Paul reprend sa phrase du vers. 19, après avoir fait l'éloge de son futur messenger. — *Mox ut video...* Pour l'envoyer, il attendra que son propre sort soit plus nettement dessiné. — *Confido autem...* (vers. 24). Douce espérance pour les Philippiens, comme pour l'apôtre lui-même.

2° Épaphrodite. II, 25-30.

25-30. Cet autre messenger partira bientôt, en toute hypothèse. — *Necessarium autem...* Contrasté avec la simple possibilité des deux autres visites annoncées. Comp. les vers. 23 et 24. — *Epaphroditum*. Il n'est mentionné que dans cette épître. C'est sans raison suffisante qu'on

l'a parfois identifié avec Épaphras de Col. i, 7 et iv, 12. Celui-ci était un prêtre de Colosses, en Asie Mineure; Épaphrodite venait de Philippien en Macédoine, comme l'apôtre va le dire. — *Fratrem, cooperatorem* (συνεργόν), *commilitonem* (συνστρατιώτην). Trois glorieux titres, qui à eux seuls sont une recommandation pressante: chrétien, collaborateur de Paul dans la prédication de l'évangile, son compagnon d'armes contre les ennemis de la foi. Cf. Rom. xvi, 3, 9; Philem. 2; II Tim. ii, 3, etc. — *Vestrum... apostolum et ministrum...* Le pronom retombe sur les deux substantifs: Votre apôtre et votre ministre en ce qui concerne mes besoins. « Apôtre » dans le sens primitif de l'expression: Votre messenger. L'équivalent grec de « ministrum » est λειτουργόν, qui désigne un ministre du culte (voyez le vers. 17 et les notes, et aussi le vers. 30). Paul traite donc ici les libéralités des Philippiens à son égard comme une offrande qu'ils avaient faite à Dieu lui-même. Voyez iv, 18, où cette pensée sera clairement exprimée. — *Quoniam quidem...* (vers. 26). Raison de faire partir Épaphrodite sans délai. — *Desiderabat*: ἐπιποθῶν ἦν, il était vivement désireux. Voyez i, 8 et les notes. — *Mæstus erat*. Le grec ἀδημονῶν, employé aussi à l'occasion de l'agonie de Jésus à Gethsémani (Matth. xxv, 37 et Marc. xiv, 33), exprime une profonde tristesse. — *Propterea quod audiveratis*. Le chagrin d'Épaphrodite provenait donc de celui qu'avaient ressenti les Philippiens à son sujet. Détail plein de délicatesse. Les versets suivants en renferment plusieurs du même genre. — *Usque ad mortem* (vers. 27). Dans le grec: près de la mort; presque de façon à mourir. — *Deus misertus est...* Paul a dit plus haut, i, 21, que la mort est un gain pour ceux qui aiment Jésus-Christ par-dessus tout; mais il se place ici à un autre point de vue: une fois qu'il a quitté ce monde, le prédicateur ne peut plus gagner

26. Car il désirait vivement vous voir tous ; et il était en peine parce que vous aviez appris qu'il a été malade.

27. En effet, il a été malade jusqu'à la mort, mais Dieu a eu pitié de lui ; et non seulement de lui, mais aussi de moi, pour que je n'eusse pas tristesse sur tristesse.

28. J'ai donc mis plus d'empressement à l'envoyer, afin qu'en le voyant vous ayez de la joie, et que moi-même je sois sans tristesse.

29. Accueillez-le donc avec une joie entière dans le Seigneur, et ayez en honneur de pareils hommes ;

30. car, pour l'œuvre du Christ, il s'est approché de la mort, exposant sa vie pour suppléer aux services que vous ne pouviez vous-mêmes me rendre.

26. quoniam quidem omnes vos desiderabat, et molestus erat propterea quod audieratis illum infirmatum.

27. Nam et infirmatus est usque ad mortem, sed Deus misertus est ejus; non solum autem ejus, verum etiam et mei, ne tristitiam super tristitiam haberem.

28. Festinantius ergo misi illum, ut viso eo iterum gaudeatis, et ego sine tristitia sim.

29. Excipite itaque illum cum omni gaudio in Domino, et ejusmodi cum honore habetote ;

30. quoniam propter opus Christi usque ad mortem accessit, tradens animam suam, ut impleret id quod ex vobis deerat erga meum obsequium.

## CHAPITRE III

1. Au reste, mes frères, réjouissez-vous dans le Seigneur. Vous écrire les mêmes choses ne m'est pas pénible, et cela est avantageux pour vous.

1. De cetero, fratres mei, gaudete in Domino. Eadem vobis scribere, mihi quidem non pigrum, vobis autem necessarium.

des âmes à Dieu (saint Jean Chrys.). — *Etiam et met...* Ce trait révèle l'âme aimante de Paul à l'égard de ses amis. — *Tristitiam super...* La tristesse causée par la mort de son zélé collaborateur, en sus de celle que lui occasionnait sa propre captivité. — *Festinantius ergo...* (vers. 28) : plus promptement que je l'aurais fait en d'autres circonstances. — *Misi* est à ce qu'on nomme l'aoriste épistolaire, puisque Éphroditte fut probablement le porteur de cette lettre. Nous dirions : Je l'envoie. — *Iterum gaudeatis* : oubliant toute la peine ressentie à cause de la grave maladie d'Éphroditte. — *Et ego sine...* Avec une nuance très fine dans le grec : Et que je sois moins triste. — *Excipite itaque...* (vers. 29). Accueillez-le avec joie, puisque c'est pour vous réjouir que je vous l'envoie. — *In Domino* : une joie toute surnaturelle, goûtée en Jésus-Christ. — *Et ejusmodi* : τῶν τοιούτων, de tels hommes, des hommes de ce mérite. — La recommandation qui précède est motivée : *Quoniam propter...* (vers. 30). Par opus Christi, il faut entendre non seulement le long et pénible voyage entrepris par Éphroditte pour apporter à Paul l'aumône des Philippiens, mais encore et surtout ses travaux évangéliques à Rome après son arrivée : c'est ainsi qu'il avait contracté sa maladie. — *Tradens*. L'expression grecque παραβουλεύσάμενος (ici seulement) signifie à la lettre : ayant joué, ayant mis en jeu (sa vie) ; c.-à-d., l'ayant exposée sans songer au péril. L'Itala traduit :

« Parabolatus de anima sua. » Plus tard, on donna le nom de « parabolani » à des clercs qui étaient chargés de soigner les malades atteints de maux contagieux. Quelques manuscrits portent, avec une légère variante d'orthographe : παραβουλεύσάμενος, « male consulens » ; négligeant (sa vie), n'en tenant aucun compte. — *Ut impletet id...* Touchante et très courtoise explication du zèle ardent d'Éphroditte, comme aussi de la libéralité des Philippiens. Celle-ci reçoit de nouveau un nom symbolique, emprunté au culte divin : *obsequium*, λειτουργίας (comp. le vers. 25<sup>b</sup>, d'après le grec). Or, à cette pleuse offrande il manquait quelque chose (*id quod ex vobis deerat*, τὸ ὑμῶν ὑστέρημα), pour qu'elle eût toute sa valeur : ceux de qui elle provenait étaient au loin, et n'avaient pu la présenter en personne à l'autel ; or, c'est précisément à ce défaut qu'Éphroditte avait suppléé. Grâce à lui, il ne manquait plus rien à l'offrande. — Au lieu de *erga meum*, il faudrait « erga me » : ce qui manquait à votre service religieux à mon égard ; c.-à-d., au service que vous me rendez.

§ IV. — Paul met les Philippiens en garde contre les docteurs judaïsants, et les presse de tendre toujours à la perfection. III, 1-21.

1<sup>o</sup> Contre les judaïsants. III, 1-11.

CHAP. III. — 1. Transition. — De cetero : τὸ λοιπὸν, pour ce qui reste. Formule assez élas-

2. Videte canes, videte malos operarios, videte concisionem.

3. Nos enim sumus circumcisio, qui spiritu servimus Deo, et gloriamur in Christo Jesu, et non in carne fiduciam habentes;

2. Prenez garde aux chiens, prenez garde aux mauvais ouvriers, prenez garde aux faux circoncis.

3. Car c'est nous qui sommes les vrais circoncis, nous qui servons Dieu en esprit, et qui nous glorifions en Jésus-Christ, et qui ne mettons pas notre confiance dans la chair.

tique, par laquelle saint Paul aborde un nouveau sujet, d'ordinaire à la fin, mais parfois aussi au milieu d'une épître. Cf. iv, 8; I Cor. vii, 29; Eph. vi, 10; I Thess. iv, 1; II Thess. iii, 1; Hebr. x, 13, etc. — *Gaudete*... Exhortation d'un caractère général, qui ne se rapporte directement ni à ce qui précède, ni à ce qui suit. Réjouissez-vous comme chrétiens, à cause des consolations perpétuelles que procure la foi. — *In Domino*. Comme plus haut, II, 29. — *Eadem... scribere*. D'après la fin du verset (« vobis... necessarium »), cette réflexion ne porte pas sur l'invitation à la joie, que l'apôtre avait déjà adressée ci-dessus à ses lecteurs (cf. II, 18, 29), mais sur le grave avertissement inséré au vers. 2. Or, comme Paul n'a rien écrit au sujet des judaïsants dans les deux premières pages de sa lettre (l'insinuation indirecte de I, 15<sup>e</sup> et 17 ne saurait entrer ici en ligne de compte), il est possible qu'il fasse allusion ici à une ou plusieurs lettres qui se sont perdues. Saint Polycarpe, *ad Phil.*, III, semble supposer que saint Paul écrivit plusieurs fois aux Philippiens. Voyez l'Introd. gén., p. 369. D'après Estius : « *Eadem vobis scribere, quæ præsens dixi et inculcavi; vel eadem scribere vobis quæ scripsi aliis, ut Romanis, Galatis.* » Mais cette explication est moins naturelle. — *Non pigrum*. La Vulgate a donné à l'adjectif ὀκνηρόν sa signification primitive; mieux vaut ici le sens dérivé : Il ne m'est pas fastidieux. — *Vobis... necessarium*. Plutôt, d'après le grec : Pour vous, cela est sûr, c.-à-d., profitable.

2-3. Les docteurs judaïsants et leurs prétentions arrogantes. — Jusqu'ici Paul avait parlé aux Philippiens avec l'affection d'un père. Tout à coup son indignation éclate, et elle se manifeste pendant quelques instants par un langage très vif. C'est qu'il pense à ces adversaires dangereux de l'évangile, les judaïsants, qu'il avait si souvent trouvés sur sa route (cf. Act. xv, 1 et les notes; Gal. II, 3-5, 11 et ss., etc.), et qui menaçaient également la chrétienté de Philippe. Il les flagelle avec une ironie terrible, avant de donner une réputation rapide de leur erreur grossière. — *Videte* : βλέπετε, regardez attentivement ces hommes néfastes. — Ils sont stigmatisés par trois noms méprisants, qui expriment tour à tour leur caractère hardi, profane et impur (*canes*, τοὺς κύνας avec l'article : ces chiens. Sur ce qualificatif injurieux, voyez I Reg. xxiv, 14; II Reg. xvi, 9; IV Reg. viii, 3; Eccl. ix, 4; Matth. vii, 6, etc.), le résultat funeste de leur activité (*malos operarios*: ils travaillent, mais pour détruire l'œuvre du Christ), le point essentiel de leur enseignement et de leurs pratiques (*conci-*

sionem). Ce dernier trait est particulièrement mordant, car le substantif *κατατομή* (on ne le trouve pas ailleurs dans la Bible), « concisio, incisio », est opposé par l'apôtre à *περιτομή*, circoncision (voyez le vers. 3), de manière à produire un jeu de mots très énergique. Ces hommes sont de faux circoncis; leur circoncision n'est qu'une vaine mutilation. Comp. Gal. v, 12, où l'on trouve un sarcasme analogue à celui-ci. — *Nos enim...* (vers. 3). Antithèse entre cette fausse



« Cave canem ». (Mosaïque de Pompéi.)

circuncision, purement extérieure et désormais sans but, qu'exigeaient les judaïsants, et la circoncision du cœur, la seule vraie, que les chrétiens étaient fidèles à pratiquer. Voyez le développement de cette pensée dans l'épître aux Romains, II, 25-29; comp. aussi Gal. III, 7, 29; Eph. II, 11; Col. II, 11, etc. — L'apôtre énumère trois qualités de la vraie circoncision. La première : *Spiritu servimus* (λατρεύοντες, adorant)... C'est sous l'impulsion directe de l'Esprit-Saint que le chrétien rend un culte à Dieu; les judaïsants n'en pouvaient pas dire autant. La meilleure leçon du grec est : πνεύματι Θεοῦ, « Spiritu... Dei », au lieu de πνεύματι Θεῶν (variante adoptée par la Vulg.). — Seconde qualité : *gloriamur in Christo*... Comme les Juifs, les judaïsants mettaient leur gloire dans les observances légales; les chrétiens placent toute la leur en Jésus-Christ, qu'ils regardent comme la source unique de la justification. Cf. Rom. v, 11; I Cor. I, 30-31; Gal. vi, 14. — Troisième condition : *non in carne fiduciam*... La chair, c'est, d'une manière générale, l'homme dans son état de déchéance, avant qu'il soit régénéré par l'Esprit de Dieu (cf. Rom. VIII, 4-5; Eph. II, 3, etc.); c'est ici, d'une manière spéciale, l'ensemble des



4. Ce n'est pas que je ne puisse aussi mettre ma confiance dans la chair. Si un autre croit pouvoir se confier dans la chair, je le puis bien davantage, moi,

5. circoncis le huitième jour, de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, né Hébreu et d'Hébreux; pour ce qui est de la loi, pharisien;

6. pour ce qui est du zèle, persécuteur de l'Église; pour ce qui est de la justice de la loi, ayant été irréprochable.

7. Mais les choses qui avaient été pour moi des gains, je les ai regardées comme une perte à cause du Christ.

8. Et même je regarde toutes choses comme une perte, à cause de l'excellence de la connaissance de Jésus-Christ mon

4. *quamquam ego habeam confidentiam et in carne. Si quis alius videtur confidere in carne, ego magis,*

5. *circumcisus octavo die, ex genere Israel, de tribu Benjamin, Hebræus ex Hebræis, secundum legem pharisæus;*

6. *secundum æmulationem persequens ecclesiam Dei; secundum iustitiam, quæ in lege est, conversatus sine querela.*

7. *Sed quæ mihi fuerunt lucra, hæc arbitratus sum propter Christum detrimenta.*

8. *Verumtamen existimo omnia detrimentum esse, propter eminentem scientiam Jesu Christi Domini mei, propter*

faits purement extérieurs auxquels les judaïsants attachaient une importance capitale, tels que l'observation des préceptes légaux, la circoncision, etc. L'apôtre va d'ailleurs commenter lui-même cette expression dans les vers. 4 et ss.

4-11. Paul possède autant que personne les avantages extérieurs du judaïsme, mais il y a entièrement renoncé par amour pour Jésus-Christ. Il les mentionne d'abord, dans les versets 5-6, après une petite introduction, vers. 4; il en démontre ensuite l'inutilité complète, versets 7-11. — *Quamquam ego...* Transition. Paul se place pour un instant au point de vue des faux docteurs qu'il combat, et il prouve que, si la chair pouvait fournir quelque motif de confiance devant Dieu, il avait, lui personnellement, le droit de posséder en plein cette confiance. — *Ego magis.* Cela n'est pas dit sans quelque fierté. Comp. le passage analogue II Cor. XI, 21-22. — *Circumcisus octavo...* D'après le grec : J'avais huit jours lorsque je fus circoncis. Il avait reçu le signe de l'alliance exactement au jour fixé par la loi. Cf. Gen. XVII, 12; Luc. II, 21, etc. — *Ex genere Israel.* Il appartenait à la noble race du patriarche Jacob, au peuple de Dieu. Cf. Rom. IX, 4 et XI, 1; II Cor. XI, 22, etc. — *De tribu...* Comp. Rom. XI, 1, où Paul mentionne ce même détail. — *Hebræus ex...* Voyez II Cor. XI, 22 et les notes. Il y a gradation ascendante : le mot « Hébreu » désigne ici un Juif parlant l'idiome sacré, par opposition aux Juifs dits hellénistes, répandus à travers tout l'empire romain, et qui parlaient la langue grecque. Quoique né en pays grec, Paul était strictement Hébreu dans ce sens. Cf. Act. XXI, 40; XXII, 2; XXIII, 6. — *Secundum legem...* Jusqu'ici l'apôtre a cité des privilèges qui lui avaient été transmis par d'autres; il passe maintenant à des avantages plus personnels, auxquels sa volonté avait pris une part directe. En ce qui concerne la loi mosaïque, il s'était rangé parmi ceux qui faisaient profession de l'observer et de la défendre en quelque sorte à outrance (*Pharisæus*). Cf. Act. XXII, 3; XXIII, 6; XXVI, 5. — *Secundum æmulationem...* (vers. 6). Plus clairement : sous

le rapport du zèle. C'est donc par un zèle sincère, quoique aveugle, pour le judaïsme que Saul avait persécuté l'Église. Cf. Act. XXVI, 9-11; II Tim. I, 3, etc. — *Secundum iustitiam quæ...* C.-à-d. : Quant à la justice qui résulte du strict accomplissement de la loi, Paul ne s'était pas contenté de s'inscrire parmi les Pharisiens; sa conduite au point de vue légal était celle d'un homme qui fait tout ce qui dépend de lui pour obtenir la sainteté promise aux obéissants les plus fidèles (*sine querela* : irréprochable). — *Sed quæ...* (vers. 7). L'apôtre va indiquer comment et pour quels motifs il a foulé aux pieds tous ces avantages extérieurs, dont il avait été jadis si glorieux. — *Lucra.* Le pluriel est très expressif : ces privilèges multiples attachés à la naissance, à la fidélité à la loi, au zèle, etc. — *Hæc* (pronom accentué)... *detrimenta.* Au singulier dans le grec : une perte. Les nombreux avantages de Paul s'écroulèrent tous ensemble à ses yeux, ne formant plus qu'une seule et même ruine, lorsqu'il comprit leur inanité au moment de sa conversion. Le verbe *arbitratus sum* (ἤγγισα) marque un jugement délibéré. Cf. II, 6. — *Propter* (διὰ) *Christum.* C.-à-d., parce que Paul vit que Jésus était le vrai Messie, seul capable de procurer la justification et la rédemption. — *Verumtamen...* (vers. 8). L'auteur développe la pensée du vers. 7, et montre combien son idéal chrétien dépassait son idéal juif d'avant sa conversion. — *Existimo* (ἤγούμαι), le même verbe qu'à la ligne précédente). Il parle maintenant au temps présent : son jugement d'autrefois persévère; sa rupture avec le judaïsme et avec tous les biens que procure la chair (*omnia*) se renouvelle à tout instant. — *Propter eminentem scientiam...* Plus exactement : A cause de la valeur supérieure de la connaissance de Jésus-Christ. Ce trait explique les mots « propter Christum » du vers. 7<sup>b</sup>. Depuis qu'il connaît Jésus et qu'il a compris l'étendue des avantages qu'il possède en lui, Paul est incapable de ressentir la moindre estime pour les choses d'ici-bas. — *Domini mei.* Appropriation touchante. Cf. I, 3, etc. — *Detri-*

quem omnia detrimentum feci, et arbitrator ut stercora, ut Christum lucrificiam,

9. et inveniar in illo, non habens meam justitiam quæ ex lege est, sed illam quæ ex fide est Christi Jesu, quæ ex Deo est justitia in fide;

10. ad cognoscendum illum, et virtutem resurrectionis ejus, et societatem passionum illius, configuratus morti ejus;

11. si quo modo occurram ad resurrectionem quæ est ex mortuis.

Seigneur, pour lequel j'ai renoncé à toutes choses, les regardant comme des ordures, afin de gagner le Christ,

9. et d'être trouvé en lui, ayant, non pas ma justice, celle qui vient de la loi, mais celle qui naît de la foi au Christ Jésus, la justice qui vient de Dieu moyennant la foi,

10. afin de le connaître, lui et la vertu de sa résurrection, et la participation à ses souffrances, en devenant conforme à sa mort,

11. pour parvenir, si je le puis, à la résurrection d'entre les morts.

mentum feci, ἐζημιώθη. J'ai tout perdu, mais pour tout gagner, puisque j'ai gagné Jésus-Christ en échange de ce que j'abandonnais (ut... lucrificiam). Remarquez la répétition emphatique des expressions : gain, gagner, perte, perdre, le Christ, toutes choses. Au moment de la grande crise de sa vie, sur le chemin de Damas, Saul avait perdu tous les biens qu'il tenait de la loi, mais quelle compensation n'avait-il pas reçue! — Arbitrator (encore ἡγοῦμαι) ut stercora. Expression d'une force incomparable. Le grec σκῆλας a probablement la signification que lui donne la Vulgate; d'autres le traduisent par balayures, rebut. — Et inveniar... (vers. 9). Paul va décrire à un point de vue spécial ce que c'est que « gagner le Christ ». — In illo. Sous-entendez : étant. (Afin que) je sois trouvé étant en lui; c.-à-d. intimement uni à lui, à quelquel moment qu'on m'examine. Cette pensée de l'incorporation des fidèles avec le Christ est très fréquente dans les écrits de l'apôtre des Gentils; il y reviendra au vers. 11. — Il en expose ici le merveilleux effet et la condition « sine qua non », par rapport à la justification chrétienne : d'abord en termes négatifs, non habens... justitiam quæ ex lege...; puis d'une manière positive, sed illam quæ ex fide... Paul a expliqué lui-même assez longuement ces deux notions dans les épîtres aux Romains (I, 17; III, 21-26; IV, 4 et ss.; X, 3, etc.) et aux Galates (II, 14 et ss.; III, 1-14; V, 4-5, etc.), sans parler d'allusions fréquentes qu'il y fait ailleurs en passant. — Le pronom meam est accentué : une sainteté qui viendrait de l'homme lui-même, par opposition à celle que Dieu produit dans l'homme. Cette justice purement humaine est caractérisée comme provenant ex lege, des observances légales, tandis que celle dont Dieu est l'auteur, la vraie justice, a lieu par l'intermédiaire de la foi (ex fide...; dans le grec : διὰ πίστεως, « per fidem »). Le nom Christi (Jesu) manque dans le texte original est au génitif de l'objet : la foi au Christ. Comp. Marc. XI, 22; Rom. III, 22; Gal. II, 16, etc. — Les mots quæ ex Deo... in fide insistent sur la pensée : Dieu est la source, l'auteur de la vraie justification; la foi en est la condition et la base (ἐν τῇ πίστει, sur la foi). — Ad cogno-

scendum... (vers. 10). Cette proposition incidente décrit un précieux résultat qui est atteint grâce à la justification par la foi : dans le Christ, Paul a trouvé non seulement la vraie justice, mais aussi une sainteté nouvelle, par suite de l'union merveilleuse qu'il a contractée avec lui. Trois points distincts sont signalés : la connaissance personnelle de Jésus-Christ, la puissance de sa résurrection et la participation à ses souffrances. Pour le premier, voyez le vers. 8. Ici encore, il s'agit d'une connaissance non pas simplement théorique, mais avant tout expérimentale et pratique : connaître de plus en plus Jésus-Christ, de façon à se l'approprier pour ainsi dire. — Virtutem (τὴν δύναμιν) resurrectionis... La vertu, la puissance efficace de la résurrection du Christ est envisagée ici par rapport à son influence sur les croyants : ce mystère est pour nous un gage soit de notre justification (cf. Rom. IV, 24-25, etc.), soit de notre propre résurrection (cf. I Cor. XV, 20; I Thess. IV, 14), soit de notre union indissoluble avec le second Adam, notre rédempteur (cf. Rom. VI, 4 et ss.; Eph. II, 5-6; Col. III, 1-4, etc.). — Et societatem passionum... De la résurrection de Jésus-Christ, Paul passe à sa croix, à ses souffrances, pour dire, à la suite du Maître lui-même (cf. Matth. XVI, 24, etc.), que nous devons y participer activement. Cette obligation est très souvent inculquée dans les écrits apostoliques. Cf. Rom. VIII, 17; II Cor. I, 5; Col. I, 24; II Tim. II, 11; I Petr. IV, 13; Apoc. III, 10, etc. — Bien plus, c'est à la mort même du Christ que le chrétien doit prendre part, configuratus morti... Expression remarquable, qui rappelle le passage II Cor. IV, 10, et qui désigne une conformité complète de sentiments avec le Sauveur mourant. — Si quo modo... (vers. 11). « Cette manière de parler ne marque pas la défiance (cf. I, 22-23; Rom. VIII, 31-39; II Cor. V, 1 et ss.; II Tim. I, 12); mais elle insinue la grandeur et la difficulté de l'entreprise, l'incertitude du succès et l'ardent désir de l'apôtre » (Calmet, h. l.), et aussi sa profonde humilité. — Resurrectionem... Dans le grec : ἐξανάστασιν, substantif composé qu'on ne trouve qu'en cet endroit du Nouveau Testament. L'apôtre a en vue la résurrection des bons à la fin du monde,

12. Ce n'est pas que j'aie déjà reçu le prix, ou que je sois déjà parfait; mais je le poursuis pour tâcher de le saisir, puisque j'ai été saisi moi-même par le Christ Jésus.

13. Mes frères, je ne pense pas l'avoir atteint. Mais je fais une chose, oubliant ce qui est en arrière, et me portant vers ce qui est en avant,

14. je cours vers le but, vers le prix auquel Dieu nous a appelés d'en haut dans le Christ Jésus.

12. Non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim; sequor autem, si quo modo comprehendam in quo et comprehensus sum a Christo Jesu.

13. Fratres, ego me non arbitror comprehensisse. Unum autem, quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum,

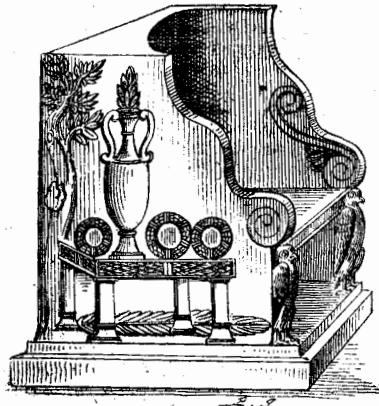
14. ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu.

leur glorification éternelle auprès du Christ. Cf. Rom. VIII, 17.

2° Exhortation à pratiquer la perfection la plus relevée. III, 12-17.

12-14. Paul reconnaît humblement qu'il est loin d'avoir lui-même atteint ce but; du moins il fait des efforts constants pour devenir parfait. — *Non quod jam...* Sous-entendez: « Dico ». Je ne veux pas dire que je suis déjà parvenu au but que je viens d'indiquer. L'objet du verbe *acceperim* n'est pas marqué directement; il est facile de le suppléer d'après le contexte. Ce n'est pas le « bravium » du vers. 14, mais la perfection chrétienne, comme il ressort des vers. 8-11, et surtout du trait *aut jam perfectus...* — *Sequor autem*. Plus fortement dans le grec: Mais je poursuis. L'expression marque un élan perpétuel dans la direction de l'Idéal entrevu. — *St...* *comprehendam* (καταλάβω forme un jeu de mots avec ἔλαβον, « acceperim »). Au lieu de quo modo, le grec a simplement la conjonction καί, « et »: (Je poursuis) pour tâcher de saisir aussi. La pensée va en gradation. — *In quo et comprehensus...* Il y a une petite ellipse: La chose en vue de laquelle j'ai été moi-même saisi par Jésus-Christ. Paul fait allusion à sa conversion: le Christ l'avait saisi alors, pour transformer le persécuteur en apôtre; à son tour il voudrait saisir complètement, par la pratique d'une perfection éminente, la grâce qu'il voit devant lui, l'appelant, l'attirant à une sainteté toujours plus grande. — *Fratres*. Apostrophe affectueuse (vers. 14), qui introduit la répétition légèrement développée (vers. 13-14) des deux pensées émises au vers. 12. — *Ego me* (ἐγὼ ἑμαυτὸν, pronoms emphatiques) non arbitror (λογίζομαι)... En réfléchissant bien sur le point en question, l'apôtre constate qu'il n'est pas encore au but désiré. Cependant, il croit pouvoir déclarer fermement qu'il s'efforce sans cesse d'y arriver: *Unum autem*. Autre ellipse. Sous-entendu: « Facio »; je fais une chose. Cette chose est immédiatement décrite, en un langage figuré, par lequel saint Paul se compare à un athlète qui court dans l'arène, et qui fait des efforts suprêmes pour mériter le prix. — *Quæ... retro sunt*. C.-à-d., tout son passé en tant que chrétien, tout ce qu'il a pu acquérir de vertus, de mérites. Cela ne compte pas à ses yeux (*obliviscens*), aussi longtemps qu'il se

voit encore loin du but. — *Ad ea quæ... priora*. Mieux: Vers ce qui est en avant. Ce qui signifie: Vers l'idéal de la sainteté chrétienne, toujours présent à la pensée de Paul, de même que la « meta » du stade l'était à celle du coureur. — *Extendens meipsum*. Simplement dans le grec: ἐπεκτεινόμενος, étant tendu vers (le but). Locution dramatique, qui rappelle le corps penché



Couronnes et vase pour les vainqueurs des jeux. (D'après un siège d'agonothète trouvé à Athènes.)

de l'athlète, ses muscles tour à tour tendus et détendus, sa course violente. — *Ad destinatum persequor* (vers. 14). Cette fois, la Vulgate a traduit littéralement le verbe διώκω, je poursuis (voyez les notes du vers. 12). Elle est moins exacte pour l'expression κατά τὸν σκοπόν, qui signifie: Dans la direction du but. — *Ad bravium*. Vers le prix. Sur ce mot technique, voyez I Cor. IX, 24 et le commentaire. — *Supernæ vocationis...* Locution extraordinaire, qui revient à ceci: (Le prix) auquel Dieu m'a appelé en haut; c.-à-d., la récompense qu'il m'offre éternellement dans le ciel. — *Dei in Christo...* Cet appel vient de Dieu le Père; c'est par Jésus-Christ qu'il est transmis, et en union avec lui qu'il est réalisé.

15. Quicumque ergo perfecti sumus, hoc sentiamus; et si quid aliter sapitis, et hoc vobis Deus revelabit.

16. Verumtamen ad quod pervenimus, ut idem sapiamus, et in eadem permanemus regula.

17. Imitatores mei estote, fratres, et observate eos qui ita ambulat, sicut habetis formam nostram.

18. Multi enim ambulat, quos sæpe dicebam vobis, nunc autem et flens dico, inimicos crucis Christi :

15. Nous tous donc qui sommes parfaits, ayons ce sentiment; et si en quelque point vous pensez autrement, Dieu vous éclairera aussi là-dessus.

16. Seulement, au point où nous sommes parvenus, ayons les mêmes sentiments et demeurons dans la même règle.

17. Mes frères, soyez mes imitateurs, et regardez ceux qui marchent selon le modèle que vous avez en nous.

18. Car il y en a beaucoup, dont je vous ai souvent parlé, et dont je vous parle encore maintenant avec larmes, qui marchent en ennemis de la croix du Christ.

15-17. Paul presse ses lecteurs d'imiter ses efforts persévérants. — *Quicumque ergo...* Après avoir esquissé son idéal de la vie chrétienne, et montré avec quelle énergie infatigable il travaillait à l'atteindre, l'auteur revient à l'exhortation pour quelques instants. — *Perfecti, τέλειτοι*. Cet adjectif dit évidemment moins que le verbe *τετελείωται* du vers. 12\* (« perfectus sim »). Là, saint Paul parlait d'une perfection absolue, complète; ici, il n'a en vue qu'une perfection relative. — *Hoc sentiamus* (ᾠροῦμεν). Le pronom résume les vers. 13 et 14 : Ayons tous ce sentiment d'humble estime de nous-mêmes, par suite duquel nous nous élancerons toujours vers une perfection plus grande. — *Et si... aliter...* Réserve délicate. Tout en ayant les mêmes vues, les mêmes pensées que lui au sujet de l'idéal chrétien, les pieux fidèles auxquels l'apôtre s'adressait pouvaient apprécier autrement que lui certains points de détail; mais il ne s'en inquiète pas outre mesure, car il sait que Dieu leur fournira les lumières nécessaires pour les diriger : *et hoc* (cela aussi, de même qu'il vous a révélé d'autres choses)... *revelabit*. Le grec ἀποκαλύψει a le sens de dévoiler ce qui est caché. Cette révélation devait avoir lieu soit directement, par l'Esprit-Saint (cf. I Cor. II, 10 et ss.), soit par l'intermédiaire des prédicateurs de la foi, soit par l'expérience, etc. — *Verumtamen...* (vers. 16). D'après la leçon la plus autorisée, ce verset a dans le grec une forme légèrement variée. A la lettre : Seulement, ce à quoi nous sommes arrivés, avançons d'après cela même. C.-à-d. : Quoiqu'il y ait des points sur lesquels vous avez besoin d'être encore éclairés, ce que je vous demande, c'est de régler votre vie spirituelle d'après les connaissances que vous possédez actuellement. Les mots *idem sapiamus* et *regula* ont été ajoutés par les copistes. De plus, au lieu de *permaneamus*, le grec emploie le verbe σιτοῦμεν, marcher, aller en avant. Mais la pensée est la même de part et d'autre, puisque la leçon suivie par la Vulgate revient à ceci : Suivons fidèlement la règle que nous avons reçue pour notre conduite chrétienne; ne changeons pas de sentiments, et ne nous laissons pas entraîner en

arrière. — Sous ce rapport, saint Paul propose aux Philippiens comme modèle son propre exemple et celui de ses disciples les plus fidèles : *Imitatores mei...* (vers. 17). Avec une nuance dans le grec : *Soyez tous ensemble mes imitateurs* (συνμιμηταί). Pour des invitations analogues, voyez IV, 9; I Cor. IV, 16 et X, 33-xi, 1, etc. Malgré toute sa modestie, dont les vers. 11 et ss. viennent de donner une nouvelle preuve, l'apôtre des Gentils avait conscience d'être fidèle à la grâce qui le poussait en avant. — *Observate* : σκοπεῖτε, regardez attentivement. Cf. II, 4. — *Sicut habetis formam...* Dans le grec : Comme vous nous avez pour type (τύπον). Le pronom est cette fois au pluriel (ἡμᾶς), sans doute parce que saint Paul voulait aussi proposer à ses lecteurs l'exemple de ses collaborateurs, Timothée, Éphaphrodite, etc.

3° Comparaison entre les chrétiens charnels et ceux qui tendaient à une vie parfaite. III, 18-21.

18-19. Les ennemis de la croix du Christ. — *Multi enim...* L'apôtre explique pourquoi il a fait la recommandation qui précède : Imitiez les exemples de vos maîtres dans la foi et de tous ceux qui leur ressemblent. Il y avait à Philippe des hommes dépravés, dangereux, dont la conduite était entièrement opposée aux principes évangéliques. Divers auteurs ont pensé que ces hommes ne différaient pas des docteurs judaïsants mentionnés au vers. 2; d'autres ont vu en eux la population païenne de la ville. D'après l'opinion la plus vraisemblable et la plus communément admise aujourd'hui, c'étaient des chrétiens de nom, qui, sous prétexte de mettre à profit la liberté chrétienne, menaient une vie très dissolue. Voyez I Cor. VI, 19 et le commentaire. — *Quos sæpe dicebam...* Paul les avait signalés à l'attention des Philippiens lorsqu'il était parmi eux. — *Flens*. On conçoit qu'une profonde émotion ait été excitée dans le cœur de l'apôtre par la vue de tels désordres, qui compromettaient le salut d'un grand nombre d'âmes. Sur ses larmes, voyez aussi Act. XX, 19, 31; II Cor. II, 4. — *Inimicos...* Dans le grec, avec un article qui équivaut à un pronom démonstratif : ces ennemis de la

19. Leur fin sera la perte ; ils ont pour dieu leur ventre, ils mettent leur gloire dans ce qui est leur honte, et leurs pensées sont pour la terre.

20. Quant à nous, notre vie est dans le ciel, d'où nous attendons comme sauveur notre Seigneur Jésus-Christ,

21. qui transformera notre corps d'humiliation, en le rendant semblable à son corps glorieux, par le pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses.

19. quorum finis interitus, quorum deus venter est, et gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt.

20. Nostra autem conversatio in caelis est, unde etiam salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum,

21. qui reformabit corpus humilitatis nostrae, configuratum corpori claritatis suae, secundum operationem qua etiam possit subjicere sibi omnia.

## CHAPITRE IV

1. C'est pourquoi, mes frères très aimés et très désirés, qui êtes ma joie

1. Itaque, fratres mei carissimi et desideratissimi, gaudium meum et co-

croix du Christ. Non qu'ils prêchent une doctrine opposée à celle de la croix ; ce trait signifie simplement que leur vie sensuelle les manifestait comme haïssant la croix de Jésus, emblème de la mortification chrétienne. — Leur destinée sera terrible ; ils courent au-devant de la condamnation : *finis interitus* (ἀπώλεια, la ruine morale, éternelle). — Leur caractère est encore stigmatisé par trois détails très expressifs. D'abord *quorum deus venter*... Manière énergique de flétrir leurs débauches. Comp. Rom. xvi, 18 ; II Cor. ii, 13. — En second lieu : *gloria* (sous-ent. : « est ») *in confusione*... Ce en quoi ils osent mettre leur gloire est en réalité leur ignominie ; leur prétendue liberté était l'esclavage le plus honteux. — En troisième lieu : *terrena sapiunt* (φρονούντες). C'était précisément la base de leur corruption : toutes leurs tendances morales étaient terrestres, basses, charnelles.

20-21. Les vrais chrétiens et leurs glorieuses espérances. — *Nostra autem* (« enim » d'après le grec)... Le pronom est très accentué : Nous, au contraire, nous avons des tendances célestes. — *Conversatio* (τὸ πολιτεύμα). Ce substantif exprime la même pensée que le verbe « conversamini » (πολιτεύσεσθε), employé plus haut, II, 27 (voyez les notes). Le sens est donc : Pour nous, notre État (ou notre droit de cité) est dans les cieux. C.-à-d. : Nous sommes les citoyens du ciel. En pratique, comme traduit la Vulgate : Nous vivons par anticipation dans le ciel, d'où nous recevons notre impulsion, notre règle de conduite. — *Est*. Plus fortement dans le grec : ὑπάρχει, existe, se trouve. — *Unde... expectamus*. Le verbe ἀπεκδεχόμεθα, doublement composé, dénote une attente très vive. Se sachant fait pour le ciel, le chrétien vit ici-bas comme sur une terre d'exil, attendant l'heureux jour où il sera mis en pleine jouissance de tous ses droits de citoyen du ciel. — *Salvatorem* (nous attendons comme sauveur) *Dominum Jesum*... La mention de tous les titres de ce bien-aimé Sauveur correspond au caractère majestueux de

ce passage. Sans doute, c'est comme Juge souverain que Jésus-Christ doit venir à la fin des temps ; mais les chrétiens fidèles ne redoutent pas son jugement, car il leur apportera la récompense complète. Cf. Joan. iii, 18 et v, 24. — *Qui reformabit*... (vers. 21). Le Sauveur est envisagé à un point de vue spécial, comme un transformateur tout-puissant, qui rendra les corps mêmes des croyants glorieux comme le sien. Cette transformation est désignée dans le texte original par le verbe μετασχηματίσει, dans la composition duquel entre le substantif σχῆμα, que nous avons rencontré plus haut (II, 8 ; voyez les notes). Ce sera une sorte de transfiguration, « un changement d'accidents, et non d'essence. » Le meilleur commentaire est donné par saint Paul lui-même, I Cor. xv, 35 et ss. — *Corpus humilitatis*... C.-à-d., notre corps actuellement soumis à toutes sortes de conditions humilantes pour nous, à la maladie, à la mort, à la corruption. — *Configuratum* (σύμμορφον, devenu conforme avec) *corpori claritatis*... Le rapprochement ne pouvait pas être plus honorable. Le « corps de la gloire » de Jésus-Christ, c'est son corps ressuscité et transporté au ciel, le corps dans lequel sa gloire éternelle se manifeste. — Le changement opéré dans notre chair aura lieu *secundum operationem qua*... : c.-à-d., conformément au pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses. En d'autres termes : en vertu de sa toute-puissance absolue. Cf. I Cor. xv, 25 et ss.

§ V. — Quelques autres recommandations, d'ordre particulier ou général ; remerciements délicats. IV, 1-20.

1° Paul exhorte ses lecteurs à vivre dans l'unité, dans la joie et dans une paix parfaite. IV, 1-7.

CHAP. IV. — 1. Transition. — *Itaque* : ὥστε, de sorte que, comme conséquence du glorieux espoir que je viens de vous rappeler. — Le cœur

rona mea, sic state in Domino, carissimi.

2. Evodiam rogo, et Syntychen deprecor, idipsum sapere in Domino.

3. Etiam rogo et te, germane compar, adjuva illas quæ tecum laboraverunt in evangelio, cum Clemente, et ceteris adiutoribus meis, quorum nomina sunt in libro vite.

4. Gaudete in Domino semper; iterum dico, gaudete.

5. Modestia vestra nota sit omnibus hominibus; Dominus prope est.

et ma couronne, demeurez ainsi fermes dans le Seigneur, mes bien-aimés.

2. Je prie Evodie, et je conjure Syntyché, d'avoir les mêmes sentiments dans le Seigneur.

3. Et toi aussi, mon fidèle collègue, je te prie de les assister, elles qui ont travaillé avec moi pour l'évangile, avec Clément et mes autres collaborateurs, dont les noms sont dans le livre de vie.

4. Réjouissez-vous dans le Seigneur, en tout temps; je le répète, réjouissez-vous.

5. Que votre modestie soit connue de tous les hommes; le Seigneur est proche.

de l'apôtre s'épanche dans toute une série d'appellations affectueuses : *fratres... carissimi et... gaudium...*, etc... L'épithète *desideratissimi* (ἐπιπόθητοι) marque la peine causée par une longue séparation. Par leurs qualités vraiment chrétiennes, les Philippiens étaient, comme les Thessaloniciens (cf. I Thess. II, 19), une grande joie pour Paul, en même temps que sa gloire (*corona mea*) devant Dieu et devant les hommes. — *Sic state*. L'adverbe est accentué : Tenez-vous fermes comme je vous y ai exhortés. — *In Domino*. Noble sphère dans laquelle leur fermeté doit se manifester. — La répétition du mot *carissimi* révèle toute la force de la tendresse de Paul.

2-3. Deux chrétiennes de Philippiques sont invitées à faire cesser un fâcheux dissentiment qui avait éclaté entre elles. — *Evodiam... et Syntychen*. Il est probable qu'elles occupaient un certain rang dans l'Église de Philippiques; peut-être même étaient-elles diaconesses, d'après le vers. 3. On ne les connaît que par ce passage. — *Rogo, deprecor*. Le grec répète deux fois de suite le même verbe : παρακαλῶ, l'exhorte. — *Idipsum sapere* (τὸ αὐτὸ φρονεῖν). Comme plus haut, II, 2. — *In Domino*. Voyez le verset 1<sup>er</sup> et le commentaire. — *Etiam rogo* (vers. 3). Dans le grec : Οὐί (vaί, d'après la meilleure leçon, au lieu de καί), je te demande aussi... Paul s'adresse à un tiers, en qui il a confiance, et il lui donne pour mission d'aider Evodie et Syntyché à se réconcilier. Il le nomme *germane compar* (γνήσιε σύνζυγε); titre qui a souvent déconcerté les commentateurs. Il signifie à la lettre dans le grec : Sincère compagnon de jong. On l'a appliqué tour à tour, tantôt, dans le sens de « conjux », au mari de l'une des deux femmes nommées ci-dessus, tantôt, dans le sens de collaborateur, au chef actuel de l'Église de Philippiques, tantôt, et ce n'est pas là une des curiosités les moins étranges de l'histoire de l'exégèse, à la femme de saint Paul, que l'on supposait avoir été marié, malgré I Cor. VII, 7-8 (Clément d'Alexandrie, Erasme, etc.). Le plus simple serait peut-être de traiter Σύνζυγο; comme un nom propre; Paul jouerait alors sur ce mot : Toi qui t'appelles Collaborateur, et qui mérites vraiment ce nom. — *Adjuva illas*.

Assiste ces femmes dans l'œuvre de leur réconciliation. — Motif de cette invitation pressante : *quæ* (αἷτινες, « quippe quæ ») *tecum*... Elles avaient lutté de concert avec Paul (συνήθλησάν, au lieu de *laboraverunt*) pour la propagation de l'évangile (*in evangelio* : tel avait été le théâtre de leurs travaux, de leurs luttes vaillantes). L'expression marque une activité qui était accompagnée de souffrances et de périls. — *Cum Clemente*. Ces mots dépendent aussi du verbe « laboraverunt ». L'apôtre profite de l'occasion pour adresser aussi un mot d'éloge à plusieurs de ceux qui avaient partagé ses travaux, probablement à Philippiques même. Origène (*in Joan.* VI, 36), Eusèbe de Césarée (*Hist. eccl.*, III, 4, 15), saint Épiphane (*Hæres.*, XXVII, 6), saint Jérôme (*de Vir. illustr.*, 15) identifient Clément avec le pape du même nom qui fut le second ou le troisième successeur de saint Pierre sur le siège de Rome, et qui subit le martyre sous Trajan. « Cette identification est à tort contestée par un certain nombre de critiques protestants, qui voudraient faire de Clément un chrétien de l'Église de Philippiques. » — *Adiutoribus* : συνεργῶν, collaborateurs. Cf. II, 25. — *Quorum nomina... in libro*... C'est comme si Paul disait : Je ne les mentionne pas expressément; mais leurs noms sont écrits dans le livre de vie. Sur cette locution métaphorique, voyez Ex. XXXII, 32; Is. IV, 3; Ez. XIII, 9; Dan. XII, 1; Apoc. III, 5; XIII, 8, etc. Elle désigne ici la récompense glorieuse que Dieu accordera dans le ciel aux zélés prédicateurs de l'évangile.

4-7. Paul recommande à ses lecteurs la joie en Dieu, l'esprit de paix et de prière. — *Gaudete*... La « note dominante » de l'épître retentit jusqu'à la fin. — *In Domino*. Voyez les vers. 1 et 2. Se réjouir dans le Seigneur, on union avec Jésus-Christ. — *Iterum dico*. L'apôtre insiste sur son invitation : En dépit de toutes les peines de la vie, je le répète, réjouissez-vous saintement en Jésus-Christ. — *Modestia vestra*. Le grec (τὸ ἐπιεικέ;ς) représente plutôt la douceur chrétienne, qui fait qu'on n'insiste pas rigoureusement sur ses droits personnels. — *Omnibus hominibus* : à tous les hommes sans distinction, et pas seulement aux chrétiens. — *Dominus prope*... Motif pressant de pratiquer cette ver-

6. Ne vous inquiétez de rien ; mais, en toute chose, faites connaître vos demandes à Dieu par la prière et la supplication, accompagnées d'actions de grâces ;

7. et que la paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, garde vos cœurs et vos esprits dans le Christ Jésus !

8. Au reste, frères, tout ce qui est vrai, tout ce qui est pudique, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable, tout ce qui est de bonne réputation, ce qui est vertueux, ce qui est louable dans le règlement des mœurs, que ce soit l'objet de vos pensées.

6. Nihil solliciti sitis ; sed in omni oratione et obsecratione, cum gratiarum actione, petitiones vestrae innotescant apud Deum ;

7. et pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras, in Christo Jesu.

8. De cetero, fratres, quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate.

tu : le Seigneur, c.-à-d. Jésus-Christ, est près de nous et nous contemple. Il n'est pas du tout nécessaire d'appliquer ces mots au second avènement du Christ ; « prope » peut fort bien s'entendre de sa présence perpétuelle auprès de son Église (cf. Matth. xxvii, 20). — *Nihil solliciti...* (vers. 6). Pas d'anxiété douloureuse au sujet de l'avenir. C'est la même recommandation que dans l'évangile (cf. Matth. vi, 25 et ss. Voyez aussi I Petr. v, 7, etc.). — *Sed in omni...* Dieu est disposé à exaucer paternellement toutes nos prières ; le trouble serait un manque de confiance en lui. — *Oratione et obsecratione* (προσευχῆ καὶ... δεήσῃ). Deux expressions déjà réunies plus haut, I, 4. C'est l'ablatif instrumental : par la prière et la supplication. Les mots *in omni* doivent être pris à part, comme le montre le grec : En tout, que vos demandes soient connues de Dieu, par la prière et la supplication. — *Cum gratiarum...* Saint Paul attache une grande importance au devoir de la reconnaissance envers Dieu. Cf. Rom. 1, 2 et xiv, 6 ; II Cor. 1, 11 et iv, 15 ; Eph. v, 20, etc. — *Petitiones vestrae* : vos requêtes (αἰτήματα). — *Innotescant apud...* Dieu sait tout ; mais il veut que nous lui exposions nos besoins comme s'il ne les connaissait pas. — *Et pax Dei...* (vers. 7). L'équivalent grec de « custodiat » est au futur, de sorte que ce verset n'exprime pas un souhait, mais une conséquence de ce qui précède : Évitez toute anxiété, priez avec confiance et la paix de Dieu (c.-à-d., la paix qui vient de Dieu) vous gardera. — *Quæ exsuperat... sensum*. D'après le grec : Qui surpasse toute intelligence (νοῦν, la faculté de raisonner). La paix intérieure et surnaturelle dont Dieu est la source pour les chrétiens est si douce, si profonde, si persévérante malgré les souffrances quotidiennes, qu'elle demeure incompréhensible à la raison. — *Custodiat...* Le grec φρουρήσῃ est un terme militaire qui fait image : la paix céleste est censée monter la garde auprès des croyants, comme une sentinelle attentive. — *Corda... et intelligentias...* Dans le grec : vos cœurs et vos pensées (νοήματα). Tout l'être intérieur. — *In Christo...* Condition essentielle : ceux-là seuls

jouissent de la paix de Dieu qui sont unis intimement à Jésus-Christ.

2° Abrégé de la perfection chrétienne. IV, 8-9.

8-9. Sur le point d'achever sa lettre, Paul résume dans une formule admirable tous les devoirs d'un chrétien digne de ce nom. La sextuple répétition de *quæcumque* (ὅσα) ajoute beaucoup de force à l'exhortation. — *De cetero*, τὸ λοιπόν. Comme plus haut, III, 1 (voyez les notes). — *Vera*. Tout ce qui est vrai, non seulement dans les paroles, mais aussi dans les pensées, dans la conduite. Comme en Dieu et en Jésus-Christ, il faut que tout soit droit et sincère dans un chrétien. — *Pudica*. Le grec σεμνὴ signifie plutôt : vénérable, honorable. — *Justa*. Dans l'acceptation la plus large de ce mot : la justice envers Dieu et envers les hommes. — *Sancta*. La Vulgate semble avoir lu ἅγια, tandis qu'il y a ἄγνα dans le grec ; c.-à-d., « pura », également dans le sens large et pas seulement sous le rapport de la chasteté. — *Amabilia* (προσφιλή), pas ailleurs dans le Nouveau Testament. Paul veut que les chrétiens fassent preuve en tout temps d'une amabilité surnaturelle dans leurs relations avec le prochain. — *Bonæ famæ* (εὐφημα). Tout ce qui est digne d'une bonne réputation ; par conséquent, éviter ce qui peut mettre en jeu la renommée d'autrui. — *Si qua*. La formule change tout à coup, l'apôtre serrant davantage encore sa pensée, pour clore son énumération. En un mot, dit-il, pratiquez toutes les vertus, tout ce qui est digne d'éloge. Le mot ἀρετή, vertu, n'est employé que quatre fois dans le Nouveau Testament (ici, I Petr. II, 9 et II Petr. 1, 3, 5). Chez les classiques, il désigne un ensemble de qualités morales purement naturelles ; le christianisme l'a transformé, pour lui faire représenter des qualités surnaturelles. — *Laus disciplinæ*. La Vulgate s'est conformée à la leçon ἐπιτοίχης ἐπιστήμης de quelques manuscrits : Tout ce qu'il y a de louable dans la conduite morale, dans la manière de régler les mœurs. Mais le second substantif semble avoir manqué dans le texte primitif. Le sens est donc : S'il existe quelque louange ac-

9. Quæ et didicistis, et accepistis, et audistis, et vidistis in me, hæc agite; et Deus pacis erit vobiscum.

10. Gavisus sum autem in Domino vehementer, quoniam tandem aliquando reffloruistis pro me sentire, sicut et sentiebatis; occupati autem eratis.

11. Non quasi propter penuriam dico; ego enim didici, in quibus sum, sufficiens esse.

12. Scio et humiliari, scio et abundare (ubique et in omnibus institutus sum), et satiari, et esurire, et abundare, et penuriam pati.

13. Omnia possum in eo qui me confortat.

9. Ce que vous avez appris, et reçu, et entendu de moi, et ce que vous avez vu en moi, pratiquez-le, et le Dieu de paix sera avec vous.

10. Je me suis grandement réjoui dans le Seigneur de ce qu'enfin vos sentiments pour moi ont de nouveau fleuri; vous les aviez toujours, mais l'occasion vous manquait.

11. Ce n'est pas en vue de mes besoins que je dis cela; car j'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve.

12. Je sais être dans l'humiliation, je sais aussi vivre dans l'abondance; j'ai été instruit par tout et en tout, à être rassasié et à avoir faim, à être dans l'abondance et à souffrir l'indigence.

13. Je puis tout en celui qui me fortifie.

compagnant la pratique de la vertu, efforcez-vous de la mériter. — *Hæc* (pronom accentué, qui résume toutes les qualités énumérées dans ce verset) *cogitate*. Mieux: Tenez-en compte (*λογίζεσθε*). Paul désire que les Philippiens sachent apprécier ces qualités à leur juste valeur, surtout dans la pratique quotidienne. — Le souvenir de son enseignement et de ses exemples les aidera à acquérir cette perfection: *Quæ et...*, *et...* (vers. 9). Les quatre verbes sont associés deux à deux: les premiers, *didicistis* et *accepistis*, se rapportent à la prédication de l'apôtre; les suivants, *audistis* et *vidistis*, à ses exemples. L'allusion porte sur le temps, ancien déjà, du séjour de saint Paul à Philippiques. — *Deus...* Heureuse conséquence qui résultera de la réalisation de ces conseils. Comp. le vers. 7. Sur le beau nom de « Dieu de paix », voyez Rom. xv, 33 et xvi, 20; I Thess. v, 23; Hebr. xiii, 20.

3<sup>o</sup> Paul remercie cordialement ses lecteurs de leurs libéralités anciennes et récentes. III, 10-20.

Plus haut déjà (cf. II, 30; peut-être aussi dès le début de l'épître, I, 5 et ss.), l'auteur a fait allusion aux secours pécuniaires qu'il avait reçus des Philippiens; mais il ne leur a pas encore exprimé sa gratitude en termes explicites. Il le fait maintenant « de la manière la plus noble et la plus délicate ».

10. Transition et introduction. — *Gavisus sum...* Toujours la note dominante. Cf. I, 18; II, 17, 18, 28; III, 1; IV, 4. — Toujours aussi l'élément chrétien et surnaturel de cette joie: *in Domino*. Cf. II, 1; IV, 4, etc. — *Quoniam tandem reffloruistis...* L'expression est très poétique, et l'image empruntée à un arbre qui bourgeoine de nouveau après l'hiver. Par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, telles que leur pauvreté personnelle ou la difficulté d'envoyer jusqu'à Rome la somme recueillie pour l'apôtre, les Philippiens avaient cessé pendant quelque temps de lui transmettre des secours; mais l'occasion s'étant présentée, ils s'étaient empressés de lui montrer qu'ils ne l'oubliaient pas: ils

avaient fait revivre, et reflourir en quelque sorte (le verbe est pris à l'actif), leur pensée pour lui (*pro me sentire*, τὸ ὑπὲρ μου προσεῖν). — *Sicut et...* Ce trait est ajouté pour enlever toute apparence de reproche à la parole qui précède: En fait, vous n'aviez pas cessé de penser à moi. — *Occupati... eratis*. Dans le grec: Vous n'aviez pas d'occasion (de m'envoyer vos généreuses contributions).

11-13. Paul ne veut pas que l'expression de sa joie (comp. le vers. 10<sup>a</sup>) paraisse avoir pour base un motif intéressé; c'est pourquoi il se hâte de dire, en un langage tout apostolique, qu'il est toujours satisfait de sa situation extérieure, fût-il dans le plus grand dénuement. — *Non... propter penuriam...* C.-à-d.: Si je parle ainsi, ce n'est pas en vue de mon indigence, pour faire entendre que j'ai besoin de secours. — *Ego enim...* Il n'est nullement affecté, en ce qui le concerne, par l'état plus ou moins bas de ses finances. En quelque situation qu'il se trouve sous ce rapport (*in quibus sum*), il a appris à se contenter de ce qu'il a (*sufficiens esse*, ἀὐταρξής). — Il commente cette pensée dans les vers. 12 et 13, d'une manière aussi simple, et pour ainsi dire candide, qu'éloquente: *Scio et...*, *et...* Le verbe *humiliari* marque les humiliations, la dépression morale, causées par l'indigence. — *Abundare...* C'était le cas alors, grâce aux largesses des Philippiens. Cette double science de Paul suppose assurément une éducation faite par la grâce divine. — *Ubique et in omnibus*. Dans le grec: en tout (au singulier) et en toutes choses. C.-à-d., dans chaque cas particulier et dans tous les cas en général. — *Institutus sum*. Mieux: J'ai été initié, j'ai appris le secret (*μεμύημαι*). — *Satiari, et...*, *et...* Énumération qui développe les verbes « humiliari » et « abundare » de la première moitié du verset. — *Omnia possum...* (vers. 13). La pensée se généralise: Paul se sent capable de tout faire et de tout souffrir, grâce à son union avec Jésus-Christ, qui le remplit de force (*in eo qui...*).



14. Cependant vous avez bien fait de prendre part à ma tribulation.

15. Vous savez aussi, vos Philippiens, qu'à au commencement de la prédication de l'évangile, lorsque je quittai la Macédoine, nulle autre Église, si ce n'est la vôtre, ne se mit en rapport avec moi pour donner et pour recevoir,

16. car, à Thessalonique, par deux fois, vous m'avez envoyé de quoi pourvoir à mes besoins.

17. Ce n'est pas que je recherche les dons ; mais je recherche un fruit abondant pour votre compte.

18. J'ai tout reçu, et je suis dans l'abondance ; je suis comblé, ayant reçu d'Épaphrodite ce que vous avez envoyé, parfum de suavité, sacrifice que Dieu accepte et qui lui est agréable.

14. Verumtamen bene fecistis, communicantes tribulationi meæ.

15. Scitis autem et vos, Philippenses, quod in principio evangelii, quando profectus sum a Macedonia, nulla mihi ecclesia communicavit in ratione dati et accepti, nisi vos soli,

16. quia et Thessalonicam semel et bis in usum mihi misistis.

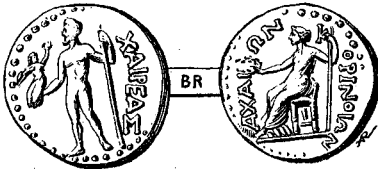
17. Non quia quæro datum, sed requiro fructum abundantem in ratione vestra.

18. Habeo autem omnia, et abundo : repletus sum, acceptis ab Epaphrodito quæ misistis, odorem suavitatis, hostiam acceptam, placentem Deo.

14-16. Cette réserve une fois faite, l'apôtre manifeste sa profonde reconnaissance aux Philippiens. — *Verumtamen*. Il ne faut pas que ceux-ci concluent, des réflexions qui précèdent, que Paul ne sait pas apprécier leur générosité, ou qu'il la regarde comme inutile. — *Bene fecistis*. D'après le grec : Vous avez agi avec beauté, noblement. La conduite des Philippiens dans cette circonstance avait été digne de l'évangile. — *Communicantes* : συνκοινωνήσαντες, ayant fait cause commune avec ma tribulation. Leur sympathie leur avait fait partager à distance les souffrances de leur apôtre emprisonné et appauvri. — *Scitis autem...* (vers. 15). Paul rappelle aimablement à ses lecteurs que leur secours

— L'expression *in ratione dati et...* semble empruntée au langage du commerce. Les Philippiens avaient donné, et c'est Paul qui avait reçu. Il est moins bien d'expliquer la formule comme si elle désignait un échange entre Paul et ses lecteurs, ceux-ci recevant de lui les biens spirituels et lui donnant en retour les biens matériels. — *Quia et Thessalonicam* (vers. 16). Autre ville macédonienne, relativement voisine de Philippi (*Att. géogr.*, pl. xvii), que l'apôtre avait évangélisée peu après celle-ci. Cf. Act. xvii, 1 et ss. — *In usum*. Plutôt : pour mes besoins (afin d'y pourvoir).

17-20. S'il leur rappelle ces faits, ce n'est point parce qu'il tient aux présents, mais à cause des bénédictions que leurs pieuses largesses leur attireront du ciel. — *Non quia...* Encore une réserve délicate (comp. le vers. 11) ; en parlant comme il le fait, Paul ne songe nullement à s'attirer d'autres secours (*quæro* : ἐπιζητῶ, je cherche activement, en manœuvrant pour cela). Ce qu'il recherche, c'est la récompense que leur générosité méritera à ses bienfaiteurs. Avec l'article dans le grec : le fruit sûr et certain, en même temps que très abondant. — *In ratione vestra*. A votre compte, dit le texte primitif ; employant encore une locution commerciale. — *Habeo autem...* (vers. 18). Raison pour laquelle saint Paul ne se met pas en quête de présents : il a tout ce qu'il lui faut, grâce à ses amis de Philippiens. — L'accumulation des verbes synonymes *abundo*, *repletus sum*, ajoute beaucoup de force à l'action de grâces. — *Ab Epaphrodito*. Voyez II, 25 et le commentaire. — *Odorem...* L'offrande des Philippiens est représentée métaphoriquement comme un sacrifice d'agréable odeur, dont le Seigneur leur saura gré. Sur cette expression figurée, voyez Eph. v, 2 et le commentaire. — *Hostiam*, θυσίαν : la victime sacrifiée, plutôt que l'acte même du sacrifice. — *Deus autem...* (vers. 19). L'écrivain sacré, revenant sur la pensée du vers. 17<sup>b</sup>, souhaite aux Philippiens, d'après la variante de la Vulgate



Monnaie de Corinthe.

le plus récent, apporté par Épaphrodite (comp. le verset 18), n'était pas le seul qu'il eût reçu d'eux. — *Philippenses*. Genre d'apostrophe très rare dans les écrits pauliniens. Cf. II Cor. vi, 11 et Gal. iii, 1. Il n'en est que plus solennel. — *In principio evangelii*. D'après les détails qui suivent, au début de l'évangile par rapport aux habitants de Philippi, lorsque Paul le leur avait annoncé pour la première fois. Cf. Act. xvi, 11 et ss. — *Nulla... ecclesia... nisi vos...* Grand éloge. L'apôtre n'avait voulu alors recevoir des services pécuniaires que de ses chers Philippiens. Cf. I Thess. ii, 9. — *Mihi... communicavit, pot exκοινωνήσαν* : ne se mit en rapports avec moi.

19. Que mon Dieu pourvoie à tous vos besoins selon ses richesses, avec gloire, dans le Christ Jésus.

20. A notre Dieu et Père, gloire dans les siècles des siècles. Amen.

21. Saluez tous les saints dans le Christ Jésus.

22. Les frères qui sont avec moi vous saluent. Tous les saints vous saluent, et principalement ceux qui sont de la maison de César.

23. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit! Amen.

19. Deus autem meus impleat omne desiderium vestrum, secundum divitias suas in gloria, in Christo Jesu.

20. Deo autem et Patri nostro gloria in sæcula sæculorum. Amen.

21. Salutate omnem sanctum in Christo Jesu.

22. Salutant vos qui mecum sunt fratres. Salutant vos omnes sancti, maxime autem qui de Cæsaris domo sunt.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

et d'un certain nombre de manuscrits grecs (*impleat*, πληρώσαι), ou bien il leur promet, d'après la leçon la mieux accréditée (πληρώσει, « implebit »), une grande abondance des dons divins. — *Deus meus*. Comme plus haut, I, 9. — *Omne desiderium*... D'après le grec : tout votre besoin. Sans restriction; leurs besoins spirituels et temporels tout ensemble. — *Secundum divitias*... Mesure générale d'après laquelle Dieu récompensera les Philippiens. — *In gloria*. Ces mots aussi se rapportent au verbe « implebit » : Dieu pourvoira à vos besoins d'une manière qui tournera à sa gloire. D'après une autre interprétation, mais moins bien : en vous accordant la gloire éternelle. — *In Christo*... Le Christ est pour ainsi dire le domaine dans lequel aura lieu cet acte divin. Cf. Col. II, 9-10. — *Deo autem*... (vers. 20). A la magnifique promesse qu'il vient de faire, l'apôtre associe la louange du Dieu infiniment bon et infiniment puissant qui doit la réaliser : *Deo... et Patri*... C.-à-d. : au Dieu qui est en même temps votre Père. Sur cette formule, voyez Gal. I, 4; I Thess. I, 3, etc. — *In sæcula sæculorum* : εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰῶνων, dans les âges des âges, à tout jamais. Cf. Gal. I, 5; I Tim. I, 17; II Tim. IV, 18, etc.

#### CONCLUSION. IV, 21-23.

21-22. Salutations finales. — *Salutate*... L'apôtre charge d'abord les chrétiens de Philippes

de se saluer mutuellement *in Christo*... — *Omnem sanctum*. Chaque membre de la communauté individuellement. Sur ce nom, voyez I, 1, etc. — *Salutant vos*... (vers. 22). Paul salue ensuite ses lecteurs au nom du cercle intime des collaborateurs et des amis qui l'entouraient (*qui mecum... fratres*), et de toute l'Église de Rome (*salutant... omnes sancti*). — Le trait *maxime... qui de Cæsaris domo*... a très justement attiré l'attention des interprètes, depuis les temps les plus anciens. Il ne désigne pas les membres de la famille impériale, mais, d'après la signification ordinaire du mot « domus » en pareil cas (voyez Rom. XVI, 11 et les notes), les esclaves, les affranchis, les serviteurs, un certain nombre de fonctionnaires, dont quelques-uns pouvaient occuper des situations importantes. Le palais impérial lui-même envahi par la foi chrétienne, c'était toute une révolution morale, prélude d'une prise de possession complète du trône trois siècles plus tard. On ne saurait dire pourquoi saint Paul insiste avec tant de force sur cette salutation spéciale (« maxime »); peut-être les personnes en question avaient-elles été en rapports directs avec l'Église de Philippes.

23. Souhait servant d'adieu. — *Gratia*... La formule est identiquement la même que dans les épîtres aux Galates, VI, 18, et à Phlémon, 25. — Il n'est pas sûr que l'*Amen* soit authentique, pas plus que celui qui termine le vers. 20.



# ÉPITRE AUX COLOSSIENS

## INTRODUCTION <sup>1</sup>

1<sup>o</sup> *La ville et la chrétienté de Colosses.* — Colosses était une ville très ancienne de la province de Phrygie, dans la partie S.-O. de l'Asie-Mineure <sup>2</sup>. Elle était bâtie sur les bords du Lycus, non loin de Laodicée et de Hiérapolis <sup>3</sup>. Hérodote la mentionnait déjà <sup>4</sup> comme une cité importante et prospère, et Pline l'Ancien <sup>5</sup> la compte parmi les « celeberrima oppida ». Elle souffrit beaucoup d'un tremblement de terre qui eut lieu l'an 60 de notre ère <sup>6</sup>. Elle fut détruite par les Sarrasins durant le cours du VII<sup>e</sup> et du VIII<sup>e</sup> siècle; plus tard, une forteresse appelée « Chonæ » <sup>7</sup>, qui subsiste encore sous la dénomination de Chonas, fut construite à quelque distance des ruines de l'antique cité.

A deux reprises, au commencement de son second et de son troisième voyage apostolique, saint Paul avait parcouru et évangélisé divers districts de la Phrygie <sup>8</sup>. Toutefois, plusieurs passages de notre épître supposent qu'il n'était jamais allé à Colosses, et qu'il n'avait pris aucune part directe à la fondation de la communauté chrétienne qui s'y était formée <sup>9</sup>. On regarde généralement comme l'auteur principal de cette fondation Epaphras, dont il est parlé au début et à la fin de la lettre <sup>10</sup>.

Comme celle d'Éphèse, l'église de Colosses se composait en majeure partie de convertis issus de la gentilité <sup>11</sup>. L'élément juif n'y était représenté que dans une petite proportion <sup>12</sup>.

2<sup>o</sup> *L'occasion et le but de l'épître aux Colossiens* <sup>13</sup> sont clairement déterminés par l'auteur lui-même. Son ami Epaphras, dont le nom vient d'être prononcé,

<sup>1</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez la p. 12. Nous ajoutons ici celui de A. Messmer, *Erklärung des Kolosserbriefes*, Brixen, 1868. Voyez aussi F. A. Henle, *Kolosse und der Brief des h. Apostels Paulus an die Kolosser*, München, 1887.

<sup>2</sup> Voyez l'*Atl. géogr. de la Bible*, pl. xvii.

<sup>3</sup> Comp. Col. II, 1 et IV, 12-13, où nous apprenons qu'Epaphras exerçait le saint ministère dans cette triple région.

<sup>4</sup> VII, 30. Comp. Xénophon, *Anab.*, I, 2, 6.

<sup>5</sup> *Hist. nat.*, V, 32, 41.

<sup>6</sup> Tacite, *Ann.*, XIV, 27.

<sup>7</sup> Du grec γύψαι, entonnoirs, à cause des ouvertures souterraines dans lesquelles le Lycus se perd par instants.

<sup>8</sup> Cf. Act. XVI, 6, et XVIII, 23.

<sup>9</sup> Voyez Col. I, 3 et II, 1.

<sup>10</sup> Col. I, 7 et IV, 12-13.

<sup>11</sup> Cf. Col. I, 21, 27; II, 13; III, 6-7.

<sup>12</sup> Col. II, 11, 14, 16.

<sup>13</sup> Pour l'authenticité, voyez l'Introd. gén., p. 8 et 9. Elle a été niée de nos jours par quelques rationalistes. Sur le lieu et la date de la composition, voyez la p. 324.

l'avait rejoint à Rome et lui avait rendu compte de l'état de la chrétienté de Colosses. Des docteurs fallacieux s'étaient introduits parmi les fidèles, et répandaient des erreurs très dangereuses. D'une part, ils affirmaient, comme les anciens judaïsants <sup>1</sup>, la nécessité d'observer encore la loi mosaïque; de l'autre, préluant aux doctrines perverses qui, un siècle plus tard, s'étalèrent au grand jour sous le nom prétentieux de Gnose <sup>2</sup>, ils enseignaient l'existence d'anges incréés, par l'intermédiaire desquels l'homme doit s'approcher de Dieu, plus encore que par Jésus-Christ <sup>3</sup>. Ces hommes étaient chrétiens, et très probablement convertis du judaïsme. Il n'est pas possible, d'après les détails incomplets que nous fournit cette épître à leur sujet, de reconstituer exactement leur système <sup>4</sup>; mais il est certain que l'on doit voir en eux les précurseurs des futurs Gnostiques <sup>5</sup>, et que leurs théories étaient empruntées en partie au judaïsme, en partie aux cultes païens de la Grèce et de l'Orient.

La nouvelle du péril qui menaçait les Colossiens excita le zèle de Paul, qui leur écrivit aussitôt cette lettre, en se proposant d'abord, d'une manière générale, de les confirmer dans la foi et dans la pratique des vertus chrétiennes, puis, d'une façon toute spéciale, de les prémunir contre les erreurs dans lesquelles on essayait de les entraîner. Dans ces conditions, on comprend que ces pages soient en partie polémiques.

La lettre fut confiée à Tychicus, qui était aussi chargé de porter celles que l'apôtre avait adressées aux Éphésiens et à Philémon <sup>6</sup>.

3<sup>o</sup> *Le sujet traité et la division.* — L'idée mère de notre épître est contenue dans cette simple proposition: Le Christ est à la tête de toutes choses. Non seulement saint Paul met ici en parfaite lumière la divinité de Jésus-Christ, mais il rend pour ainsi dire sa vraie place à l'unique Rédempteur auquel les hérétiques de Colosses osaient adjoindre d'autres sauveurs et médiateurs multiples. C'est par Jésus-Christ que tout a été créé, par lui seul que les hommes sont régénérés et réconciliés avec Dieu. Son rôle est véritablement unique, et le Christ est incomparablement supérieur aux membres les plus relevés de la hiérarchie angélique. C'est lui qui unit tous les êtres créés, tous les esprits célestes, tous les hommes, tous les chrétiens, dans un ensemble des plus harmonieux. C'est donc à lui qu'il faut adhérer inébranlablement par la foi, et c'est de sa vie que Paul croyait déjà vivre. On voit, par cet aperçu sommaire, à quel point l'épître aux Colossiens est riche sous le rapport christologique.

Après la salutation accoutumée, I, 1-3<sup>a</sup>, nous avons le corps de la lettre, I, 3<sup>b</sup>-IV, 1, qui se divise en deux parties, dont la première, I, 3<sup>b</sup>-II, 23, est à la fois doctrinale et polémique, tandis que la seconde, III, 1-IV, 1, est morale et pratique. Vient ensuite la conclusion, IV, 2-18. La première partie comprend deux sections: l'une didactique, I, 3<sup>b</sup>-29, où il est question de la personne et de l'œuvre du Christ; l'autre polémique, II, 1-23, qui réfute les enseignements erronés des faux docteurs. Deux sections pareillement dans la seconde partie: 1<sup>o</sup> Exhortations d'un caractère général, III, 1-17; 2<sup>o</sup> Exhortations relatives à la vie de famille, III, 18-IV, 1<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Col. II, 11, 16-17, 20 et ss., etc.

<sup>2</sup> Γνώσις, la science par excellence. Cf. Col. II, 8.

<sup>3</sup> Cf. Col. II, 18.

<sup>4</sup> Ceux qui ont tenté de faire cette reconstitution s'écartent les uns des autres dans les sens les plus divers.

<sup>5</sup> Ce qui caractérise les séducteurs contre lesquels va lutter l'apôtre caractérise également les premiers Gnostiques: spéculations théoso-

phiques, culte excessif des anges et des esprits, fausse humilité, maintien de plusieurs pratiques juives, jeûnes et autres austérités rigoureuses, etc.

<sup>6</sup> Cf. Col. IV, 7-9; Eph. VI, 21-22.

<sup>7</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1300-1303.

4<sup>e</sup> *Rapports de l'épître aux Colossiens avec l'épître aux Éphésiens.* — La ressemblance qui existe entre ces deux écrits est très frappante. Elle se manifeste soit dans le sujet traité, soit dans l'ordonnance générale des pensées, soit dans un certain nombre de détails et même d'expressions identiques. En ce qui concerne ce dernier point, il suffira de comparer les passages suivants, pour se faire une idée de l'affinité qui existe entre ces deux lettres.

Eph. I, 4 . . . . .	Col. I, 22.	Eph. IV, 29 . . . . .	Col. III, 8; IV, 6.
— I, 7 . . . . .	— I, 14.	— IV, 31 . . . . .	— III, 8.
— I, 10 . . . . .	— I, 20.	— V, 5 . . . . .	— III, 5.
— I, 15-17 . . . . .	— I, 3-4.	— V, 6 . . . . .	— III, 6.
— I, 21-23 . . . . .	— I, 16, 18-19.	— V, 19-20 . . . . .	— III, 16-17.
— II, 1, 12 . . . . .	— I, 21.	— V, 25 . . . . .	— III, 19.
— II, 5 . . . . .	— II, 13.	— VI, 1 . . . . .	— III, 20.
— II, 16 . . . . .	— I, 20-22.	— VI, 4 . . . . .	— III, 21.
— III, 2 . . . . .	— I, 25.	— VI, 5 et ss. . . . .	— III, 22 et ss.
— III, 8-9 . . . . .	— I, 27.	— VI, 9 . . . . .	— IV, 1.
— IV, 2 . . . . .	— III, 12.	— VI, 18 et ss. . . . .	— IV, 2 et ss.
— IV, 16 . . . . .	— II, 19.	— VI, 21-22. . . . .	— IV, 7-8.
— IV, 22-24 . . . . .	— III, 9-10.		

Que conclure de cette liste, que nous aurions pu allonger notablement? Disons-nous, avec les critiques rationalistes<sup>1</sup>, que l'une des deux épîtres est l'œuvre d'un faussaire? Assurément non. Une circonstance très simple et très naturelle explique tout. Saint Paul composa ses deux lettres à la même époque, puisqu'il les confia au même messager<sup>2</sup>; de plus, les chrétientés auxquelles il les adressa étaient dans la même région et se trouvaient à peu près dans les mêmes conditions; il traita par conséquent des sujets connexes. On conçoit donc aisément la dépendance mutuelle des deux écrits.

Mais, d'un autre côté, malgré ces coïncidences remarquables, chacune des épîtres a son originalité particulière, dans l'ensemble comme dans les détails. Ainsi, pour ne signaler que quelques traits, le ton ne devient jamais polémique dans la lettre destinée aux Éphésiens, tandis qu'il l'est très fortement au chapitre II de l'épître aux Colossiens. Eph. I, 3-14, l'action de grâces est générale et porte sur les bienfaits apportés au monde par le christianisme; Col. I, 3-8, elle est particulière et roule sur les excellentes dispositions dans lesquelles se trouvaient les chrétiens de Colosses. Rien ou à peu près rien de personnel dans la lettre aux Éphésiens<sup>3</sup>, ce qui n'est point le cas pour l'autre épître. Surtout, le sujet n'est pas le même au fond, puisque, dans l'épître aux Éphésiens, il s'agit de l'Église et de sa splendeur, tandis que l'épître aux Colossiens parle plutôt de la personne et de l'œuvre du Christ.

<sup>1</sup> Tels d'entre eux prétendent que l'épître aux Colossiens est l'original primitif, dû à la plume de saint Paul, et que l'auteur (inconnu) de l'épître aux Éphésiens l'a simplifiée. D'autres soutiennent au contraire que la lettre aux Éphésiens est authentique, et qu'elle a été abrégée par l'auteur de l'épître aux Colossiens. C'est ainsi

qu'ils se contredisent habituellement; fait nécessaire, du reste, quand on ne s'appuie guère que sur des raisons subjectives, la plupart du temps arbitraires.

<sup>2</sup> Voyez la p. 396.

<sup>3</sup> Voyez la p. 325.

# ÉPITRE AUX COLOSSIENS

## CHAPITRE I

1. Paulus, apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Timotheus frater,
2. eis qui sunt Colossis, sanctis et fidelibus fratribus in Christo Jesu.
3. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo. Gratias

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Timothée, *notre* frère,
2. aux saints et fidèles frères dans le Christ Jésus, qui sont à Colosses.
3. Que la grâce et la paix soient sur vous, de la part de Dieu notre Père et

### PRÉAMBULE. I, 1-3<sup>a</sup>.

CHAP. I. — 1-3<sup>a</sup>. La salutation. Elle a beaucoup de ressemblance avec celle de l'épître aux Éphésiens. — L'auteur de la lettre : *Paulus, apostolus... per voluntatem...* Voyez Eph. I, 1 et les notes. A son propre nom, l'apôtre joint celui de son bien-aimé disciple Timothée, comme dans plusieurs autres épîtres (II Cor., Phil., I et II Thess., Philém.). Le mot *frater* a comme d'ordinaire le sens de chrétien. Cf. Rom. xvi, 23; I Cor. I, 1 et xvi, 12; II Cor. I, 1; VIII, 18, etc. Timothée se trouvait alors à Rome auprès de saint Paul. — Les destinataires : *eis qui... Colossis* (vers. 2). Au lieu de la leçon la plus habituelle *Κολοσσαίς*, plusieurs manuscrits des plus anciens, quelques versions et quelques Pères ont la variante *Κολασσαίς*. Il semble, d'après les écrivains classiques, les inscriptions, les monnaies, etc., que la forme primitive du nom était *Κολοσσαί* (« Colossæ »), mais que plus tard on écrivit *Κολασσαί* (« Colassæ »). Sur l'importante cité de Colosses, voyez l'Introd., p. 395. — *Sanctis...* Il est probable que ce mot est ici un substantif, et non un adjectif. Selon la coutume, il représente les membres de l'Église, en tant qu'ils étaient séparés du monde et consacrés à Dieu. La formule *Adelibus fratribus* désigne les chrétiens sous un

autre aspect, en tant qu'ils étaient fermes dans la foi. — Les mots *in Christo* (le grec n'ajoute pas *Jesu*) servent à définir le terme « fratribus » : c'est par leur union à Jésus-Christ que tous les chrétiens sont véritablement des frères. — La salutation proprement dite est celle de la plupart des épîtres : *gratia... et pax...* Seulement, d'après les meilleurs témoins, il est possible que le trait final, *et Domino Jesu...*, ne soit pas authentique en cet endroit. Origène et saint Jean Chrysostome attestent leur absence dans les manuscrits grecs, et ils sont omis aussi par la plupart de ceux de la Vulgate.

### PREMIÈRE PARTIE

#### Exposé doctrinal et polémique.

I, 3<sup>b</sup>-II, 23.

#### SECTION I. — DE LA PERSONNE ET DE L'ŒUVRE DU CHRIST. I, 3<sup>b</sup>-29.

§ I. — *Action de grâces et prière de l'apôtre pour les Colossiens*. I, 3<sup>b</sup>-14.

1<sup>o</sup> L'action de grâces. I, 3<sup>b</sup>-8.

3<sup>b</sup>-8. Paul exprime à Dieu sa vive reconnaissance pour les vertus des Colossiens, et pour les fruits que l'évangile produisait non seulement parmi eux, mais dans le monde entier. — *Gratias agimus* (εὐχαριστοῦμεν; II Cor. I, 3 et

du Seigneur Jésus-Christ! Nous rendons grâces à Dieu, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, ne cessant pas de prier pour vous,

4. ayant été informés de votre foi en Jésus-Christ, et de la charité que vous portez à tous les saints,

5. à cause de l'espérance qui vous est réservée dans le ciel, et dont vous avez eu connaissance par la parole de vérité de l'évangile.

6. Il est parvenu jusqu'à vous, comme il est aussi dans le monde entier, où il porte des fruits et grandit, comme parmi

agimus Deo, et Patri Domini nostri Jesu Christi, semper pro vobis orantes,

4. audientes fidem vestram in Christo Jesu, et dilectionem quam habetis in sanctos omnes,

5. propter spem quæ reposita est vobis in caelis, quam audistis in verbo veritatis evangelii,

6. quod pervenit ad vos, sicut et in universo mundo est, et fructificat, et crescit, sicut in vobis, ex ea die qua

Eph. I, 3, « Benedictus Deus ». Le verbe est sans doute au pluriel parce qu'il se rapporte tout à la fois à Paul et à Timothée (comp. le vers. 1); mais, d'un autre côté, l'apôtre emploie assez souvent cette forme pour ne désigner que lui-même. — *Deo et Patri...* C.-à-d. : à Dieu, qui est en même temps le Père de Jésus-Christ. Cf. Eph. I, 3, etc. D'importants manuscrits grecs, le syriaque, l'Itala, etc., omettent la conjonction, et portent : « Deo Patri Domini... ». — L'adverbe *semper* serait peut-être mieux rattaché à « gratias agimus » qu'à *orantes*. Cf. Eph. I, 16. Toutes les fois que Paul priaït pour les chrétiens de Colosses, un sentiment très vif de reconnaissance envers leur céleste bienfaiteur était excité dans son âme. Sur ses fréquentes prières pour les fidèles, voyez Eph. I, 16-17 et III, 14; Phil. I, 9; II Thess. I, 1, etc. — Il va signaler en termes exprès l'objet de son action de grâces : *audientes...* A l'aoriste dans le grec : ayant appris. C'est Epaphras qui lui avait apporté cette bonne nouvelle. Comp. le vers. 8 et IV, 12. — *Fidem... et dilectionem...* Exactement comme pour les Ephésiens. Voyez Eph. I, 16 et le commentaire. — *Propter spem...* (vers. 5). L'enchaînement de ces mots n'est pas certain : on les rattache tantôt à « gratias agimus », tantôt à « fidem... et dilectionem... », tantôt seulement à « dilectionem quam... ». La première connexion nous paraît la meilleure. Remarquez la célèbre « trilogie paulinienne » de la foi, de l'espérance et de la charité. Cf. I Cor. XIII, 13; I Thess. I, 3. Ici, l'espérance n'est pas mentionnée comme un sentiment subjectif, mais comme un objet extérieur, qui consiste dans les biens célestes, mis en réserve pour les chrétiens fidèles : *quæ reposita...* Cf. I Tim. VI, 19; I Petr. I, 4, etc. — *Quam audistis...* D'après le grec : (L'espérance) que vous avez entendue auparavant; c.-à-d., avant sa réalisation. De lui-même, l'homme ne saurait arriver à une espérance si magnifique : c'est l'évangile qui la lui a révélée; il l'a apprise *in verbo... evangelii...* Locution qui signifie : dans la parole de vérité (dans la parole infallible),

qui est l'évangile. — *Quod...* (vers. 6). Ayant nommé l'évangile, saint Paul décrit brièvement les fruits produits à Colosses par cette « parole de vérité ». L'équivalent grec de *pervenit*, *παρόντος*, marque en même temps l'arrivée d'une chose et son séjour permanent. — Le trait *sicut et in universo...* n'est pas une simple hyperbole; il exprime énergiquement la catholicité de l'évangile, par opposition aux fausses



Monnaie de Colosses.

doctrines des hérétiques, mentionnées plus bas. Comp. le vers. 23. — Au lieu de *est, et fructificat, et...*, il faut lire, d'après la leçon la plus accréditée du grec : Il est portant des fruits et croissant. Cette formule est beaucoup plus expressive. Paul, après avoir affirmé aux Colossiens que l'évangile auquel ils ont cru est bien le même que celui qui a retenti dans le monde entier, ajoute que, partout aussi, cet évangile produit de merveilleux résultats. Le verbe « fructificat » s'applique à l'action intérieure de l'évangile et aux effets étonnants qu'il opère dans les âmes, tandis que « crescit » désigne son expansion au dehors et ses admirables conquêtes extérieures. — Les mots *sicut in vobis* contiennent un éloge très délicat. — *Ex die qua...* A peine les Colossiens avaient-ils accepté l'évangile, qu'il avait produit ses fruits parmi eux. — *Et cognovistis*. Le verbe composé ἐγγύωτε suggère l'idée d'une connaissance profonde, développée. — *Gratiam Dei*. Cette expression résume le message évangélique, tel qu'il avait été annoncé à Colosses. Comp.

doctrines des hérétiques, mentionnées plus bas. Comp. le vers. 23. — Au lieu de *est, et fructificat, et...*, il faut lire, d'après la leçon la plus accréditée du grec : Il est portant des fruits et croissant. Cette formule est beaucoup plus expressive. Paul, après avoir affirmé aux Colossiens que l'évangile auquel ils ont cru est bien le même que celui qui a retenti dans le monde entier, ajoute que, partout aussi, cet évangile produit de merveilleux résultats. Le verbe « fructificat » s'applique à l'action intérieure de l'évangile et aux effets étonnants qu'il opère dans les âmes, tandis que « crescit » désigne son expansion au dehors et ses admirables conquêtes extérieures. — Les mots *sicut in vobis* contiennent un éloge très délicat. — *Ex die qua...* A peine les Colossiens avaient-ils accepté l'évangile, qu'il avait produit ses fruits parmi eux. — *Et cognovistis*. Le verbe composé ἐγγύωτε suggère l'idée d'une connaissance profonde, développée. — *Gratiam Dei*. Cette expression résume le message évangélique, tel qu'il avait été annoncé à Colosses. Comp.

audistis et cognovistis gratiam Dei in veritate,

7. sicut didicistis ab Epaphra, carissimo conservo nostro, qui est fidelis pro vobis minister Christi Jesu,

8. qui etiam manifestavit nobis dilectionem vestram in spiritu.

9. Ideo et nos ex qua die audivimus, non cessamus pro vobis orantes, et postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientia et intellectu spiritali;

vous, depuis le jour où vous avez entendu et connu la grâce de Dieu, conformément à la vérité,

7. selon que vous en avez été instruits par Epaphras, notre bien-aimé compagnon de service, qui est pour vous un fidèle ministre de Jésus-Christ,

8. et qui nous a aussi fait connaître votre charité toute spirituelle.

9. C'est pourquoi, nous aussi, depuis le jour où nous l'avons appris, nous ne cessons pas de prier pour vous, et de demander à Dieu que vous soyez remplis de la connaissance de sa volonté, en toute sagesse et intelligence spirituelle,

Act. xx, 24, où nous trouvons précisément la formule « evangelium gratiæ Dei ». Il s'agit donc de tout l'ensemble des grâces que Dieu daigne accorder aux chrétiens par Jésus-Christ. — *In veritate*. C.-à-d. : (Vous avez entendu et accepté l'évangile) conformément à la vérité. En effet, comme on le voyait alors par les fausses doctrines qui tentaient de pénétrer en tous lieux, quoique l'évangile fût en lui-même la parfaite vérité (comp. le vers. 5<sup>b</sup>), il était possible qu'on ne le reçût pas d'une manière intégrale, et qu'on lui associât l'erreur. — *Sicut didicistis*... (vers. 7). La conjonction « sicut » retombe directement sur les mots « in veritate ». C'est bien ainsi, dit l'apôtre, c'est d'une façon très conforme à la vérité, que vous avez reçu votre instruction chrétienne. — *Ab Epaphra*. Cet Epaphras, qui est encore mentionné plus loin, iv, 12, et Philém. 23, était Colossien de naissance, ou du moins par son domicile habituel. Il avait joué un rôle très important dans la fondation de l'Église de Colosses. Actuellement il était auprès de l'apôtre. La tradition fait de lui le premier évêque de la ville de Colosses, où il subit ensuite le martyre. Son nom étant une abréviation d'Épaphrodite, on l'a parfois identifié, mais sans raison suffisante, avec le chrétien mentionné Phil. ii, 24 et iv, 18. — *Conservo* (συνδούλου). Tychicus recevra plus bas, iv, 7, le même titre : mon compagnon au service du Christ. — *Pro vobis minister*... La Vulgate a suivi la leçon qui paraît la plus autorisée : ὑπὲρ ὑμῶν, pour vous ; c.-à-d., dans votre intérêt, pour votre avantage. Une variante porte : ὑπὲρ ἡμῶν, pour nous ; ce qui signifierait qu'Epaphras, en tant qu'il gouvernait la chrétienté de Colosses, était le représentant et le délégué de saint Paul. — *Qui etiam*... (vers. 8). Indépendamment des heureux nouvelles dont il a été fait mention plus haut (comp. les vers. 4-5), l'apôtre avait appris par Epaphras que les Colossiens lui étaient très attachés à lui-même (les mots *dilectionem vestram* ne peuvent se rapporter ici qu'à saint Paul). — Cette affection avait lieu *in spiritu*, comme il convient à des chrétiens : elle s'était

formée sous l'influence de l'Esprit-Saint ; elle était donc toute surnaturelle.

2<sup>o</sup> Prière de Paul pour les fidèles de Colosses. I, 9-14.

9. Objet direct de cette fervente prière. — *Ideo*. A cause des bonnes nouvelles reçues de Colosses. Comp. les vers. 4 et ss. — *Et nos...* Si les Colossiens avaient, comme l'a dit la ligne précédente, un vif amour pour saint Paul, celui-ci leur rendait la pareille, en pensant constamment à eux devant le Seigneur. — Les mots *ex qua die audivimus* sont comme un écho du vers. 6<sup>b</sup>. D'ailleurs, toute cette prière, vers. 9 et ss., est en corrélation directe avec l'action de grâces des vers. 3<sup>b</sup>-8. — *Non cessamus pro vobis*... « Hyperbole pleine d'affection. » Cf. Eph. i, 16. Le participe *orantes* (προσευχόμενοι) exprime l'idée générale, qui est ensuite déterminée par *postulantes* (αἰτούμενοι). Comp. Marc. xi, 24, dans le texte grec. — *Ut impleamini*. L'apôtre emploie souvent cette expression dans des cas analogues. Cf. ii, 10 ; Rom. xv, 13, 14, 29 ; II Cor. vii, 4 ; Eph. iii, 19 et v, 18 ; Phil. i, 11 et ii, 2 ; II Tim. i, 4, etc. Il souhaite toujours que l'idéal de la perfection soit réalisé pleinement par les chrétiens, que Dieu répande sur eux pleinement ses grâces. — *Agnitione* : d'une connaissance complète, dit le grec (ἐπίγνωσις). Voyez le vers. 16 et le commentaire. — *Voluntatis ejus*. Les vers. 10-12 montrent que Paul entend ici par la volonté de Dieu une conduite vraiment chrétienne, conforme aux desseins du Seigneur et à ses grâces. Cf. iv, 12 ; Rom. xii, 2, etc. — Les mots *in omni*... indiquent la manière dont la plénitude en question doit se réaliser : c'est par la communication de toute sagesse et de toute intelligence spirituelle. L'épithète *spiritali* (πνευματικῆ) retombe, de même que l'adjectif *omni*, sur les deux qualités mentionnées, qu'elle caractérise comme étant un don de l'Esprit-Saint. Cf. I Cor. xii, 8. Les substantifs *σοφία* (sapientia) et *δύναμις* (intellectus) diffèrent peu l'un de l'autre en cet endroit ; le second a un sens plus restreint. Cf. Eph. i, 8, etc.

10-11. But de la prière de l'apôtre. — *Ut*



10. pour marcher d'une manière digne de Dieu, *lui* plaisant en toutes choses, portant des fruits en toute sorte de bonnes œuvres, et croissant dans la connaissance de Dieu ;

11. fortifiés à tous égards par la puissance de sa gloire, pour manifester toute patience et longanimité, en même temps que la joie ;

12. rendant grâces à Dieu le Père, qui nous a rendus dignes d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière,

13. qui nous a arrachés à la puissance des ténébres, et nous a fait passer dans le royaume de son Fils bien-aimé,

14. en qui nous avons la rédemption,

10. ut ambuletis digne Deo, per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes, et crescentes in scientia Dei ;

11. in omni virtute confortati secundum potentiam claritatis ejus, in omni patientia et longanimitate cum gaudio ;

12. gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine,

13. qui eripuit nos de potestate tenebrarum, et transtulit in regnum Filii dilectionis suæ,

14. in quo habemus redemptionem

*ambuletis*. Sur cette métaphore, voyez Eph. II, 2 ; IV, 2, 17, etc. Si Paul désire la science et la sagesse spirituelles pour les fidèles de Colosses, c'est afin qu'ils soient parfaits dans les moindres détails de leur vie réelle et quotidienne. — *Digne Deo*. D'après le grec : d'une manière digne du Seigneur (τοῦ Κυρίου) ; c.-à-d., digne de vos relations étroites avec Jésus-Christ. Comp. Eph. IV, 1 et I Thess. II, 12, où l'on trouve des formules analogues. — *Per omnia* (mots accentués) *placentes*. Cf. I Thess. IV, 5. L'apôtre interdit à bon droit aux chrétiens la recherche de la faveur des hommes (cf. III, 22 ; Gal. I, 10 ; I Thess. II, 4, etc.) ; en revanche, il leur permet de chercher à plaire au Seigneur en toutes choses. — *In omni opere*... Ces mots représentent encore « le côté pratique du christianisme ». Les deux participes *fructificantes* et *crescentes* sont un autre écho du vers. 6. — *In scientia Dei*. D'après la leçon la mieux accréditée du texte grec : par la connaissance (τῆ ἐπιγνώσει) de Dieu. Selon d'autres manuscrits : pour la connaissance... ; c.-à-d., de façon à parvenir à mieux connaître Dieu. — Autre élément important de la vie chrétienne : la courageuse et joyeuse patience dans les adversités (vers. 11). Les souffrances abondent pour les croyants ; mais Dieu daigne faire qu'ils soient *in omni virtute* (δυναμί, puissance, force) *confortati* (δυναμούμενοι, expression énergique), que la vigueur spirituelle leur arrive de tous côtés, pour qu'ils puissent soutenir leurs épreuves sans faiblir. — Cette vigueur leur est transmise *secundum potentiam* (τῷ κράτει) *claritatis* (τῆς δόξης, « glorie ») *ejus* ; c.-à-d., d'une manière conforme à la toute-puissance qui fait partie de la gloire de Dieu, qui convient et appartient à sa majesté suprême. Cf. Eph. I, 19. — Résultat produit : *in omni patientia*... Mieux, d'après le grec : « in omnem patientiam... » ; de façon à opérer toute patience et longanimité. Le substantif ὑπομονή désigne plutôt la persévérance, la constance sous l'épreuve, que la patience ; celle-ci est assez bien représentée par μακροθυμία. — *Cum gaudio*. De nombreux interprètes, à la suite de saint Jean

Chrysostome, de Théophylacte, etc., rattachent ces mots au verset suivant. La différence est peu sensible.

12-14. Motif de la prière de saint Paul : il faut que les Colossiens, rachetés par le Christ et devenus ses sujets, lui demeurent toujours fidèles. — Le participe εὐχαριστοῦντες (*gratias agentes*) se rapporte, comme ceux des vers. 10 et 11, aux lecteurs et non pas à l'auteur de l'épître. — *Deo Patri*. Simplement, d'après la meilleure leçon : τῷ Πατρί, au Père. — L'apôtre mentionne l'immense bienfait qui doit remplir les fidèles d'une reconnaissance perpétuelle envers Dieu : *qui dignos nos* (quelques manuscrits et versions ont « vos ») *fecit*... Plus littéralement d'après le grec : Qui nous a rendus capables (« idoneos »). Le bienfait en question, qui n'est autre que le salut accordé gratuitement par Dieu aux chrétiens, en vue des mérites de Jésus-Christ (comp. le vers. 14), est décrit ici dans un langage imagé : c'est « l'affranchissement de la puissance des ténébres et la participation à l'héritage dans la lumière. » — *In partem sortis*... (εἰς τὴν μερίδα τοῦ κλήρου...) : capables d'obtenir une portion du lot. Ce trait fait allusion à la terre promise, dont chaque membre du peuple de Dieu devait avoir sa part, tirée au sort. Cf. Ps. xv, 5. Les chrétiens aussi (*sanctorum*) ont leur précieuse part d'héritage, située en pleine lumière (*in lumine*), dans le royaume de la lumière, par opposition au royaume ténébreux du démon. — Le grand bienfait de Dieu est exposé en termes plus complets dans les vers. 13 et 14, soit négativement, *qui eripuit* (ἐρρίψατο, mot énergique)..., soit positivement (*et transtulit*...), soit par rapport à son résultat final, *in quo habemus*... Comp. le passage parallèle Act. xxvi, 18. — *Tenebrarum* représente ici Satan, le prince des ténébres. Voyez Eph. VI, 12 et le commentaire. — La belle expression *Filium dilectionis suæ*, c.-à-d., le Fils qui est l'objet de l'amour du Père (cf. Eph. I, 6, etc.), n'est pas employée ailleurs. — *In quo... redemptionem*... (vers. 14). Comp. Eph. I, 7, où la même phrase se retrouve presque identiquement. Toutefois,

per sanguinem ejus, remissionem peccatorum.

15. Qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturæ;

16. quoniam in ipso condita sunt universa in cælis et in terra, visibilia et

par son sang, et la rémission des péchés.

15. C'est lui qui est l'image du Dieu invisible, le premier-né de toute créature;

16. car en lui toutes choses ont été créées dans le ciel et sur la terre, les

ici même, les mots *per sanguinem ejus* ne sont pas authentiques d'après le sentiment le plus vraisemblable; ils ont été insérés par les copistes.

§ II. — *Grandeur incomparable du Christ et de ses œuvres*, I, 15-29.

L'apôtre vient de signaler rapidement le rôle du Fils de Dieu par rapport à notre rédemption (comp. les vers. 13<sup>a</sup>-14). Partant de là, il va s'arrêter pendant quelques instants sur la personne et les prérogatives principales de ce divin libérateur, vers. 15-20. Il rappellera ensuite aux Colossiens ce que Jésus a fait spécialement pour eux et ce qu'ils doivent faire pour lui de leur côté, vers. 21-23; puis il mentionnera son propre rôle en tant que ministre du Christ, vers. 24-29.

1<sup>o</sup> *Prééminence universelle et absolue de Jésus-Christ*, I, 15-20.

Ces six versets ne contiennent pas seulement « le morceau le plus important de toute l'épître au point de vue théologique »; on peut dire qu'avec les passages analogues Eph. I, 20-23, Phil. II, 6-11, et les portions dogmatiques de l'épître aux Hébr., ils renferment ce que saint Paul a écrit de plus profond et de plus beau sur la personne du Christ. Nous y trouvons une Christologie complète, quoique très condensée. Ils se divisent en deux parties, dont la première, vers. 15-17, envisage le Christ dans ses relations avec Dieu et avec le monde, tandis que la seconde, vers. 18-20, le considère dans ses rapports avec l'Église et comme rédempteur universel. L'écrivain sacré lui-même a marqué cette division, d'une part, en présentant nettement, par deux fois, l'idée principale dans les vers. 15 et 18; d'autre part, en introduisant le développement de cette double idée par la même formule (ὅτι ἐν αὐτῷ, « parce qu'en lui ») dans les vers. 16 et 19.

15-17. *Grandeur du Christ*, en tant qu'il est l'image de Dieu, et qu'il est antérieur à tous les êtres créés, qui lui doivent leur existence et leur conservation. — *Imago (εἰκὼν) Dei*... Comp. II Cor. IV, 4, où saint Paul emploie cette même métaphore pour exprimer les rapports du Père et du Fils. Image substantielle, vivante, qui reproduit toutes les perfections divines. D'où il suit que Jésus-Christ lui-même est Dieu. Cf. Joan. XIV, 9; Phil. II, 6; Hebr. I, 3. Voyez aussi saint Athanase, *contr. Ariane*, I, 20 et 21; saint Hilaire, *de Synodis*, LXXIII, etc. — *Invisibilis*. Cette condition de l'essence divine est également signalée Joan. I, 18 et v, 37; I Tim. I, 17 et VI, 16; Hebr. XI, 27, etc. Mais, grâce au Verbe

incarné, le Père, auquel il est semblable, est devenu visible pour nous. Cf. Joan. XV, 45.

— *Primogenitus*... Expression remarquable, qui détermine les relations du Christ avec la nature créée. Elle dénote directement une antériorité d'existence: non toutefois de telle sorte que le Fils n'aurait sur les créatures que « la primauté d'ordre ou de temps », comme le prétendaient les Ariens, mais, ainsi qu'il ressort très clairement du contexte (voyez le vers. 17<sup>a</sup>), en ce sens qu'il est éternel lui aussi. Les mots *omnis creaturæ* sont au génitif dit de comparaison, et la formule employée par l'apôtre est synonyme de celle-ci: Engendré avant toute créature; par conséquent, engendré de toute éternité. Comp. Eccl. XXIV, 5, et voyez saint Justin, *Dial.*, 100; saint Jean Chrysostome et Théodoret, *h. l.* Par « creaturæ », κτίσεως, il faut entendre l'ensemble des êtres créés, et non pas, comme l'ont pensé quelques anciens auteurs, la « nouvelle création », d'ordre entièrement spirituel, dont il est parlé Gal. VI, 5 (voyez les notes). — *Quantum* (vers. 18). Cette particule introduit la preuve que le Christ est réellement le premier-né de toute créature, dans le sens qui vient d'être indiqué: il est antérieur aux êtres créés et il les dépasse infiniment, puisqu'il est lui-même l'organe de leur création. Ce verset et le suivant démontrent donc d'une autre manière sa divinité. — Les mots *in ipso* sont fortement accentués. L'apôtre ne dit pas ici ὅτι αὐτοῦ, « per ipsum » (voyez la fin du verset), mais ἐν αὐτῷ, en lui; ce qui exprime une nuance importante. La source première de tous les êtres créés est Dieu le Père (cf. Rom. XI, 36; I Cor. VIII, 6). Son Fils n'est pas seulement la cause instrumentale de leur création; il en est aussi la cause exemplaire, comme disent les théologiens, l'archétype, parce que, en tant que Logos, il portait éternellement en lui l'idée première de toutes choses. Ainsi pensaient déjà Origène et saint Athanase. D'après d'autres commentateurs, les mots « in ipso » exprimeraient simplement ce fait, d'ailleurs très beau lui-même, que toutes les créatures existaient éternellement dans la pensée du Verbe, comme l'effet existe dans sa cause; la raison de leur passage du non-être à l'être réside donc en lui. — *Conditia sunt, ἐκτίσθη*. Le verbe κτίω est toujours employé dans le Nouveau Testament pour désigner une création proprement dite, une production nouvelle. Cf. Marc. XIII, 19; Rom. I, 25; I Cor. XI, 9, etc. — *Universa, τὰ πάντα* avec l'article: l'univers entier, envisagé collectivement. Ses principales parties sont aussitôt spécifiées: le ciel et la terre, avec leurs

visibles et les invisibles, soit les trônes, soit les dominations, soit les principautés, soit les puissances : tout a été créé par lui et pour lui,

17. et il est avant tous, et toutes choses subsistent en lui.

18. C'est lui aussi qui est le chef du corps de l'Église; lui qui est les prémices, le premier-né d'entre les morts, afin d'être en toutes choses le premier;

invisibilia, sive throni, sive dominationes, sive principatus, sive potestates : omnia per ipsum et in ipso creata sunt,

17. et ipse est ante omnes, et omnia in ipso constant.

18. Et ipse est caput corporis ecclesiae, qui est principium, primogenitus ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primatum tenens;

êtres multiples (*in caelis et in...*; cf. Gen. 1, 1, etc.); les créatures visibles et les invisibles. Ces dernières correspondent au monde des purs



Anges sur une antique lampe chrétienne.

esprits, dont l'apôtre mentionne, comme dans l'ép. aux Éph., 1, 21 (voyez les notes), quatre catégories : *sive throni, sive...* La première n'apparaît qu'ici; en revanche, l'autre lettre signale les principautés (*ἀρχαί*). — *Omnia per...* Cette fois, δι' αὐτοῦ. L'apôtre récapitule les idées qui précèdent, mais en les complétant par quelques traits nouveaux. — Au lieu de *in ipso*, le grec dit ici : εἰς αὐτόν, « in ipsum », pour lui. Ce qui signifie que Jésus-Christ est « la cause finale aussi bien que l'agent créateur de l'univers; le terme et la fin immédiate de la création, de même qu'il en est le point de départ ». Quant à la fin dernière des créatures, c'est Dieu le Père, d'après Rom. XI, 26. — *Creata sunt*. Le grec a encore le verbe κτίω. — *Et ipse*

(vers. 17). Le pronom est emphatique : lui, par opposition aux créatures. — *Ante omnes*. Plutôt : « ante omnia », au neutre; avant toutes choses. L'apôtre insiste sur la préexistence du Christ; préexistence éternelle, puisqu'il est Dieu. — Le trait *in ipso* doit être interprété comme au vers. 16°. — *Constant*. C.-à.-d., subsistent, persistent. Le grec signifie à la lettre : se tiennent ensemble. D'où il suit que le Christ est « le principe de cohésion » de l'univers. Non seulement les créatures lui doivent l'existence; elles lui sont aussi redevables de leur conservation, que l'on a fort bien comparée à une création sans cesse réitérée.

18-20. Grandeur du Christ en tant que chef de l'Église. — *Et ipse*. Comme au vers. 17, dont nous entendons ici pour ainsi dire « un écho solennel ». Celui qui est le premier dans l'ordre de la création naturelle l'est également dans l'ordre de la création spirituelle. — *Caput corporis ecclesiae*. Sur ces expressions, voyez Eph. I, 22<sup>b</sup>-23<sup>a</sup> et le commentaire; v, 23, etc. On peut traduire indifféremment : Chef du corps, (c.-à.-d.) de l'Église; chef de l'Église envisagée comme un corps animé; ou : Chef du corps de l'Église. Dans ce second cas, « Ecclesiae » est une apposition à « corporis ». — *Qui est* a la signification de « quippe qui est » : attendu qu'il est. — *Principium, ἀρχή* : le principe, l'origine et l'auteur de ce corps organisé. Quelques interprètes, avec Théodoret, rattachent ce mot aux suivants, et le regardent comme un synonyme de ἀπαρχή (cf. I Cor. xv, 20-21). Le sens serait alors : Il est les prémices, le premier-né d'entre les morts. — *Primogenitus...* Si le Christ a dû mourir, comme tous les hommes, il est ressuscité, le premier de tous, et nous le suivrons un jour. Sa résurrection glorieuse, dont le caractère est unique, est présentée ici comme lui conférant le droit spécial d'être chef de l'Église. — *Ut sit...* D'après le grec : Afin qu'il devint... L'apôtre signale une conséquence des détails qui précèdent. — *In omnibus*. Au neutre : en toutes choses. — *Ipsa* est de nouveau très accentué. — *Primum tenens* : πρωτεύων (ce verbe n'apparaît pas ailleurs dans le Nouveau Testament), étant le premier, exerçant la prééminence. Ce que le Fils était de toute éternité par rapport aux êtres créés, le Verbe incarné l'est « devenu » dans le temps : de toutes manières et à tous les points de vue il est le premier. — *Quia in ipso...* (vers. 19). Comme au vers. 15, l'apôtre motive son assertion : lo

19. quia in ipso complacuit omnem plenitudinem inhabitare,

20. et per eum reconciliare omnia in ipsum, pacificans per sanguinem crucis ejus sive quæ in terris, sive quæ in cælis sunt.

21. Et vos cum essetis aliquando alienati, et inimici sensu in operibus malis,

22. nunc autem reconciliavit in corpore carnis ejus per mortem, exhibere vos sanctos, et immaculatos, et irreprehensibiles coram ipso;

23. si tamen permanetis in fide fun-

19. car il a plu à Dieu que toute plénitude résidât en lui;

20. et il lui a plu de réconcilier par lui toutes choses avec lui-même, soit celles qui sont sur la terre, soit celles qui sont dans le ciel, en établissant la paix par le sang de sa croix.

21. Et vous qui étiez autrefois des étrangers et des ennemis, par vos pensées et vos œuvres mauvaises,

22. il vous a réconciliés maintenant par la mort de son Fils en son corps charnel, pour vous faire paraître devant lui saints, sans tache et irrépréhensibles,

23. si toutefois vous demeurez fondés

Christ étant Dieu, il n'est pas étonnant qu'il soit à la tête de l'Église, de même qu'il est à la tête de toute la création. — *Complacuit*. Il faut sous-entendre « Deo », avec la plupart des commentateurs, car ce verbe (εὐδοκεῖν) est fréquemment employé par saint Paul pour marquer le bon plaisir divin. Cf. I Cor. I, 21; Gal. I, 15; Eph. I, 5, 9; Phil. II, 13, etc. D'autres, à la suite de l'Itala, traitent le substantif πληρωμα, plénitude, comme le sujet de la proposition. La vieille version latine traduit : « In ipso complacuit omnis plenitudo inhabitare. » Mais, quoique grammaticalement exacte, cette pensée a quelque chose d'anormal. — *Omnem plenitudinem*. Avec l'article dans le grec : toute la plénitude. Ce qui désigne évidemment, comme il est dit plus bas, II, 9, la plénitude de la divinité. « Tous les attributs qui constituent la notion de Dieu se retrouvent (donc) dans la personne du Christ. » — *Inhabitare* (κατοικῆσαι) exprime une habitation permanente, par opposition à la simple παροικῆσαι, ou résidence passagère. — *Et per eum...* (vers. 20). Résultat que Dieu voulait obtenir par l'intermédiaire du Christ, élevé lui-même à la hauteur de la divinité. — *Reconciliare*. Dans le grec : ἀποκαταλλάξαι, réconcilier entièrement. — *In ipsum* : avec Dieu lui-même, que ses créatures avaient grièvement offensé. — *Pacificans*. A l'aoriste dans le grec : ayant fait la paix. Ce trait se rapporte encore à Dieu le Père; mais le Christ joua en cela un rôle essentiel, puisque c'est par son intermédiaire et grâce à son sacrifice propitiatoire que la réconciliation et la pacification furent opérées : *per sanguinem crucis...* L'expression « le sang de sa croix » est remarquable. Elle montre ce qu'il en a coûté à Jésus-Christ pour payer notre rançon. — *Sive quæ..., sive...* A propos de ces mots, qui désignent les hommes et les anges, on s'est demandé comment les esprits bienheureux, qui n'ont jamais péché, ont pu être réconciliés avec Dieu. On a répondu que, pour eux, l'expression doit être prise dans un sens plus large que pour les hommes. Saint Jean Chrysostome, saint Augustin (*Enchirid.*), Théodoret, et beaucoup d'autres

à leur suite, pensent que la pacification seule, et non la réconciliation, concerne les bons anges. Ceux-ci, comme leur Maître, étaient justement irrités contre l'humanité coupable; mais, lorsque Dieu se réconcilia avec les hommes, il rétablit la paix entre les chœurs angéliques et le monde humain. Cette explication fait disparaître toute difficulté. On peut dire aussi que cette idée de la pacification universelle correspond à « celle de la formation (grâce au Christ) de la grande famille des créatures bienheureuses », que saint Paul mentionne dans son épître aux Eph. I, 10.

2° La réalisation du plan divin de rédemption en ce qui concerne les Colossiens a été opérée par le ministère de Paul. I, 21-29.

21-23. « Après avoir parlé de la personne et de l'œuvre du Christ d'une manière tout à fait théorique et générale, l'apôtre en fait ressortir la portée pratique, en l'appliquant à ses lecteurs actuels. » — *Et vos*. Cf. Eph. I, 13. Les Colossiens aussi ont eu part à cette admirable réconciliation. — *Cum essetis...* Comp. Eph. II, 1 et ss., où il existe un parallèle analogue entre l'état des chrétiens avant leur conversion et leur état actuel. — *Alienati* : devenus comme étrangers à Dieu. Cf. Eph. II, 12 et IV, 18. — Le trait suivant dit plus encore : *inimici sensu* (τῆ διανοίᾳ). Entre eux et Dieu, il existait une véritable hostilité, qui atteignait le plus intime de leur être, et qui se manifestait à tout moment par des actes mauvais (*in operibus...*). Cf. Rom. VIII, 7, et comp. le vers. 10 comme contraste. — *Reconciliavit* (vers. 22). Suivant une autre leçon du grec : Vous avez été réconciliés. La cause méritoire de la réconciliation est exprimée par les mots *in corpore carnis...* *per...*, qui équivalent à « per sanguinem crucis... » du vers. 20. L'expression « corps de chair » désigne un corps réel, un corps sujet à la souffrance et à la mort. Cf. Hebr. II, 14-15, etc. — *Exhibere vos...* Cette présentation solennelle aura lieu au jour du jugement dernier. Cf. II Cor. IV, 14, etc. — *Sanctos, et...* Trois épithètes qui marquent la perfection morale, sous son aspect soit positif, soit négatif. — *Si tamen...*

et affermis dans la foi, et inébranlables dans l'espérance offerte par l'évangile que vous avez entendu, qui a été prêché à toute créature qui est sous le ciel, et dont moi, Paul, je suis devenu le ministre.

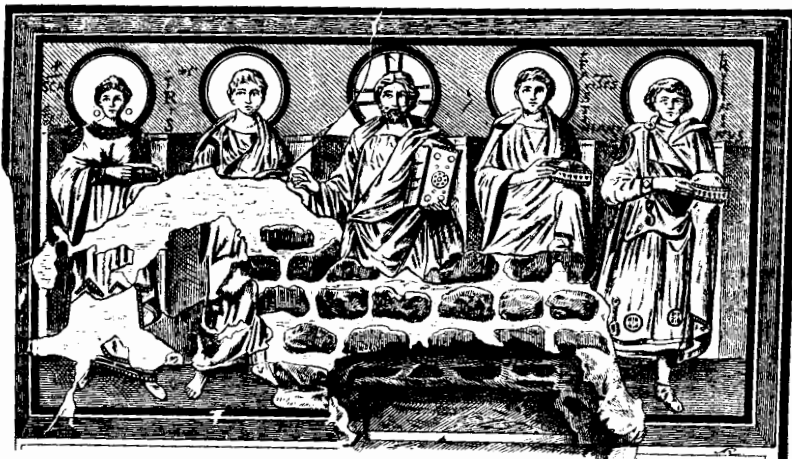
24. Maintenant je me réjouis dans mes souffrances pour vous, et ce qui

dati, et stables, et immobiliés a spe evangelii, quod audistis, quod prædicatum est in universa creatura quæ sub cælo est, cujus factus sum ego Paulus minister.

24. Qui nunc gaudeo in passionibus pro vobis, et adimpleo ea quæ desunt

(vers. 23). Condition à remplir pour paraître devant le souverain Juge dans cet état de sainteté. — *Fundati et stables*. Ces deux termes sont empruntés à l'architecture. Le premier marque la solidité des fondements ; le second, celle de l'édifice entier. Cf. I Cor. xv, 58 ; Eph. ii, 17, etc. — *Immobilés a spe...* Autre point au sujet duquel les Colossiens devaient demeurer inébranlables. Comme au vers. 5, il s'agit de l'objet espéré, du salut éternel. — *Evangelii*. C.-à-d., le salut que promet l'évangile. — *Quod audi-*

Cela, pour deux motifs distincts. Le premier est contenu dans les mots *pro vobis* : Paul, arrêté à Jérusalem et livré aux Romains comme apôtre des Gentils, pouvait réellement dire aux Colossiens que ses épreuves étaient subies à cause d'eux. — Le second motif est plus longuement exprimé : *Et adimpleo* (ἀνταναπληρῶ : verbe doublement composé, qu'on ne trouve pas ailleurs dans le Nouveau Testament)... — *Passionum...* Le mot grec n'est pas le même que dans la proposition précédente : ici, θλί-



Jésus présentant l'Évangile. (D'après une fresque antique.)

*stis, quod...*, *cujus...* Trois motifs de croire aux promesses de l'évangile. Les Colossiens avaient accueilli avec foi la bonne nouvelle ; elle avait été prêchée dans tout l'univers ; Paul lui-même en était le ministre et le prédicateur. — *In universa creatura...* On peut traduire : Dans toute la création ; ou (mieux encore) : Parmi toute créature. Sur ce trait, voyez les vers. 6<sup>e</sup> et les notes. — *Cujus... ego...* Ces mots servent de transition à l'alinéa suivant.

24. 29. Le ministère apostolique de saint Paul. — *Nunc gaudeo*. L'adverbe est plein d'emphasis : Actuellement, en cet instant même, malgré mes chaînes et mes souffrances, je me réjouis. Ou plutôt, c'étaient ses souffrances mêmes qui étaient pour lui une source de joie.

ψευων, les tribulations ; là, παθήμασιν, qui exprime moins fortement l'idée. Ce terme, « les afflictions du Christ », ne saurait représenter en cet endroit les souffrances de son Église, comme le pensent divers interprètes à la suite de saint Augustin ; non plus que les souffrances de saint Paul, comme le veulent d'autres commentateurs. Ces deux opinions ont été inspirées par le désir de faire disparaître la difficulté apparente que présente la locution « compléter ce qui manque aux tribulations du Christ. » En effet, dit fort bien Calmet, *h. l.*, « la passion de Jésus-Christ n'a rien d'imparfait, rien qui demande qu'on y supplée... Le Sauveur a parfaitement accompli l'ouvrage qui lui avait été ordonné par son Père (cf. Joan.

passionum Christi in carne mea, pro corpore ejus, quod est ecclesia :

25. *cujus factus sum ego minister secundum dispensationem Dei, quæ data est mihi in vos, ut impleam verbum Dei;*

26. *mysterium quod absconditum fuit a sæculis et generationibus, nunc autem manifestatum est sanctis ejus,*

27. *quibus voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in gentibus, quod est Christus, in vobis spes gloriæ;*

28. *quem nos annuntiamus, corripientes omnem hominem, et docentes omnem*

manque aux souffrances du Christ, je le complète dans ma chair pour son corps, qui est l'Église,

25. dont je suis devenu le ministre, selon la charge que Dieu m'a donnée relativement à vous, pour que j'annonce pleinement la parole de Dieu,

26. le mystère qui a été caché aux siècles et aux générations, mais qui maintenant a été manifesté à ses saints,

27. auxquels Dieu a voulu faire connaître quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère parmi les Gentils, à savoir, le Christ en vous, l'espérance de la gloire.

28. C'est lui que nous annonçons, reprenant tout homme, et instruisant

xvii, 4); il ne rendit l'esprit sur la croix qu'après avoir dit : Tout est achevé (cf. Joan. xix, 30). Le mérite de sa passion et de son sang est infini, et tous les mérites, toutes les vertus, toutes les souffrances des hommes ne sont pas capables d'y donner le moindre accroissement, puisque c'est ce même sang qui donne le mérite à tout ce que les hommes peuvent faire de bon... Qu'est-ce donc que saint Paul veut... ajouter aux souffrances de Jésus-Christ? On répond que Jésus-Christ, en souffrant pour nous, n'a pas entendu nous dispenser de souffrir, de porter notre croix, de pratiquer la vertu, d'expier nos fautes par la pénitence... En ce sens, on peut dire qu'il lui reste encore quelque chose à faire et à souffrir, non dans sa personne, mais dans ses membres. » C'est là une grande consolation pour ceux qui souffrent, et en particulier pour ceux qui souffrent au service des âmes. — Les mots *in carne mea* dépendent du verbe « adimpleo ». — *Pro corpore*... C.-à-d., pour l'avantage spirituel de ce corps mystique. Sur l'expression, voyez le vers. 18. Pour l'idée, comp. II Tim. ii, 10. — *Cujus factus sum*... (vers. 25). Paul reprend sa formule du vers. 23, qui introduisait alors la description de son ministère sous le rapport négatif. Il passe maintenant au côté positif de son rôle, vers. 25-27. — L'équivalent grec de *dispensationem* est *οἰκονομίαν*, la charge d'économie. Voyez Eph. iii, 2, avec les notes, et aussi I Cor. ix, 17, etc. — *Quæ data... in vos*. En tant que les Colossiens appartenaient à la gentilité, ils faisaient partie du domaine spirituel de saint Paul. — *Ut impleam*... C.-à-d., pour annoncer aussi pleinement que possible le message évangélique (cf. Rom. xv, 19), désigné par l'expression *verbum Dei*. Cf. I Cor. xiv, 36; II Cor. ii, 17, etc. — Pour mieux préciser le point spécial de la parole de Dieu qu'il a en vue, l'auteur ajoute : *mysterium quod*... (vers. 26). Sur ce passage, voyez Eph. iii, 3 et ss. Les deux traits *absconditum*... et *nunc manifestatum*... caractérisent la nature des

mystères du Nouveau Testament : ce sont des vérités ou des faits que la raison seule est incapable de découvrir, mais que Dieu nous révèle pour notre utilité spirituelle. Cf. Rom. xvi, 23. — *A sæculis et generationibus*. Voyez Eph. iii, 9, 21. Un *αἰῶν* ou siècle contient plusieurs générations. — *In sanctis*... Plus clairement dans le grec : A ses saints. C.-à-d., aux chrétiens. — *Quibus*... (vers. 27). Le verbe *voluit* présente la révélation en question comme un acte entièrement libre de la part de Dieu. — *Divitias gloriæ*... Comp. Rom. ix, 23; Eph. i, 18, et ii, 16, etc. Paul emploie souvent le mot *richesse*, dans ses épîtres de cette époque, pour désigner l'abondance des grâces répandues par Dieu sur les chrétiens. — *Sacramenti hujus*. C.-à-d., de ce mystère, comme on lit dans le grec ; de l'Évangile. — *In gentibus*. C'est dans le monde païen que la richesse divine s'était le plus souvent déployée, comme le montre l'histoire des origines du christianisme. — *Quo 1 est*. Le mystère si aimablement dévoilé aux païens consiste en ceci : *Christus, in vobis spes*... Mais cette autre ponctuation est préférable : Le Christ en vous, espérance de gloire ! Les fidèles de Colosses avaient le bonheur de posséder le Christ par la foi, et cette possession était pour eux un gage de gloire éternelle. Admirable résumé de l'évangile. — *Quem nos*... L'apôtre indique maintenant (vers. 28-29) de quelle manière il accomplissait son ministère et le but qu'il se proposait d'atteindre. — *Nos annuntiamus*. Le pronom est accentué, et oppose vraisemblablement les prédicateurs attirés de l'évangile aux faux docteurs dont il sera bientôt parlé. — *Corripientes... et docentes*. Plutôt, d'après le grec : Avertissant... et instruisant. La triple répétition des mots *omnem hominem* met en relief l'universalité de la prédication apostolique. Elle s'adressait à tous, puisque l'évangile est destiné à tous. — Les mots *in omni sapientia* désigneraient, d'après divers commentateurs, l'objet de l'enseignement de Paul : le domaine entier de la

tout homme en toute sagesse, afin que nous rendions tout homme parfait en Jésus-Christ.

29. C'est aussi à quoi je travaille, en combattant avec sa force, qui agit puissamment en moi.

hominem in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu.

29. In quo et laboro, certando secundum operationem ejus, quam operatur in me in virtute.

## CHAPITRE II

1. Car je veux que vous sachiez quelle sollicitude j'ai pour vous, et pour ceux qui sont à Laodicée, et pour tous ceux qui n'ont pas vu mon visage dans la chair,

2. afin que leurs cœurs soient consolés, et qu'étant unis dans la charité, ils

1. Volo enim vos scire qualem sollicitudinem habeam pro vobis, et pro iis qui sunt Laodicæ, et quicumque non viderunt faciem meam in carne;

2. ut consolentur corda ipsorum, instructi in caritate, et in omnes divitias

sagesse spirituelle. Ils expriment plutôt son mode : Nous instruisons d'après toutes les règles de la sagesse. — *Ut exhibeamus...* Le but de l'apôtre était celui même que Dieu s'était proposé, d'après le vers 22<sup>e</sup>, dans le mystère de la rédemption. — *Perfectum in Christo...* : parfait, grâce à l'union intime qu'a le chrétien avec Jésus-Christ. Pas de perfection, en effet, sans cette union. — *In quo*. Plutôt : « in quod », (εἰς ὃ). C.-à-d., pour atteindre le but indiqué. — *Et laboro*. La conjonction « et » équivalait ici aux formules : de fait, en réalité. Le grec κοπιῶ ne dénote pas seulement le travail, mais un labeur très pénible. — *Certando* (ἀγωνίζομενος) insiste encore sur cette même pensée. Cf. I Tim. iv, 10. L'apôtre luttait pour ainsi dire comme un athlète, en accomplissant sa rude tâche. — *Secundum operationem...* Dans le grec : Conformément à sa vigueur (du Christ), laquelle agit en moi avec force. Paul n'était pas seul pour travailler et pour lutter.

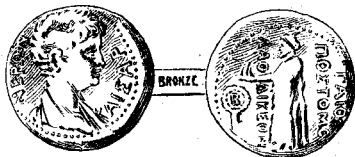
### SECTION II. — POLÉMIQUE CONTRE LES FAUX DOCTEURS. II, 1-23.

Après avoir énergiquement et magnifiquement décrit la personne et l'œuvre du Christ, saint Paul attaque d'une manière directe ceux qui en contestaient ou en diminuaient la grandeur. Il prémunait ainsi les chrétiens de Colosses contre les dangers qui menaçaient leur foi, au point de vue soit théorique, soit pratique.

1<sup>o</sup> Double préambule. II, 1-7.

CHAP. II. — 1-3. Vif intérêt que saint Paul portait aux Colossiens et aux membres des autres Églises du Christ. C'est là un petit exode très insinuant, très délicat. — *Volo enim...* L'auteur vient de mentionner (I, 29) les luttes sans fin que lui occasionnait son ministère ; il justifie cette expression, en affirmant qu'en réalité les combats intérieurs, c.-à-d. les in-

quiétudes et les craintes au sujet des différentes Églises, ne lui manquaient pas. — *Sollicitudinem*. Le grec emploie le substantif ἀγωνία, combat ; ce qui établit une liaison directe entre ce verset et le précédent. Mais la Vulgate rend bien la pensée. — *Iis qui...* *Laodicæ* (ἐν Λαοδικίᾳ). Les chrétiens de cette ville cou-raient les mêmes périls que ceux de Colosses, leurs proches voisins. Elle était située sur le Lycus, dans la partie sud-ouest de la Phrygie, à l'ouest de Colosses et au sud de Hiérapolis (*At. géogr.*, pl. xvii). Ses ruines imposantes attestent encore son importance et sa richesse. — *Et quicumque non...* C.-à-d., tous ceux qui ne connaissaient pas personnellement l'apôtre (les



Monnaie de Laodicée de Phrygie.

mots *in carne* précisent l'expression *faciem meam*). La manière dont cette proposition est jointe aux deux précédentes paraît démontrer que saint Paul n'avait eu de relations directes ni avec les Colossiens, ni avec les Laodicéens. Il ajoute ce trait pour insinuer que son zèle et son affection ne s'étendaient pas seulement aux Églises qu'il avait fondées lui-même. — *Ut consolentur...* (vers. 2). Dans le sens du passif : Afin que soient consolés... Le grec peut signifier : Afin que soient reconfortés... — *Instructi...* Paul continue d'indiquer le but de la lutte intérieure qu'il soutient pour les

plenitudinis intellectus, in agnitionem  
mysterii Dei Patris et Christi Jesu,

3. in quo sunt omnes thesauri sapien-  
tiæ et scientiæ absconditi.

4. Hoc autem dico, ut nemo vos decipiat  
in sublimitate sermonum.

5. Nam etsi corpore absens sum, sed  
spiritu vobiscum sum, gaudens et videns  
ordinem vestrum, et firmamentum ejus  
quæ in Christo est fidei vestræ.

6. Sicut ergo accepistis Jesum Chri-  
stum Dominum, in ipso ambulate;

soient remplis de toutes les richesses  
d'une parfaite intelligence, à la connais-  
sance du mystère de Dieu le Père et du  
Christ Jésus,

3. en qui sont cachés tous les trésors  
de la sagesse et de la science.

4. Je dis cela, afin que personne ne  
vous trompe par des discours élevés.

5. Car, bien que je sois absent de  
corps, je suis avec vous en esprit, me  
réjouissant de voir l'ordre qui règne  
parmi vous, et la solidité de votre foi  
dans le Christ.

6. Ainsi donc, comme vous avez reçu  
le Seigneur Jésus-Christ, marchez en  
lui,

croissants. Le participe grec *συμδιεασθέντες* serait mieux traduit par « conjuncti », étroitement unis. Voyez le vers. 19 et Eph. iv, 16. — *In caritate*. La charité est, en effet, un « lien de perfection ». Cf. III, 14. — Les mots *et in omnes...* marquent le but de cette sainte union dans la charité : il consiste dans une connaissance aussi développée que possible du mystère de la rédemption. Remarquez la solennité de l'expression *ἀβύσσος* (notes de I, 27) *plenitudinis intellectus*, qui désigne une intelligence pleine et entière. — *Agnitionem* : ἐπιγνώσιν, une science complète. Cf. I, 9; Eph. I, 17, etc. — *Dei Patris et Christi...* Les manuscrits, les versions et les Pères varient beaucoup à propos de ce passage. On compte au moins neuf leçons différentes, dont les principales sont : de Dieu (τοῦ θεοῦ); de Dieu Christ (τοῦ θεοῦ Χριστοῦ); de Dieu, Père du Christ (τοῦ θεοῦ πατρὸς τοῦ Χριστοῦ), de Dieu le Père et du Christ (τοῦ θεοῦ πατρὸς καὶ τοῦ Χριστοῦ). De nombreux critiques contemporains se rallient à la seconde, qu'adoptait déjà saint Hilaire de Poitiers (*de Trin.*, ix, 62 : « in agnitionem sacramenti Dei Christi »). Il ajoute : « Deus Christus sacramentum est ». Mais elle est susceptible de deux interprétations, selon qu'on regarde Χριστοῦ ; c.-à-d. de Dieu, qui est le Christ, ou comme un génitif qui en dépend (du Dieu du Christ). Dans le premier cas, supposé par saint Hilaire, nous aurions ici une affirmation brève et énergique de la divinité de Jésus-Christ. Mais la leçon est malheureusement incertaine et le second sens n'est pas impossible. — *In quo* (vers. 3). Ce pronom est rattaché à « mystère » par les uns, à « Christ » par les autres; ce qui est tout à la fois plus naturel et plus vrai. La différence n'est d'ailleurs pas grande, quelque opinion que l'on admette, puisque c'est le Christ lui-même qui est le mystère de Dieu le Père. Cf. I, 27. — Le pluriel *omnes thesauri* est très expressif. — *Sapientiæ et scientiæ*. Deux substantifs associés déjà par saint Paul dans l'ép. aux Rom., xi, 33; cf. I Cor. xii, 8.

La science nous fait connaître isolément les vérités; la sagesse nous permet de les comparer entre elles et de raisonner à leur sujet. — *Absconditi*. Ces trésors sont cachés; mais le Christ les communique volontiers à ses fidèles amis.

4-7. Nécessité d'adhérer fortement à Jésus-Christ, pour ne pas se laisser séduire par les hérétiques. — *Hoc... dico... ut...* Paul va signaler maintenant en termes plus directs la cause de sa sollicitude au sujet des Colossiens. — *Decipiat*. Le verbe *παρολογίζεσθαι* (ici seulement et Jac. I, 22) désigne d'abord des comptes faux, puis de faux raisonnements, des « paralogismes », comme nous disons aussi. — *In sublimitate...* On lit dans quelques anciens documents latins : « in subtilitate sermonum », et cette traduction est bien préférable à celle de notre Vulgate actuelle. Le substantif grec *πιθανολογία* désigne un style persuasif, qui cherche à influencer et à séduire l'auditoire. Cf. I Cor. II, 4. — *Nam etsi...* (vers. 5). Quoique éloigné des Colossiens, l'apôtre ne les perd pas de vue; il connaît leur situation, qu'il inquiète et le réjouit en même temps. — *Corpore absens... sed...* Comp. I Cor. v, 3, où nous trouvons cette même expression. Absent de corps, il était présent par l'esprit, la pensée, l'affection. — *Gaudens et videns...* Trait délicat. Quand il se transportait en esprit parmi les chrétiens de Colosses, Paul contemplant un spectacle bien capable de le rassurer. Il le leur décrit en quelques mots, pour les encourager : *ordinem... et firmamentum...* Dans le grec : ὁμῶν τὴν τάξιν καὶ στερέωμα... Le pronom est très accentué et porte sur les deux substantifs, qui paraissent empruntés au langage militaire : les Colossiens sont rangés en bataille contre leurs adversaires, et leur foi solide est comme une citadelle qui les rend invincibles. — Ils doivent persévérer dans ces parfaites dispositions : *Sicut ergo...* (vers. 6). L'expression *accepistis* (παρελάβετε, vous avez reçu de vos maîtres dans la foi) *Jesum...* est à remarquer. La prédication chrétienne ne procure pas seulement la doctrine du Christ à



7. étant enracinés en lui, et édifiés sur lui, et affermis dans la foi telle qu'elle vous a été enseignée, et croissant en lui avec action de grâces.

8. Prenez garde que personne ne vous séduise par la philosophie et une vaine tromperie, selon la tradition des hommes, selon les éléments du monde, et non selon le Christ ;

7. radicati et superædificati in ipso, et confirmati fide, sicut et didicistis, abundantes in illo in gratiarum actione.

8. Videte ne quis vos decipiat per philosophiam, et inanem fallaciam, secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi, et non secundum Christum ;

ceux qui la reçoivent avec foi, mais, en un certain sens, la personne même du Sauveur, qui est le centre et la substance de cette prédication. Notez aussi l'association solennelle des deux titres *Christum* et *Dominum* au nom personnel de Jésus. — *In ipso ambulat*. Cf. 1, 10. C.-à-d., vivez en lui, faites de lui la règle et le guide de votre vie ; prenez garde de vous séparer de lui. — Le verset 7 insiste, dans un langage métaphorique très expressif, sur la nécessité de persévérer dans une intime union avec Jésus-Christ : *radicati et superædificati*... Cf. Eph. III, 18. Deux images distinctes, qui se complètent l'une l'autre. — *In ipso*. Il est le terrain fertile dans lequel tout chrétien doit prendre racine, le fondement inébranlable sur lequel doit s'appuyer l'édifice de notre sainteté. — *Confirmati fide*. La foi est « pour ainsi dire le ciment de la construction ». — *Sicut didicistis*. Les prédicateurs qui avaient converti les Colossiens leur avaient appris en qui ils devaient croire et de quelle manière, avec quelle ardente reconnaissance : *abundantes... in gratiarum*... Les mots *ἐν αὐτῷ* (*in ipso*) sont omis par quelques manuscrits importants ; d'autres portent *ἐν αὐτῇ* (« in illa », c.-à-d. dans la foi), et telle paraît avoir été la leçon primitive.

2° Paul met les Colossiens en garde contre les faux docteurs. II, 8-23.

Les avertissements de l'apôtre, qui n'avaient été qu'indirects jusqu'ici, prennent tout à coup une forme plus directe. Il est vrai qu'il va, pendant quelque temps encore, demeurer dans les généralités au sujet des erreurs dont il redoutait l'influence néfaste sur les Colossiens.

8-15. A la philosophie vaine et fallacieuse des hérétiques, Paul oppose l'œuvre admirable du Rédempteur, qui a obtenu le salut parfait à tous les croyants. Le vers. 8 contient l'idée principale : Ne vous laissez pas détourner du Christ. Les vers. 9-10 la motivent : Jésus-Christ possède la plénitude de la divinité, et il donne aux fidèles tout ce dont ils ont besoin. Dans les vers. 11-15, la pensée émise au vers. 10 est développée, d'abord sous son aspect positif (versets 11-12 : situation très avantageuse dans laquelle les Colossiens ont été placés par leur conversion), puis sous un point de vue négatif (vers. 13-15 : situation misérable dont ils ont été tirés). Tout ce passage est très riche sous le rapport théologique. — *Videte* (βλέπετε, dans le sens de Prenez garde) *ne quis...* Saint Paul se sort souvent de cette expression indéfinie

pour désigner des adversaires qu'il ne veut pas nommer. Cf. Rom. III, 8 ; I Cor. XI, 16 ; II Cor. III, 1 ; Gal. I, 7, 9 ; II Thess. II, 3 et III, 10, 11 ; I Tim. I, 3, 6, etc. — *Vos decipiat*. Le grec (σὺλαγωγῶν) signifie plutôt : emmener comme une proie. — *Per philosophiam et... fallaciam*. Ces deux substantifs sont intimement liés dans le texte primitif, où ils dépendent d'un seul et même article, de sorte que le second caractérise le premier. Le sens est donc : Par la philosophie qui est une vaine tromperie. On voit par ce trait que les faux docteurs de Colosses posaient en philosophes, en « intellectuels », comme l'on dirait de nos jours, et qu'ils associaient à l'évan-



Philosophe lisant un papyrus.  
(Pierre gravée.)

gile non pas la vraie philosophie, qui s'accorde fort bien avec lui, mais des spéculations aventureuses, insensées, et une dialectique subtile, qui ne pouvaient que le ruiner, en substituant peu à peu l'élément humain à l'élément divin. — *Secundum traditionem hominum*. Cette locution est prise ici en très mauvaise part, pour exprimer une doctrine tout humaine, par opposition à l'enseignement du Christ. — Sur les mots *elementa mundi*, voyez Gal. IV, 3 et les notes. C'est le judaïsme, avec ses pratiques matérielles et extérieures (les sacrifices, la circoncision, etc.), auxquelles les faux docteurs voulaient ramener les chrétiens, qui est représenté par cette expression, comme une science religieuse très élémentaire et imparfaite. — *Non secundum Christum*. Le Christ n'étant ni le centre, ni l'auteur de ces enseignements nouveaux, ils étaient évidemment malsains. — *Quia in ipso...* (vers. 9). L'apôtre va montrer que Jésus-Christ est tout à fait « l'antithèse de ce faux évangile », d'abord dans sa nature divine, puis dans la perfection du salut promis par lui ;

9. quia in ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter,

10. et estis in illo repleti, qui est caput omnis principatus et potestatis :

11. in quo et circumcisi estis circumcisione non manu facta in expoliatione corporis carnis, sed in circumcisione Christi ;

12. consepulti ei in baptismo, in quo et resurrexistis per fidem operationis Dei, qui suscitavit illum a mortuis.

13. Et vos cum mortui essetis in delictis, et præputio carnis vestræ, convivi-

9. car toute la plénitude de la divinité habite corporellement en lui,

10. et vous avez tout pleinement en lui, qui est le chef de toute principauté et de toute puissance.

11. C'est aussi en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision que la main n'a pas faite, mais qui consiste dans le dépouillement du corps de chair, c'est-à-dire, dans la circoncision du Christ ;

12. ayant été ensevelis avec lui par le baptême, dans lequel vous êtes aussi ressuscités par la foi en la puissance de Dieu, qui l'a ressuscité des morts.

13. Et lorsque vous étiez morts par vos offenses et par l'incirconcision de

deux points contestés déjà par ces anciens hérétiques. — Sur la formule si expressive *inhabitavit... plenitudo...*, voyez I, 19 et le commentaire. Le substantif θεότητος serait mieux traduit par « delictis » (l'essence divine) que par *divinitatis* (θεότης, Rom. I, 20 : la qualité divine). Le Christ possède la nature divine *corporaliter* (σωματικῶς) : c.-à-d., selon les uns, réellement, et non par analogie ni dans un sens figuré ; selon d'autres, essentiellement (« substantialiter »), et non pas d'une manière morale, comme les saints et les prophètes, qui agissent sous l'influence de Dieu. Mieux, peut-être, par contraste avec l'état du Verbe avant l'Incarnation, alors que la divinité résidait en lui ἄσωματος, « incorporaliter » ; le Christ est le Dieu fait homme, le Verbe incarné. — *Et estis...* (vers. 10). Conséquence directe de ce qui précède : les chrétiens étant en relations étroites avec Jésus-Christ, ils ont en lui toutes les grâces. Cf. Joan. I, 16. *Repleti* est comme un écho de « plenitudo ». — *Qui est caput...* Plus haut, I, 16 et 17, l'apôtre a dit que le Christ est le créateur de tous les esprits célestes, et qu'il les distance par là même d'une manière infinie ; il répète cette assertion en employant des termes analogues, parce que, nous le verrons bientôt (comp. le vers. 18), les hérétiques qui l'combat attribuaient une puissance exagérée aux anges, et les opposaient à Jésus-Christ, comme s'ils avaient joué un rôle important dans le salut du monde. Le vrai et unique rédempteur, c'est le Christ, par lequel nous avons été délivrés du péché, affranchis de la loi juive, soustraits au pouvoir du démon, ainsi que Paul l'expose dans un beau langage métaphorique, vers. 11-15. — *In quo et* (en union avec lequel aussi) *circumcisi...* Les faux docteurs recommandaient aux Colossiens de se faire circoncire ; mais ceux-ci avaient reçu, au moment de leur baptême, la circoncision du cœur, qui les avait dépouillés radicalement de leur chair coupable ; la circoncision extérieure était donc inutile pour eux. — *Non manu facta* : spirituelle, par conséquent. Cf. Rom. II, 29 ; Eph. II, 11 ; Phil. III, 3. — *In expoliatione...* C.-à-d., la circon-

sion qui consiste dans le dépouillement total (ἀπεκδόσαι) « du corps de la chair », ou de notre corps de péché, comme il est nommé Rom. II, 6. En effet, le mot *carnis* est pris ici au moral, pour représenter les appétits inférieurs et les convoitises mauvaises de l'homme déchu. Les mots τῶν ἁμαρτιῶν, « peccatorum », intercalés parfois entre σώματος et σαρκός (le corps des péchés de la chair), sont visiblement une glose ajoutée au texte. — *In circumcisione Christi* (la particule *sed* manque dans le grec). D'après quelques auteurs : dans la circoncision morale et spirituelle qu'opère en nous le Christ. D'une manière plus conforme au texte : dans la circoncision qui appartient au Christ et à son domaine, dans la circoncision chrétienne. — *Consepulti...* (vers. 12). Paul indique maintenant de quelle manière et à quelle époque a eu lieu cette circoncision mystique, qui dépouille le chrétien de sa chair coupable. Le meilleur commentaire de ce passage a été donné par l'apôtre lui-même, Rom. VI, 3-4 (voyez les notes). Le baptême était alors administré ordinairement par immersion ; il était ainsi la figure naturelle, d'abord de la mort et de la sépulture du vieil homme, puis de la résurrection du nouvel homme. Voyez les *Constit. apost.*, III, 17. — *In quo*. Ce pronom se rapporte plus probablement au baptême. Selon d'autres, au Christ. La pensée est la même au fond dans les deux cas. — *Per fidem operationis...* par la foi en la puissance (ἐνεργείας) de Dieu. Pour ressusciter avec le Christ, il faut croire à sa résurrection ; mais cette croyance suppose la foi au pouvoir infini de Dieu, qui a opéré ce grand miracle. — *Et vos...* (vers. 13). L'idée de la rémission des péchés et de la rédemption opérée par le Christ est maintenant développée sous un autre aspect. Sur l'expression *mortui...* *in delictis* (d'après le grec : morts par les transgressions), voyez Eph. II, 1 et le commentaire. — *Et præputio carnis...* C.-à-d., dans l'état d'incirconcision. Cf. Rom. II, 26, etc. Au figuré, comme plus haut (comp. le vers. 11), pour marquer une situation dans laquelle la chair et ses convoitises ont l'hégémonie. — *Convivisti...* Cf. Eph. II, 5.

votre chair, il vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos péchés.

14. Il a effacé l'acte qui s'élevait contre nous par ses décrets, qui nous était contraire, et il l'a mis de côté, en le clouant sur la croix ;

15. et dépouillant les principautés et les puissances, il les a menées captives hardiment, triomphant d'elles publiquement en lui-même.

16. Que personne donc ne vous juge

ficavit cum illo, donans vobis omnia delicta ;

14. delens quod adversus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci ;

15. et expolians principatus et potestates, traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso.

16. Nemo ergo vos judicet in cibo,

C'est à Dieu le Père que se rapportent directement les divers actes décrits dans tout ce passage. — *Cum illo* : avec Jésus ressuscité. — *Donans*. Au temps passé dans le grec : *χαριστάμενος*, ayant pardonné. La rémission des péchés précède logiquement la régénération spirituelle. — Au lieu de *vobis*, il faut lire « nobis », qui est la leçon la mieux garantie. — Le mode du pardon est décrit sous une forme dramatique, saisissante : *delens...* (vers. 14). A la lettre : effaçant, oblitérant. Comp. Act. III, 19 et les notes. — *Chirographum* désigne à proprement parler un autographe ; puis, la cédule d'un débiteur. Ce document était *adversus nos* entre les mains du créancier, puisqu'il constatait la dette. — Sa nature est indiquée par le mot *decreti*, ou plus exactement d'après le grec, « decretis » (*δὲγμασιν*) : il figure la loi mosaïque, composée d'une multitude d'ordonnances

reprises les bons anges dans cette lettre (comp. le vers. 10 et 1, 16<sup>b</sup>), servent ici à désigner les puissances infernales. — *In semetipso*. La Vulgate a lu *ἐν αὐτῷ*. Si cette leçon était exacte, comme le pronom s'appliquerait à Jésus-Christ, c'est le Sauveur qui aurait accompli directement tous les actes décrits dans les vers. 14 et 15. Mais il faut lire *ἐν αὐτῷ*, « in illo » ; c.-à-d. dans le Christ, ou, d'après d'assez nombreux interprètes, sur la croix (Origène a lu : sur le bois). Peu importe d'ailleurs. L'idée principale, c'est le paradoxe du crucifixe de Jésus aboutissant à sa grande victoire, de l'instrument de son supplice devenant comme son char de triomphe.

16-23. Revenant à sa recommandation des vers. 4 et 8, et lui donnant cette fois une direction très pratique, Paul conjure les Colossiens de ne pas se soumettre aux prescriptions des



Les jours de la semaine. (D'après une peinture d'Herculanum.)

qui nous accusaient et nous condamnaient, parce qu'il nous était impossible de les accomplir intégralement. — Le trait *quod... contrarium...* insiste sur la pensée déjà exprimée par « *adversus nos* ». — *Tulit de medio*. Dieu a mis de côté ce fâcheux document, comme un titre désormais sans valeur. — *Affigens... cruci*. Expression vraiment sublime. Pour la pensée, voyez Gal. III, 13. La loi juive a donc été abrogée par Jésus-Christ, et l'apôtre ne pouvait pas engager plus fortement les chrétiens de Colosses à résister de toute leur énergie aux docteurs hérétiques, qui prétendaient les astreindre aux observances légales. — *Et expolians...* (vers. 15). Magnifique trait final. Par l'intermédiaire de son Christ, Dieu a terrassé et désarmé les démons, et il a triomphé d'eux publiquement, les conduisant devant lui comme on faisait des ennemis vaincus (*traduxit... triumphans...*). Nous n'avons donc plus rien à craindre d'eux, si nous demeurons unis à Jésus-Christ. Les mots *principatus et potestates*, qui ont représenté à deux

faux docteurs en ce qui concerne soit les allègements et la célébration de certains jours de fête, vers. 16-17, soit le culte exagéré des anges, vers. 18-19. Les vers. 20-23 servent de récapitulation et de conclusion. Ce passage est assez difficile en plusieurs endroits, l'apôtre se bornant à de simples allusions, là où nous aurions besoin d'explications très détaillées. — *Nemo ergo...* C'est la conséquence très logique de la déclaration qui précède : Puisque la loi mosaïque est abrogée, ne permettez à personne de vous juger, de vous critiquer (*vos judicet*) au sujet de ses ordonnances. Il est évident par là que les soi-disant philosophes de Colosses exigeaient l'observation des règles ascétiques de la religion juive. En cela ils ressemblaient aux judaïsants ; mais ils allaient plus loin qu'eux sur d'autres points, par exemple relativement au culte des anges. — *In cibo*. Sur les prescriptions mosaïques qui concernaient les mets, voyez Lev. XI et XVII ; Deut. XIV. La loi est à peu près muette par rapport aux breuvages (voyez

aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut sabbatorum ;

17. quæ sunt umbra futurorum, corpus autem Christi.

18. Nemo vos seducat, volens in humilitate, et religione angelorum, quæ non vidit ambulans, frustra inflatus sensu carnis suæ,

19. et non tenens caput, ex quo totum corpus, per nexus et conjunctiones subministratum et constructum, crescit in augmentum Dei.

cependant Lev. x, 9 et Num. vi, 3). Il est possible que les faux docteurs aient complètement interdit l'usage du vin. — *Aut in parte...* La traduction est inexacte, pour être demeurée servile. Le sens de ἐν μέρει est : à l'égard de. — *Diei festi...* *aut...* *aut...* Les grandes fêtes annuelles, la solennité du premier jour du mois, la célébration du sabbat. Cf. Gal. iv, 10. — *Quæ sunt...* (vers. 17). Raison pour laquelle les chrétiens n'ont plus à se préoccuper de ces institutions judaïques : elles n'étaient qu'une ombre de la future réalité messianique (*futurorum* : l'apôtre se place au point de vue de l'Ancien Testament) ; la réalité une fois venue, elles n'avaient aucune raison d'être. Cf. Hebr. viii, 5 ; x, 11. Ce trait rapide exprime à merveille la signification de l'ancienne alliance par rapport à la nouvelle. Par elle-même une ombre n'est rien ; mais elle suppose un corps qui la projette suivant ses formes générales. Le corps qui projetait d'avance l'ombre formée par l'Ancien Testament n'est autre que le Christ : *corpus autem...* — *Nemo vos...* Autre avertissement (vers. 18-19), destiné à éloigner les Colossiens du culte excessif et superstitieux des anges. *Seducat* rend imparfaitement le verbe καταβραβεύετο, qui ramène l'image des jeux athlétiques, chère à saint Paul : Que personne ne vous prive de la couronne ; c.-à-d., du salut final. Voyez I Cor. ix, 24 ; Phil. iii, 14. — Les commentateurs rattachent le participe *volens* tantôt au verbe qui précède (Que personne ne vous ravisse le prix à dessein, en se proposant machement votre perte), tantôt aux mots qui suivent (En voulant, c.-à-d., en affectant l'humilité et le culte des anges). Cette seconde interprétation donne un meilleur sens. — *In humilitate*. Il s'agit évidemment d'une fausse humilité, sous laquelle se dissimulait beaucoup d'orgueil, comme on le voit par le trait et *religione angelorum*, qui ne doit pas être séparé du précédent, puisqu'ils dépendent tous deux de la même préposition « in ». A entendre les faux docteurs que l'apôtre a en vue, l'homme est trop petit pour s'adresser directement à Dieu ; c'est donc par l'intermédiaire des esprits célestes que nous devons aller à lui et lui présenter nos demandes.

au sujet du manger et du boire, ou à propos d'un jour de fête, ou d'une nouvelle lune, ou des sabbats ;

17. choses qui sont l'ombre de celles qui devaient venir, tandis que le Christ est le corps.

18. Que personne ne vous séduise, en affectant l'humilité et en rendant un culte aux anges, s'égarant en des choses qu'il n'a pas vues, enflé d'un vain orgueil par un sens charnel,

19. et ne s'attachant pas au chef, duquel le corps entier, serré et relié au moyen des jointures et des ligatures, tire l'accroissement que Dieu lui donne.

De là, à l'égard des anges, un culte superstitieux, qui prit des proportions étranges dans ces contrées (voyez le concile de Laodicée, Can. 33), au grand détriment de l'honneur dû à Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre unique rédempteur. — *Quæ non vidit*. L'ancienne version latine n'a pas la négation : « Quæ vidit. » Les manuscrits grecs et les Pères se partagent de même entre les deux leçons ἢ μὴ ἑώρακεν et ἂ ἑώρακεν. Elles donnent d'ailleurs l'une et l'autre un excellent sens, quoique la première mérite la préférence. — *Ambulans* ne rend pas toute la force du grec ἐμβατεύω, qui signifie : mettre le pied sur un terrain, l'envahir, l'occuper. Les mots « quæ non vidit » ou « quæ vidit » servent de complément à ce participe. Avec la négation, on traduira : Envahissant un domaine qu'il n'a pas vu ; c.-à-d., prétendant avoir pénétré les secrets du monde des anges, qu'en réalité il ne connaît pas. Sans la négation : Spéculant sur ses visions, et sur de pures rêveries. Dans les deux cas, l'apôtre désapprouve fortement, et non sans ironie, la conduite de ces docteurs hypocrites. — Les mots *frustra inflatus...* complètent la pensée. Ces fanatiques dangereux étaient enflés d'orgueil par les vaines imaginations d'un esprit tout charnel. Ils se vantaient de posséder une science supérieure, ils prétendaient être doués d'une intelligence capable de saisir ce qu'il y a de plus profond dans les choses spirituelles ; mais en réalité leur esprit même était dominé par la chair. L'expression paradoxale *sensu carnis...* est remarquable par sa vigueur. — *Et non tenens...* (vers. 19). N'adhérant pas fermement (οὐ κρατῶν) à la tête, c.-à-d., au chef de l'Eglise, Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'était là le défaut principal du système religieux attaqué à bon droit par saint Paul. La condition essentielle du christianisme consiste, en effet, à demeurer toujours en communion avec ce divin Chef, qui transmet la vie à tous les membres de son corps mystique. Sur cette allégorie saisissante, voyez Eph. iv, 16 et le commentaire ; il y a une très grande ressemblance entre les deux passages. — *Crescit in augmentum* (αὐξάνει τὴν αὐξησίνην)... Heureux résultat obtenu par cette union avec le Christ. Le génitif *Dei* désigne

20. Si donc vous êtes morts avec le Christ aux éléments de ce monde, pourquoi vous imposez-vous des lois, comme si vous viviez dans le monde ?

21. Ne touchez pas, ne goûtez pas, ne maniez pas !

22. Toutes ces choses périssent par l'usage même, et n'existent qu'en vertu des préceptes et des ordonnances des hommes ;

23. elles ont cependant une apparence de sagesse, par un culte exagéré et une humilité affectée, en n'épargnant pas le corps, mais cela n'a aucun mérite et ne sert qu'à rassasier la chair.

20. Si ergo mortui estis cum Christo ab elementis hujus mundi, quid adhuc tanquam viventes in mundo decernitis ?

21. Ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contrectaveritis ;

22. quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundum præcepta et doctrinas hominum ;

23. quæ sunt rationem quidem habentia sapientiæ in superstitione et humilitate, et non ad parcendum corpori, non in honore aliquo ad saturitatem carnis.

une croissance voulue de Dieu, ayant en lui sa racine. — *Si ergo...* Dans les vers. 20-23, l'apôtre revient sur les pratiques ascétiques recommandées par les faux docteurs, pour montrer qu'elles sont inutiles en elles-mêmes et que Dieu ne les approuve pas. — *Mortui... cum Christo.* C'était le cas, d'après le vers. 12. Unis à Jésus-Christ par le baptême, les chrétiens de Colosses étaient morts et ressuscités avec lui ; ils avaient été par là même délivrés *ab elementis...*, c.-à-d., des observances légales d'ordre inférieur. Voyez le vers. 8 et le commentaire. — *Quid adhuc tanquam...* ? Juste reproche à l'adresse de ceux qui avaient pu faiblir. Le verbe *δογματίζεσθε* est probablement à la forme moyenne, et c'est dans ce sens que la Vulgate l'a traduit par *decernitis* : Pourquoi vous imposez-vous des ordonnances (rituelles, des *δόγματα* ; voyez le vers. 12 et les notes) ? Au passif, on dirait avec une légère nuance : Pourquoi vous laissez-vous imposer des ordonnances ? — *Tanquam viventes...* C.-à-d., comme si vous étiez Juifs ou païens, ayant vos intérêts dans ce monde, tandis que votre vie est cachée en Dieu. Cf. III, 3. — *Ne tetigeritis, ne..., ne...* (vers. 21). Ces formules dramatiques contiennent trois exemples des vaines ordonnances que plusieurs des Colossiens s'imposaient ou se laissaient dicter. Elles sont placées sur les lèvres de ceux qui les rappelaient constamment à leurs frères, et mises en gradation ascendante. Elles résument fort bien un grand nombre de pratiques légales, qui interdisaient de toucher telles catégories d'objets ou de personnes, de goûter à tels ou tels mets, etc. — *Quæ sunt omnia...* (vers. 22). L'apôtre veut dire : Les choses qu'on voudrait vous interdire de toucher, de manger, sous prétexte qu'elles souillent l'âme, sont purement matérielles et elles n'ont par elles-mêmes aucun caractère de moralité ; la preuve en est dans leur sort quotidien, dans leur dissolution physique produite par l'usage naturel que l'on fait d'elles. Comp. Matth. xv, 17 ; I Cor. vi, 12 et VIII, 8. — Au lieu de *in interitum*, le grec a εἰς φθορᾶν : pour la corruption (la décomposition). C'est la même pensée. — Les mots *secundum præcepta et...* se

rattachent aux vers. 20 et 21. Ces préceptes qu'on voulait imposer aux Colossiens étaient d'invention humaine, et nullement basés sur la volonté divine. Raison de plus pour les rejeter. — *Quæ sunt...* (vers. 23). Trait final, destiné à les rendre encore plus méprisables. Les pratiques et les théories des faux docteurs avaient une certaine apparence de sagesse (à la lettre, une réputation, un renom de sagesse, *λόγον σοφίας, rationem...*, par opposition à la réalité), qui consistait en trois choses : 1° en un culte qu'on s'imposait volontairement (*ἐν ἐβελθηρσείᾳ* ; Vulgate, *in superstitione*), ce qui fait allusion au culte exagéré des anges (comp. le vers. 18) ; 2° en une profonde humilité (voyez le vers. 18<sup>a</sup>) ; 3° en une grande sévérité à l'égard du corps (*et non ad parcendum...*, καὶ ἀπειδίξ σώματος, « et vexatione corporis »). Mais tout cela était sans valeur réelle (*non in honore*), et ne servait qu'à la satisfaction de la chair, c.-à-d., des bas penchans de l'homme (*ad saturitatem...*). Cette dernière ligne du vers. 23 n'est pas sans quelque obscurité ; aussi en a-t-on donné des explications assez variées. Celle que nous venons d'indiquer brièvement nous paraît être la plus littérale, la plus simple et la plus claire en même temps. Elle oppose le trait « non in honore... ad saturitatem... » à toute la première partie du verset, « quæ sunt rationem habentia... », avec autant d'à-propos que de force. Le sens est donc : D'une part, les pratiques en question n'ont aucune valeur devant Dieu, parce qu'elles proviennent de l'orgueil et qu'elles manquent de sincérité ; d'autre part, loin de mortifier et de mater la chair, c.-à-d. la nature humaine envisagée dans son état de déchéance, elles lui fournissent une pâture nouvelle, car elle croit facilement qu'il suffit de s'ingérer quelques macérations pour faire de grands progrès dans la vertu. Il est moins bien de rattacher seulement à « non ad parcendum... » les mots « non in honore... », comme s'ils signifiaient : Ces pratiques sévères sont cause qu'on ne rend pas au corps l'honneur qui lui est dû, et que la chair n'a pas de quoi se rassasier comme il conviendrait.

## CHAPITRE III

1. Igitur, si consurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt querite, ubi Christus est in dextera Dei sedens ;

2. quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram.

3. Mortui enim estis, et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo.

4. Cum Christus apparuerit, vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria.

5. Mortificate ergo membra vestra

1. Si donc vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez les choses qui sont en haut, où le Christ est assis à la droite de Dieu ;

2. ayez du goût pour les choses d'en haut, non pour celles qui sont sur la terre.

3. Car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu.

4. Lorsque le Christ, votre vie, apparaîtra, alors vous apparaîtrez vous aussi avec lui dans la gloire.

5. Faites donc mourir vos membres

## DEUXIÈME PARTIE

## Exhortations d'un caractère moral et pratique. III, 1-IV, 1.

Les unes s'adressent indistinctement à tous les chrétiens de Colosses, III, 1-17 ; les autres, plus spéciales, ne concernent que la vie de famille, III, 18-IV, 1.

## § I. — Recommandations qui concernent tous les fidèles sans distinction. III, 1-17.

1<sup>o</sup> Principe de la vie nouvelle que doit mener un chrétien. III, 1-4.

CHAP. III. — 1-2. Ressuscités avec le Christ, les vrais croyants sont tenus de vivre désormais avec lui dans les sphères célestes, et de ne plus rechercher les choses de la terre. Comme plus haut, II, 20, la conjonction *et* n'exprime pas un doute, mais elle sert de base à une induction. — *Consurrexistis cum...* Voyez II, 12 et le commentaire. Le baptême était tout à la fois le gage et le symbole de cette résurrection. — *Quæ sursum... querite*. « Comme l'exilé cherche la patrie (cf. Hebr. XI, 14), ou comme un objet gravite vers son centre. » — *Ubi Christus est...* Et il est dans l'ordre que les désirs des membres tendent perpétuellement vers le lieu où se trouve le chef. — *In dextera... sedens*. Assis sur le trône divin, à la droite de son Père, dont il partage la gloire et la puissance. La double image exprime tout ensemble le repos et la souveraineté. — *Quæ sursum... sapite* (vers. 2). Le grec *ppovēte* se rapporte plutôt aux pensées qu'au goût spirituel : Dirigez votre esprit vers ce qui est en haut. L'idée contraire apparaît Phil. III, 19. — *Non quæ super...* Un programme complètement terrestre et humain serait en contradiction ouverte avec le caractère d'un chrétien.

3-4. Morts avec le Christ, les vrais croyants doivent demeurer avec lui cachés en Dieu. — *Mortui enim...* Raison de la pressante exhor-

tation qu'on vient de lire. Avant de ressusciter, le chrétien est mort, par suite de son union avec Jésus-Christ ; il faut donc qu'à la façon d'un mort, il soit insensible aux choses de la terre. — *Vita vestra* : la vie nouvelle que les Colossiens avaient puisée dans la résurrection du Christ. Cf. II, 12<sup>b</sup>-13. — *Abscondita cum Christo*. Toujours cette union mystique, sans laquelle le chrétien n'aurait aucun avantage sur les autres hommes. Le Christ ressuscité est pour ainsi dire caché en Dieu son Père ; le monde a cessé de le voir. Cf. Joan. I, 18 ; XVII, 21, 23, etc. Il convient donc que la vie des fidèles se passe de même dans les régions célestes (comp. Eph. II, 6), doucement et saintement cachée au monde profane. — Il n'en sera pas toujours ainsi. En effet, *cum Christus apparuerit...*, *tunc et vos...* (vers. 4). D'après le grec : Lorsque le Christ sera manifesté, ... alors vous aussi vous serez manifestés avec lui, Il s'agit du glorieux avènement du Sauveur à la fin des temps, et de l'association éternelle des élus à sa gloire. Alors, mais seulement alors, la vie des chrétiens cessera d'être cachée. — *Vita vestra*. D'après la leçon qui paraît être la meilleure : notre vie (*ἡμῶν* et non *υμῶν*). L'apôtre s'associe tout à coup à ses lecteurs, pour affirmer en ces deux mots, avec une force incomparable, que le Christ est l'essence de la vie pour les chrétiens. Cf. Gal. II, 20 ; Phil. I, 21. — *Et vos... in gloria*. Comp. Rom. VIII, 17 et 18 ; I Joan. III, 2, etc.

2<sup>o</sup> Les conséquences pratiques de cette vie d'union à Jésus-Christ. III, 5-17.

L'apôtre les signale successivement en termes négatifs (vers. 5-11) et en termes positifs (vers. 12-17).

5-11. Vices et défauts qui seraient incompatibles avec la vie nouvelle que les chrétiens ont reçue au baptême. — *Mortificate...* La particule *ergo* montre que l'auteur veut tirer une conséquence de son principe : Puisque vous êtes morts, et que vous avez été mis en pos

qui sont sur la terre, la fornication, l'impureté, la luxure, la convoitise mauvaise et l'avarice, qui est une idolâtrie ;

6. c'est à cause de ces choses que la colère de Dieu vient sur les fils de l'in-crédulité,

7. parmi lesquels vous aussi vous marchiez autrefois, lorsque vous viviez dans ces *désordres*.

8. Mais maintenant, rejetez vous aussi toutes ces choses, la colère, l'indignation, la malice, la médisance; que les paroles déshonnêtes soient *bannies* de votre bouche.

9. Ne vous mentez pas les uns aux autres; dépouillez-vous du vieil homme avec ses œuvres,

10. et revêtez-vous du nouveau, qui se renouvelle, en *avançant* dans la connaissance, conformément à l'image de celui qui l'a créé ;

quæ sunt super terram, fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam et avaritiam, quæ est simulacrorum servitus;

6. propter quæ venit ira Dei super filios incredulitatis,

7. in quibus et vos ambulastis aliquando, cum viveretis in illis.

8. Nunc autem deponite et vos omnia, iram, indignationem, malitiam, blasphemiam, turpem sermonem de ore vestro.

9. Nolite mentiri invicem, expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis,

10. et induentes novum, eum qui renovatur in agnitionem, secundum imaginem ejus qui creavit illum ;

session d'une nouvelle vie, idéalement parfaite, il vous faut donner la mort à ce qu'il y a de mauvais en vous. Cf. Rom. VIII, 12-13. — *Membra vestra*. Métaphore pleine de sens. « Les différents vices sont représentés comme les membres de ce corps charnel dont l'empire doit être détruit. » — *Fornicationem, immunditiam, et avaritiam*. Groupement analogue à celui de l'ép. aux Eph., v, 3 (voyez les notes). L'apôtre ajoute ici : *libidinem* (πάθος, la passion), et *concupiscentiam malam*. Peut-être ces deux expressions ne doivent-elles pas être restreintes à l'impureté. — *Quæ est idolorum...* Sur cette réflexion, voyez Eph. v, 5 et le commentaire. — *Propter quæ...* (vers. 6). Autre coïncidence presque littérale avec Eph. v, 6<sup>a</sup>. — *In quibus, in illis*. Ces deux pronoms sont ambigus dans le latin comme dans le grec, et ils peuvent représenter, soit les vices énumérés ci-dessus, soit les hommes désobéissants mentionnés à la fin du vers. 6. Le mieux est d'appliquer le premier aux vices, le second aux pécheurs : Vous aussi (et vos), avant votre conversion, vous étiez (*ambulastis*; voyez 1, 10 et les notes) dans ce triste état, lorsque vous viviez parmi les pervers, étant vous-mêmes des pervers. — *Nunc autem...* (vers. 8). Contraste avec « *aliquando* » : maintenant que vous avez quitté la société des païens pour celle des chrétiens. — *Deponite* (encore et vos : vous aussi, comme les vrais croyants) *omnia* : tous les vices signalés plus haut, et en outre, ceux qui sont ajoutés ici même dans une seconde énumération, qui reproduit en grande partie Eph. iv, 31 (voyez les notes). — Le trait *turpem sermonem...* est propre à notre épître. Les commentateurs y valent tantôt un langage déshonnéte, tantôt des paroles contraires à la charité. La première interprétation

est plus vraisemblable. — *Nolite mentiri...* (vers. 9). Comp. Eph. iv, 25, où cette exhortation est plus développée. — *Expoliantes*. A l'aoriste dans le grec : ayant dépouillé. C.-à-d., d'après de nombreux exégètes : parce que vous avez dépouillé... Ces mots et les suivants paraissent, en effet, contenir le motif pour lequel les Colossiens devaient mettre de côté tous les vices du paganisme. Sur les deux images si expressives du vieil homme et du nouvel homme, voyez Eph. iv, 22-24 et le commentaire. — *Cum actibus suis* : œuvres mauvaises, d'après tout le contexte. D'ailleurs, le vieil homme représente la nature humaine déçue et corrompue. — *Eum qui renovatur* (vers. 10). L'emploi du temps présent marque un fait qui n'est jamais complet ici-bas, et qui doit être continué sans le moindre arrêt. Comp. II Cor. iv, 16. — *In agnitionem*. Dans le grec : εις επίγνωσιν, pour arriver à une connaissance parfaite (de Dieu, des vérités de la foi, etc.). Cf. 1, 9 ; II, 2, etc. C'est le but de ce renouvellement spirituel. — Les mots *secundum imaginem...* dépendent du verbe « *renovatur* ». Ils font allusion à Gen. 1, 26 et 28. Comp. Eph. iv, 24. Le premier homme avait aussi été formé à l'image du Créateur ; mais il l'avait presque immédiatement perdue en grande partie, et il l'avait transmise très défigurée à ses descendants. Le nouvel homme créé en nous au moment du baptême possède pleinement cette image. — *Ubi non est...* (vers. 11). L'adverbe « *ubi* » est rattaché par les uns à « *agnitionem* », par les autres au nouvel homme. Cela revient au même, car ce que se représente ici l'apôtre, c'est un état dans lequel auront été abolies les distinctions qu'il va énumérer ; or, cet état ne peut se rencontrer que là où se trouve la vraie connaissance de Dieu, que là

11. ubi non est gentilis et Judæus, circumcisio et præputium, Barbarus et Scythæ, servus et liber, sed omnia et in omnibus Christus.

12. Induite vos ergo sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam;

13. supportantes invicem, et donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem habet querelam; sicut et Dominus donavit vobis, ita et vos.

14. Super omnia autem hæc, carita-

11. là il n'y a ni Gentil ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni libre; mais le Christ est tout en tous.

12. Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience;

13. vous supportant les uns les autres, et vous pardonnant mutuellement, si quelqu'un a un sujet de plainte contre un autre; comme le Seigneur vous a pardonné, pardonnez-vous aussi.

14. Mais, par-dessus tout cela, ayez

où existe l'homme régénéré. — *Gentilis et Judæus*. Voyez Gal. III, 28 et les notes. D'après le texte original : le Grec et le Juif. Division de l'humanité en deux grandes classes, d'après la race. — La suivante, *circumcisio et præputium* (l'abstrait pour le concret : les circoncis et les incirconcis) a lieu d'après la religion. — *Barbarus et Scythæ*. Deux autres classes, envisagées par rapport à la civilisation. On donnait alors le nom de barbare à quiconque n'était ni Grec ni Romain. L'antithèse naturelle de

12-17. Vertus exigées des chrétiens par la vie nouvelle que leur a infusée leur union avec le Christ. — *Induite... ergo...* Les Colossiens ont été revêtus du nouvel homme (comp. le vers. 10); ils doivent en pratiquer les vertus. — *Sicut...* C.-à-d. : ainsi qu'il convient à la perfection de votre état actuel. L'apôtre la résume en trois titres expressifs, qui rappellent aux fidèles les grâces immenses qu'ils ont reçues de Dieu et les obligations qu'elles leur imposent : *electi Dei*, objet d'un choix éternel, entièrement gratuit; *sancti*, séparés du monde coupable; *dilecti*, singulièrement aimés du Seigneur. — *Viscera misericordiæ*. Les entrailles étaient regardées par les anciens comme le siège de la compassion, de la pitié. — *Benignitatem* : χρηστότητα, la bonté. Cf. Eph. II, 7. — *Humilitatem, modestiam* (d'après le grec, la douceur), *patientiam*. Trois vertus pareillement groupées Eph. IV, 2. Elles facilitent d'une manière singulière l'exercice de la charité fraternelle, cette qualité chrétienne par excellence, à laquelle saint Paul donne la part du lion dans ce passage. —



Guerriers scythes. (Peinture grecque.)

cette dénomination devrait être « Græcus », comme dans l'ép. aux Rom., I, 14; mais l'apôtre, qui vient de mentionner les Grecs, leur substitue les Scythes, de manière à produire une gradation ascendante à la place d'un contraste. En effet, les Scythes étaient regardés comme les pires des barbares. Cf. Cicéron, *in Pison.*, VIII; Josèphe, *contr. Ap.*, II, 37. — *Servus et liber*. Deux castes sociales. Cf. Gal. III, 28. — *Sed omnia et...* Motif pour lequel ces différentes distinctions devaient disparaître : le Christ a réuni tous les hommes en un seul et même corps, dont il est le chef et dont ils sont les membres, de sorte qu'il est présent à chacun d'eux et qu'il leur fournit abondamment tout ce dont ils ont besoin. Devant ce fait, les antiques différences de race, de religion, d'éducation, de condition étaient très secondaires.

*Supportantes...* (vers. 13). Vous supportant mutuellement dans l'amour, lisons-nous Eph. IV, 2. — *Donantes... sicut...* Comp. Eph. IV, 32. Le trait *si quis habet...*, qui suppose que les occasions de pardonner ne manquent pas, est propre à notre épître. — *Dominus*. C'est la meilleure leçon; d'assez nombreux manuscrits, le syriaque, etc., ont cependant ὁ Χριστός, le Christ. Eph. IV, 32, avec une nuance : Comme Dieu aussi vous a pardonné dans le Christ. — *Super omnia... hæc* (vers. 14). C.-à-d. : Par-dessus toutes ces vertus, revêtez-vous de la charité. Cette manière de parler met en relief l'importance suprême de la charité chrétienne. — *Quod est*. Le pronom est aussi au neutre dans le grec : ὁ ἔστιν, laquelle chose est. — *Vinculum perfectionis*. Non pas, un lien parfait; ce qui affaiblirait la pensée. La charité reçoit ce beau nom de lien de perfection,



la charité, qui est le lien de la perfection.

15. Et que la paix du Christ, à laquelle vous avez été appelés pour former un seul corps, règne dans vos cœurs; et soyez reconnaissants.

16. Que la parole du Christ habite en vous abondamment, en toute sagesse; instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant à Dieu dans vos cœurs, par l'action de la grâce.

17. Quelque chose que vous fassiez, en parole, ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu le Père.

tem habete, quod est vinculum perfectionis,

15. et pax Christi exultet in cordibus vestris, in qua et vocati estis in uno corpore; et grati estote.

16. Verbum Christi habitet in vobis abundanter, in omni sapientia, docentes et ammonentes vosmetipsos, psalmis, hymnis, et canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo.

17. Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi, gratias agentes Deo et Patri per ipsum.

parce qu'elle réunit les autres vertus en un tout harmonieux et parfait. — *Et pax Christi...* (vers. 15). Ce souhait se rattache fort bien à l'exhortation qui précède : l'amour produit la paix, la paix facilite l'amour. La paix du Christ est celle qu'il a laissée à son Église, et qu'il donne à chacun de ses membres. Cf. Joan. xiv, 27. — *Exsultet* est une traduction imparfaite de βραβεύετω, qui signifie, avec une image empruntée aux jeux athlétiques : décider comme arbitre. Par conséquent : que la paix règle toutes choses dans vos cœurs, qu'elle y règne constamment. — *In qua*. Plutôt : « in quam » (εἰς ἣν); la paix à laquelle vous avez été appelés en même temps qu'au christianisme. Cf. I Cor. vii, 15. — *In uno corpore*. Résultat produit par l'appel à la foi. Les chrétiens ne forment qu'un seul corps; raison de plus de garder la paix entre eux. Cf. Eph. iv, 3-4. — *Verbum Christi...* (vers. 16). Autre exhortation. La parole du Christ, c'est son enseignement d'une manière générale, c'est le message évangélique. L'apôtre désire qu'elle réside habituellement et abondamment (richement, dit le grec) parmi les fidèles de Colosses; c.-à-d., qu'ils y pensent sans cesse et d'une façon toute pratique, se servant d'elle pour s'instruire et s'encourager les uns les autres (docentes et ammonentes...). — Les mots *in omni sapientia* dépendent plutôt de ces deux participes que du verbe « habiter », lequel est déjà qualifié par *abundanter*. — *Psalmis, hymnis...* *cantantes...* Comme dans l'ép. aux Éph., v, 19 (voyez les notes). Le trait *in gratia* est propre à notre épître. Il signifie : au moyen de la grâce spéciale que vous recevez d'en haut. — *Omne quodcumque...* (vers. 17). Règle admirable, pour conclure cette série de recommandations. Cf. I Cor. x, 31. Dans toutes ses paroles, dans ses moindres actions, le chrétien doit agir *in nomine... Christi*, c.-à-d. de telle sorte que « illum sapiat, illum sonet, illum spret omnis vita vestra » (Erasmus). La formule revient donc en partie à celle-ci : en union avec Jésus-Christ, en parlant et en agissant comme il le ferait à votre place. — *Gratias agentes...* Comme dans l'ép. aux Éph., v, 20. — *Per ipsum*. Jésus-

Christ doit transmettre à Dieu notre reconnaissance, de même qu'il nous transmet ses dons.

#### § II. — Instructions relatives à la vie de famille. III, 18-IV, 1.

Nous n'avons guère, dans ce passage, qu'une reproduction abrégée et souvent littérale de la lettre aux Éph., v, 22-vi, 9. Nous nous bornons donc à signaler ici les traits nouveaux.

1° Les relations entre époux. III, 18-19.

18. Le devoir essentiel de la femme chrétienne. Cf. Eph. v, 22-24. — *Sicut oportet*. D'après le grec : comme il convient. — *In Domino*. Eph. v, 22 : comme au Seigneur. Il est mieux de rattacher ces mots au verbe *subditæ estote*, qu'ils déterminent : Obéissez dans le Seigneur; c.-à-d., conformément à la loi du Christ.

19. Devoirs des maris. Cf. Eph. v, 25-33. —



Époux chrétiens. (D'après un fond de verre.)

*Diligite*. C'est leur obligation positive, perpétuelle. — *Nolite amari esse* est un trait nouveau. Être amer équivalant à être dur, violent, injuste.

18. Mulieres, subditæ estote viris, sicut oportet, in Domino.

19. Viri, diligite uxores vestras, et nolite amari esse ad illas.

20. Filii, obedite parentibus per omnia; hoc enim placitum est in Domino.

21. Patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non pusillo animo fiant.

22. Servi, obedite per omnia dominis carnalibus; non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed in simplicitate cordis, timentes Deum.

23. Quodcumque facitis, ex animo operamini, sicut Domino, et non hominibus;

24. scientes quod a Domino accipietis retributionem hereditatis. Domino Christo servite.

25. Qui enim injuriam facit, recipiet id quod inique gessit; et non est personarum acceptio apud Deum.

18. Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient, dans le Seigneur.

19. Maris, aimez vos femmes, et ne soyez pas amers envers elles.

20. Enfants, obéissez à vos parents en toutes choses, car cela est agréable au Seigneur.

21. Pères, ne provoquez pas l'indignation de vos enfants, de peur qu'ils ne se découragent.

22. Serviteurs, obéissez en toutes choses à vos maîtres selon la chair, ne servant pas seulement sous leurs yeux, comme pour plaire aux hommes, mais en simplicité de cœur et en craignant Dieu.

23. Tout ce que vous ferez, faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur, et non pour les hommes,

24. sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage pour récompense. Servez le Seigneur Christ.

25. Car celui qui agit injustement recevra la peine de son injustice; et il n'y a point acception de personnes devant Dieu.

## CHAPITRE IV

1. Domini, quod justum est et æquum servis præstate, scientes quod et vos Dominum habetis in cælo.

1. Maîtres, accordez à vos serviteurs ce qui est juste et équitable, sachant que vous aussi vous avez un maître dans le ciel.

2<sup>o</sup> Relations entre les parents et les enfants. III, 20-21.

20. Devoirs des enfants. Cf. Eph. vi, 1-3. — *Obedite*. Notre épître ajoute : *per omnia*. — *Hoc... placitum...* Eph. vi, 1 : Car cela est juste. — *In Domino*. C.-à-d., dans le domaine du Christ.

21. Devoirs des parents. — *Nolite ad indignationem...* Voyez Eph. vi, 4. — Le motif *ut non pusillo...* est propre à notre épître. Un enfant que l'on traite avec trop de sévérité finit par se décourager complètement. Le grec ἀθυμῶσιν a précisément le sens de perdre courage.

3<sup>o</sup> Relations entre les maîtres et les esclaves. III, 22-IV, 1.

22-25. Devoirs des esclaves. Ils sont plus longuement développés. Cf. Eph. vi, 5-8. — *Per omnia* est aussi un trait nouveau. Comp. le vers. 20. L'apôtre regarde comme une chose évidente que les ordres du maître, comme ceux du père, seront conformes à la loi de Dieu. — *Timentes Deum*. D'après la meilleure leçon : craignant le Seigneur (Jésus-Christ). — *Ex ani-*

*mo* (vers. 23). Dans le grec : ἐκ ψυχῆς, « ex anima. » Cf. Eph. vi, 6. — *Retributionem hereditatis* (vers. 24). C.-à-d., une récompense qui consiste en un magnifique héritage, celui du ciel. Ce détail présente un intérêt particulier, car, d'après la loi, les esclaves ne pouvaient pas hériter. — *Domino... servite*. On peut traduire encore, mais moins bien, par l'indicatif présent : Vous êtes les esclaves du Christ. Cf. Eph. vi, 6. — *Qui enim injuriam...* (vers. 25). Cette première moitié du verset est un axiome général, qui s'applique de lui-même au cas présent, et qui est étroitement uni à l'ordre qui précède : Servez le Seigneur Christ. L'esclave chrétien qui fait, même en secret, du tort à son maître selon la chair, sera sévèrement châtié par Jésus-Christ, qui, s'il a apporté sur la terre la sainte liberté, n'a pas introduit la licence. — *Non est acceptio...* Cf. Eph. vi, 9, où cette réflexion est faite à propos des esclaves.

CHAP. IV. — 1. Devoirs des maîtres. Cf. Eph. vi, 9. — *Quod justum et æquum...* Le premier mot représente la stricte justice; le second, ce que demande l'équité, la loyauté.

2. Persévérez dans la prière, et veillez-y avec action de grâces.

3. Priez en même temps aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une porte pour la parole, en sorte que je puisse annoncer le mystère du Christ, à cause duquel je suis enchaîné,

4. et que je le fasse connaître en parlant comme je le dois.

5. Conduisez-vous avec sagesse envers ceux du dehors, en rachetant le temps.

6. Que votre parole soit toujours accompagnée de grâce et assaisonnée de sel, afin que vous sachiez comment il faut répondre à chacun.

7. Tout ce qui me concerne, Tychicus, le bien-aimé frère et le fidèle ministre, et mon compagnon de service dans le Seigneur, vous le fera connaître.

8. Je vous l'envoie tout exprès pour qu'il connaisse ce qui vous concerne et qu'il console vos cœurs.

9. Je l'envoie avec Onésime, le frère

2. Orationi instate, vigilantes in ea in gratiarum actione;

3. orantes simul et pro nobis, ut Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi, propter quod etiam vincetus sum,

4. ut manifestem illud ita ut oportet me loqui.

5. In sapientia ambulate ad eos qui foris sunt, tempus redimentes.

6. Sermo vester semper in gratia sale sit conditus, ut sciatis quomodo oporteat vos unicuique respondere.

7. Quæ circa me sunt, omnia vobis nota faciet Tychicus, carissimus frater, et fidelis minister, et servus in Domino;

8. quem misi ad vos ad hoc ipsum, ut cognoscat quæ circa vos sunt, et consoletur corda vestra,

9. cum Onesimo carissimo, et fidei

#### CONCLUSION. IV, 2-18.

Elle se compose de quelques autres recommandations générales, et de diverses nouvelles, commissions et salutations.

1° La prière, les relations avec ceux qui ne font point partie de l'Église. IV, 2-6.

2-4. Paul exhorte les Colossiens à persévérer dans la prière, et il leur demande d'intercéder spécialement pour le succès de son ministère. Comp. le passage analogue Eph. vi, 18-20. — *Orationi instate*. Pour l'expression, voyez Rom. xii, 12; pour la pensée, I Thess. v, 17. — *Vigilantes in ea*. Manière expressive de dire que la prière ne doit pas être seulement extérieure, mais accompagnée d'une attention constante. — *In* (avec) *gratiarum*... C'est là un des principaux éléments de la prière, et un des plus sûrs moyens de toucher le cœur de Dieu; les auteurs des psaumes le savaient bien. — *Simul et pro nobis* (vers. 3) : pour Paul et pour Timothée, d'après I, 1. A la fin du verset, il ne sera plus question que de l'apôtre. — *Ostium sermonis* (τοῦ λόγου avec l'article, la parole évangélique). C.-à-d., une occasion favorable pour annoncer l'évangile. Comp. I Cor. xvi, 9 et II Cor. ii, 12. — *Mysterium Christi*. Le secret de Dieu relativement à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. I, 27; Eph. iii, 4, etc. — *Propter quod*... C'est pour avoir promulgué ce mystère que saint Paul était alors chargé de chaînes. — *Ut manifestem*... (vers. 4). Second effet de la prière que l'apôtre demande aux Colossiens : de l'occasion opportune pour prêcher, il passe à la grâce qui lui permettra de la mettre à profit. — *Ita ut oportet*. Avec courage et assurance. Cf. I Cor. ix, 16; Eph. vi, 20, etc.

5-6. Règle de conduite envers ceux qui ne sont pas membres de l'Église. — *In sapientia*. Trait caractéristique : la sagesse et la prudence étaient particulièrement nécessaires dans le cas indiqué. — *Qui foris sunt*. Les non-chrétiens; ceux qui étaient en dehors de l'Église. Voyez I Cor. v, 12-13. — *Tempus redimentes*. Sur cette locution, voyez Eph. v, 16 et les notes. Profitant des moindres occasions pour faire le bien. — *Sermo vester*... (vers. 6). Cette recommandation se rapporte encore aux relations avec les païens et les Juifs. — *In gratia* : avec grâce. Les classiques grecs parlent souvent de « la grâce des paroles ». — *Sale... conditus*... Le sel ne représente pas l'esprit, mais la sagesse. — *Ut sciatis quomodo*... Il faut, en effet, beaucoup de tact, en même temps que beaucoup d'aménité, pour répondre comme il faut aux questions et aux objections de ceux qui ne croient pas, de façon à leur faire toujours du bien, même lorsqu'on ne réussit pas à les convaincre.

2° Quelques mots au sujet de Tychicus et d'Onésime. IV, 7-9.

7-9. Les vers. 7 et 8 sont une reproduction presque littérale du passage Eph. vi, 21-22 (voyez les notes). Ici, l'apôtre ajoute une troisième épithète au nom de *Tychicus* : celle de *conservus*, συνδουλος. Comp. i, 7, où elle a été appliquée à Éphraïm. — *Ut cognoscat quæ*... Cette leçon est adoptée par un certain nombre de manuscrits et de critiques; mais on lui préfère généralement cet autre texte, semblable à celui de l'ép. aux Eph., vi, 22 : Afin que vous connaissiez ce qui vous concerne. — *Cum Onesimo*. C'était l'esclave fugitif et converti que Paul renvoyait à son maître. Voyez l'Introd. à l'Épître à Philémon. La bonté et la délicatesse avec les-

fratre, qui ex vobis est. Omnia, quæ hic aguntur, nota faciunt vobis.

10. Salutat vos Aristarchus concaptivus meus, et Marcus consobrinus Barnabæ, de quo accepistis mandata; si venerit ad vos, excipite illum;

11. et Jesus, qui dicitur Justus: qui sunt ex circumcissione. Hi soli sunt adiutores mei in regno Dei; qui mihi fuerunt solatio.

12. Salutat vos Epaphras, qui ex vobis est, servus Christi Jesu, semper sollicitus pro vobis in orationibus, ut stetit perfecti et pleni in omni voluntate Dei.

13. Testimonium enim illi perhibeo, quod habet multum laborem pro vobis, et pro iis qui sunt Laodicæ, et qui Hierapoli.

bien-aimé et fidèle, qui est l'un des vôtres. Ils vous feront connaître tout ce qui se passe ici.

10. Aristarque, mon compagnon de captivité, vous salue, ainsi que Marc, le cousin de Barnabé, au sujet duquel vous avez reçu des ordres (s'il vient chez vous, accueillez-le bien);

11. et aussi Jésus, surnommé Justus: ils sont de la circoncision. Ce sont les seuls qui travaillent avec moi pour le royaume de Dieu; ils ont été pour moi une consolation.

12. Épaphras, qui est un des vôtres, vous salue; c'est un serviteur du Christ Jésus, toujours plein de sollicitude pour vous dans ses prières, afin que vous demeuriez fermes et parfaits, accomplissant pleinement toute la volonté de Dieu.

13. Car je lui rends ce témoignage qu'il se donne beaucoup de peine pour vous, et pour ceux de Laodicée et d'Hierapolis.

quelles il est présenté aux Colossiens par l'apôtre sont très justement admirées: ce n'est pas un coupable, un rebelle, mais un frère bien-aimé et fidèle, comme Tychicus lui-même. — *Qui ex vobis...* C.-à-d.: qui appartient, lui aussi, à Colosses. — *Omnia quæ hic* (le verbe *aguntur* est une glose tardive). Formule plus générale que « *quæ circa me sunt* » du vers. 7\*.

3<sup>e</sup> Quelques salutations et commissions. IV, 10-17.

10-14. Salutation de ceux des collaborateurs de l'apôtre qui connaissaient personnellement les Colossiens et qui étaient alors auprès de lui à Rome. Paul en mentionne six: trois d'origine juive, vers. 10-11, et trois d'origine païenne, vers. 12-14. — *Aristarchus*. Nous savons, par le livre des Actes (xix, 29; xx, 4; xxviii, 2), qu'il était de Thessalonique, qu'il avait accompagné l'apôtre dans son dernier voyage à Jérusalem, et qu'il était venu plus tard avec lui à Rome. Peut-être est-il nommé ici *concaptivus* (συναιχμαλώτος) de saint Paul, parce qu'il était demeuré constamment auprès de lui pour partager sa captivité. — *Et Marcus*. L'auteur du second évangile, qui eut l'honneur d'être en relations intimes avec saint Pierre et avec saint Paul (voyez le t. VII, p. 193). — *Consobrinus* (ἀνεψιός, cousin, et non pas neveu) *Barnabæ*. Détail intéressant, que nous ne connaissons que par cet endroit, et qui sert à faire comprendre l'incident raconté Act. xv, 39. On est heureux de retrouver Marc auprès de l'apôtre des Gentils, après sa défection momentanée. — *De quo... mandata*. Ces injonctions adressées à l'Église de Colosses au sujet de saint Marc provenaient sans doute de l'apôtre lui-même. Les mots qui suivent, *si venerit... excipite* (recevez-le avec affection), en indiquent le contenu probable. — *Et Jesus...*

(vers. 11). Ce nom était alors fréquent chez les Juifs. Le surnom de *Justus* est appliqué à deux autres personnages du Nouveau Testament. Cf. Act. I, 23 et xviii, 7. — *Qui... ex circumcissione*. C.-à-d., des Juifs devenus chrétiens. Cf. Act. x, 45; xi, 2; Rom. iv, 12; Gal. ii, 12; Tit. i, 10. — *Hi soli sunt...* Il faut joindre cette proposition à la précédente pour avoir le véritable sens: eux seuls, parmi les collaborateurs de Paul issus du judaïsme, l'avaient assisté et consolé dans sa prison. — *Solatio*. Le substantif grec *παρηγορία* n'est pas employé ailleurs dans le Nouveau Testament. — *Epaphras* (vers. 12) ouvre la liste des coadjuteurs de Paul issus du paganisme au nom desquels il salue l'Église de Colosses. Voyez I, 7 et le commentaire. — *Qui ex vobis...* Comme au vers. 9<sup>b</sup>: votre compatriote. — *Servus Christi*. Beau titre, que l'apôtre aime à se donner à lui-même en tête de ses épîtres et ailleurs. — *Semper sollicitus...* Plus fortement dans le grec: Qui lutte (ἀγωνιζόμενος) sans cesse pour vous... Voyez I, 29; II, 1 et les notes. Manière de lire que ses prières étaient ardentes et ferventes. — Leur objet est indiqué par les mots suivants: *ut stetis...* Se tenir debout, c'est l'image d'une fermeté inébranlable dans la foi et dans la grâce. Cf. Eph. vi, 11 et 13. — *Perfecti*: parfaits dans le Christ, comme il est dit plus haut, I, 28. *Pleni* (πεπληρωμένοι): ou mieux, d'après une leçon plus accréditée, pleinement convalscus (πεπληροφωρημένοι). Les mots *in omni voluntate...* désignent le domaine de cette perfection et de cette conviction: c'était toute la volonté de Dieu, dans son ensemble et dans ses moindres détails. — *Testimonium enim...* (vers. 13). Paul confirme par son propre témoignage l'éloge qu'il vient faire d'Épaphras. — *Multum laborem*. C.-à-d.,

14. Luc, le médecin bien-aimé, et Démas, vous saluent.

15. Saluez les frères de Laodicée, et Nymphas, et l'église qui est dans sa maison.

16. Et lorsque cette lettre aura été lue chez vous, faites qu'elle soit lue aussi dans l'église de Laodicée, et que vous lisiez de même celle des Laodicéens.

14. Salutat vos Lucas, medicus carissimus, et Demas.

15. Salutate fratres qui sunt Laodicæ, et Nympham, et quæ in domo ejus est ecclesiam.

16. Et cum lecta fuerit apud vos epistola hæc, facite ut et in Laodicensium ecclesia legatur, et eam quæ Laodicensium est, vos legatis.

beaucoup de sollicitude. — *Laodicæ et Hierapoli.* Éphapras avait sans doute fondé les chrétiens de ces deux villes phrygiennes, comme celle de Colosses, leur voisine. — *Lucas, medicus...* (vers. 14). L'auteur du troisième évangile et l'un des compagnons les plus assidus de saint Paul. Il n'est pas sans intérêt de voir l'apôtre des Gentils entouré alors de deux évangélistes. Nous n'aurions pas su, sans ce passage, que



Médecin. (Bas-relief d'un sarcophage romain.)

saint Luc était médecin. — *Et Demas.* Cette simple mention, sans la moindre épithète louangeuse, est frappante, surtout après les chauds éloges accordés aux autres collaborateurs de l'apôtre dans les vers. 7-14. Un peu plus tard, II Tim. III, 10, Démas est signalé comme ayant abandonné Paul et comme aimant ce siècle. Peut-être manifestait-il déjà quelques tendances fâcheuses; ce qui expliquerait cette froide mention.

15-17. Quelques communications particulières de l'apôtre. — *Salutate fratres qui...* A cause du voisinage de Colosses et de Laodicée, les Églises de ces villes avaient des relations intimes et fréquentes. — *Et Nympham (Νυμφάν).* Nom d'homme (Nymphas), suivant l'opinion la plus

commune; c'est probablement une abréviation de Nymphodoros. — *Et quæ in domo...* Sur cette église domestique, voyez Rom. XVI, 5 et le commentaire; I Cor. XVI, 19, etc. Au lieu du pronom *ejus* au singulier (αὐτοῦ dans un grand nombre de manuscrits), on lit ailleurs « eorum », au pluriel (αὐτῶν); leçon dont plusieurs critiques admettent l'authenticité. Elle signifierait : dans la maison de Nymphas et des siens. La forme féminine αὐτῆς; d'elle, qu'on rencontre en de très rares documents, est une correction évidente, basée sur l'hypothèse que Nymphas (ou plutôt dans ce cas Nympha) serait un nom de femme. — Recommandation d'un autre genre : *Cum lecta...* (vers. 16). Il s'agit d'une lecture publique, officielle. Par *epistola hæc* (ἡ ἐπιστολή, avec un article accentué : la lettre, cette lettre), on ne peut pas entendre autre chose que la présente épître. Comp. Rom. XVI, 22; I Thess. V, 25 et II Thess. III, 14, où l'article a pareillement la signification d'un pronom démonstratif. — *In Laodicensium ecclesia legatur.* Voyez un ordre analogue dans I Thess. V, 27. — *Eam quæ Laodicensium...* Dans le grec, τὴν ἐκ Λαοδικείας, « eam quæ ex Laodicæ est. » Ces mots désigneraient, d'après le syriaque et divers commentateurs anciens ou modernes, une lettre écrite de Laodicée à saint Paul. Mais l'expression grecque ne signifie pas nécessairement que l'épître en question avait été composée à Laodicée; elle s'explique fort bien par le contexte, où il est dit qu'on doit la faire venir « de Laodicée » à Colosses. Le contexte est encore opposé à une autre façon à cette singulière conjecture : en effet, les mots « et vos legatis » (c'est la leçon du grec, au lieu de *vos legatis*) supposent qu'il y avait pour ainsi dire parité entre les deux lettres, que l'une et l'autre avaient saint Paul pour auteur. Qu'est devenue cette épître aux Laodicéens? On ne saurait admettre un seul instant que nous la possédions dans l'étrange demi-page composée primitivement en grec, mais n'existant plus qu'en latin, qu'on a fait circuler depuis les premiers siècles comme un écrit de Paul « ad Laodicenses » (voyez Fabricius, *Cod. apocryph. Novi Testamenti*, t. II, p. 873; Calmet, *Comment. littéral*, h. l.). Saint Jérôme en disait à bon droit : « Ab omnibus exploditur »; et Erasme : « Nihil habet Pauli præter voculas aliquot ex ceteris ejus epistolis mendicatas. » Il faut donc chercher ailleurs. Nous avons vu plus haut, p. 324, 3<sup>o</sup>, que, suivant d'assez nombreux

17. Et dicite Archippo : Vide ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.

18. Salutatio mea manu, Pauli. Memores estote vinculorum meorum. Gratia vobiscum. Amen.

17. Dites à Archippus : Considère le ministère que tu as reçu du Seigneur, afin de le bien remplir.

18. Ma salutation de ma propre main : Paul. Souvenez-vous de mes liens. Que la grâce soit avec vous ! Amen.

exégètes, la lettre aux Laodicéens ne serait autre, au fond, que l'épître aux Éphésiens, celle-ci n'étant, d'après les mêmes auteurs, qu'une sorte de circulaire destinée aux principales Églises de l'Asie proconsulaire. Nous n'avons pu nous ranger à ce sentiment, tout en lui reconnaissant une certaine valeur. Nous dirons donc, avec beaucoup d'autres interprètes, que la lettre mentionnée ici par saint Paul s'est malheureusement égarée de très bonne heure, et qu'on a bien peu de chance de la retrouver. — *Et dicite...* (vers. 17). Troisième commission ou recommandation particulière. Archippus est assez généralement regardé comme le fils de Philémon. Voyez Philém. 2 et le commentaire. Il demeurait à Colosses, et on voit, d'après l'exhortation pressante que Paul lui fait transmettre ici, qu'il jouait un rôle officiel important dans l'Église de cette ville. — *Vide, βλέπε* : considère attentivement, afin de faire passer ensuite la théorie dans les actes. — *Ministerium quod...* Archippus était prêtre-évêque, et, d'après une conjecture admise par de nombreux commentateurs, remplaçait Épaphras à Colosses dans ses fonctions de pasteur suprême. Voyez les vers. 12-13. — *In Domino*. C'est seulement en vertu de son union avec le Seigneur Jésus qu'Archippus avait reçu ses pouvoirs sacrés et

qu'il pouvait les mettre en œuvre. — *Ut illud...* Cf. II Tim. iv, 5. Il n'y a nullement ici un rappel à l'ordre, comme si Archippus s'était relâché dans son zèle. Mais il importait qu'il comprit bien toute la difficulté, toute l'importance de ses fonctions. C'est pour cela que l'apôtre l'invite à y revenir sans cesse dans ses méditations. Les exhortations de ce genre abondent dans les épîtres pastorales.

4° Salutation finale. IV, 18.

18. Nous y trouvons 1° la « signature autographe » de l'auteur : *Salutatio mea manu...* Voyez I Cor. xvi, 21 et les notes ; II Thess. iii, 13. — 2° Un touchant appel : *Memores... vinculorum...* Paul ne demande directement ni des prières, ni de la sympathie pour la personne du prisonnier ; mais il savait qu'il suffirait de montrer tacitement ses chaînes à ses lecteurs, pour obtenir qu'ils priassent pour lui et qu'ils fussent fidèles à Jésus, dont il était devenu l'esclave en leur faveur. — 3° Une formule très courte de bénédiction : *Gratia vobiscum*. Cf. I Tim. vi, 21, et II Tim. iv, 22. D'ordinaire l'apôtre dit : Que la grâce du Seigneur Jésus, ou de Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit avec vous. Cf. Rom. xvi, 20<sup>b</sup> ; I Cor. xvi, 23 ; II Cor. xiii, 13 ; Gal. vi, 18 ; Phil. iv, 23, etc.



# PREMIÈRE ÉPITRE

## AUX THESSALONIENS

### INTRODUCTION

1° *La ville et l'Église de Thessalonique.* — La ville, appelée primitivement Thermé, avait été agrandie par le roi Cassandre, qui lui avait donné le nom de sa femme Thessaloniké, sœur d'Alexandre le Grand<sup>1</sup>. Elle était, à l'époque de saint Paul, la capitale d'un des quatre districts dont la réunion formait la province romaine de Macédoine. Elle devait son importance et sa richesse à la situation très favorable qu'elle occupait, d'une part, sur le golfe Thermaïque, de l'autre, sur la célèbre « Via Egnatia », qui reliait l'Orient à l'Occident<sup>2</sup>, comme aussi aux autres routes nombreuses qui mettaient la noble et belle cité en communication avec les districts voisins. Sa population considérable<sup>3</sup> était grecque en majorité; mais un certain nombre de colons romains s'étaient installés dans ses murs. Les Juifs abondaient à Thessalonique, comme dans toutes les villes commerciales de ces régions; ils y possédaient, non pas une simple « proseuque »<sup>4</sup>, comme à Philippes<sup>5</sup>, mais une synagogue proprement dite<sup>6</sup>.

Paul vint pour la première fois à Thessalonique durant son second voyage de missions, accompagné de ses disciples Silas et Timothée, probablement en l'année 52<sup>7</sup>. Il y avait peu de temps qu'il s'était mis, sous l'inspiration directe de l'Esprit-Saint, à prêcher l'évangile en Europe<sup>8</sup>, et Philippes avait été sa première conquête<sup>9</sup>; Thessalonique fut la seconde. La fondation de cette nouvelle chrétienté européenne, non moins florissante que la première, est brièvement racontée au livre des Actes, xvii, 1-10, et le récit de saint Luc est complété par l'apôtre des Gentils lui-même dans sa première épître aux Thessaloniens. Paul, selon sa coutume d'alors<sup>10</sup>, se mit d'abord à démontrer la foi chrétienne aux Juifs dans leur synagogue. Avec eux il eut peu de succès; mais de nom-

<sup>1</sup> Elle se nomme aujourd'hui Saloniki.

<sup>2</sup> Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xvii.

<sup>3</sup> Peu d'années avant notre ère, Strabon disait que Thessalonique était la ville la plus peuplée de Macédoine. On croit qu'elle contenait au moins 100 000 habitants; Saloniki en a environ 70 000.

<sup>4</sup> Oratoire en plein air.

<sup>5</sup> Cf. Act. xvi, 14.

<sup>6</sup> Act. xvii, 1. Actuellement, les Juifs forment plus du tiers de la population de Saloniki, et ils y ont trente synagogues.

<sup>7</sup> Voyez l'Introd. gén., p. 6.

<sup>8</sup> Cf. Act. xvi, 8 et ss.

<sup>9</sup> Act. xvi, 11 et ss.

<sup>10</sup> Cf. Act. xiii, 14; xiv, 1, etc.

breux prosélytes, puis des païens et des femmes appartenant aux classes supérieures de la société grecque, crurent au message évangélique et formèrent le noyau d'une fervente et généreuse communauté<sup>1</sup>. Une terrible émeute ne tarda pas à éclater, suscitée par la jalousie des Juifs demeurés incrédules, et Paul dut quitter la ville en toute hâte<sup>2</sup>, après un séjour qui avait duré quelques semaines seulement<sup>3</sup>.

2<sup>o</sup> *L'occasion et le but de la première épître aux Thessaloniens.* — La persécution qui avait rendu nécessaire le départ de l'apôtre atteignit bientôt aussi les néophytes avec une grande violence<sup>4</sup>. De là, dans l'âme de Paul, un très vif désir de revenir auprès d'eux, pour les consoler et les encourager dans leurs peines. Mais il fut empêché par deux fois de réaliser ce dessein<sup>5</sup>. C'est pourquoi il envoya d'Athènes son bien-aimé disciple Timothée à Thessalonique, le chargeant de réconforter en son nom la jeune Église<sup>6</sup>. Le retour de ce fidèle messager et les nouvelles qu'il rapporta à son maître furent l'occasion de cette épître.

Ces nouvelles étaient de nature à réjouir le cœur de Paul, car les chrétiens de Thessalonique étaient demeurés fermes dans le Seigneur, malgré les attaques auxquelles ils étaient en butte. Ils brillaient par leur foi généreuse, par leur charité mutuelle<sup>7</sup> et par les dons merveilleux que leur avait départis l'Esprit-Saint<sup>8</sup>; ils donnaient de magnifiques exemples aux autres églises de Macédoine et d'Achaïe<sup>9</sup>; ils conservaient pour leur père dans la foi l'affection la plus tendre<sup>10</sup>.

Le premier but que se proposa l'apôtre en leur écrivant cette première lettre fut donc de les féliciter et de les encourager affectueusement. Cependant, l'ivraie que l'homme ennemi sème partout à profusion avait germé çà et là au milieu du bon grain. Les Thessaloniens n'avaient pas réussi à se mettre complètement à l'abri des deux vices principaux du paganisme, la luxure et l'attaché aux biens de ce monde<sup>11</sup>. Ils n'honoraient pas non plus toujours assez les prêtres placés à leur tête<sup>12</sup>. En outre, des idées incomplètes et inexactes sur le second avènement de Jésus-Christ et sur l'autre vie avaient jeté le trouble parmi eux, de sorte qu'ils négligeaient leurs occupations ordinaires et s'abandonnaient à l'oïveté<sup>13</sup>. De là deux autres buts qui excitèrent Paul à leur écrire : il voulait les exhorter à se corriger de leurs défauts, puis les instruire et les rassurer par rapport aux événements de la fin de ce monde<sup>14</sup>.

3<sup>o</sup> *Le sujet et le plan de la lettre.* — La première épître aux Thessaloniens est plutôt pratique que doctrinale. Elle a été suggérée beaucoup plus par un sentiment personnel que par quelque urgente nécessité extérieure, qui aurait pu former un centre d'unité et grouper davantage les divers détails. Elle présente cependant un plan assez distinct.

Après le préambule accoutumé, 1, 1-10, nous trouvons deux parties, dont la première, II, 1-III, 13, peut être appelée historique ou personnelle, tandis que

<sup>1</sup> Voyez Act. xvii, 2-4. Nous apprenons aussi par I Thess. I, 9 et II, 14, que la plupart des nouveaux convertis étaient d'origine païenne.

<sup>2</sup> Cf. Act. xvii, 5-10.

<sup>3</sup> Act. xvii, 7, il est parlé de trois sabbats pour la première partie du séjour de l'apôtre, alors qu'il prêchait dans la synagogue; on ignore quelle fut la durée de la seconde.

<sup>4</sup> Cf. I Thess. I, 6; III, 3.

<sup>5</sup> I Thess. II, 17-18.

<sup>6</sup> Cf. I Thess. II, 14 et ss.; III, 1-2.

<sup>7</sup> I Thess. I, 9-10; II, 14.

<sup>8</sup> I Thess. v, 19-20.

<sup>9</sup> I Thess. I, 7-8.

<sup>10</sup> I Thess. III, 6.

<sup>11</sup> Cf. I Thess. IV, 3 et ss.

<sup>12</sup> I Thess. v, 11.

<sup>13</sup> I Thess. IV, 11 et ss.

<sup>14</sup> Sur l'authenticité de cette épître, voyez les p. 8-9. Elle est admise même par l'école rationaliste, d'une manière assez générale.



la seconde, IV, 1-v, 22, est tout à la fois pratique et doctrinale. Une conclusion très courte, IV, 23-28, correspond au préambule.

Deux subdivisions dans la première partie : 1<sup>o</sup> Description du ministère de saint Paul à Thessalonique, II, 1-16; 2<sup>o</sup> Description de ce qui s'était passé depuis que l'apôtre avait dû quitter la chrétienté nouvellement fondée, II, 17-III, 13. Trois subdivisions dans la seconde partie : 1<sup>o</sup> Quelques exhortations morales relatives à des vertus à pratiquer et à des vices à éviter, IV, 1-14; 2<sup>o</sup> Instruction concernant le second avènement du Christ, IV, 12-v, 11; 3<sup>o</sup> Quelques autres recommandations morales, v, 12-22<sup>1</sup>.

4<sup>o</sup> *L'époque et le lieu où fut composée l'épître* sont faciles à déterminer. C'est en 52 que l'apôtre des Gentils était venu prêcher l'évangile aux Thessaloniens. Or, lorsqu'il leur écrivait pour la première fois, il ne les avait quittés que depuis peu de temps, depuis quelques mois au plus. En effet, il est encore visiblement sous l'impression du séjour qu'il avait fait parmi eux; les plus petits détails sont présents à son esprit, et il les mentionne avec la fraîcheur et la vie que laissent en nous les choses récentes<sup>2</sup>. La seconde partie de la lettre prouve aussi qu'au moment où elle fut composée, les fidèles de Thessalonique, malgré leurs grandes qualités, n'étaient encore que des néophytes : leur instruction chrétienne est encore incomplète<sup>3</sup>; ils se troublent facilement<sup>4</sup>, etc. C'est donc vers la fin de l'année 52, ou au commencement de 53, que fut écrite cette épître, qui est ainsi, d'après l'opinion la plus probable et la plus commune, la première de toutes les lettres de saint Paul qui sont parvenues jusqu'à nous<sup>5</sup>.

Quant au lieu de la composition, ce ne fut pas Athènes, comme l'ont pensé quelques interprètes anciens et modernes<sup>6</sup>, mais Corinthe, durant le long séjour qu'y fit l'apôtre des Gentils. Sans doute, l'auteur mentionne Athènes (III, 1), mais seulement pour dire qu'il envoya de là Timothée à Thessalonique. Quelques lignes plus bas, III, 6, il affirme avoir composé sa lettre lorsqu'il eut été rejoint par son disciple; or, il résulte du récit des Actes, XVIII, 5, que Timothée et Silas retrouvèrent leur maître à Corinthe<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Pour une analyse plus étendue, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1304-1307.

<sup>2</sup> Les chap. I-III sont remplis de traits de ce genre.

<sup>3</sup> I Thess. III, 10.

<sup>4</sup> I Thess. IV, 12 et ss.; v, 14.

<sup>5</sup> Sur le sentiment d'après lequel ce titre devrait être réservé à l'épître aux Galates, voyez les pages 282 et 283.

<sup>6</sup> Plusieurs manuscrits grecs ajoutent à la

fin de l'épître : ἔγραψεν ἀπὸ Ἀθηνῶν, elle a été écrite d'Athènes.

<sup>7</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez la p. 12. Nous ajouterons quelques ouvrages spéciaux : J.-B. Rœhm, *der erste Brief an die Thessalon.*, übersetzt und erklärt, Passau, 1886; J. Panek, *Commentarius in duas epistolas B. Pauli ad Thessalon.*, Ratisbonne, 1886; A. Schäfer, *Erklärung der zwei Briefe an die Thessalonicher und des Briefes an die Galater* Münster, 1890.

# PREMIÈRE ÉPÎTRE

## AUX THESSALONIENS

### CHAPITRE I

1. Paul, Silvain et Timothée, à l'Église des Thessaloniens, qui est en Dieu le Père, et dans le Seigneur Jésus-Christ.

2. Que la grâce et la paix vous soient données ! Nous rendons constamment grâces à Dieu pour vous tous, faisant mention de vous sans cesse dans nos prières,

1. Paulus, et Silvanus, et Timotheus, ecclesiae Thessalonicensium, in Deo Patre et Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis, et pax. Gratias agimus Deo semper pro omnibus vobis, memoriam vestri facientes in orationibus nostris sine intermissione ;

#### PROLOGUE. I, 1-10.

Après avoir salué brièvement ses lecteurs, l'apôtre exprime à Dieu sa vive reconnaissance pour les grandes qualités qui brillent en ces vaillants chrétiens, qualités qui avaient déjà fait d'eux un modèle pour les autres Églises.

1° La salutation I, 1-2°.

Il n'y en a pas de plus courte dans les épîtres de saint Paul.

CHAP. I. — 1-2°. L'auteur et les destinataires de l'épître. — *Paulus*. Il ne joint pas ici à son nom, comme il le fait ordinairement, son titre d'apôtre. De même, dans II Thess., Phil. et Philém. Cela tient au caractère très intime de sa lettre, et aussi à ses relations pleines d'amitié avec l'Église de Thessalonique.

— *Et Silvanus, et Timotheus*. Ils avaient travaillé en même temps que Paul à la conversion des Thessaloniens, et ils se trouvaient actuellement à Corinthe auprès de lui (cf. Act. xv, 40 ; xvi, 1-3 ; xvii, 5, 15 ; xviii, 5) : c'est pourquoi il se les associe aimablement dans la salutation. Silvain est appelé Silas dans les Actes des apôtres ; le second nom était une abréviation du premier. Il était Juif d'origine et citoyen romain, comme saint Paul (cf. Act. xvi, 37) ; c'était un membre très

influent de l'Église de Jérusalem, et Dieu l'avait honoré du don de prophétie (Act. xv, 22-23). Sur Timothée, le disciple favori de l'apôtre des Gentils, voyez l'Introduction à I Tim. Il est également nommé en tête de plusieurs autres épîtres (II Cor., Phil. Col., II Thess.) — *Ecclesiae Thessalonicensium*. Il existait donc déjà à Thessalonique, après un séjour très rapide de l'apôtre, une Église, c.-à-d. une communauté chrétienne bien organisée. Quelques interprètes ont rattaché les mots *in Deo... et Domino...* tantôt au souvenir « Gratia... et pax... », tantôt aux noms de Paul et de ses collaborateurs, qui saluèrent les Thessaloniens de la part de Dieu et de Jésus-Christ. Il vaut mieux les faire dépendre de la formule « ecclesiae Thessalonicensium » : ils désignent l'élément tout divin dans lequel cette sainte assemblée avait pris naissance, et la sphère surnaturelle dans laquelle se mouvaient son existence. — *Gratia... et pax*. Voyez Rom. I, 7 et le commentaire. Plusieurs manuscrits ajoutent : « a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo. » Mais c'est là une addition fautive des copistes, car elle manque dans les témoins les plus anciens.

2° L'action de grâces et ses motifs. I, 2<sup>b</sup>-10.

2<sup>b</sup>-4. Paul ne cesse pas de remercier Dieu au sujet des vertus éminemment chrétiennes

3. nous rappelant devant Dieu, notre Père, l'œuvre de votre foi, les travaux de votre charité, et la fermeté de votre espérance en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

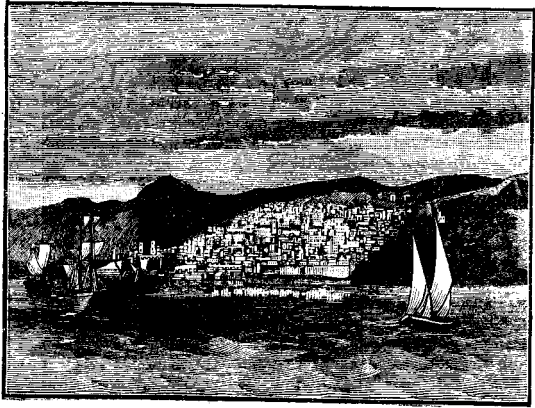
4. Nous savons, frères chéris de Dieu, que vous avez été élus,

3. memores operis fidei vestrae, et laboris, et caritatis, et sustinentiae spei Domini nostri Jesu Christi, ante Deum et Patrem nostrum;

4. scientes, fratres dilecti a Deo, electionem vestram,

dont les Thessaloniens faisaient preuve, et qui lui semblait être un signe évident de leur éléction en vue du salut. — *Gratias agimus* (εὐχαριστοῦμεν). L'action de grâces est offerte au nom de Paul et de ses deux compagnons de travail. Comme dans l'épître aux Phil., I, 4, c'est *pro omnibus*, pour tous ses lecteurs sans exception, que l'apôtre a la joie de remercier l'auteur de tout bien, car ils ont tous manifesté d'admirables dispositions au moment de leur conversion et depuis. — *Memoriam* (le pronom *vestri* est omis par d'importants manuscrits) *facientes*... Sur cette touchante pensée, voyez Rom. I, 9<sup>b</sup>; Eph. I, 16; Phil. I, 3-4; Col. I, 3<sup>b</sup>, 9, etc. — Les mots *sine intermissione* se rapportent plutôt à ce qui suit : *memores*... (vers. 3). Le participe *μνημονεύοντες* pourrait aussi se traduire par l'actif : rappelant à Dieu et préconisant vos vertus. — Paul va oter un premier motif de son action de grâces : *fidei*..., et *caritatis, et... spei*. Belle trilogie, assez fréquente dans les écrits de l'apôtre des Gentils (cf. I Cor. XIII, 13; II Thess. I, 3, 4, etc.); on a dit en toute vérité à son sujet qu'elle contient un excellent résumé du christianisme et des devoirs qu'il impose, de sorte que sans elle il n'y a pas d'esprit chrétien. Quoique néophytes, les Thessaloniens avaient donc déjà une large part à ces « trois éléments fondamentaux de la vie chrétienne », les trois vertus théologiques, base de toute la perfection évangélique. — Paul caractérise chacune de ces qualités, d'après la manière dont elles se manifestaient chez ses lecteurs. L'expression *operis fidei* est diversement interprétée. L'emploi du singulier, τοῦ ἔργου, est à remarquer; il prouve qu'il s'agit moins ici de bonnes œuvres multiples qu'on peut faire par esprit de foi, que d'une œuvre d'ensemble, laquelle, dans la circonstance présente, était vraisemblablement, comme le pensait déjà saint Jean Chrysostome, la fermeté virile des Thessaloniens, dont aucune difficulté, aucune persécution, n'avait pu ébranler la constance. Selon divers commentateurs, l'œuvre de la foi serait le fait même de la foi et sa réalité. Mais la première explication est de

beaucoup préférable, car, suivant saint Paul, la foi doit être toujours agissante. Cf. Gal. V, 6, etc. D'après lui, comme d'après saint Jacques, II, 17, « la foi, si elle ne produit pas d'œuvres, est morte. » — *Et laboris et caritatis*. Cette traduction est certainement fautive, car le second « et » n'a rien qui le représente dans le texte



Thessalonique, état actuel. (D'après une photographie.)

original (καὶ τοῦ κόπου τῆς ἀγάπης). Il faudrait : « Et laboris caritatis ». Le substantif *κόπος* désigne un travail pénible; d'où il suit que la charité des Thessaloniens, soit envers Dieu, soit envers le prochain, ne reculait devant aucun obstacle, devant aucun sacrifice. — *Sustinentiae spei*. Exactement d'après le grec : (Nous souvenant) de votre persévérance dans l'espérance; c.-à-d., de votre espérance que rien ne peut lasser ou décourager. — L'objet de ce saint espoir n'est autre que Jésus-Christ lui-même (*Domini... Jesu...*; génitif de l'objet, pour « in Dominum... »), envisagé spécialement, ainsi qu'il est dit plus bas (comp. le vers. 10; II, 12, 19; III, 13; IV, 14 et ss.), comme futur rémunérateur des chrétiens fidèles. — Le trait *ante Deum*... se rapporte à « memores », et équivaut à « in orationibus nostris » du vers. 2. — *Et Patrem*... C.-à-d., devant Dieu qui est en même temps notre Père, puisqu'il nous a adoptés dans le Christ. — *Scientes* (vers. 4). Ce participe est parallèle à « memores » du vers. 3. Saint Paul

5. quia evangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantum, sed et in virtute, et in Spiritu sancto, et in plenitudine multa, sicut scitis quales fuerimus in vobis propter vos.

6. Et vos imitatores nostri facti estis, et Domini, excipientes verbum in tribulatione multa, cum gaudio Spiritus sancti;

5. car notre évangile ne vous a pas été prêché seulement en paroles, mais aussi avec puissance, avec l'Esprit-Saint et une pleine conviction; vous savez, en effet, ce que nous avons été parmi vous, à cause de vous.

6. Et vous-mêmes vous êtes devenus nos imitateurs, et ceux du Seigneur, recevant la parole au milieu de beaucoup de tribulations, avec la joie de l'Esprit-Saint;

— passe au second objet de son action de grâces. — *Dilecti a Deo*. Si les Israélites étaient si aimés de Jéhovah, dont ils formaient le peuple privilégié, à plus forte raison les chrétiens, qui ont reçu de lui des marques beaucoup plus grandes et plus nombreuses de tendresse. Elles se résument dans le choix merveilleux dont parle ici l'apôtre : *electionem vestram*. Il entend par cette expression caractéristique, qui résume l'un des points principaux de sa théologie, le décret éternel par lequel Dieu choisit librement, sans aucun mérite de leur part, tels et tels membres de l'humanité coupable, pour les faire participer au salut que le Christ est venu apporter au monde. Cf. Rom. xi, 5, 7; Eph. i, 4; II Thess. ii, 13, etc. Voyez aussi Rom. viii, 29 et ss., où les divers degrés de ce choix sont indiqués. Lorsque saint Paul affirme qu'il « connaît l'élection » des Thessaloniciens, il n'est pas question d'une science absolument certaine, c'est évident, mais d'une science relative. D'après ce qu'il a vu lors de la fondation de l'Église de Thessalonique et ce qu'il a appris d'elle ensuite, il est moralement sûr que ceux qui en font partie sont du nombre des élus.

5-10. De quelle manière l'apôtre a pu acquiescer la certitude que ses lecteurs seront sauvés. D'un côté, il a senti, lorsqu'il annonçait l'évangile, qu'une force extraordinaire lui était dépeinte d'en haut, vers. 5; de l'autre, le zèle et la générosité avec lesquels ils avaient eux-mêmes accepté la foi étaient des garants de leur persévérance, vers. 6-10. — *Evangelium nostrum* : la bonne nouvelle prêchée par Paul et ses collaborateurs, le message évangélique. Lorsqu'ils l'avaient fait entendre à Thessalonique, ce n'était pas *in sermone tantum*; elle n'avait pas consisté en de simples paroles, que les auditeurs écoutent, mais qui ne produisent sur eux aucun effet durable. — *Sed et ... et ...*, etc. Petite énumération élocuente, comme les aime notre auteur. Elle signale quelques signes particuliers, qui avaient garanti à saint Paul que son ministère à Thessalonique était l'œuvre de Dieu, plutôt que son travail personnel. — *In virtute* : avec une puissance supérieure aux forces humaines. Non pas, comme on l'a dit parfois : avec accompagnement de nombreux prodiges; car cette idée serait exprimée par le prétérit. Paul a donc en vue une assistance sur-

naturelle, qui attira l'attention non seulement des prédicateurs, mais des Thessaloniciens eux-mêmes, ainsi que l'ajoute la fin du verset (« sicut scitis »). Jésus avait promis très expressément ce secours à ses disciples. Cf. Luc. xxi, 15, etc. Voyez aussi I Cor. v, 4, etc. — *In Spiritu...* : avec l'aide directe de l'Esprit-Saint, conformément à une autre promesse du Sauveur (cf. Matth. x, 20; Luc. xii, 12; Joan. xiv, 26 et xvi, 15). On a parfois appliqué, mais à tort, ces mots aux dons extraordinaires du Saint-Esprit, que saint Paul expose tout au long I Cor. xii, 1 et ss. — *In plenitudine...* Sans préposition cette fois dans le grec : *πληροφορία πολλῆ*. Ce qui signifie : Avec une entière conviction. De l'âme des prédicateurs, qu'elle remplissait, cette conviction ardente avait passé dans celle des auditeurs. — *Sicut scitis...* Appel à l'expérience de ces derniers. L'apôtre les prend à témoin de l'exactitude des faits qu'il vient de rappeler. — *Propter vos*. C'est pour eux, dans l'intérêt de leur salut, que Dieu avait ainsi facilité la tâche de ses ouvriers évangéliques. — *Et vos...* (vers. 6). Cet autre signe de l'élection divine s'était manifesté dans le saint empressement avec lequel les Thessaloniciens avaient accepté la foi, malgré les épreuves qu'elle leur avait aussitôt attirées. — *Imitatores nostri...* Éloge flatteur. L'imitation avait surtout consisté, ainsi que le dit la suite du verset, à souffrir pour l'évangile, comme saint Paul et ses collaborateurs. — *Et Domini*. Louange encore plus grande. Jésus-Christ avait souffert le premier pour l'évangile, et il est, sous ce rapport, le modèle par excellence des chrétiens. — *Excipientes verbum* (τὸν λόγον, la prédication apostolique) *in tribulatione...* Par conséquent, tout avait été surnaturel dans la manière dont ils avaient correspondu à l'élection divine. Sur ces tribulations, voyez ii, 14; iii, 2, 3, 5; Act. xvii, 5-9. — *Cum gaudio Spiritus...* Résultat admirable de leurs souffrances : elles avaient produit en eux, contrairement à ce qui se passe chez les hommes ordinaires, non la tristesse, mais une joie sainte, dont l'Esprit divin était lui-même l'auteur. Cf. Act. v, 41; Rom. v, 1-4; Gal. v, 22, etc. — *Illa ut...* (vers. 7). L'apôtre indique une conséquence très heureuse des faits qu'il a résumés dans le vers. 6. Les chrétiens de Thessalonique étaient

7. de sorte que vous êtes devenus un modèle pour tous les croyants de la Macédoine et de l'Achaïe.

8. Car la parole du Seigneur a retenti de chez vous non seulement dans la Macédoine et dans l'Achaïe, mais la foi que vous avez en Dieu s'est fait connaître en tout lieu, de sorte que nous n'avons pas besoin d'en parler;

9. car ce sont eux-mêmes qui racontent, à notre sujet, quel accès nous avons eu auprès de vous, et comment vous vous êtes convertis à Dieu, abandonnant les idoles pour servir le Dieu vivant et vrai,

10. et pour attendre du ciel son Fils,

7. ita ut facti sitis forma omnibus credentibus in Macedonia et in Achaia.

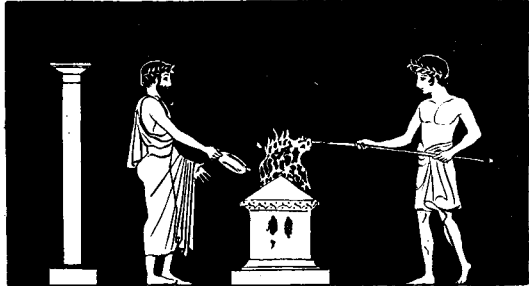
8. A vobis enim diffamatus est sermo Domini, non solum in Macedonia et in Achaia, sed et in omni loco fides vestra, quæ est ad Deum, profecta est, ita ut non sit nobis necesse quidquam loqui :

9. ipsi enim de nobis annuntiant qualem introitum habuerimus ad vos, et quomodo conversi estis ad Deum a simulacris, servire Deo vivo et vero,

10. et expectare Filium ejus de cælis,

ainsi devenus un type, comme dit le grec (τύπον; Vulg., *forma*), un excellent exemple pour tous les autres Grecs récemment convertis au christianisme (*omnibus credentibus in...*). La Macédoine et l'Achaïe étaient deux provinces très distinctes (*Att. géogr.*, pl. xvii). Paul était actuellement à Corinthe, capitale de l'Achaïe, et il venait d'entendre les rapports que lui avaient faits Silvain et Timothée, revenus de Macédoine auprès de lui; il était donc très à même d'apprécier les bons effets produits par l'exemple des Thessaloniciens. — *A vobis enim...* (vers. 8). Autre preuve du zèle parfait avec lequel les destinataires de cette épître avaient embrassé la foi chrétienne: ils l'avaient acceptée, non seulement pour eux-mêmes, mais pour la propager à leur tour. La locution ἀφ' ὑμῶν, « a vobis », a ici une signification locale: de chez vous (et non point: par vous). — *Sermo Domini*: le message évangélique, que représentait déjà plus haut le substantif « verbum » (comp. le vers. 6). — Le verbe *diffamatus est*, pris en bonne part dans ce passage, ne rend pas tout à fait exactement le grec ἐξήχηται, qui signifie: a retenti (à la manière d'un son vibrant, comme celui d'une trompette). — *Sed et in omni...* Hyperbole évidente, mais très expressive dans la circonstance. Effectuée à la manière qui a été décrite ci-dessus, la conversion des Thessaloniciens avait excité une grande émotion en Grèce, et même au delà des limites de ce pays. — *Fides... quæ... ad Deum*. Expression très rare. Votre foi qui est dirigée du côté de Dieu, qui a Dieu pour terme. — *Profecta est*. Ce verbe achève la métaphore qui a commencé avec les mots « a vobis ». On dirait une réminiscence du Ps. xviii, 4. La renommée de l'évangile et celle de la foi des Thessaloniciens avaient, pour ainsi dire, voyagé au loin de concert. — *Ita ut non...* Ce trait est expliqué

au verset 9: *ipsi enim...* Les néophytes des autres villes grecques étaient les premiers à parler à Paul de ce qui s'était passé naguère à Thessalonique. — *De nobis*. Le pronom se rapporte à la fois aux trois prédicateurs et aux Thessaloniciens convertis. Il est expliqué, en ce qui concerne les premiers, par les mots *qualem introitum...* (la manière dont ils s'étaient présentés pour annoncer l'évangile; comp. le ver-



Scène d'idolâtrie. (D'après un vase peint.)

set 5 et 11, 1-2); en ce qui concerne les autres, par le trait *quomodo conversi...* (πῶς: avec quelle promptitude, quelle générosité; comp. le vers. 8). — La conversion au christianisme est ramenée à trois points concrets: l'abandon du culte des idoles (*a simulacris*); l'adhésion au Dieu unique (*servire*, δουλεύειν, être esclaves), qui est appelé vivant et vrai par opposition aux divinités sans vie et sans réalité du paganisme; l'attente du second avènement de Jésus-Christ, Fils de Dieu (*expectare Filium...*), juge futur des vivants et des morts. — Les deux traits *quem suscitavit...* et *qui eripuit* (au temps présent, dans le grec: qui nous délivre)... signalent deux autres titres importants de Notre-Seigneur et deux grands dogmes de la foi chrétienne. Notez la place emphatique donnée au nom *Jesum*.

quem suscitavit ex mortuis, Jesum, qui eripuit nos ab ira ventura.

qu'il a ressuscité des morts, Jésus, qui nous a délivrés de la colère à venir.

## CHAPITRE II

1. Nam ipsi scitis, fratres, introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit;

2. sed ante passi, et contumeliis affecti, sicut scitis, in Philippis, fiduciam habuimus in Deo nostro, loqui ad vos evangelium Dei in multa sollicitudine.

1. Car vous savez vous-mêmes, frères, que notre arrivée chez vous n'a pas été vaine;

2. mais ayant souffert auparavant et ayant été accablés d'outrages à Philippes, comme vous le savez, nous eûmes confiance en notre Dieu, pour vous prêcher l'évangile de Dieu parmi bien des combats.

— *Ab ira ventura*. D'après le grec : de la colère que vient. Comp. Eph. v, 6 et les notes; Col. iii, 6.

### PREMIÈRE PARTIE

Ce que Paul, en tant qu'apôtre, a fait pour les Thessaloniens et manière dont ils ont correspondu à ses dispositions. II, 1-III, 13.

C'est une charmante page d'histoire que nous avons ici. L'auteur développe d'abord, II, 1-16, avec toutes les ressources de son esprit et de son cœur, ce qu'il n'a fait qu'indiquer rapidement dans le prologue, I, 5-6; il raconte ensuite, II, 17-III, 13, ce qui s'est passé pour lui et pour ses chers néophytes depuis le moment de leur séparation.

#### § I. — Description du ministère de saint Paul à Thessalonique. II, 1-16.

L'éloge des Thessaloniens, si bien mérité « par leur conversion franche et sincère à la foi chrétienne, amène maintenant le souvenir des faits qui ont précédé et accompagné cette conversion ». La conduite de l'apôtre et de ses collaborateurs est décrite sous tous ses aspects : leur arrivée, vers. 1-2; leur prédication, vers. 8-9; leur manière d'agir en général, vers. 10-12. La narration passe ensuite à la conduite des Thessaloniens eux-mêmes, vers. 13-16.

1° L'œuvre de Paul, de Silvain et de Timothée. II, 1-12.

Quatre mots résument leur ministère : courage, pureté d'intention, amour, fidélité. L'heureuse impression qu'avaient gardée les prédicateurs ressort des moindres détails.

CHAP. II. — 1-2. Circonstances qui caractérisent leur arrivée à Thessalonique. — *Ipsi scitis*... Autre appel à la récente expérience des lecteurs. Cf. I, 5<sup>e</sup>. Voyez aussi les vers. 2, 5, 10, 11. — *Introitum nostrum*. Cf. I, 9<sup>e</sup>. Paul

continue de s'associer Silvain et Timothée; de là l'emploi habituel du pluriel. — *Non inanis*... Avec une nuance dans le grec : Notre entrée n'est pas devenue (au lieu de *fuit*) vaine; c.-à-d., n'est pas demeurée sans résultat. Il est moins bien de traduire l'épithète *κενή* par « sans force » ou par « mensongère ». — *Sed ante passi*... (vers. 2). Sur ce fait, voyez Act. xvi, 12 et ss. Des hommes sans énergie auraient été domptés par la persécution, et n'auraient pas osé annoncer de nouveau l'évangile, avant de savoir si les circonstances étaient plus favorables; mais la faiblesse et la peur n'étaient



Licteur romain avec deux faisceaux.  
(Bas-relief antique.)

pas moins inconnues de Paul que des autres apôtres. Cf. Act. v, 41-42; xvi, 25. — *Fiduciam habuimus*. Le grec signifie à la lettre : avoir le courage de tout dire, parler sans crainte. — C'est en Dieu (*in Deo*...) et non pas en eux-mêmes que les trois missionnaires avaient puisé cette

3. Car notre prédication n'est basée ni sur l'erreur, ni sur des motifs impurs, ni sur la fraude;

4. mais, selon que Dieu nous a jugés dignes de nous confier l'évangile, ainsi nous parlons, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu, qui sonde nos cœurs.

5. Car nous ne sommes jamais venus avec des paroles de flatterie, vous le savez, ni avec des prétextes inspirés par l'avarice, Dieu en est témoin;

6. nous n'avons pas recherché non plus la gloire qui vient des hommes, ni de vous, ni des autres.

7. Bien que nous eussions pu nous imposer à vous comme apôtres du Christ, cependant nous sommes devenus comme de petits enfants au milieu de vous, comme une nourrice qui a soin de ses enfants.

3. Exhortatio enim nostra non de errore, neque de immunditia, neque in dolo;

4. sed sicut probati sumus a Deo ut crederetur nobis evangelium, ita loquimur, non quasi hominibus placentes, sed Deo, qui probat corda nostra.

5. Neque enim aliquando fuimus in sermone adulationis, sicut scitis; neque in occasione avaritiæ, Deus testis est;

6. nec quærentes ab hominibus gloriam, neque a vobis, neque ab aliis.

7. Cum possemus vobis oneri esse ut Christi apostoli, sed facti sumus parvuli in medio vestrum, tanquam si nutrix foveat filios suos.

force inébranlable. Ils se sentaient unis à lui, assistés par lui, sachant qu'ils accomplissaient son œuvre. — *In multa...* Plus fortement dans le grec : parmi beaucoup de combats. Comp. Act. xvii, 7 et ss.

3-9. La prédication de Paul à Thessalonique a été vraiment apostolique sous le triple rapport soit de son objet, qui était la vérité même; soit de ses motifs, qui n'avaient rien d'égoïste, mais qui tendaient sans cesse à la gloire de Dieu et au bien des âmes; soit enfin de ses moyens, toujours nobles et loyaux. — *Exhortatio*. Le substantif grec παράκλησις a souvent dans les écrits de saint Paul le sens de consolation; mais celui d'exhortation convient de préférence dans ce passage. — *De errore*. La prédication chrétienne n'est point basée sur l'erreur, sur l'illusion, mais sur la vérité objective des faits et des dogmes qu'elle annonce. — *De immunditia*. Ce mot désigne ici, d'après le contexte, les motifs impurs qui pouvaient inspirer les prédicateurs de la foi; par exemple, l'ambition, la vanité, l'amour du lucre. — *In dolo*. Cette troisième expression se rapporte aux moyens employés par l'apôtre des Gentils : jamais il n'avait eu recours à la ruse, à la fraude, à la flatterie, pour atteindre plus facilement son but. — *Sed...* Contraste. La pensée est exprimée maintenant en termes positifs. — *Sicut...*, *ita*. Ces deux adverbes sont fortement accentués. La manière dont Paul accomplissait son ministère correspondait tout à fait au but que Dieu s'était proposé en le lui confiant (*probati sumus*; d'après le grec : nous avons été jugés dignes). Or, ce but, c'était de servir les intérêts divins, de plaire à Dieu et non aux hommes : *non quasi...*, *sed...* — Le trait qui *probat corda...* est ajouté pour montrer qu'on ne saurait tromper Dieu sur le point en question, puisqu'il sonde les cœurs et les sentiments les plus intimes de ses apôtres. Cf.

Act. i, 24, etc. — *Neque enim...* (vers. 5). Saint Paul va prouver assez longuement qu'il a vraiment prêché l'évangile à la façon décrite dans les vers. 3-4. Son langage sera de nouveau tantôt négatif, vers. 5-6, tantôt positif, vers. 7-9. — *In sermone adulationis* : soit par crainte de dire aux auditeurs des choses déplaissantes, soit directement pour les flatter. — *Neque in occasione...* Plutôt, d'après le grec : Ni sous le prétexte de la cupidité. C.-à-d., en faisant servir le ministère chrétien comme un prétexte derrière lequel se serait dissimulée l'avarice. — A propos du langage flatteur, Paul en avait appelé à l'expérience des Thessaloniciens, *sicut scitis*; maintenant qu'il parle d'un motif secret, il en appelle à Dieu lui-même : *Deus testis...* — *Nec quærentes...* (vers. 6). La recherche d'un vain honneur n'était pas moins étrangère à Paul que le vulgaire motif de la cupidité. Les mots *neque a vobis, neque...* développent le trait général *ab hominibus*. — *Cum possemus...* (vers. 7). D'après la plupart des commentateurs, ces mots et les suivants, jusqu'à *apostoli*, doivent être rattachés à la phrase précédente. La locution *ἐν βάρει εἶναί*, que la Vulgate a traduite par *oneri esse*, signifie littéralement : « In pondere esse », être en poids. Notre version latine l'a prise dans le sens de *ἐπιβαρῆναι*, charger (comp. le vers. 9; II Thess. iii, 8, etc.), et lui a fait désigner le devoir qui incombe aux fidèles de fournir le nécessaire à ceux qui les évangélisent; mais cette signification s'accorde moins bien avec le contexte, puisque l'apôtre parle, d'une part, de visées ambitieuses, et de l'autre, d'une humilité et d'une simplicité d'enfant. La formule grecque serait donc mieux traduite par « esse in auctoritate, in honore » : Nous aurions le droit, comme apôtres du Christ, de réclamer des honneurs et des distinctions (saint Jean Chrys., Théophylacte, etc.). — *Parvuli*. La Vulgate a suivi la meilleure leçon, *νήπιοι*, au lieu de

8. Ita desiderantes vos, cupide volebamus tradere vobis non solum evangelium Dei, sed etiam animas nostras, quoniam carissimi nobis facti estis.

9. Memores enim estis, fratres, laboris nostri et fatigationis; nocte ac die operantes, ne quem vestrum gravaremus, prædicavimus in vobis evangelium Dei.

10. Vos testes estis, et Deus, quam sancte, et juste, et sine querela, vobis qui credidistis, fuimus;

11. sicut scitis, qualiter unumquemque vestrum (sicut pater filios suos),

12. deprecantes vos et consolantes, testificati sumus ut ambularetis digne

8. Ainsi, dans notre affection pour vous, nous souhaitions ardemment de vous donner non seulement l'évangile de Dieu, mais aussi notre propre vie, tant vous nous étiez devenus chers.

9. Car vous vous rappelez, frères, notre travail et notre fatigue; c'est en travaillant nuit et jour, pour n'être à charge à aucun de vous, que nous avons prêché l'évangile de Dieu parmi vous.

10. Vous êtes témoins, et Dieu l'est aussi, que nous nous sommes conduits saintement, justement et d'une manière irréprochable envers vous qui avez embrassé la foi;

11. et vous savez aussi comme nous avons agi envers chacun de vous, comme un père envers ses enfants,

12. vous exhortant, vous consolant, et vous conjurant de marcher d'une manière

ἡπίοι, doux, aimables. — Le détail *tanquam si...* *foveal* complète la métaphore. — *Nutrix*, τροφός : une mère qui allaite son enfant. Il n'était pas possible à saint Paul d'exprimer



Une mère et ses enfants. (Statue grecque.)

plus délicatement ou plus fortement sa tendresse. « Il ne s'agit plus ici de la seule prédication, mais d'un dévouement prêt à faire au besoin le sacrifice de la vie, » comme le montrent d'ailleurs aussi les touchants développe-

ments qui suivent : *ita desiderantes...* (vers. 8). — *Cupide volebamus*. D'après le texte original : Nous jugions bon, nous étions disposés. — *Sed... animas...* C.-à-d., nos vies, nos propres personnes. — Raison de ce dévouement absolu : *quoniam carissimi...* — *Memores enim...* (vers. 9). L'apôtre cite, entre cent autres, une preuve très évidente de son affection pour les Thessaloniciens. — *Laboris... et fatigationis*. Deux expressions synonymes, très fortes l'une et l'autre, qui mettent la pensée en relief. Cf. II Cor. xi, 27; II Thess. iii, 8. — *Nocte ac die operantes...* Sur le travail manuel de saint Paul, voyez Act. xviii, 3, et les notes; xx, 34, etc. Sur le principe en vertu duquel il s'y livrait sans s'épargner, quoiqu'il eût le droit de vivre aux dépens des fidèles, voyez I Cor. ix, 1-19; II Cor. xi, 7-12; Phil. iv, 10-20; II Thess. iii, 7-9. — *Ne quem vestrum...* Pour ne pas être à charge aux Thessaloniciens, il consentit à accepter des secours pécuniaires que lui avaient envoyés les chrétiens de Philippi. Cf. Phil. iv, 16.

10-12. Conduite de Paul et de ses collaborateurs à Thessalonique. — *Vos testes et Deus*. Au vers. 5, l'auteur distinguait le témoignage de Dieu de celui des hommes; il les réunit ici. — *Quam sancte, et...*, *et...* Le premier des trois adverbess se rapporte à la conduite envers Dieu; le second, à la conduite envers le prochain. Le troisième (ἀμέμπτως) réunit les deux autres sous une forme négative : Paul a agi d'une manière irréprochable à l'égard du Seigneur et de ses semblables. — *Qualiter unumquemque...* (vers. 11). Chacun des fidèles était l'objet particulier de son zèle. — *Sicut pater...* Plus haut, vers. 7<sup>b</sup>, voulant dépeindre la tendresse de son affection, il s'était comparé à une mère; maintenant qu'il veut mettre en relief son rôle d'éducateur, l'image de l'amour paternel convient mieux pour rendre sa pensée. — *Deprecantes... testificati...* (vers. 12). Dans le grec : Vous



digne de Dieu, qui vous a appelés à son royaume et à sa gloire.

13. C'est pourquoi nous aussi nous rendons continuellement grâces à Dieu de ce que, recevant la parole de Dieu prêchée par nous, vous l'avez reçue, non comme une parole des hommes, mais ainsi qu'elle l'est véritablement, comme la parole de Dieu, lequel agit en vous, qui avez cru.

14. Car, frères, vous êtes devenus les imitateurs des églises de Dieu, qui, en Judée, sont à Jésus-Christ, puisque vous avez souffert, vous aussi, de la part de vos concitoyens, les mêmes choses qu'elles ont souffertes aussi de la part des Juifs,

15. qui ont tué même le Seigneur Jésus, et les prophètes, et qui nous ont persécutés à notre tour; qui ne plaisent point à Dieu, et qui sont les ennemis de tous les hommes;

Deo, qui vocavit vos in suum regnum et gloriam.

13. Ideo et nos gratias agimus Deo sine intermissione, quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed, sicut est vere, verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis.

14. Vos enim imitatores facti estis, fratres, ecclesiarum Dei, quæ sunt in Judæa in Christo Jesu; quia eadem passi estis et vos a contribulibus vestris, sicut et ipsi a Judæis,

15. qui et Dominum occiderunt Jesum, et prophetas, et nos persecuti sunt, et Deo non placent, et omnibus hominibus adversantur;

exhortant, et vous encourageant, et vous conjurant. Il y a gradation ascendante. — *Digne Deo*. Vivre d'une manière digne de Dieu, c'est l'idéal le plus relevé que l'on puisse concevoir. — *Qui vocavit...* Au temps présent d'après la meilleure leçon du grec : (Dieu) qui vous appelle. — *In suum regnum...* Cette perspective de la gloire éternelle est un grand encouragement à la pratique d'une vie toute chrétienne.

2° Zèle avec lequel les Thessaloniens avaient reçu la foi. II, 13-16.

13. Ils avaient accueilli la prédication de leurs missionnaires comme la parole de Dieu lui-même. — *Ideo*. D'après la fin du vers. 12 : à cause de la vocation des Thessaloniens à la foi et au salut. — *Gratias agimus...* L'apôtre ne peut se lasser de rendre grâces à Dieu (cf. I, 2<sup>e</sup> et ss.), lorsqu'il pense aux faveurs spirituelles dont les Thessaloniens ont été comblés, et par lesquelles ils ont été rendus capables de devenir si promptement des chrétiens parfaits. — *Et nos*. Ce trait suppose que les lecteurs devaient être les premiers à remercier Dieu de ses bienfaits. — L'expression *verbum auditus* est calquée sur le grec; elle désigne la parole entendue, c.-à-d., la prédication, et celle-ci vient tout à la fois de Dieu, qui en est la source (*Dei*), et des prédicateurs, qui servent d'organe au Seigneur (*a nobis*). Cf. Rom. x, 16-17, etc. — *Non ut... hominum, sed...* A la parole purement humaine, saint Paul oppose la parole de Dieu, et il indique la grande différence qui existe entre elles, lorsqu'il ajoute : ὅ; καὶ ἐνεργήσαται... Ce détail ne se rapporte pas directement à Dieu; aussi la Vulgate a-t-elle inexactement traduit par *qui* (au lieu de « quod », scil. *verbum*) *operatur...* — Les mots *qui credidistis* expriment la condition nécessaire pour que la parole de Dieu puisse déployer toute son efficacité.

14-16. Comment cette parole se montrait active chez les chrétiens de Thessalonie au milieu des plus violentes épreuves. — *Imitatores... ecclesiarum...* Rapprochement intéressant entre les Églises de Judée et les lecteurs. — *Quia eadem...* C'est en cela surtout que consistait le point de ressemblance sur lequel l'apôtre veut insister. — *A contribulibus...* C.-à-d. : de la part de vos compatriotes. Ce mot représente surtout, d'après Act. xvii, 5, la partie la plus vile de la population païenne de Thessalonie. — *Sicut... ipsi* (les chrétiens de Judée) *a Judæis*. Allusion aux faits racontés au livre des Actes, vi, 9 et ss.; viii, 1 et ss.; ix, 1-2. — Cette triste conduite des Juifs incrédules amène à la pensée de Paul d'autres griefs plus anciens, qu'il leur jette à la face dans un beau mouvement d'indignation : *Qui et... et...* (vers. 15). — *Dominum occiderunt*. C'était là leur crime principal. Les Romains n'avaient été que les bourreaux extérieurs de Jésus; la honte de l'avoir fait condamner et mettre à mort retombait directement sur les Juifs. Cf. Act. iii, 16, etc. — *Et prophetas* : ainsi que le Sauveur lui-même le leur avait reproché. Cf. Matth. v, 12 et xxiii, 31, 37; voyez aussi Act. vii, 52; Hebr. xi, 38. — *Nos persecuti sunt*. Ces adversaires acharnés du christianisme avaient à maintes reprises créé des obstacles devant Paul, pour l'empêcher d'annoncer le nom de Jésus-Christ. Voyez Act. xiii, 50-51; xiv, 4-6, 18-19; xvii, 5 et ss. — En agissant ainsi les Juifs, autrefois si aimés de Dieu, s'étaient attirés sa colère : *Deo non...* — *Omnibus... adversantur* : en vertu de leur « particularisme national, dénoncé par Tacite, *Hist.*, v, 5, et persillé par Juvénal, xiv, 10 et ss. » D'après les Juifs d'alors, il n'y avait pas de salut possible en dehors de leur peuple; le Messie n'existait que pour eux, nullement pour les païens. C'est cet esprit pharisaïque

16. prohibentes nos gentibus loqui ut salvæ fiant, ut impleant peccata sua semper; pervenit enim ira Dei super illos usque in finem.

17. Nos autem, fratres, desolati a vobis ad tempus horæ, aspectu, non corde, abundantius festinavimus faciem vestram videre cum multo desiderio.

18. Quoniam volumus venire ad vos : ego quidem Paulus, et semel, et iterum; sed impeditur nos Satanæ.

19. Quæ est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloriæ? Nonne vos

16. nous empêchant de parler aux gentils pour qu'ils soient sauvés, afin de combler en tout temps la mesure de leurs péchés; car la colère de Dieu est arrivée sur eux définitivement.

17. Pour nous, mes frères, ayant été séparés de vous pour un peu de temps, de corps, non de cœur, nous n'avons fait que plus d'efforts pour vous revoir face à face, le désirant ardemment.

18. En effet, nous avons voulu venir auprès de vous; moi du moins, Paul, une et deux fois; mais Satan nous en a empêchés.

19. Car quelle est notre espérance, ou notre joie, ou notre couronne de gloire?

qui les excitait à s'opposer de toutes leurs forces à l'évangélisation des païens par saint Paul et par les autres missionnaires : *prohibentes nos...* (verset 16). — *Ut salvæ...* Heureux résultat dont ces persécuteurs fanatiques empêchaient la réalisation. — *Ut impleant...* En agissant ainsi, ils comblaient la mesure de leurs crimes et se préparaient une damnation certaine. Comp. Gen. xv, 16, où la même expression est employée à propos d'un peuple chananéen. — *Pervenit enim...* Avec une petite nuance dans le grec : Mais (au lieu de « car ») la colère de Dieu... Paul indique l'issue fatale de cette conduite des Juifs. Le verbe est au prétérit, parce que l'écrivain sacré transporte ses lecteurs à l'époque où le châtimant aura éclaté contre les coupables. — Les mots *usque in finem* (εἰς τέλος) ont reçu plusieurs interprétations différentes. D'après les uns : jusqu'à la dernière limite (de la colère). Selon d'autres : De manière à mettre fin aux Juifs en tant que nation. Ou bien : à tout jamais, d'une manière définitive. Plus simplement : la colère divine est arrivée à son terme, car elle va bientôt se déchaîner complètement contre les Juifs.

§ II. — Description de ce qui s'était passé depuis que saint Paul avait dû quitter Thessalonique. II, 17-III, 13.

C'est la continuation de l'exposé historique dans lequel consiste toute la première partie. Le lien si étroit qui s'était formé entre les Thessaloniciens et l'apôtre « ne s'est point relâché par suite de la séparation temporaire que le brusque départ de Paul a amenée »; tout au contraire, comme le prouve ce récit, plus affectueux encore que le précédent.

1° L'apôtre, séparé malgré lui de ses chers Thessaloniciens, avait éprouvé un très vif désir de revenir auprès d'eux. II, 17-20.

17-18. Le désir, et ce que Paul avait fait pour le satisfaire. — *Nos autem*. Par contraste avec les Juifs persécuteurs, qui l'avaient chassé de Thessalonique. — *Fratres*. Cette appellation affectueuse est relativement fréquente dans cette épître. Comp. les vers. 1 et 14; iv, 1, 10, 12; v,

i, 4, 12, 14, 25. — *Desolati* rend imparfaitement le sens du mot grec ἀπορρησιβέντες, qui n'est pas employé ailleurs dans le Nouveau Testament, et qui s'applique soit à des enfants devenus orphelins, soit à des parents privés de leurs enfants. Il désigne donc une séparation très douloureuse. — *Ad tempus horæ*. C.-à-d., pendant un temps très court. Cf. I Cor. vii, 8; Gal. ii, 5, etc. A peine Paul avait-il quitté les Thessaloniciens, qu'il se promettait déjà de retourner auprès d'eux. En attendant, la séparation n'était qu'extérieure : *aspectu, non corde*; elle n'atteignait que le corps, point le cœur. — *Abundantius... cum multo...* La pensée ne pouvait pas être exprimée plus délicatement, ni avec plus de vigueur. — *Faciem... videre* : la présence spirituelle marquée plus haut par le mot « corde » ne suffisait pas lorsqu'on aime fortement. Comp. iii, 10. — *Quantum volumus...* (vers. 18). Paul revient sur son ardent désir, ou plutôt sur sa volonté bien arrêtée de rentrer dans Thessalonique, et il indique le motif qui l'avait empêché de l'exécuter. — *Ego quidem...* Ces mots accentués ont pour but de bien déterminer le sujet du verbe « volumus »; actuellement Paul ne parle qu'en son propre nom. Silvain était demeuré tout d'abord en Macédoine (cf. Act. xvii, 14 et xviii, 5); Timothée, d'après iii, 2, put revenir bientôt à Thessalonique. — *Et semel, etc.* Non pas dans le sens de « sæpius », mais rigoureusement deux fois. — *Impeditur... Satanæ*. Tel avait été l'obstacle insurmontable. Satan est l'ennemi personnel du royaume de Dieu sur la terre, et on conçoit qu'il ait usé de toute sa puissance pour empêcher l'apôtre de réaliser son dessein, favorable aux intérêts de l'évangile. C'est sans doute à la malice des Juifs qu'il avait eu recours pour arrêter saint Paul.

19-20. L'écrivain sacré motive son désir de revoir les Thessaloniciens, en décrivant ce qu'ils étaient pour lui. — *Quæ est enim...?* Question pleine d'emphase, à laquelle il sera répondu d'abord par une autre question, puis, au vers. 20, par une assertion énergique. — *Spes, aut gaudium, aut...* D'après la ligne suivante, Paul se place par anticipation au grand jour où il devra rendre

N'est-ce pas vous qui l'êtes devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour son avènement ?

20. Oui, c'est vous qui êtes notre gloire et notre joie.

ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus ?

20. Vos enim estis gloria nostra et gaudium.

### CHAPITRE III

1. C'est pourquoi, n'y tenant plus, j'ai mai mieux rester à Athènes, seul ;

2. et j'envoyai Timothée, notre frère et le ministre de Dieu dans l'évangile du Christ, pour vous fortifier et vous exhorter relativement à votre foi,

3. afin que personne ne fût ébranlé dans les tribulations présentes : car vous savez vous-mêmes que nous sommes destinés à cela.

1. Propter quod non sustinentes amplius, placuit nobis remanere Athenis, solis ;

2. et misimus Timotheum, fratrem nostrum, et ministrum Dei in evangelio Christi, ad confirmandos vos, et exhortandos pro fide vestra ;

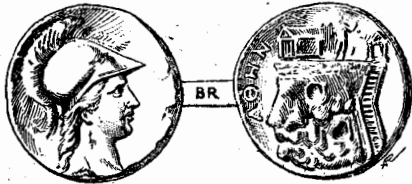
3. ut nemo moveatur in tribulationibus istis : ipsi enim scitis quod in hoc positi sumus.

compte de sa mission au souverain Juge ; c'est en vue de la récompense espérée pour ce moment solennel, qu'il nomme les Thessaloniciens son espérance, sa joie, etc. Les ayant gagnés à Jésus-Christ, il a acquis aussi quelque mérite pour le ciel. — *Corona gloriæ*. Dans le grec : « corona gloriatorum » (καυχήσεως) ; une couronne dont on peut se glorifier. Cf. Prov. XVI, 31 ; Is. LII, 3. La métaphore est empruntée aux jeux publics. Cf. I Cor. IX, 25, etc. — *Nonne vos... ?* D'après le grec : N'est-ce pas vous aussi (« et vos ») ? En effet, Paul avait encore d'autres titres à la couronne, puisqu'il avait fondé d'autres Églises. Cf. Phil. II, 16 ; IV, 1, etc. — *Vos enim...* (vers. 20). Répétition non moins affectueuse que solennelle. Les fidèles de Thessalonique étaient déjà la gloire et la joie de saint Paul ; de là l'emploi du temps présent, *estis*.

2<sup>o</sup> Empêché de retourner à Thessalonique, il y a envoyé son disciple Timothée. III, 1-5.

CHAP. III. — 1-5. L'envoi de Timothée. — *Propter quod* : parce que les Thessaloniciens étaient l'espérance et la joie de l'apôtre, et que celui-ci ne pouvait pas supporter davantage une séparation qui le laissait sans nouvelles d'eux à un moment où ils étaient dans l'épreuve (*non sustinentes...*). Comp. le vers. 3. — *Remanere Athenis*. Il y a quelque chose de pathétique dans le mot *solis*, qui est visiblement accentué. Comp. Act. XVII, 16, où nous voyons combien cette solitude pesa à Paul, au milieu de la grande cité remplie d'idoles. D'après Act. XVII, 13 et ss., lorsqu'il quittait précipitamment Bérée, où la haine des Juifs de Thessalonique était venue le poursuivre encore, Silvain et Timothée y étaient restés ; mais il n'avait pas tardé à les mander auprès de lui à Athènes. Nous apprenons ici que de fait Timothée rejoignit son maître, mais qu'il fut aussitôt envoyé par lui à Thessalonique : *et misimus...*

(vers. 2). Saint Paul complète donc sur ce point de détail le récit de saint Luc. — *Fratrem... et ministrum Dei*. Telle paraît être la meilleure leçon de ce passage, qui a subi plusieurs variantes de la part des copistes. Quelques manuscrits portent : Notre frère et le collaborateur de Dieu dans l'évangile du Christ. D'autres combinent les deux leçons : Notre frère, le ministre de Dieu et notre collaborateur... — *Ad confir.*



Monnaie d'Athènes, avec l'Acropole.

*mandos... et...* En ce temps de crise, les chrétiens de Thessalonique avaient besoin d'être affermis dans la foi et encouragés par de saintes exhortations : Timothée devait remplir ce rôle auprès d'eux au nom de saint Paul. — *Pro fide...* Dans le grec : au sujet de votre foi. — *Ut nemo moveatur...* (vers. 3). Ces mots contiennent tout ensemble le thème et le but des exhortations. — *In tribulationibus istis*. La persécution commencée durant le séjour de l'apôtre continuait donc de faire rage à Thessalonique. Comp. le vers. 5<sup>o</sup>. — *Ipsi enim scitis...* Une des raisons pour lesquelles les chrétiens ne doivent pas se laisser ébranler parmi les souffrances qui leur sont infligées à cause de leur religion : ils sont destinés à cela (*in hoc positi*), c.-à-d., à être persécutés. La pensée est très énergiquement exprimée

4. Nam et cum apud vos essemus, prædicebamus vobis passuros nos tribulationes, sicut et factum est, et scitis.

5. Propterea et ego amplius non sustinens, nisi ad cognoscendam fidem vestram, ne forte tentaverit vos is qui tentat, et inanis fiat labor noster.

6. Nunc autem veniente Timotheo ad nos a vobis, et annuntiante nobis fidem et caritatem vestram, et quia memoriam nostri habetis bonam semper, desiderantes nos videre, sicut et nos quoque vos :

7. ideo consolati sumus, fratres, in vobis, in omni necessitate et tribulatione nostra, per fidem vestram ;

8. quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino.

9. Quam enim gratiarum actionem

4. Aussi, quand nous étions chez vous, nous vous prédisions que nous aurions à souffrir des tribulations, comme cela est arrivé en effet, ainsi que vous le savez.

5. C'est pour cela que, n'y tenant plus, je l'envoyai pour m'informer de votre foi, de peur que le tentateur ne vous eût tentés, et que notre travail ne devînt inutile.

6. Mais Timothée, étant revenu naguère de chez vous auprès de nous, nous a donné des nouvelles de votre foi et de votre charité, et du bon souvenir que vous avez toujours de nous, désirant nous voir, comme nous faisons aussi à votre égard :

7. c'est pourquoi nous avons été consolés à votre sujet, mes frères, à cause de votre foi, malgré toutes nos angoisses et toutes nos tribulations ;

8. car maintenant nous vivons, si vous demeurez fermes dans le Seigneur.

9. Aussi quelles actions de grâces pou-

dans sa brièveté. Elle n'était pas nouvelle pour les Thessaloniens, qui la connaissaient par les avertissements réitérés de saint Paul (*nam... prædicebamus...*), lesquels s'étaient pleinement réalisés (*sicut et factum...*). — *Propterea... non sustinens* (vers. 5). C'est le même sentiment qu'au vers. 1 ; mais, cette fois, l'auteur ajoute un nouveau motif de la mission confiée à Timothée : *nisi ad cognoscendam...*, *ne forte...* Plus haut, Paul avait parlé de son affection paternelle ; il mentionne maintenant sa sollicitude. Connaître la foi des Thessaloniens, c'était savoir s'ils étaient demeurés fidèles à Jésus-Christ et à l'évangile, malgré la persécution qui sévissait contre eux. — *Is qui tentat* (*ὁ πειράζων*) : le tentateur par excellence, ce même Satan qui avait empêché l'apôtre de rentrer à Thessalonique. Cf. *1r*, 18<sup>p</sup> ; *Matth.* iv, 3, etc. — *Et inanis...* Conséquence possible des efforts du démon tentateur.

3<sup>e</sup> Les bonnes nouvelles rapportées par Timothée avaient été pour saint Paul le sujet d'une grande consolation. III, 6-18.

6-10. Joie très vive au milieu de l'épreuve. Ici encore, nous trouvons des épanchements intimes, à la fois simples et éloquents, qui peignent au vif le cœur aimant de Paul. — *Nunc autem*. Contraste saisissant. Le retour de Timothée, impatientement attendu, fut un vrai rayon de soleil parmi les ténèbres morales de l'apôtre. — *Ad nos a vobis*. Le second pronom est très accentué : c'est parce qu'il revenait de Thessalonique, avec des nouvelles excellentes de la chrétienté, que le disciple rendit son maître si heureux. — *Annuntiante*. Dans le grec : εὐαγγελισαμένου, ayant apporté de bonnes nouvelles. Ce mot a donc ici une force toute spéciale. — *Fidem et caritatem...* Deux expressions qui résument la

vie chrétienne tout entière. La foi des Thessaloniens était intacte (comp. lo vers. 5<sup>a</sup>) ; leur amour pour Jésus-Christ brûlait ardemment toujours. Cf. II Thess. i, 3 ; I Joan. i, 23, etc. — *Et quia memoriam...* Détail secondaire pour l'apôtre, évidemment, mais qui contribua à augmenter sa joie. Ses chers néophytes avaient pour lui des sentiments semblables à ceux qu'il ressentait pour eux. Comme lui, ils trouvaient la séparation pénible : *desiderantes* (ἐπιποθοῦντες marque un désir intense)... *sicut et nos*. — *Consolati sumus* (vers. 7) est employé dans le sens passif (παρεχλήθημεν). — *In vobis*. Plutôt : à votre sujet (ἐπ' ὑμῖν). Ces mots sont d'ailleurs expliqués par le trait qui suit : *per fidem vestram*. C'était là le point capital, celui précisément en vue duquel Timothée avait été délégué par l'apôtre. Cf. II, 5. — La formule *in omni necessitate et tribulatione...* comprend toutes les angoisses et souffrances extérieures de saint Paul dans les circonstances présentes : ses inquiétudes par rapport aux Thessaloniens en formaient une partie considérable. — *Quoniam... vivimus, si...* (vers. 8). Sentiment admirable, tout apostolique. Comme il le dit I Cor. xv, 31, Paul se sentait mourir à tout instant, lorsqu'il envisageait les épreuves si rudes de son ministère ; mais, quand il considérait le but et le résultat de ses souffrances, c.-à-d., la sanctification des âmes, alors il se sentait revivre. Sa vie était donc identifiée avec celle des Églises fondées par lui. — *Si vos* (pronom très emphatique) *statis in...* : si vous demeurez fermes dans votre union à Jésus-Christ, si vous ne vous laissez pas séparer de lui. Cf. Phil. iv, 1, etc. — *Quam enim...* (vers. 9). L'apôtre donne la preuve de la déclaration énergique qu'il vient de faire : la joie qu'il a ressentie en apprenant la fidélité des

vous-nous rendre à Dieu à votre sujet, pour toute la joie que nous ressentons à cause de vous devant notre Dieu?

10. Nuit et jour nous prions très instamment, afin de vous revoir en personne, et de compléter ce qui manque encore à votre foi.

11. Que Dieu lui-même, notre Père, et Notre-Seigneur Jésus-Christ dirigent notre chemin vers vous!

12. Et vous-mêmes, puisse le Seigneur vous faire croître et abonder dans la charité les uns envers les autres et envers tous, comme nous en sommes nous-mêmes remplis pour vous,

13. afin que vos cœurs soient affermis et rendus irréprochables dans la sainteté devant Dieu et notre Père, lors de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec tous les saints. Amen.

possimus Deo retribuere pro vobis, in omni gaudio que gaudemus propter vos ante Deum nostrum,

10. nocte ac die abundantius orantes, ut videamus faciem vestram, et compleamus ea quæ desunt fidei vestræ?

11. Ipse autem Deus et Pater noster, et Dominus noster Jesus Christus, dirigat viam nostram ad vos.

12. Vos autem Dominus multiplicet, et abundare faciat caritatem vestram in invicem et in omnes, quemadmodum et nos in vobis;

13. ad confirmanda corda vestra sine querela in sanctitate, ante Deum et Patrem nostrum, in adventu Domini nostri Jesu Christi cum omnibus sanctis ejus. Amen.

Thessaloniensiens l'a fait vraiment revivre; elle est telle, qu'il ne trouve pas d'expressions assez fortes pour marquer à Dieu sa gratitude. — *Pro vobis* : περί ὑμῶν, à votre sujet. Le pronom « vous » est répété sans cesse dans tout ce beau passage. — *Ante Deum*... Comp. le vers. 13 et 1, 3. L'apôtre mêlait le souvenir de Dieu à tous les événements de sa vie. — *Nocte ac die*... (vers. 10). Cf. 1, 2. L'équivalent grec de *abundantius* est ὑπερπερισσού, outre mesure. On le retrouve plus bas, v, 13 et Eph. III, 20. — *Ut videamus faciem*... Voyez II, 17 et les notes. — *Et compleamus*... C'était la raison principale pour laquelle saint Paul désirait tant revoir les Thessaloniens. Quoique leur foi fût demeurée très ferme (comp. le vers. 6<sup>a</sup>; 1, 3, 8; II, 13, etc.), elle était encore incomplète dans son objet, leur instruction religieuse ayant été si rapide. Comp. IV, 12-v, 14, et II Thess. II, 1 et ss., où Paul la complète sur des points importants.

11-13. Fervente prière, destinée à obtenir soit son propre retour à Thessalonique, soit des grâces abondantes pour les chrétiens qu'il y avait laissés en de si bonnes dispositions. — *Ipse... Deus... et Dominus (Christus)* a été vraisemblablement ajouté par les copistes. Dieu et son Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, sont de nouveau associés très étroitement. Cf. 1, 1<sup>b</sup>, 9-10, etc. Ils possèdent une seule et même nature divine, une seule et même volonté, une seule et même puissance; aussi exaucent-ils de concert les prières que leur adressent les chrétiens. Cf. Matth. XXVIII, 18; Joan. v, 17, 19; XIV, 13-14, etc. C'est pour cela que le verbe *dirigat* est au singulier, bien qu'il dépende de ces deux sujets. Le but pour lequel Paul demande à Dieu et au Christ d'aplanir sa route jusqu'à Thessalonique a été indiqué au vers. 10<sup>a</sup>; comp. le vers. 13<sup>a</sup>. — *Vos autem*... (vers. 12). De la personne même de l'apôtre, la prière passe aux destinataires de l'épître. Elle s'adresse spécialement à Jésus-Christ (*Dominus*). — *Multi-*

*placet, et abundare*... Dans le grec, les deux verbes expressifs πληροῦσαι et περισσεύσαι sont inséparablement unis, et ils gouvernent ensemble soit le pronom ὑμᾶς, « vous », placé en tête de la phrase, soit le substantif τῆ ἀγάπῃ, « charité ». Il faut donc traduire : Que le Seigneur vous fasse croître et abonder en charité les uns à l'égard des autres. Déjà les Thessaloniens possédaient cet amour fraternel (cf. 1, 3; IV, 9-10); mais c'est une vertu dans laquelle on doit grandir toujours. — *In omnes*. Envers tous les hommes; même envers les persécuteurs. — *Quemadmodum et nos*... Paul mentionne encore une fois sa généreuse affection pour ses lecteurs. Il leur avait montré de quelle manière ils devaient s'entr'aimer en Jésus-Christ. Cf. II, 7-12, 19-20. — *Ad confirmanda*... (vers. 13). La charité mutuelle, qui est le signe distinctif des vrais disciples du Sauveur (cf. Joan. XIII, 34 et XV, 12, 17), l'accomplissement de toute la loi (Rom. XIII, 10) et un lien de perfection (Col. III, 14), produit comme résultat final l'affermissement des chrétiens dans la sainteté, et les prépare ainsi à paraître sans peur et sans reproche devant le juge suprême, à la fin des temps. — Les mots *sine querela* sont placés par anticipation avant le trait *in sanctitate*. La construction régulière serait : Pour affermir vos cœurs dans la sainteté, de sorte qu'ils soient irréprochables devant Dieu..., lors de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus... Sur cet avènement, voyez II, 19, et surtout IV, 12 et ss. — *Cum... sanctis ejus*. Divers commentateurs pensent que l'apôtre a en vue ici les anges, qui, d'après Matth. XXV, 31, etc., doivent former la cour du Christ, lorsqu'il viendra juger les vivants et les morts. Cf. II Thess. I, 7. Cette interprétation est d'autant plus acceptable, que les anges reçoivent plusieurs fois le nom de saints dans l'Ancien Testament (cf. Dan. IV, 10; Zach. XIV, 5, etc.). Néanmoins, comme saint Paul se sert très souvent de ce titre pour désigner les chrétiens, il vant

## CHAPITRE IV

1. De cetero ergo, fratres, rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis a nobis quomodo oporteat vos ambulare et placere Deo, sic et ambuletis, ut abundetis magis.

2. Scitis enim quæ præcepta dederim vobis per Dominum Jesum.

3. Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra : ut abstinatis vos a fornicatione ;

1. Au reste, frères, nous vous demandons et vous conjurons dans le Seigneur Jésus, qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher et plaire à Dieu, vous marchiez ainsi, de manière à progresser de plus en plus.

2. En effet, vous savez quels préceptes je vous ai donnés de la part du Seigneur Jésus.

3. Car la volonté de Dieu est que vous soyez saints ; que vous vous absteniez de la fornication ;

mieux lui conserver son acception habituelle : Jésus-Christ, lorsqu'il sera de retour sur la terre, se trouvera entouré de tous les chrétiens fidèles, et il les emmènera ensuite à jamais dans le ciel. — Il n'est pas sûr que l'*Amen* qui termine la prière soit authentique.

## DEUXIÈME PARTIE

Une instruction dogmatique importante, entourée d'exhortations morales. IV, 1-V, 12.

La première partie a été non seulement historique et personnelle, mais aussi d'un caractère plus général. Celle-ci, doctrinale et pratique, se compose surtout d'avertissements et d'enseignements particuliers.

§ I. — Quelques recommandations concernant des vertus à pratiquer et des vices à éviter. IV, 1-11.

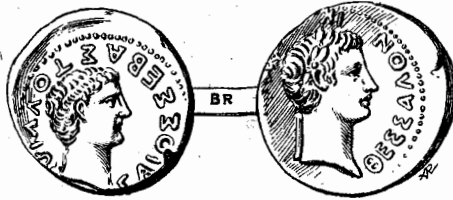
1<sup>o</sup> Introduction. IV, 1-2.

CHAP. IV. — 1-2. Paul invite ses lecteurs à travailler sans relâche à leur sanctification, conformément aux règles qu'il leur avait tracées. — *De cetero* (λοιπόν) est une formule de

vous demandons et vous exhortons. C'est comme ami que Paul demande, comme apôtre qu'il exhorte. — Il fait l'un et l'autre *in Domino...*, s'adressant aux Thessaloniens en tant qu'ils sont chrétiens, unis à Jésus-Christ. — *Ut quemadmodum accepistis...* Ses leçons sur la morale chrétienne avaient été pressantes, et aussi nombreuses que l'avait permis son rapide séjour à Thessalonique ; les néophytes n'avaient qu'à se les rappeler et à les mettre en œuvre (*sic est accentués*). — *Ambulare*. Métaphore aimée de notre auteur, pour représenter la vie et les vertus des vrais croyants. Le but et la norme de cette marche, c'est *placere Deo*. — *Ut abundetis...* C.-à-d., pour progresser de plus en plus dans la perfection chrétienne. — *Scitis enim...* (vers. 3). Paul insiste sur ce fait, que les lecteurs savent fort bien quelles règles de vie il leur a prescrites au nom et de la part de Jésus-Christ (*per Dominum...*), désormais leur Maître et Seigneur.

2<sup>o</sup> Invitation à pratiquer une grande pureté de mœurs. IV, 3-8.

3-8. La chasteté chrétienne et ses motifs. — *Hæc est enim...* L'apôtre expose en détail quelques-uns des préceptes qu'il avait intimés au nom du Christ aux nouveaux convertis. Comp. le vers. 2. Il en relève encore d'une autre manière la gravité, en les présentant comme l'expression de la volonté de Dieu lui-même, et comme destinés à produire la sanctification des fidèles. — L'idée générale du mot *sanctificatio* (ἁγιασμός) est aussitôt spécifiée par le contexte, qui montre que Paul a particulièrement en vue la chasteté, cette partie importante de la sainteté morale : *ut abstinatis...* Il était naturel que, s'adressant à des néophytes récemment tirés d'un milieu pour lequel l'impureté n'était



Monnaie de Thessalonique.

transition assez fréquente dans les écrits de l'apôtre. Cf. I Cor. I, 16 ; II Cor. XIII, 11 ; Eph. VI, 10 ; Phil. III, 1 et IV, 8 ; II Thess. III, 1, etc. — *Rogamus...* et *obsecramus*. Dans le grec : Nous

pas un vice (voyez I Cor. VI, 12 et les notes), il les mit en garde contre des excès auxquels ils s'étaient sans doute eux-mêmes livrés naguère sans scrupule. — *Ut*

4. que chacun de vous sache posséder le vase de son corps dans la sainteté et l'honnêteté,

5. et non en suivant les convoitises de la passion, comme les païens, qui ne connaissent pas Dieu;

6. et que personne à cet égard ne trompe son frère, et ne lui fasse tort, parce que le Seigneur tire vengeance de toutes ces choses, comme nous l'avons déjà dit et attesté.

7. Car Dieu ne nous a pas appelés à l'impureté, mais à la sanctification.

4. ut sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione et honore,

5. non in passione desiderii, sicut et gentes, quæ ignorant Deum;

6. et ne quis supergrediatur neque circumveniat in negotio fratrem suum; quoniam vindex est Dominus de his omnibus, sicut prædiximus vobis, et testificati sumus.

7. Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem.

*sciat...* (vers. 4). Développement de la pensée, en des termes pleins d'une sainte réserve. — *Vas suum* (τὸ ἑαυτοῦ σκεῦος) est une locution métaphorique qui a donné lieu, dès l'antiquité, à deux interprétations différentes. D'assez nombreux commentateurs lui font désigner ici la femme mariée, l'épouse, appuyant leur sentiment sur I Petr. III, 7, où il est question de la femme sous une figure semblante (« quasi infirmiori vasculo multibri impartiantes honorem »), sur le langage analogue des rabbins, et spécialement sur l'emploi du verbe κτῆσθαι, qui, disent-ils, ne peut être traduit que par acquérir. Le sens serait donc : Pour demeurer chastes, ayez recours à la voie légitime et sainte du mariage, et ne vous laissez pas entraîner aux vices des païens. Comp. I Cor. VII, 2, 9, où saint Paul donne un conseil à peu près identique. Saint Augustin, *de Nupt. et conc.*, I, 8 et c. *Julian.*, IV, 10, incline vers ce sentiment, qui a aussi été celui de saint Thomas d'Aquin. Mais Tertullien, saint Jean Chrysostome, Théodoret, Théophylacte, et beaucoup d'exégètes modernes ou contemporains, à leur exemple, préfèrent voir d'une manière générale dans σκεῦος, « vase », le corps de chaque fidèle, corps que nous devons *possidere in sanctificatione...*, c.-à-d., conserver chaste et pur. Cette explication est peut-être encore plus acceptable que la précédente. En effet, elle est plus simple; elle se justifie par l'usage de ces termes (comp. l'Ep. de Barnabé, VII, 3, où le corps est appelé « le vase de l'esprit »; Philon et d'autres anciens auteurs, qui le nomment « le vase de l'âme »); bien plus, II Cor. IV, 7, saint Paul lui-même se sert de l'expression « vase d'argile » pour désigner le corps humain. Quant au verbe κτῆσθαι, s'il est vrai qu'il a d'ordinaire la signification d'acquérir, il n'est pas moins certain qu'on le trouve plus d'une fois employé (par les LXX, dans le Nouveau Testament, par les Pères grecs) dans le sens de posséder, ou (comme dans la circonstance présente, si l'on admet cette seconde interprétation), de faire acte de possession. « La victime des passions sensuelles cesse d'être maîtresse de sa propre personne; elle est comme possédée. Ceux donc qui avaient vécu autrefois dans l'impureté du paganisme

devalent maintenant, comme chrétiens, reprendre possession de leurs corps, acquérir ce vase redevenu précieux ». — *Et honore*. De même que la débauche dégrade et déshonore le corps humain (cf. I Cor. VI, 18), de même la chasteté l'honore singulièrement. — *Non in passione...* (vers. 5). Contraste avec ce qui précède. Comme commentaire, lisez Rom. I, 14 et 26. Dans ce même endroit, l'apôtre affirme que l'impureté des païens est un châtement de leur ignorance coupable par rapport à Dieu et à ses attributs (*quæ ignorant...*). — *Et ne quis...* (vers. 6). D'après des exégètes assez nombreux, la première partie de ce verset nous ferait subitement passer à un autre sujet : l'apôtre n'exhorterait plus à la chasteté, mais à l'honnêteté dans les affaires commerciales (c'est le sens qu'ils donnent aux mots *in negotio*). Assurément, cette exhortation ne serait pas déplacée à Thessalonique, car l'avarice était aussi un vice capital des païens (cf. Eph. IV, 19 et ss.; Col. III, 5, etc.), et les Grecs, en général, ne jouissaient pas d'une excellente réputation comme négociants. Mais il est mieux de rattaché encore ce passage à la pureté, car, d'un côté, il est encore question d'elle au vers. 7, et, de l'autre, la présence de l'article dans la formule ἐν τῷ πράγματι paraît indiquer que saint Paul voulait désigner « la chose » particulière qui l'occupe depuis le vers. 3. C'est par conséquent l'adultère qu'il interdirait ici d'une manière spéciale; rien, d'ailleurs, ne lèse davantage les intérêts les plus sacrés du prochain. — *Quoniam vindex...* L'apôtre rappelle brièvement le sort réservé aux impudiques. Cf. Hebr. XIII, 4. — *Sicut prædiximus...* Il avait clairement et solennellement averti les Thessaloniciens de vive voix sur ces divers points. Comp. les vers. 1 et 2. — *Non enim...* (vers. 7). Raison pour laquelle le Seigneur sévira avec une grande sévérité contre les impudiques. — *Vocavit nos*. Cet appel est le point de départ de la vie du chrétien, qui doit conformer sa conduite au plan divin, dans les moindres détails. Cf. Eph. IV, 1. — *In immunditiam, sed in...* Dans le grec, il y a un changement extraordinaire de prépositions : οὐκ ἐπὶ (pas en vue de)... ἀλλ' ἐν (mais dans)... La sainteté est pour ainsi dire l'élément dans lequel le

8. Itaque qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum, qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis.

9. De caritate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis; ipsi enim vos a Deo didicistis ut diligatis invicem.

10. Etenim illud facitis in omnes fratres in universa Macedonia. Rogamus autem vos, fratres, ut abundetis magis,

11. et operam detis ut quieti sitis, et ut vestrum negotium agatis, et opere mini manibus vestris, sicut præcepimus vobis; et ut honeste ambuletis ad eos qui foris sunt, et nullius aliquid desideretis.

8. Celui donc qui méprise ces règles, ne méprise pas un homme, mais Dieu, qui a aussi mis son Esprit-Saint en nous.

9. Quant à la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin qu'on vous en écrive, car vous-mêmes vous avez appris de Dieu à vous aimer les uns les autres.

10. Aussi bien, vous les faites envers tous les frères dans la Macédoine entière. Mais je vous exhorte, frères, à le faire de plus en plus,

11. et à vous appliquer à vivre tranquilles, et à vous occuper de vos affaires, et à travailler de vos mains, comme nous vous l'avons ordonné, de sorte que vous vous conduisiez honnêtement envers ceux du dehors, et que vous n'ayez besoin de personne.

chrétien a été placé par Dieu; l'Impureté est un résultat qui dépend de lui seul. — *Itaque...* (vers. 8). Conséquence de ce qui précède : si quelqu'un méprisait cette exhortation à la chasteté, son mépris ne retomberait pas sur un homme, sur Paul, mais sur Dieu lui-même, puisque c'est lui qui impose la chasteté aux chrétiens. Le pronom *hæc* est une excellente glose ajoutée par la Vulgate. — *Qui etiam dedit* (au présent, d'après la meilleure leçon : τὸν διδόντα)... Circonstance aggravante, car l'impureté est un affront spécial pour l'Esprit-Saint, qui habite d'une façon intime dans l'âme des fidèles. Cf. I Cor. vi, 19. Sur cette habitation permanente, voyez Joan. xiv, 16-17; Rom. viii, 14-17; Gal. iv, 6-7; Eph. i, 13-14, etc.

3° Exhortation à la charité fraternelle et à une vie réglée, laborieuse. IV, 9-11.

La manière dont l'apôtre unit ces deux avis montre qu'à Thessalonique quelques membres de la communauté chrétienne s'étaient mis à abuser de l'esprit de charité de leurs frères, dont ils profitaient pour se livrer à la faiblesse.

9-10. L'amour fraternel. — *De caritate...* non necesse... Petite introduction très flatteuse. Sur d'autres points, les Thessaloniciens avaient besoin d'être avertis; mais non en ce qui regardait la charité mutuelle. Comp. le vers. 10. — Paul signale deux motifs de ce « Non necesse ». Le premier consistait en un fait intérieur, tout divin : *Ipse... vos* (pronoms accentués) *a Deo didicistis* (le mot grec θεοδιδασκτοι n'est pas employé ailleurs dans le Nouveau Testament)... L'Esprit de Dieu, qui réside dans les chrétiens (comp. le vers. 8°), les instruit, et il leur apprend entre autres choses qu'ils doivent s'aimer les uns les autres. Cf. I Joan. ii, 27 et iii, 14. — Le second motif était un fait extérieur, facile à constater dans la conduite des Thessaloniciens : *illud facitis...* Ils se conformaient à la leçon divine avec une générosité pratique qui s'étendait à tous (*in omnes...*),

dans toute la contrée (*in universa...*). — *Rogamus autem...* Invitation affectueuse, pour les porter à ne point s'arrêter en si beau chemin. — *Ut abundetis...* Comme au vers. 1<sup>o</sup>. Ici, être de plus en plus charitables.

11. La vie calme, réglée, laborieuse. Comp. II Thess. iii, 6 et ss., où l'apôtre reviendra en termes encore plus énergiques sur cette recommandation. — *Operam detis*. Le grec φιλοτιμία signifie plutôt : tenir à honneur de faire telle ou telle chose. — *Ut quieti sitis* (ἡσυχάζετε). Il y a une fine pointe d'esprit dans l'association de ces deux expressions : mettre son honneur, non pas dans l'activité, mais dans la tranquillité et le calme. Le trouble régnait donc jusqu'à un certain point dans l'Église de Thessalonique, et sans doute, d'après le contexte (comp. les vers. 12 et ss.; II Thess. ii, 1 et ss.), parce que plusieurs des fidèles, supposant que le second avènement de Jésus-Christ était imminent, négligeaient leurs occupations, leurs travaux, et se contentaient de vivre au jour le jour. — *Vestrum negotium...* Dans le grec : faire vos propres affaires. — *Et operemini manibus...* Ce trait prouve qu'à Thessalonique, comme dans la plupart des chrétiens, un grand nombre des nouveaux convertis appartenaient aux classes inférieures. Voyez I Cor. i, 26 et le commentaire. — *Sicut præcepimus...* Comp. le vers. 6<sup>o</sup>. On voit par ce détail avec quelle habileté saint Paul savait associer les recommandations pratiques les plus simples aux théories doctrinales les plus relevées. — *Et ut honeste...* Raison spéciale de faire cesser l'abus signalé : les Juifs et les païens (*eos qui foris*; voyez I Cor. v, 12 et les notes) en profitaient pour mépriser les chrétiens. — Autre motif, très digne aussi : *et nullius aliquid...* Mieux peut-être : Et que vous n'ayez besoin de personne; c.-à-d., que vous soyez indépendants de la charité publique. — Dans les éditions grecques, un nouveau verset commence avec les mots « Et ut honeste... », de sorte



12. Mais nous ne voulons pas, mes frères, que vous soyez dans l'ignorance au sujet de ceux qui se sont endormis, afin que vous ne vous attristiez pas, comme les autres qui n'ont pas d'espérance.

13. Car si nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, croyons aussi que Dieu amènera avec Jésus ceux qui se sont endormis en lui.

12. Nolumus autem vos ignorare, fratres, de dormientibus ut non contristemini, sicut et ceteri qui spem non habent.

13. Si enim credimus quod Jesus mortuus est et resurrexit, ita et Deus eos qui dormierunt per Jesum adducet cum eo.

que le chapitre a dix-huit versets au lieu de dix-sept.

§ II. — *Instruction doctrinale relative au second avènement du Christ.* IV, 12-V, 11.

C'est le passage le plus important de cette épître. L'auteur l'aborde et le traite en termes très simples, car il s'agit d'un point dont il avait longuement entretenu les Thessaloniens, quoiqu'ils eussent besoin de nouveaux éclaircissements. Les vers. 12-17 du chap. IV sont consacrés à la solution d'une difficulté relative à la résurrection des morts; saint Paul décrit ensuite le caractère soudain du retour de Jésus-Christ et en tire des conclusions pratiques. v, 1-11.

1° Les Thessaloniens ne doivent pas se troubler au sujet de la résurrection de leurs frères morts récemment. IV, 12-17.

12. Principe général servant d'introduction. — La formule *Nolumus... vos ignorare* est familière à saint Paul (cf. Rom. I, 18; I Cor. x, 1 et XII, 1; II Cor. I, 8. Il en est de même du bel euphémisme *κοιμάσθαι*, dormir (*de dormientibus*; comp. les vers. 13 et 14), pour désigner la mort (cf. I Cor. VII, 39; XI, 30; XV, 6, etc.). Celle-ci n'est qu'un sommeil momentané, si on se représente la résurrection et la vie éternelle toute glorieuse qui la suivra. Comp. les vers. 13<sup>b</sup> et 18; Marc. v, 39; Joan. XI, 11, etc. — *Ut non contristemini...* Les

chrétiens de Thessalonique avaient été plongés, depuis le départ de l'apôtre, dans une profonde tristesse par la mort de plusieurs d'entre eux. Au deuil ordinaire que causait cette séparation s'était jointe une très vive inquiétude au sujet du sort de ces chers défunts : on se demandait avec angoisse s'il leur serait donné d'avoir part au royaume du Christ, dont on suppo-

alors un des principaux caractères. Cf. Eph. II, 12. Sans doute, le dogme de l'immortalité de l'âme a eu parmi eux de nombreux et d'illustres adeptes; mais la plupart d'entre eux, surtout à cette époque, semblent n'y avoir pas même songé, regardant la mort comme un « sûr repos » et un « sommeil éternel ». Voyez Lucrèce, III, 942 et ss.; Catulle, v, 4 et ss., etc. Si les chrétiens peuvent pleurer leurs morts, Paul a raison de s'opposer à ce qu'ils le fassent comme s'ils étaient sans espoir à leur sujet. Voyez sur ce point un beau passage de saint Augustin, *Sermo* 32. Au reste, l'anxiété des Thessaloniens ne portait pas sur la résurrection de leurs frères défunts, mais sur leur participation aux joies du glorieux avènement de Jésus-Christ.

13. Pourquoi les fidèles auraient-ils tort de s'affliger d'une manière démesurée au sujet de leurs morts. — *Si enim credimus...* La forme donnée à l'assertion n'est hypothétique qu'en apparence, dès là qu'il est question de deux dogmes essentiels du christianisme (*Jesus mortuus... et resurrexit*). Le sens est donc : Puisque nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, de même nous devons croire que Dieu ramènera avec lui... L'argument est très condensé; mais il était plein de clarté pour ces néophytes, qui avaient entendu naguère les développements de l'apôtre, comme il l'est encore pour ceux qui ont tant soit peu étudié sa doctrine. Entre le Christ et les chrétiens, il existe une union des plus étroites, à tel point qu'ils ne forment tous ensemble qu'un seul et même organisme, un seul et même corps : Jésus-Christ est la tête, le chef; les fidèles sont les membres. Ce que ce divin chef exécute et expérimente, ses membres mystiques l'éprouvent aussi; ils sont morts avec lui, ils participeront de même à sa résurrection. Cf. Rom. VI, 3 et ss., etc. — Les mots *per Jesum* ne se rapportent pas au verbe *dormierunt*, car on s'attendrait dans ce cas à une autre formule (« in Jesu »; voyez les vers. 16, « mortui qui in Christo... »), mais à *adducet*. Saint Paul part de cette pensée, que c'est Dieu qui a ressuscité Notre-Seigneur Jésus-Christ (cf. Rom. IV, 24 et VII, 4; I Cor. VI, 14 et XV, 15; II Cor. IV, 14; Gal. I, 1; Eph. I, 20, etc.). C'est Dieu aussi, mais par l'intermédiaire de Jésus, qui ressuscitera un jour les chrétiens (cf. I Cor. XV, 21, etc.), et qui les réunira à leur bien-aimé Sauveur (*cum eo*), lors de son apparition glorieuse à la fin des temps.



Génie funèbre.  
(Pierre gravée.)

sait l'avènement très prochain. — Paul les engage d'abord, d'une manière générale, à ne point s'attrister au sujet de leurs morts *sicut et ceteri qui...* Les « autres », dont l'apôtre parle ici avec un accent pathétique, sont évidemment les païens, dont le manque d'espérance était

14. Hoc enim vobis dicimus in verbo Domini, quia nos qui vivimus, qui residui sumus in adventum Domini, non praeveniemus eos qui dormierunt.

15. Quoniam ipse Dominus in jussu, et in voce archangeli, et in tuba Dei descendet de caelo; et mortui qui in Christo sunt resurgent primi.

16. Deinde nos, qui vivimus, qui relinquamur, simul rapiemur cum illis in

14. Car voici ce que nous vous déclarons, d'après la parole du Seigneur : nous les vivants, qui sommes réservés pour l'avènement du Seigneur, nous ne devancerons pas ceux qui se sont endormis.

15. Car le Seigneur lui-même, au signal donné, à la voix d'un archange et au son de la trompette de Dieu, descendra du ciel, et ceux qui seront morts dans le Christ ressusciteront d'abord.

16. Ensuite nous, les vivants, qui aurons été laissés, nous serons enlevés ensemble

14-16. Brève description du second avènement de Jésus-Christ. C'est ici la réponse proprement dite de l'apôtre à la question tacite ou formelle des Thessaloniciens : elle développe la promesse consolante du vers. 13. — *Hoc enim... dicimus...* Formule solennelle d'introduction. Paul annonce qu'il va parler *in verbo Domini* (ἐν λόγῳ κυρίου), et il entend certainement par l'expression « parole du Seigneur » une révélation qu'il tenait directement du Christ (saint Jean Chrysostome, et la plupart des commentateurs croyants; comp. I Cor. VII, 10; Gal. II, 2, etc.), et non pas une des prédictions faites autrefois par le divin Maître à ses disciples (par exemple, Matth. XXIV, 31). — *Nos qui vivimus*. Ces mots sont expliqués par les suivants, *qui residui... in adventum...* Il s'agit donc des chrétiens qui vivront encore lorsque Jésus-Christ fera soudain son apparition pour juger les vivants et les morts. Ici et au vers. 16, comme en plusieurs autres endroits où il traite de la fin du monde (cf. Rom. XIII, 11; I Cor. XV, 51-52; II Cor. V, 4), saint Paul se met directement en scène, non parce qu'il croyait que cet avènement était prochain, mais par une simple figure de rhétorique (l'« enalage personæ »), ainsi que l'admettent presque unanimement les interprètes catholiques, à la suite de saint Jean Chrysostome, de Théodoret, d'Étienne, etc. Dans ce passage, de même que dans les lignes parallèles I Cor. XV, 51 et ss., il ne se propose nullement de fixer la date du second avènement de Jésus, date qu'il avouera bientôt ne pas connaître (cf. V, 1 et ss.); il se borne à exposer les faits d'après leur ordre successif. Voyez nos commentaires de Rom. VIII, 11, et de I Cor. XV, 51. L'apôtre indique lui-même ailleurs, II Thess. II, 2 et ss., ce qui retardait alors la fin des temps. — *Non praeveniemus...* Cette expression fait image; elle a pour base la course dans l'arène, si familière à saint Paul. Les chrétiens de Thessalonique craignaient que leurs frères défunts n'eussent aucune part aux fêtes triomphales du retour de Jésus-Christ; Paul dit, au contraire, qu'ils y assisteront en même temps que ceux qui vivront alors. Ces derniers ne jouiront d'aucun privilège par rapport à eux. — *Quoniam...* (vers. 15). Ici commence la description de quelques-unes des circonstances qui accompagneront la παρουσία

(Vulg., « adventus »; comp. le vers. 14<sup>b</sup>), c.-à-d., le second avènement du Christ. Elle est destinée à démontrer qu'en vérité les vivants « ne devanceront pas » les morts en ce grand jour; ce sont au contraire les morts qui auront la priorité. Parmi les faits qu'il mentionne, l'auteur choisit ceux qui vont directement à son sujet; il néglige entièrement les autres. — *Ipsa Dominus*. Le pronom est accentué, et met le substantif très fortement en relief : le Seigneur Jésus-Christ lui-même, dans sa personne auguste, descendu du ciel sur la terre pour remplir son rôle de juge souverain. — *In jussu*. Le mot grec κέλευσμα désigne d'ordinaire l'ordre que le chef d'une armée adresse à ses soldats. Cet ordre représente le signal de la résurrection des morts, donné ou par Dieu le Père, ou par Notre-Seigneur Jésus-Christ, au moyen, soit de la voix retentissante d'un archange, *in voce...* (l'archange saint Michel, d'après de nombreux interprètes catholiques; saint Thomas d'Aquin, Nicolas de Lyre, Estius, etc.), soit d'une trompette divine, *in tuba...* Sur ce dernier trait, voyez I Cor. XV, 52 et le commentaire. — A ce triple signal, le Christ descend de caelo, environné d'anges nombreux. Et aussitôt se passeront les faits qui avaient tant d'importance pour rassurer les cœurs troublés de Thessalonique. — *Mortui qui in Christo...* C.-à-d., les chrétiens fidèles et saints qui, même après leur mort, sont demeurés unis à Jésus-Christ. L'apôtre ne parle pas des pécheurs, parce que cela n'entraîne pas dans son plan. — *Resurgent primi*. D'après la meilleure leçon du grec : en premier lieu (πρώτον, « primum »); c.-à-d., avant les chrétiens qui vivront encore à cette époque. — *Deinde nos...* (vers 16). Les faits se succéderont avec une étonnante rapidité, comme il est dit I Cor. XV, 52. — *Simul rapiemur*. Ce verbe suppose l'action d'une force soudaine, irrésistible, qui entraînera au-devant du Christ, dans les sphères inférieures du ciel (*in nubibus*; cf. Matth. XXIV, 30), tous les chrétiens, qui ne formeront plus désormais qu'une seule catégorie, sans distinction de morts et de vivants. Comp. I Cor. XV, 52<sup>b</sup>, où il est parlé de la transformation mystérieuse qui aura lieu pour ces derniers. — *In aera*. Et de là dans le ciel, où se vérifiera la parole pleine de suavité qui

avec eux dans les nuées, pour aller à la rencontre du Seigneur dans les airs; et ainsi nous serons pour toujours avec le Seigneur.

17. Consoloz-vous donc les uns les autres par ces paroles.

nubibus obviam Christo in aera; et sic semper cum Domino erimus.

17. Ita que consolamini invicem in verbis istis.

## CHAPITRE V

1. Quant aux temps et aux moments, mes frères, vous n'avez pas besoin que nous vous en écrivions;

2. car vous savez fort bien vous-mêmes que le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit.

3. En effet, lorsqu'ils diront : Paix et sûreté, alors une ruine soudaine les surprendra, comme font les douleurs de l'enfantement pour une femme enceinte, et ils n'échapperont point.

4. Mais vous, frères, vous n'êtes pas

1. De temporibus autem et momentis, fratres, non indigetis ut scribamus vobis;

2. ipsi enim diligenter scitis quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet.

3. Cum enim dixerint : Pax et securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in utero habenti, et non effugient.

4. Vos autem, fratres, non estis in

termine la description : *et sic semper...* Cf. Joan. xii, 26 et xiv, 3.

17. Conclusion. — *Itaque consolamini...* En effet, le court exposé qui précède enlevait aux Thessaloniens tout motif d'anxiété au sujet de leurs morts.

2° L'époque du second avènement de Jésus-Christ est incertaine; c'est pourquoi le chrétien doit se tenir toujours prêt. V, 1-11.

CHAP. V. — 1-3. Le jour du Seigneur viendra subitement, comme un voleur. — *De temporibus... et momentis*. Dans le grec : Quant aux temps (τῶν χρόνων) et aux époques (τῶν καιρῶν). Ces deux substantifs sont souvent associés dans le Nouveau Testament. Le premier est plus général. Cf. Act. i, 7, etc. Il s'agit, d'après le vers. 2, du temps qui doit s'écouler jusqu'au second avènement de Jésus. — *Non... ut scribamus*. D'une manière plus impersonnelle dans le grec : Vous n'avez pas besoin qu'on vous écrive (là-dessus). Le motif pour lequel une communication écrite n'était pas nécessaire sur ce point est aussitôt indiquée : *ipsi enim... scitis...* (vers. 2). Les fidèles de Thessalonique avaient reçu à ce sujet des instructions orales suffisantes. Ce que Paul leur avait appris sur la fin des temps est résumé dans la phrase : *dies Domini sicut fur... ita...* Le jour du Seigneur (Jésus-Christ) ne diffère pas de la *παρουσία* ou de son avènement (comp. le vers. 14), glorieux et terrible tout ensemble. Sur cette expression, empruntée à l'Ancien Testament (Joel, i, 15; ii, 1-2, etc.; Am. v, 18), voyez I Cor. i, 8 et les notes; v, 5; II Cor. i, 14; II Thess. ii, 18, etc. L'apôtre emprunte le langage même du Christ, lorsqu'il dit que ce

jour viendra comme un voleur (cf. Matth. xxiv, 43-44; Luc. xii, 39; voyez aussi II Petr. iii, 10, etc.). Il ajoute le trait *in nocte* pour compléter l'image, car souvent les voleurs choisissent la nuit afin de commettre plus sûrement leurs forfaits. Cette comparaison indique donc tout à la fois que le moment en question est inconnu, qu'il sera périlleux et qu'il faut prendre ses précautions pour n'être pas pris au dépourvu. — *Cum enim...* (vers. 3). L'auteur continue de mettre en relief, au moyen d'autres figures, le caractère soudain et dangereux de l'arrivée du Christ. Les hommes des derniers jours du monde, non moins frivoles que ceux de l'époque de Noé (cf. Matth. xxiv, 36-39), se diront follement les uns aux autres : *Pax et securitas* (réminiscence probable d'Ézéchiel, xiii, 10); mais, à l'heure même, *repentinus... superveniet interitus* (ὄλεθρος, la ruine), sous la forme de l'apparition du souverain juge. — *Sicut dolor in utero...* Image souvent employée dans l'Ancien Testament, pour représenter les châtements divins. Elle représente une douleur soudaine, violente, inévitable. — *Et non effugient*. La sentence de ces coupables est certaine. Cf. II Thess. i, 9, etc.

4-11. Les vrais chrétiens ne seront pas surpris par l'avènement du Christ, parce qu'ils vivent dans une vigilance perpétuelle. — *Vos autem* : par opposition aux hommes légers ou coupables dont le vers. 3 a tracé le portrait et le sort. — *Non estis in tenebris*. L'apôtre exprime la confiance que ses chers Thessaloniens ne sont pas dans une fausse sécurité. Comme il a parlé au vers. 2 du « fur in nocte », il poursuit cette même image, en disant que ses

tenebris, ut vos dies illa tanquam fur comprehendat;

5. omnes enim vos filii lucis estis, et filii diei : non sumus noctis, neque tenebrarum.

6. Igitur non dormiamus sicut et ceteri, sed vigilemus, et sobrii simus.

7. Qui enim dormiunt, nocte dormiunt; et qui ebrii sunt, nocte ebrii sunt.

8. Nos autem qui diei sumus, sobrii simus, induti lorica[m] fidei et caritatis, et galeam spem salutis;

9. quoniam non posuit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis per Dominum nostrum Jesum Christum,

10. qui mortuus est pro nobis, ut sive vigilemus, sive dormiamus, simul cum illo vivamus.

dans les ténèbres, pour que ce jour vous surprenne comme un voleur;

5. car vous êtes tous des enfants de la lumière et des enfants du jour; nous ne sommes point *enfants* de la nuit, ni des ténèbres.

6. Ne dormons donc pas comme les autres; mais veillons, et soyons sobres.

7. Car ceux qui dorment, dorment pendant la nuit; et ceux qui s'enivrent, s'enivrent pendant la nuit.

8. Mais nous, qui sommes du jour, soyons sobres, ayant revêtu la cuirasse de la foi et de la charité, et ayant pour casque l'espérance du salut;

9. car Dieu ne nous a pas destinés à la colère, mais à acquérir le salut par Notre-Seigneur Jésus-Christ,

10. qui est mort pour nous, afin que, soit que nous veillions, soit que nous dormions, nous vivions ensemble avec lui.

lecteurs n'ont rien à craindre du voleur, puisqu'ils ne sont pas dans les ténèbres, mais en pleine lumière. — *Omnes enim...* (vers. 5). Preuve que les Thessaloniciens ne vivent pas dans les ténèbres morales du péché (cf. Rom. II, 19; II Cor. IV, 6, etc.), et n'ont pas à redouter l'arrivée subite du jour du Seigneur. La lumière, c.-à-d. la sainteté, forme leur nature,

blème d'une vie molle et sans vigueur), ni orgie (symbole de la vie sensuelle et corrompue) : *Nos autem... sobrii...* (vers. 8). — *Induti...* L'apôtre passe tout à coup à une métaphore d'un autre genre, comme au passage parallèle Rom. XIII, 12-13, où l'image des ténèbres est remplacée subitement par celle de l'armure spirituelle; mais c'est surtout Eph. VI, 13-17, que cette



Casques grecs. (D'après les monuments.)

leur élément vital (*filii lucis* et *filii diei* sont des hébraïsmes faciles à saisir) — *Non sumus noctis...* Répétition de la pensée en termes négatifs. Comp. le vers. 4. Notez l'emploi de la première personne du pluriel; Paul s'unit à ses néophytes pour répudier fortement les ténèbres morales. — *Igitur non dormiamus...* (vers. 6). Application pratique du langage allégorique des vers. 4 et 5. Le temps de la nuit est d'ordinaire consacré au sommeil; les anciens y plaçaient leurs festins, qui dégénéraient souvent en orgies (*qui enim...*, et *qui...*; vers. 7). Puisqu'il n'y a pas de nuit pour les chrétiens, il ne doit y avoir pour eux, sous le rapport spirituel, ni sommeil (em-

dernière reçoit un développement complet. Saint Paul ne mentionne ici que deux armes défensives (les principales, il est vrai : *lorica...* et *galeam...*), qu'il rattache aux trois vertus théologiques (*fidei* et *caritatis*, *spem...*), c.-à-d., aux trois qualités essentielles du chrétien. Cf. I, 3-4. — *Quoniam non...* (vers. 9). La mention de l'espérance amène l'auteur à signaler brièvement la base solide sur laquelle elle s'appuie : Dieu nous a visiblement destinés au salut éternel, et non pas à la damnation, puisqu'il nous a rachetés par la mort de Jésus-Christ. — *Ut... simul...* (vers. 10). La conséquence pratique de cette mort, c'est la nécessité, pour les croyants,

11. C'est pourquoi consolez-vous mutuellement, et édifiez-vous les uns les autres, comme vous le faites d'ailleurs.

12. Nous vous prions, mes frères, d'avoir de la considération pour ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent dans le Seigneur, et qui vous avertissent;

13. ayez pour eux une grande affection, à cause de leur œuvre; vivez en paix avec eux.

14. Nous vous en prions, frères, prenez ceux qui sont dans le désordre, consolez ceux qui sont battus, soutenez les faibles, soyez patients envers tous.

15. Prenez garde que personne rende à autrui le mal pour le mal; mais poursuivez toujours le bien, et entre vous, et envers tous.

11. Propter quod consolamini invicem, et ædificate alterutrum, sicut et facitis.

12. Rogamus autem vos, fratres, ut noveritis eos qui laborant inter vos, et præsent vobis in Domino, et monent vos;

13. ut habeatis illos abundantius in caritate propter opus illorum; pacem habete cum eis.

14. Rogamus autem vos, fratres, corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes.

15. Videte ne quis malum pro malo alicui reddat; sed semper quod bonum est sectamini in invicem, et in omnes.

de mener une existence nouvelle, puisée en lui et à jamais unie à la sienne. Comp. Rom. XIV, 8-9, passage qui a beaucoup d'analogie avec celui-ci. — Les verbes *vigilemus* et *dormiamus* ne sont pas pris ici dans le même sens qu'au vers. 6, puisqu'alors le second était synonyme de vivre dans le péché. Ils signifient maintenant, d'après le contexte: Soit que nous vivions, soit que nous soyons morts. — *Propter quod...* (vers. 14). Conclusion qui reproduit, avec quelques développements, celle de IV, 17. — *Edificate...* C'est une métaphore très paulinienne, pour marquer « toute espèce d'heureuse influence spirituelle exercée par les uns sur les autres, au moyen de la parole et de l'exemple. » Cf. I Cor. VIII, 1; x, 23; Eph. II, 20 et ss., etc. — *Sicut et facitis*. Éloge délicat pour les lecteurs. Cf. IV, 10.

§ III. — Quelques autres exhortations morales.  
V, 12-21.

Elles se rapportent à des devoirs sociaux et religieux de divers genres.

1° Quelques obligations imposées par la charité chrétienne. V, 12-16.

12-13. Devoirs des fidèles envers leurs chefs spirituels. — *Rogamus autem...* Formule toute paternelle de commandement. Comp. le vers. 14 et IV, 1. — *Ut noveritis*. S'il est vrai qu'un pasteur doit bien connaître son troupeau, il faut aussi que les ouailles connaissent leurs pasteurs, qu'elles comprennent à fond la dignité et la nature délicate, difficile, des fonctions de ceux que la Providence a placés à leur tête; elles apprendront ainsi de quelle manière elles doivent se conduire envers eux. — Saint Paul ne désigne pas, cette fois, les ministres sacrés par leur titre accoutumé de prêtres ou d'évêques, mais par leurs emplois principaux, bien capables, à la façon dont ils sont présentés, d'exciter l'estime et la reconnaissance affec-

tueuse des fidèles. *Qui laborant...* τοῦς κοπιῶντας... , ceux qui travaillent péniblement parmi vous et pour vous. *Et præsent...* : ceux qui président, qui gouvernent, et qui ont ainsi la responsabilité des âmes. L'auteur caractérise ce verbe par les mots in *Domino*, qui expriment la nature spirituelle du gouvernement ecclésiastique exercé au nom du Seigneur Jésus. *Et monent...* : ceux qui sont chargés d'avertir les croyants, de leur montrer leurs fautes et la voie droite du salut. — *Ut habeatis...* (vers. 13). L'apôtre ne veut pas que les chrétiens se bornent à estimer leurs pasteurs; il leur recommande aussi de les avoir en affection d'une manière toute particulière (*abundantius in caritate*; l'adverbe grec ὑπερεκπερισσῶς a une vigueur extraordinaire). — *Pacem... cum eis*. La *pacem* s'est conformée à la variante ἐν αὐτοῖς, tandis que, d'après la meilleure leçon, il faut lire : ἐν αὐτοῖς, parmi vous. Ce trait se rattache donc à l'alléa suivant.

\* 14-16. Quelques devoirs mutuels des chrétiens. D'abord le zèle pour le bien spirituel du prochain, vers. 14<sup>a</sup>, puis un parfait esprit de concorde, vers. 14<sup>b</sup>-15. — *Corripite* (d'après le grec : avertissez) *inquietos*. L'adjectif ἀτακτοῦς désigne étymologiquement des hommes qui abandonnent leur rang (τάξις), et qui sont par là même en dehors de l'ordre. Paul a déjà mentionné certains fidèles de Thessalonique qui s'étaient mis dans ce cas (cf. IV, 11 et les notes), et nous les retrouvons dans la seconde épître (II Thess. III, 6, 11). — *Pusillanimes*. Ces âmes, plus ou moins découragées, avaient besoin de paroles réconfortantes et consolantes. — *Infirmos* : ceux dont la foi ou la conscience pratique était faible encore. Cf. I Cor. VIII, 1 et ss. — *Patientes... ad omnes* : non seulement envers leurs frères, mais envers tous les hommes sans exception. Comp. le vers. 15<sup>b</sup>. — *Ne quis malum...* (vers. 15). Les Thessaloniens recevaient beaucoup de mal des Juifs et des païens; l'apôtre leur recom-

16. Semper gaudete.  
 17. Sine intermissione orate.  
 18. In omnibus gratias agite; hæc est enim voluntas Dei in Christo Jesu, in omnibus vobis.  
 19. Spiritum nolite extinguere.  
 20. Prophetias nolite spernere;  
 21. Omnia autem probate, quod bonum est tenete.  
 22. Ab omni specie mala abstinete vos.  
 23. Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia, ut integer spiritus vester,

16. Soyez toujours dans la joie.  
 17. Priez sans cesse.  
 18. Rendez grâces en toutes choses; car c'est là ce que Dieu veut de vous tous en Jésus-Christ.  
 19. N'éteignez pas l'Esprit.  
 20. Ne méprisez pas les prophéties;  
 21. mais examinez toutes choses, retenez ce qui est bon.  
 22. Abstenez-vous de toute espèce de mal.  
 23. Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même en toute manière, afin que tout

mande, à la suite de Jésus-Christ (cf. Matth. v, 44), de rendre toujours le bien en échange du mal. — *Sectamini*. A la lettre dans le grec : Poursuivez; c.-à-d., recherchez avec empressement. — *Semper gaudete*. Car, même dans ses tribulations extérieures et ses peines intimes, le chrétien qui aime vraiment son Dieu possède au fond de son cœur une source inépuisable de sainte joie.

2° Quelques obligations religieuses. V, 17-20.

17-18. Dispositions intérieures dans lesquelles le vral croyant doit se tenir par rapport à Dieu. — *Sine intermissione*... Quoi que nous fassions, où que nous soyons, il faut demeurer en communion constante avec Dieu, par la prière proprement dite, ou par l'esprit de prière. Cf. Matth. v, 44; Luc. vi, 27-28; Rom. xii, 17. — *In omnibus gratias*... (vers. 18). Non seulement dans les circonstances heureuses, mais aussi dans l'adversité, puisque tout vient de la main de Dieu. — *Hæc est enim*... Ce motif porte sur les trois avis donnés en dernier lieu. — *Voluntas Dei in Christo*... C.-à-d. : ce que Dieu veut que vous pratiquiez et dont la réalisation vous est rendue possible par votre union à Jésus-Christ. Ou bien : la volonté de Dieu, qui vous a été manifestée en Jésus-Christ et par Jésus-Christ.

19-20. Conduite à tenir par rapport aux dons de l'Esprit-Saint et relativement au péché. — *Spiritum nolite*... Il n'y a pas de doute que le mot πνεύμα ne représente ici la troisième personne de la sainte Trinité. Nous savons, par le livre des Actes (cf. iv, 31; viii, 17; x, 45, etc.), et par les épîtres de saint Paul (cf. Rom. xii, 6; I Cor. xii, 10; xiv, 1-5, etc.), que ce divin Esprit répandait fréquemment ses faveurs sur les premiers fidèles, sous la forme du don de prophétie, du don des langues, etc. L'apôtre le compare à une flamme ardente, qui embrasait et consumait les cœurs, et il recommande instamment de ne pas éteindre ce feu sacré : ce qui arriverait, si l'Esprit-Saint rencontrait de l'indifférence, de la froideur, du scepticisme ou le péché, et encore, si l'on s'opposait à ses opérations célestes. — *Prophetias nolite*... L'exhortation passe à un fait particulier, et à une des manifestations les plus ordinaires de l'Esprit de Dieu à cette époque. Cf. Rom. xii, 6; II Cor.

xii, 10, etc. — S'il ne faut pas mépriser toutes les prophéties, les jugeant fausses ou inutiles, il est nécessaire, d'autre part, de s'assurer qu'elles sont réellement divines dans leur source, et qu'elles ne proviennent pas de l'illusion ou de la malice : *omnia... probate*. Conseil plein de sagesse, puisqu'il y a toujours eu des faux prophètes à côté des vrais. « Le discernement des esprits » était même alors un don spécial (cf. I Cor. xii, 9; I Joan. iv, 1-3). — *Quod bonum*... Directement : ce qu'il y a de bon et de fondé dans les prophéties. Mais le conseil peut fort bien aussi se généraliser, et il est même probable, à cause de l'emploi des verbes κατέχετε (*tenete*) et ἀπέχεσθε (*abstinez*) vos), que saint Paul a eu l'intention d'opposer l'une à l'autre ces deux pensées : Tenez fermement à ce qui est bien, abstenez-vous de toute espèce de mal. Il s'agit, évidemment, du bien et du mal moral, de la vertu et du péché. — *Ab omni specie mala*. Cette traduction de la Vulgate n'est pas fautive en elle-même, car le grec εἶδος désigne aussi l'apparence extérieure; mais elle est moins vraisemblable ici, la pensée étant plutôt générale.

## ÉPILOGUE

Il se compose d'un souhait tout apostolique, vers. 23-24, d'une demande de prières, vers. 25, d'une salutation finale, vers. 26, d'une recommandation pressante, vers. 27, d'une dernière bénédiction, vers. 28.

1° Vœu solennel de l'apôtre. V, 23-24.

23-24. Certain que les efforts du chrétien en vue de la sainteté sont complètement vains sans la grâce divine, Paul joint à ses recommandations une fervente prière pour les rendre efficaces. — Le pronom *ipse* est accentué. Cf. iii, 11. — La locution *Deus pacis* est chère à notre auteur. Cf. Rom. xvi, 20; II Cor. xiii, 11; Phil. iv, 9; II Thess. iii, 16, etc. Le Dieu de paix est le Dieu « de qui vient tout vrai bonheur, notamment celui de l'âme, qui se sent réconciliée avec son créateur et son juge. » — *Sanctificet... per omnia*. D'après le grec : Vous sanctifiez tout entiers (ὁλοτελεῖς). Ce trait suppose, et tel est bien le cas d'après iii, 13, que les lecteurs vivaient déjà dans la sainteté chrétienne; mais l'apôtre

voire esprit, votre âme et votre corps soient conservés irréprochables lors de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

24. Celui qui vous a appelés est fidèle; c'est lui qui fera cela.

25. Frères, priez pour nous.

26. Saluez tous les frères par un saint baiser.

27. Je vous conjure par le Seigneur de faire en sorte que cette lettre soit lue à tous les saints frères.

28. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen.

et anima, et corpus sine querela in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur.

24. Fidelis est qui vocavit vos; qui etiam faciet.

25. Fratres, orate pro nobis.

26. Salutate fratres omnes in osculo sancto.

27. Adjuro vos per Dominum, ut legatur epistola hæc omnibus sanctis fratribus.

28. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen.

voudrait que leur perfection fût encore plus complète. — *Ut integer...* Cet adjectif retombe sur les trois substantifs qui suivent : *spiritus* (πνεῦμα), *anima* (ψυχή) et *corpus*. L'auteur développe son souhait, et demande que tout l'être de ses chers néophytes soit envahi et pénétré par la sainteté. On s'est demandé parfois bien à tort, à propos de ce passage, si saint Paul divisait l'être humain en trois parties : l'esprit, l'âme et le corps (cf. Hebr. iv, 12). Il est évident par ses épîtres que, pour lui, le πνεῦμα et la ψυχή ne sont pas deux principes distincts, mais un seul et même principe, envisagé sous des aspects divers : l'âme supérieure, pour ainsi dire, en tant qu'elle possède la raison, la liberté, etc., et l'âme inférieure, qui est en rapport avec les sens et qui anime le corps. Voyez aussi I Cor. xv, 44. — *Sine querela*, ἀμείπτως : d'une manière irréprochable. Paul désire qu'au jour tout ensemble doux et redoutable du second avènement de Jésus (*in adventu...*, ἐν τῇ παρουσίᾳ...), les Thessaloniciens soient tellement saints dans leur personne entière, tellement purifiés de tout péché et remplis de toute vertu, qu'ils n'aient à craindre aucun reproche du souverain juge, et qu'ils n'éprouvent aucune honte devant les hommes. Cette parole non plus ne dit rien sur l'époque précise du retour du Christ. — *Fidelis est...* (vers. 24). Ce que l'apôtre vient de souhaiter à ses lecteurs est absolument au-dessus des forces humaines; mais il leur rappelle qu'ils peuvent compter sur Dieu pour parvenir à une telle

sainteté. En effet, d'un côté, il les a appelés à la foi chrétienne (*vocavit...*), et, de l'autre, il est fidèle à tenir ses promesses; il les aidera donc à réaliser tout ce que contenait son appel (*qui etiam...*).

2° Quelques demandes. V, 25-28.

25. Demande de prières. — *Orate pro...* D'après quelques anciens manuscrits : Priez aussi (καί) pour nous. II Thess. III, 1-2, Paul indique les grâces qu'il désirait alors plus particulièrement obtenir par l'intervention des Thessaloniciens.

26. Salutation finale. — *Salutate... in osculo...* Sur cette formule, voyez Rom. xvi, 16 et le commentaire; I Cor. xvi, 20, etc.

27. Recommandation pressante au sujet de cette épître. — *Adjuro... per Dominum*. Introduction solennelle. L'apôtre souhaitait vivement que tous les fidèles de Thessalonique eussent connaissance de sa lettre, parce qu'il savait qu'elle contenait des communications importantes pour tous, en ce qui concernait son affection pour eux, ses efforts pour revenir auprès d'eux, la confiance qu'ils lui inspiraient, ses instructions doctrinales sur la fin du monde et ses exhortations morales. — *Omnibus... fratribus*. L'épithète *sanctis* manque en de nombreux manuscrits.

28. Dernière bénédiction : *Gratia Domini...* Elle revient à la fin de toutes les épîtres de saint Paul, sous une forme plus ou moins brève. Cf. I Cor. xvi, 23; Phil. iv, 23, etc.



# DEUXIÈME ÉPITRE

## AUX THESSALONIENS

### INTRODUCTION

1° *L'occasion et le but de l'épître.* — Quelque temps après l'envoi de sa première lettre, saint Paul reçut, soit par écrit, soit oralement, des nouvelles de l'Église de Thessalonique. L'état général des néophytes était à peu près le même qu'à l'époque où il leur avait écrit précédemment<sup>1</sup>. La persécution continuait de sévir contre eux avec un redoublement de violence; mais ils la supportaient toujours avec courage<sup>2</sup>. Aussi avaient-ils fait des progrès réels dans les vertus chrétiennes. Néanmoins, cette fois encore, et à peu près pour les mêmes motifs, certains points laissaient à désirer. La question du second avènement de Notre-Seigneur n'avait pas cessé de jeter du trouble dans les esprits<sup>3</sup>. Sans doute, les explications antérieures de l'apôtre avaient paru pleinement satisfaisantes; mais, comme elles n'avaient pas déterminé l'époque du retour de Jésus-Christ, on continuait de s'inquiéter sur ce fait spécial. De nombreux chrétiens l'attendaient dans un avenir très prochain, et plusieurs ayant confirmé cette croyance à l'aide de fausses prophéties, et même d'une prétendue lettre de l'apôtre, forgée pour la circonstance<sup>4</sup>, l'agitation fut bientôt à son comble; aussi l'abus signalé déjà dans la première épître, à savoir, l'abandon du travail et le désœuvrement, s'était-il tristement accru<sup>5</sup>. La réception de ces nouvelles, bonnes ou fâcheuses, fut l'occasion de la seconde épître aux Thessaloniens.

Le but de l'auteur est tout indiqué par là même. Il consiste : 1° à louer encore les fidèles de leur courage et de leurs progrès; 2° à réfuter, en rétablissant la vérité des faits, les illusions qui régnaient toujours à Thessalonique sur la fin du monde, et c'était là le point principal; 3° à attaquer de nouveau, avec plus de vigueur et de sévérité, la vie oisive de certains chrétiens.

4° *La date et le lieu de la composition.* — Les commentateurs sont d'accord pour dire que cette épître dut suivre d'assez près, de quelques semaines ou tout au plus de quelques mois, celle que nous venons d'étudier<sup>6</sup>. Les deux lettres

<sup>1</sup> Voyez la p. 425.

<sup>2</sup> Cf. II Thess. I, 3-4.

<sup>3</sup> II Thess. II, 1 et ss.

<sup>4</sup> II Thess. II, 2.

<sup>5</sup> Cf. II Thess. III, 6 et ss.

<sup>6</sup> Telle était déjà l'opinion de Théodoret.



traitent, en effet, un sujet à peu près identique, et supposent la même situation extérieure et intérieure, par conséquent la même époque. La mention simultanée de Silas et de Timothée dans la salutation <sup>1</sup> conduit à un résultat analogue, puisque ces deux disciples ne demeurèrent que peu de temps ensemble auprès de Paul. Cette mention prouve que la deuxième épître fut pareillement écrite de Corinthe <sup>2</sup>, et non d'Athènes, comme on l'a prétendu parfois <sup>3</sup>. La date vraisemblable est donc la fin de l'année 53 ou le commencement de 54.

Il est étrange de voir que quelques interprètes ou critiques ont renversé l'ordre des deux épîtres aux Thessaloniens, attribuant le premier rang à celle que nous nommons la seconde, et vice versa. L'apôtre lui-même les a réfutés d'avance, en mentionnant sa première lettre dans la deuxième <sup>4</sup>. D'ailleurs, quand on les lit avec attention, il est évident qu'elles occupent vraiment leur place naturelle, car la seconde complète visiblement l'enseignement de la première. Celle-ci possède une autre marque infaillible d'antériorité dans sa partie personnelle et historique : la fraîcheur des impressions prouve que saint Paul a quitté récemment ses lecteurs ; tandis qu'ici il est plus calme dans ses témoignages d'affection.

<sup>3o</sup> *Le sujet et le plan de la lettre* <sup>5</sup>. — Le contenu est au fond le même que celui de la première épître, et il en devait être ainsi, puisque les deux écrits ont été composés en des circonstances presque identiques, à des époques très rapprochées.

Après un préambule relativement long, I, 1-12, dans lequel l'apôtre insère la salutation, l'action de grâces et la prière accoutumées, nous trouvons deux parties, l'une dogmatique, II, 1-16, l'autre morale, III, 1-15, et une conclusion très brève, III, 16-18. La partie doctrinale insiste sur ce fait, que le second avènement du Christ ne saurait avoir lieu immédiatement, attendu qu'il doit être précédé de l'apparition de l'Antechrist et d'un déploiement extraordinaire du mal sous toutes ses formes. La partie morale contient plusieurs recommandations pressantes <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> II Thess. I, 1.

<sup>2</sup> Voyez la p. 426.

<sup>3</sup> De nouveau on lit à la fin de l'épître dans quelques manuscrits grecs : Elle a été écrite d'Athènes. Ces sortes de notes, ajoutées après coup, ont une valeur très relative.

<sup>4</sup> Cf. II Thess. II, 14.

<sup>5</sup> Pour l'authenticité, voyez l'Introd. gén., p. 8 et 9. Elle a été attaquée assez vivement de nos jours par les rationalistes, au moyen de

leurs arguments intrinsèques habituels, que la critique sérieuse déclare « non fondés ». Notre épître serait, d'après eux, l'œuvre d'un faussaire, qui aurait repris pour son propre compte le thème du second avènement de Jésus-Christ, afin de le pousser plus avant.

<sup>6</sup> Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, p. 1308-1309. — Nous avons signalé plus haut, p. 12 et 426, les meilleurs commentaires catholiques.

## DEUXIÈME ÉPÎTRE

# AUX THESSALONIENS

### CHAPITRE I

1. Paulus, et Silvanus, et Timotheus, ecclesiae Thessalonicensium, in Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est, quoniam supercrescit fides vestra, et abundat caritas uniuscujusque vestrum in invicem ;

1. Paul, Silvain, et Timothée, à l'église de Thessalonique, qui est en Dieu notre Père, et en Jésus-Christ le Seigneur.

2. Que la grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ.

3. Nous devons sans cesse rendre grâces à Dieu à votre sujet, frères, comme cela est juste, parce que votre foi augmente de plus en plus, et que la charité de chacun de vous envers les autres va en croissant ;

#### PROLOGUE. I, 1-12.

Il contient les trois pensées qu'on rencontre habituellement en tête des épîtres de saint Paul : la salutation, l'action de grâces et la prière.

1° La salutation. I, 1-2.

CHAP. I. — 1. L'auteur et les destinataires de la lettre. — Il n'y a de différence, entre ce début et I Thess. I, 1, que dans l'insertion faite ici du pronom *nostro* (ἡμῶν) après les mots *in Deo Patre*. Encore est-il omis par divers manuscrits ; mais son authenticité est assez bien garantie. — Sur l'adjonction des noms de Silvain et de Timothée à celui de Paul, voyez les notes de I Thess. I, 1.

2. Pleux souhait de l'auteur à ses lecteurs : *Gratia... et pax...* Voyez Rom. I, 7 et le commentaire.

2° L'action de grâces à Dieu. I, 3-10.

Elle renferme aussi, comme d'ordinaire, quelques affectueuses paroles de félicitation, de consolation et d'encouragement pour les destinataires de l'épître.

3-5. L'apôtre remercie Dieu de l'affermissement

des Thessaloniens dans la foi, de leur charité mutuelle et de leur courage au milieu des persécutions qu'ils subissaient. — *Gratias agere debemus...* « Comme c'est Dieu qui opère le bien dans l'homme, c'est lui qu'il convient de remercier quand on le constate quelque part. » Saint Paul est admirablement fidèle à ce devoir. — *Ita ut dignum...* Ces mots insistent sur la nécessité de la gratitude envers Dieu. Le verbe « debemus » en marquait la raison subjective (il y a un sentiment intérieur qui nous porte à cela) ; ici nous entendons la raison objective (cela est juste, cela convient). — *Quoniam...* L'auteur passe à l'objet de sa reconnaissance, qu'il trouve d'abord dans la foi et dans la charité fraternelle de ses chers néophytes. — *Supercrescit* (ὑπεραυξάνει). Saint Paul emploie volontiers les verbes composés de ὑπέρ, pour donner plus de force à sa pensée. Ici : votre foi augmente de plus en plus, fait des progrès extraordinaires. Ses progrès s'étaient surtout manifestés, d'après le vers. 4, par le courage invincible qu'elle avait inspiré aux Thessaloniens parmi les persécutions dont ils étaient l'objet : rien n'avait été capable d'ébranler leurs convic-

4. de sorte que nous-mêmes nous nous glorifions de vous dans les églises de Dieu, à cause de votre constance et de votre fidélité dans toutes les persécutions et les tribulations que vous endurez.

5. Elles sont une preuve du juste jugement de Dieu, et elles servent à vous rendre dignes du royaume de Dieu, pour lequel aussi vous souffrez.

6. Car il est juste pour Dieu de rendre l'affliction à ceux qui vous affligent ;

7. et de vous donner, à vous qui êtes affligés, du repos avec nous lors de la révélation du Seigneur Jésus, qui viendra du ciel, avec les anges de sa puissance,

4. ita ut et nos ipsi in vobis gloriamur in ecclesiis Dei, pro patientia vestra, et fide, et in omnibus persecutionibus vestris, et tribulationibus quas sustinetis,

5. in exemplum justi iudicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo et patimini.

6. Si tamen justum est apud Deum, retribuere tribulationem iis qui vos tribulant ;

7. et vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de cælo cum angelis virtutis ejus,

tions religieuses. — *Et abundat caritas...* Déjà l'apôtre avait pu louer en eux cette vertu dès sa première épître (cf. I Thess. III, 9 ; IV, 9, etc.) ; mais elle avait grandi, elle aussi, considérablement. Le trait *uniuscujusque* est à relever, car il montre que cette charité fraternelle existait en tous sans exception. Les occasions de l'exercer ne manquaient pas, puisque la jeune chrétienté était plongée dans le creuset de l'épreuve. — *Ita ut et nos...* (vers. 4). Résultat naturel de ce qui précède. Dans sa première lettre, Paul disait qu'il n'ajoutait rien à l'éloge qu'il entendait faire des Thessaloniciens (cf. I Thess. I, 8) ; maintenant il n'en est plus de même, car ils se sont tellement avancés dans la pratique des principales vertus chrétiennes, qu'il se croit en droit de se glorifier devant les autres Églises, puisque c'est à son ministère que se rattachait leur conversion. — *In ecclesiis...* Il s'agit des Églises d'Achaïe, car l'apôtre était alors à Corinthe (Introd., p. 449). — *Pro patientia...* et... et... L'auteur indique dans le détail les points qui le rendaient saintement glorieux lorsqu'il vantait les fidèles de Thessalonique. Déjà il a été question dans la première épître, I, 3, de leur patience courageuse : là elle était associée à l'espérance ; elle l'est ici à la foi, c.-à-d., à la fidélité dans la foi. — *In omnibus persecutionibus...* Ces persécutions avaient pris naissance dès les premiers jours de la fondation de leur Église (cf. Act. XVII, 5 et ss. ; I Thess. I, 6) ; elles n'avaient pas cessé depuis (cf. I Thess. III, 3 et ss.). Elles ne formaient pas leur unique épreuve, puisque l'apôtre ajoute : *et tribulationibus...* — *In exemplum...* (vers. 5). L'auteur passe tout à coup à une autre idée, qu'il développera jusqu'à la fin du vers. 10. Voulant consoler les Thessaloniciens de leurs souffrances, il va leur offrir la douce perspective de la compensation qui les attend dans l'autre vie. C'est cette compensation, évidemment, qui sera un exemple du juste jugement de Dieu. La préposition *in* manque dans le grec, où le substantif ἑνδειγμα, exemple, est simplement au nominatif. — *Ut digni habeamini...* C'est précisément parce que Dieu est juste, que les chrétiens de

Thessalonique, si vaillants au milieu de leurs tribulations, seront jugés dignes d'avoir part au royaume de Dieu (lisez « regno Dei », au lieu de *in regno Dei*). Après tout, n'était-ce pas pour ce royaume même qu'ils souffraient (*pro quo et...*) ?

6-10. Dans l'autre vie, le Dieu de justice châtiara à jamais les persécuteurs de ses amis fidèles, et il accordera au contraire un repos et un honneur éternels à ces derniers. Passage important sous le rapport théologique, spécialement en ce qui concerne le jugement dernier et les peines éternelles de l'enfer. — La formule *si tamen* (εἴτερον) n'exprime pas un doute ; elle introduit au contraire un fait entièrement certain : Si, comme tous l'admettent, il est juste... — *Retribuere* (ἀνταποδοῦναι, verbe expressif que saint Paul et saint Luc sont seuls à employer dans le Nouveau Testament). Cette idée de la rétribution divine est développée sous la forme de contrastes frappants, qui opposent l'un à l'autre le sort des peux chrétiens, persécutés pour la cause du Christ (comp. les vers. 7, 10), et le sort de leurs persécuteurs implex (comp. les vers. 6, 8, 9). La première antithèse est exposée dans les vers. 6 et 7, la seconde dans les vers. 8-10. — *Tribulationem iis qui... tribulant.* Talion bien légitime. Comp. Luc. XVI, 25 ; Rom. II, 9 ; Col. III, 25, etc. — *Vobis qui tribulamini* (l'apôtre répète à dessein ce mot), *requiem...* Le grec ἀνεσι ; signifie à la lettre : « relaxatio, remissio. » La pensée est donc simplement négative, et elle est suggérée sous cette forme par la persécution qui sévissait alors : du soulagement, un état d'où les peines seront tout à fait exclues. — Le trait *nobiscum* est plein de délicatesse. Saint Paul ne se séparait pas de ses néophytes, lorsqu'il pensait au bonheur du ciel. Cf. II Cor. IV, 14 ; II Tim. IV, 8, etc. Actuellement il souffrait, lui aussi, et il était séparé des Thessaloniciens ; l'espoir d'une réunion sans fin dans la paix du ciel était une consolation pour lui comme pour eux. — *In revelatione* (ἐν τῇ ἀποκαλύψει). Ici et I Cor. I, 7 (cf. I Petr. I, 7, 13 et IV, 13), le second avènement

8. in flamma ignis dantis vindictam iis qui non noverunt Deum, et qui non obediunt evangelio Domini nostri Jesu Christi;

9. qui pœnas dabunt in interitu æternas a facie Domini, et a gloria virtutis ejus,

10. cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt, quia creditum est testimonium nostrum super vos, in die illo.

8. au milieu d'une flamme de feu, pour tirer vengeance de ceux qui ne connaissent pas Dieu, et qui n'obéissent point à l'évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

9. Ils subiront la peine d'une ruine éternelle, loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa puissance,

10. lorsqu'il viendra pour être, en ce jour-là, glorifié dans ses saints, et pour se faire admirer dans tous ceux qui auront cru, puisque vous avez cru au témoignage que nous avons rendu devant vous.

du Christ est appelé une révélation, une apocalypse, parce qu'en effet la majesté, la toute-puissance et les autres qualités divines du Sauveur nous y seront révélées sous un aspect inconnu jusqu'alors. Le tableau de l'apparition du Christ au dernier jour est tracé, comme dans la première épître (I Thess. iv, 15 et ss.), en quelques traits sobres et vigoureux, dont la plupart reproduisent d'ailleurs la scène grandiose racontée par Jésus lui-même, Matth. xxv, 31 et ss. — *De caelo*. Remonté au ciel le jour de son ascension glorieuse, il en descendra alors plein de gloire, entouré des anges qui forment sa cour et qui sont les instruments de sa puissance (*cum angelis virtutis...*). — *In flamma ignis*. D'après une variante moins autorisée: « in igne flammæ ». C'est la même pensée: dans un feu ardent, flamboyant. Les interprètes les meilleurs sont en désaccord au sujet de la connexion de cette clause. Les uns la rattachent à *dantis vindictam*, de sorte que saint Paul désignerait ici le feu comme l'élément terrible de la vengeance divine à l'égard des réprouvés. Cf. Matth. xxv, 41, etc. Les autres en font un développement des mots « in revelatione Domini... » et un des traits caractéristiques de l'avènement du Christ: de même que, dans l'Ancien Testament, les apparitions divines étaient habituellement accompagnées de flammes éclatantes, qui symbolisaient sa gloire et sa force irrésistible (cf. Ex. iii, 2 et ss.; xix, 18; Dan. vii, 9, etc.), de même en sera-t-il de celle du Christ à la fin des temps (cf. Apoc. xix, 12). Voyez Calmet, h. l. Quoique nous préférions ce second enchaînement, il nous semble évident que les mots « in flamma ignis » sont aussi destinés à préparer la description du châtimement des impies, châtimement dont ils indiquent la nature d'une manière au moins indirecte. — Ceux sur lesquels s'exorcera la vengeance du Seigneur sont désignés par deux expressions différentes: *qui non noverunt...*, et *qui non obediunt...* La première représente les païens, d'après Rom. i, 28; Gal. iv, 8; I Thess. iv, 5, etc.; en effet, ils étaient caractérisés tout d'abord par leur ignorance du vrai Dieu. La seconde représente plus spécialement les Juifs, qui avaient rejété en masse la prédication évangélique. Cf. Rom. x, 3, 16, etc. De part et d'autre, la culpabilité était immense, sans excuse. Aussi la con-

damnation n'est-elle pas douteuse: *qui pœnas dabunt...* (vers. 9). Cf. Marc. xvi, 16; Joan. iii, 18-19, etc. En tenant ce langage sévère, l'apôtre pensait directement à ceux des païens et des Juifs qui s'efforçaient alors brutalement d'étouffer dans son berceau la jeune Église de Thessalonique. — Le châtimement est décrit en termes effrayants. Il consistera, d'après le grec, en un *ὄλεθρον αἰώνιον*, c.-à-d., en une destruction éternelle, par contraste avec la vie éternelle (Vulg.: *in interitu æternas*). Impossible de limiter l'étendue de l'adjectif *αἰώνιον*, qui est ex pressément opposé à temporaire (cf. II Cor. iv, 18). D'ailleurs, la sentence proférée par Jésus lui-même (Matth. xxv, 46) exclut toute limite de ce genre et ne saurait être atténuée en aucune façon. — *A facie...* C.-à-d., loin de la face du Seigneur et de l'éclat de sa puissance. Le langage est emprunté à Isaïe, ii, 10, 19 et 21. D'autres traduisent: (Une destruction éternelle) produite par la face du Seigneur...; ce qui signifierait que les réprouvés, en apercevant leur juge, se précipiteront d'eux-mêmes dans l'enfer. La première interprétation nous paraît préférable. — *Cum venerit...* (vers. 10). L'écrivain sacré revient aux chrétiens fidèles, et particulièrement à ses Thessaloniciens, auxquels Jésus-Christ apportera la récompense sans fin du ciel. — *Glorificari in sanctis...* Ce détail se rattache aux mots *a gloria virtutis ejus* du vers. 9, et décrit une gloire chère entre toutes à Jésus: celle qu'à l'époque de son second avènement il recevra de ses saints, c.-à-d., de tous les chrétiens généreux, constants et parfaits qui auront mérité la couronne éternelle. Cf. Joan. xvii, 10; II Cor. viii, 23; Apoc. i, 5-8, etc. Ils lui offriront avec amour le tribut de leurs éloges, en même temps que celui de leur reconnaissance. — La proposition *et admirabilis fieri in...* est synonyme de la précédente. En appelant cette fois les chrétiens « ceux qui ont cru », l'auteur rappelle la condition essentielle du salut. — *Quia creditum est...* Motif pour lequel saint Paul range ses lecteurs d'une manière spéciale parmi ceux qui auront alors la joie de glorifier le Christ: Notre témoignage, adressé à vous (*super vos*), a été cru. C.-à-d.: Vous avez adhéré par la foi à ma prédication. Cf. I Thess. i, 8-4. — *Les mots in die illo*, renvoyés avec emphase à la fin de la phrase, se

11. C'est pourquoi aussi nous prions sans cesse pour vous, afin que notre Dieu vous rende dignes de sa vocation, et qu'il accomplisse avec puissance tous les desirs de sa bonté, et l'œuvre de la foi;

12. pour que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié en vous, et que vous le soyez en lui, par la grâce de notre Dieu et du Seigneur Jésus-Christ.

11. In quo etiam oramus semper pro vobis, ut dignetur vos vocatione sua Deus noster, et impleat omnem voluntatem bonitatis, et opus fidei in virtute;

12. ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, et vos in illo, secundum gratiam Dei nostri, et Domini Jesu Christi.

## CHAPITRE II

1. Nous vous conjurons, mes frères, par l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par notre réunion avec lui,

1. Rogamus autem vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, et nostræ congregationis in ipsum,

rapportent à la « révélation du Seigneur Jésus » décrite dans les vers. 6-10.

3<sup>e</sup> Prière de l'apôtre pour ses lecteurs. I, 11-12.

11-12. Il demande que Dieu daigne achever pleinement en eux ce qu'il a déjà si bien commencé, car c'est à cette condition qu'ils pourront vraiment glorifier Jésus-Christ et être eux-mêmes glorifiés en lui. — *In quo*. Dans le grec : « In quod », pour laquelle chose. D'après le contexte : afin que vous soyez au nombre des saints qui glorifieront Jésus-Christ à son retour. — *Oramus semper*... Comp. I Thess. I, 2<sup>b</sup>. L'apôtre se proposait un double but dans sa prière pour les Thessaloniens : en premier lieu, *ut dignetur... vocatione*... Déjà ils avaient accepté la foi ; d'où il suit qu'il n'est pas question ici de leur appel au christianisme, mais de leur appel au salut complet, à la gloire du ciel, qui est d'ailleurs le thème principal de tout ce passage. Cf. Phil. III, 14. — En second lieu : *impleat omnem*... L'expression est un peu obscure en apparence. Elle revient à dire : Que Dieu accomplisse puissamment en vous tout ce que la bonne volonté peut désirer et que la foi peut réaliser. Nous appliquons aux lecteurs eux-mêmes, et non pas à Dieu, l'expression *voluntatem bonitatis* (εὐδοξίαν ἀγαθωσύνης) ; le parallélisme l'exige, puisque les mots *opus fidei* se rapportent certainement à eux. Comp. Rom. xv, 14, où Paul, s'adressant à d'autres chrétiens, leur exprime sa conviction qu'ils sont « pleins de toute bonté ». Il espère qu'il en est de même des Thessaloniens. Sur l'« opus fidei », voyez I Thess. I, 3 et les notes. — *In virtute* est ici une locution adverbiale, qui équivaut à puissamment. Cf. Col. I, 29 ; I Thess. I, 5, etc. — *Ut clarificetur*... (vers. 12). Résultat final que l'apôtre désire atteindre par sa prière. Il concerne tout ensemble la glorification de Jésus-Christ et celle des lecteurs. La première, avons-nous lu au vers. 10<sup>a</sup>, est le but du second avènement de Notre-Seigneur. Ici, il

s'agit surtout de son nom, qui sera singulièrement glorifié lorsqu'il recevra de tous les saluts, et en particulier de ceux de Thessalonique (*in vobis*), les hommages auxquels il a droit. Cf. Phil. II, 9-10. De même les lecteurs seront glorifiés en Jésus-Christ et par Jésus-Christ (*et vos in illo*), s'ils demeurent fidèles jusqu'au bout. La glorification sera donc réciproque : « ce sera l'honneur du chef d'avoir de tels membres, et l'honneur des membres d'avoir un tel chef. C'est la perfection de la charité, lorsque chacun de ceux qui s'entraiment met dans l'autre sa propre joie et sa propre gloire. » — Pour les Thessaloniens, cette merveilleuse issue aura lieu *secundum gratiam Dei... et... Jesu Christi*, grâce dont Dieu est la source, et Jésus-Christ le canal. L'expression « notre Dieu » est rare dans les écrits de saint Paul ; on la trouve deux fois dans ce passage (comp. le vers. 11), deux fois dans I Thess. (II, 3 ; III, 9) et une fois I Cor. VI, 19.

### PREMIÈRE PARTIE, DOGMATIQUE

#### L'Antechrist et la fin du monde.

II, 1-16.

C'est ici le point principal de l'épître, celui que saint Paul avait surtout en vue lorsqu'il se mit à écrire. Il concerne l'époque du second avènement de Jésus-Christ, qui continuait de préoccuper outre mesure les fidèles de Thessalonique. Ils la croyaient tellement rapprochée, qu'ils étaient tombés dans une coupable indifférence pour les devoirs de l'heure présente, sous prétexte qu'il était désormais inutile de les accomplir. L'apôtre avait déjà rappelé à ses lecteurs qu'il s'écoulerait, avant la fin du monde, une série indéterminée de temps et de moments (cf. I Thess. V, 1 et ss.) ; il insiste sur ce fait, montrant que bien des choses doivent se passer encore avant la venue de Jésus-Christ. Un grave avertisse-

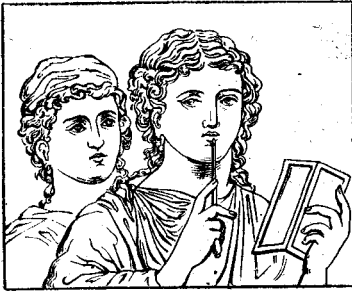
2. ut non cito moveamini a vestro sensu, neque terreamini, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per epistolam tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini.

3. Ne quis vos seducat ullo modo;

ment sert d'exorde, vers. 1-2. Paul indique ensuite, vers. 3-11, un signe terrible, éclatant, qui devra précéder le retour du Christ : ce sera, sous diverses formes, mais plus spécialement dans la personne et dans les œuvres de l'Antéchrist, une manifestation colossale du mal. Les vers. 12-16 contiennent quelques paroles de consolation et de réconfort, à la suite de cette prophétie douloureuse.

1° Grave avertissement, II, 1-2.

CHAP. II. — 1-2. Introduction à l'instruction dogmatique qui concerne la fin des temps. — *Rogamus autem...* Après avoir prié pour les Thessaloniciens (I, 11), Paul leur adresse lui-même une pressante requête. — *Per adventum...* En cet endroit, la préposition ὑπέρ n'a pas le sens que lui a donné la Vulgate. Il faut la traduire par : relativement à, pour ce qui est de. L'apôtre va donc parler de nouveau du second avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de



Jeune fille écrivant. (Peinture d'Herculanum.)

la παρουσία, comme il la nomme maintenant (voyez les vers. 7; I Thess. iv, 14<sup>b</sup> et les notes). — *Et nostræ congregationis...* C.-à-d. : relativement à la réunion des chrétiens à leur Maître bien-aimé, lorsqu'il reviendra ici-bas pour les chercher et les emmener avec lui dans le ciel. Voyez I Thess. iv, 16. — *Ut non cito...* Tel est l'objet direct de la demande de saint Paul. Il y a a gradation ascendante dans les deux verbes σαλευθῆναι (*moveamini*) et θρῆϊσθαι (*terreamini*), très expressifs l'un et l'autre. Le premier marque une agitation profonde et violente, spécialement celle des eaux de l'océan; le second se dit d'un grand bruit ou d'un tumulte qui jette l'effroi au cœur. — *A vestro sensu* : se

2. de ne pas vous laisser facilement ébranler dans votre bon sens, et que vous ne soyez pas épouvantés, soit par quelque prophétie, soit par quelque parole ou quelque lettre qu'on prétendrait venir de nous, comme le jour du Seigneur était proche.

3. Que personne ne vous séduise en

laisser troubler au point de perdre l'équilibre moral. L'adverbe ταχέως, « cito », fait allusion à la promptitude avec laquelle le trouble s'était produit : que les Thessaloniciens surveillent donc leurs impressions premières, lorsqu'ils apprennent, d'une manière ou de l'autre, des nouvelles « à sensation », et qu'ils s'efforcent de demeurer calmes. — *Neque per...*, *neque...*, *neque...* Des nouvelles de ce genre, portant sur la proximité imminente de la fin du monde, étaient parvenues à Thessalonique de trois manières, prétendait-on. D'abord *per spiritum* (διὰ πνεύματος) : par une révélation prophétique due à l'Esprit-Saint (comp. I Thess. v, 19, où Paul suppose que le don de prophétie était une manifestation spirituelle bien connue de ses lecteurs). En second lieu, *per sermonem* (διὰ λόγου) : par une parole, une affirmation très nette qu'on prêtait à l'apôtre sur ce point. Enfin *per epistolam* : par une lettre apocryphe qu'on faisait circuler sous son nom, ou du moins par une fausse interprétation donnée à certains passages de sa première épître. Après les mots *tanquam per nos*, le grec n'ajoute pas le participe *missam*; la formule ὡς δι' ἡμῶν, « comme venant de nous », retombe donc sur les trois clauses qui précèdent. Ceux qui répandaient le faux bruit *quasi instet...* attribuaient à saint Paul soit la prophétie, soit l'affirmation, soit la lettre. Il certifie implicitement qu'il n'avait eu aucune part à tout cela. — Sur la formule *dies Domini*, voyez I Thess. v, 2, etc.

2° Description de ce qui devra précéder le second avènement du Christ. II, 3-11.

Elle présente, sur plus d'un point, d'assez grandes difficultés à l'exégète. Cela tient surtout à sa forme apocalyptique; il y a, dans le langage même, du mystère, de la réticence, et aussi des allusions à des communications orales que l'apôtre avait faites aux Thessaloniciens. Ceux-ci pouvaient donc se reporter à leurs souvenirs, et comprendre aisément ce que signifiaient certaines expressions qui nous embarrassent. Du moins, le sens général demeure clair, et la plupart des détails s'expliquent sans trop de peine.

3-5. Le glorieux avènement de Jésus-Christ n'est pas aussi imminent qu'on veut le faire accroire aux chrétiens de Thessalonique; il n'aura lieu qu'après que deux « faits précurseurs » se seront accomplis. — *Ne quis... seducat...* Paul met ses lecteurs en garde contre les divers moyens de supercherie mentionnés ci-dessus. Pour le faire avec plus de force, il indique plusieurs circonstances qui, d'après le plan divin, devront nécessairement précéder le retour

aucune manière; car il faut que l'apostasie arrive auparavant, et qu'on ait vu paraître l'homme de péché, le fils de la perdition,

4. l'adversaire qui s'élève au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, se faisant lui-même passer pour Dieu.

5. Ne vous souvenez-vous pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étais encore auprès de vous?

quoniam nisi fuerit discessio primum, et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis,

4. qui adversatur et extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat, ostendens se tanquam sit Deus.

5. Non retinetis quod, cum adhuc essem apud vos, hæc dicebam vobis?

du Christ. — *Quoniam nisi...* La phrase qui commence ici est restée inachevée : absorbé par son énumération des vices de « l'homme de péché », et passant ensuite brusquement à son reproche du vers. 5, l'écrivain sacré a oublié de la compléter. Il est aisé de le faire, en ajoutant à la fin du vers. 4 les mots : « non instabit dies Domini », ou quelque formule analogue. — *Nisi venerit...* *primum*. C'est le premier des deux faits préliminaires. Il consistera, d'après l'expression énergique du grec, en une apostasie tristement remarquable (ἡ ἀποστασία, avec l'article défini : l'apostasie par excellence, ou l'affreuse apostasie dont je vous ai parlé; comp. le vers. 5), dans la défection d'un grand nombre de chrétiens, qui se sépareront ouvertement de Jésus-Christ. Cf. I Tim. iv, 1; II Petr. ii, 1, etc. C'est à tort que quelques commentateurs anciens et modernes ont attribué à cette apostasie un caractère politique, comme s'il s'agissait de la révolte des Juifs contre les Romains, etc.; à tort aussi qu'on a pris parfois le substantif ἀποστασία dans le sens du concret, « l'apostat », et qu'on lui a fait désigner l'Antechrist. Il s'agit d'un fait religieux, antérieur à l'apparition de l'homme de péché. — *Et revelatus fuerit* (ἀποκαλυφθή)... Ce sera le second des faits précurseurs. Manifestation terrible, directement opposée à celle du Christ : de là vient précisément le nom d'Antechrist (ὁ Ἀντιχριστός), que lui donne saint Jean (cf. I Joan. ii, 18, 22, etc.). — Cet ennemi de Dieu et des hommes reçoit ici deux autres appellations caractéristiques : *homo peccati* et *filius perditionis*. Au sujet de la première, les manuscrits grecs se partagent entre la leçon « homme de péché » (τῆς ἁμαρτίας, comme a lu la Vulg.) et « homme d'opposition à la loi » (τῆς ἀνομίας). Elle désigne l'Antechrist comme l'incarnation du péché, comme « l'organe et le promoteur de tout mal » moral, ou, d'après la variante ἀνομίας, comme opposé en principe et par sa nature même à toutes les lois divines. La seconde est un hébraïsme qui signifie : voué d'avance à la destruction, à la ruine qui est la conséquence nécessaire du péché; par conséquent, le damné par antonomase. Comp. Joan. xvii, 12, où Judas reçoit ce même nom. — Après avoir ainsi indiqué le caractère essentiel (« l'homme de péché ») et la destinée finale (« le fils de la perdition ») de

l'Antechrist, saint Paul expose, avec la même concision vigoureuse, les circonstances principales de sa manifestation extérieure et de sa conduite publique (vers. 4). Il apparaîtra d'abord comme « le contradicteur » (ὁ ἀντιλεγόμενος, qui adversatur) soit de Dieu, soit du Christ, auxquels il ne cessera de s'opposer de mille manières. Il sera donc, dans le sens le plus absolu, l'ennemi de Dieu et de Jésus-Christ. — Ce trait est développé par les mots et *extollitur supra...* (ὑπεραιρούμενος ἐπὶ, s'élevant excessivement contre)... qui mettent dans un étonnant relief l'opposition faite à Dieu par l'Antechrist, puisqu'il ira jusqu'à vouloir occuper lui-même la place de Dieu et se faire adorer par les hommes. — La formule *omne quod dicitur... aut quod...* est digne d'attention (à la lettre dans le grec : tout ce qui est appelé Dieu ou objet d'adoration). Elle montre, en effet, que l'homme d'iniquité ne fera pas seulement la guerre au vrai Dieu et à la vraie religion, mais à tous les cultes existants; il voudra être adoré lui seul, comme le « prince impie dont Daniel, xi, 36-37, trace un portrait qui a plus d'une ressemblance avec celui-ci. — *In templo Dei*. Cette expression doit être prise dans un sens général, d'après le contexte. Elle ne désigne donc pas le temple de Jérusalem, mais soit l'Église chrétienne tout entière, envisagée comme un temple mystique (saint Jean Chrys., Théodoret, saint Jérôme, Estius, etc.), soit l'ensemble des édifices consacrés au vrai Dieu. « Le grand usurpateur s'appropriera tous les sanctuaires religieux », pour s'y faire rendre les honneurs divins. — *Ostendens se tanquam...* C'est au moyen des miracles diaboliques signalés plus bas (comp. les vers. 9 et 10\*) que l'Antechrist prétendra démontrer qu'il est Dieu. — *Non retinetis...* (vers. 5). L'apôtre s'interrompt vivement, pour rappeler à ses lecteurs que son enseignement oral avait porté sur ces divers points. Il y a évidemment un reproche dans cette question : si les Thessaloniens s'étaient souvenus, ils n'auraient pas cru que le Christ était prêt à paraître, et ils ne se seraient pas livrés à des préoccupations troublantes.

6-7. Ce qui arrête la manifestation de l'Antechrist, et par conséquent celle de Jésus-Christ lui-même. — Paul avait pareillement développé ce thème devant les Thessaloniens, et il sup-

6. Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.

7. Nam mysterium jam operatur iniquitatis; tantum ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat.

6. Et maintenant vous savez ce qui le retient, afin qu'il ne paraisse qu'en son temps.

7. Car le mystère d'iniquité est actif déjà; seulement il faut que celui qui le retient encore soit mis de côté.

pose qu'ils n'ont pas oublié ce qu'il leur avait dit : *scitis*. C'est pourquoi il est d'une brièveté particulière dans ces deux versets, qui sont aussi les plus obscurs pour nous. — Les mots *et nunc* sont regardés par les uns comme une simple formule de transition; par les autres, et cela semble meilleur, comme équivalant à l'expression : Pour ce qui est du temps présent. — *Quid detineat*, τὸ κατέχων : ce qui retient l'Antechrist, l'obstacle qui retarde son apparition. Nous essayerons de déterminer un peu plus bas ce qu'il faut entendre par là. — *Ut reveletur*... Quand cet obstacle aura disparu, l'homme de péché pourra se manifester ensuite librement. — *In suo tempore* : en un temps qu'il pourra nommer sien, Dieu le permettant ainsi dans ses desseins providentiels. — *Nam... jam...* (vers. 7). Quoique ce temps ne soit pas encore venu, on peut constater les symptômes des maux terribles qu'il doit déchaîner sur le monde. — *Mysterium... iniquitatis* (τὸ μυστήριον τῆς ἀνομίας). Comme il a été dit plus haut (notes du vers. 3<sup>b</sup>), le substantif ἀνομία représente l'opposition à la loi divine; par conséquent, le péché en tant qu'il est une révolte contre la loi de Dieu. Le mot mystère est opposé au verbe « reveletur » du vers. 6. Par mystère de l'iniquité (comp. l'idée contraire : le mystère de la pléité, I Tim. III, 16), l'apôtre entend un degré extraordinaire d'opposition à Dieu, une sorte de concentration de la malice humaine, analogue à l'apostasie mentionnée au vers. 3 et dont elle forme d'ailleurs la partie préliminaire. — Il est dit de cette malice : *jam operatur*. Jamais, sans doute, elle n'a cessé de se montrer active depuis la chute du premier homme; mais il y a des époques de crise, où elle agit avec plus de violence et d'intensité. Paul la voyait donc à l'œuvre; mais le mystère consistait en ce que la plupart des hommes étaient incapables, comme ils le sont encore aujourd'hui, d'en rattacher les traits épars à l'avènement futur de l'Antechrist. Elle se manifestait spécialement alors, aux yeux de l'apôtre, dans les persécutions qui éclataient presque partout contre l'Église. Depuis, elle a pris des formes multiples dans le cours des siècles (les hérésies, les révolutions, les grandes guerres injustes, etc.), et elle en saura prendre d'autres encore. C'est Satan qui la dirige; heureusement, la grâce de Jésus-Christ est là, qui agit mystérieusement aussi pour sauver les siens. — *Tantum ut qui...* D'après cette traduction de la Vulgate, nous aurions ici une recommandation de saint Paul, intercalée par lui au milieu de sa description : Que celui qui possède le Christ et la vraie foi les retienne fermement, jusqu'à

ce que la grande apostasie ait pris fin. Mais le grec n'a pas du tout ce sens. Il offre une petite phrase unique, vigoureuse (μόνον ὁ κατέχων ἄρει ἕως ἐκ μέσου γένηται), qui équivaut très littéralement à ces mots latins : « Tantum qui detinet nunc donec de medio fiat ». C.-à-d., en rétablissant l'ordre régulier de la construction : « Tantum donec qui detinet nunc de medio fiat ». L'Antechrist ne fera son apparition que lorsque celui qui y met obstacle (ὁ κατέχων) aura été mis de côté. On le voit, l'expression ὁ κατέχων est presque identique à τὸ κατέχων (« quid detineat ») du vers. 6<sup>a</sup>; il y a la seule différence que celle-ci est au neutre et désigne un principe abstrait, tandis que celle-là est au masculin et représente un principe concret, personnel. Mais qu'y a-t-il de caché derrière ces deux expressions? Il est assez difficile de le déterminer; c'est même le point le plus obscur de tout ce passage, comme le prouvent les opinions très divergentes qui se sont formées à leur sujet dans le cours des siècles. On est en droit de dire, d'une manière générale, que les deux forces en question, « ce qui retient » et « celui qui retient », ont dans la pensée de l'apôtre un caractère bienfaisant, puisqu'elles empêchent de fait l'arrivée de l'Antechrist. De plus, elles existaient du temps de saint Paul, car il en parle comme de choses actuelles, et elles existent encore de nos jours, dès là que l'homme de péché n'a pas encore paru. Comme répondant à l'idée du κατέχων personnel, on a cité Notre-Seigneur Jésus-Christ, saint Paul lui-même, et d'autres nombreux personnages; comme représentant le κατέχων abstrait, l'Église chrétienne et son heureuse influence sur le monde, le décret immuable de Dieu qui retarde la venue de l'Antechrist jusqu'à la fin des temps, etc. D'après un sentiment très goûté dans l'antiquité, au moyen âge et même de nos jours, « ce qui retient » aurait consisté dans l'empire romain et sa puissante organisation, ses lois admirables; « celui qui retient », dans chaque empereur successif. Ces deux forces, nous disent les partisans de ce système, empêchaient en réalité le mal de bouleverser le monde et d'en accélérer la fin. L'empire romain ayant depuis longtemps disparu, on lui a donné pour successeur le saint-empire, ou l'État chrétien en général. On ne peut nier qu'il n'y ait du bon dans cette opinion, qui est encore aujourd'hui celle d'excellents exégètes catholiques et protestants; en effet, il est certain, pour citer un fait particulier, que la législation romaine, qui est devenue plus ou moins celle de la plupart des États chrétiens, a beaucoup contribué au maintien de l'ordre moral dans la société. Si les em-



8. Et alors se manifestera cet impie, que le Seigneur Jésus tuera par le souffle de sa bouche, et qu'il détruira par l'éclat de son avènement.

9. L'avènement de cet impie aura lieu selon la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs,

10. et avec toutes les séductions de l'iniquité pour ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité pour être sauvés. C'est pourquoi Dieu leur enverra une puissance d'égarement, pour qu'ils croient au mensonge,

8. Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destruet illustratione adventus sui eum;

9. cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus,

10. et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt, eo quod caritatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio,

peçurs païens et autres sont loin d'avoir été toujours parfaits, ils étaient cependant, par leurs fonctions mêmes, les représentants de l'autorité, et les plus mauvais ont agi en ce sens contre le mal. Après ce court exposé, qu'il sera aisé de compléter en lisant les grands commentaires (voyez en particulier ceux de Cornélius a Lapide et de Calmet), il est difficile de ne pas dire avec saint Augustin, de *Civ. Dei*, xx, 19, 2 : « Nous qui ignorons ce que savaient les Thessaloniens (comp. le vers. 6), nous voudrions découvrir, même au prix du travail, ce qu'a voulu dire l'apôtre; mais nous ne le pouvons pas, surtout parce que ce qu'il a ajouté rend le sens plus obscur. Pour moi, j'avoue franchement que j'ignore tout à fait ce qu'il a dit. »

8-11. Apparition de l'Antechrist, et motif pour lequel Dieu lui permettra d'exercer pendant quelque temps sa puissance désastreuse. — *Et tunc*. C.-à-d., lorsque tout ce qui retardait la venue de l'homme de péché aura cessé d'agir, lorsque « son propre temps » (comp. le vers. 6<sup>b</sup>) sera venu. — *Revelabitur*. Même expression qu'au vers. 6. La puissance de l'Antechrist éclatera alors avec une violence extrême. — *Ille iniquus*. Dans le grec : ὁ ἄνομος, cet homme en qui l'ἀνομία (voyez les notes du vers. 3<sup>b</sup>), l'opposition à la loi divine, sera pour ainsi dire personifiée. — *Quem Dominus...* Comme au vers. 3, l'apôtre se hâte d'annoncer que l'Antechrist n'aura qu'un triomphe passager, et que la destruction l'atteindra lorsqu'il se croira plus fort que jamais. — La phrase *interficiet spiritu oris...* et *destruet...* semble être une reminiscence d'Isaïe, xi, 4. Elle exprime en un très beau langage la rapidité et le caractère irrésistible de la ruine de l'Antechrist. Le souffle de Jésus et la première leur (*illustratione*) de son apparition au dernier jour suffiront pour renverser à jamais cet homme invincible en apparence. — *Adventus, παρουσίας*: le second avènement du Christ. Cf. I Thess. II, 19, etc. — Saint Paul donne maintenant (vers. 9) de nouveaux détails (comp. le vers. 4) sur la manière dont se manifestera l'Antechrist. Il le présente d'abord comme l'organe et l'agent de Satan lui-même, qui lui prètera son appui, ses

pouvoirs; *cujus adventus* (ἡ παρουσία) est... Remarquez l'emploi du temps présent. A la façon des anciens prophètes, l'apôtre contemple l'avenir comme s'il était déjà réalisé. — Jésus-Christ avait démontré sa mission divine au moyen de nombreux miracles, accomplis « secundum operationem Dei »; l'Antechrist appuiera de même ses prétentions sur des prodiges extérieurs; prodiges mensongers, effectués grâce au concours du prince des démons (*secundum operationem...*, κατ'ἐνέργειαν...). — *In omni* (adjectif accentué) *virtute, et...*, etc. Ces trois mêmes substantifs (δύναμις, σημεῖα, τέρατα) servent souvent dans l'évangile à désigner les miracles du Sauveur. Comp. aussi Act. II, 22; Rom. xv, 19; II Cor. xii, 12; Hebr. II, 4, etc. Ainsi accumulés, ils marquent une multiplicité étonnante de prodiges. — *Et in omni...* Après avoir exposé la nature des œuvres de l'Antechrist, Paul en décrit les résultats funestes (vers. 10<sup>a</sup>). L'expression *seductione iniquitatis* dénote une autre méthode par laquelle l'homme de péché exercera sa funeste influence: il aura recours à toutes sortes de moyens de séduction, basés sur l'iniquité, l'impunité. — *Iis qui pereunt* (τοῖς ἀπολλυμένοις). Détail significatif, bien conforme au langage de saint Paul. Cf. I Cor. I, 18; II Cor. II, 15, etc. L'humanité se divise en deux grandes classes relativement à la rédemption: ceux qui sont sauvés et ceux qui périssent. A l'époque de l'Antechrist comme aux époques antérieures du monde, ces derniers périront par leur propre faute: *eo quod caritatem...* Ils n'accepteront pas, ils rejeteront même positivement ce moyen destiné à les conduire au salut (*ut salvi...*). Ce n'est pas seulement la vérité, c'est l'amour de la vérité que ces malheureux répudieront: leur cœur et leur volonté n'auront pas moins de part à leur crime que leur intelligence. — Ils périront librement, par leur propre faute. Et pourtant saint Paul ajoute: *Ideo...* *mittet... Deus...* (vers. 10<sup>b</sup>). Ces mots supposent, comme en maint autre passage analogue de l'Ancien et du Nouveau Testament (voyez en particulier Rom. I, 24 et 25) une intervention positive de Dieu. Mais cette intervention n'a lieu que lorsque ceux qui en sont l'objet se sont déjà rendus grandement coupables. Dieu ne place la pierre

11. ut judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.

12. Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti a Deo, quod elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione spiritus, et in fide veritatis;

13. in qua et vocavit vos per evangelium nostrum, in acquisitionem glorie Domini nostri Jesu Christi.

14. Itaque, fratres, state, et tenete traditiones quas didicistis sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

15. Ipse autem Dominus noster Jesus

11. afin que tous ceux qui n'auront pas cru à la vérité, mais qui auront consenti à l'iniquité, soient condamnés.

12. Mais nous, frères bien-aimés de Dieu, nous devons rendre à Dieu de continuelles actions de grâces à votre sujet, de ce que Dieu vous a élus comme des prémices, pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit et par la foi en la vérité;

13. ce à quoi il vous a appelés par notre évangile, pour vous faire acquérir la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

14. Ainsi donc, frères, demeurez fermes, et conservez les traditions que vous avez apprises soit par notre parole, soit par notre lettre.

15. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ

d'achoppement sur la voie des incrédules que lorsqu'ils ont mérité pleinement la punition : ils mettent alors le comble à leurs crimes, et la justice divine les frappe sans retour. — *Ut credant mendacio.* Tallon bien légitime : ces hommes qui auront rejeté l'évangile et les miracles du Christ croiront sans hésiter aux miracles de Satan et de l'Antechrist. Le fait ne sera d'ailleurs pas nouveau. — *Ut judicentur...* (vers. 11). C.-à-d. : pour que soient condamnés. C'est le résultat final. L'apôtre le justifie une seconde fois en spécifiant le double motif de la condamnation : *non crediderunt..., sed consenserunt...*

3° Paroles de réconfort et d'exhortation. II, 12-16.

Après avoir tracé cette sombre description, l'apôtre se retourne vers ses chers Thessaloniens, pour les encourager et pour les presser de demeurer fidèles.

12-13. Action de grâces à Dieu, qui les avait choisis et appelés en vue du salut. — *Nos autem...* Transition. Paul sent le besoin de se consoler lui-même et de rassurer ses lecteurs. — *Debemus gratias...* Comme au début de l'épître, I, 3. — L'appellation affectueuse *fratres dilecti a...* rappelle I Thess. I, 4. Ici, d'après le grec, il faut plutôt lire : « a Domino » que a Deo. — Raison de cette action de grâces : *quod elegerit vos...* Tandis que tant d'autres se précipiteront dans la damnation (comp. les vers. 10 et 11), les chrétiens de Thessalonique ont été l'objet d'un choix spécial de Dieu, en vue de leur salut éternel (*in salutem*). — Le trait *primitias* fait allusion à l'histoire de la conversion des lecteurs : leur Église était une des premières qui avaient été fondées en Europe. Si l'on adopte de préférence la leçon *ἀπ' ἀρχῆς*, dès le commencement, au lieu de *ἀπαρχῆς*, l'apôtre aura voulu dire que l'élection des Thessaloniens remontait aux temps éternels. — *In sanctificatione...* et... *fide...* Deux conditions essen-

tielles au salut : d'un côté, la sanctification opérée par l'Esprit de Dieu; de l'autre, l'adhésion par la foi aux vérités évangéliques. — *In qua...* (vers. 13). Dans le grec : εἰς ἣν, « in quod », pour laquelle chose. C.-à-d. : pour le salut effectué dans les conditions qui ont été marquées. — *Vocavit vos...* L'auteur insiste sur la libre action de Dieu en ce qui concernait le salut des Thessaloniens. Si leur élection remonte à l'éternité, leur vocation a eu lieu naguère, lorsque l'évangile leur a été annoncé par Paul et par ses collaborateurs (*per evangelium nostrum*). — Les mots *in acquisitionem...* déterminent le but final de cette vocation : il consistait dans la participation à la gloire dont Jésus-Christ jouit à jamais dans le ciel.

14-16. Paul exhorte ses lecteurs à demeurer stables dans la foi, et forme pour eux en ce sens un souhait ardent. — *Itaque* (*ἄρα οὖν*, ainsi donc)... L'auteur tire la conclusion pratique de tout ce qui précède. — *State.* Expression pleine de vigueur : Demeurez fermes dans la vie chrétienne en général. — *Et tenete...* Point spécial sur lequel l'apôtre recommande la fermeté à ses lecteurs. Le substantif *παράδοσεις, traditiones*, représente l'enseignement dogmatique et moral qu'il leur avait donné, soit de vive voix (*per sermonem*), soit par écrit (*per epistolam...*); c.-à-d., dans sa première épître. Ce passage est à bon droit classique pour démontrer la valeur officielle de la tradition comme preuve de la foi. « Les apôtres, dit saint Jean Chrysostome, ne nous ont pas tout transmis par écrit; une grande partie de leur enseignement n'a pas été écrit, et pourtant, de quelque manière que nous l'ayons reçu, cet enseignement est digne de foi. C'est pourquoi nous croyons à la tradition de l'Église. C'est la tradition de l'Église; n'en demandez pas davantage. » — *Ipse autem...* (vers. 15). Vœu de saint Paul pour que ses lecteurs solent affer-

lui-même, et Dieu notre Père, qui nous a aimés, et qui nous a donné par sa grâce une consolation éternelle et une bonne espérance,

16. consolent vos cœurs, et vous affermissent en toute bonne œuvre, et en toute bonne parole!

Christus, et Deus et Pater noster, qui dilexit nos, et dedit consolationem æternam, et spem bonam in gratia,

16. exhortetur corda vestra, et confirmet in omni opere et sermone bono.

## CHAPITRE III

1. Au reste, mes frères, priez pour nous, afin que la parole de Dieu ait un libre cours et soit glorifiée, comme elle l'est chez vous,

2. et afin que nous soyons délivrés des hommes importuns et méchants; car tous n'ont pas la foi.

1. De cetero, fratres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat et clarificetur, sicut et apud vos;

2. et ut liberemur ab importunis et malis hominibus; non enim omnium est fides.

mis dans la foi par le Seigneur Jésus-Christ et par Dieu le Père. Sans la grâce divine, la double exhortation « state et tenete... » serait demeurée vaine : de là cette belle prière, qui rappelle celle de I Thess. III, 11-13. Cette fois, Jésus-Christ est nommé le premier. — Les qualificatifs *qui dilexit... et dedit...* sont ajoutés comme des motifs de confiance en Dieu, ce Père aimant qui, après avoir déjà donné aux Thessaloniens tant de preuves de sa bonté, ne manquera pas de les bénir davantage encore, en exauçant la prière de Paul. Cf. Matth. VII, 11; Luc. XII, 32; Joan. III, 16, etc. — *Consolationem æternam*. Dieu avait témoigné son amour aux lecteurs et à Paul en leur donnant son Fils pour les sauver. La consolation qu'il leur accordait dans leurs souffrances, endurées pour sa cause, était éternelle, parce qu'elle consistait dans l'espérance de posséder un jour le ciel (*spem bonam*). — Les divers bienfaits dont le divin amour était la source étaient entièrement gratuits, comme l'exprime le trait si pailleur *in gratia*. — *Exhortetur corda...* Plutôt : Qu'il console vos cœurs. Cf. Col. II, 2. — *Et confirmet*. Voyez I Thess. III, 13. A cette heure d'épreuve, les Thessaloniens avaient un besoin particulier de consolation et de courage. — *In omni opere et sermone...* C.-à-d. : dans toute sorte de bien, soit que le bien en question consiste en œuvres, soit qu'il consiste en paroles.

### DEUXIÈME PARTIE, MORALE

Quelques exhortations et recommandations pratiques. III, 1-15.

1<sup>o</sup> Demande de prières et sentiment de confiance. III, 1-5.

CHAP. III. — 1-2. L'apôtre invite ses néophytes à prier pour le rapide progrès de l'évangile et

pour l'heureux succès de son ministère. — *De cetero*. Formule de transition. Cf. I Thess. IV, 1, etc. — *Pro nobis* : pour Paul lui-même et pour ses deux collaborateurs. Cf. I, 1. — *Ut sermo Dei* (dans le grec : la parole du Seigneur) *currat...* C.-à-d., pour que l'évangile se propage rapidement en tous lieux. La métaphore est pittoresque. Cf. II Tim. II, 9. — *Et clarificetur* (δοξάζηται). La parole du Seigneur est glorifiée lorsqu'elle peut déployer toute sa force intrinsèque et sanctifier les âmes. — *Sicut et apud...* Éloge délicat, et encourageant tacite à de plus grands progrès. — *Et ut liberemur...* (vers. 2). Grâce spéciale que saint Paul désirait obtenir par l'entremise des Thessaloniens. En écrivant les mots *ab importunis et malis...*, il pensait aux Juifs fanatiques qui entravaient de toutes manières son apostolat à Corinthe. Cf. Act. XVIII, 5-17. — Leur opposition n'a rien d'étonnant, ajoute-t-il, non sans tristesse, puisqu'il y a tant d'hommes qui n'acceptent pas la vraie foi et qui lui sont même ouvertement hostiles : *non enim omnium...*

3-5. L'auteur exprime de nouveau l'espoir intime que Dieu affermira les Thessaloniens dans la voie du salut, et qu'ils obéiront eux-mêmes docilement aux ordres de leur apôtre. — *Fidelis...* Paul joue évidemment sur ce mot (πιστός), qu'il rattache à « fides » (πίστις) du vers. 2. Quoi que puissent faire les adversaires de la foi, le Seigneur (ὁ κύριος, et non θεός, Deus), qui a déjà répandu tant de grâces sur les chrétiens de Thessalonique, sera fidèle à les bénir encore et à les conduire au salut : *qui confirmabit... et custodiet...* — *Confidimus autem...* (vers. 4). Il faudra que les lecteurs unissent leur activité personnelle à celle de Jésus-Christ, qui ne veut pas les sauver à lui seul, sans leur concours. L'objet de cette acti-

3. Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, et custodiet a malo.

4. Fidelis autem de vobis in Domino, quoniam quæ præcipimus, et facitis, et facietis.

5. Dominus autem dirigat corda vestra in caritate Dei, et patientia Christi.

6. Denuntiamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate, et non secundum traditionem quam acceperunt a nobis.

7. Insi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos, quoniam non inquieti fuimus inter vos;

8. neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, et in fatiga-

3. Mais Dieu est fidèle, et il vous affermira, et vous préservera du mal.

4. Nous avons à votre égard cette confiance dans le Seigneur, que vous faites et que vous ferez ce que nous vous prescrivons.

5. Que le Seigneur dirige vos cœurs dans l'amour de Dieu et dans la patience du Christ.

6. Nous vous ordonnons, frères, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de vous éloigner de tout frère qui vit d'une manière déréglée, et non selon l'instruction qu'on a reçue de nous.

7. Car vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter, puisque nous n'avons pas mené parmi vous une conduite irrégulière;

8. et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons

vité, c'est l'ensemble des ordres que l'apôtre leur avait donnés au nom du Sauveur (quæ præcipimus); au temps présent, parce que saint Paul pensait aussi aux graves recommandations contenues dans les versets 6-15. — *In Domino*. La confiance de Paul s'appuie sur le Christ, parce que c'est de lui que viendra aux néophytes la grâce nécessaire pour agir conformément au devoir. — Cette pensée est développée au vers. 5, sous la forme d'un vœu souhait : *Dominus... dirigat...* Au lieu des ablatifs *in caritate... et patientia...*, le grec a l'accusatif du mouvement : Que le Seigneur (Jésus-Christ) dirige vos cœurs vers l'amour de Dieu et vers la patience du Christ. La seconde expression peut signifier aussi : vers l'attente patiente du Christ. Mais nous préférons la première interprétation, d'après laquelle saint Paul souhaite à ses lecteurs d'aimer Dieu de toutes leurs forces, et d'imiter, au milieu de leurs tribulations, la patience inépuisable du Sauveur.

2<sup>o</sup> Il faut traiter sévèrement ceux qui, sous prétexte que l'avènement du Christ était proche, abandonnaient leurs occupations et se livraient à une oisiveté coupable, III, 6-15.

Déjà l'apôtre avait touché à ce point dans sa première épître (cf. I Thess. IV, 11); mais l'abus s'était accru depuis, par suite des faux bruits signalés plus haut (II, 1). Aussi le langage de saint Paul sera-t-il cette fois d'une fermeté particulière.

6. Conduite que les chrétiens de Thessalonique doivent tenir à l'égard de ceux de leurs frères qui persisteraient à mener une vie oisive et déréglée. — *Denuntiamus* a le sens de Nous ordonnons (*παράγγελλομεν*). L'ordre est donné de la façon la plus solennelle, au nom de Jésus-Christ lui-même : *in nomine Domini...* Cf. I Cor. V, 4-5; I Thess. IV, 1, etc. — *Ut subtrahatis vos...* C'est donc une sorte

d'excommunication morale des coupables que demande l'apôtre. Il veut qu'on les évite, s'ils ne se corrigent pas immédiatement. Ainsi mis à l'écart, ils comprendront mieux sans doute la gravité de leur faute. — *Inordinate* : ἀτάκτως, d'une manière désordonnée, c.-à-d., contraire à l'ordre soit chrétien, soit social, qui exige le travail et la tranquillité. — *Et non secundum...* Allusion aux enseignements oraux de Paul, réitérés brièvement dans sa première épître. — *Quam acceperunt...* C'est la meilleure leçon. La variante « quam accepistis » est une correction tardive.

7-10. L'auteur motive sa sévère sentence, en rappelant aux Thessaloniciens, d'une part son propre exemple (vers. 7-9), de l'autre ses instructions (vers. 10), en ce qui concerne la nécessité du travail. — *Insi... scitis*. Les appels à la science et à l'expérience des lecteurs sont fréquents dans ces deux lettres. Voyez I Thess. I, 4, 5; II, 1, 5, etc. — Saint Paul y mentionne aussi à plusieurs reprises le fait que les prédicateurs de la foi étaient les modèles des néophytes : *quemadmodum oporteat...* Comp. le vers. 9; I Thess. I, 6 et II, 14. — *Non inquieti fuimus*. Dans le grec : οὐκ ἠτακῆσάμεν, nous n'avons pas été dans le désordre. Il y a une litote dans l'expression, comme au vers. 2<sup>b</sup>, etc. — *Neque...* (vers. 8). L'apôtre détermine clairement ce qu'il entend par être dans le désordre : c'est vivre sans rien faire; par suite, se trouver bientôt hors d'état de pourvoir à ses propres besoins, et être ainsi à charge aux autres membres de la communauté, dont on réclame les aumônes. — *Gratis panem...* Rien n'aurait plus écouté à saint Paul; il le dit souvent dans ses écrits. Cf. I Cor. IX, 15 et ss.; II Cor. XI, 7 et ss.; I Thess. II, 9, etc. — *In labore et... fatigatione*. Deux expressions qui marquent un travail rude et pénible (ἐν κόπῳ καὶ μόχθῳ). Si Paul a agi ainsi, lui qui, en

travaillé nuit et jour avec peine et avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous.

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le droit; mais nous avons voulu vous donner en nous-mêmes un modèle à imiter.

10. Car lorsque nous étions chez vous, nous vous déclarions que si quelqu'un ne veut pas travailler, il ne doit pas non plus manger.

11. Nous apprenons cependant que quelques-uns parmi vous se conduisent d'une manière déréglée, ne travaillant pas, mais s'occupant de choses vaines.

12. Or nous ordonnons à ces personnes-là, et nous les conjurons par le Seigneur Jésus-Christ, de manger un pain qui soit le leur, en travaillant paisiblement.

13. Pour vous, frères, ne vous laissez point de faire le bien.

tionne, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravavimus.

9. Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.

10. Nam et cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis, quoniam si quis non vult operari, nec manducet.

11. Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquiete, nihil operantes, sed curiose agentes.

12. Iis autem qui ejusmodi sunt denuntiamus, et obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducet.

13. Vos autem, fratres, nolite deficere benefacientes.

qualité de prédicateur, avait le droit de vivre aux dépens de ceux qu'il évangélisait (*non quasi non...*, vers. 9; comp. I Cor. ix, 11 et ss.), à plus forte raison les simples fidèles doivent-ils se conformer à cette manière de faire. — *Formam* : τύπον, un type, un modèle. Cf. I Thess. I, 7. — *Nam et cum...* (vers. 10). Ce que saint Paul avait enseigné aux Thessaloniens par son exemple, il le leur avait aussi très expressément recommandé de vive voix : *hoc denuntiabamus* (dans le grec : Nous vous ordonnons)... — *Si quis non vult...*, *nec...* C'était là peut-être un proverbe populaire. En tout cas, c'est l'expression de la loi divine, telle qu'elle a été formulée dès le début de l'histoire de l'humanité : « In sudore vultus tui vesceris pane », Gen. III, 19.

11-12. S'adressant directement aux chrétiens qui vivaient ainsi dans le désordre, Paul leur enjoint avec force de se remettre promptement au travail. — *Audivimus enim...* Au présent dans le grec : Ce nous apprenons. L'apôtre avait reçu tout récemment des nouvelles de Thessalonique. — *Ambulare inquiete...* (ἀτάκτως). Comme au vers. 6. Cette locution générale est expliquée par les mots suivants : *nihil operantes, sed curiose...* Le texte grec est particulièrement expressif : μηδὲν ἐργαζομένους, ἀλλὰ περιεργαζομένους. Il y a là un jeu de mots très spirituel, qu'il est assez difficile de reproduire. Le premier des deux participes désigne un travail sérieux; le second, une agitation extérieure, qui n'aboutit à aucun résultat pratique. — *Denuntiamus et obsecramus in...* (vers. 12). L'ordre est formulé avec une solennité et une instance qui montrent quelle importance saint Paul y attachait. — *Cum silentio*. Plutôt, d'après le grec : dans la tranquillité. Par opposition au trouble et au désordre qui accompagnaient la fainéantise. — *Suum panem...* Le

pronom est très accentué : un pain qui soit vraiment à eux, parce qu'ils l'auront gagné par leur travail.

13-15. Deux recommandations pressantes. — *Vos autem...* Paul revient à ceux de ses lecteurs qui ne méritaient pas le précédent reproche, et qu'il avait déjà interpellés directe-



Personnage dictant à un secrétaire.  
(D'après une peinture d'Herculanum).

ment au vers. 6; c'était la très grande majorité. — Le terme *benefacientes* (καλοποιοῦντες) a été pris par les commentateurs tantôt dans le sens général de faire le bien (cf. II, 16<sup>b</sup>), tantôt dans le sens spécial de pratiquer les œuvres de miséricorde, sans se laisser décourager par l'abus que certains chrétiens faisaient de la

14. Quod si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, et ne commisceamini cum illo, ut confundatur;

15. et nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.

16. Ipse autem Dominus pacis det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.

17. Salutatio mea manu Pauli : quod est signum in omni epistola. Ita scribo.

18. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

14. Et si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion.

15. Ne le regardez cependant pas comme un ennemi, mais reprenez-le comme un frère.

16. Que le Seigneur de la paix vous donne lui-même la paix en tout temps et en tout lieu. Que le Seigneur soit avec vous tous.

17. Je vous salue, moi Paul, de ma propre main. C'est là mon signe dans toutes mes lettres; j'écris ainsi.

18. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous! Amen.

charité de leurs frères. Cette seconde interprétation semble favorisée par le contexte. — *Quod si quis...* (vers. 14 et 15) Le ton sévère retentit de nouveau. L'apôtre suppose le cas où tous les « inquiets » ne rentreraient pas dans l'ordre, et il insiste (comp. le vers. 6) pour qu'on évite tout rapport avec eux. — *Verbo nostro per...* C.-à-d. : à ce que nous disons dans cette lettre. — *Ut confundatur*. Paul espérait que cette honte serait salutaire au coupable, et qu'elle le ramènerait à de meilleurs sentiments. — *Et nolite quasi...* Restriction tout apostolique : la charité fraternelle ne doit jamais perdre ses droits, même à l'égard des pécheurs. C'est grâce à elle, au contraire, qu'on aura plus de chance de les convertir. En les traitant avec trop de rigueur, on risquerait de les éloigner à jamais.

#### CONCLUSION. III, 16-18.

Elle se compose d'un vœu, d'une salutation, d'une bénédiction.

16. Le vœu. — Le titre *Dominus pacis* s'applique à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a apporté au monde la vraie paix et qui peut seul la lui conserver. — *Det vobis pacem...* Ce souhait avait sa raison d'être à Thessalonique, puisque les préoccupations relatives à la fin du monde y avaient produit le trouble. — *Sempiternam in omni...* Dans le grec : en tout

(toujours), de toute manière. — *Dominus sit...* D'une façon générale, et pas seulement comme prince de la paix.

17. Salutation finale. — Elle a ici, par rapport à la première épître, une forme extraordinaire : *Salutatio mea manu...* Il suit de là que l'apôtre avait dicté tout ce qui précède à l'un de ses disciples, et qu'à cet endroit seulement il prit la plume pour écrire quelques mots de sa propre main. La raison de ce fait est très simple, d'après II, 2. On avait fait circuler au nom de Paul une lettre apocryphe, non sans de graves inconvénients; voulant empêcher le retour de cet abus, il ajoute ce post-scriptum autographe, et annonce qu'il fera de même désormais dans toutes ses lettres (*quod est signum...*). Comp. Gal. VI, 11 et Philém. 19, où il attire pareillement l'attention sur les mots écrits par lui. Toutefois, les exégètes ne sont pas d'accord sur ce qui provient de la main de Paul en cet endroit. Probablement le vers. 13, d'après la plupart d'entre eux (saint Jean Chrys., Théodoret, Théophylacte, etc.). Selon d'autres, le vers. 16, ou le vers. 17, ou le mot Paul, ou la courte phrase *Ita scribo*, ou quelque monogramme compliqué.

18. La bénédiction apostolique. — *Gratia Domini...* Elle est identique, à part l'adjectif *omnibus*, à celle de la première épître (I Thess. V, 20; cf. Rom. XVI, 20).



# ÉPÎTRES PASTORALES

1<sup>o</sup> *Origine de ce nom.* — Il n'est guère employé d'une manière générale que depuis un siècle environ; mais il convient fort bien pour désigner le petit groupe d'écrits formé par les deux épîtres à Timothée et l'épître à Tite, lesquelles datent de la même période de la vie de saint Paul, sont adressées à deux de ses disciples les plus intimes, et ont beaucoup d'affinité entre elles sous le double rapport des pensées et du style. Cette dénomination est empruntée tout ensemble au sujet traité dans les trois lettres et au but que l'auteur se proposait en les écrivant. Composées pour deux évêques, pour deux « pasteurs » spirituels<sup>1</sup>, elles leur fournissent de précieuses instructions sur la manière de remplir fidèlement leurs fonctions délicates. Le choix et l'institution des évêques, des prêtres, des diacres et des veuves, quelques règles relatives au service divin, les devoirs des différentes catégories de fidèles, l'organisation de la vie des Églises particulières : voilà ce qu'on y trouve, avec quelques détails personnels qui concernent l'auteur et les destinataires. Ce trait commun leur donne une physiologie particulière, que ne possède aucune autre partie du Nouveau Testament<sup>2</sup>.

Sans doute, nous ne devons pas chercher au grand complet dans ces épîtres ce qu'on nomme aujourd'hui une Théologie pastorale. Elles ne contiennent, en effet, qu'un certain nombre d'avis pratiques, choisis parmi ceux que les circonstances de temps et de lieu rendaient plus pressants. Néanmoins, l'essentiel s'y trouve; aussi ont-elles toujours été la source à laquelle sont venus puiser tous les bons prêtres, comme les y invite l'Église durant la cérémonie de leur ordination<sup>3</sup>.

Bien qu'elles soient directement adressées à Timothée et à Tite, l'individualité

<sup>1</sup> Sous l'ancienne alliance les princes et les prêtres d'Israël étaient déjà désignés par cette appellation métaphorique (cf. Is. xlv, 28; Jer. II, 8; Ez. xxxiv, 2, etc.). Notre-Seigneur Jésus-Christ se donne lui-même comme le bon Pasteur (Joan. x, 2 et ss.), et ses ministres sont honorés d'un nom identique (cf. Eph. iv, 11), qui devint habituel dès le début de l'Église pour représenter les chefs des chrétientés particulières.

<sup>2</sup> Le nom de « lettre pastorale » sert à désigner les instructions adressées par les évêques

à leurs prêtres et à leurs diocésains.

<sup>3</sup> « His instituti disciplinis quas Tito et Timotheo Paulus exponit; ut... quod legerint credant, quod crediderint doceant, quod docuerint imitentur, ... ac purum et immaculatum ministerii sui donum custodiant. » *Pontific. Rom., de Ordin. Presbyt.* Voyez saint Augustin, *de Doctr. christ.*, IV, 16, 2, et surtout l'excellent commentaire pratique de M<sup>r</sup> Ginoulhiac, *les Épîtres pastorales*, ou Réflexions dogmatiques et morales sur les épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, Paris, 1870.

de ces saints personnages disparaît en grande partie; leurs fonctions supérieures sont presque seules en vue. De là vient que nos trois lettres ont un caractère général, tout en étant destinées à de simples particuliers.

2<sup>o</sup> *L'authenticité des épîtres pastorales* n'est pas attestée avec moins de force que celle des autres écrits de saint Paul<sup>1</sup>; mais, comme elle a été très violemment attaquée de nos jours par les rationalistes<sup>2</sup>, il sera bon de la traiter brièvement à part.

« On ne trouve dans toute l'antiquité chrétienne aucun auteur orthodoxe qui ait exprimé le moindre doute » sur ce point, tandis qu'on peut citer une longue série de témoignages favorables<sup>3</sup>. 1<sup>o</sup> Le témoignage des Pères apostoliques, qui consiste en des citations, en des réminiscences et en des allusions plus ou moins caractéristiques, qui montrent que les écrivains ecclésiastiques de la fin du premier siècle et des premières années du second<sup>4</sup> connaissaient nos trois lettres, telles que nous les possédons aujourd'hui. 2<sup>o</sup> Le témoignage des anciens apologistes grecs, notamment de saint Justin<sup>5</sup> et de saint Théophile, évêque d'Antioche<sup>6</sup>, vers le milieu du second siècle. 3<sup>o</sup> Le témoignage des anciennes versions, notamment de la Peschito syriaque et de l'Itala. 4<sup>o</sup> Le témoignage des premiers hérétiques, dont les uns, comme Marcion, rejettent les lettres pastorales parce qu'elles condamnaient d'avance leurs doctrines perverses, tandis que les autres, comme Héracléon, Théodote, etc., en citent des passages : dans les deux cas c'était attester leur existence. 5<sup>o</sup> Le témoignage des Églises particulières, et par là même celui de l'Église universelle. L'Église des Gaules est représentée soit par la lettre des chrétiens de Vienne et de Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie, qui mentionne I Tim. III, 15 et IV, 3-4<sup>7</sup>, soit par saint Irénée<sup>8</sup>. L'Église d'Alexandrie a pour témoins Clément d'Alexandrie et Origène; l'Église d'Afrique, Tertullien; l'Église romaine, le canon de Muratori, qui signale nommément les épîtres pastorales comme des écrits authentiques de saint Paul<sup>9</sup>. 6<sup>o</sup> Le témoignage des manuscrits grecs les plus anciens, entre autres du « Vaticanus », de l'« Alexandrinus », du « Sinaiticus ». 7<sup>o</sup> Le témoignage des premiers conciles, spécialement du troisième concile de Carthage, en 397.

Qui ne voit le caractère scientifique inébranlable d'un tel argument? Mais rien ne trouve grâce devant la critique rationaliste, qui lui a opposé, selon sa coutume, des preuves intrinsèques, que nous devons examiner rapidement.

Le style, dit-on d'abord, diffère trop de celui de saint Paul pour que ces lettres puissent provenir de lui. Elles contiennent environ 150 expressions qui ne sont pas employées ailleurs dans le Nouveau Testament<sup>10</sup>; d'autre part, on y

<sup>1</sup> Voyez l'Introd. gén., p. 8 et 9.

<sup>2</sup> En 1807 pour la première fois. D'après Baur et son école, les épîtres à Timothée et à Tite n'auraient été composées qu'au milieu du second siècle. Quelques « critiques » admettent toutefois qu'elles auraient réellement pour base des lettres de saint Paul, remaniées considérablement.

<sup>3</sup> Voyez le développement de cette preuve dans les Introd. au N. T., en particulier dans celles du P. Cornely, de MM. Kaulen, A. Schæfer, Belsler, et dans l'ouvrage spécial de F.-G. Ginnella, de *Authent. epistolarum S. Pauli apostoli pastoralium*, Breslau, 1865.

<sup>4</sup> Saint Clément pape, dans son *Ep. ad Corinthi.*, l'auteur de l'*Ep. de Barnabé*, saint Polycarpe, saint Ignace, l'auteur de l'*Ep. à*

*Diognète*, etc.

<sup>5</sup> *Dial. c. Tryph.*, 7 et 35; cf. Tit. III, 4.

<sup>6</sup> *Ad Autol.*, III, 14; cf. I Tim. II, 2, etc.

<sup>7</sup> Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 2-3; V, 1, 17.

<sup>8</sup> Son livre c. *Hær.* s'ouvre par la citation de I Tim. I, 4, avec cette formule : « Comme dit l'apôtre. »

<sup>9</sup> *Man. bibl.*, t. I, n. 41.

<sup>10</sup> Sur ce nombre, 74 appartiennent à I Tim., 28 à II Tim., 46 à l'épître à Tite. Notons entre autres les mots *σωφρονίζειν*, *σωφρονισμός*, *καλοδιδάσκαλος*, *ἐτεροδιδασκαλεῖν*, de nombreux composés de *φίλος*, des formules nouvelles, telles que *πιστός ὁ λόγος* (I Tim. I, 15; III, 4, etc.), *λόγος ὑγιής* (Tit. II, 8), *εὐσεβῶς ζῆν* (II Tim. III, 12), etc.



remarque l'absence de divers termes familiers à l'apôtre des Gentils<sup>1</sup>. Et non seulement le vocabulaire ne serait pas le même, mais la construction grammaticale offrirait aussi des différences notables<sup>2</sup>, sans parler du genre peu didactique, des pensées moins abondantes, des formules impératives, fréquentes ici<sup>3</sup> et rares ailleurs. — Sans nier l'existence de ces divergences, nous répondrons qu'elles ont été singulièrement exagérées et que, si on les prenait pour règle d'une manière absolue, on devrait contester l'authenticité de tous les écrits de saint Paul. En effet, « le même phénomène se présente dans toutes les épîtres; il n'y en a pas une seule qui ne renferme des mots qui ne reparaissent pas ailleurs<sup>4</sup>. Quand on songe combien peu de pages nous avons de l'apôtre Paul, sur combien d'années elles se répartissent, combien de sujets différents il y traite<sup>5</sup>, et combien il fait preuve de liberté, d'adresse, même de génie, dans le maniement d'une langue très riche par elle-même, et qu'il s'agissait maintenant de façonner pour le service d'un cercle d'idées toutes nouvelles, on serait en droit de s'étonner s'il y avait là une monotone uniformité, si son vocabulaire était moins riche<sup>6</sup>. » Au lieu d'innover sous le rapport du style, un faussaire se serait appliqué à n'employer que le vocabulaire le plus ordinaire de l'apôtre. D'ailleurs, comme on l'a dit très justement aussi, « les particularités du style sont contrebalancées par des ressemblances encore plus frappantes, et par des preuves (presque) infaillibles de la composition (de ces lettres) par saint Paul. »

On a objecté aussi les difficultés chronologiques et biographiques. Il serait impossible, prétendent divers critiques, de faire rentrer dans le cadre de la vie de saint Paul les détails personnels assez nombreux qui sont insérés çà et là dans les épîtres pastorales, et plus spécialement dans la seconde lettre à Timothée. — Oui, sans doute, si l'on veut s'obstiner, comme on l'a fait souvent, à vouloir placer ces détails, et surtout les voyages de l'auteur, dans le cadre historique des Actes des Apôtres. Toute tentative de ce genre échoue forcément. Mais les difficultés s'aplanissent si l'on suppose, d'après Phil. II, 24, Philem. 22, Hebr. XIII, 23-24, et suivant une tradition aussi claire qu'ancienne<sup>7</sup> que saint Paul recouvra sa liberté à Rome, qu'il voyagea soit en Espagne, comme il le désirait depuis longtemps<sup>8</sup>, soit dans les différentes régions de l'Orient que mentionnent les épîtres à Timothée et à Tite<sup>9</sup>, soit qu'il subit une seconde captivité qui se termina pour lui par le martyre. Entre les années 63 et 67, il eut largement le temps d'exécuter les divers itinéraires marqués ici. Peu importe qu'il ne soit pas possible de déterminer avec certitude l'ordre de ces voyages, faute de renseignements suffisants : on a proposé plusieurs combinaisons qui sont parfaitement acceptables, et l'on n'a pas le droit d'exiger davantage<sup>10</sup>.

On a objecté encore la différence qui existerait sous le rapport doctrinal entre les épîtres pastorales et celles que les critiques consentent à attribuer à saint Paul. Mais cette différence n'existe pas en réalité<sup>11</sup>. En ce qui concerne Dieu le

<sup>1</sup> On signale ἐνεργεῖν, καυχᾶσθαι, περισσόως, σῶμα, etc.

<sup>2</sup> Peu de constructions brisées, peu d'obscurité provenant de la richesse des preuves, etc.

<sup>3</sup> Cf. I Tim. V, 7-8, 22-25; II Tim. III, 1, 5, 12, etc.

<sup>4</sup> Par exemple, on en compte 94 dans l'épître aux Romains, 96 dans la seconde aux Cor., 50 dans celle aux Galates.

<sup>5</sup> C'est particulièrement le cas dans les épîtres pastorales.

<sup>6</sup> Cette excellente réponse à l'objection est de M. Reuss, un des coryphées de la critique rationaliste.

<sup>7</sup> Voyez l'introd. gén., p. 6-7, et le commentaire des épîtres aux Phil. et à Philémon.

<sup>8</sup> Cf. Rom. XV, 28.

<sup>9</sup> Cf. I Tim. I, 3; IV, 13; II Tim. I, 18; IV, 13, 20; Tit. I, 5; III, 12.

<sup>10</sup> Voyez C. Fouard, *Saint Paul, ses dernières années*, Paris, 1897, p. 111 et ss.; Conybeare et Howson, *the Life and Epistles of St. Paul*, Londres, 1875, p. 737 et ss. Plusieurs écrivains rationalistes admettent aussi le fait d'une double captivité de saint Paul à Rome.

<sup>11</sup> Citons de nouveau M. Reuss : « A l'égard de l'enseignement théologique, on ne trouve absolument rien dans ces trois épîtres qui soit

Père, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le salut, la foi, le rôle de la loi mosaïque, etc., nous trouvons ici les principes et les théories qui caractérisent l'apôtre des Gentils. Si la forme de nos trois lettres est moins dogmatique, cela tient au but tout pratique et moral que leur auteur avait en vue. Il est vrai qu'il insiste sur la nécessité des bonnes œuvres; mais dans ses autres écrits pareillement, toutes les fois que l'occasion s'en présente, il demande comme une chose nécessaire que la foi porte des fruits<sup>1</sup>.

On exagère singulièrement aussi, lorsqu'on affirme que l'organisation des Églises, telle que la supposent nos trois lettres, « offrirait un état de choses tel qu'il ne s'est produit que plus tard », au milieu du second siècle. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les institutions ecclésiastiques durant la période qui les précéda, pour se convaincre que rien d'essentiel n'avait été introduit ou modifié, et en particulier, que nous ne trouvons pas ici « un système hiérarchique plus développé ». Les Actes des apôtres et les lettres antérieures de Paul nous mettent sous les yeux une organisation aussi complète que celle des épîtres pastorales : les apôtres, les prêtres-évêques<sup>2</sup>, les diacres<sup>3</sup>, les diaconesses<sup>4</sup>, des personnes chargées du ministère des pauvres<sup>5</sup>; etc., et comme points plus minutieux encore, l'imposition des mains pour conférer leurs pouvoirs aux ministres sacrés<sup>6</sup>, l'interdiction faite aux femmes de parler dans les assemblées religieuses<sup>7</sup>, etc. Toutes ces instructions détaillées sont d'ailleurs en parfaite harmonie avec l'esprit admirablement pratique dont saint Paul donne de nombreuses preuves dans ses lettres, et surtout dans la première aux Corinthiens.

Une dernière objection est tirée des éléments polémiques des épîtres pastorales. Les faux docteurs qu'elles attaquent à plusieurs reprises et avec une grande vigueur ne seraient autres, prétend-on, que les gnostiques du second siècle; ce qui résoudrait la question d'authenticité dans un sens absolument contraire à saint Paul. Mais cette assertion n'est pas plus fondée que les précédentes. La preuve en est d'abord dans l'impossibilité où sont les critiques de s'entendre au sujet du système gnostique représenté dans nos trois lettres<sup>8</sup>, et pourtant rien n'est plus connu que ce système. De plus, il est certain que les hérétiques auxquels l'apôtre fait ici la guerre, étaient avant tout des chrétiens judaïsants, quoiqu'ils fussent un peu plus avancés, sur certains points, que les judaïsants des Actes<sup>9</sup> et des précédentes épîtres de saint Paul<sup>10</sup>, et qu'on ait pu les regarder comme les précurseurs très lointains du gnosticisme<sup>11</sup>.

Concluons en disant avec un auteur protestant que « tous les arguments apportés contre l'authenticité des épîtres pastorales parlent en leur faveur, lorsqu'on les examine de plus près<sup>12</sup> ».

en contradiction avec la doctrine bien connue de saint Paul, ou seulement étranger à celle-ci. Tout au contraire, ses idées fondamentales s'y laissent facilement découvrir, bien que l'auteur ne soit nulle part amené à les exposer théoriquement et dans leur ensemble. En effet, cela aurait été superflu vis-à-vis des personnes auxquelles il s'adresse, et dans un moment où il se préoccupait d'intérêts exclusivement pratiques.»

<sup>1</sup> Cf. Rom. II, 7 et XIII, 3; I Cor. XIII, 3; II Cor. v, 10; Gal. v, 6; I Thess. v, 8, etc.

<sup>2</sup> Cf. Act. XI, 30; XIV, 23; XV, 2 et ss.; XX, 28, etc.; Rom. XII, 7 et ss.; I Cor. XII, 28; Eph. IV, 11; Phil. I, 1, etc.

<sup>3</sup> Act. VI, 2 et ss.; Phil. I, 1, etc.

<sup>4</sup> Rom. XVI, 1; I Cor. XVI, 15.

<sup>5</sup> I Cor. XVI, 2; II Cor. VIII-IX.

<sup>6</sup> Act. XIII, 1-4, etc.

<sup>7</sup> I Cor. XI, 5, etc.

<sup>8</sup> On a mentionné tour à tour les théories de Marolon, celles de Valentin, des Ophites, pré-décesseurs de Valentin, un gnosticisme mitigé, etc.

<sup>9</sup> Act. XV, 1 et ss. etc.

<sup>10</sup> Surtout la seconde aux Cor. et l'épître aux Galates.

<sup>11</sup> Ces détails seront développés dans le commentaire.

<sup>12</sup> Un autre dit, avec non moins de justesse : « Si l'on compare nos trois épîtres aux lettres qui ont été forgées au second siècle ou plus tard, et attribuées soit à saint Paul, soit à d'autres apôtres, on reconnaît que les premières sont manifestement authentiques. »

# PREMIÈRE ÉPITRE

## A TIMOTHÉE

### INTRODUCTION

<sup>1</sup> *La personne de Timothée.* — Son nom (Τιμόθεος) n'était pas rare chez les Grecs <sup>1</sup>. Il signifie : Celui qui honore Dieu. Timothée était originaire de Lystres, en Lycaonie <sup>2</sup>. Il était issu d'un mariage mixte, son père étant Grec et sa mère Juive <sup>3</sup>. Celle-ci l'éleva pieusement dans sa religion <sup>4</sup>; mais il n'était pas circoncis, peut-être parce que le père ne le permit point <sup>5</sup>. C'est probablement lorsque saint Paul vint à Lystres durant son premier voyage apostolique <sup>6</sup>, vers l'an 47, qu'il convertit et baptisa Timothée. A l'époque de son second voyage, sachant que le jeune néophyte était très estimé des chrétiens de Lystres et d'Iconium, et appréciant lui-même ses excellentes qualités, il se l'attacha comme auxiliaire <sup>7</sup>. Il est vraisemblable que les passages I Tim. I, 18 et IV, 14, et II Tim. I, 6, font allusion à des lumières surnaturelles que saint Paul aurait reçues au sujet de ce choix. Quoi qu'il en soit, il lui imposa les mains avec les prêtres de Lystres. Avant de l'emmener avec lui, il crut devoir le circoncire, de crainte qu'autrement son ministère ne fût rendu impossible chez les Juifs, qui, d'après leurs principes, le regardaient comme l'un des leurs, dès là que sa mère était Israélite <sup>8</sup>.

Timothée fut pour saint Paul un compagnon fidèle, l'aidant avec un zèle tout filial <sup>9</sup> en Macédoine et en Grèce <sup>10</sup>, pendant tout ce second voyage de l'apôtre. Durant le troisième voyage, nous le trouvons à Éphèse auprès de son maître <sup>11</sup>, qui lui confia alors des missions importantes et délicates <sup>12</sup>; puis nous les voyons ensemble en Macédoine <sup>13</sup>, à Corinthe <sup>14</sup> et à Troas <sup>15</sup>, en route cette fois pour

<sup>1</sup> Cf. I Mach. v, 6; II Mach. VIII, 30, etc.

<sup>2</sup> Cf. Act. XVI, 1-2 (*Atl. géogr.*, pl. XVII).

<sup>3</sup> Act. XVI, 1; II Tim. I, 5.

<sup>4</sup> Cf. II Tim. III, 15.

<sup>5</sup> Act. XVI, 3.

<sup>6</sup> Act. XIV, 6.

<sup>7</sup> Act. XVI, 1 et ss.

<sup>8</sup> Act. XVI, 3 (voyez les notes).

<sup>9</sup> Phil. II, 22.

<sup>10</sup> Act. XVI et XVII.

<sup>11</sup> Act. XIX, 22.

<sup>12</sup> Cf. I Cor. IV, 17; XVI, 10-12.

<sup>13</sup> II Cor. I, 1.

<sup>14</sup> Cf. Rom. XVI, 21.

<sup>15</sup> Act. XX, 4-5.

Jérusalem. Le disciple rejoignit plus tard saint Paul à Rome durant sa première captivité, car son nom est associé à celui de l'apôtre dans plusieurs des lettres écrites alors par ce dernier <sup>1</sup>. D'après les deux épîtres à Timothée, Paul, lorsqu'il recouvra sa liberté, rejoignit son disciple dans l'est et le laissa à la tête de l'Église d'Éphèse <sup>2</sup>, avec des pouvoirs presque illimités.

La suite de l'histoire de Timothée ne nous est que très imparfaitement connue. D'après les *Constitutions apostoliques*, VII, 46 <sup>3</sup>, il serait demeuré à Éphèse jusqu'à son martyre, qui aurait eu lieu sous Domitien, alors que le saint évêque essayait de détourner le peuple de prendre part à une fête licencieuse, célébrée en l'honneur de Diane <sup>4</sup>.

Divers traits des épîtres de saint Paul nous apprennent que Timothée avait une nature affectueuse (II Tim. I, 4), qu'il était souvent malade (I Tim. V, 23) et d'un caractère timide (I Cor. XVI, 10; I Tim. IV, 12). L'apôtre l'aimait comme Jésus avait aimé saint Jean : c'était son vrai fils (I Tim. I, 2), son enfant bien-aimé et fidèle (I Cor. IV, 17; II Tim. I, 2), avec lequel il n'avait qu'une seule âme (Phil. II, 20), parce qu'il cherchait toujours avec zèle les intérêts de Jésus-Christ (Phil. II, 21) <sup>5</sup>.

2<sup>o</sup> L'occasion de la première épître à Timothée est assez bien déterminée par le contenu même de la lettre. Peu de temps avant de l'écrire, saint Paul s'était trouvé à Éphèse avec Timothée. Pendant le séjour assez court qu'il avait fait parmi les chrétiens de cette ville, l'apôtre avait remarqué que maints détails administratifs, liturgiques, moraux, etc., avaient besoin d'être réglés ou améliorés. N'ayant pas le temps de s'en occuper alors, il dut partir, en priant son disciple de rester à Éphèse, et d'y lutter contre les fausses doctrines qui menaçaient d'envahir la communauté chrétienne de la cité <sup>6</sup>. Il ne semble pas lui avoir donné tout d'abord d'autres instructions, parce qu'il espérait pouvoir revenir bientôt <sup>7</sup>; mais, se sentant retenu pour quelque temps encore, et ne sachant pas à quelle époque il lui serait permis de se mettre en route <sup>8</sup>, il se décida à écrire à Timothée, soit pour lui réitérer ses recommandations orales contre les docteurs hérétiques, soit pour lui recommander de se choisir de bons et saints auxiliaires, soit enfin pour lui donner des instructions relatives à sa conduite comme pasteur des âmes.

Le but principal que se proposait l'apôtre est bien marqué par les mots « ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari <sup>9</sup>. »

3<sup>o</sup> Le plan de la lettre. — Les lignes qui précèdent ont indiqué en gros le thème de l'épître : il est plus difficile de déterminer la division et l'analyse, car les sujets traités sont assez variés et se succèdent rapidement. La suite des idées n'est pas organisée et développée d'une manière systématique, comme, par exemple, dans les lettres aux Romains, aux Galates, aux Éphésiens.

Avec plusieurs commentateurs, nous diviserons l'épître en deux parties, dont la première correspond aux chap. I-III, et la seconde aux chap. IV-VI. La première partie a dans son ensemble un caractère plus général; on peut l'intituler : Ce que demande le bien de l'Église. La seconde est plus personnelle; nous lui donnerons ce titre : Ce que doit faire un ministre fidèle de l'Église.

<sup>1</sup> Phil. I, 1; Col. I, 1; Philem. 1; Hebr. XIII, 23. Voyez aussi Phil. II, 19 et ss.

<sup>2</sup> I Tim. I, 3.

<sup>3</sup> Comp. Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 46.

<sup>4</sup> Voyez Nicéphore, *Hist. eccl.*, III, 11, et les *Acta Sanct.*, t. III, 176 et ss.

<sup>5</sup> Il existe des *Acta sancti Timothei apocryphes*, qui n'ont à peu près aucune valeur.

Voyez Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden*, II, 2, p. 372-400, Brunswick, 1884.

<sup>6</sup> I Tim. I, 3.

<sup>7</sup> I Tim. III, 14 et IV, 13.

<sup>8</sup> I Tim. III, 14-15.

<sup>9</sup> I Tim. III, 15.

Voici quelques détails. Dans la première partie, après la salutation initiale, I, 1-2, nous trouvons un premier paragraphe, I, 3-20, qui a un peu le caractère d'une introduction, et qui parle du bon combat que le pasteur des âmes doit soutenir pour le Christ et pour l'Église. Un second paragraphe, II, 1-15, trace quelques règles à suivre pour que le culte public soit convenablement célébré; le troisième, III, 1-16, contient des instructions importantes relatives au choix des ministres sacrés. La deuxième partie renferme aussi trois paragraphes. Le premier, IV, 1-16, concerne les obligations de Timothée comme ministre de l'Église, surtout au sujet de sa prédication et de sa conduite. Le second, V, 1-VI, 2, lui indique ses devoirs particuliers envers les différentes catégories de personnes dont se composait son Église. Le troisième, VI, 3-21, est une instruction finale, qui contient encore plusieurs avis spéciaux du maître à son disciple<sup>1</sup>.

4° *La date et le lieu de la composition.* — La première épître à Timothée fut composée entre les années 64 et 66, c.-à-d. entre les deux captivités de saint Paul à Rome. Il n'est pas possible de déterminer la date d'une manière plus précise. Le lieu de la composition est inconnu. Quelques anciens manuscrits mentionnent dans leurs inscriptions finales les noms de Laodicée, d'Athènes, de Nicopolis et de Rome; mais ce sont là des conjectures sans fondements.

---

<sup>1</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1310-1313.

# PREMIÈRE ÉPÎTRE

## A TIMOTHÉE

### CHAPITRE I

1. Paulus, apostolus Jesu Christi secundum imperium Dei salvatoris nostri, et Christi Jesu spei nostræ,

2. Timotheo, dilecto filio in fide. Gratia, misericordia, et pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro.

3. Sicut rogavi te ut remaneres Ephesi

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par ordre de Dieu notre sauveur, et de Jésus-Christ notre espérance,

2. à Timothée, mon cher fils dans la foi. Grâce, miséricorde et paix, de la part de Dieu le Père et du Christ Jésus notre Seigneur!

3. Je t'ai recommandé, en partant pour

#### PREMIÈRE PARTIE

##### Ce que demande le bien de l'Église.

I, 1-III, 16.

§ I. — Il faut combattre le bon combat contre les ennemis de l'Église. I, 1-20.

1° La salutation. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. Elle a un caractère assez solennel. Paul y prend d'abord son titre d'apôtre (lisez, d'après les meilleurs manuscrits grecs, « apostolus Christi Jesu, » au lieu de *apostolus Jesu Christi*), parce que c'est en vertu de son autorité apostolique qu'il va donner à Timothée d'importantes instructions. — Il signale ensuite, comme dans les épîtres aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, etc., la source suprême d'où lui venait son mandat : *secundum imperium*... — L'épithète *salvatoris* n'est pas appliquée à Dieu le Père dans les écrits antérieurs de saint Paul, mais seulement à Jésus-Christ. Pour la pensée, voyez I Cor. I, 21; II Cor. v, 18; Eph. II, 8, etc. Nous retrouverons encore plus loin, et aussi dans l'épître à Tite, la formule « Dieu sauveur ». — *Jesu spei nostræ*. Expression pleine de sens. C.-à-d. : Jésus, tout à la fois garant et objet de notre espérance. Cf. Col. I, 27. C'est par lui que nous espérons être sauvés, et c'est lui que nous

espérons posséder un jour. — *Timotheo*. Voyez l'Introd., p. 468 et 469. — *Dilecto filio*. Dans le grec : à (mon) vrai fils (*γνησιῶ τέκνῳ*). Cf. Tit. I, 4. La nature de cette filiation est marquée par les mots *in fide*. Elle était toute spirituelle, et consistait en ce que Paul avait engendré Timothée à la foi. Comp. les expressions analogues : dans le Seigneur (I Cor. IV, 17), dans l'évangile (I Thes. III, 2). — *Gratia... et pax*... Le pleux souhait placé en tête des épîtres de saint Paul ne se composait autrefois que de ces deux éléments (cf. Rom. I, 7; I Cor. I, 3; II Cor. I, 2, etc.); dans les lettres pastorales, l'apôtre en ajoute un troisième, *misericordia* (*ἔλεος*), pour relever le besoin que nous avons de la compassion divine. Cf. II Joan. 3.

2° Paul rappelle à son disciple une grave recommandation qu'il lui avait faite naguère. I, 3-4.

3-4. Il lui avait confié la tâche de lutter contre une doctrine vaine et malfaisante. — *Sicut rogavi*... La phrase n'est pas achevée. Il faut sous-entendre à la fin du vers. 4 : De même je t'exhorte en ce moment; ou bien : Agis ainsi. — *Ut remaneres*... Paul et Timothée étaient donc venus ensemble à Éphèse; obligé de repartir tout à coup, le maître demanda à son disciple de rester en Asie, pour le but spécial qui

la Macédoine, de demeurer à Éphèse, afin d'enjoindre à certaines personnes de ne pas enseigner une autre doctrine,

4. et de ne pas s'appliquer à des fables et à des généalogies sans fin, qui favorisent bien plus les disputes que l'édifice de Dieu, lequel est basé sur la foi.

5. Car la fin du commandement, c'est la charité venant d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère ;

cum irem in Macedoniam, ut denuntiares quibusdam ne aliter docerent,

4. neque intenderent fabulis, et genealogiis interminatis, quæ quæstiones præstant magis quam ædificationem Dei, quæ est in fide.

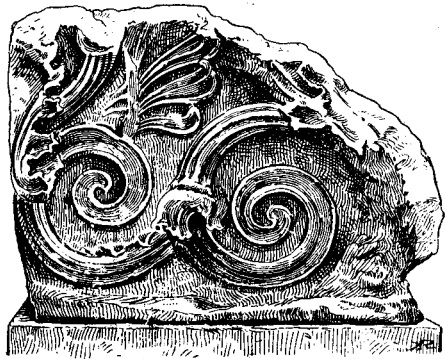
5. Finis autem præcepti est caritas de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta ;

va être indiqué. — *Ut denuntiares*. Avec le sens de commander, ordonner. Le verbe παραγγελλω revient jusqu'à sept fois dans cette épître. — Le pronom *quibusdam* (τισίν) est assez dédaigneux : des gens que tu connais et que je ne veux pas désigner autrement. Comp. le vers. 6 ; v. 15 ; Gal. I, 7, etc. — *Aliter docerent* (ἑτεροδιδασκαλεῖν) est une des expressions qui caractérisent les épîtres pastorales). Il s'agit d'un enseignement différent de celui de l'évangile, de celui de Paul, et faux par conséquent. Cf. Gal. I, 6. — *Neque intenderent*... (vers. 4). À l'enseignement en question étaient jointes des théories moins dangereuses en apparence, mais très fâcheuses aussi, comme le marquent deux détails expressifs. C'étaient, d'une part, des fables, des contes inventés à plaisir (*fabulis*, μύθοις) ; d'autre part, des généalogies interminables (*genealogiis*...). Les dites fables reçoivent dans l'ép. à Tite, I, 14, l'épithète de « judaïques ». Paul veut donc parler de « ces subtiles légendes rabbiniques, par lesquelles l'imagination cherchait à éclaircir certains faits obscurs de l'histoire sacrée ». Le Talmud en est tout rempli. Les généalogies étaient, suivant les uns, celles des anges ; selon d'autres, celles des patriarches de la Genèse, complétées et allégorisées par les faux docteurs. Ce second sentiment est le plus probable. — L'apôtre signale d'un mot les inconvénients de ces doctrines insensées : *quæ... præstant*... — *Quæstiones* est à l'accusatif et dépend du verbe « præstant ». Ce substantif (ἐκζητήσεις, « exquisions, inquisitions ») désigne des recherches futiles et compliquées. — *Ædificationem Dei*. La Vulgate a suivi la leçon οἰκοδομίαν, qui est celle de presque tous les manuscrits grecs, du syriaque, de saint Irénée, etc. : l'Église y est comparée à un édifice tout divin (cf. I Cor. III, 9 ; Eph. IV, 12, etc.). La leçon primitive paraît être οἰκονομίαν, d'après les plus anciens manuscrits. L'« économie de Dieu » serait, d'après quelques auteurs, l'activité déployée au service du Seigneur par ses ministres (cf. Col. I, 25 ; Tit. I, 7). Cette expression désigne plutôt un système institué par Dieu, les dispositions prises par lui pour notre salut (cf. Eph. I, 10). S'occuper de fables et de généalogies sans fin ne favorisait évidemment guère le service de Dieu, ni la sanctifica-

tion des âmes. — *Quæ... in fide*. Manière de dire que la foi est à la base de toute l'économie évangélique.

3<sup>o</sup> Les faux docteurs d'Éphèse ne comprennent ni la loi, ni l'évangile. I, 5-11.

5-7. Ils s'écartent entièrement du but de l'évangile. — *Finis* a ici la signification de but.



Fragment du temple de Diane, à Éphèse.

— Le substantif παραγγελίας (*præcepti*) nous ramène au verbe παραγγελλω du vers. 3 (Vulg. : « denuntiares »). Il désigne les ordres de Dieu, et spécialement la doctrine évangélique, par contraste avec les vaines questions traitées par les docteurs hérétiques. — *Caritas* (ἀγάπη). C'est là un admirable résumé des résultats produits par l'enseignement chrétien : il se rapportent tous à l'amour. — Trois traits indiquent ce que doit être cette charité. Il faut d'abord qu'elle provienne *de corde puro*, qu'elle soit sans alliage d'égoïsme et de recherche personnelle. Le cœur est mentionné en premier lieu, parce qu'il est l'organe proprement dit de l'affection. — *Et conscientia*... Autre source de cet amour sincère : une conscience en règle avec Dieu et avec le prochain, le sentiment intime de n'être coupable de rien à leur égard. — *Fide non ficta* (ἀνομοκρίτου). Troisième source du véritable amour chrétien. La foi est un lien très fort, qui nous unit à Dieu et à nos frères. — *A quibus*... (vers. 6). Le pronom se rapporte à l'amour, et à ses trois conditions qui viennent

6. a quibus quidam aberrantes, conversi sunt in vaniloquium,

7. volentes esse legis doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.

8. Scimus autem quia bona est lex, si quis ea legitime utatur,

9. sciens hoc, quia lex justo non est posita, sed injustis et non subditis, impiis et peccatoribus, sceleratis et contaminatis, parricidis et matricidis, homicidis,

10. fornicariis, masculorum concubitoribus, plagiaris, mendacibus et perjuris, et si quid aliud sanæ doctrinæ adversatur,

6. choses loin desquelles certaines personnes s'étant égarées, se sont tournées vers de vains discours,

7. voulant être docteurs de la loi, et ne comprenant ni ce qu'elles disent, ni ce qu'elles affirment.

8. Or, nous savons que la loi est bonne, si l'on en use selon l'esprit de la loi,

9. en reconnaissant que la loi n'a pas été établie pour le juste, mais pour les méchants et les rebelles, pour les impies et les pécheurs, pour les scélérats et les profanes, pour les meurtriers de leur père et de leur mère, pour les homicides,

10. les fornicateurs, les infâmes, les voleurs d'hommes, les menteurs et les parjures, et s'il y a quelque autre chose qui s'oppose à la saine doctrine,

d'être énumérées. — *Quidam*, comme au verset 3<sup>e</sup>, représente les faux docteurs. — *Abrerrantes*. Le mot grec ἀστοχίαντες (littéral : ayant manqué le but) est un de ceux qu'on ne trouve que dans les épîtres pastorales. Cf. VI, 21 et II Tim. II, 18. — *In vaniloquium*. Un bavardage vain et creux, qui ne contenait ni vérité intellectuelle, ni vie morale : voilà à quoi aboutissaient ces séducteurs. Cf. Tit. I, 10. — *Legis doctores* (vers. 7). Docteurs de la loi juive, assurément, mais en mauvaise part ; docteurs d'une nouvelle espèce, qui, comme il a été insinué plus haut, corrompaient la loi par toutes sortes d'additions ridicules, et qui, ainsi qu'il va être ajouté, prétendaient associer la loi et l'évangile. — *Non intelligentes*... Critique très mordante de ces soi-disant docteurs. Qui dit docteur, dit savant ; loi, nous avons des docteurs intelligents et ignorants. Ils ne comprenaient pas même leurs propres paroles (*neque quæ...*), et pas davantage les questions au sujet desquelles ils se permettaient les affirmations les plus hardies (*neque de quibus...*). Ces hommes prétentieux appartenaient, on le voit, au parti judaïsant ; ils se faisaient une fausse idée de la loi mosaïque, et ils voulaient la faire pénétrer dans les sphères chrétiennes, au grand détriment de l'Église et des âmes. C'est pour cela que l'apôtre va insister sur cette pensée.

8-11. La nature et la portée de la loi. — *Scimus autem*... Ce « Nous savons », opposé à l'ignorance des faux docteurs, a une force particulière. C'est une formule toute paulinienne. Cf. Rom. III, 19 ; VIII, 28, etc. — *Bona est lex*. ὁ νόμος, la loi par excellence, la loi juive. Elle est belle moralement (καλός) ; saint Paul fait volontiers cette concession à ses adversaires. Cf. Rom. VII, 12, 14. « Au point de vue purement théorique et abstrait, la loi est une chose bonne et sainte, puisqu'elle émane de Dieu et qu'elle a un but très saint » ; mais il importe qu'on ne la fasse pas sortir de la sphère à laquelle elle était destinée : *si quis*... — *Legi-*

*time* (νομίμως) : d'une manière conforme à la loi elle-même, à sa nature et à sa fin. Paul veut donc dire : Laissez la loi juive aux Juifs ; ne l'imposez pas aux chrétiens. — *Sciens hoc* (vers. 9). Le participe retombe sur le pronom « quis » du vers. 8<sup>e</sup>. — *Quia lex... non...* En effet, la conduite des justes est régulière et correspond d'avance aux exigences de la loi ; ils n'ont donc pas besoin des interdictions, ni des menaces de celle-ci. — *Sed...* Contraste. Un code de lois est absolument nécessaire là où l'homme se laisse entraîner par ses mauvais penchants. Suit une longue énumération de vices et de crimes, cités par manière d'exemples. Cf. Rom. I, 29 et ss. ; I Cor. VI, 9-10 ; II Tim. III, 1 et ss., etc. Les six premières expressions sont générales ; la liste signale ensuite des cas particuliers. — *Injustis*. Dans le grec : ἀνόμοις, ceux qui sont sans loi ; c.-à-d., qui ne tiennent pratiquement aucun compte de la loi. — *Non subditis*. C'est la même pensée. — *Impiis* : ceux en qui n'existe aucune crainte de Dieu. — *Sceleratis* : les hommes irréligieux (ἀνομίαις, non saints). — *Contaminatis*. D'après le grec, des profanes, pour qui il n'existe rien de sacré. — *Parricidis et...* Quatrième groupe : des criminels de la pire espèce. — *Masculorum*... (vers. 10). L'impudicité contre nature. Cf. Rom. I, 27 ; I Cor. VI, 9. — *Plagiaris*. Le grec (ἀνδραποδισταίς) désigne à la lettre des voleurs d'hommes. La loi mosaïque interdisait formellement ce crime, qui était fréquent chez les Grecs. On enlevait surtout les enfants, pour en faire des esclaves. Cf. Ex. xxi, 16 ; Deut. xxiv, 7. — *Mendacibus* : le mensonge pur et simple. — *Perjuris* : le mensonge aggravé par un faux serment. — *Et si quid...* Formule générale, pour clore l'énumération. Elle est bien dans le genre de saint Paul. Cf. Rom. xiii, 9 ; Phil. iv, 8. — *Sanæ doctrinæ*. Le substantif δὲ σαρκῶν, doctrine, revient jusqu'à quinze fois dans les épîtres pastorales. L'épithète « saine » lui est plusieurs fois associée. Cf. II Tim. iv, 3 ;



11. laquelle est conforme à l'évangile de la gloire du Dieu bienheureux, dont la dispensation m'a été confiée.

12. Je rends grâces à celui qui m'a fortifié, au Christ Jésus Notre-Seigneur, de ce qu'il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans le ministère,

13. moi qui auparavant étais un blasphémateur, un persécuteur et un oppresseur injurieux; mais j'ai obtenu miséricorde de Dieu, parce que j'ai agi par ignorance, dans l'incrédulité.

14. Et la grâce de Notre-Seigneur a été surabondante, en me remplissant de la foi et de la charité qui est en Jésus-Christ.

15. C'est une parole certaine et absolument digne d'être acceptée, que le Christ Jésus est venu en ce monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier.

11. quæ est secundum evangelium gloriæ beati Dei, quod creditum est mihi.

12. Gratias ago ei qui me confortavit; Christo Jesu Domino nostro, quia fidelem me existimavit, ponens in ministerio,

13. qui prius blasphemus fui, et persecutor, et contumeliosus; sed misericordiam Dei consecutus sum, quia ignorans feci in incredulitate.

14. Superabundavit autem gratia Domini nostri, cum fide et dilectione, quæ est in Christo Jesu.

15. Fidelis sermo, et omni acceptione dignus, quod Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum.

Tit. II, 1, etc. La saine doctrine est opposée aux enseignements morbides des faux docteurs. Cf. VI, 4; II Tim. II, 17. — *Quæ est...* (vers. 11). Selon la Vulgate, l'apôtre caractérise ici la saine doctrine : elle est *secundum evangelium...*, conforme à l'évangile, à la bonne nouvelle. Mais les deux mots « quæ est » manquent dans le grec, de sorte que ce verset doit être rattaché au participe « sciens » du vers. 7 : Sachant que la loi n'est pas faite pour le juste, mais pour les pécheurs, ... conformément à l'évangile et à ses principes. — *Evangelium gloriæ... Dei*. L'évangile est ainsi nommé parce qu'il manifeste d'une manière extraordinaire la gloire divine. Comp. II Cor. IV, 4, où l'on trouve l'expression analogue : l'évangile de la gloire du Christ. — L'épithète *beati* représente le bonheur infini, absolu, dont le Seigneur jouit en lui-même. — *Quod creditum...* La mention de l'évangile amène saint Paul à dire un mot rapide du rôle qui lui avait été confié à son égard. Cf. Rom. III, 2; I Cor. IX, 17; Gal. II, 7, etc.

4<sup>o</sup> Comment la grâce apportée par l'évangile s'est visiblement manifestée dans la personne de Paul. I, 12-17.

12-16. Le Christ a daigné faire de lui un apôtre, quoiqu'il eût été un violent persécuteur de l'Église. — *Gratias ago...* Cette action de grâces s'échappe tout ardente de son cœur, en souvenir de ce que Jésus-Christ avait fait pour lui, souvenir qui lui rappelle le simple trait « quod creditum... mihi ». — *Qui... confortavit*. Paul ne dit pas uniquement cela par rapport à sa conversion ou à ses souffrances, mais au sujet de tout son ministère d'apôtre. — *Quia fidelem...* Motif direct de l'action de grâces. La fidélité est la qualité par excellence des serviteurs de l'évangile. Cf. I Cor. IV, 2. — *Ponens in...* C'est précisément en confiant à Paul le ministère apostolique que Dieu lui avait

témoigné de la confiance. — *Qui prius...* (verset 13). Circonstance qui semblait rendre Saul absolument impropre à ce rôle sacré. — *Blasphemus, persecutor, contumeliosus* (ὄβριστης). Paul avait blasphémé le nom et la doctrine de Jésus, persécuté l'Église en paroles et en actes, violemment outragé les disciples du Christ. Cf. Act. VII, 58 et ss.; VIII, 1 et 3; IX, 1 et ss.; XXI, 4; XXVI, 11; Gal. I, 13. — *Misericordiam... consecutus...* Simplement et énergiquement dans le grec : ἡλεῖθην, j'ai été un objet de pitié. C'est dans le cœur de Dieu qu'il faut chercher l'explication du fait qui étonne l'apôtre. D'ailleurs, sa conduite, quoique inexcusable, était moins coupable qu'on pouvait le supposer d'après les apparences : *quia ignorans... in...* Il ne croyait pas que Jésus fût le Messie, et il n'avait pas péché contre sa conscience, contre la pleine lumière. C'était par suite d'un zèle fanatique pour la religion de ses pères qu'il avait persécuté l'Église. Cf. Gal. I, 14. — *Superabundavit autem...* (vers. 14). Locution expressive : relativement à Saul, la grâce divine, quoique toujours si abondante, avait pour ainsi dire débordé par-dessus ses rives. — *Cum fide et dilectione*. Ces deux vertus théologiques avaient inondé l'âme du persécuteur converti, en même temps que la grâce et la miséricorde du Christ. — *Quæ... in Christo...* C.-à-d., la foi et l'amour dont Jésus-Christ est la source, et que possède quiconque lui demeure uni. — *Fidelis sermo* (vers. 15). L'adjectif est très accentué : Fidèle (c.-à-d. digne de foi, vraie) est la parole. Cette formule, employée cinq fois dans les épîtres pastorales (cf. III, 1; IV, 9; II Tim. II, 11; Tit. III, 8), sert habituellement d'introduction à quelque importante vérité. Comp. II, 7; Rom. IX, 1, etc. Ici et IV, 9, elle est renforcée par les mots *et omni acceptione...* : digne d'être reçue par tous, en tous lieux, avec toutes sortes d'égards. — La

16. Sed ideo misericordiam consecutus sum, ut in me primo ostenderet Christus Jesus omnem patientiam, ad informationem eorum qui credituri sunt illi, in vitam æternam.

17. Regi autem sæculorum immortalis, invisibili, soli Deo, honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

18. Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, secundum præcedentes in te prophetias, ut milites in illis bonam militiam,

16. Mais j'ai précisément obtenu miséricorde, afin que le Christ Jésus fit voir en moi le premier toute sa patience, pour que je servisse d'exemple à ceux qui croiront en lui, pour posséder la vie éternelle.

17. Au roi des siècles, immortel, invisible, seul Dieu, honneur et gloire dans les siècles des siècles! Amen.

18. Voilà la recommandation que je t'adresse, mon fils Timothée, conformément aux prophéties faites autrefois à ton sujet, afin que tu combattes, aidé par elles, le bon combat,

vérité en question, c'est *quod Christus... venit... salvos...* Ces mots résument toute la vie incarnée du Sauveur et le mystère entier de notre rédemption. — *Peccatores..., quorum primus...* L'expression est hyperbolique, assurément; mais elle est bien conforme au langage des saints. Paul ne manque aucune occasion de s'humilier au souvenir de sa vie passée. Cf. Act. xxii, 4, 19; xxvi, 9, etc., et surtout I Cor. xv, 9 et Eph. iii, 8. — *Sed ideo...* (vers. 16). Antithèse semblable à celle du vers. 13. L'idée de ses péchés ramène l'apôtre à celle de la miséricorde de Dieu envers lui. — *Primo* contraste avec « *primus* » du vers. 15. De même que Paul avait été un exemple saisissant des égarements d'un grand pécheur, de même Jésus avait voulu le proposer comme un modèle, instructif entre tous, de ce que peut accomplir la bonté divine. — *Omnem patientiam*. L'adjectif est accentué. Il avait fallu toute la patience de Dieu pour supporter les crimes de Saul et pour les lui pardonner. — But de cette manifestation de la générosité divine : *ad informationem* (ἰσχυρίσθωσιν, ici seulement et II Tim. I, 13)... Saul, devenu Paul, est devenu pour tous un exemple des plus encourageants; en pensant à lui, personne ne peut douter de son propre salut. — *In vitam æternam* : pour posséder la vie éternelle. C'est le résultat qu'obtiendra la foi en Jésus-Christ (*eorum qui credituri...*).

17. Doxologie suggérée à l'apôtre par la vue des bontés de Dieu à son égard. — *Regi sæculorum*. Cette expression équivaut à roi éternel. Cf. Tob. xxiii, 6, 10, dans le texte grec; Eccl. xxxvi, 19. — *Immortalis*. A la lettre dans le grec : « incorruptibili »; qui ne peut ni changer, ni mourir. Cf. vi, 16 et Rom. I, 23. — *Invisibilis*. Non seulement qu'on ne voit pas, mais qu'on ne peut pas voir. — *Soli Deo*. Au Dieu unique; et non pas : à Dieu seul. — *Honor et gloria*. La combinaison de ces deux substantifs n'apparaît qu'ici dans les écrits de saint Paul. Voyez des doxologies analogues Rom. xi, 36 et xvi, 27; II Cor. ii, 14 et ix, 15; Eph. iii, 20; Phil. iv, 20.

5° Il faut combattre le bon combat. I, 18-20.

18-20. Être un fidèle soldat du Christ, et ne pas suivre l'exemple des faux docteurs. — Com-

*mendo...* D'après le grec : Je te confie comme un dépôt. — *Fili* (τέκνον, mon enfant) *Timothee*. Apostrophe affectueuse et solennelle tout ensemble. — *Secundum præcedentes in te* (ἐπί σε : sur toi, à ton sujet)... Ces mots font allusion, cela paraît évident, à des paroles prophétiques



Soldat sur une stèle d'Iconium.

qui avaient été prononcées en vertu d'une inspiration spéciale de l'Esprit-Saint au sujet de Timothée, avant son ordination sacerdotale. C'étaient, d'après le contexte, des paroles élogieuses pour lui, et annonçant qu'il serait un excellent ministre du Christ. Voyez iv, 14, où le présent passage est complété. — *Ut mittes... bonam...* Cette métaphore est familière à saint Paul, « qui aime à comparer la carrière chrétienne en général, et plus particulièrement la carrière apostolique, à un service militaire. »

19. conservant la foi et une bonne conscience; quelques-uns, la rejetant au loin, ont fait naufrage par rapport à la foi.

20. De ce nombre sont Hyménée et Alexandre, que j'ai livrés à Satan, pour qu'ils apprennent à ne plus blasphémer.

19. habens fidem, et bonam conscientiam, quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt;

20. ex quibus est Hymenæus et Alexander, quos tradidi Satanæ, ut discant non blasphemare.

## CHAPITRE II

1. Je demande donc avant toutes choses que l'on fasse des supplications, des prières, des intercessions et des actions de grâces pour tous les hommes,

2. pour les rois, et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous

1. Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus;

2. pro regibus et omnibus qui in sublimitate sunt, ut quietam et tranquillam

Cf. vi, 12; Rom. xiii, 12; II Cor. x, 5; Eph. vi, 10 et ss.; II Tim. ii, 3, etc. — *In illis*. Conformément à ces prophéties; ou bien, muni d'elles comme d'une armure céleste. — *Habens fidem et bonam...* (vers. 19). Ces deux qualités sont associées comme au vers. 16. Eph. vi, 16, Paul compare la première à un bouclier qui protège le chrétien. — *Quidam*. En mauvaise part, de même qu'aux vers. 3 et 6. — *Repellentes...* Le grec emploie l'aoriste : ayant rejeté. C'est un fait accompli. Pour les hommes en question, la défection morale avait précédé, comme pour bien d'autres, la défection quant à la foi. — *Circa fidem naufragaverunt*. Autre métaphore pleine de sens, pour dire qu'ils avaient abandonné la foi chrétienne. Cf. iv, 1 et vi, 10. — *Ex quibus...* (vers. 20). Parmi ces malheureux qui avaient fait naufrage, l'apôtre cite Hyménée, que nous retrouverons II Tim. ii, 17-18, et Alexandre. Ce dernier nom reparait aussi II Tim. iv, 14, comme celui d'un ennemi personnel de saint Paul. Mais l'identité est loin d'être démontrée. — *Tradidi Satanæ*. Voyez I Cor. v, 5 et le commentaire. Ces mots désignent une sentence d'excommunication lancée par l'apôtre contre Hyménée et Alexandre. — Le but du châtement était la conversion des deux coupables : *ut discant non...* D'où il suit que leur crime avait consisté en des blasphèmes dirigés probablement contre Jésus-Christ.

*Obsecro*. Plutôt : J'exhorte (παράκαλω). — L'adverbe *igitur* établit une liaison entre cette recommandation spéciale et l'instruction générale par laquelle s'ouvre la lettre. Cf. i, 3-5, 18-19. — *Primum omnium*. Ces deux mots vont ensemble : avant toutes choses. Ils font ressortir l'importance qu'avait cette exhortation dans la pensée de Paul. — *Obsecrationes, orationes,*



Femme grecque dans l'attitude de la prière.  
(D'après un vase peint.)

§ II. — Règles à suivre pour que le culte public soit dignement célébré. II, 1-15.

En effet, dans tout ce chapitre, il n'est pas question du culte privé ou domestique, mais de celui qui était célébré par les chrétiens d'Éphèse dans leurs assemblées religieuses.

1° Instructions relatives à la prière. II, 1-10.

CHAP. II. — 1-7. Il faut prier pour tous, puisque l'évangile et le salut sont pour tous. —

*postulationes*. Trois synonymes accumulés. Cf. Phil. iv, 6. D'après l'étymologie grecque, le premier substantif (δεήσεις) renferme l'idée d'un besoin, que la prière a pour but de satisfaire. Le second (προσευχάς), celle de l'adoration, d'un pieux souhait que l'on forme pour Dieu; le troisième (ένευχίαις), celle d'une rencontre personnelle avec celui que l'on invoque. — L'expression *gratiarum actiones* marque une caté-

vitam agamus, in omni pietate et castitate.

3. Hoc enim bonum est, et acceptum coram salvatore nostro Deo,

4. qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire.

5. Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus,

6. qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, testimonium temporibus suis;

7. in quo positus sum ego prædicator et apostolus (veritatem dico, non mentior), doctor gentium in fide et veritate.

menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté.

3. Car cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur,

4. qui veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité.

5. Car il y a un seul Dieu, et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, l'homme Jésus-Christ,

6. qui s'est donné lui-même pour la rédemption de tous : c'est là un témoignage rendu en son temps,

7. et pour lequel j'ai été établi prédicateur et apôtre (je dis la vérité, je ne mens pas), docteur des Gentils dans la foi et la vérité.

gorie spéciale de prières. — *Pro omnibus*... Ces mots et les suivants désignent ceux pour qui les chrétiens doivent prier dans leurs réunions publiques : d'abord pour tous les hommes sans exception, puisqu'ils sont tous frères en Dieu; puis en particulier pour une certaine classe de personnes qu'il y a avantage à recommander au Seigneur (*pro regibus* et...). L'expression *qui in sublimitate* (ἐν ὑπεροχῇ, «In eminentia»)... désigne ce que nous appelons les autorités. Comp. Rom. XIII, 1 et ss. Les rois mentionnés ne diffèrent sans doute pas des empereurs romains, auxquels on donnait ce titre dans les contrées de langue grecque. Indépendamment du fait que l'Église envisage, dans les hommes au pouvoir, les représentants de Dieu, ce n'est pas sans motif que l'apôtre demande qu'elle prie pour les autorités civiles. Il rappelait par là même le grand devoir d'obéir à leurs ordres légitimes, et il allait au-devant du reproche, souvent porté contre les chrétiens, de se désaffectionner des choses de l'État. D'ailleurs, l'Église elle-même était intéressée à prier pour les rois et les magistrats, puisque sa propre paix dépendait au moins en partie de leur justice, de leur bonne administration des affaires publiques, etc.: *ut quietam... vitam*... Aussi les premiers Pères de l'Église, tels que saint Justin, *Apol.*, I, 17, Athénagore, *Leg. pro Christ.*, Origène, *c. Cels.*, VIII, 73, et Tertullien, *Apol.*, 20, exhortent-ils aussi les fidèles à prier pour les autorités, même païennes. — *In... pietate*. Ce substantif revient jusqu'à dix fois dans nos trois épîtres. — *Castitate* ne correspond pas tout à fait exactement à *σεμνότητι*, qui marque plutôt l'honnêteté, la dignité morale de la conduite. — *Hoc* : à savoir, la prière faite dans le sens indiqué. — *Bonum et acceptum*... Bon en soi et agréable à Dieu. — *Salvatore*... *Deo*. Comme plus haut, I, 1. Le mot « sauveur » est mis en avant pour annoncer l'idée du salut universel que développe le vers. 4 : *qui omnes* (adjectif accentué)... *salvos*... C'est là un des dogmes favoris de saint Paul. Cf. Rom. XIII, 11, etc. — *Et ad agnitionem*... Moyen d'arriver au salut. Le substantif

ἐπίγνωσις, répété quatre fois dans les épîtres pastorales (cf. II Tim. II, 25 et III, 7; Tit. I, 1), dénote une connaissance complète; par conséquent, des progrès dans le sens de la vérité évangélique. — *Unus enim*... (vers. 5). Preuve que le Seigneur veut réellement le salut de tous les hommes : il est leur Dieu à tous, et son Fils est le médiateur universel. Sur ce titre de médiateur, voyez Hebr. VIII, 6; IX, 15; XII, 14. C'est par l'intermédiaire du Christ qu'une nouvelle alliance, toute parfaite, a été établie entre Dieu et l'humanité. — *Homo*. Notez la place emphatique donnée à ce mot. Le rôle de médiateur entre Dieu et les hommes exigeait l'incarnation du Verbe. — *Qui dedit* (δούς, au présent; l'acte est sensé exister en permanence, comme son effet)... Même pensée que ci-dessus, I, 15, mais autrement formulée : le caractère spontané du sacrifice de Jésus-Christ y est mis davantage en relief. — *Redemptionem* : ἀντίλυτρον, une rançon. Voyez Matth. XX, 28 et Marc. X, 45, dans le texte grec. Cette image, qui désigne directement la somme payée pour racheter un esclave, est chère à saint Paul. Cf. Rom. III, 24; Eph. I, 7; Hebr. IX, 12; Tit. II, 14. Le prix payé pour nous par le Sauveur consista dans son sang et dans sa vie. — *Le trait testimonium*... sert d'apposition à « dedit redemptionem... » Le fait de ce rachat a été l'objet d'un témoignage, d'une déclaration spéciale, de la part du Seigneur. Cf. Tit. I, 3. — *Temporibus suis* : καιρός ἰδίος, « propres temporels », à l'époque que le Seigneur avait déterminée d'avance. Cf. Gal. IV, 4. Lorsque « la plénitude des temps » fut arrivée, Dieu révéla et manifesta complètement, au moyen de la prédication apostolique, son dessein éternel de sauver le monde par Jésus-Christ. — *In quo*. D'après le grec : « in quod »; c.-à-d., « ad quod testimonium annuntiandum ». Paul affirme de nouveau, très solennellement (cf. I, 11), sa mission particulière, que ses ennemis, les Juifs, contestaient en tous lieux. — *Prædicator et apostolus*. Le rôle général et le rôle particulier; puis le titre encore plus spécial dont saint Paul

8. Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant des mains pures, sans colère et sans contestations.

9. De même je veux que les femmes prient vêtues d'une manière décente, qu'elles se parent avec pudeur et réserve, et non de tresses, ou d'or, ou de perles, ou d'habits somptueux,

10. mais de bonnes œuvres, comme il convient à des femmes qui font profession de piété.

8. Volo ergo viros orare in omni loco, levantes puras manus, sine ira et disceptatione.

9. Similiter et mulieres in habitu ornato, cum verecundia et sobrietate ornantes se, et non in tortis crinibus, aut auro, aut margaritis, vel veste pretiosa;

10. sed, quod decet mulieres promittentes pietatem, per opera bona.

était si fier, *doctor gentium*. Cf. Act. ix, 15 et xxii, 21; Gal. ii, 7-29, etc. — *In fide et veritate*. Tel était, pour ainsi dire, le domaine de son enseignement. — La parenthèse *veritatem dico, non...* insiste sur la réalité de la mission divine de l'apôtre. Comp. Rom. ix, 1, où nous trouvons cette même formule.

8-10. La manière de prier dans les assemblées chrétiennes. Il y a des règles pour les hommes, vers. 8, et pour les femmes, vers. 9-10. « En participant aux prières qui se font en commun, chaque sexe doit se garder de certains défauts. » — *Volo...* Après la petite interruption des vers. 5-7, l'auteur revient au sujet qu'il avait commencé à traiter dans les vers. 1-3. — *In omni loco*. Non point partout absolument, mais, d'après le contexte, partout où se fait la prière publique. Il y avait, dans les grandes villes comme Ephèse, plusieurs églises domestiques. — *Levantes... manus*. Le beau geste de la prière, selon la coutume orientale et romaine (III Reg. viii, 22; Neh. viii, 6; II Mach. iii, 20, etc.), comme le montrent les anciens monuments égyptiens, les peintures des catacombes, etc. Comp. Virgile, *Æn.*, i, 93; saint Clément pape, *ad Cor.*, xxix (*Att. arch.*, pl. xcvi, fig. 5, 6; pl. cix, fig. 1, etc.). — *Puras*. Dans le grec : ὁσίους, (des mains) saintes, consacrées à Dieu; par conséquent, pures et sans tache, comme le dit la Vulgate. — *Sine ira et...* C.-à-d. qu'il faut se préparer à la prière par l'exercice de la charité fraternelle. Des sentiments de colère, de rancune, seraient incompatibles avec la vraie piété. Cf. Matth. v, 23 et 24. — *Disceptatione*. Dans un certain nombre de manuscrits, on lit διαλογισμῶν au pluriel. D'après quelques auteurs, il s'agirait de doutes relatifs à la foi; mais ce mot est plutôt synonyme de « ira ». — *Similiter... mulieres...* (vers. 9). Aux femmes, saint Paul recommande, pour la prière publique, un extérieur simple et modeste, avec beaucoup de piété intérieure. Comp. I Petr. iii, 1 et ss., passage avec lequel celui-ci a des ressemblances frappantes. L'écrivain Athénée, *Dipnos.*, xii, signale le goût particulier des femmes d'Ephèse pour la toilette. — *In habitu ornato*. Le grec signifie plutôt : en tenue décente (selon d'autres, en vêtements décents). Aux filles d'Ève on ne peut guère interdire absolument la parure; l'apôtre veut du moins qu'elles évitent, au temps de la prière commune, « tout ce qui trahirait des préoccupations mondaines et vaniteuses ». — Deux senti-

ments doivent les diriger dans le choix de leurs vêtements et de leur parure : *cum verecundia et sobrietate*, avec pudeur et avec mesure. — *Et non in tortis...* Littéralement dans le grec : avec des tresses. Les femmes ont toujours été portées à l'exagération dans le soin de leur chevelure. — *Aut auro, aut...* Nuance dans le



Romaines en grande toilette.  
(Peinture d'Herulanum.)

grec : Et (avec) de l'or, ou des perles. Les bijoux précieux ne sont pas faits pour le temps de la prière. — *Sed...* (vers. 10). La petite proposition *quod decet* forme une sorte de parenthèse. — *Promittentes...* Plutôt : faisant profession de piété. — Les mots *per opera bona* se rapportent probablement à « ornantes se » du vers. 9, et non à « promittentes ». Ils marquent ce qui forme la plus belle parure des femmes chrétiennes, lorsqu'elles vont à l'église pour prier. L'expression « bonnes œuvres » doit s'entendre ici dans toute sa généralité; elle ne concerne pas seulement les œuvres de miséricorde. Comp. ce mot de Tertullien, *de Fem. cultu* : « Vestite vos serica probitatis, bysso sanctitatis, purpura pudicitiae. » Voyez aussi Sénèque, *ad Helv.*, 16; saint Aug., *Epist.* 73.

11. Mulier in silentio discat cum omni subjectione.

12. Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum, sed esse in silentio.

13. Adam enim primus formatus est, deinde Heva.

14. Et Adam non est seductus, mulier autem seducta in prævaricatione fuit.

15. Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserit in fide, et dilectione, et sanctificatione cum sobrietate.

11. Que la femme reçoive l'instruction en silence, avec une entière soumission.

12. Je ne permets point à la femme d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme; mais elle doit demeurer dans le silence.

13. Car Adam a été formé le premier, Ève ensuite.

14. Et Adam n'a pas été séduit; mais la femme, ayant été séduite, est tombée dans la transgression.

15. Cependant elle sera sauvée par la maternité, si elle persévère dans la foi, et la charité, et la sainteté, unies à la réserve.

2° Il est interdit aux femmes de prendre la parole dans les assemblées religieuses. II, 11-15.

11-15. Qu'elles cherchent à s'instruire elles-mêmes, sans vouloir enseigner les autres. Comp. I Cor. xiv, 34-35, où l'apôtre a tracé la même règle pour les femmes de Corinthe. — *In silentio*. D'après le grec : en tranquillité (de même au vers. 2). C'est le même sens : sans mot dire. — *Discat*. Qu'elle apprenne, qu'elle augmente le plus qu'elle pourra son instruction religieuse. Cela, *in omni subjectione* : dans un esprit de parfaite subordination, comme il convient à son rôle secondaire. — *Docere autem...* (vers. 12). Contraste. La règle est tracée brièvement, rigoureusement; on sent que l'apôtre n'admet pas la discussion sur ce point. Il a en vue l'enseignement public, donné dans les assemblées religieuses. — *Neque dominari...* Le substantif *virum* est collectif en cet endroit et représente « totum genus virorum ». — *Sed esse in...* Se tenir bien calme dans les assemblées, écoutant avec respect et docilité. Le silence est pour ainsi dire attribué à la femme comme une sphère dans laquelle elle doit vivre habituellement. — *Adam enim...* (vers. 13). Selon sa coutume dans les cas pratiques de ce genre (cf. I Cor. xi, 1 et ss., etc.), Paul appuie ses instructions et ses injonctions sur des principes d'ordre supérieur. Ici, il fait d'abord appel à l'ordre de choses établi primitivement par Dieu au sujet du rôle social de la femme : elle n'a été créée qu'en second lieu, comme l'auxiliaire de l'homme, et non comme son guide. Cf. Gen. II, 7, 18-23. — *Et Adam non...* (vers. 14). Le trait qui précède a montré que la femme ne doit pas vouloir commander; celui-ci prouve qu'elle n'est pas capable d'enseigner. Son infériorité d'origine s'est encore accrue par sa conduite au moment de la tentation. En fait, c'est par elle que le péché a pénétré dans le monde. Cf. Gen. III, 1 et ss.; Eccli. xxv, 33. — *Seductus, seducta*. Il y a dans le grec, du moins d'après la leçon la plus

accréditée, un changement remarquable d'expressions. Pour Adam, l'auteur emploie le verbe simple : οὐκ ἠπατήθη. Il ne fut pas séduit d'une manière proprement dite; il désobéit simplement. Pour Ève, Paul a recouru au verbe composé (ἐξαπατήσασα), la séduction ayant été réelle et complète. L'histoire prouve, en particulier celle des hérésies, avec quelle facilité la femme se laisse impressionner, entraîner par l'erreur et les fausses doctrines. — *Salvabitur autem...* (vers. 15). L'apôtre ne veut pourtant pas trop humilier la femme chrétienne, ni la décourager; il la relève, en lui signalant un noble but qu'elle peut atteindre, et grâce auquel elle obtiendra le salut apporté par le Christ. — *Per... generationem* : διὰ τῆς τεκνογονίας, avec l'article qui souligne la pensée; par l'enfantement douloureux qui faisait partie de la sentence d'Ève (Gen. III, 16). Saint Paul attache une grande importance à l'accomplissement des devoirs d'état, des obligations ordinaires de la vie, qui sont, en effet, un des meilleurs moyens de sanctification pour les individus; c'est pour cela qu'il rappelle aux mères de famille qu'elles feront sûrement leur salut en remplissant avec fidélité leurs devoirs maternels. D'ailleurs, il ne faut évidemment pas trop presser l'expression, qui, outre l'enfantement, renferme aussi l'éducation des enfants, souvent si pénible, etc. Voyez v. 14. Théophylacte cite une ancienne et fort belle explication, d'après laquelle ces mots signifiaient : par l'incarnation du Christ, promise au moment même de la sentence. Cf. Gen. III, 15. Mais elle n'est point appropriée au contexte. — *Si permanserit*. Ce verbe est au pluriel dans le grec : Si elles demeurent. D'Ève, l'apôtre passe maintenant à toutes ses filles. — *In fide et dilectione*. Deux vertus absolument essentielles. Cf. I, 14. — *Cum sobrietate* (σωφροσύνης), comme au vers. 9) : avec la modestie et la pureté de vie qui conviennent si bien à une chrétienne.

## CHAPITRE III

1. Cette parole est certaine : si quelqu'un désire l'épiscopat, il désire une œuvre excellente.

2. Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, sobre, prudent, grave, chaste, hospitalier, capable d'instruire ;

3. qu'il ne soit ni adonné au vin, ni violent, mais modéré, éloigné des querelles, désintéressé ;

4. qu'il gouverne bien sa propre mai-

1. Fidelis sermo : si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.

2. Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem,

3. non vinolentum, non percussorem, sed modestum, non litigiosum, non cupidum,

4. sed suæ domui bene præpositum, filios

§ III. — Du choix des ministres sacrés.  
III, 1-16.

Aux règles générales concernant le culte public, succèdent très naturellement des instructions relatives aux qualités que doivent posséder ceux auxquels incombe par état le soin de diriger ce culte.

1<sup>o</sup> Qualités nécessaires aux prêtres-évêques.  
III, 1-7.

CHAP. III. — 1. Introduction : grande dignité des pasteurs des âmes. — *Fidelis sermo*. Voyez I, 15 et le commentaire. — La parole en question est immédiatement citée : *Si quis...* — *Episcopatum*, ἐπισκοπή. Littéral : l'emploi de surveillant. — *Desiderat*, ὀρέγεται. Dans la proposition suivante, le texte grec a un autre verbe : ἐπιθυμῶ. Le premier est plus énergique. Il est probable, d'après ce trait, qu'il y avait à Ephèse un grand empressement pour exercer les fonctions de pasteur spirituel. — *Opus* est un mot important ici, comme le font remarquer tous les commentateurs à la suite des Pères. Ce n'est pas la dignité qu'il faut désirer, mais le travail, en tant qu'il est utile au bien commun de l'Église. « *Episcopatus est nomen operis, non honoris* » (Saint Aug., de Civ. Dei, xix, 19).

2<sup>o</sup> Conditions à exiger des évêques. — *Oportet*. Par cela même qu'il s'agit d'un « bonum opus » à accomplir (*ergo*), c'est une nécessité de ne le confier qu'à des hommes dignes et capables. — *Episcopum*. Avec l'article dans le grec : l'évêque. Nom collectif dans ce passage. Les mots évêque et prêtre étaient alors synonymes. Voyez Act. xi, 30 et les notes ; Tit. I, 5 et 7. Comp. aussi II Joan. 1 et I Petr. v, 1, où saint Jean et saint Pierre sont simplement appelés prêtres. — Suit une longue énumération, qui comprend, d'après la Vulgate, jusqu'à seize qualités, la plupart négatives, dont l'absence suffisait pour rendre indigne du ministère sacré. — *Irreprehensibilem*. A la lettre : ne donnant pas de prise. Il ne fallait pas qu'il y eût, dans

la vie du candidat, d'actes ou d'habitudes qu'on pût lui reprocher. — *Unius uxoris*... Le pronom μιᾶς n'équivaut pas simplement à l'article indéfini (d'une femme), comme si le sens était : un homme marié. Il faut traduire : mari d'une seule femme ; c.-à-d., marié une seule fois. C'est là l'opinion catholique, qui est adoptée aussi par un grand nombre d'exégètes protestants. D'après cette règle, un chrétien qui s'était remarié après être devenu veuf, ne pouvait pas aspirer au sacerdoce. On sait que, chez les Grecs, les secondes noces n'étaient pas vues d'un œil favorable, et on comprend en outre qu'on exigeât des évêques l'exemple de la continence dans ce cas spécial. — *Sobrium* (νηφάλιον). D'après les uns, il s'agit de la tempérance dans le sens ordinaire de cette expression ; d'après les autres, de la sobriété morale, de sorte qu'il faudrait traduire : calme, rassisé. Cette signification est peut-être préférable, puisque l'autre est mentionnée au vers. 3<sup>o</sup>. — *Ornatum*, κόσμιον. Le mot qui a servi plus haut, II, 9, à décrire les vêtements modestes des femmes. Sa racine est κόσμος, qui exprime la beauté de l'ordre, et qui désigne le monde par opposition au chaos. Un homme réglé, rangé. — *Pudicum* manque dans le grec. — *Hospitalem*. « Les chrétiens, dans leurs voyages, ne pouvaient pas recourir aux maisons des païens, et auraient pu recevoir des insultes dans les auberges publiques. » C'est pour cela que la maison de l'évêque devait être ouverte à tous les frères. Cf. Rom. xii, 13 ; Hebr. xiii, 2 ; I Petr. iv, 9. — *Doctorem*. Plutôt : capable d'enseigner (διδασκτικόν). Qualité essentielle pour celui qui a charge d'instruire les autres. Cf. Tit. I, 9. — *Non vinolentum* (vers. 3). Le mot grec πάροινον (litt., à côté du vin) est propre aux épîtres pastorales. — *Non percussorem*. Cette condition, comme la précédente et plusieurs des suivantes, était « élémentaire » dans un ministre sacré. — *Modestum* : ἐπιεικῆ, doux. — *Non litigiosum* : pas agressif (ἀμυχρον), ami de la paix. — *Non cupidum* : ἀφιλάργυρον, qui n'aime pas l'argent. — *Suæ domui*...

habentem subditos cum omni castitate.

5. Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo ecclesiæ Dei diligentiam habebit?

6. Non neophytum, ne in superbiam elatus, in iudicium incidat diaboli.

7. Oportet autem illum et testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat, et in laqueum diaboli.

8. Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes,

9. habentes mysterium fidei in conscientia pura.

10. Et hi autem probentur primum;

son, qu'il maintienne ses fils dans la soumission et dans une parfaite honnêteté.

5. Car si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'Église de Dieu?

6. Qu'il ne soit pas un néophyte, de peur qu'enflé d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le diable.

7. Il faut encore qu'il ait un bon témoignage de ceux du dehors, afin de ne pas tomber dans l'opprobre et dans le piège du diable.

8. De même, que les diacres soient chastes, qu'ils ne soient pas doubles en paroles, ni adonnés à boire beaucoup de vin, qu'ils ne cherchent point de gain honteux,

9. qu'ils gardent le mystère de la foi dans une conscience pure.

10. Qu'ils soient, eux aussi, éprouvés

(vers. 4). Dans le grec : à sa propre maison ; par opposition à la maison de Dieu. Comp. les vers. 5 et 15. — *Filios... subditos*. Ses fils seront très obéissants, s'il sait bien gouverner sa maison. — *In... castitate*. Le grec a σεμνότητος, décence, gravité. Voyez II, 2 et les notes. — *Si quis autem...* (vers. 5). Ces mots forment une parenthèse explicative, qui interrompt un instant l'énumération : un mauvais père fera difficilement un bon ministre de l'Église. C'est une conclusion « a minori ad majus ». — *Non neophytum* (vers. 6). La liste recommence ; ne pas être un païen tout récemment converti (à la lettre : nouvellement planté ; cf. I Cor. III, 6). Un néophyte est trop inexpérimenté pour pouvoir conduire les autres avec succès. — *Judicium... diaboli*. C.-à-d., une condamnation semblable à celle que le démon a méritée également par son orgueil. — *Oportet autem... et...* (vers. 7). Autre condition importante : un bon témoignage *ab iis qui foris...*, c.-à-d., de la part des païens, placés en dehors du domaine de l'Église. Cf. I Cor. V, 12-13 ; I Thess. IV, 12. — *Ut non in opprobrium...* : pour ne mériter aucun reproche de personne. Dans le cas contraire, l'évêque se découragerait et pourrait tomber dans les filets tendus par le démon (*in laqueum...*). Image saisissante. Cf. II Tim. II, 26.

2° Les qualités nécessaires aux diacres et aux diaconesses. III, 8-13.

8-10. Les diacres. Les prescriptions relatives à leur choix montrent qu'on les regardait comme de vrais ministres, placés à un poste d'honneur. — *Diaconos* (διακόνους). Ce nom n'est employé qu'ici, Rom. XVI, 1 et Phil. I, 1, pour désigner d'une manière spéciale des ministres officiels, quoique secondaires, de l'Église. Partout ailleurs dans le Nouveau Testament, il est pris dans son acception générale de serviteur. Sur l'institution des diacres et leurs fonctions pri-

mitives, voyez Act. VI, 1 et ss. — *Similiter*. Sous-entendu : « oportet esse ». Voyez le vers. 2. — *Pudicos*. Dans le grec : σεμνους, dignes, graves, honorables. — *Non bilingues* (διλόγους). C.-à-d., des hommes faux, qui racontent une chose à l'un, une autre chose à l'autre. — *Non multo vino...* Dans le même sens que « non violentum » du vers. 3. — *Non turpe lucrum...* Le désintéressement était d'autant plus nécessaire aux diacres, qu'une de leurs principales fonctions consistait à distribuer les aumônes aux pauvres. — *Habentes...* (vers. 9). Par *mysterium fidei*, il faut entendre la vérité évangélique, autrefois cachée aux hommes, mais révélée maintenant et devenue l'objet de la foi des chrétiens. Quoique manifestée, elle n'est pas sans ombres, le voile n'ayant pas été complètement levé sur toutes choses. Comp. le vers. 16 ; I Cor. II, 1-11, 7 ; Eph. III, 3-14, 9. — *In conscientia...* Les diacres devaient être des hommes de foi et des hommes de sainteté : la conscience pure était comme le vase dans lequel ils devaient cacher, pour le mieux garder, le trésor de leur foi. — *Et hi* (vers. 10) : ceux-ci également, comme les évêques. Comp. le vers. 7. — *Probentur...* L'épreuve en question devait consister aussi dans le bon témoignage des fidèles, rendu sur l'examen de la conduite antérieure des candidats. Ensuite (*et sic*), ceux-ci pouvaient entrer en fonctions. Dans le verbe διακονεῖσθαι (*ministrent*), on retrouve le nom des diacres. De même au verset 13°. — *Nullum crimen...* C'est le résultat de l'enquête : ils ont été trouvés sans reproche.

11. Les diaconesses. — *Mulieres*. Non pas les femmes des diacres, ni les femmes chrétiennes en général, mais, parmi ces dernières, celles qui étaient choisies pour remplir un ministère sacré, ainsi qu'il résulte du contexte. Sur leur existence antérieure à cette épitre, voyez Rom. XVI, 1, et le commentaire. — *Pudicos* : σεμνας,



d'abord, puis admis au ministère, s'ils sont sans aucun reproche.

11. Que les femmes de même soient chastes, exemptes de médisance, sobres, fidèles en toutes choses.

12. Que les diacres soient mariés à une seule femme, qu'ils gouvernent bien leurs enfants et leurs propres maisons.

13. Car ceux qui auront bien rempli leur ministère s'acquerront un rang honorable et une grande assurance dans la foi qui est en Jésus-Christ.

14. Je t'écris ces choses, tout en espérant d'aller bientôt vers toi,

15. afin que, si je tardais, tu saches comment tu dois te conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, la colonne et le fondement de la vérité.

et sic ministrent, nullum crimen habentes.

11. Mulieres similiter pudicas, non detrahentes, sobrias, fideles in omnibus.

12. Diaconi sint unius uxoris viri, qui filii suis bene præsint et suis domibus.

13. Qui enim bene ministraverint, gradum bonum sibi acquirunt, et multam fiduciam in fide quæ est in Christo Jesu.

14. Hæc tibi scribo, sperans me ad te venire cito;

15. si autem tardavero, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis.

dignes, graves. Voyez le vers. 8<sup>e</sup>. — *Non detrahentes* est une bonne traduction de μή διαβάλλουσ; pas accusatrices. Expression qui comprend la médisance, la calomnie, etc., et qui correspond à « non bilingues » du vers. 8. — *Sobrias* : νηφαλιουσ;, comme au vers. 2. — *Fideles in omnibus* : en tout ce qui concernait leur rôle de diaconesses.

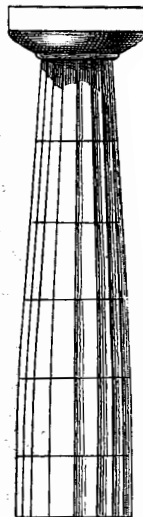
12-13. Encore les diacres. — *Unius uxoris...* De même que les évêques. Voyez le vers. 2<sup>e</sup> et les notes. — *Qui filii...* bene... Reproduction abrégée de ce qui a été demandé aux évêques touchant leurs devoirs domestiques. Voyez les vers. 4-5. — *Qui enim...* (vers. 13). La récompense des saints diacres leur est montrée d'avance comme une encourageante perspective. — *Gradum bonum...* Ces mots peuvent recevoir plusieurs sens, et désigner soit la promotion à un ministère plus élevé, au sacerdoce (saint Ambroise, saint Jérôme), soit un degré supérieur dans le développement de la vie spirituelle, soit l'estime plus grande des fidèles, soit la récompense finale au Jugement dernier (Théodoret). Il est assez difficile de dire quelle a été la vraie pensée de l'apôtre. Les anciens interprètes sont partagés sur ce point, autant que les modernes; la première et la quatrième opinion nous paraissent être les plus acceptables. — *Fiduciam in fide...* : une sainte hardiesse pour prêcher la foi sans crainte devant les hommes. — *Quæ... in Christo...* Comme plus haut, 1, 14.

3<sup>o</sup> L'importance de ces instructions ressort de la grandeur incomparable de l'Église que les ministres sacrés sont appelés à servir. III, 14-16.

14-15. But que se proposait l'apôtre en donnant à Timothée les ordres qui précèdent. — *Hæc* (ce qui a été dit dans les chap. II et III)... *scribo, sperans...* Avec ce sens : Je t'écris brièvement sur ces divers points; mais j'espère te rejoindre bientôt, et je te ferai alors des communications plus détaillées. — *Cito*. La Vulgate a suivi la leçon ἐν τάχει, qu'on trouve dans plusieurs anciens manuscrits. D'après la leçon la

plus commune : τάχιον ou ταχείον, adverbe au comparatif; plus tôt (que je ne pensais). — *Si... tardavero* (vers. 15). L'apôtre n'était pas certain de pouvoir revenir prochainement à Éphèse. — *Quomodo oporteat...* Le pronom te manque dans le texte grec, où la phrase est toute générale : Comment on doit se conduire... Mais le contexte en restreint l'application à Timothée et aux ministres sacrés. — *In domo Dei*. Dans l'Ancien Testament, c'est le temple qui portait ordinairement le nom de maison de Dieu. Cependant, dès le livre des Nombres, XII, 7, cette locution est employée d'une manière figurée, pour représenter la famille spirituelle de Jéhovah, c.-à-d. son peuple. De même ici. Cf. Hebr. X, 21; I Petr. IV, 17.

— *Quæ est ecclesia*. L'Église dans l'acception la plus large, l'assemblée des fidèles de tous les pays. — *Dei vivi*. Par contraste avec les idoles sans vie, et en particulier avec la fameuse Diane d'Éphèse. — *Columna et firmamentum...* Expressions admirables pour décrire le rôle de la sainte Église, destinée par Dieu à maintenir la vérité évangélique dans toute sa splendeur. Elles contiennent la métaphore de la maison, mettant sous nos yeux la colonne solide qui soutient le toit, et le fondement sur lequel repose tout l'édifice. En relevant ainsi la grandeur de l'Église, l'apôtre insinue avec quel zèle ses ministres doivent la servir.



Colonne  
d'un temple grec.

16. Et manifeste magnum est pietatis sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit angelis, prædicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria.

16. Et sans contredit il est grand le mystère de la piété, qui a été manifesté dans la chair, a été légitimé par l'Esprit, a été vu des anges, a été prêché aux nations, a été cru dans le monde, a été élevé dans la gloire.

## CHAPITRE IV

1. Spiritus autem manifeste dicit, quia in novissimis temporibus discedent qui-

1. Mais l'Esprit dit expressément que, dans les temps qui viendront, quelques-

16. Abrégé de la doctrine évangélique. Paul vient de mentionner la vérité chrétienne, dont l'Église est la dépositaire; il en donne maintenant un résumé sublime, introduit par une brève formule. — *Manifeste*. Le grec *ὁμολογούμενως* signifie plutôt : incontestablement, de l'aveu de tous. — *Sacramentum* (τὸ μυστήριον, comme au vers. 9). C'est ce mot qui est le sujet de la phrase : Grand (c.-à-d. important) est le mystère de la piété. L'inversion met la pensée en relief. — *Pietatis* équivaut ici à « fidei » du vers. 9 : le mystère de la vraie religion, du vrai culte de Dieu. En quelques mots, l'apôtre va dire en quel consiste ce mystère, qui n'est autre que le dogme de l'Incarnation, avec toutes ses conséquences. Il le fait en six petites propositions rythmées, parallèles, très euphoniques dans le grec, et accouplées de manière à former trois groupes, dont chacun a deux membres de phrase : le premier décrit les deux natures de Jésus-Christ; le second, sa révélation à ses sujets les plus distingués et les plus humbles; le troisième, la manière dont il a été reçu ici-bas par la foi et au ciel par l'ascension. On a souvent supposé, peut-être à juste titre, que c'est là une strophe d'un ancien hymne ecclésiastique, insérée par saint Paul dans sa lettre. Cf. Eph. v, 19 et Col. III, 16. — *Quod*. Dans le grec, le pronom est au masculin (ὃς, « qui ») et désigne visiblement Notre-Seigneur Jésus-Christ, que Paul avait alors à la pensée. Telle est du moins la leçon la mieux accréditée. Un manuscrit grec, l'Itala, la Vulgate et les Pères latins (excepté saint Jérôme) sont seuls à employer le neutre, sans doute parce qu'ils ont rattaché le pronom au substantif « mystère ». D'autres manuscrits ont *θεός*, ou l'abréviation *ΘC*, au lieu de *OC* : Dieu a été manifesté. Mais c'est là également une correction tardive. — *Manifestatum... in carne*. Il s'agit de l'apparition historique du Verbe incarné, de tout l'ensemble de ses manifestations durant sa vie mortelle. Cf. Joan. I, 14-15. — *Justificatum* (dans le sens de constaté, démontré)... *in spiritu*. Ce trait rappelle Rom. I, 3-4 (voyez les notes), où l'apôtre mentionne pareillement tour à tour, en des termes à peu près semblables, la nature humaine et la nature divine de Jésus.

Ici de même, « l'esprit paraît être opposé à la chair et désigner l'élément supérieur dans la personne du Christ. » Selon d'autres, Paul parlerait ici de l'Esprit-Saint reçu par le Sauveur. Cette opinion diffère à peine de la précédente : Jésus-Christ a été légitimé par le Saint-Esprit, en tant que Christ, Fils de Dieu. — *Apparuit angelis*. Il est assez difficile de dire à quoi saint Paul fait allusion en cet endroit; probablement au moment solennel où Jésus remonta au ciel avec sa sainte humanité glorifiée, et apparut aux anges comme leur chef. Quoi qu'il en soit, les anges le virent et lui rendirent leurs services à sa nativité, aux heures de sa tentation et de son agonie, lors de sa résurrection et de son ascension. — *Prædicatum... gentibus* : à tous les peuples sans exception, aux païens comme aux Juifs. — *Creditum... in mundo*. On a cru à Jésus-Christ, même au milieu de ce monde pervers qui lui était si opposé. — *Assumptum... in gloria* : au jour de sa glorieuse ascension, et il possède à jamais cette gloire.

### DEUXIÈME PARTIE

Ce que doit faire un ministre de l'Église.  
IV, 1-VI, 21.

Les avis que donne maintenant l'apôtre à son disciple sont d'une nature plus personnelle.

§ I. — *Quels doivent être l'enseignement et la conduite de Timothée en tant que pasteur des âmes*. IV, 1-16.

1<sup>o</sup> Ce qu'enseignent bientôt les faux docteurs. IV, 1-5.

Ce qu'il vient de dire de l'Incarnation, dogme fondamental dans lequel se résume tout l'évangile, rappelle à saint Paul les hommes pervers qui devaient créer aux âmes de si grands dangers.

CHAP. IV. — 1-5. Les périls de l'avenir. L'écrivain sacré en constatait déjà de ses propres yeux les premiers symptômes, et les révélations divines en annonçaient la prochaine venue. — *Spiritus* : l'Esprit de prophétie, l'Esprit divin. Cf. Act. xx, 23; XXI, 11; I Cor. XII, 10, etc. — *Manifeste*. Le mot grec *ἔρητός* n'est pas employé ailleurs dans le Nouveau Testament. Il signifie :

uns abandonneront la foi, s'attachant à des e prits d'erreur et à des doctrines de démons,

2. par suite de l'hypocrisie d'hommes proférant le mensonge et dont la conscience porte la marque de l'infamie,

3. qui interdisent le mariage et ordonnent de s'abstenir d'aliments que Dieu a créés pour que les fidèles et ceux qui ont reconnu la vérité en usent avec action de grâces.

4. Car tout ce que Dieu a créé est bon, et rien n'est à rejeter de ce qui se prend avec action de grâces,

5. parce que c'est sanctifié par la parole de Dieu et la prière.

dam a fide, attendentes spiritibus erroris et doctrinis dæmoniorum,

2. in hypocrisi loquentium mendacium, et cauteriatam habentium suam conscientiam,

3. prohibentium nubere, abstinere a cibis, quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus, et iis qui cognoverunt veritatem.

4. Quia omnis creatura Dei bona est, et nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur;

5. sanctificatur enim per verbum Dei et orationem.

expressément, en propres termes; puis : clairement. — *Dicit*. En quel endroit? Il est vraisemblable que l'apôtre fait allusion à la prophétie de Jésus-Christ lui-même touchant la fin du monde. Cf. Matth. xxiv, 4. Peut-être a-t-il aussi en vue, soit son enseignement personnel sur ce point (II Thess. ii, 3), enseignement qu'il tenait de l'Esprit-Saint, soit les révélations reçues par les prophètes chrétiens dans les différentes Églises. En tout cas, ce n'est point de son propre fonds qu'il parle en ce moment; il communique à Timothée un oracle de l'Esprit-Saint. — *In novissimis*... La formule grecque ἐν ὑστέροις καιροῖς est plus vague que ἐν ἐσχαταῖς ἡμεραις de II Tim. iii, 2 (cf. I Petr. i, 5, etc.). Elle signifie, par opposition au temps présent : à une époque postérieure, plus tard. D'après cette interprétation, qu'adoptent d'assez nombreux exégètes, la présente prédiction concerne simplement un avenir plus ou moins prochain, et non la fin du monde. — *Discedent* : ἀποστήσονται, le verbe d'où dérive le mot apostasie. — Le pronom *quidam* ne désigne pas les docteurs hérétiques, comme au chap. i, 3 et 19, mais les chrétiens séduits par eux. — *Attendentes*. Paul va indiquer de quelle manière ils deviendront apostats. Il caractérise, ou plutôt stigmatise, par quelques détails vigoureux, l'enseignement des faux docteurs. — *Spiritibus erroris*. Dans le grec : à des esprits fallacieux. Contraste avec l'Esprit de vérité. Ces esprits séducteurs ne diffèrent pas des mauvais anges qui animalent et inspirent les docteurs hérétiques; d'où il suit que l'enseignement de ces derniers est justement appelé la doctrine des démons (*et doctrinis*...). Il devait donc y avoir, à l'époque indiquée par saint Paul, comme « le déchaînement d'un souffle diabolique ». — *In hypocrisi loquentium*... (vers. 2). Ces mots doivent être rattachés à « attendentes », et se traduire ainsi : par suite de l'hypocrisie d'hommes proférant le mensonge. Ces menteurs hypocrites ne sont autres que les faux docteurs. Ce n'est pas sans raison que l'apôtre signale leur hypocrisie, car ils préchaient une vie mortifiée et se livraient à tous les excès. — *Cauteriatam habentium*... Locution très énergique, qui fait

allusion aux signes dont on marquait (d'ordinaire par le feu) les esclaves et les criminels. Les misérables que décrit l'apôtre portaient gravée sur leur conscience la marque de leur infamie. — *Prohibentium*... (vers. 3). Dans ces détails, on reconnaît les germes du gnosticisme futur. Les hérétiques en question recommandaient un faux et dangereux ascétisme, condamnant, comme s'ils étaient absolument coupables, tous les plaisirs sensuels. Cf. Col. ii, 16; Clément d'Alex., *Strom.*, iii, 6, 49. — La réflexion *quæ Deus creavit ad...* et son développement dans les vers. 4 et 5, font ressortir ce qu'il y avait de faux et de contradictoire dans l'injonction *abstinere a cibis*. Elle renversait l'ordre de choses établi par le Créateur lui-même. Celui-ci, en effet, a produit les divers êtres terrestres pour l'usage des hommes (cf. Gen. i, 29), qui peuvent s'en servir librement, à condition qu'ils le fassent d'une manière conforme aux intentions divines, notamment avec plétié et reconnaissance (*ad percipiendum cum*...). — *Fidelibus, et iis qui*... Ces deux expressions désignent les chrétiens, en tant qu'ils ont un droit tout spécial d'user des créatures, conformément au plan de Dieu, puisque ce sont eux qui réalisent le mieux le but du Créateur. — *Veritatem*. Comme plus haut, la vérité par excellence, l'évangile. — *Omnis creatura*... (vers. 4). C.-à-d., tout ce que Dieu a créé. Sur le trait *bona est*, voyez Gen. i, 31. — *Et nihil rejiciendum*... Conclusion naturelle de la proposition qui précède. — Elle est aussitôt motivée : *Sanctificatur enim*... (vers. 5). En soi, un aliment n'est ni pur ni impur sous le rapport moral; mais la prière peut le sanctifier, l'élever à une sphère surnaturelle. — *Per verbum*... Selon quelques interprètes, ces mots se rapporteraient à la bénédiction prononcée par le Créateur dans les circonstances indiquées Gen. i, 22 et 28. Il est plus probable qu'ils font allusion à ce fait, que les prières d'avant et d'après les repas étaient d'ordinaire empruntées à l'Ancien Testament. Ne peut-on pas, après ce beau développement de l'apôtre, regretter que ces prières soient tombées en désuétude pour beaucoup de chrétiens? — Dans les vers. 3<sup>b</sup>, 5,

6. Hæc proponens fratribus, bonus eris minister Christi Jesu, enutritus verbis fidei et bonæ doctrinæ quam assecutus es.

7. Ineptas autem et aniles fabulas devita, exerce autem teipsum ad pietatem.

8. Nam corporalis exercitatio ad modicum utilis est; pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est, et futuræ.

9. Fidelis sermo, et omni acceptione dignus.

10. In hoc enim laboramus, et maledicimus, quia speramus in Deum vivum, qui est salvator omnium hominum, maxime fidelium.

11. Præcipe hæc, et doce.

12. Nemo adolescentiam tuam con-

6. En exposant ces choses aux frères, tu seras un bon ministre du Christ Jésus, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as suivie avec soin.

7. Quant aux fables insensées et aux radotages, évite-les, et exerce-toi à la piété.

8. Car l'exercice corporel est utile à peu de chose; mais la piété est utile à tout, ayant la promesse de la vie présente et de la vie future.

9. C'est là une parole certaine, et tout à fait digne d'être reçue.

10. Car c'est pour cela que nous supportons les fatigues et les outrages, parce que nous espérons au Dieu vivant, qui est le sauveur de tous les hommes, principalement des fidèles.

11. Commande ces choses, et enseigne-les.

12. Que personne ne méprise ta jeu-

saint Paul a posé un principe général, afin de rétablir la vérité chrétienne, en face de grossières erreurs. Toutefois, il ne veut pas dire, cela ressort évidemment d'autres passages de ses épîtres (cf. Rom. xiv, 20-21; I Cor. vii, 1, 8; viii, 1, 3, etc.), et de l'évangile même (cf. Matth. iv, 16-17; xix, 12, etc.), qu'il n'est pas excellent de jeûner, de s'abstenir de certains mets, de garder la continence totale ou partielle, en un mot, de se priver de l'usage honnête et licite des créatures, pour le bien de son âme ou pour la gloire de Dieu. A plus forte raison doit-on renoncer à tels ou tels mets, s'il existe en ce sens un précepte de l'Église.

2° Règles que Timothée devra suivre dans son enseignement et dans sa conduite, par opposition aux docteurs de mensonge. IV, 6-16.

6. Il devra toujours agir loyalement et fidèlement à l'égard de la vérité. — Le pronom *hæc* désigne le contenu des vers. 3<sup>b</sup>-5. — *Minister*: διάκονος dans le sens large. Voyez III, 8<sup>a</sup> et les notes. — *Enutritus*... Belle métaphore. Les paroles de la foi et de la vraie doctrine chrétienne avaient été l'aliment spirituel de Timothée.

7-8. Il faut qu'il méprise et rejette les enseignements absurdes des faux docteurs et qu'il s'exerce à la piété. — *Ineptas*... et *aniles*... La première épithète, βεβήλους, à plutôt le sens de profanes. La seconde, γραώδεις, est très sarcastique. Des « contes de vieille femme » sont indignes d'un homme raisonnable. — *Devita*. Dans le grec: repousse, rejette. — *Exerce*... (vers. 7). Locution empruntée aux jeux. Au lieu de te lancer dans ces vaines spéculations, demeure dans la pratique active du christianisme. — L'apôtre développe son conseil: *Nam corporalis*... (vers. 8). Les Grecs attachaient une grande importance aux exercices corporels.

— *Ad modicum... utilis*... Non pas: est peu utile; mais: est un peu utile. L'exercice physique rend quelques services: il augmente les forces du corps, assouplit les muscles, permet d'obtenir la victoire dans les jeux; toutefois, c'est là relativement peu de chose. Au contraire, *pietas... ad omnia*... Contraste saisissant. — Preuve que la piété est utile à tout: *promissionem habens*... Dieu a promis de la récompenser dès ici-bas, puis durant toute l'éternité (*vitæ quæ nunc... et...*).

9-11. Timothée « doit accepter les souffrances et les affronts que lui attirera une telle conduite, mettant son espérance dans le Dieu vivant, qui a un soin particulier des siens. » — *Fidelis sermo*... Voyez plus haut, I, 15 et III, 1. — *In hoc*... (vers. 10). Le pronom est à l'accusatif: C'est pour cela, en vue de cela.

— *Speramus*... Au temps parfait dans le grec: Nous avons mis notre espérance. L'espérance des biens à venir remplissait les apôtres d'un grand courage, même parmi leurs avanies sans nombre. Cf. I Cor. iv, 9 et ss.; II Cor. iv, 8 et ss.; vi, 3 et ss., etc. — *Deum vivum*. Cf. III, 15. Le Dieu vivant, éternel, est capable de tenir ses promesses. — Sur le trait *qui est salvator*..., voyez II, 3-4. — *Maxime fidelium*. Dieu est en principe le sauveur de tous les hommes, parce qu'il leur offre à tous le salut; en fait, il l'est surtout des fidèles, c.-à-d., de ceux qui ont accepté la foi, condition sans laquelle personne ne peut être sauvé. — La formule *præcipe hæc*... (vers. 11) se rapporte au contenu des vers. 6-10.

12-16. Comment Timothée doit se comporter pour exercer l'heureuse et salutaire influence qu'on attend de lui. Ses exemples ne seront pas moins utiles sous ce rapport que sa prédication. — En premier lieu, il faut qu'il rende sa

nesse; mais sois un modèle des fidèles dans les paroles, dans la conduite, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté.

13. Jusqu'à ce que je vienne, applique-toi à la lecture, à l'exhortation et à l'enseignement.

14. Ne néglige pas la grâce qui est en toi, qui t'a été donnée, suivant une révélation prophétique, lorsque les prêtres t'imposèrent les mains.

15. Médite ces choses, sois tout en elles, afin que ton progrès soit manifeste à tous.

16. Veille sur toi-même et sur l'enseignement; persévère dans ces choses: car, en faisant cela, tu te sauveras toi-même et ceux qui t'écoutent.

temnat; sed exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in caritate, in fide, in castitate.

13. Dum venio, attende lectioni, exhortationi et doctrinæ.

14. Noli negligere gratiam quæ in te est, quæ data est tibi per prophetiam, cum impositione manuum presbyterii.

15. Hæc meditare, in his esto, ut profectus tuus manifestus sit omnibus.

16. Attende tibi, et doctrinæ; insta in illis: hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt.

jeunesse respectable par toute sorte de vertus: *Adolescentiam* (νεότητος)... Ce mot n'a rien qui puisse étonner ici, car, chez les anciens, on était encore regardé comme un jeune homme lorsqu'on avait de trente à quarante ans. Or, tel pouvait être l'âge de Timothée: en effet, en supposant qu'il eût vingt ans vers 51, lorsque saint Paul le prit pour auxiliaire (cf. Act. xvi, 1 et ss.), il pouvait avoir, à l'époque de cette épître (65 ou 66 après J.-C.), environ 35 ans. — *Nemo... contemnat*. Un jeune homme qui est revêtu

d'une haute dignité devient aisément un objet de critique, et même de mépris, s'il ne possède pas des qualités exceptionnelles, qui rachètent le défaut de l'âge. — *Exemplum esto...* Cf. Tit. II, 6. Dans le grec: Deviens un modèle (τύπος γίνου). Modèle en toutes choses, comme l'indique la petite énumération qui suit: *in*



Personnage lisant un papyrus.

verbo, in..., in... — *Conversatione* représente l'ensemble de la conduite. — *Dum venio...* (vers. 13). Pour mériter le respect de tous, il faut que Timothée vaque avec zèle aux diverses fonctions de son ministère. — *Lectioni*. C.-à-d., à la lecture publique de l'Ancien Testament dans les assemblées religieuses, puis à l'instruction méthodique et à l'exhortation qui étaient associées à cette lecture: *exhortationi* etc... Cf. Rom. XII, 7-8. Il ne s'agit donc pas ici directement des études personnelles de Timothée; mais elles sont exigées d'une manière indirecte, puisqu'il avait à instruire les autres. — *Noli*

*negligere...* (vers. 14). Son maître lui recommande aussi de rafraîchir et de renouveler sans cesse les grâces qu'il avait reçues au grand jour de son ordination, afin d'être toujours à la hauteur de sa vocation toute sainte. Cf. II Tim. I, 6. — *Gratiam*. Dans le grec, nous trouvons le mot *χαρίσμαι*, qui désigne un don spirituel (cf. I Cor. XII, 4 et ss.), et non *χάρις*, la grâce proprement dite. Paul veut donc parler des dons miraculeux que l'Esprit-Saint avait répandus sur Timothée, afin de le rendre plus capable de remplir son ministère. — *Per prophetiam*. Il faut sans doute traduire ici: avec la prophétie; ou: en vertu de la prophétie. Ce passage est certainement parallèle à I, 18 (voyez les notes), et se rapporte aux prédictions qui avaient accompagné le choix de Timothée comme ministre sacré. — *Cum impositione manuum*. Le rite primitif des ordinations chrétiennes. Voyez Act. XIII, 3 et le commentaire. — *Presbyterii*: l'ensemble des prêtres qui avaient pris part à la consécration de Timothée. — *Hæc meditare*. Dans les vers. 15-16, l'apôtre fait ressortir l'importance des exhortations qui précèdent, vers. 6 et ss. Le verbe *μελέτα* signifie: Préoccupe-toi (de ces choses). — *In his esto*. Mets en cela tout ton être. Comp. le mot d'Horace, *Epist.*, I, 11: « In hoc omnis esto. » — *Ut profectus...* Son progrès dans la sainteté; progrès qui suppose des difficultés, d'après l'expression grecque (*προκοπή*). — *Attende...* (vers. 16). Le pronom *tibi* résume les vers. 12 et 14; le substantif *doctrinæ* condense les vers 13. — *Insta*: *ἐπίμνε*, insiste, persévère. — *Hoc enim...* Heureux résultat proposé à Timothée comme un encouragement: il obtiendra ainsi son propre salut et celui des fidèles confiés à ses soins.

## CHAPITRE V

1. Seniore[m] ne increpaveris, sed obsecra ut patrem; juvenes, ut fratres;

2. anus, ut matres; juvenulas, ut sorores, in omni castitate.

3. Viduas honora, quæ vere viduæ sunt.

4. Si qua autem vidua filios aut nepotes habet, discat primum domum suam regere, et mutuam vicem reddere parentibus; hoc enim acceptum est coram Deo.

5. Quæ autem vere vidua est, et desolata, speret in Deum, et instet obsecrationibus et orationibus nocte ac die.

1. Ne reprends pas rudement le vieillard, mais exhorte-le comme un père; les jeunes gens, comme des frères;

2. les femmes âgées, comme des mères; les jeunes, comme des sœurs, en toute chasteté.

3. Honore les veuves qui sont vraiment veuves.

4. Si une veuve a des fils ou des petits-fils, qu'elle apprenne avant tout à gouverner sa maison et à rendre la pareille à ses parents; car cela est agréable à Dieu.

5. Mais que celle qui est vraiment veuve et délaissée, espère en Dieu, et persévère nuit et jour dans les supplications et les prières.

§ II. — Relations de Timothée avec les différentes catégories de personnes qui composaient son Église. V, 1-VI, 2.

Indications très précises et très délicates d'un maître plein d'expérience, de bonté et d'amour des âmes.

1° Comment le jeune évêque doit se comporter avec les membres de son troupeau en général. V, 1-2.

« Non comme un maître qui aimerait à faire valoir son autorité par des formes plus ou moins rudes, mais comme un membre de la famille, qui sait trouver, à l'égard de chaque autre membre, le ton convenable, d'après son âge et son sexe. »

CHAP. V. — 1-2. Sa conduite envers les hommes et les femmes de divers âges. — Le mot *πρεσβυτέρω* (*seniore[m]*) est pris dans son acception primitive d'homme âgé. — *Ne increpaveris*. Le grec signifie à la lettre : frapper sur. Ici : réprimander durement. — *Ut patrem* : puisque Timothée était encore assez jeune. — *Anus, juvenulas*. Les femmes, comme les hommes, sont divisées en deux classes, suivant leur âge. Les devoirs du pasteur envers elles se résument dans une respectueuse affection. — *In omni castitate* : de manière à éviter tout soupçon compromettant. La règle tracée par saint Jérôme est célèbre aussi : « Omnes puellas et virgines Christi aut æqualiter ignora, aut æqualiter dilige » (*Ep. ad Nepot.*).

2° Conduite spéciale à tenir envers les veuves. V, 3-18.

3-8. De l'entretien des veuves. Il s'agit ici de l'aumône publique, faite au nom de la communauté, et non pas d'aumônes privées. L'organisation de la charité à l'égard des veuves remontait aux premiers jours de l'Église. Cf. Act. VI, 1.

— *Honora*. La douleur, l'isolement, la pauvreté, rendent en effet très respectable. L'expression implique sans doute un secours pécuniaire, comme il résulte des vers. 17-18, de Matth. xv, 6, etc. — *Quæ vere viduæ*... De même aux vers. 5 et 16<sup>b</sup>. C.-à-d., celles qui unissent la dignité morale à une indigence réelle. — *Si qua autem*... (vers. 4). Il est des veuves qui n'ont pas besoin d'être assistées par l'Église, car leur famille peut leur venir en aide. — *Discat primum* (avant que les fidèles se chargent de son entretien)... *regere*. D'après la Vulgate, règle analogue à celles de III, 4-5, 12. Mais tel n'est pas tout à fait le sens du grec, où nous lisons « discant » au pluriel, et *εὐσεβῶν*, être pieux, au lieu de « regere » : Qu'ils (les fils des veuves) apprennent d'abord à être pieux à l'égard de leur propre maison, c.-à-d., de leur propre famille. L'apôtre recommande donc en cet endroit le devoir de la piété filiale, que Timothée devra rappeler aux enfants des veuves pauvres. — *Mutuam vicem*... Obligation touchante : faire pour les parents devenus âgés, pauvres, ou infirmes, ce qu'ils ont fait eux-mêmes pour leurs enfants. — *Hoc* (à savoir, pratiquer la piété filiale)... *acceptum*... Excellent motif pour appuyer l'injonction. Cf. II, 3. — *Quæ autem*... (vers. 5). Par opposition aux veuves qui peuvent être secourues par leur famille. — *Desolata* (*μειονομένη*). D'après la signification étymologique de l'expression : celle qui est restée seule. — *Speret*... et *instet*... Le premier de ces verbes est au parfait, et le second au présent, dans le texte original : Elle a mis son espérance en Dieu, et elle persévère dans les supplications et les prières... Voyez Luc. II, 37. — *Nam quæ*... (vers. 6). Plutôt : Mais celle qui... Contraste. Saint Paul passe à la veuve mondaine, légère et frivole. Le verbe

6. Car celle qui vit dans les délices est morte, quoique vivante.

7. Rappelle-*leur* également cela, pour qu'elles soient irréprochables.

8. Si quelqu'un n'a pas soin des siens et surtout de ceux de sa maison, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle.

9. Qu'une veuve, pour être admise, n'ait pas moins de soixante ans, qu'elle ait été la femme d'un seul mari,

10. qu'on rende témoignage à ses bonnes œuvres : si elle a élevé des enfants, exercé l'hospitalité, lavé les pieds des saints, secouru les affligés, si elle s'est appliquée à toute sorte de bonnes œuvres.

11. Quant aux jeunes veuves, ne les

6. Nam quæ in deliciis est, vivens mortua est.

7. Et hoc præcipe, ut irreprehensibiles sint.

8. Si quis autem suorum, et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior.

9. Vidua eligatur non minus sexaginta annorum, quæ fuerit unius viri uxor,

10. in operibus bonis testimonium habens : si filios educavit, si hospitio recipit, si sanctorum pedes lavit, si tribulationem patientibus subministravit, si omne opus bonum subsecuta est.

11. Adolescentiores autem viduas de-

grec *σπαταλῶν*, « lascivire, débaucheries » (cf. Jac. v, 5) est pris ici en très mauvaise part. Comp. le vers. 11<sup>b</sup>. — *Vivens mortua*... Un de ces paradoxes frappants qu'on rencontre parfois dans les écrits de Paul. La veuve en question est morte sous le rapport spirituel, quoiqu'elle ne vive que trop de la vie extérieure. — *Et hoc*... (vers 7). L'apôtre insiste sur son ordre. Cf. iv, 11. — *Si quis autem*... (vers 8). Cet avis, quoique général dans la forme, est déterminé par le contexte. Comp. les vers. 4 et 16, où il est présenté en termes plus directs. — *Suorum* (*τῶν ἰδίων*) : ses propres parents, — *Domesticorum* : les gens de sa maison. — *Fidem negavit*. En ce sens que la religion chrétienne est basée sur « la foi qui opère par les œuvres » (Gal. v, 6). — *Infideli deterior*. Pire qu'un païen sur le point dont parle l'apôtre. En effet, les païens eux-mêmes pratiquent la charité envers leurs parents et leurs proches.

9-16. Conditions que doivent remplir les veuves pour être admises à exercer des fonctions officielles dans l'Église. D'après l'opinion à peu près commune des commentateurs modernes et contemporains, saint Paul ne s'occupe plus maintenant des veuves en général, comme dans les vers. 3-8, mais seulement d'une catégorie particulière d'entre elles, catégorie identique à celle des diaconesses suivant les uns, distincte selon d'autres, ayant en toute hypothèse à accomplir un rôle sacré, qui n'était pas sans analogie avec celui des diacres et des autres ministres secondaires. — *Eligatur*. Littéralement dans le grec : Qu'elle soit enrôlée, c.-à-d. inscrite sur le registre des veuves. — *Sexaginta*. La condition d'âge. Au concile de Chalcédoine, on n'exigea plus que quarante ans. — *Quæ... unius viri*... Autre condition, analogue à celle des évêques et des diacres. Cf. iii, 2, 12 et les notes. — *In operibus*... (verset 10). Troisième condition : une réputation excellente, méritée par la pratique d'un grand dévouement au service du prochain. Plusieurs exemples de ce dévouement vont être mentionnés. — *Si filios*... Le verbe composé *ἐκτρέφω* n'est pas employé ailleurs dans le Nou-

veau Testament. — Il en est de même du suivant, *ἐξενδοχῆσεν* (*hospitio*...). Sur le devoir de l'hospitalité chrétienne, voyez iii, 2 et le commentaire. — *Si sanctorum* (des chrétiens ; cf. Rom. i, 7, etc.) *pedes*... Un des actes de l'hospitalité orientale, devenu lui-même avait lavé les pieds de ses apôtres. Cf. Gen. xxviii, 4 ; Joan. xiii, 4 et ss., etc. — *St...* *subministravit*. Le zèle pour soulager les affligés. — *St omne*



Chrétienne lavant les pieds d'un voyageur.  
(D'après les monuments.)

*opus*... Formule générale, pour conclure l'énumération. — Saint Paul indique maintenant, vers. 11-16, quelles sont les veuves qu'il ne faut pas admettre dans la catégorie officielle des diaconesses : *adolescentiores*... Directement, celles qui n'ont pas atteint l'âge requis de soixante ans (comp. le vers. 9<sup>a</sup>) ; puis les jeunes veuves en général. — *Devita*. D'après le grec : refuse. C.-à-d., ne les admet pas. — Raison de cette sévérité : *cum enim*... — *Luxuriantes fuerint*... Le grec *καταστρηνάσουσιν* est employé Apoc. xviii, 7 et 9, à la forme simple, pour décrire la vie infâme de Babylone. Sa racine est *στρήνω*, « cupido, libido. » — *In Chri-*

vita; cum enim luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt,

12. habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt.

13. Simul autem et otiosæ discunt circuire domos; non solum otiosæ, sed et verbosæ, et curiosæ, loquentes quæ non oportet.

14. Volo ergo juniores nubere, filios procreare, matresfamilias esse, nullam occasionem dare adversario maledicti gratia.

15. Jam enim quædam conversæ sunt retro Satanam.

16. Si quis fidelis habet viduas, subministret illis, et non gravetur ecclesia, ut iis quæ vere viduæ sunt sufficiat.

17. Qui bene præsent presbyteri, duplici honore digni habeantur, maxime qui laborant in verbo et doctrina.

admets pas; car, lorsque la mollesse de leur vie les a éloignées du Christ, elles veulent se remarier,

12. s'attirant la condamnation, parce qu'elles ont violé leur première foi.

13. Mais de plus, étant oisives, elles apprennent à courir les maisons; et non seulement elles sont oisives, mais encore bavardes et curieuses, parlant de choses dont on ne doit pas parler.

14. Je veux donc que les jeunes veuves se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles gouvernent leur ménage, et qu'elles ne donnent à aucun adversaire occasion de médire de nous.

15. Car déjà quelques-unes se sont détournées pour suivre Satan.

16. Si quelque fidèle a des veuves dans sa famille, qu'il les assiste, et que l'église n'en soit pas chargée, afin qu'elle puisse suffire à celles qui sont vraiment veuves.

17. Que les prêtres qui gouvernent bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui se donnent de la peine pour la prédication et l'enseignement.

sto. Plutôt : contre le Christ. Il n'y a que cet endroit des épîtres pastorales où le mot Christ soit employé seul; le titre ordinaire qu'y reçoit le Sauveur est « Christ Jésus ». — *Nubere volunt*. Elles courent après le mariage; la chair seule les pousse. — *Habentes damnationem* (vers. 12) : de la part soit de Dieu, soit des hommes. — *Primum fidem*. C.-à-d., leur foi pratique; leur vie chrétienne des premiers temps, qui avait été régulière et pure. N'y aurait-il pas ici une allusion au vœu que ces femmes avaient fait de ne pas se remarier? Cela est possible, comme le pensent divers interprètes, même protestants, à la suite de saint Augustin, de *Adult. conj.*, c. 15. — *Stimul autem...* (vers. 13). La description de ces tristes créatures continue, dramatique et sévère. — *Otiosæ*. Or, l'oisiveté engendre bien des vices. Cf. Eccl. xxxiii, 29. — *Discunt circuire...* Elles vont de maison en maison, pour distraire leurs loisirs. — *Verbosæ*. C'est la loquacité féminine poussée à l'excès. — *Curiosæ*. Le grec περιεργουα a plutôt la signification d'intrigantes. — *Volo* (ergo) : en conséquence de ces abus et pour y mettre fin, vers. 14)... Ce n'est pas un ordre général et absolu que donne saint Paul; il n'a en vue que les veuves dont il vient de tracer le déplorable portrait. — *Nubere*. De la sorte, elles ne compromettent ni elles-mêmes, ni l'église. — Au lieu de *matresfamilias esse*, le grec porte : gouverner la maison. — *Adversario*. D'après quelques auteurs : le démon. Mieux : les adversaires du christianisme, les Juifs et les païens. — *Occasionem... maledicti...* C.-à-d., aucune occasion de dire du mal des chrétiens.

— *Converst... retro Satanam* (vers. 15). Selon plusieurs commentateurs, ce trait concernerait des veuves qui, après avoir fait vœu de chasteté, auraient apostasié pour épouser des païens. Mais ce sentiment paraît exagéré. — *Si quis fidelis...* (vers. 16). En terminant ce sujet, l'apôtre revient aux obligations des fidèles envers les veuves pauvres de leur famille. Dans les manuscrits grecs, on lit tantôt πιστή au féminin, une (femme) fidèle, tantôt πιστός ἢ πιστή, un (homme) fidèle ou une (femme) fidèle. La première leçon paraît plus accréditée; la seconde donne un meilleur sens. — *Ut... sufficiat*. Les Églises avaient parfois à entretenir un nombre considérable d'indigents. Entre autres, celle de Rome qui, vers l'an 250, comptait plus de quinze cents « veuves et affligés » (Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 43).

3<sup>o</sup> Devoirs de Timothée envers les prêtres. V, 17-25.

Ces « presbyteri » sont les mêmes en réalité que les « episcopi » du chap. III, vers. 1 et ss. Là, il a été parlé de leur choix; ici, Paul indique quelles doivent être les relations de Timothée avec eux.

17-18. Honorer les prêtres fidèles et pourvoir à leur entretien. — *Qui... præsent*. A l'aoriste dans le grec : Ceux qui ont bien présidé. Sur cette locution pour désigner le ministère sacerdotal, voyez Rom. xii, 8; I Thess. v, 12, etc. — *Duplici honore*. Double, c.-à-d. plus considérable. Le mot honneur doit se prendre tout ensemble au propre et au figuré, pour marquer les égards, le respect, et ce qu'on nomme, d'après ce pas-



18. Car l'Écriture dit : Tu ne lieras pas la bouche au bœuf qui foule le grain ; et : Un ouvrier est digne de son salaire.

19. Ne reçois pas d'accusation contre un prêtre, si ce n'est sur la déposition de deux ou trois témoins.

20. Ceux qui pèchent, reprends-les devant tous, afin que les autres aussi aient de la crainte.

21. Je t'adjure devant Dieu, devant le Christ Jésus et les anges élus, d'observer ces choses sans prévention, et de ne rien faire par esprit de parti.

22. N'impose les mains à personne avec précipitation, et ne participe point aux péchés d'autrui. Toi-même, conserve-toi chaste.

23. Ne continue pas à ne boire que de l'eau, mais use d'un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquentes maladies.

24. Il y a des hommes dont les péchés

18. Dicit enim Scriptura : Non alligabis os bovi trituranti ; et : Dignus est operarius mercede sua.

19. Adversus presbyterum accusationem noli recipere, nisi sub duobus aut tribus testibus.

20. Peccantes coram omnibus argue, ut et ceteri timorem habeant.

21. Testor coram Deo, et Christo Jesu, et electis angelis, ut hæc custodias sine præjudicio, nihil faciens in alteram partem declinando.

22. Manus cito nemini imposueris, neque communicaveris peccatis alienis. Teipsum castum custodi.

23. Noli adhuc aquam bibere ; sed modico vino utere, propter stomachum tuum et frequentes tuas infirmitates.

24. Quorundam hominum peccata

sage même, les honoraires. — *Qui laborant.* Le grec κοπιῶντες suppose un travail pénible. Être prêtre, c'est être à un poste de travail. Cf. I Tim. II, 6. — *In verbo et doctrina.* Le premier de ces substantifs est plus général. Le second est plus spécial, et marque pour ainsi dire le langage officiel du prêtre, celui des sermons, du catéchisme, etc. — *Dicit enim...* (verset 18). Preuve qu'il faut honorer le prêtre laborieux. Elle consiste en une double citation de la sainte Écriture. Le premier texte, *Non alligabis...*, est emprunté à Deut. xxv, 4. Voyez I Cor. ix, 9, où Paul l'a déjà cité pour démontrer la Providence tout aimable du Seigneur. — *Dignus est...* C'est le second texte, emprunté à Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même (Luc. x, 7 ; cf. I Cor. ix, 7, 10<sup>b</sup>). Cette parole signifie que tout ouvrier doit pouvoir vivre de son propre travail.

19-21. Manière de traiter les prêtres soupçonnés ou réellement convaincus de péchés graves. — *Accusationem...* nist... Ce trait contient une allusion évidente à un point juridique de la loi mosaïque, relatif aux dénonciations. Cf. Deut. xix, 15. Voyez aussi Matth. xviii, 16. — *Sub...* C.-à-d., sous le témoignage. Il est juste que cette règle soit appliquée spécialement aux ministres sacrés, qu'on ne doit pas condamner à la légère, car la malice peut porter à les accuser fausement. — *Peccantes* (vers. 20). Non pas les pécheurs en général, mais les prêtres habituellement infidèles à leurs devoirs (le participe présent marque la durée de la culpabilité). — Les mots *coram omnibus* (devant tous les autres prêtres ; moins bien, d'après quelques exégètes : devant tous les membres de la communauté) dépendent du verbe *argue*. Ces reproches publics devaient avoir pour effet secondaire

d'exciter les autres clercs à se tenir sur leurs gardes. — *Testor coram...* (vers. 21). Paul adjure solennellement son disciple de se conformer en tant que juge aux règles qu'il vient de lui tracer. — *Electis angelis.* Ce nom représente les bons anges, par opposition aux mauvais. — *Sine præjudicio* ; sans parti pris contre l'accusé. — *Nihil... in alteram...* Le texte grec est plus concis : Ne faisant rien par préférence, c.-à-d., par prévention favorable.

22<sup>a</sup>. De la consécration des prêtres. — *Manus cito...* Cf. iv, 14. Ce détail complète ce qui a été dit plus haut du choix des ministres de l'Église. Avant de les consacrer, il faut, même s'ils remplissent toutes les conditions exigées par l'apôtre, les mettre sérieusement à l'épreuve. — La phrase *neque communicaveris...* se rattache très étroitement à la précédente. Elle exprime la très grave responsabilité encourue par l'évêque qui imposerait précipitamment les mains à un prêtre : il serait solidaire des fautes de celui-ci.

22<sup>b</sup>-23. Quelques avis personnels pour Timothée. — *Teipsum castum...* La transition entre cette pensée et la précédente peut être marquée en ces termes : Tu as aussi des dangers à courir en ce qui regarde ta conduite privée ; prends donc bien garde. — *Noli adhuc...* (vers. 23). Ce trait nous révèle la vie mortifiée de Timothée. Saint Paul, avec une délicatesse toute paternelle, exige qu'il n'y ait pas d'exagération de ce côté. Le verbe composé ὑδροπορεῖ (*aquam bibere*) est bien dans le style des épîtres pastorales. — *Et frequentes...* Outre sa maladie d'estomac (*propter stomachum*), Timothée avait donc plusieurs autres infirmités.

24-25. Conclusion des règles données à Timothée au sujet de ses relations avec les prêtres. L'apôtre formule deux principes généraux, qui

manifesta sunt, præcedentia ad iudicium ; quosdam autem et subsequuntur.

25. Similiter et facta bona manifesta sunt ; et quæ aliter se habent, abscondi non possunt.

sont manifestes et devancent le jugement ; il y en a d'autres qui ne se découvrent qu'après.

25. De même les bonnes œuvres sont manifestes ; et celles qui ne le sont pas encore ne peuvent pas rester cachées.

## CHAPITRE VI

1. Quicumque sunt sub iugo servi, dominos suos omni honore dignos arbitrentur, ne nomen Domini et doctrina blasphemetur.

2. Qui autem fideles habent dominos, non contemnunt quia fratres sunt ; sed magis servant, quia fideles sunt et di-

1. Que tous les esclaves qui sont sous le joug estiment leurs maîtres dignes de toute sorte d'honneur, afin que le nom du Seigneur et la doctrine ne soient pas blasphémés.

2. Et que ceux qui ont des maîtres croyants ne les méprisent point, parce qu'ils sont leurs frères ; mais qu'ils les

résument ce qu'il a dit à son disciple touchant sa manière d'agir envers les prêtres accusés ou coupables (comp. les vers. 19 et ss.). La prudence et la circonspection sont d'autant plus nécessaires en cela, que ni la mauvaise conduite ni la bonne ne sont toujours manifestes. — Premier principe, relatif aux pécheurs (vers. 24) : *Quorumdam... peccata...* Il est des hommes dont la vie est très ostensiblement coupable, et dont la conduite va pour ainsi dire au-devant du jugement, de la condamnation (*præcedentia ad...*). Il en est d'autres dont les fautes ne se dévoilent que peu à peu, tardivement : *quosdam... subsequuntur* (scil. « peccata et iudicium »). Les fâcheuses conséquences de leurs péchés atteignent difficilement certains hommes devant l'opinion, tant ils sont devenus habiles à dissimuler. Que Timothée ait donc les yeux bien ouverts, pour ne pas innocenter trop facilement les prêtres coupables. — Deuxième principe, relatif aux bons prêtres (vers. 25) : *Similiter et facta...* — *Quæ aliter...* C.-à-d., les bonnes œuvres qui ne se manifestent pas immédiatement. — *Abscondi non...* : de sorte qu'on est sûr de reconnaître tôt ou tard quels sont les hommes de bien.

4<sup>e</sup> Devoirs de Timothée envers les esclaves. VI, 1-2.

Comp. Eph. vi, 5 ; Col. III, 22. Saint Paul a cru bon de traiter plusieurs fois ce sujet, car les petits et les affligés ont toujours attiré en premier lieu l'attention des chefs de l'Église. Les esclaves chrétiens étaient d'ailleurs nombreux à cette époque.

CHAP. VI. — 1-2. De quelle manière il fallait rappeler leurs obligations aux esclaves. — *Quicumque... sub iugo...* Cette métaphore provient de l'antique coutume de faire passer les prisonniers de guerre sous une sorte de joug, formé

au moyen d'une lance qu'on mettait en travers sur deux autres lances laissées debout. — *Omni honore dignos...* Pour un esclave, honorer son maître, c'est surtout lui obéir avec respect. — La recommandation est motivée : *ne nomen... et doctrina...* Si les esclaves chrétiens avaient été moins soumis que les autres, les païens auraient blasphémé leur Dieu ainsi que la vérité évangélique, comme si l'un et l'autre eussent été opposés à l'ordre social existant. — *Qui... fideles...* (vers. 2). Le vers. 1 supposait des esclaves convertis au christianisme au service



Joug grec. (D'après les monuments.)

de maîtres encore païens ; ici, les maîtres sont chrétiens, aussi bien que les esclaves. — *Non contemnunt...* La tentation pouvait être très réelle pour les esclaves, dans le cas indiqué ; Si nous sommes les frères de nos maîtres, nous sommes leurs égaux, et alors, pourquoi cette différence dans notre situation réciproque ? Mépriser, c'eût été ne pas obéir. — Paul tire la conclusion opposée : *sed magis...* Par là même que vos maîtres sont chrétiens, vous devez les servir avec un redoublement de zèle et de fidélité. — *Quia fideles... etc.* Les mots *quia beneficii participes* servent de sujet à cette petite proposition : Parce que ceux qui participent au bienfait (d'après le grec : à la bienfaisance) sont croyants et aimés. Toutefois, les interprètes ne

servent encore mieux, parce que ceux dont ils reçoivent les bienfaits sont croyants et aimés de Dieu. Enseigne ces choses et recommande-les.

3. Si quelqu'un enseigne autrement, et n'acquiesce pas aux saines paroles de notre Seigneur Jésus-Christ, et à la doctrine qui est selon la piété,

4. c'est un orgueilleux, il ne sait rien, et il a la maladie des questions oiseuses et des disputes de mots, d'où naissent l'envie, les querelles, les médisances, les mauvais soupçons,

5. les vaines discussions d'hommes qui ont l'esprit corrompu et qui sont privés de la vérité, qui considèrent la piété comme une source de gain.

6. C'est, en effet, une grande source de gain que la piété avec le contentement.

7. Car nous n'avons rien apporté en ce monde, et il n'est pas douteux que nous n'en pouvons rien emporter.

lecti, qui beneficii participes sunt. Hæc doce, et exhortare.

3. Si quis aliter docet, et non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, et ei quæ secundum pietatem est doctrinæ,

4. superbus est, nihil sciens, sed languens circa questiones et pugnas verborum : ex quibus oriuntur invidiæ, contentiones, blasphemiæ, suspiciones malæ,

5. conflictationes hominum mente corruptorum et qui veritate privati sunt, existimantium quæstum esse pietatem,

6. Est autem quæstus magnus pietas cum sufficientia.

7. Nihil enim intulimus in hunc mundum, haud dubium quod nec auferre quid possumus.

sont pas d'accord au sujet de ce trait, qu'ils appliquent, les uns aux maîtres, les autres aux esclaves. Le contexte est plutôt pour les maîtres, que l'apôtre a désignés tout exprès par les titres délicats de bienfaiteurs, de croyants et d'aimés (de Dieu), afin de mieux rappeler aux esclaves les obligations qu'ils ont envers eux. Le sens paraît donc être que les maîtres chrétiens sont tenus de se montrer bienveillants envers leurs esclaves, et que ceux-ci doivent tenir compte des bons traitements dont ils sont l'objet. — La formule *hæc doce*... conclut non seulement ce qui regarde les esclaves (VI, 1-2), mais le second paragraphe tout entier. Cf. IV, 11 et V, 7.

### § III. — Instruction finale. VI, 3-21.

1° Nouvelle instruction contre les faux docteurs, dont les vues intéressées sont démasquées. VI, 3-10.

3-5. Fruits pernicieux des mauvaises doctrines. — *Aliter docet* (ἐτεροδιδασκαλεῖ : voyez I, 3 et les notes). Si quelqu'un enseigne une doctrine hétérodoxe; d'après le détail qui suit, une doctrine autre que celle du Christ (et non acquiescit...). — *Sans sermonibus*. Par contraste avec les doctrines malades et malsaines des hérétiques. Voyez I, 10 et le commentaire. — *Quæ secundum pietatem... doctrinæ*. C.-à-d., une doctrine qui correspond aux légitimes exigences de la piété chrétienne. — *Superbus est*. L'orgueil a toujours été un des vices principaux des faux docteurs. — *Nihil sciens*. Et pourtant ils se flattent de tout savoir, et d'offrir aux hommes des enseignements nouveaux. — *Languens* : νοσῶν, étant malade. La nature de cette maladie morale est déterminée par les mots *circa questiones*, qui représentent des re-

cherches vaines et dangereuses. Voyez I, 4 et les notes. — *Pugnas verborum* : λογομαχίας, le substantif dont nous avons fait *logomachie*, querelle de mots. — *Ex quibus oriuntur*... Cette autre énumération décrit les tristes résultats de l'enseignement des faux docteurs. — *Blasphemie* : des injures que les chrétiens des divers partis se jetaient mutuellement à la face, et non des blasphèmes proprement dits. — *Hominum... corruptorum* (vers. 5). Voilà ce qu'étaient les faux docteurs sous le rapport moral. Les mots suivants, *veritate privati*..., indiquent ce qu'ils étaient par rapport à la vérité évangélique. — *Existimantium*... Ce trait stigmatise leurs visées égoïstes. L'équivalent grec de *quæstum* désigne un moyen d'acquérir de l'argent.

6-10. Contre l'amour des richesses. A ce vice des faux docteurs, Paul rattache quelques belles considérations sur le désintéressement chrétien. — *Est... quæstus*... Oui, dit l'apôtre dans un langage paradoxal très frappant, ces hommes ont raison ; la piété est, en un sens, un excellent moyen de s'enrichir, lorsqu'elle est associée à la modération des désirs (*cum sufficientia*). Comp. IV, 8, où il a été affirmé qu'elle est utile à tout. Si on la possède et qu'on ait en même temps des goûts modestes, grâce auxquels on a besoin de peu de chose, on est en réalité très riche et très heureux. Cf. Phil. IV, 11-13. — *Nihil enim*... (vers. 7). Motif pour lequel l'homme sage devrait se contenter de peu : la nature elle-même le lui enseigne. Nous naissons pauvres, dénués de tout ; nous mourons très pauvres aussi, puisqu'il nous faut tout laisser en quittant ce monde. Cf. Job, I, 21 ; Ps. XLVIII, 17-18 ; Luc. XII, 15-21. Les biens de ce monde ne sont donc que pour la vie présente, et ne méritent pas qu'on les aime pour

8. Habentes autem alimenta et quibus tegamur, his contenti simus.

9. Nam qui volunt divites fieri incidunt in tentationem, et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem.

10. Radix enim omnium malorum est cupiditas; quam quidam appetentes erraverunt a fide, et inseruerunt se doloribus multis.

11. Tu autem, o homo Dei, hæc fuge; sectare vero justitiam, pietatem, fidem, caritatem, patientiam, mansuetudinem.

8. Si nous avons donc les aliments et de quoi nous couvrir, nous devons être satisfaits.

9. Car ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans le piège du diable, et en de nombreux désirs inutiles et pernicieux, qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition.

10. Car l'amour de l'argent est une racine de tous les maux; et quelques-uns, en étant possédés, se sont égarés de la foi, et se sont embarrassés en des peines nombreuses.

11. Mais toi, ô homme de Dieu, fuis ces choses, et recherche la justice, la pitié, la foi, la charité, la patience, la douceur.

eux-mêmes. — *Habentes autem...* (vers. 8). Autre motif, qui s'adresse encore à l'homme raisonnable : savoir se contenter du nécessaire. — *Nam qui* (dans le grec : « qui autem ») *volunt...* (vers. 9). Après avoir ainsi recommandé l'esprit de pauvreté en lui-même, Paul décrit par quelques traits énergiques le péril moral créé par le désir immodéré des richesses. Comme le fait remarquer saint Jean Chrysostome, le mot principal est ici *βουλόμενοι*, ceux qui « veulent » à tout prix devenir riches. En effet, ajoute-t-il, on peut être riche de fait, et bien employer ses

denrées. Il est des riches qui ne peuvent rien voir sans le désirer. Mais il s'agit surtout ici de convoitises mauvaises sous le rapport moral : *inutilia et nociva*. Dans le grec : des désirs insensés et nuisibles. Ces désirs sont insensés parce qu'on n'arrive pas au bonheur en les satisfaisant. — Résultat auquel ils aboutissent : *mergunt in interitum et...* (d'après le grec : dans la destruction et la perdition). Deux expressions synonymes, pour représenter une ruine morale entière et certaine. — *Radix enim...* (vers. 10). Il n'y a pas d'article devant le mot *ρίζα*. Il faut donc traduire : une racine. En effet, il existe encore d'autres racines de péché que l'avarice. — Par les mots *quam quidam...* l'apôtre revient un instant aux faux docteurs (comp. le vers. 5<sup>b</sup>), pour passer ensuite à un autre sujet. La locution *quam... appetentes* est un peu extraordinaire, car on ne désire pas la cupidité; le désir se rapporte évidemment à l'argent. — *Erraverunt a...* Plus fortement dans le grec : ont été égarés loin de la foi. L'amour exagéré des richesses peut conduire jusque-là. — *Et inseruerunt se...* A la lettre, d'après le texte original : Et ils se sont transpercés de douleurs multiples. C.-à-d. : ils se sont occasionnés des peines cuisantes.

2<sup>o</sup> Avertissement solennel donné à Timothéo. VI, 11-16.

A la conduite basse et intéressée des docteurs hérétiques, l'auteur oppose comme antithèse la vie très noble et toute parfaite que doit mener le pasteur de l'église d'Éphèse. Le ton est particulièrement majestueux et relevé.

11-12. Première partie de l'avertissement. Elle se compose de phrases brèves et rapides. — *Homo Dei*. Beau titre donné à Timothéo, en tant qu'il était un ministre supérieur de l'Église. Cf. II Tim. III, 17; II Petr. I, 21. Des prophètes l'avaient autrefois reçu. Cf. III Reg. XVII, 18, 24. — *Hæc fuge*. Le pronom désigne, d'après le contexte, un enseignement ma'sain, des discussions inutiles et l'amour de l'argent (comp. les vers. 3, 4, 5-10). — *Sectare* : *δίωξε*, poursuis



Filet de chasseur.

(D'après une fresque de tombeau.)

richesses, ou en faire peu de cas, tandis que ceux qui désirent passionnément acquérir la fortune sont prêts, d'ordinaire, à faire toutes les concessions pour cela. Aussi est-il dit d'eux que *incidunt in tentationem* (la tentation de devenir riches par n'importe quels moyens). — Sur l'expression *in laqueum...*, voyez III, 7. — *Et desideria...* C'est là un fait d'expérience quoti-

12. Combats le bon combat de la foi ; saisis la vie éternelle, à laquelle tu as été appelé, et pour laquelle tu as fait ta belle confession en présence de nombreux témoins.

13. Je t'ordonne devant Dieu, qui donne la vie à toutes choses, et devant le Christ Jésus, qui a fait devant Ponce Pilate une si belle confession,

14. de garder le commandement sans tache et sans reproche, jusqu'à l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ,

15. que manifestera en son temps le bienheureux et seul Souverain, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs,

16. qui seul possède l'immortalité et

12. Certa bonum certamen fidei ; apprehende vitam æternam, in qua vocatus es, et confessus bonam confessionem coram multis testibus.

13. Præcipio tibi coram Deo, qui vivificat omnia, et Christo Jesu, qui testimonium reddidit sub Pontio Pilato bonam confessionem,

14. ut serves mandatum sine macula, irreprehensibile, usque in adventum Domini nostri Jesu Christi,

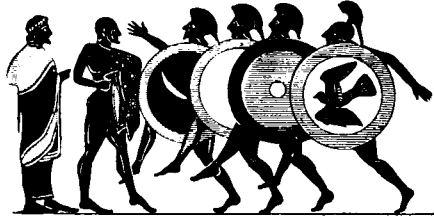
15. quem suis temporibus ostendet beatus et solus potens, rex regum, et Dominus dominantium,

16. qui solus habet immortalitatem, et

L'opposé de la fuite. — Suit une petite liste de six vertus, que l'on peut associer deux à deux : la sainteté (*justitiam*) et la piété chrétiennes, la foi et la charité, la patience et la douceur. — *Certa bonum...* (vers. 12). Métaphore déjà employée plus haut, I, 18, avec une légère différence dans les termes. Ici, l'idée est plus spéciale ; c'est celle d'une bataille, d'un combat isolé. Là, il s'agissait de la guerre en général. — *Fidel.* C.-à-d. : (le bon combat) livré pour la foi. Selon d'autres : propre à la foi, exigé par elle. — *Apprehende...* Nous passons à une autre image, celle de la course, où l'athlète doit faire des efforts pour arriver au but et remporter le prix. — Ce prix est magnifique pour les chrétiens : *vitam...* in qua (plutôt : « in quam ») *vocatus...* Dès le moment de sa conversion au christianisme, Timothée avait reçu cet appel à la vie éternelle. — *Et confessus...* D'après ce qui nous paraît être la meilleure interprétation, ce trait se rapporte à l'ordination de Timothée, déjà mentionnée deux fois dans cette lettre. Cf. I, 18 et IV, 14. Selon d'autres, il ferait allusion à la profession de foi de son baptême, ou à quelque acte extraordinaire de courage chrétien accompli par lui durant son ministère.

13-16. Deuxième partie de l'avertissement. — *Præcipio... coram Deo...* Grave injonction, accompagnée d'une adjuration qui rappelle celle de V, 21. — *Qui vivificat...* D'après la meilleure leçon du grec : Qui crée vivant. Allusion à la puissance créatrice du Seigneur. — *Christo... qui testimonium...* Cette formule peut signifier simplement que Jésus-Christ souffrit sous Ponce Pilate ; dans ce cas, sa « bonne confession » consisterait en son immolation sanglante sur la croix. Elle peut aussi se rapporter au vaillant témoignage que le Sauveur rendit devant le tribunal du gouverneur romain, comme vrai roi et vrai Messie. Cf. Matth. XXVII, 11 ; Marc. XV, 2 ; Luc. XXIII, 3 ; Joan. XVI, 33 et ss. Le sens est d'ailleurs à peu près le même dans les deux cas. — *Serves mandatum* (τὴν ἐντολήν, avec l'article ; vers. 14). D'après les uns, le

grand précepte de l'amour, qui renferme tous les autres. Mieux, d'après les autres, l'ensemble des devoirs chrétiens. — *Sine macula, irreprehensibile.* Suivant les anciens interprètes grecs et la Vulgate, ces deux épithètes retombent sur « mandatum », et cette construction est excellente ; mais on peut aussi les rattacher, dans le texte grec, au pronom σε, toi (omis dans



Coureurs dans l'arène. (D'après une peinture de vase.)

notre version latine), par conséquent à Timothée, et de nombreux interprètes modernes préfèrent cet enchaînement. — *Usque in adventum* (ἐπιφανεῖα, la manifestation)... Le retour du Sauveur ici-bas devait être pour Timothée, qu'il dût en être témoin ou non, le but perpétuel de sa vie. — *Suis temporibus* (vers. 15) : καιροῖς ἰδίοις, « temporibus propriis » ; au temps fixé par Dieu et connu de lui seul. Cf. II, 6. — *Ostendet...* C'est Dieu le Père qui manifestera lui-même son Fils devant tous les hommes. Sur l'épithète *beatus*, voyez I, 11. — *Potens.* Le grec emploie ici le substantif « dynaste » ; c.-à-d., potentat. Les deux titres *rex regum* et *Dominus dominantium* sont aussi très solennels. — *Qui solus...* (vers. 16). L'admirable doxologie commencée au vers. 16<sup>a</sup> se poursuit majestueusement. On a émis quelques fois, mais sans raison suffisante, l'hypothèse qu'elle serait empruntée, comme le passage III, 16, à quelque hymne de l'Église primitive. — *Lucem habitat...* Expression très poétique, qui fait peut-être allusion au Ps. CIII, 2. Cf.

et lucem inhabitat inaccessibilem; quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest; cui honor et imperium sempiternum. Amen.

17. Divitibus hujus sæculi præcipe non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo, qui præstat nobis omnia abunde ad fruentium;

18. bene agere; divites fieri in bonis operibus; facile tribuere, communicare;

19. thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam.

20. O Timothée, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ,

qui habite une lumière inaccessible, que nul homme n'a vu et ne peut voir, à qui est l'honneur et l'empire éternel. Amen.

17. Ordonne aux riches de ce siècle de ne pas être orgueilleux, et de ne pas mettre leur espérance dans les richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant, qui nous fournit abondamment toutes choses pour en jouir;

18. de faire du bien, de devenir riches en bonnes œuvres, de donner de bon cœur, de faire part de leurs biens,

19. de se faire un trésor placé sur un fondement solide pour l'avenir, afin de saisir la véritable vie.

20. O Timothée, garde le dépôt, en évitant les profanes nouveautés de paroles, et les contradictions d'une science qui porte faussement ce nom;

I Joan. I, 5. — *Quem nullus... sed nec...* C.-à-d. : que personne n'a vu et ne peut voir ici-bas. Cf. Joan. I, 18; I Joan. IV, 12. Il en sera autrement dans le ciel (cf. Matt. V, 8). — *Cui... imperium.* Le substantif κράτος a plutôt la signification de puissance.

3° Une dernière instruction, concernant les devoirs des riches. VI, 17-19.

17-19. Sorte de post-scriptum, qui complète ce que saint Paul a écrit au sujet des relations de Timothée avec les différentes catégories de fidèles. Ce qu'il vient de dire des faux docteurs et de leurs vues intéressées lui rappelle qu'il a oublié de parler des riches; à leur consacrer maintenant quelques lignes. — *Divitibus hujus...* Dans le grec : A ceux qui sont riches dans le monde présent. La formule ὁ νῦν αἰὼν est particulièrement à nos trois épîtres (cf. II Tim. IV, 10; Tit. II, 12). Il est probable qu'il y avait dans l'Église d'Éphèse un nombre assez considérable de riches, la ville étant très commerçante. — *Sublime sapere* (ὕψιλοφρονεῖν : ici seulement et Rom. XI, 20). Dans le sens d'être orgueilleux. C'est un défaut dans lequel tombent facilement les riches. — *In incerto...* Rien n'est plus précaire que la fortune. Cf. Luc. XII, 16-21. — *Præstat... omnia.* Dieu nous fournit richement, comme dit le texte original (Vulg., *abunde*) tout ce dont nous avons besoin : « pour en user et même pour en jouir avec un cœur reconnaissant. » Cf. Eccl. II, 24; V, 18; VIII, 15, etc. — *Bene agere* (ἀγαθοεργεῖν, vers. 18). Avec la signification d'exercer la bienfaisance. Non content de les détourner de la voie mauvaise, Paul met les riches sur la voie positive du bien. — *Divites... in bonis...* C'est la même pensée que la précédente, avec un jeu de mots intéressant. — *Facile tribuere, communicare.* Le grec emploie deux adjectifs d'une composition extraordinaire : εὐμεταδότους, κοινωνικοῦς. Il ne faut pas seulement donner de ses

biens; on doit le faire volontiers et généreusement. Cf. Prov. III, 28; I Cor. VIII, 3. — *The-saurizare...* (vers. 19). Celui qui distribue son superflu en bonnes œuvres est loin de s'en dépouiller; il l'accumule dans le ciel comme un riche capital. Cf. Matth. VI, 20. Le verbe composé ἀποθησαυρίζειν est doublement expressif. — *Fundamentum...* : un fondement solide et sûr. La métaphore du trésor se transforme tout à coup en celle-ci. — *In futurum.* Cette locution est expliquée par la suivante : *ut apprehendant veram...* La vraie vie, ou, comme s'exprime le grec, ce qui est vraiment la vie, ne diffère pas de la vie éternelle.

4° Un dernier appel à Timothée. VI, 20-21.

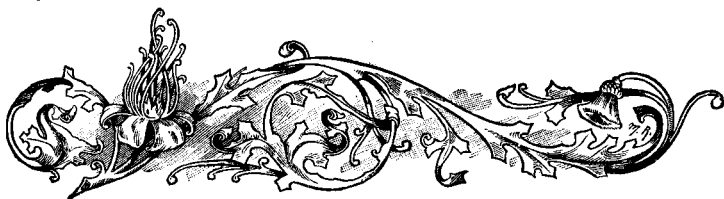
20-21. Comment il doit garder le précieux dépôt qui lui a été confié. — L'apostrophe o Timothée est tout à la fois émue et solennelle. — *Depositum* (τὴν παραθήκην, avec l'article). Quel est ce dépôt, appelé ailleurs (II Tim. I, 14) le « bon dépôt » ? Ce serait, suivant les uns, la grâce que Timothée avait reçue pour son propre avancement spirituel; selon d'autres, celle qui avait été répandue sur lui pour qu'il s'acquittât bien de ses fonctions de pasteur; etc. La meilleure réponse consiste à dire que ce dépôt est celui de la foi, de la saine doctrine (« catholice fidei talentum », saint Vincent de Lérins; voyez son beau développement de cette expression, *Commonit.*, c. 17). Les mots suivants, qui commentent en quelque sorte cette recommandation pressante, ne laissent guère de doute à ce sujet. Voyez aussi I, 3-4; IV, 6, 16; VI, 8; II Tim. I, 13-14 et II, 2, 16. — Ce que Timothée devra faire pour garder fidèlement le dépôt : *devitans...* Saint Paul veut que son disciple garantisse autant qu'il le pourra l'Église des fausses doctrines. L'équivalent grec de *vocum novitates* est le mot composé κενωφωβίας; à la lettre : les paroles vides; c.-à-d., les spéculations profanes, sans fondement. Cf. I, 6,

21. quelques-uns, pour en avoir fait profession, se sont égarés de la foi. Que la grâce soit avec toi! Amen.

21. quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. Gratia tecum. Amen.

et II Tim. II, 16. La Vulgate a lu, avec quelques rares manuscrits : *καίνοφωλίαις*, les paroles nouvelles. — *Oppositiones falsi...* Dans le grec : les antithèses de la science pseudonyme (c.-à-d., au faux nom). Allusion aux objections que les faux docteurs soulevaient, au nom d'une prétendue science, contre l'enseignement chrétien, et aux thèses erronées qu'ils opposaient directement aux vérités évangéliques. Cf. II Tim. II, 25 ; Tit. I, 9. — *Quam quidam* (comp. le verset 10<sup>b</sup> ; I, 3, 6, 19) *promittentes* (vers. 21). Le participe grec a plutôt le sens de « profi-

tentes », faisant profession de (science). Cf. II, 10. — *Circa fidem exciderunt*. Dans le grec : Ils ont manqué le but en ce qui concerne la foi. Cf. I, 6 et II Tim. II, 18. — Une très courte bénédiction pour conclure : *Gratia tecum* ; ou, d'après les meilleurs manuscrits grecs : La grâce (soit) avec vous. Cf. II Tim. IV, 22 ; Tit. III, 15<sup>b</sup>. Si cette leçon est authentique, le pieux souhait de l'apôtre s'adresserait à toute l'Église d'Éphèse. — L'*Amen* final souligne cette bénédiction.



## DEUXIÈME ÉPÎTRE

# A TIMOTHÉE

### INTRODUCTION <sup>1</sup>

1<sup>o</sup> *L'occasion et le but ; le temps et le lieu de la composition.* — La situation n'est plus la même que pour I Tim. et pour l'épître à Tite. Saint Paul a cessé d'être libre. Il est de nouveau prisonnier à Rome (cf. I, 8, 16 et 17 ; IV, 6 et ss., 21), dans une situation douloureuse et critique, presque seul, car quelques-uns de ses disciples avaient été envoyés au loin par lui pour fonder de nouvelles Églises, et d'autres l'avaient quitté d'eux-mêmes. Il a déjà comparu une première fois devant ses juges <sup>2</sup>, et sa cause a été ajournée. Il s'attend à être ramené bientôt devant le tribunal, et une issue fatale de son procès lui semble non moins certaine que prochaine <sup>3</sup>.

Dans sa tristesse, il s'adresse à son bien-aimé fils Timothée, qui était alors sans doute à Éphèse, comme à l'époque de la première épître <sup>4</sup>, et il le presse de venir le rejoindre promptement avec Marc. En même temps, comme il était possible que Timothée arrivât trop tard, il lui fait ses dernières recommandations, l'exhortant à la vaillance, malgré les difficultés de l'heure présente, l'engageant à se choisir des auxiliaires vraiment capables d'enseigner la vérité, le prémunissant contre les dangers spéciaux qui pouvaient créer des obstacles à son ministère.

La conviction où était l'apôtre que l'heure de sa propre mort approchait fut donc l'occasion directe de cette épître. Le but est double : d'un côté, mander Timothée à Rome ; de l'autre, fortifier sa foi et son zèle, et lui adresser des recommandations suprêmes. L'épître fut composée à Rome, dans la prison où souffrait saint Paul, peu de temps avant son martyre, par conséquent vers la fin de l'an 66, ou au commencement de l'an 67.

2<sup>o</sup> *Le sujet et la division.* — La plus grande partie de l'épître renferme des avis donnés à Timothée au sujet de son enseignement et de sa conduite comme évêque. Le maître mentionne tout ce qui était capable d'encourager, de toucher,

<sup>1</sup> Pour l'authenticité, voyez les pages 465-467.

<sup>2</sup> Voyez IV, 16-17.

<sup>3</sup> IV, 8-9.

<sup>4</sup> Il occupe toujours une haute position dans l'Église, et il est chargé d'enseigner, de diriger.



d'instruire son disciple, de manière à le renouveler dans l'exercice fidèle de ses fonctions, spécialement en ce qui concernait la préservation du dépôt sacré de la foi.

La lettre, très mouvementée, se prête assez difficilement à une division logique, car il n'y règne pas un ordre aussi suivi que dans la précédente. Il nous semble qu'on peut la scinder en deux parties. Dans la première, I, 1-11, 13, Paul recommande à Timothée de combattre sans crainte et fidèlement pour l'évangile. Dans la seconde, II, 14-17, 8<sup>a</sup>, il l'exhorte à lutter sans faiblir contre les faux docteurs et contre le danger d'apostasie. La première partie est plus personnelle; la seconde parle très fréquemment des docteurs de mensonge et des dangers qu'ils faisaient courir aux vrais croyants. Vient ensuite une conclusion, IV, 8<sup>b</sup>-22, qui contient des recommandations de différente nature, des nouvelles et la salutation finale <sup>1</sup>.

3<sup>o</sup> *Caractère spécial de cette épître.* — Elle est d'abord très intime, très personnelle. Presque tout est individuel et privé, dans l'ensemble comme dans les moindres détails. On sent vraiment battre le cœur aimant de Paul. En outre, cette lettre « tient moins de l'instruction que de l'exhortation; mais il serait difficile d'imaginer une exhortation plus solide, plus tendre et plus vivante ». Le ton y change à plusieurs reprises, selon que Paul se laisse dominer par la certitude de sa mort prochaine, ou qu'il songe seulement à instruire Timothée des devoirs à remplir durant la crise pénible que traversait alors l'Église. « C'est le testament du maître <sup>2</sup>, adressé au disciple favori. Dans son triste isolement, Paul pense moins à lui-même qu'à son œuvre et à celui auquel il pouvait en léguer l'héritage avec une entière confiance. »

L'épître n'est pas moins remarquable par son accent de majestueuse solennité que par celui de la tendresse pathétique. Ce qui est particulièrement touchant, ce sont « avec les grandes pensées dogmatiques que Paul ne néglige jamais, ces ouvertures de cœur sur sa propre vie, ces tableaux de ce qu'il a fait et de ce qu'il fait encore, de ce qu'il a souffert et de ce qu'il souffre pour la bonne cause, enfin cette assurance ferme de la récompense qui lui est réservée, ainsi qu'à tous ceux qui, comme lui, auront combattu jusqu'à la fin le bon combat de la foi et de la justice. »

<sup>1</sup> Pour l'analyse détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1314-1316.

<sup>2</sup> Pensée qu'on a souvent répétée à la suite de saint Jean Chrysostome.

## DEUXIÈME ÉPITRE

# A TIMOTHÉE

### CHAPITRE I

1. Paulus, apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, secundum promissionem vitæ quæ est in Christo Jesu,

2. Timotheo, carissimo filio. Gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro.

3. Gratias ago Deo, cui servio a progenitoribus in conscientia pura, quod

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, selon la promesse de la vie qui est dans le Christ Jésus,

2. à Timothée, son fils bien-aimé. Que la grâce, la miséricorde, la paix te soient données de la part de Dieu le Père et du Christ Jésus notre Seigneur.

3. Je rends grâces à Dieu, que je sers, comme mes ancêtres, avec une conscience

#### PRÉAMBULE. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. La salutation. Elle diffère peu de celle de la première épître à Timothée. — L'auteur : *Paulus, apostolus*... Ici encore, au lieu de *Jesu Christi*, il faut lire « Christu Jesu », d'après la leçon la mieux garantie. Cette inversion est très fréquente dans les épîtres pastorales. — *Per voluntatem*... Comme dans les deux épîtres aux Cor., I, 1, et dans celles aux Éphésiens, I, 1, et aux Colossiens, I, 1. Allusion au premier appel de Paul, dû entièrement au bon plaisir de Dieu. Cf. Gal. I, 15-16. — Les mots *secundum promissionem*... dépendent encore de « Paulus apostolus ». Paul a été choisi comme apôtre en vue de cette promesse de vie, c.-à-d., pour l'annoncer au monde, pour contribuer à la réalisation du salut promis par Dieu. Le substantif *vitæ* est déterminé ailleurs (comp. I Tim. I, 16 et VI, 12; Tit. I, 2, etc.) par l'épithète « *æternæ* ». — *Quæ... in Christo*... La vraie vie ne peut s'obtenir qu'à la condition qu'on demeure étroitement uni à Jésus-Christ, qui en est le médiateur. Cf. I Tim. I, 1, etc. — Le destinataire : *Timotheo*... Sur Timothée et ses relations avec saint Paul, voyez les

pages 468 et 469. — *Gratia, misericordia, pax*. Les trois mêmes souhaits que dans la première épître, I, 2.

#### PREMIÈRE PARTIE

**Combattre sans crainte et fidèlement pour l'évangile.** I, 3-II, 13.

§ I. — *Paul exhorte Timothée à raviver son zèle en tant que ministre de l'évangile, et à demeurer fidèle à Jésus-Christ.* I, 3-18.

1<sup>o</sup> Action de grâces à Dieu pour la foi vive et sincère de Timothée. I, 3-5.

3-5. Dans ces lignes, l'apôtre n'atteste pas moins son amour paternel pour son disciple privilégié, que les hautes qualités morales de celui-ci. — *Servio*. Le verbe *λατρεύω* marque un service d'adoration, de culte. Cf. Act. xxiv, 14 et xxvi, 7; Rom. I, 9. — *A progenitoribus*. C.-à-d. : comme mes ancêtres, à l'exemple de mes ancêtres. Paul avait conservé fidèlement la foi que ses pères lui avaient transmise, car, devenir chrétien, ce n'était pas abandonner le Dieu d'Israël, mais aller droit au Messie promis par les prophètes. — Les mots *quod sine inter-*

pure, lorsque je me souviens continuellement de toi dans mes prières nuit et jour,

4. désirant te voir, me rappelant tes larmes, afin d'être rempli de joie ;

5. gardant le souvenir de cette foi sincère qui est en toi, qui habita d'abord dans ton aïeule Loïse, et dans ta mère Eunice, et qui, j'en suis sûr, est aussi en toi.

6. C'est pourquoi je t'avertis de rallumer la grâce de Dieu, que tu as reçue par l'imposition de mes mains.

7. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de force, d'amour et de sagesse.

sine intermissione habeam tui memoriam in orationibus meis, nocte ac die,

4. desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum, ut gaudio implear ;

5. recordationem accipiens ejus fidei quæ est in te non ficta, quæ et habitavit primum in avia tua Loïde, et matre tua Eunice, certus sum autem quod et in te.

6. Propter quam causam admoneo te ut resuscites gratiam Dei, quæ est in te per impositionem manuum mearum.

7. Non enim dedit nobis Deus spiritum timoris, sed virtutis, et dilectionis, et sobrietatis.

*missione...* ne forment pas l'objet direct de l'action de grâces, lequel ne sera indiqué qu'au vers. 5. Il faut traduire, d'après le grec : (Je rends grâces à Dieu) comme (ou : puisque, attendu que) sans cesse je me souviens de toi. Saint Paul veut dire que, pensant constamment à Timothée, il pense toujours aussi à remercier Dieu à son sujet. — Ce souvenir du maître pour son disciple était pleur et surnaturel comme son affection : *in orationibus...* — *Nocte ac die*. Ce détail semble se rapporter plutôt au vers. 4 qu'au vers. 3. — *Desiderans* (vers. 4). Le verbe composé ἐπιποθῶν exprime un ardent désir. — *Memor lacrymarum...* Larmes versées sans doute par Timothée lorsque son père spirituel s'était séparé de lui naguère. Cf. I Tim. I, 3 et III, 14. Leur souvenir était demeuré dans l'âme affectueuse de Paul comme une preuve de l'amour filial de son disciple, et elles ravaient sans cesse le sien. — Le trait *ut gaudio implear* dépend évidemment du participe « desiderans... » — *Recordationem accipiens...* (vers. 5). C'est ici l'objet proprement dit de l'action de grâces de saint Paul. — *Fideli quæ... non ficta*. Sur cette locution, voyez I Tim. I, 5 et les notes. — *Et habitavit...* Expression extraordinaire, pour marquer une pleine possession de la foi chrétienne. Cette vertu, personnifiée, est censée établir sa demeure dans les âmes croyantes. Cf. I, 14 ; Col. III, 16, etc. — *In avia... et matre...* Intéressants détails sur la famille de Timothée ; ils ne pouvaient que toucher ce dernier, et l'encourager à progresser toujours dans la foi. — *Loïde, Eunice*. On ne trouve pas ailleurs dans la littérature grecque le premier de ces mots employé comme nom de personne. Eunice était selon toute vraisemblance la fille de Loïse. Act. XVII, 1, il est dit de la mère de Timothée qu'elle était chrétienne, mais d'origine juive. — *Certus... quod et...* Éloge délicat, et parole pleine de confiance pour l'avenir.

2° Paul presse son disciple d'agir virtuellement en faveur de l'évangile. I, 6-14.

Après cette affectueuse entrée en matière, l'apôtre commence la longue série de ses exhortations.

6-7. Timothée doit ressusciter en lui-même la grâce de son ordination. — *Propter quam...* : à cause de ta foi sincère et profonde. — *Admoneo te*. Dans le grec : Je te rappelle. Saint Paul avait déjà adressé cette admonition à son fils spirituel. — *Ut resuscites*. Expression aussi belle pour le fond que pour la forme. Avec une nuance dans le grec : faire revivre le feu (ἀναζωοποιεῖν). — *Gratiam...* : τὸ χάρισμα, le don gratuit ; c.-à-d., la bénédiction spéciale que Dieu avait accordée à Timothée pour l'aider à bien s'acquitter de ses fonctions. Ce don est ainsi comparé à un charbon ardent, pris sur le brasier de l'autel du ciel, (cf. Is. VI, 6-7), et qu'on doit attiser pour l'empêcher de s'éteindre. Comp. I Thess. V, 19. — *Per impositionem...* Voyez I Tim. IV, 14 et le commentaire. Il résulte du pronom *mearum* que l'apôtre avait tenu à consacrer personnellement son cher disciple. — *Non enim...* (vers. 7). Motif pour lequel Timothée doit sans cesse faire revivre la grâce de son ordination. Cette grâce est de telle nature, qu'elle ne saurait s'allier avec la tiédeur au service de Dieu. — *Nobis*. Pluriel communicatif : à toi et à moi, à tous les évêques et à tous les prêtres. — *Spiritum timoris*. Sans article dans le grec : un esprit de timidité (δουλίας) ; c.-à-d., un esprit qui nous ferait trembler en face des persécutions, des outrages, des difficultés, etc. Quelques manuscrits ou versions et plusieurs Pères lisent δουλείας, servitude, par suite d'une confusion établie entre ce passage et Rom. VIII, 15. — *Sed virtutis, et...* etc. La grâce de l'ordination est décrite maintenant en termes positifs : c'est un esprit de force, d'amour et de tempérance. La force est mentionnée par opposition à la timidité et à la crainte (cf. Phil. IV, 13) ; l'amour, parce que rien ne nous rend plus que lui capables de dévouement aux saintes causes ; la tempérance, parce qu'elle nous aide à nous vaincre nous-mêmes pour pratiquer le devoir malgré tout.

8-12. Il faut que Timothée travaille courageusement à propager l'évangile, vers. 8, se rappellant, d'une part, tous les bienfaits qu'il doit

8. Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri, neque me vincium ejus; sed collabora evangelio, secundum virtutem Dei,

9. qui nos liberavit, et vocavit vocatione sua sancta, non secundum opera nostra, sed secundum propositum suum, et gratiam quæ data est nobis in Christo Jesu ante tempora sæcularia.

10. Manifestata est autem nunc per illuminationem salvatoris nostri Jesu Christi, qui destruxit quidem mortem, illuminavit autem vitam et incorruptionem per evangelium :

8. Ne rougis donc pas du témoignage à rendre à notre Seigneur, ni de moi, son prisonnier ; mais souffre avec moi pour l'évangile, selon la force de Dieu,

9. qui nous a sauvés, et nous a appelés par sa vocation sainte, non selon nos œuvres, mais selon son propre dessein, et selon la grâce qui nous a été donnée dans le Christ Jésus avant les temps éternels.

10. Et maintenant elle a été manifestée par l'apparition de notre sauveur Jésus-Christ, qui a détruit la mort, et mis en lumière la vie et l'immortalité par l'évangile,

au christianisme, vers. 9-10, et, d'autre part, l'exemple de son maître, qui, après avoir combattu le bon combat, recevra une glorieuse récompense, vers. 11-12. — *Itaque* : puisque nous avons reçu un esprit de force, etc. — *Noli... erubescere...* Comp. Luc. ix, 26, où Jésus lui-même affirme qu'il rougira de quiconque aura rougi de lui devant les hommes. — *Testimo-*



Jésus-Christ entre saint Pierre et saint Paul.  
(Ancienne mosaïque.)

*nium Domini...* Non pas le témoignage rendu par le Christ lui-même, mais celui qui est rendu au Sauveur par les chrétiens fidèles, et d'ailleurs encore par les prédicateurs de la foi. Le sens de la proposition est donc : N'ait pas honte, à cause des périls qui menacent partout les missionnaires, de rendre témoignage à Jésus-Christ. — *Neque me*. Ce trait est intimement uni au précédent. Si Timothée avait eu honte de prêcher Jésus-Christ, il aurait rougi aussi d'avouer qu'il était en relations étroites avec Paul, incarcéré et humilié à cause du Sauveur (*vincium ejus*). — *Collabora*. Il y a dans le texte grec un verbe composé très extraordinaire, que nous retrouverons plus bas, II, 2 : *συναχαταθήσον*, souffre le mal avec (moi) pour l'évangile. C.-à-d., prends ta part de mes

souffrances apostoliques. — *Secundum virtutem* : selon la force que tu reçois de Dieu pour cela même. Comp. le vers. 7. Le Seigneur n'abandonne pas ses ministres au milieu du péril. — *Qui nos liberavit* (vers. 9). Plus exactement : qui nous a sauvés (*σωσαντος*). L'expression technique pour désigner la rédemption apportée par le Christ. Cf. I Tim. ii, 4 ; Tit. iii, 5, etc. Le pronom « nous » ne se rapporte pas seulement à Paul et à Timothée, mais à tous les croyants. — *Et vocavit*. L'appel à la foi. L'apôtre continue d'encourager son disciple à souffrir vaillamment pour l'évangile, en lui rappelant les bienfaits dont il est redevable au christianisme. — *Non secundum opera...* En effet, notre justification est entièrement gratuite, comme aime à le redire fréquemment saint Paul. Cf. Rom. viii, 28-29 et ix, 11 ; Eph. i, 11 ; Tit. iii, 5, etc. — *Propositum suum*. Très fortement dans le grec : (D'après) son propre dessein ; c.-à-d., sa résolution tout à fait spontanée. — *Et gratiam...* Cette grâce, dont nous ne sommes dignes en aucune manière, nous a été méritée de toute éternité par Jésus-Christ, et elle nous est accordée en vertu de notre union avec lui : *quæ data... in Christo...* — *Manifestata... autem...* (vers. 10). Le bienfait de la vocation au salut est éternel dans la pensée divine ; mais sa manifestation, sa réalisation n'a eu lieu que dans le temps (*nunc*), après que le Verbe se fût incarné et se fût offert comme notre rançon. Cf. Rom. xvi, 25. — *Per illuminationem*. Mieux : par l'apparition (*επιφανείας*). Ce mot représente toute la vie humaine de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. I Tim. vi, 14 ; Tit. ii, 11 et iii, 4. — *Qui destruxit...* La rédemption opérée par le Christ est brièvement décrite, au moyen d'une antithèse expressive. — *Mortem* : la mort physique, temporelle, aussi bien que la mort spirituelle et éternelle. — *Illuminavit*. Il a mis en pleine lumière (*φωτισαντος*), il a clairement manifesté. — *Vitam* : la vraie vie, la vie éternelle, par opposition à la mort. — *Incorruptionem*. Dans le sens d'immortalité. Ce mot complète le précédent. — *Per evangelium*. L'évangile désigne ici l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ, dont il contient

11. pour lequel j'ai été établi prédicateur, apôtre et docteur des nations.

12. C'est pour cette raison que je souffre ces choses; mais je n'en ai pas honte, car je sais en qui j'ai cru, et je suis certain qu'il est assez puissant pour garder mon dépôt jusqu'à ce jour.

13. Prends pour règle les saines paroles que tu as entendues de moi, dans la foi et la charité qui est en Jésus-Christ.

14. Garde le bon dépôt, par l'Esprit-Saint qui habite en nous.

15. Tu sais que tous ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi; entre autres Phygèle et Hermogène.

16. Que le Seigneur fasse miséricorde

11. in quo positus sum ego prædicator, et apostolus, et magister gentium.

12. Ob quam causam etiam hæc patior, sed non confundor; scio enim cui credidi, et certus sum quia potens est depositum meum servare in illum diem.

13. Formam habe sanorum verborum quæ a me audisti, in fide et in dilectione in Christo Jesu.

14. Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in nobis.

15. Scis hoc, quod aversi sunt a me omnes qui in Asia sunt: ex quibus est Phigelus et Hermogenes.

16. Det misericordiam Dominus One-

l'abrégé historique. — *In quo* (vers. 11). Dans le grec: « in quod », en vue duquel. « Par une association d'idées très naturelle, l'apôtre passe de l'évangile à sa propre mission ». — *Positus... prædicator et...* Comp. I Tim. II, 6, où saint Paul décrit son ministère dans les mêmes termes. Mais, dans la première épître, il se proposait d'affirmer ses pleins pouvoirs en tant que messager de Dieu, tandis qu'ici il veut surtout mettre en relief les souffrances que lui attrahent ses fonctions d'apôtre, et encourager Timothée à imiter sa patience inébranlable. — *Hæc patior* (vers. 12). Le pronom représente la captivité actuelle de Paul, avec son rude cortège d'ennuis et de misères. — *Non confundor*. Il y a une vigueur remarquable dans ces mots, comme dans toute la phrase qui suit. — *Scio enim*. Raison pour laquelle l'apôtre, quoique enchaîné, n'éprouve aucune honte, aucune crainte. — *Cui credidi*. Celui en qui Paul avait mis sa confiance étant Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, il était sûr de n'être pas trompé dans son espoir (et certus sum...). — *Depositum meum*. Non pas: le dépôt que je lui ai confié; mais: le dépôt qu'il m'a lui-même remis. Comp. le vers. 14 et I Tim. VI, 20. Ce dépôt était celui de la foi, de la prédication évangélique. Pour le garder intégralement, Paul avait beaucoup à souffrir; mais il comptait sur le secours divin, et il ne doutait pas de sa victoire finale. — *In illum diem*. Pour le grand jour du second avènement de Jésus-Christ, où l'apôtre devra rendre compte de son mandat. Cf. I Cor. I, 18; III, 3, 13, etc.

13-14. Il faut que Timothée garde avec soin, lui aussi, le précieux dépôt qui a été mis entre ses mains. — *Formam: ὑποτύπωσιν*, le modèle, la norme. Cf. I Tim. I, 16. — *Sanorum verborum*. Sur cette locution, propre aux épîtres pastorales, voyez I Tim. I, 10 et les notes; Tit. I, 9. — *Quæ a me...* Saint Paul avait naturellement donné à son disciple une instruction chrétienne très complète, qu'il le presse de garder dans toute son intégrité. — Les mots *in fide et... dilectione...* dépendent du verbe « habe ». Ce n'est que par la foi et par l'amour que l'on

peut se maintenir dans la vraie doctrine, et on ne peut posséder ces vertus que grâce à une sainte union avec Jésus-Christ. — *Bonum depositum* (vers. 14). Voyez I Tim. VI, 20<sup>a</sup> et le commentaire. — *Per Spiritum*. C.-à-d., par le concours du divin Esprit. « Entre les mains d'un faible mortel, un pareil trésor pourrait périlcliter; la vérité pourrait être altérée, le devoir de la propager et de la défendre pourrait être mal rempli. Mais le mortel n'est pas abandonné à ses propres forces; c'est Dieu lui-même qui veille sur le dépôt qu'il a confié à l'homme. » — *Qui habitat in...* Sur cette résidence si glorieuse et si utile pour les fidèles, voyez Rom. VIII, 9 et ss., etc.

3<sup>o</sup> Triste conduite de plusieurs lâches chrétiens; bel exemple d'Onésiphore. I, 15-18.

15. Phigèle et Hermogène. — *Scis hoc*. La transition est celle-ci: Sois fidèle malgré tout; n'imité pas ceux qui m'ont abandonné, moi, l'apôtre de Jésus; mais que la foi d'Onésiphore te serve de modèle. — *Aversi...* a me. Nous ignorons l'occasion et les circonstances de cette désertion. Tout porte à croire que Paul fait allusion à un événement récent, qui s'était passé à Rome même. Les coupables étaient retournés dans l'Asie proconsulaire, leur pays d'origine (qui sunt in...), après avoir abandonné l'apôtre, parce qu'ils craignaient de se compromettre à cause de lui. — *Ex quibus...* Deux de ces déserteurs, peut-être les meneurs les plus ardents, sont cités nommément. On ne sait rien d'eux à part ce détail.

16-18. Onésiphore. Exemple d'un genre tout opposé; l'âme de Paul s'épanouit visiblement pour le raconter. — *Onesiphori domus*. De ce que le souhait retombe sur la famille et non directement sur la personne d'Onésiphore, on a souvent conclu que celui-ci avait alors cessé de vivre. Cf. IV, 19. Conclusion assez naturelle, quoiqu'elle ne soit pas rigoureusement certaine. Onésiphore ne nous est également connu que par cette épître; c'était sans doute aussi un Asiatique. — *Me refrigeravit*. Le grec emploie une autre métaphore: ἀνεψύχεν, il m'a ranimé

siphori domui, quia sæpe me refrigera-  
vit, et catenam meam non erubuit;

17. sed cum Romam venisset, sollicitè  
me quæsit, et invenit.

18. Det illi Dominus invenire miseri-  
cordiam a Domino in illa die; et quanta  
Ephesi ministravit mihi, tu melius nosti.

à la maison d'Onésiphore, parce qu'il  
m'a souvent soulagé, et qu'il n'a pas  
rougi de ma chaîne;

17. au contraire, lorsqu'il fut arrivé  
à Rome, il m'a cherché avec empresse-  
ment, et m'a trouvé.

18. Que le Seigneur lui donne de trou-  
ver miséricorde devant le Seigneur en  
ce jour-là; combien de services il m'a  
rendus à Ephèse, tu le sais mieux *que  
personne*.

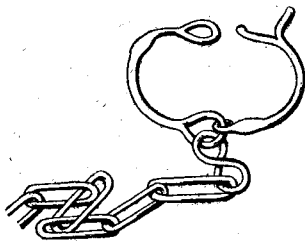
## CHAPITRE II

1. Tu ergo, fili mi, confortare in gra-  
tia quæ est in Christo Jesu;  
2. et quæ audisti a me per multos

1. Toi donc, mon fils, fortifie-toi dans  
la grâce qui est dans le Christ Jésus,  
2. et ce que tu as appris de moi devant

(par des témoignages d'affection, par des secours  
matériels, etc.). — *Catenam... non erubuit*.  
Souvent on a honte de témoigner du dévoue-  
ment à un prisonnier. — *Romam venisset* (ver-  
set 17). Peut-être pour ses affaires, à moins que  
ce ne fût directement pour visiter l'apôtre dans  
ses fers. — *Sollicite... quæsit...* Ces recherches

« Dominus » désigne Jésus-Christ, auquel  
s'adresse la requête; le second, Dieu le Père. —  
*In illa die* : au jour du jugement. Comp. le  
vers. 12<sup>b</sup>. — *Quanta Ephesi...* Du présent,  
l'apôtre revient au passé, qui lui rappelle encore  
d'autres souvenirs glorieux pour Onésiphore. —  
*Ministravit mihi*. Le pronom manque dans les  
meilleurs manuscrits grecs. Il s'agit donc moins  
de services rendus à Paul qu'à toute l'Église  
d'Ephèse. — *Melius nosti*. C.-à-d., tu connais  
trop bien ce fait pour qu'il soit nécessaire d'y  
insister.



La chaîne dite de saint Pierre.

actives supposent qu'il ne fut pas facile à Oné-  
siphore de retrouver saint Paul, probablement  
parce qu'il n'était pas cette fois en « custodia  
libera » (voyez Act. xxviii, 18 et les notes),  
mais qu'il avait été séquestré dans quelque  
obscur cachot; sans doute, comme le dit la tra-  
dition, dans l'affreux « Tullianum », ou prison  
Mamertine, au pied du Capitole, la pire des pri-  
sons romaines. — *Det illi...* (vers. 18). Au sou-  
venir du dévouement d'Onésiphore, Paul réitère  
le souhait qu'il avait déjà formé pour lui. Comp.  
le vers. 16<sup>a</sup>. Cette prière est formulée de telle  
sorte, qu'elle paraît attester aussi la mort du  
courageux chrétien; elle ressemble fort à un  
« Pie Jesu Domine, dona... » — *Dominus a  
Domino*. Répétition remarquable. Le premier

§ II. — *Paul conjure Timothée de ne point  
faiblir, mais de se montrer plein de courage,  
malgré les fatigues réservées aux prédicateurs  
de la foi*. II, 1-13.

C'est encore à un déploiement de vigueur  
virile que l'apôtre exhorte son disciple dans tout  
ce passage.

1<sup>o</sup> Avec quel esprit de vaillance invincible un  
ministre sacré doit se conduire au service du  
Christ. II, 1-10.

CHAP. II. — 1-2. Introduction. On a résumé  
ainsi ce passage : « Le courage est nécessaire  
pour tenir le flambeau sacré (de l'évangile) et  
pour le passer à d'autres. » — *Tu ergo...* Après  
la petite digression contenue dans les vers. 15-  
18 du chap. I, l'apôtre reprend le cours de ses  
instructions pastorales. Il répète au fond la  
même leçon, mais en l'appuyant sur de nouveaux  
motifs. — *Confortare in...* La grâce est comme  
l'élément dans lequel Timothée devra accroître  
ses forces. — *Quæ... in Christo...* Voyez, I, 1, 9<sup>b</sup>,  
13 et les notes. — *Quæ audisti... per...* (vers. 2).  
Il faudrait plutôt : « inter multos... », en pré-  
sence de nombreux témoins. Peut-être s'agit-il  
encore de l'ordination de Timothée (cf. I, 6;  
I Tim. vi, 12); mais il est possible aussi que

de nombreux témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient capables d'en instruire d'autres à leur tour.

3. Sache souffrir comme un bon soldat du Christ Jésus.

4. Quiconque est enrôlé au service de Dieu ne s'embarrasse point dans les affaires séculières, s'il veut plaire à celui qui l'a enrôlé.

5. De même, celui qui combat dans la lice n'est pas couronné s'il n'a pas combattu selon les règles.

6. Il faut que le laboureur travaille d'abord, pour recueillir des fruits.

7. Comprends ce que je dis ; car le Seigneur te donnera l'intelligence en toutes choses.

8. Souviens-toi que le Seigneur Jésus-

testes, hæc commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt et alios docere.

3. Labora sicut bonus miles Christi Jesu.

4. Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus, ut ei placeat cui se probavit.

5. Nam et qui certat in agone, non coronatur nisi legitime certaverit.

6. Laborantem agricolam oportet primum de fructibus percipere.

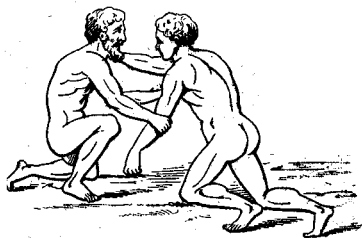
7. Intellige quæ dico ; dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.

8. Memor esto Dominum Jesum Chri-

Paul fasse allusion d'une manière générale à sa prédication apostolique. — *Commenda* : παραδου, transmis à la façon d'un dépôt. Cf. 1, 12, 14. — *Fidelibus*... L'auteur résume dans ce simple adjectif les qualités qu'il a exigées précédemment des ministres sacrés. Cf. 1, 7-8 ; I Tim. III, 1 et ss. — *Qui idonei*. Autre condition importante, sans laquelle la pureté de l'évangile aurait promptement disparu.

3-7. Comparaisons destinées à démontrer la nécessité d'un zèle généreux, qui compte pour rien la peine. La première, vers. 3-4, est empruntée à la vie militaire ; la seconde, vers. 5, à celle des athlètes ; la troisième, vers. 6, à celle des agriculteurs. Le vers. 7 en fait l'application d'une manière générale. Elles sont toutes les trois familières à l'apôtre. — *Labora*. Dans le grec, d'après la meilleure leçon : συνναχοπάθειον, comme plus haut, 1, 8 (voyez les notes). — *Sicut... miles*... Non pas comme un soldat ordinaire, mais comme un bon soldat du Christ. Sur l'armure mystique de ce soldat, voyez Eph. VI, 14 et ss. — Le vers. 4 développe cette première figure : *Nemo militans*... Le mot *Deo* manque dans le texte grec, où la pensée demeure générale. — *Negotiis*. Au lieu de *sæcularibus*, le grec porte : τοῦ βίου (les affaires) de la vie, c.-à-d. de l'existence quotidienne. Le soldat doit se dégager de tous les liens, de toutes les occupations qui le détourneraient de son devoir ; cela, *ut placeat*... — *Qui se probavit*. Dans le grec : A celui qui l'a enrôlé. C'est en s'appuyant sur ce passage, que le concile de Chalcédoine et beaucoup d'autres après lui ont interdit aux clercs de s'occuper de commerce, d'industrie, d'affaires d'argent, etc. — *Nam et qui*... (vers. 5). D'après le grec : De même si quelqu'un est athlète. C'est la seconde comparaison. Cf. IV, 7 ; I Cor. IX, 25 et ss. ; I Tim. VI, 12, etc. — *Non coronatur*. Le prix de la victoire consistait d'ordinaire dans une couronne. — *Legitime* (νομίμως) : d'une manière conforme aux lois, aux règles des jeux. Il existait tout un code de lois destinées à régler

les jeux athlétiques, et on tenait beaucoup à leur exécution. Non seulement ceux qui les violaient étaient exclus du concours, mais on leur infligeait des amendes assez fortes. L'obéissance à ces règles supposait des privations, des sacri-



Deux athlètes luttant.

(D'après le Virgile du Vatican.)

fices nombreux. — Troisième comparaison : *Laborantem agricolam*... (vers. 6). Mieux : l'agriculteur qui travaille péniblement (κοπιῶντα). Le participe porte l'idée principale. — *Oportet primum*. L'adverbe est accentué : Il est juste, en effet, que celui qui a si rudement peiné soit le premier à jouir de la récolte. — *Intellige quæ*... (vers. 7). C.-à-d., applique-toi à toi-même ces paraboles, et remarque bien que toutes elles t'apprennent qu'il n'y a pas de récompense sans fatigues. — *Dabit... tibi Dominus*... Jésus était un maître célèbre sous le rapport des paraboles et des allégories ; nul mieux que lui n'en pouvait donner l'intelligence.

8-10. Preuve encore plus frappante, tirée du plan divin relatif à notre rédemption : la croix doit précéder la couronne. Après avoir fait appel à l'expérience personnelle de Timothée et aux analogies terrestres, Paul s'élève bien haut et pulse ses arguments dans la pensée même de Dieu et dans la vie du Christ. Il va droit au fait : *Memor esto*... Il voudrait que Timothée

stum resurrexisset a mortuis ex semine David, secundum evangelium meum,

9. in quo laboro usque ad vincula, quasi male operans; sed verbum Dei non est alligatum.

10. Ideo omnia sustineo propter electos, ut et ipsi salutem consequantur, quæ est in Christo Jesu, cum gloria cælesti.

11. Fidelis sermo: nam si commortui sumus, et convivemus;

12. si sustinebimus, et conregnabimus; si negaverimus, et ille negabit nos;

13. si non credimus, ille fidelis permanet; negare seipsum non potest.

Christ, de la race de David, est ressuscité d'entre les morts, selon mon évangile,

9. pour lequel je souffre, jusqu'à porter les chaînes comme un malfaiteur; mais la parole de Dieu n'est pas enchaînée.

10. C'est pourquoi je supporte tout pour les élus, afin qu'ils obtiennent aussi eux-mêmes le salut qui est dans le Christ Jésus, avec la gloire du ciel.

11. Cette parole est certaine; car si nous sommes morts avec lui, nous vivrons aussi avec lui;

12. si nous souffrons avec lui, nous régnerons aussi avec lui; si nous le renions, lui aussi nous reniera;

13. si nous sommes infidèles, il demeure fidèle; il ne peut pas se renier lui-même.

eût toujours présent à la mémoire le grand miracle de la résurrection du Sauveur. — *Ex semine David*. Ces mots sont importants dans le raisonnement de l'apôtre: Jésus est ressuscité, quoi qu'il fût comme nous de race mortelle. — *Secundum evangelium meum*. C.-à-d., conformément à l'évangile que j'ai reçu de Dieu l'ordre de prêcher. La résurrection de Jésus en était un point essentiel. — *In quo* (scil. « prædicando »)... Petite digression (vers. 9), qui se poursuit jusqu'à la fin du vers. 10. Paul va redire en quelques mots qu'il souffre avec joie pour l'évangile. — *Laboro*. Le grec emploie le verbe expressif *κακοπαθῶ*, je ressens du mal, de la souffrance. Comp. le vers. 3. — *Usque ad vincula*. En attendant que ce soit, comme pour Jésus lui-même, « usque ad mortem. » Cf. Phil. II, 8. — *Male operans*. Mieux: un malfaiteur (*κακοῦργος*); c.-à-d., un misérable de la pire espèce. — *Sed verbum...* Réflexion qui consolait l'apôtre dans sa sombre prison. Tout enchaîné qu'il fût lui-même, la parole de Dieu (la prédication évangélique) était tellement puissante, qu'aucune force humaine n'était capable de l'arrêter; elle s'élançait partout victorieuse. — *Ideo* (vers. 10): pour tous les motifs contenus dans les vers. 3-9. Ils se ramènent à celui-ci: pas de profit sans peine. — *Omnia* (toutes sortes d'épreuves) *sustineo*... La grande âme de Paul est encore là tout entière. — *Propter electos*. C.-à-d., pour les chrétiens, pour l'Église. Cf. Tit. I, 1, etc. — *Ut et ipsi...* Eux aussi, comme les prédicateurs de la foi. — Sur la formule *quæ...* in Christo..., voyez les vers. 1<sup>o</sup> et les notes. — *Cum gloria*... Terme magnifique auquel aboutit le salut pour le chrétien. Cf. II Cor. IV, 17.

2<sup>o</sup> Les conséquences futures, heureuses ou malheureuses, de la conduite des chrétiens, et surtout des ministres sacrés. II, 11-13.

11-13. L'apôtre attire l'attention de Timothée sur un fait très important. — *Fidelis sermo*. Sur

cette formule, voyez I Tim. I, 15 et le commentaire. Ce que Paul va affirmer au sujet du salut des croyants est un fait entièrement certain. — La particule *nam* introduit un passage rythmé, composé de quatre phrases parallèles, que de nombreux interprètes croient emprunté à une hymne liturgique de l'Église primitive. La pensée contenue dans ces lignes est la suivante: le chrétien, uni à Jésus-Christ par un lien personnel très étroit, partage toutes les destinées, soit tristes, soit glorieuses de son Maître, à la condition de lui demeurer fidèle. — *Si commortui...* *convivemus*. La conjonction *σύν* (« cum »), qui entre dans la composition de ces deux verbes et des suivants, signifie: avec Jésus-Christ. Si nous sommes morts avec le Christ, nous participerons aussi à sa résurrection et à sa vie éternelle. Cf. Rom. VI, 3 et ss. — *Si sustinebimus...* (vers. 12). La persévérance dans la foi, malgré les difficultés et les souffrances, sera récompensée dans le ciel par un trône glorieux. Cf. Matth. XIX, 28; Rom. VIII, 17; Eph. II, 6, etc. — *Si negaverimus...* C'est l'hypothèse contraire. Jésus a proclamé lui-même ce fait (Matth. X, 33; Marc. VIII, 33). — *Si non credimus* (vers. 13). Plutôt: Si nous sommes incrédules (*ἀπιστοῦμεν*). D'après la proposition qui précède: Si nous renions Jésus-Christ. — *Ille fidelis...*: fidèle à ses promesses de châtiement pour les impies. — Les mots *negare seipsum*..., précédés dans le grec de la particule *γάρ*, car, indiquent le motif pour lequel Jésus châtie les apostats, les incrédules: il se renierait lui-même, s'il ne tenait pas sa parole.

## SECONDE PARTIE

### Lutter contre l'erreur et le danger d'apostasie. II, 14-IV, 8.

« A partir d'ici, et jusque dans les premiers vers. du 1<sup>er</sup> chap., les instructions données à Timothée sont entremêlées, dans une propor-



14. Donne ces avertissements, prenant le Seigneur à témoin. Évite les disputes de mots ; car cela n'est utile à rien, si ce n'est à la ruine de ceux qui écoutent.

15. Efforce-toi de te présenter devant Dieu comme un homme éprouvé, un ouvrier qui n'a point à rougir, qui dispense avec droiture la parole de la vérité.

16. Évite les discours profanes et vains ; car ils font faire beaucoup de progrès dans l'impénétrabilité,

17. et leur parole gagne comme la gangrène. De ce nombre sont Hyménée et Philète,

18. qui sont déçus de la vérité, en disant que la résurrection est déjà faite, et qui ont renversé la foi de quelques-uns.

14. Hæc commune, testificans coram Domino. Noli contendere verbis : ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium.

15. Sollicite cura teipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis.

16. Profana autem et vaniloquia devitata, multum enim proficiunt ad impietatem ;

17. et sermo eorum ut cancer serpit. Ex quibus est Hymenæus et Philetus,

18. qui a veritate exciderunt, dicentes resurrectionem esse jam factam, et subverterunt quorundam fidem.

tion très sensible, d'avertissements polémiques relatifs à un enseignement contraire à l'esprit de l'évangile, contre lequel le disciple (de Paul) doit se mettre en garde et dont il doit préserver l'Église à la tête de laquelle il est placé. » Ces avertissements donnent, pour ainsi dire, le ton à cette seconde partie.

§ I. — Conduite que Timothée devra tenir en faveur de la vérité et contre l'erreur. II, 14-26.

1<sup>o</sup> Le ministère de l'évangile en face des faux docteurs. II, 14-21.

14-18. Éviter toute discussion avec les hérétiques, mais attester avec vigueur la doctrine évangélique en face de ces hommes légers et versatile. — *Commune*. Dans le grec : rappelle (ces choses). Voyez I, 6<sup>a</sup> et les notes. *Hæc* : ce qui a été dit dans les vers. 11-13. — *Testificans coram...* Dans le grec, d'après la leçon la mieux accréditée, ces mots sont étroitement rattachés aux suivants : Les adjurant de ne pas faire de querelles de mots (au lieu de *Noli contendere...*). Ces « logomachies » (on lit dans le texte original : *μη λογομαχείν* ; voyez I Tim. VI, 4 et les notes) étaient un caractère distinctif des faux docteurs. — *Ad nihil utile*. Saint Paul motive son exhortation. Non seulement les discussions de ce genre sont stériles en heureux résultats (cf Tit. III, 9), mais elles en produisent d'ordinaire de très fâcheux, que résume énergiquement l'expression *ad subversionem...* — *Sollicite cura...* (vers. 15). Paul désire que Timothée montre par son exemple comment doit se comporter le prédicateur chrétien. — *Probabilem* (*δοκιμον*, « probatum »)... : approuvé de Dieu, ayant fait ses preuves devant lui. — *Operarium*. Nom qui implique le zèle et l'activité. — *Inconfusibilem* : qui n'a pas à rougir de sa négligence, ou de l'imperfection

de son travail. — *Recte tractantem*. En un seul mot dans le grec : *ὀρθορομοῦντα* (ici seulement). A la lettre : divisant comme il faut (à la façon de l'économiste qui partage consciencieusement le pain entre les gens de la maison, ou d'un laboureur qui trace des sillons bien droits). La Vulgate donne bien le sens. — *Profana... et vaniloquia...* (vers. 16). Il s'agit évidemment des discussions profanes et vaines des faux docteurs (voyez I Tim. VI, 20 et le commentaire), auxquelles Timothée ne devra prendre aucune part. Comp. le vers. 14<sup>b</sup>. — *Multum... proficiunt*. Ce verbe n'a pas « vaniloquia » pour sujet, mais les docteurs hérétiques, comme on le voit par les vers. 17 et 18. Il marque le triste progrès de ces malheureux dans l'erreur. — *Sermo eorum*. (vers. 17). Par opposition à la parole de vérité, à l'enseignement évangélique. Comp. le vers. 15<sup>b</sup>. — *Ut cancer*. Comme la gangrène, dit le grec (*γάγγραινα* : de la racine *γαίρω*, je ronger). Le cancer est ordinairement local, tandis que la gangrène est envahissante. — *Serpit*. Plus exactement : a de la pâture (*νομήν ἔχει*). La comparaison est très frappante, car la gangrène, si on ne l'arrête, fait de rapides progrès dans le membre qu'elle a atteint, et dans le corps entier, jusqu'à ce qu'elle ait amené la mort. — *Ex quibus...* L'apôtre cite nommément deux de ces faux docteurs. *Hymenæus* est probablement le même que dans I Tim. I, 20 ; *Philetus* n'est pas mentionné ailleurs. — *Qui a veritate...* (vers. 18). Ce trait ne se rapporte sans doute pas seulement à Hyménée et à Philète, mais à tous les hérétiques d'Éphèse, dont saint Paul continue de tracer le portrait. Sur le verbe *ἠσπόχασαν* (Vulg. *erraverunt*), voyez I Tim. I, 6 et les notes. — Un exemple de leur enseignement erroné : *dicentes resurrectionem...* Comme l'expliquent saint Irénée et Tertullien, ils identifiaient la résurrection des corps à la régéné-

19. Sed firmum fundamentum Dei stat, habens signaculum hoc : Cognovit Dominus qui sunt ejus ; et discedat ab iniquitate omnis qui nominat nomen Domini.

20. In magna autem domo non solum sunt vasa aurea et argentea, sed et lignea et fictilia ; et quædam quidem in honorem, quædam autem in contumeliam.

21. Si quis ergo emundaverit se ab istis, erit vas in honorem, sanctificatum et utile Domino, ad omne opus bonum paratum.

19. Mais le solide fondement de Dieu reste debout, muni de ce sceau : Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui ; et encore : Que quiconque prononce le nom du Seigneur s'éloigne de l'iniquité.

20. Dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais il y en a aussi de bois et de terre ; et les uns sont des vases d'honneur, les autres pour un usage vil.

21. Si quelqu'un donc se garde pur en se séparant de ces hommes, il sera un vase d'honneur, sanctifié et utile au Seigneur, préparé pour toute bonne œuvre.

ration spirituelle opérée par le baptême. Comp. I Cor. xv, 12, où nous voyons que de très bonne heure des doutes s'étaient élevés au sein de l'Église sur la réalité de ce grand miracle. — Triste résultat obtenu déjà par ces hommes de mensonge : *subverterunt* (au présent dans le texte grec) *quorundam*... L'esprit humain est si facile à égayer, qu'il suffit d'enseigner une erreur pour qu'elle trouve aussitôt des adhérents.

19-21. S'encourager en face des faux docteurs par la pensée que rien ne saurait renverser le divin édifice de la vérité, et que, dans l'Église, il y aura toujours de mauvais chrétiens à côté des bons. — La particule *sed* (saint Paul n'emploie qu'en ce seul endroit le mot *néanmoins* ; néanmoins, nonobstant) établit un contraste entre la chute des chrétiens séduits par les hérétiques et la solidité permanente du christianisme. — *Firmum fundamentum*... Par cette métaphore, l'apôtre désigne l'Église de Jésus-Christ, « colonne et fondement de la vérité ». Cf. I Tim. iii, 14-16. Bâtie sur le roc, soutenue par Dieu même, elle ne sera jamais renversée : *stat*. — *Habens signaculum* (*σφραγίδα*)... Les sceaux des ancients Orientaux portaient souvent des inscriptions. Mais l'apôtre fait peut-être plutôt allusion ici aux épiques qu'on gravait sur les maisons ou les grands édifices, pour indiquer le but ou l'occasion de leur construction. — Le « sceau » en question se compose de deux citations bibliques. La première, *Cognovit... qui sunt ejus*, est empruntée à Num. xvi, 5, d'après la traduction des Septante (excepté le mot *Dominus*, qui remplace « Deus »). Si Dieu connaît les siens, il saura les distinguer des méchants, des hérétiques, et il ne les oubliera pas au jour de la récompense. — La seconde citation, *Et discedat...*, d'après les uns, est extraite de Num. xvi, 26, ou d'Isaïe, lxxi, 11 ; selon les autres, ce serait une parole de Jésus-Christ lui-même, qui a dit, Luc. xiii, 27 : « Discedite a me, omnes operarii iniquitatis ». Le second sentiment nous paraît plus probable. La première inscription contient une très grande consolation pour le chrétien ; la seconde lui rappelle la sainteté éminente de son état.

— *Qui nominat...* C.-à-d., celui qui prononce le nom du Seigneur et qui confesse lui appartenir. — *In magna... domo*. Autre pensée générale, vers. 20-21 : il n'y a pas lieu d'être surpris ni découragé, s'il existe des chrétiens imparfaits ou complètement mauvais. C'est l'Église qui est symbolisée par cette « grande maison ». Dans son état terrestre, elle présente nécessairement des imperfections, puisque ses membres sont des hommes. Cf. Matth. xiii, 24 et ss., 47. — *Vasa*. L'apôtre les divise en deux classes, soit d'après les matériaux dont ils sont fabriqués (*aurea* et... *lignea* et...), soit d'après l'usage qu'on en fait (*in honorem...*, *in contumeliam*). Ces vases ou ustensiles représentent les fidèles, dont les uns sont excellents, et dont quelques-uns sont mauvais. — *Si quis ergo...* (vers. 21). Après la constatation de ce fait, saint Paul trace une règle de conduite qui s'y rattache ; chaque chrétien doit s'efforcer d'être un vase



Vase d'argile trouvé à Jérusalem.

utile et précieux. — Le moyen d'y arriver, c'est de se séparer entièrement des vases de qualité inférieure : *emundaverit se ab...* — *Sanctificatum* : mis à part, réservé, sanctifié. — *Utile Domino*. Dans le grec : utile au maître (de la maison). — *Ad omne opus...* : apte à rendre

22. Fuis les passions de la jeunesse ; mais recherche la justice, la foi, l'espérance, la charité, et la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

23. Quant aux questions folles et sans sagesse, évite-les, sachant qu'elles engendrent des querelles.

24. Or, il ne faut pas que le serviteur du Seigneur ait des querelles ; mais il doit être doux envers tous, capable d'instruire, patient,

25. reprenant avec modestie ceux qui résistent à la vérité, dans l'espérance que Dieu leur donnera le repentir, pour connaître la vérité,

26. et que, revenus à leur bon sens, ils sortiront des filets du diable qui les tient captifs pour *en faire* ce qu'il veut.

22. Juvenilia autem desideria fuge ; sectare vero justitiam, fidem, spem, caritatem, et pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro.

23. Stultas autem et sine disciplina questiones devita, sciens quia generant lites.

24. Servum autem Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem,

25. cum modestia corripientem eos qui resistunt veritati, nequando Deus det illis poenitentiam ad cognoscendam veritatem,

26. et resipiscant a diaboli laqueis, a quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.

toutes sortes de grands services. Cf. Eph. II, 10.

2° Instruction à Timothée sur la conduite à tenir envers les bons chrétiens et les faux docteurs. II, 22-26.

Les mêmes pensées reviennent, mais elles sont différemment exprimées.

22. Choses à éviter, vertus à rechercher et à pratiquer. — *Juvenilia desideria*. Non pas l'amour de la nouveauté, si fréquent dans les jeunes gens, mais les défauts et les passions qui appartiennent en propre à la jeunesse. Timothée était jeune encore (voyez I Tim. IV, 2 et les notes) ; de là cette recommandation de l'apôtre. — *Sectare*... Dans le grec : Poursuis. Par contraste avec « fuge ». Ce passage a beaucoup d'analogie avec I Tim. VI, 11, où nous trouvons aussi une énumération de vertus que Timothée devait pratiquer. La justice, la foi, la charité y sont de même mentionnées ; au lieu de l'espérance et de la paix (ici, le grec omet l'espérance), l'apôtre y nomme la piété, la patience et la douceur. — *Cum iis qui*... C.-à-d., avec les vrais et bons chrétiens (cf. I Cor. I, 2).

23-26. Fuir les discussions inutiles, qui engendrent des querelles incompatibles avec le caractère d'un ministre de Jésus-Christ. — *Questiones* : ζητήσεις, les recherches. Voyez I Tim. I, 4 et les notes. — *Sine disciplina* : ἀπαίδευτος (pas ailleurs dans le Nouveau Testament), « indoctas », puis « ineptas ». —

*Devita*. Comme au vers. 16\* et I Tim. IV, 7 : παραιτού, refuse d'accepter. — *Generant lites*. C'est là leur produit naturel et certain ; or, les querelles ne sont pas faites pour le prédicateur de l'évangile, qui est un ministre de paix et de douceur : *servum... non oportet... sed...* (vers. 24). — *Corripientem*... (vers. 25). Le pasteur des âmes doit reprendre et corriger ceux dont la doctrine est erronée et la conduite mauvaise ; mais il est tenu de la faire toujours avec modération et douceur (*cum modestia*). — *Qui resistunt*... Le mot *veritati* n'est pas dans le grec, qui emploie le participe deux fois composé ἀντιδιατιθέμενους, ceux qui s'opposent, les adversaires. — *Nequando*... Plutôt : « si forte aliquando... » La formule est conditionnelle et exprime, d'une part, la liberté entière de Dieu, et en même temps, d'autre part, l'espoir qu'il aura pitié des pécheurs dont il est question. — Le verbe *resipiscant* (vers. 26) dépend aussi de la conjonction « si forte aliquando » ; elle exprime un second résultat de la conduite aimable et douce des ministres sacrés envers les mauvais chrétiens. — *A... laqueis*. La construction est elliptique : « resipiscant, et evadant a... laqueis ». I Tim. III, 7, il a été aussi fait mention des filets du démon. — *A quo captivi*... (ἐξωγρημένοι, pris vivants). Développement de l'image. Les mots *ad ipsius voluntatem* renforcent singulièrement l'idée : le démon fait tout ce qu'il veut de ceux qu'il a pris dans ses filets.

## CHAPITRE III

1. Hoc autem scito, quod in novissimis diebus instabunt tempora periculosa.

2. Erunt homines seipsos amantes, cupidissimi, elati, superbi, blasphemii, parentibus non obediens, ingrati, scelesti,

3. sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, immites, sine benignitate,

4. proditores, protervi, tumidi, et voluptatum amatores magis quam Dei,

5. habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita :

6. ex his enim sunt qui penetrant do-

1. Or, sache ceci, que dans les derniers jours il viendra des temps périlleux.

2. Les hommes seront épris d'eux-mêmes, cupides, hautains, orgueilleux, médisants, n'obéissant pas à leurs parents, ingratis, impies,

3. sans affection, ennemis de la paix, calomniateurs, intempérants, durs, sans bonté,

4. traîtres, insolents, enflés d'orgueil, plus amateurs de la volupté que de Dieu,

5. ayant l'apparence de la piété, mais en reniant la réalité. Évite ces hommes-là :

6. car il y en a parmi eux qui se

§ II. — *Ce que la situation critique de l'Église réclamera bientôt de Timothée.* III, 1-IV, 8<sup>a</sup>.

Du temps présent, le regard de Paul, devenu prophétique, se dirige vers l'avenir, qu'il voit chargé de sombres nuages, et qu'il décrit pour en tirer de nouveaux avertissements pratiques à l'usage de son disciple.

1<sup>o</sup> Crise d'iniquité plus grande encore, qui ne tardera pas à éclater. III, 1-9.

Ce sera un affreux débordement d'immoralité, laquelle essalera en vain de se dissimuler sous les apparences de la piété.

CHAP. III. — 1. Introduction. — *Hoc... scito.* Sache cela d'avance, prends-en note comme d'une chose importante. — *In novissimis diebus* (ἐν ἑσχάταις ἡμέραις). Non pas absolument à la fin des temps, mais, d'une manière générale, dans les temps à venir. Au vers. 5<sup>b</sup>, saint Paul suppose que son disciple sera témoin des faits qu'il va décrire, et déjà il en apercevait lui-même « les symptômes précurseurs ». Comp. I Tim. IV, 1; Hebr. I, 1, etc. — *Instabunt* a la signification de « aderunt ». — *Tempora periculosa.* Dans le grec ; des époques (καιροί) difficiles. C.-à-d., des jours où l'on éprouvera le plus grand embarras pour se tracer une conduite sûre, et où il faudra se tenir sur ses gardes.

2-5. Description de cette époque de crise. Il est inutile d'y chercher un ordre logique qui n'existe pas ; ce désordre apparent caractérise précisément les énumérations analogues de l'apôtre. — *Seipsos amantes.* En un seul mot dans le grec : φιλαυτοί (pas ailleurs dans le Nouveau Testament). Ce défaut est en tête de la liste, l'amour exagéré de soi étant la source de tous les vices. — *Cupidissimi* : φιλάργυροι, amis de l'argent. Cf. I Tim. VI, 10. Ce vice

accompagne d'ordinaire le précédent. — *Elati...* arrogants, s'élevant au-dessus des autres par leur orgueil. — *Blasphemii.* Dans le sens de médisants ou de calomniateurs. Cf. I Tim. VI, 4, etc. — *Parentibus non...* Le sentiment du devoir filial aura disparu pour ces hommes pervers. — *Scelesti* : ἀνόσιοι, sans sainteté. — *Sine affectione* (vers. 3) : sans charité pour le prochain, car ils n'auront d'amour que pour eux-mêmes. — *Sine pace.* Plutôt : implacables, qui ne pardonneront pas. — *Incontinentes* : ἀκρατεῖς, intempérants. Moins bien, suivant quelques auteurs : incontrôlables, vicieux. — *Sine benignitate* : ἀφιλάγαθοι, indifférents au bien. — *Proditores* (vers. 4) : traîtres à Dieu et aux hommes. — *Voluptatum amatores magis...* Litote très expressive. Le grec emploie deux mots composés qu'on ne trouve pas ailleurs : φιλόδονοι et φιλόθεοι. Ils ressemblent à ceux que nous avons lus en tête de la liste. — *Habentes speciem...* (vers. 5). A la lettre dans le texte original : Ayant une forme de piété ; c.-à-d., les apparences extérieures, comme traduit la Vulgate, et non la réalité. C'est ce que le marque le trait suivant : *virtutem... abnegantes.* La puissance de la piété consiste à produire des actes conformes à sa nature ; renier cette puissance, c'est aller à l'encontre de la piété par des actes immoraux ou irréguliers. — *Hos devita.* Dans le grec : détourne-toi d'eux. En effet, il n'y a rien à attendre de ces hommes, et l'on courrait un vrai péril à les fréquenter.

6-9. Ces faux chrétiens de l'avenir ont déjà dans l'Église leurs précurseurs, desquels on ne peut attendre que le mal, sans espoir de les convertir. C'est une nouvelle description qui commence : le tableau est peint de main de maître ; chaque coup de pinceau stigmatise les docteurs hérétiques. — *Penetrant.* Le verbe

glissent dans les maisons, et qui traînent captives des femmes chargées de péchés et poussées par toute sorte de passions, 7. apprenant toujours, et n'arrivant jamais à la connaissance de la vérité.

8. De même que Jannès et Mambres résistèrent à Moïse, de même ceux-ci résistent à la vérité : hommes corrompus dans l'esprit, pervertis dans la foi.

9. Mais ils n'iront pas plus avant ; car leur folie sera manifeste à tous, comme le fut aussi celle de ces hommes.

10. Mais toi, tu as suivi mon enseignement, ma conduite, ma résolution, ma foi, ma douceur, ma charité, ma patience,

mos, et captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis, quæ ducuntur variis desideris,

7. semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes.

8. Quemadmodum autem Jannes et Mambres resistunt Moysi, ita et hi resistunt veritati : homines corrupti mente, reprobi circa fidem.

9. Sed ultra non proficient, insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut et illorum fuit.

10. Tu autem assecutus es meam doctrinam, institutionem, propositum, fidem, longanimitatem, dilectionem, patientiam,

ἐνδύω est très classique pour signifier : se glisser furtivement dans les maisons. — *Captivas ducunt* : comme des prisonnières faites à la guerre. Ces malheureuses appartenant donc corps et âme à leurs séducteurs. — *Mulierculas* est une bonne traduction du diminutif γυναιχάρια (au neutre), qui exprime l'état méprisable dans lequel elles étaient tombées. — *Oneratas peccatis*. Des femmes déjà corrompues de vicieuses se laissent plus facilement égarer par les hérétiques, « dont les belles paroles fascinent leur imagination et servent à exploiter leur crédulité ». — *Ducuntur variis*... Cette fois, l'allusion ne porte probablement pas sur les convulsives charnelles, mais sur le désir d'avoir du nouveau en fait de dogme et de pratiques religieuses. Cette interprétation est favorisée par le vers. 7 : *semper discentes et nunquam*... Le second détail est exprimé encore plus fortement dans le grec : Et ne pouvant jamais arriver à la connaissance de la vérité. Il y a une mordante ironie dans la constatation de ce résultat de néant, qui contraste avec les efforts faits pour apprendre. — *Quemadmodum*... (vers. 8). L'apôtre va citer, à titre d'exemple, un fait de l'histoire juive, analogue à ce qui se passait alors à Éphèse. — *Jannes et Mambres*. Ils sont nommés Jannès et Mambres dans le texte original. Aucun autre passage des saints Livres ne les mentionne ; mais le Targum de Jonathan insère leurs noms Ex. vii, 11. O'étaient les deux principaux sorciers égyptiens, qui imitèrent d'abord les miracles de Moïse, et engagèrent le Pharaon à lui résister (*resisterunt Moysi*). Parfois les auteurs juifs appellent le second « Mammé », comme la Vulgate. Pline l'An cien, *Hist. nat.*, xxx, 1, 2, cite à leur sujet quelques détails qu'il dit avoir puisés dans les écrits judaïques. — *Ita et hi*... Application de la comparaison aux hérétiques d'Éphèse. — Saint Paul continue de les caractériser en traits vigoureux : *corrupti*... *reprobi*... Sur l'association de l'immoralité et de l'incrédulité, voyez

I Tim. i, 19 ; Tit. i, 16, etc. — *Sed ultra non*... (vers. 9). Plus haut, ii, 16, Paul prédisait leurs tristes progrès dans l'erreur ; ici il annonce que ce progrès aura un terme en ce qui concerne les résultats extérieurs. Ainsi donc, par rapport à leurs conquêtes au dehors, un arrêt subit aura lieu, lorsque les hommes comprendront à quel degré d'infamie on voulait les conduire : *insipientia enim*... — *Sicut et illorum*. C.-à-d., comme la folie morale de Jannès et de Mambres.

2° Exhortation à la persévérance adressée par l'apôtre à Timothée. III, 10-17.

De ce désolant tableau, saint Paul passe aux espérances consolantes que lui inspire son cher et fidèle disciple ; il l'engage à mener une vie toujours conforme aux exemples et aux leçons qu'il a reçus.

10-11. Souvenirs encourageants. — *Tu autem*... Contraste : Tu as appris, toi, à mener une vie entièrement opposée à celle des faux docteurs. — *Assecutus es*. Le grec signifie plutôt ici : Tu as fidèlement suivi. Ce qui marque « une entière communauté de principes et de conduite » chez le maître et chez le disciple. La façon d'agir de Timothée dans le passé était donc un garant de sa fidélité dans l'avenir. — *Meam*. Le pro-



Monnaie d'Antioche de Pisidie.

nom μου, placé en avant de l'énumération, porte sur tous les substantifs qui la composent. — *Institutionem* : ἀγωγή (pas ailleurs dans le Nouveau Testament), la conduite passive et active, c.-à-d. la manière de vivre et la di-

11. persecutiones, passiones : qualia mihi facta sunt Antiochiæ, Iconii, et Lystris; quales persecutiones sustinui, et ex omnibus eripuit me Dominus.

12. Et omnes qui pie volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur.

13. Mali autem homines et seductores, proficient in pejus; errantes, et in errorem mittentes.

14. Tu vero permans in iis quæ didicisti et credita sunt tibi, sciens a quo didiceris,

15. et quia ab infantia sacras litteras nosti, quæ te possunt instruere ad salutem, per fidem quæ est in Christo Jesu.

16. Omnis Scriptura divinitus inspira-

11. mes persécutions, mes souffrances : celles qui me sont arrivées à Antioche, à Iconium et à Lystris; tu sais quelles persécutions j'ai endurées, et le Seigneur m'a délivré de toutes.

12. Aussi, tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus subiront la persécution.

13. Mais les hommes méchants et les séducteurs iront en empirant, s'égarant et égarant les autres.

14. Pour toi, demeure ferme dans les choses que tu as apprises et qui t'ont été confiées, sachant de qui tu les as apprises,

15. et que depuis ton enfance tu connais les saintes lettres, qui peuvent t'instruire pour le salut, par la foi qui est en Jésus-Christ.

16. Toute l'Écriture divinement ins-

rection. — *Propositum* : la résolution bien arrêtée d'être fidèle au devoir. — *Persecutiones, passiones* (vers. 11). Parmi ses persécutions et ses souffrances, saint Paul signale spécialement celles qu'il avait endurées (*qualia mihi...*) à Antioche de Pisidie (Act. XIII, 50 et ss.), à Iconium (Act. XIV, 5) et à Lystris (Act. XIV, 18), parce qu'elles étaient bien connues de Timothée, originaire de la dernière de ces villes. — *Quales...* L'apôtre insiste sur ce fait, en ajoutant, pour encourager son disciple : *et ex omnibus...*

12-13. Un double principe, en ce qui concerne soit les chrétiens fidèles, soit les séducteurs. — *Et omnes qui...* Le souvenir de ses souffrances rappelle à Paul que la persécution et l'épreuve sont en quelque sorte nécessaires aux amis du Christ. — *Pie volunt...* Dans le texte grec, c'est le verbe «*volunt*» qui est accentué et mis en avant : Ceux qui se sont décidés à vivre pieusement. — *Persecutionem patientur*. L'histoire de l'Église démontre, à travers tous les siècles, l'entière exactitude de ce fait, que Jésus-Christ avait d'ailleurs lui-même prédit. Cf. Matth. x, 22 ; Joan. xv, 19, etc. — *Mali autem...* (vers. 13). C'est le second principe : les méchants ne s'arrêtent jamais dans le mal, mais ils y font des progrès constants, entraînant avec eux leurs victimes. — *Seductores*. Les γόητες, dans le grec ; c.-à-d., les enchanteurs. Cette expression détermine la précédente («*malis*»), qui est toute générale ; d'après divers interprètes, elle ferait allusion aux arts magiques souvent pratiqués à Éphèse (cf. Act. XIX, 19), et auxquels auraient pris part les docteurs hérétiques dont parle saint Paul. — *Errantes et in...* Plus brièvement dans le grec : trompant et étant trompés.

14-17. Moyen de demeurer ferme : Timothée n'a qu'à s'attacher de plus en plus à ce qui lui a été enseigné, et qu'à se nourrir sans cesse des saintes Écritures, qui peuvent rendre l'homme

de Dieu plus apte à accomplir fidèlement son ministère. — *Tu vero*. Encore l'antithèse. Comp. le vers. 10 ; II, 1 ; IV, 5. — *Et credita sunt...* Le pronom *tibi* n'est pas dans le grec, qui doit être traduit comme il suit : (Les choses dont) tu as acquis la certitude. — *Sciens a quo...* D'après la meilleure leçon du texte original, il faut lire, au pluriel : «*a quibus*». L'allusion porte sans doute sur la mère et la grand-mère de Timothée. Cf. I, 5. Si l'on garde le singulier, il s'agit évidemment de saint Paul. Comp. le vers. 10. En toute hypothèse, l'apôtre veut dire que l'instruction chrétienne était venue à Timothée d'une source absolument pure, et que le pieux souvenir de ceux qui avaient guidé ses premiers pas dans la foi était très puissant pour raviver son courage. — *Et quia...* (vers. 15). La lecture des saints Livres était un autre moyen auquel l'évêque d'Éphèse pouvait recourir pour ranimer ses forces. — *Ab infantia*. Cf. I, 5. C'est dans la Bible que les enfants juifs apprennent à lire, et leurs parents, puis leurs maîtres leur en enseignent peu à peu le contenu sacré. Les rabbins demandaient que l'enfant commençât dès l'âge de cinq ans à apprendre par cœur des passages du livre de la Loi. Voyez Philon, *Legat. ad Caium*, xvi. — *Sacras litteras* (ἱερὰ γράμματα). L'Ancien Testament tout entier. Jésus emploie aussi le mot «*lettres*» pour désigner les écrits de Moïse. Cf. Joan. v, 46. — *Quæ te...* *instruere*. Le verbe σοφίζω signifie à la lettre : rendre sage. Il s'agit donc avant tout d'une connaissance pratique, comme cela ressort aussi des mots *ad salutem*. — *Per fidem quæ...* Voyez I TIM. III, 13<sup>b</sup>. Condition essentielle pour que les livres de l'Ancien Testament puissent conduire au salut : il faut qu'on les lise pour ainsi dire à la lumière de Jésus-Christ, qui les éclaire singulièrement, et sans laquelle ils seraient souvent incompréhensibles. «*In veteri Testamento novum latet, in novo vetus patet.*»

pirée est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour instruire dans la justice;

17. afin que l'homme de Dieu soit parfait, propre à toute sorte de bien.

ta, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in iustitia;

17. ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.

## CHAPITRE IV

1. Je t'adjure, devant Dieu et Jésus-Christ, qui doit juger les vivants et les morts, par son avènement et par son règne,

2. prêche la parole, insiste à temps

1. Testificor coram Deo et Jesu Christo, qui judicaturus est vivos et mortuos, per adventum ipsius et regnum ejus,

2. prædica verbum; insta opportune,

Voyez le tome I, p. 13 et ss. — *Omnia Scriptura* (vers. 16). Cette autre appellation (γραφή) est employée environ cinquante fois dans le Nouveau Testament, pour désigner les écrits de l'Ancien. Elle est devenue pour nous comme technique. Bien qu'il n'y ait pas ici d'article dans le grec, il est évident que l'apôtre a en vue non seulement tout l'ensemble de l'Ancien Testament, mais aussi toutes les parties de cet ensemble, sans en excepter un seul passage. — *Divinitus inspirata*. Le grec porte, en un seul mot : θεόπνευστος. L'expression signifie : qui contient le souffle de Dieu. Dieu est donc le principe, l'auteur réel des Écritures. Cf. II Petr. 1, 21. Il est évident que ce passage a une importance capitale pour démontrer le dogme de l'inspiration des saints Livres. Voyez le *Man. bibl.*, t. I, n. 14, 20. — *Utilis est*. Il n'y a pas de verbe dans le texte original, qui insère la conjonction « et » entre les deux épithètes, de sorte qu'on doit traduire : Toute l'Écriture (est) divinement inspirée et utile pour... Dans la pensée de l'apôtre, c'est parce qu'elle est inspirée de Dieu que l'Écriture sainte est utile aux hommes. — En quelques mots très précis, saint Paul définit cette utilité : *ad...*, *ad...*, *ad...*. Le grec a des substantifs au lieu des gérondifs : Utile pour l'enseignement, pour l'admonition, pour la correction, pour l'éducation dans la justice. — *Ad docendum* : pour l'enseignement religieux, qui, sans la Bible, nous serait connu d'une manière imparfaite. — *Arguendum, corripiendum*. Le second terme a plus de force que le premier; ils diffèrent entre eux autant qu'un avertissement diffère d'un reproche. — Le trait *in iustitia* porte seulement sur *erudiendum*, et non sur les trois autres participes : cela est très clair dans le texte grec. Il marque la sphère déterminée (la justice, la sainteté chrétienne) dans laquelle s'exerce l'éducation dont il s'agit. — On a fort bien résumé le sens de ce verset, en disant : « La sainte écriture instruit les ignorants, elle convainc (d'erreur)

les méchants et les hommes à préjugés, elle corrige ceux qui sont tombés ou égarés, elle instruit dans la justice tous les hommes, spécialement ceux qui ont besoin d'être conduits à une perfection plus complète. » — Résultat final qui sera produit par la connaissance des saintes Lettres : *ut perfectus...* (vers. 17). L'adjectif ἄριτος (ici seulement) a le sens exact de « complet ». — *Homo Dei*. Voyez I Tim. vi, 11. — *Instructus* : ἐξηρτισμένος, complètement muni. La racine est la même que pour l'adjectif ἄριτος.

3<sup>o</sup> Adjuration solennelle, servant de péroraison. IV, 1-8<sup>a</sup>.

Nous trouvons d'abord, dans les vers. 1-5, une récapitulation éloquentes des devoirs du disciple; puis, vers. 6-8<sup>a</sup>, « les adieux du maître, » qui a conscience d'avoir accompli fidèlement sa tâche, et qui est prêt à paraître sans crainte devant le Dieu rémunérateur.

CHAP. IV. — 1-5. Un dernier appel, en face des dangers qui menacent l'Église. — *Testificor coram...* Pour rendre son adjuration plus pressante, Paul se met en présence de Dieu, et de Jésus-Christ, le souverain juge. — *Vivos et mortuos*. Voyez I Cor. xv, 51; I Thess. iv, 17, et les commentaires. — *Per adventum* (ἐρ. φά- νειαν, la manifestation; voyez I Tim. ii, 14, etc.)... et *regnum*... C.-à-d. : Je t'adjure, au nom du second avènement et du règne éternel de Jésus-Christ. L'avènement du Christ, instant terrible où nous nous tiendrons devant lui pour être jugés; son règne, auquel il faut nous rendre dignes de participer. — *Prædica...*, *insta...* (verset 2). Les exhortations sont accumulées d'une manière qui les rend très pressantes. *Verbum* représente la parole évangélique. — *Opportune, importune*. Locution proverbiale : Insiste en toute occasion, sans te lasser, que tes auditeurs soient bien disposés ou non à l'égard de la vérité. — *Argue, obsecra, increpa*. Le ministre de Dieu devra prendre successivement tous les tons, pour mieux faire pénétrer sa prédication.

importune; argue, obseca, increpa in omni patientia et doctrina.

3. Erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinebunt; sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus;

4. et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.

5. Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple; sobrius esto.

6. Ego enim jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat.

7. Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.

8. In reliquo reposita est mihi corona

et à contretemps, reprends, supplie, menace, en toute patience et toujours en instruisant.

3. Car il viendra un temps où les hommes ne supporteront plus la saine doctrine; mais ils amasseront autour d'eux des docteurs selon leurs désirs; et éprouvant aux oreilles une vive déman-geaison,

4. ils détourneront l'ouïe de la vérité, et ils la tourneront vers des fables.

5. Mais toi, sois vigilant, travaille constamment, fais l'œuvre d'un évan-géliste, acquitte-toi pleinement de ton ministère; sois sobre.

6. Car pour moi, je vais être immolé, et le temps de ma dissolution approche.

7. J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi.

8. Reste la couronne de justice qui

— *In... patientia et doctrina.* Sans violence d'aucun genre, et avec des preuves à l'appui. — *Erit enim...* Raison de ce redoublement de zèle que Timothée est invité à déployer. — *Tempus* : un temps prochain dans la pensée de Paul. Il correspond en partie à l'époque décrite III, 1 et ss. — *Sanam doctrinam.* Sur cette expression, voyez I, 13; I Tim. I, 10 et le commentaire. — *Non sustinebunt.* Ils refuseront de l'entendre, ils n'en voudront plus. — *Ad sua desideria.* Conformément à leurs concupiscentes dépravées, à leurs passions. — Le verbe *coacervabunt* fait image : ils accumuleront pour ainsi dire maîtres sur maîtres. — *Prurientes...* (éprouvant une démangeaison dans les oreilles). Le participe est au nominatif pluriel dans le grec; il ne se rapporte donc pas aux maîtres, mais aux disciples, et indique le motif pour lequel ceux-ci se donneront une masse confuse de docteurs selon leur goût : c'est parce qu'ils seront étrangement avides d'entendre des nouveautés en fait de doctrines religieuses, n'étant plus satisfaits de leurs pasteurs attirés, ni de l'enseignement officiel, le seul vrai pourtant. — *A veritate..., ad fabulas...* (vers. 4). C'est là le châtiement de ceux qui abandonnent la vérité : ils tombent dans un tourbillon d'erreurs, de fables insensées et dans les spéculations les plus aventureuses. Cf. I Tim. I, 4; IV, 7, etc. — *Tu... vigila* (vers. 5). Le grec *νήψη* peut signifier aussi : Sois sobre. La recommandation est renvoyée sous cette forme à la fin du verset dans notre Vulgate, qui a traduit deux fois ce mot (*sobrius esto*). Cette sobriété, c.-à-d., ce calme plein de sagesse, est une qualité particulièrement nécessaire aux pasteurs des âmes durant les périodes de crise et de trouble. — *Labora* : *κακοπάθησον*, endure le mal. Voyez I, 8; II, 3, 9. — *Opus... evangelistæ.* Dans les saints Livres le titre d'évangéliste n'est employé qu'ici, Act. XXI, 8 et Eph. IV, 11 (voyez les notes). En cet

endroit il a probablement la signification générale de prédicateur de l'évangile. — *Imple* : accomplis parfaitement, dans tous les détails.

6-8. Pour ce qui est de Paul, il a achevé sa tâche, et il aspire à la récompense des ministres fidèles du Christ. — *Delibor* : *σπένδομαι*, je suis versé en libation. Même expression métaphorique que dans l'épître aux Philippiens, II, 17 (voyez le commentaire), écrite au milieu de pressentiments analogues. Le sang de Paul est sur le point de couler en l'honneur de son Maître, comme les libations de vin qui accompagnaient les sacrifices juifs. Cf. Num. XV, 1-10. L'adverbe *jam* marque la proximité du sacrifice. — *Tempus resolutionis...* Autre expression imagée qui rappelle encore l'épître aux Philippiens (I, 23; voyez les notes). Le nom grec *ἀναλύσσω* désigne l'acte de lever l'ancre ou de lever le camp, par conséquent un départ. D'après la Vulgate, il est question de la dissolution corporelle, de la mort qui détache les liens par lesquels l'âme et le corps sont unis. — *Bonum certamen...* (vers. 7). Pour l'expression, voyez I Tim. VI, 12. Saint Paul, jetant un regard rapide sur le passé, résume admirablement dans ce verset sa carrière d'apôtre, en utilisant quelques-unes de ses images favorites. Elle a été un combat, un bon combat pour l'évangile. — Elle a été aussi une course dans l'arène : *cursum consummavi*. Paul est maintenant un athlète « emeritus ». Le désir qu'il exprimait Act. XX, 24 (cf. Phil. III, 12) est réalisé. — *Fidem servavi*. L'apôtre ne parle pas ici de sa foi personnelle, mais du trésor sacré de la doctrine chrétienne qui lui avait été confié. Cf. I Tim. VI, 20-21,



m'est réservée, que le Seigneur, le juste juge, me rendra en ce jour-là; et non seulement à moi, mais aussi à ceux qui aiment son avènement. Hâte-toi de venir bientôt auprès de moi.

9. Car Démas m'a abandonné, par amour pour ce siècle, et il est allé à Thessalonique;

10. Crescens, en Galatie; Tite, en Dalmatie.

justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex; non solum autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus. Festina ad me venire cito.

9. Demas enim me reliquit, diligens hoc sæculum, et abiit Thessalonicam;

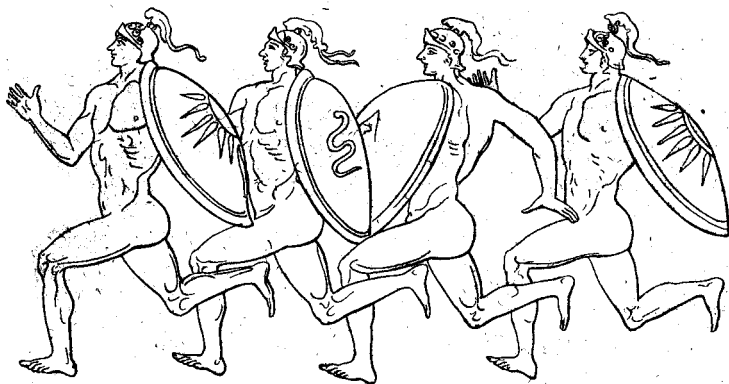
10. Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam.

etc. — *In reliquo* (vers. 8) : λοιπόν, pour ce qui reste, désormais. Coup d'œil sur l'avenir, après celui qui avait le passé pour objet. — *Reposita est* : est mise de côté, en lieu sûr. — *Corona justitiæ*. Continuation de la métaphore de la course : la couronne destinée à récompenser la sainteté apostolique ou chrétienne. — *Dominus* : le Seigneur Jésus, qui sera, en sa qualité de « juste juge », le distributeur des couronnes à la fin des temps (*in illa die*; cf. I, 12<sup>b</sup>, etc.) — *Non solum... mihi, sed...* Il est

8<sup>b</sup>. Invitation pressante. — *Festina...* Il faut que Timothée se hâte, s'il veut arriver à temps pour revoir son maître. Comp. le vers. 21<sup>a</sup> et I, 4.

9-12. Isolement pénible dans lequel se trouvait alors l'apôtre. — La particule *enim* montre que saint Paul expose un motif de sa demande : il est presque seul, et il voudrait jouir encore une fois de la présence de son fils bien-aimé.

— *Demas*. Nous avons déjà rencontré ce nom Col. iv, 14 et Philem. 24, où il désigne certainement le même personnage. — *Me reliquit*.



Coureurs armés. (D'après un vase peint.)

touchant de voir saint Paul, au moment où il pense à la récompense qui l'attend, porter également son souvenir sur tous les fidèles. Il désire ardemment partager avec eux son bonheur. — *Iis qui diligunt*. Au parfait dans le grec : à ceux qui ont aimé (c.-à-d., qui ont mis leurs complaisances dans) le second avènement de Jésus-Christ.

#### CONCLUSION. IV, 8<sup>b</sup>-22.

Elle se compose, à la façon habituelle, d'un certain nombre de recommandations, de nouvelles, de salutations, etc.

1<sup>o</sup> Paul prie son disciple de venir le rejoindre au plus vite. IV, 8<sup>b</sup>-13.

Il s'agit d'un lâche abandon, provenant d'une cause tout à fait indigne d'un chrétien : *diligens hoc sæculum* (ce siècle, le monde présent, en mauvais part; cf. I Tim vi, 17<sup>a</sup>, etc.). — *Thessalonicam*. On ignore pourquoi il était allé dans cette ville de Macédoine plutôt qu'ailleurs; peut-être en était-il originaire.

— *Crescens* (vers. 10). Cet autre disciple de saint Paul n'est pas mentionné ailleurs dans le Nouveau Testament. Son nom est tout à fait latin. — *In Galatiam*. D'après une ancienne tradition (voyez saint Épiphane, *Hæc.*, LI, 11; Eusèbe, *Hist. eocl.*, III, 4; Théodoret, *h. l.*), il ne serait pas question ici de la province de Galatie en Asie Mineure, mais de la Gaule proprement dite. De fait, quelques manuscrits grecs lisent

11. Lucas est mecum solus. Marcum assume et adduc tecum; est enim mihi utilis in ministerium.

12. Tychicum autem misi Ephesum.

13. Penulam quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, et libros, maxime autem membranas.

14. Alexander ærarius multa mala mihi ostendit; reddet illi Dominus secundum opera ejus.

11. Luc est seul avec moi. Prends Marc, et amène-le avec toi; car il m'est utile pour le ministère.

12. J'ai envoyé Tychicus à Éphèse.

13. Apporte, quand tu viendras, le manteau que j'ai laissé à Troas chez Carpus, et les livres, et surtout les parchemins.

14. Alexandre, l'ouvrier en cuivre, m'a fait souffrir beaucoup de maux; le Seigneur lui rendra selon ses œuvres.

Γαλλίαν. Bien que cette leçon soit peu accréditée, il est possible que l'apôtre ait eu en vue dans ce passage le pays des Gaules, où il aurait envoyé Crescent. L'Église de Vienne, en Dauphiné, regarde celui-ci comme son fondateur. D'autre part, les écrivains grecs donnaient parfois à la Gaule le nom de Γαλατία. Néanmoins cette hypothèse n'est pas sans difficultés, et de nombreux critiques la rejettent. — Titus : le disciple célèbre auquel saint Paul adressa la troisième de ses épîtres pastorales. — In Dalmatiam. Cette contrée, qui faisait partie de la province romaine de l'Illyrie, était située sur la rive orientale de l'Adriatique. Elle avait Salona pour capitale (At. géogr., pl. xvii). — Lucas (vers. 11). L'auteur du troisième évangile, qui était aussi l'un des amis les plus dévoués et des compagnons les plus fidèles de l'apôtre des Gentils. Voyez l'introduction au troisième évangile, t. VII, p. 285. — Solus : les autres étant partis d'eux-mêmes, ou ayant été envoyés de divers côtés par leur maître. Il y a quelque chose de tragique dans ce détail. — Marcum assume et... L'auteur du second évangile. Comp. Col. iv, 10, où il est nommé comme ici en même temps que saint Luc. Il était sans doute alors dans le voisinage de Timothée, ou du moins sur son passage. L'apôtre désirait l'avoir aussi auprès de lui au moment suprême, parce qu'il comptait sur son concours : utilis enim mihi... Les interprètes ne sont pas d'accord au sujet de la signification du substantif ministerium (διακονία), que les uns entendent de services personnels que Marc pouvait rendre à Paul, et les autres, du ministère des âmes. Ce second sentiment est le plus probable. — Tychicum (vers. 12). Sur ce disciple, voyez Act. xx, 4; Eph. vi, 21; Col. iv, 7 et Tit. iii, 12. — Le verbe misi est probablement au prétérit épistolaire, de sorte qu'il équivaldrait au présent : J'envoie. Dans ce cas, Tychicus aurait été le porteur de cette lettre, rôle qu'il avait autrefois rempli pour les épîtres aux Éphésiens, aux Colossiens et à Philémon, et saint Paul l'aurait envoyé à Éphèse pour remplacer Timothée, qu'il appelait à Rome. Cet emploi du prétérit est assez fréquent dans les écrits de l'apôtre. Cf. II Cor. viii, 18, 22 et ix, 3; Eph. vi, 22; Col. iv, 8, etc.

13. Quelques commissions confiées à Timothée. — Penulam est un nom calqué sur le grec

φελόνην (avec une petite inversion). Il désigne un manteau de voyage, assez long, épais, rond, sans manches, habituellement en laine. Le vêtement réclamé par Paul était sans doute « un vieux compagnon de ses voyages ». Grelottant dans sa prison humide de Rome, il demande



Pèrène. (D'après une statue antique.)

à son disciple de le lui apporter. — Troade apud Carpum. Sur Troas, voyez Act. xvi, 8 et les notes. Saint Paul y avait passé deux fois au moins (cf. Act. xx, 6). Carpus était un chrétien de cette ville; c'est tout ce que nous savons de lui. — Libros : des livres en papyrus, puisque l'auteur va parler immédiatement de parchemins. — Membranas. Ces parchemins étaient évidemment précieux pour l'apôtre, mais on ignore ce qu'ils contenaient. Peut-être étaient-ce des volumes bibliques, ou des manuscrits de Paul lui-même.

2<sup>e</sup> Quelques nouvelles. IV, 14-18.

14-15. Le serrurier Alexandre. — Alexander. Cet Alexandre diffère, selon toute vraisemblance, de ceux qui sont mentionnés Act. xix, 33 et I Tim. i, 20. Il est possible qu'il ne fût pas chrétien. — Ærarius (χαλκεύς). Ouvrier qui travaille le cuivre, le bronze, etc. — Multa mala... On ne saurait déterminer en quelle occasion le fait s'était passé. Peut-être à Rome même, pendant le procès de l'apôtre, contre lequel Alexandre se serait posé en adversaire acharné. — Reddet illi... Le grec emploie aussi

15. Garde-toi aussi de lui, car il s'est fortement opposé à nos paroles.

16. Lors de ma première défense, nul ne m'a assisté, mais tous m'ont abandonné. Que cela ne leur soit point imputé!

17. Mais le Seigneur m'a assisté et m'a fortifié, afin que la prédication fût accomplie par moi et que tous les païens l'entendissent; et j'ai été délivré de la gueule du lion.

18. Le Seigneur m'a délivré de toute action mauvaise, et il me sauvera en m'admettant dans son royaume céleste: à lui la gloire dans les siècles des siècles. Amen.

15. Quem et tu devita, valde enim restitit verbis nostris.

16. In prima mea defensione nemo mihi affuit, sed omnes me dereliquerunt; non illis imputetur.

17. Dominus autem mihi astitit, et confortavit me, ut per me prædicatio impleatur, et audiant omnes gentes; et liberatus sum de ore leonis.

18. Liberavit me Dominus ab omni opere malo, et salvum faciet in regnum suum cæleste: cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

le futur, d'après la meilleure leçon (ἀποδώσει). Ce n'est donc pas un désir que formule saint Paul; il prédit une conséquence inévitable de la conduite de son ennemi. Cf. Rom. II, 6; II Cor. XI, 15, etc. Alors même qu'on adopterait la variante ἀποδώη à l'optatif, « reddat », il est certain que nous n'aurions pas ici un souhait de vengeance personnelle, mais une malédiction très légitime, lancée contre un ennemi de Jésus-Christ et de l'Église. — *Quem... devita* (vers. 15). Dans le grec a le futur de lui, toi aussi. On voit, par ce trait, qu'Alexandre pouvait être dangereux pour Timothée lui-même. — *Restitit... verbis...* Il semble, d'après ces mots, que la vive opposition d'Alexandre se manifesta tandis que Paul plaidait devant ses juges sa propre cause et celle du christianisme.

16-18. Détails rétrospectifs sur la marche du procès de l'apôtre. — *In prima... defensione*. Ces mots ne font pas allusion à la première captivité de l'auteur, mais à la seconde; il s'agit ici de la « prima actio » de son procès actuel, de sa première comparution publique et officielle devant l'empereur ou son représentant — *Nemo... affuit*. Le sens est que personne, parmi les chrétiens présents à Rome, n'avait alors assisté Paul, en qualité d'avocat, de témoin à décharge ou d'ami, ainsi que la loi le permettait. Tous avaient manqué de courage. Malgré sa vaillance indomptable, l'apôtre ne signale pas ce fait sans tristesse. — *Nom... imputetur*. Que Dieu ne leur tienne pas compte de ce lâche abandon, qu'il ne les en punisse pas! — *Dominus autem...* (vers. 17). Jésus-Christ lui-même s'était fait le défenseur de son ministre. Il n'y avait pas eu alors d'arrêt de condamnation. — *Ut... prædicatio* (la prédication par excellence, celle de l'évangile) *impleatur*. Paul veut dire que, grâce à son procès, il lui fut donné d'annoncer la bonne nouvelle et de porter le nom du Christ jusqu'au tribunal de César, devant un nombreux auditoire venu de toutes les parties du monde (et audiant...). — *Liberatus... de ore...* Écho du Ps. xxi, 21. La phrase est générale; elle ne désigne ni les lions de l'amphithéâtre, ni Néron, ni Satan, etc., mais tous

les périls qui menaçaient alors l'apôtre. — *Liberavit me...* (vers. 18). Le grec a le futur : Le Seigneur me délivrera. La délivrance qu'il vient de signaler suggère à Paul ce petit can-



Gladiateur combattant contre un lion.  
(D'après une sculpture d'Éphèse.)

tique plein de foi, d'espérance et de gratitude. — *Ab omni opere...* Ces mots désignent vraisemblablement le manque de courage et de persévérance, qui aurait empêché l'apôtre des Gentils de demeurer fidèle jusqu'au bout. — *Salvum...*

19. Saluta Priscam et Aquilam, et Onesiphori domum.

20. Erastus remansit Corinthi. Trophimum autem reliqui infirmum Mileti.

21. Festina ante hiemem venire. Salutant te Eubulus, et Pudens, et Linus, et Claudia, et fratres omnes.

22. Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen.

19. Salue Prisca et Aquila, et la famille d'Onésiphore.

20. Eraste est demeuré à Corinthe. J'ai laissé Trophime malade à Milet.

21. Hâte-toi de venir avant l'hiver. Eubulus, Pudens, Lin, Claudia et tous les frères te saluent.

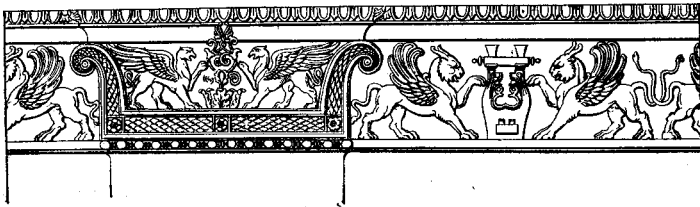
22. Que le Seigneur Jésus-Christ soit avec ton esprit ! La grâce soit avec vous ! Amen.

*in regnum...* C.-à-d., il me sauvera et me placera dans son royaume céleste.

3° Les salutations finales et le mot d'adieu. IV, 19-22.

19-21. Quelques salutations, accompagnées d'autres nouvelles. — *Priscam et Aquilam*. Sur ces deux saints époux, liés étroitement avec saint Paul, voyez Act. xviii, 2 et ss.; Rom. xvi, 3; I Cor. xvi, 19, etc. « Prisca » est l'abrégia-

plus possible chez les anciens de voyager par mer. Voyez Act. xxvii, 9 et les notes; xxviii, 11. — *Salutant te...* Quelques salutations de la part des chrétiens de Rome. — *Eubulus* est inconnu. Le nom de *Pudens* est très romain; on le trouve souvent porté par des hommes d'excellente famille. D'après une tradition ancienne, ce Pudens aurait été sénateur et *Claudia* serait sa femme; de leur mariage seraient nées sainte



Chapiteau et pilastre d'un temple de Milet.

tion de « Priscilla ». — *Onesiphori domum*. Voyez I, 16\* et le commentaire. — *Erastus* (vers. 20). C'est peut-être ce disciple que nous trouvons également associé à Timothée dans le livre des Actes, xix, 22. — *Remansit Corinthi*. Saint Paul lui avait confié ce poste. — *Trophimum*. Éphésien dont il est parlé Act. xx, 4 et xxi, 29. C'était aussi un des compagnons intimes de l'apôtre. — *Mileti*: dans l'Asie proconsulaire, non loin d'Éphèse. — *Festina...* (vers. 21). Nouvel appel très pressant adressé à Timothée. Comp. le vers. 8<sup>b</sup>. — *Ante hiemem*. En effet, une fois l'hiver commencé, il n'était

Praxède et sainte Pudentienne. — *Linus* fut le premier successeur de saint Pierre sur le trône pontifical. Voyez saint Irénée, iii, 3; Eusèbe, *Hist. eccl.*, iii, 2. — *Fratres omnes*: tous les chrétiens de Rome.

22. Une dernière bénédiction. — Elle se compose de deux souhaits successifs, dont le premier, *Dominus* (les meilleurs manuscrits suppriment les mots *Jesus Christus*) *cum spiritu...*, s'adresse spécialement à Timothée, tandis que le second, *gratia vobiscum*, est pour tous les fidèles d'Éphèse. — L'*Amen* final est probablement une glose.



# ÉPÎTRE A TITE

## INTRODUCTION <sup>1</sup>

1° *Le destinataire.* — Quoique Tite fût un des disciples et des compagnons privilégiés de saint Paul, son nom est rarement cité dans les écrits du grand apôtre et jamais dans le livre des Actes <sup>2</sup>. Ce nom est latin, mais ne dit rien par lui-même sur la patrie de Tite, que l'on ne saurait déterminer avec certitude <sup>3</sup>. Il était païen de naissance (Gal. II, 3), et il fut probablement converti par saint Paul lui-même <sup>4</sup>. Il se trouvait à Antioche de Syrie quatorze ans après la conversion de l'apôtre des Gentils, au moment des troubles occasionnés par les judaïsants. Son maître l'emmena avec lui à Jérusalem, à l'époque du célèbre concile, vers l'an 51 <sup>5</sup>, et comme il n'était pas circoncis, plusieurs exigèrent qu'il subit ce rite, dont les faux docteurs proclamaient la nécessité; mais Paul s'y refusa énergiquement <sup>6</sup>.

Nous retrouvons Tite à l'époque où furent composées les deux épîtres aux Corinthiens, c'est-à-dire, vers l'année 54. Saint Paul l'envoya alors trois fois de suite à Corinthe : tout d'abord pour y organiser la collecte destinée aux pauvres de Jérusalem <sup>7</sup>; puis pour se rendre compte de l'effet produit par sa première épître, à la suite des incidents pénibles dont l'Église de Corinthe avait été le théâtre <sup>8</sup>; enfin, avec deux autres disciples, pour achever la quête commencée <sup>9</sup>.

Les autres détails scripturaires relatifs à Tite sont contenus dans la lettre qui porte son nom. Elle suppose, en effet, que saint Paul, lorsque son premier emprisonnement à Rome eut pris fin, vint avec ce disciple dans l'île de Crète,

<sup>1</sup> Sur l'authenticité et la date générale de la composition, voyez les pages 465 et ss. Les principaux commentaires catholiques ont été indiqués à la page 12. Nous ajouterons l'ouvrage de M. A. Padovani, *in Epistolae ad Titum, Philemonem et Hebraeos*, Paris, 1896.

<sup>2</sup> Les tentatives qu'on a faites pour l'identifier avec Titus (ou Titius) Justus, Act. XVIII, 7, sont sans valeur.

<sup>3</sup> On l'a placée tour à tour en Crète, à Corinthe, ou ailleurs.

<sup>4</sup> C'est sans doute pour ce motif que l'apôtre le nomme son « fils bien-aimé » (cf. Tit. I, 4).

<sup>5</sup> Cf. Gal. II, 1.

<sup>6</sup> Gal. II, 3 et ss.

<sup>7</sup> Cf. II Cor. VIII, 6; XII, 18.

<sup>8</sup> II Cor. II, 12-13; VII, 6-7, 13-15.

<sup>9</sup> Cf. II Cor. VIII, 16-23.

où il le laissa, de même que Timothée à Éphèse, avec de pleins pouvoirs pour compléter l'organisation des Églises de la contrée <sup>1</sup>. A la fin de l'épître (III, 12), son maître lui dit qu'il le fera venir auprès de lui à Nicopolis, en Épire. C'est peut-être dans cette ville que Paul lui confia une mission spéciale pour la Dalmatie <sup>2</sup>. D'après les anciens écrivains ecclésiastiques <sup>3</sup>, il vécut dans l'île de Crète jusqu'à un âge très avancé, en continuant d'exercer ses fonctions d'évêque.

2<sup>o</sup> *L'occasion et le but.* — Il ne semble pas que Paul et Tite aient été les premiers à prêcher l'évangile dans l'île de Crète. Les passages Tit. I, 6-11 et II, 1-10, prouvent qu'à l'époque où l'épître fut composée, il y avait là des chrétientés nombreuses, formées de fidèles qui appartenaient à toutes les catégories de la société, et déjà organisées en partie; or, il semble difficile que les deux missionnaires aient eu le temps, durant le rapide séjour que saint Paul fit dans l'île, de produire des résultats si considérables. Du moins, ils complétèrent l'œuvre que d'autres avaient commencée, parcourant les villes et confirmant les chrétiens dans la foi <sup>4</sup>. Obligé de repartir bientôt, pour aller visiter les Églises qu'il avait fondées dans l'Asie Mineure, la Macédoine et la Grèce, Paul laissa son disciple en Crète pour achever l'organisation des jeunes chrétientés et pour corriger les abus naissants. Assurément il avait donné à Tite de vive voix, avant de le quitter, les avis qu'il croyait nécessaires; mais il jugea bon, quelque temps après, de les lui renouveler par écrit, à cause des difficultés particulières que présentait l'administration des Églises crétoises <sup>5</sup>.

Rien ne démontre que cette lettre soit une réponse à une communication que Tite aurait faite à son maître au sujet de son ministère dans l'île. Il est plus probable que l'apôtre profita, pour l'écrire, d'un voyage entrepris alors par ses deux disciples Zénas et Apollos, voyage qui devait les conduire tout d'abord en Crète <sup>6</sup>.

3<sup>o</sup> *La ressemblance de l'épître à Tite avec la première à Timothée* est très frappante. Elle n'a pas lieu de nous surprendre, puisque les deux lettres furent écrites vers la même époque, en des occasions et dans un but presque identiques. L'organisme général des deux compositions est à peu près le même. En effet, les avertissements contre les docteurs hérétiques forment comme une charpente, dans laquelle sont introduites les règles qui se rapportent aux ministres sacrés et aux devoirs spéciaux des différentes classes de fidèles. De part et d'autre aussi, dans chacune des subdivisions relatives à la morale, nous trouvons une assertion dogmatique qui y met pour ainsi dire le sceau <sup>7</sup>.

Mais il y a plus que cela, puisqu'il existe entre les deux écrits un certain nombre de ressemblances littérales. En voici quelques exemples.

Tit. I, 1-4. . . . .	I Tim. I, 1-2.
— I, 5-9. . . . .	— III, 1-7.
— I, 11 . . . . .	— III, 9 (cf. II Tim. III, 6).
— II, 1-6. . . . .	— V, 1-2.
— II, 7. . . . .	— IV, 12.

<sup>1</sup> Voyez Tit. I, 5.

<sup>2</sup> II Tim. IV, 10.

<sup>3</sup> Voyez les *Const. apost.*, VII, 46; Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 4, 6.

<sup>4</sup> Cf. I, 12.

<sup>5</sup> Ces difficultés provenaient soit du caractère vicieux des habitants (cf. I, 12), soit des Juifs domiciliés en grand nombre dans l'île

(voyez I, 10 et Josèphe, *Bell. Jud.*, II, 7, 1), soit des faux docteurs qui, là comme en d'autres régions, répandaient leur enseignement pernicieux.

<sup>6</sup> Voyez III, 13.

<sup>7</sup> Voyez Tit. I, 15; II, 11-14; III, 4-7; et comp. I Tim. II, 4-6; III, 16; IV, 10; VI, 13-16.

Tit. II, 9-10 . . . . .	I Tim. VI, 1.
— II, 14. . . . .	— II, 6.
— II, 15. . . . .	— IV, 12; v, 20; VI, 2.
— III, 9. . . . .	— IV, 7, 6, 11.

Partout, cependant, il y a des nuances originales. Dans l'ensemble, l'épître à Tite est plus condensée; elle est aussi moins intime et moins confidentielle. La personnalité soit de l'auteur, soit du destinataire, est moins à l'avant-scène.

4<sup>o</sup> *Le sujet et la division.* — Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'épître à Tite se compose tout entière d'importantes instructions, adressées par saint Paul à Tite pour lui tracer la marche qu'il devait suivre en sa qualité de délégué apostolique dans l'île de Crète.

Après un préambule, I, 1-4, qui contient la salutation accoutumée, on trouve le corps de la lettre, I, 5-III, 11, composé de deux parties. 1<sup>o</sup> Paul rappelle à Tite qu'il doit tout d'abord établir en Crète d'excellents ouvriers évangéliques, I, 5-16. 2<sup>o</sup> Il lui trace des règles très sages, qui devront le diriger dans sa prédication et dans sa manière d'agir avec les diverses catégories de chrétiens, II, 1-III, 11. Le tout se termine par une conclusion très brève, II, 12-15, qui correspond au préambule<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire, et notre *Bibliâ sacra*, p. 1317-1318.

# ÉPITRE

## A TITE

### CHAPITRE I

1. Paulus, servus Dei, apostolus autem Jesu Christi, secundum fidem electorum Dei, et agnitionem veritatis quæ secundum pietatem est,

2. in spem vitæ æternæ, quam promisit qui non mentitur Deus, ante tempora sæcularia;

1. Paul, serviteur de Dieu, et apôtre de Jésus-Christ, pour la foi des élus de Dieu et la connaissance de la vérité qui est selon la piété,

2. pour l'espérance de la vie éternelle que le Dieu qui ne ment point a promise dès les temps anciens;

#### PRÉAMBULE. I, 1-4.

CHAP. I. — 1-4. La salutation. Elle est relativement longue et solennelle. La forme en est un peu embarrassée. Les propositions incidentes sont rattachées les unes aux autres, comme dans Rom. 1, 1 et ss.; ce qui, de prime abord, nuit à la clarté. — L'auteur : *Paulus*... Il prend deux titres, dont l'un est plus général (*servus Dei*; δοῦλος, esclave) et l'autre plus spécial (*apostolus*...). D'ordinaire, c'est de Jésus-Christ que Paul se dit l'esclave. Cf. Rom. 1, 1; Phil. 1, 1, etc. — *Secundum fidem*... D'assez nombreux commentateurs traduisent, à la suite de Théodoret : pour la foi... et la connaissance... Paul voudrait dire : J'ai été institué apôtre pour aider les élus de Dieu à accepter la foi et à parvenir à la connaissance de la vérité. Cf. Rom. 1, 5. Mais l'expression a ici un sens plus large et signifie : selon la foi... et la connaissance...; c.-à-d., conformément à la foi... La foi chrétienne et la connaissance plus complète des vérités évangéliques sont comme la sphère dans laquelle l'apôtre doit exercer son ministère relativement aux Crétois. — *Electorum Dei*. Ce titre équivalait à celui de chrétien. Comp. les noms analogues de fidèles, de saints, d'appelés, de consacrés, etc. — *Veritatis quæ secundum*... C.-à-d., la vérité qui concerne la piété et qui y

conduit. En effet, la vérité chrétienne n'est pas purement spéculative; c'est avant tout une vérité morale, qui tend à la sanctification. — *In spem* (plutôt : « in spe ») *vitæ*... (vers. 2). Quelques auteurs rattachent ces mots à « apostolus... Jesu... », comme si saint Paul continuait de décrire le but de son apostolat. D'autres les font dépendre de « secundum fidem... et agnitionem... » : cette foi et cette connaissance ont pour base l'espérance de la vie éternelle. Il est mieux, croyons-nous, de les unir au substantif « veritatis » : la vérité évangélique, qui



Monnaie de Gortyne, en Crète.

nous fait espérer la vie éternelle. — *Quam promisit*... Nous regardons également cette incidente comme un complément de « veritatis ». C'est cette connexion qui donne le meilleur sens : la divine promesse dont parle l'écrivain



3. il a manifesté en son temps sa parole par la prédication, qui m'a été con-fiée selon l'ordre de Dieu notre sauveur :

4. à Tite, mon fils bien-aimé dans la foi qui nous est commune. Que la grâce et la paix te soient données par Dieu le Père et le Christ Jésus notre sauveur.

5. Je t'ai laissé en Crète, afin que tu organises ce qui reste à régler, et que tu établisses des prêtres dans chaque ville, comme je te l'ai ordonné :

3. manifestavit autem temporibus suis verbum suum in prædicatione, quæ cre-dita est mihi secundum præceptum sal-vatoris nostri Dei :

4. Tito, dilecto filio secundum com-munem fidem. Gratia, et pax a Deo Pa-tre, et Christo Jesu salvatore nostro.

5. Hujus rei gratia reliqui te Cretæ, ut ea quæ desunt corrigas, et constituas per civitates presbyteros, sicut et ego disposui tibi :

sacré n'a donc pas pour objet direct la vie éter-nelle, mais l'évangile et ses fruits préceux. — *Qui non mentitur.* Ce trait met en relief le caractère absolument certain de la promesse. — *Ante tempora...* D'après quelques-uns : de toute éternité. Cf. Rom. xvi, 25 ; I Cor. ii, 7 ; II Tim. i, 9, etc. Mais cette interprétation ne cadre pas avec le verbe « promis », car Dieu n'a pas fait de toute éternité la promesse en question. Il vaut mieux prendre cette expression dans un sens large (cf. Luc. i, 70, etc.), et lui faire représenter les longs siècles de l'Ancien Testament, durant lesquels Dieu fit pré-dire par les prophètes les principaux faits de l'évangile. — *Manifestavit autem...* (vers. 3). Nous passons à la réalisation de la promesse. Quoique annoncée déjà dans ses grandes lignes sous l'ancienne alliance, la vérité évangélique n'a vraiment retenti que sous le Nouveau Testa-ment ; jusque-là elle était demeurée un profond mystère. — *Temporibus suis* (« propres », d'après le grec). Au temps voulu par Dieu, par opposition au « tempora secularia ». Cf. Act. i, 7 ; I Tim. vi, 16, etc. — L'expression *verbum suum* (τὸν λόγον αὐτοῦ) ne désigne probable-ment pas Jésus-Christ en tant que Verbe de Dieu, car saint Paul n'emploie nulle part ail-lieurs le mot λόγος ; dans ce sens relevé. Il s'agit simplement de l'évangile. — *In prædicatione.* Mode dont Dieu s'est servi pour manifester aux hommes ses desseins de salut. Cf. Rom. x, 14 et sq. — *Quæ cre-dita...* Rôle spécial de Paul relativement à cette prédication. Cf. Rom. iii, 2 ; Gal. ii, 7 ; I Tim. i, 11, etc. — *Secundum præ-ceptum salvatoris...* Voyez I Tim. i, 1 et les notes. Le titre de sauveur, appliqué à Dieu le Père, reviendra encore deux fois plus bas (ii, 10 et iii, 4). — Le destinataire de l'épître : *Tito...* (vers. 4). Voyez l'Introduction, p. 517. — *Dilecto filio.* Dans le grec : à mon vrai fils. Voyez I Tim. i, 2 et le commentaire. — Les mots *secundum communem fidem* servent à détermi-ner le nom de « filio ». Tite est le fils de Paul par rapport à la foi, dont ils font l'un et l'autre profession. — *Gratia et pax...* C'est la saluta-tion proprement dite. Entre les souhaits de grâce et de paix, quelques manuscrits grecs en in-sèrent un troisième, celui de la miséricorde ; mais cette insertion a été faite tardivement, pour rendre la présente formule identique à celles de I Tim. i, 2 et de II Tim. i, 2.

## PREMIÈRE PARTIE

### Instructions relatives à l'installation de bons ouvriers évangéliques. I, 5-16.

1° Du choix des prêtres-évêques. I, 5-9.

Comp. I Tim. iii, 1-7, passage qui se rap-proche beaucoup de celui-ci.

5. Pleins pouvoirs conférés par Paul à son disciple pour l'organisation des Églises de Crète. — *Reliqui te.* Saint Paul était donc venu en Crète avec Tite, pour visiter les Églises déjà fondées dans l'île. Obligé de repartir bientôt, il y avait laissé son ami et fils spirituel, pour conti-nuer l'œuvre commencée. — *Cretæ.* Cette île ma-gnifique (aujourd'hui Candie), située entre la Grèce et la Cyrénaïque (*Atl. géogr.*, pl. xvii), était déjà renommée dans l'antiquité comme la « reine des îles », pour son climat salubre, sa fertilité, ses richesses. Elle était au pouvoir de Rome depuis l'an 69 av. J.-C. Les Juifs s'y étaient installés comme partout ailleurs : peut-être est-ce par quelques-uns d'entre eux, convertis le jour de la Pentecôte, que le christianisme fut tout d'abord apporté en Crète. Cf. Act. ii, 11. Cette province était d'ailleurs en relations fré-quentes avec la Grèce, où il y avait des Églises florissantes. Elle s'était déjà trouvée sur la route de Paul, en une circonstance presque tragique pour ce dernier ; mais il n'y avait pas abordé. Cf. Act. xxvii, 7-13. — *Ut... corrigas.* Le grec signifie plutôt : afin que tu arranges, que tu mettes en ordre. — *Ea quæ desunt* : τὰ λείποντα, ce qui restait à faire, ce que saint Paul n'avait pu achever. — *Et instituas...* Se-conde intention que s'était proposée l'apôtre en laissant son disciple dans l'île ; elle était plus importante encore que la première. — *Per civi-tates.* Avec le sens distributif : dans chaque ville (κατὰ πόλιν). La Crète possédait une population très dense et des villes nombreuses (Homère, *Il.*, ii, 649 ; Virgile, *Æn.*, iii, 104 et ss.). — *Presbyteros.* Au vers. 7, saint Paul emploie le substantif « episcopus » pour repré-senter les mêmes personnages ; d'où il suit qu'ils étaient en même temps prêtres et évêques. Voyez I Tim. iii, 1 et les notes. — *Sicut... dispo-sui...* Plus fortement dans le grec : Comme je te l'ai ordonné.

6-9. Énumération des qualités que devaient présenter les candidats au sacerdoce. — *Sine*

6. si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos.

7. Oportet enim episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem; non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum,

8. sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem,

9. amplectentem eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem, ut potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere.

10. Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, et seductores, maxime qui de circumcissione sunt,

6. si quelqu'un est irréprochable, mari d'une seule femme, ayant des enfants fidèles, qui ne soient pas accusés de débauche, ni insoumis.

7. Car il faut que l'évêque soit irréprochable, comme étant l'intendant de Dieu; pas orgueilleux, ni colère, ni adonné au vin, ni prompt à frapper, ni porté à un gain honteux,

8. mais hospitalier, affable, sobre, juste, saint, tempérant,

9. fortement attaché à la parole authentique, telle qu'elle a été enseignée, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, et de confondre ceux qui la contredisent.

10. Car il y en a beaucoup, surtout parmi ceux de la circoncision, qui sont insoumis, vains parleurs, et séducteurs des âmes,

*crimine* : ἀνέγκλητος, irréprochable. Cf. I Tim. III, 10. Aujourd'hui encore, le « defectus bonæ famæ » constitue une irrégularité pour les clercs. — *Unius uxoris*... Voyez I Tim. III, 2, 12, et les commentaires. — *Filios habens*. Condition analogue à celle de I Tim. III, 4 et 12<sup>b</sup>. L'épithète *fidèles* a la signification habituelle de croyants, de chrétiens; il eût été tout-à-fait inconvenant de choisir pour prêtre un homme dont les enfants auraient été encore païens, ou accusés de débauche (*in accusatione*...), ou insoumis à leurs parents (*non subditos*). — *Oportet enim*... (vers. 7). Raison d'être des qualités qui précèdent : c'est une nécessité de convenance, de situation, qu'un pasteur des âmes soit parfait. En mentionnant cette nécessité, l'apôtre ouvre une nouvelle liste, tour à tour négative, vers. 7, et positive, versets 8-9. — *Episcopum*. On peut dire, pour indiquer la nuance qui existe entre ce nom et celui de « presbyter », que le premier est d'origine chrétienne, et le second d'origine hébraïque (les « anciens » étaient les chefs des communautés juives); que le premier exprime la nature des devoirs assignés aux ministres sacrés, lesquels devoirs se résument dans la surveillance pastorale, tandis que le second dénote plutôt la situation générale et le caractère. — Saint Paul signale une seconde fois la condition *sine crimine*, mais en la motivant : *sicut Dei*... L'équivalent grec de *dispensatorem* est οἰκονομῶν, dont nous avons fait « économ ». Le prêtre est l'intendant de la maison de Dieu, et ce seul titre exigerait qu'il n'eût aucun défaut. Cf. I Cor. IV, 1-2; I Petr. IV, 10. — *Non superbum*. Le grec αὐθάδης signifie directement : qui se complait en lui-même; puis, arrogant, orgueilleux. — Les deux conditions *non vinolentum* et *non percussorem* sont pareillement associées I Tim. III, 3<sup>a</sup>. — *Non turpis*... Qualité exigée aussi des diacres d'après I Tim. III, 8. — L'ad-

verbe *sed* (vers. 8) introduit la liste des conditions positives. — *Benignum*. Mieux : aimant le bien (φιλάγαθον); c.-à-d., aimant à faire le bien. — *Sobrium*. Plutôt : sage, prudent (σώφρονα). Voyez I Tim. III, 2 et les notes. — *Justum, sanctum, continentem*. D'après quelques interprètes, ces trois adjectifs représentent « ce que la morale moderne appelle les devoirs envers le prochain, envers Dieu et envers soi-même ». Cf. II, 12<sup>b</sup>. Le grec ὀσιον a plutôt la signification de pieux que celle de saint; ἐγκρατῆ désigne la tempérance en général. — *Amplectentem eum qui*... (vers. 9). Ce verset développe la pensée qui a été exprimée en un seul mot (διδασκτικός, capable d'enseigner) dans la première épître à Timothée, III, 2. — *Fidelem sermonem*. Sur cette expression, voyez I Tim. I, 15 et les notes. Ici, l'évangile, qui est une parole souverainement digne de foi. — *Qui secundum doctrinam*... Règle d'après laquelle on reconnaît le « fidèle sermo » : il faut qu'il soit conforme à l'enseignement par excellence (κατὰ τὴν διδαχὴν), qui est celui du Christ et des apôtres. — *Ut potens*... Ces mots expriment le côté positif et le côté négatif de l'enseignement du prêtre. Celui-ci doit savoir tour à tour exhorter les fidèles et réfuter les hérétiques. — *In doctrina*... Le grec a cette fois διδασκαλία. Sur l'expression « saine doctrine », voyez I Tim. V, 10 et les notes.

2<sup>o</sup> Portrait des faux docteurs qui s'insinuaient parmi les fidèles de Crète, et manière dont il fallait lutter contre eux. I, 10-16.

10-13<sup>a</sup>. Pourquoi les bons prêtres étaient particulièrement nécessaires dans l'île de Crète. — C'était à cause des séducteurs judaisants qui y abondaient, et aussi à cause du caractère national très imparfait des Crétois eux-mêmes : *Sunt enim*... — L'adverbe *etiam* (dans le sens de « iique ») doit être omis d'après le texte grec le mieux accrédité. — *Inobedientes*. Insoumis à

11. auxquels il faut fermer la bouche, car ils bouleversent des maisons entières, enseignant ce qu'il ne faut pas, en vue d'un gain honteux.

12. Un d'entre eux, leur propre prophète, a dit : Les Crétois sont toujours menteurs, méchantes bêtes, ventres paresseux.

13. Ce témoignage est vrai. C'est pourquoi reprends-les sévèrement, afin qu'ils soient sains dans la foi,

14. et qu'ils ne s'appliquent pas à des fables judaïques, et à des commandements d'hommes qui se détournent de la vérité.

15. Tout est pur pour ceux qui sont

11. quos oportet redargui, qui universas domos subvertunt, docentes quæ non oportet, turpis lucri gratia.

12. Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum propheta : Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri.

13. Testimonium hoc verum est. Quam ob causam increpa illos dure, ut sani sint in fide,

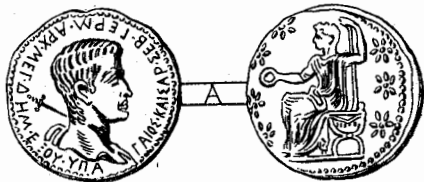
14. non intendentes judaicis fabulis, et mandatis hominum aversantium se a veritate.

15. Omnia munda mundis; coinquina-

l'égard de leurs pasteurs. — *Vantiloqui et seductores*. Les mots grecs correspondants, *παταολόγοι* et *φρεναπάται*, ne sont pas employés ailleurs dans le Nouveau Testament. Le second signifie à la lettre : flatteurs des esprits. — Le milieu d'où sortaient ces séducteurs est maintenant indiqué : ils étaient *maxime... de circoncisione*. C'étaient donc en grande partie des Juifs convertis, qui n'avaient pas complètement abandonné leurs préjugés judaïques, et qui croyaient à la nécessité de certaines observances ou de certaines pratiques légales. Nous avons dit plus haut (notes du vers. 5) que les Juifs étaient nombreux en Crète. — *Redargui* (vers. 11). Le verbe *ἐπιστομίζειν* est très expressif : fermer la bouche à quelqu'un; par conséquent, le réduire au silence au moyen d'une opposition énergique. — Après cet ordre, la triste description recommence : *qui... subvertunt*. Ces faux docteurs pénétraient donc dans les maisons chrétiennes, et y insinuaient leurs erreurs, qui, admises par quelques-uns des membres des familles et rejetées par les autres, produisaient le trouble et la division. — *Turpis lucri*... Tel était le vrai mobile de ces misérables : ils cherchaient et trouvaient leur bénéfice matériel en tout cela. Cf. I Tim. vi, 5 et ss. — *Dixit quidam...* (verset 12). L'apôtre justifie son langage sévère par une citation empruntée à Épiménide, « un d'entre eux qui les connaissait bien, poète, prêtre et prophète de Gnossum en Crète » (*proprius... propheta* dans le sens populaire de l'expression), qui vivait au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. L'emprunt est fait, d'après saint Jérôme, à un poème perdu, qui était intitulé *Περὶ χρησμάτων*, Des oracles. — *Cretenses semper...* C'est un vers hexamètre dans le grec : *Κρήτες αἰεὶ ψεύσται, κακὰ θηρία, γαστέρες ἀργαί*. Callimaque, poète alexandrin du temps des Ptolémées, en cite la première partie dans son Hymne à Zeus, 8. — *Mendaces*. Les Crétois aimaient le mensonge et la fourberie. C'étaient des hommes méchants et cruels (*malæ bestiæ*), des gloutons paresseux (*ventres pigri*). Polybe, vi, 46-47, parle très durement aussi des habitants de l'île de Crète : « A

cause de leur avarice innée, ils vivent dans un état perpétuel de querelles privées, de luttes publiques et de guerres civiles..., et vous trouvez difficilement ailleurs des caractères plus malicieux et plus trompeurs que ceux des Crétois. » Sur les autres emprunts faits par saint Paul à la littérature grecque, voyez Act. xvii, 28 et I Cor. xv, 33. — *Testimonium hoc...* (vers. 13). L'apôtre confirme par son témoignage celui d'Épiménide. Non qu'il faille, évidemment, juger tous les Crétois d'après cette norme; c'est leur caractère général qui est décrit.

13<sup>b</sup>-16. Nécessité de traiter durement les chrétiens de Crète, pour les empêcher de se laisser séduire. — *Dure* : *ἀποτόμως*, d'une manière incisive. Comme on l'a dit à propos de cette expression, « un scalpel bien aiguisé, une main ferme et des incisions sont nécessaires pour certains ulcères empoisonnés. » — *Ut sani...* On aura quelques chances de les guérir, en les traitant ainsi. — *Non intendentes...* (vers. 14). Voyez I Tim. i, 4 et les notes. Ici, les légendes en question sont clairement appelées des fables juives. — *Et mandatis...* Sur ces ordres perfides, voyez I Tim. iv, 3 et Col. ii, 21. C'étaient surtout des règles ascétiques, interdisant cer-



Monnaie de la province de Crète.

tains mets, le mariage, etc. L'auteur ajoute *hominum*, pour opposer ces préceptes à ceux de Dieu (cf. Matth. xv, 9), et il caractérise les faux docteurs par les mots *aversantium se...* — *Omnia munda...* (vers. 15). Réflexion analogue à celle que saint Paul a faite

tis autem et infidelibus nihil est mundum, sed inquinatæ sunt eorum et mens et conscientia.

16. Confitentur se nosse Deum, factis autem negant, cum sint abominati, et incredibiles, et ad omne opus bonum reprobi.

purs; pour ceux qui sont souillés et infidèles rien n'est pur, mais leur raison et leur conscience sont souillées.

16. Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renient par leurs œuvres, étant abominables et rebelles, et incapables de toute bonne œuvre.

## CHAPITRE II

1. Tu autem loquere quæ decent sanam doctrinam :

2. senes ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia ;

3. anus similiter in habitu sancto, non

1. Pour toi, enseigne ce qui convient à la saine doctrine :

2. aux vieillards à être sobres, pudiques, sages, sains dans la foi, dans la charité, dans la patience ;

3. pareillement, aux femmes âgées,

I Tim. iv, 3<sup>b</sup>-5, après avoir cité les prohibitions étranges des hérétiques d'Éphèse. Nous avons trouvé le même principe Rom. xiv, 20. Les faux docteurs disaient : Tels ou tels mets sont impurs, le mariage est mauvais en lui-même. L'apôtre répond : Tout ce qui est indifférent en soi est pur et licite pour ceux qui sont purs eux-mêmes et qui en usent purement. « L'essentiel est que le cœur soit pur. » Voyez Matth. xv, 11 et ss. — *Coinquinatis*. Contraite. C.-à-d. : à ceux qui sont moralement souillés. Les hommes profanes trouvent moyen de rendre impur tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils touchent (*nihil... mundum*). — *Mens et conscientia* : la raison et le sens moral. Ces facultés, sur lesquelles on compte d'ordinaire pour se maintenir pur, sont elles-mêmes profondément corrompues dans les hommes en question, de sorte qu'ils font perpétuellement le mal. Cf. Matth. vi, 22-23. — *Confitentur*... (vers. 16). C.-à-d., ils confessent ouvertement, ils prétendent... Dernier trait du tableau : ce n'est pas le moins vigoureux. — *Nosse Deum*. Ils se vantaient de connaître Dieu mieux que les autres, et ils le reniaient par leur conduite ignoble : *factis... negant*. — Preuve qu'il en était véritablement ainsi : *cum sint...* — *Abominati* : abominables dans leurs mœurs. — *Incredibiles* : ἀπειθεῖς, désobéissants, rebelles à Dieu. — *Ad omne... bonum*... Mieux : réprouvés (sans valeur) relativement à toutes sortes de bonnes œuvres. Par conséquent : incapables de toute bonne action.

### SECONDE PARTIE

Règles pour diriger Tite dans sa prédication et dans sa conduite envers les différentes classes de fidèles. II, 1-III, 11.

Ces règles concernent soit les rapports des chrétiens entre eux, II, 1-15, soit leurs relations

avec le monde extérieur, III, 1-8, soit enfin Tite lui-même, III, 10-11.

1<sup>o</sup> Vertus que doivent pratiquer les différentes catégories de chrétiens. II, 1-15.

CHAP. II. — 1-6. Ce que Tite devra enseigner aux vieillards, aux femmes jeunes ou âgées et aux jeunes hommes, par rapport à leurs devoirs personnels. — Le vers. 1 sert d'introduction et trace une règle générale pour la conduite de tous les chrétiens : *Tu autem* (par opposition aux docteurs de mensonge)... — Sur l'expression *sanam doctrinam*, voyez I, 9 et I Tim. I, 10. — Instruction relative aux vieillards, vers. 2 : *Senes* (πρεσβύτερα : les hommes âgés en général, et non pas les prêtres) *ut...* Les trois épithètes *νηφάλους, σεμνούς et σώφρονας* (Vulgate : *sobrii, pudici, prudentes*) sont à peu près synonymes : sobres, graves (dignes), sages. — *Sani* : bien portants, pleins de vigueur. C'est la continuation de la métaphore du vers. 1. — *In fide, in...*, *in...* Trois vertus essentielles à tout bon chrétien. La patience est particulièrement nécessaire aux vieillards, à cause de leurs infirmités et de leurs souffrances. — L'apôtre passe aux femmes âgées (*anus, πρεσβύτιδας*; cf. I Tim. v, 2), dont il trace, vers. 3 et 4<sup>a</sup>, le portrait idéal. — *In habitu sancto*. Le grec emploie une expression remarquable : ἐν καταστάματι ἱεροπρεπεῖς, saintement convenables dans la tenue; c.-à-d., ayant la tenue qui convient à des saintes. Cf. Eph. v, 3; I Tim. II, 10, etc. — *Non criminatrices, μη διαβόλους*. Voyez I Tim. III, 11, où l'apôtre a exigé cette même qualité des diaconesses. — *Non multo vino*... Cf. I Tim. III, 8. L'ivrognerie était un défaut des femmes elles-mêmes, dans l'antiquité païenne. L'équivalent grec de *servientes* est très expressif : ayant été asservies. — *Bene docentes* (καλοῦ διδασκαλοῦς en un seul mot) : enseignant de bonnes choses. Il ne s'agit pas de l'enseignement public, qui était interdit aux femmes.

à avoir une sainte modestie dans leur tenue, à n'être pas médisantes, pas adonnées aux excès du vin, à bien instruire,

4. pour enseigner la sagesse aux jeunes femmes, leur *apprenant* à aimer leurs maris, à chérir leurs enfants,

5. à être sages, chastes, sobres, appliquées au soin de leur maison, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit pas décriée.

6. Exhorte pareillement les jeunes hommes à être sobres.

7. En toutes choses montre-toi toi-même un modèle de bonnes œuvres, dans la doctrine, dans l'intégrité, dans la gravité;

8. que la parole soit saine, irrépréhensible, afin que l'adversaire soit confondu, n'ayant aucun mal à dire de nous.

criminatrices, non inulto vino servientes, bene docentes,

4. ut prudentiam doceant adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligent,

5. prudentes, castas, sobrias, domus curam habentes, benignas, subditas viris suis, ut non blasphemetur verbum Dei.

6. Juvenes similiter hortare ut sobrii sint.

7. In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate,

8. verbum sanum, irreprehensibile, ut is qui ex adverso est vereatur, nihil habens malum dicere de nobis.

Cf. I Tim. II, 11-12. — *Ut...* Saint Paul indique dans les vers. 4 et 5 l'usage que les femmes âgées doivent faire de la précieuse qualité qu'il a exigée en dernier lieu. — *Prudentiam doceant.* D'après le grec, avec une nuance : Pour



Femme chrétienne. (Peinture des Catacombes.)

qu'elles enseignent sagement. — *Adolescentulas* : τῶν νέων, les jeunes (femmes). L'apôtre va donc tracer indirectement les devoirs de celles-ci. C'est un beau portrait d'une jeune mère de famille chrétienne que nous avons ici. En effet, les détails qui suivent, *ut... ament... diligent*, etc., ne concernent plus les femmes âgées, comme on serait porté à le croire d'après la Vulgate; mais ils indiquent, ainsi que cela ressort clairement du texte original, ce que celles-ci devront apprendre aux jeunes femmes. — Parmi les épithètes qui forment la première partie du vers. 5, *sobrias* manque dans le grec; *domus curam habentes* équivalait au simple mot οἰκουροῦς (ici seulement), qu'on pourrait traduire par bonnes ménagères (littéral., travail-

lant à la maison). — Sur le trait *subditas viris...*, qui est si parfaitement dans l'ordre, voyez I Cor. XI, 3; Eph. V, 22, 24; I Petr. III, 1 et 5. — *Ut non blasphemetur...* Cf. I Tim. VI, 1<sup>re</sup>. L'expression *verbum Dei* représente ici l'évangile, la religion chrétienne. Or, cette religion serait décriée par ses adversaires, les Juifs et les païens, si ceux qui en font profession n'étaient pas saints de toutes manières. — *Juvenes...* (vers. 6). D'après le grec : les plus jeunes. Les devoirs des jeunes hommes sont résumés en un seul mot : σωφροσύνη, être sages (Vulg., *sobrii sint*). Les jeunes gens qui se montrent sages dans leurs pensées, leurs paroles et leur conduite sont évidemment parfaits. — De nombreux commentateurs rattachent à cette recommandation les mots *in omnibus*, par lesquels s'ouvre le vers. 7.

7-8. Tite devra joindre l'exemple à l'enseignement. — *Teipsum præbe...* Dans le grec, le verbe est au participe (« præbens ») et rattaché directement à « hortare » du vers. 6 : Exhorte les jeunes gens à être sages..., te montrant toi-même un exemple (τύπον, un type, un modèle)... — *Bonorum operum.* Expression fréquente dans les épîtres pastorales. Elle ne désigne pas seulement les œuvres de miséricorde, mais les bonnes et saintes œuvres en général, la perfection de la conduite. — Suivent quelques conseils spéciaux, qui se rapportent à la prédication de Tite : *in doctrina, in...*, *in...* Il y a une nuance importante dans le texte original : (Manifestant) dans la doctrine, de l'incorruptibilité, de la gravité. Par ces mots, Paul exhortait donc son jeune disciple à prêcher avec de saintes intentions et avec dignité. — *Verbum sanum* (vers. 8). Il passe au fond même de l'enseignement de Tite. Sur les épithètes « sanum », voyez I Tim. I, 10 et les notes; VI, 3; II Tim. I, 13. — *Ut qui ex adverso...* En mauvaise part; les ennemis acharnés de l'Église

9. Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes,

10. non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes, ut doctrinam salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.

11. Apparuit enim gratia Dei, salvatoris nostri, omnibus hominibus,

12. erudiens nos, ut abnegantes impietatem et sæcularia desideria, sobrie, et juste, et pie vivamus in hoc sæculo,

13. exspectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei, et salvatoris nostri Jesu Christi,

9. *Exhorte* les serviteurs à être soumis à leurs maîtres, à leur plaire en tout, à ne pas les contredire,

10. à ne rien dérober, mais à montrer en toutes choses une parfaite fidélité, afin de faire honneur en tout à la doctrine de Dieu notre sauveur.

11. Car la grâce de Dieu notre sauveur s'est manifestée à tous les hommes ;

12. nous enseignant à renoncer à l'impiété et aux convoitises mondaines, pour que nous vivions sobrement, et justement, et pieusement dans ce siècle,

13. attendant la bienheureuse espérance et l'avènement de la gloire du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ,

naissance. — *Vereatur*. Plus exactement : soit couvert de confusion. — *Nihil habens*... Motif analogue à celui du vers. 5<sup>b</sup>.

9-10. Les devoirs des esclaves. Voyez, sur ce sujet, Eph. vi, 5-9 ; Col. iii, 22-25 ; I Tim. vi, 1-2, etc. — *Servos*... Il faut sous-entendre « hor-tare ». Comp. le vers. 5. — *Subditos esse*. C'est la somme de tous leurs devoirs. — *In omnibus placentes*. Il est de l'intérêt des esclaves de chercher à plaire à leurs maîtres ; mais l'apôtre veut qu'ils le fassent dans des vues de foi. Cf. Eph. vi, 6. — *Non fraudantes* (vers. 10). La plupart des professions et des métiers étaient alors entre les mains des esclaves, et ils pouvaient aisément pratiquer le vol en tous sens. — *Fidem bonam*. La fidélité, l'honnêteté ; le contraire de la fraude et du vol. — *Ut doctrinam... ornent*... Raison qui doit encourager les esclaves à se conduire ainsi. Elle est présentée en un très beau langage : en pratiquant ces vertus et en évitant ces défauts, les esclaves chrétiens feront honneur à la doctrine de Dieu, c.-à-d. à l'évangile, qui leur aura appris à être meilleurs que les autres hommes de leur condition.

11-14. Les immenses bienfaits du Christ sont pour nous un motif pressant de perfection. Il y a dans cette épître deux passages dogmatiques d'une grande profondeur : le premier se trouve ici même ; le second est un peu plus loin, III, 4 et ss. — Comme le montre la particule *enim*, l'apôtre veut expliquer quelque chose : à savoir, la pleine signification des mots « salvatoris... Dei », qu'il vient de prononcer. Après avoir marqué leurs devoirs aux principales catégories des fidèles de Crète, il généralise sa pensée, pour montrer comment la grâce de Dieu enseigne et permet à tous les hommes de vivre saintement, et de participer au salut apporté par Jésus-Christ. — *Apparuit* (ἐπεφανή), s'est manifestée)... *gratia*... La grâce dans la personne du Verbe incarné que la grâce divine est apparue comme un astre radieux. Comp. Luc. i, 79, où le même verbe grec est employé pour désigner le prochain avènement du Christ. — Au lieu de *salvatoris nostri* au génitif, le grec, d'après

la meilleure leçon, a l'adjectif σωτήριος au nominatif, « salutaris », qui se rapporte à χάρις : La grâce de Dieu, salutaire à tous les hommes, est apparue. — *Erudiens nos, ut...* (vers. 12). Ce que la grâce doit réaliser pour chacun de nous. Elle est pour les chrétiens un admirable pédagogue. Le but pratique de l'éducation qu'elle leur donne est exprimé en termes tour à tour négatifs et positifs. — *Abnegantes*. C'est là, en effet, le début de la vie chrétienne. Nous avons tout d'abord à désapprendre le mal, auquel nous renonçons sous toutes ses formes, d'après la formule des promesses baptismales. — *Impietatem* : l'oubli et l'éloignement de Dieu. — *Sæcularia desideria*. Les convoitises de ce monde sont essentiellement mauvaises, comme on le voit par I Joan. II, 16-17, et incompatibles avec la sainteté chrétienne. — *Sobrie, et juste, et pie*. C'est le côté positif de notre éducation par la grâce ; nous avons à apprendre à faire le bien. Les trois adverbess représentent les trois aspects de la vie chrétienne, envisagés dans sa perfection : par rapport à nous-mêmes, par rapport au prochain et par rapport à Dieu.

— *In hoc sæculo*. Cf. I Tim. vi, 17. Même au milieu de ce siècle pervers. — *Exspectantes* (verset 13). Grandes espérances auxquelles cette vie sainte nous donne droit. — *Beatam spem*. Avec l'article dans le grec : la réalisation de l'espérance magnifique et bien connue, dont la pensée nous comble de bonheur. — *Adventum*... Dans le grec : la manifestation (ἐπιφάνειαν) de la gloire. C'est là l'objet direct de notre espérance. — *Magni Dei et salvatoris*... Dans le texte original, il n'y a qu'un seul article pour les deux substantifs : (La manifestation) du grand Dieu et notre sauveur (c.-à-d., qui est en même temps notre sauveur) Jésus-Christ. Il suit de là, comme le remarquaient déjà saint Jean Chrysostome et saint Jérôme, que les titres de Dieu et de sauveur se rapportent directement ici à Jésus-Christ. C'est aussi l'opinion de la plupart des commentateurs modernes. Il en est très peu qui divisent la formule en deux parties, comme l'a fait saint Ambroise, pour appliquer les mots

14. qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de se faire de nous un peuple purifié, agréable, et zélé pour les bonnes œuvres.

15. Dis ces choses, et exhorte et reprends avec une pleine autorité. Que personne ne te méprise.

14. qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.

15. Hæc loquere, et exhortare, et argue cum omni imperio. Nemo te contemnat.

## CHAPITRE III

1. Avertis-les d'être soumis aux princes et aux magistrats, d'obéir au commandement, d'être prêts à toute bonne œuvre,

2. de ne médire de personne, de fuir les contestations, d'être modérés, de montrer la plus grande douceur envers tous les hommes.

1. Admone illos principibus et potestatibus subditos esse, dicto obedire, ad omne opus bonum paratos esse,

2. neminem blasphemare, non litigiosos esse, sed modestos, omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines.

« magni Dei » à Dieu le Père, et « salvatoris nostri » à Jésus-Christ. La manifestation dont parle saint Paul est certainement celle du second avènement de Jésus. Cf. I Tim. vi, 14, etc. — *Qui...* (vers. 14). C'est au sauveur Jésus que nous devons cette grâce merveilleuse du salut. Le trait *dedit semetipsum* est un admirable résumé du mystère de la rédemption. Tout « grand Dieu » qu'il était, le Christ a daigné se donner, se livrer à la mort afin de nous racheter. Cf. Rom. iv, 25; Gal. i, 4; I Tim. ii, 6, etc. — *Iniquitate*. Le mot grec ἀνομία est très expressif pour marquer un état de rébellion contre Dieu. — *Et mundaret...* Le sang du Rédempteur nous sert tout à la fois de rançon et de bain salutaire. — *Populum acceptabilem*. Plutôt : un peuple particulier; c.-à-d., appartenant en propre à Jésus-Christ. Comp. Ex. xix, 5, où il est dit qu'Israël était précisément cela pour Jéhovah. — *Sectatorem...* A la lettre dans le grec : Zélé pour les bonnes œuvres.

15. Formule de conclusion. Elle nous ramène à la première ligne de ce paragraphe. Comp. le vers. 1. — Les trois verbes accumulés en gradation ascendante, *loquere, exhortare, argue*, expriment fort bien la vigueur avec laquelle l'apôtre désire que son disciple donne toutes ces instructions aux Crétois (*hæc* : le contenu des vers. 1-14). — *Cum...* *imperio* : en toute autorité, comme jouissant de pleins pouvoirs. — *Nemo te...* Tite doit avoir confiance en sa mission, et agir avec une telle fermeté, que personne ne puisse songer à ne pas le prendre au sérieux.

2° Règles concernant les relations des chrétiens avec le monde extérieur. III, 1-8.

CHAP. III. — 1-2. Quelques devoirs à incul-

quer aux fidèles à ce point de vue. — *Admone...* Le grec signifie : Rappelez-leur. — *Principibus et potestatibus*. Le premier de ces mots paraît représenter les autorités supérieures de l'État civil, et l'autre, les autorités secondaires. Les deux substantifs sont à l'abstrait dans le grec : « imperiis et potestatibus ». — *Dicto obedire* : obéir aux lois de l'État. Les Crétois étaient renommés pour leur esprit d'insubordination et de révolte. Voyez I, 12 et les notes. — *Ad omne opus...* Ce second devoir va plus loin que le précédent. Quoique la formule soit générale, elle marque, d'après le contexte, l'accomplissement de tous les devoirs civils et sociaux, en vue du bien commun. — *Neminem...* Le verset 2 entre dans quelques détails sur la conduite que les chrétiens devaient tenir envers leurs concitoyens païens ou juifs. — De nouveau (cf. II, 5; I Tim. i, 20 et vi, 1), le verbe *blasphemare* est pris dans le sens large de décrier, calomnier. — *Modestos*. Plutôt : éléments, pacifiques. — *Ostendentes...* Les adjectifs *omnem* et *omnes*



Guerrier crétois. (D'après une ancienne monnaie.)

sont très accentués : toute sorte de douceur, toute sorte d'hommes.

3-7. Raisons pour le chrétien de vivre con-

3. Eramus enim aliquando et nos insipientes, increduli, errantes, servientes desiderii et voluptatibus variis, in malitia et invidia agentes, odibiles, odientes invicem.

4. Cum autem benignitas et humanitas apparuit salvatoris nostri Dei,

5. non ex operibus justitiæ quæ fecimus nos, sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit, per lavacrum regenerationis et renovationis Spiritus sancti,

6. quem effudit in nos abunde per Jesum Christum salvatorem nostrum;

7. ut justificati gratia ipsius, heredes simus secundum spem vitæ æternæ.

8. Fidelis sermo est, et de his volo te confirmare, ut curent bonis operibus præ-

3. Car nous aussi nous étions autrefois insensés, désobéissants, égarés, asservis à toute sorte de convoitises et de voluptés, vivant dans la méchanceté et l'envie, dignes de haine, nous haïssant les uns les autres.

4. Mais lorsque la bonté de Dieu, notre sauveur, et son amour pour les hommes ont paru,

5. il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous aurions faites, mais en vertu de sa miséricorde, par le bain de la régénération et du renouvellement de l'Esprit-Saint,

6. qu'il a répandu sur nous abondamment par Jésus-Christ notre Sauveur,

7. afin que, justifiés par sa grâce, nous devenissions héritiers, conformément à l'espérance de la vie éternelle.

8. C'est une parole digne de foi, et je désire que tu affermisses fortement ces

formément à ces instructions. Une telle manière d'agir lui est imposée, « d'un côté, par le souvenir de ce qu'il était autrefois lui-même; de l'autre, par l'amour miséricordieux que Jésus a fait éclater envers nous. » — *Eramus enim...* Saint Paul, lorsqu'il trace le triste portrait de l'homme régénéré par la foi et le baptême, se range volontiers, par humilité et délicatesse, parmi ceux dont il décrit le misérable état. Cf. II, 12, etc. — *Aliquando* : avant la conversion au christianisme. — *Insipientes, increduli...* Énumération éloquente de quelques-uns des vices qui caractérisent l'homme déchu. — *Errantes* : loin de Dieu, de la vérité, du devoir. — *Desideriis et voluptatibus...* Vils maîtres sous le joug desquels on s'était volontairement placé. — Au lieu de *agentes*, le grec porte : διὰ γωνίας, vivant (dans la méchanceté...); ce qui est plus expressif. — *Odibiles, odientes...* : méritant la haine et la pratiquant à l'égard des autres. Cf. Rom. I, 30. — *Cum autem...* (vers. 4). Contraste saisissant : à cette malice et à cette haine réciproque, est opposée la bonté miséricordieuse du Seigneur envers les pécheurs. Les vers. 4-7 résumant toute la théologie de saint Paul, et même l'évangile tout entier. — *Humanitas* : φιλανθρωπία, l'amour pour les hommes. — *Apparuit, effudit...* Voyez II, 11<sup>a</sup> et le commentaire. — *Non ex...* (vers. 5). Avant de décrire les effets de l'amour paternel de Dieu pour les hommes, Paul insiste sur leur gratuité absolue; ils ont été opérés en nous sans notre coopération. — *Operibus justitiæ*. C.-à-d., des œuvres capables de mériter la justification et le salut. — *Per lavacrum...* Moyen dont Dieu s'est servi pour nous purifier et nous sauver. Ce bain de la régénération et du renouvellement par l'Esprit-Saint représente certainement le baptême. Cf. Eph. V, 26. — Le substantif καλλιγενεσία, *regeneratio*, est « un des mots nombreux que le

christianisme a trouvés, et qu'il a pour ainsi dire glorifiés » par l'usage qu'il en a fait. Les LXX ne l'emploient nulle part; saint Pierre, Act. III, 21, l'applique à la transformation que subra le monde matériel au second avènement du Christ; saint Paul s'en sert ici pour désigner la transfiguration des âmes individuelles par le baptême. Voyez aussi Matth. XIX, 28; Joan. III, 3, 5. — Le génitif *Spiritus sancti* dépend des deux noms qui précèdent et signale l'auteur soit de la régénération, soit du renouvellement mystique. — *Quem effudit...* (vers. 6). C'est Dieu le Père qui a répandu abondamment en nous son Esprit. — *Per Jesum...* La part prise par chacune des trois personnes divines à notre régénération spirituelle est ainsi très bien déterminée : l'amour du Père en est la cause première; le Fils, Jésus-Christ, en est le médiateur; le Saint-Esprit nous applique individuellement les grâces que nous a méritées le Verbe incarné. Le moment précis où l'eau vivante de la grâce, fruit du sang et de la mort de Jésus, nous purifie et nous sanctifie, se confond avec celui où l'eau matérielle du baptême touche notre corps. — *Ut justificati...* (vers. 7). But que se proposait la sainte Trinité en nous traitant avec une si grande miséricorde. — *Gratia ipsius* : par la grâce de Dieu le Père (ἐξεί- vous). — *Heredes simus*. Petite nuance dans le grec : (Afin que) nous devenions héritiers. Ce trait suppose notre filiation divine. Cf. Rom. VIII, 17; Gal. IV, 7.

8. Conclusion de ce passage. — *Fidelis sermo...* Sur cette formule, voyez I Tim. I, 15 et le commentaire. Elle se rapporte au contenu des vers. 4-7. — *Et de his... confirmare*. Dans le grec : Et je veux qu'au sujet de ces choses tu affirmes avec assurance (c.-à-d., avec autorité, en homme sûr de son fait). — *Ut... qui credunt...* Il s'agit des chrétiens, dont le caractère



choses, afin que ceux qui croient en Dieu s'appliquent à faire de bonnes œuvres. Ce sont là des choses bonnes et utiles aux hommes.

9. Quant aux discussions insensées, aux généalogies, aux querelles et aux disputes relatives à la loi, évitez-les, car elles sont vaines et inutiles.

10. Écarte celui qui est hérétique, après un premier et un second avertissement,

11. sachant qu'un homme de cette espèce est perverti, et qu'il pêche, condamné par son propre jugement.

12. Lorsque je t'aurai envoyé Artémas ou Tychicus, hâte-toi de venir près de moi à Nicopolis; car c'est là que j'ai résolu de passer l'hiver.

13. Pourvois avec soin au voyage de Zénas, le légiste, et d'Apollon, afin que rien ne leur manque.

14. Que les nôtres aussi apprennent

esse qui credunt Deo. Hæc sunt bona et utilia hominibus.

9. Stultas autem quæstiones, et genealogias, et contentiones, et pugnas legis devita; sunt enim inutiles et vanæ.

10. Hæreticum hominem, post unam et secundam correptionem, devita.

11. sciens quia subversus est qui ejusmodi est, et delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus.

12. Cum misero ad te Artemam, aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim; ibi enim statui hiemare.

13. Zenam legisperitum et Apollo sollicitate præmitte, ut nihil illis desit.

14. Discant autem et nostri bonis ope-

propre est de croire en Dieu et en tout ce qu'il a révélé. L'équivalent grec de *curent*, *φρονιζουσιν*, dénote une très sérieuse diligence. — *Bona*... *præesse*. C.-à-d., s'occuper ostensiblement de bonnes œuvres. L'apôtre veut que les chrétiens donnent à tous l'exemple d'une vie noblement active, et utile au prochain. — *Hæc*. C.-à-d., ces conseils.

3<sup>e</sup> Règles pour la conduite personnelle de Tite. III, 9-11.

9-11. Paul lui recommande deux choses : 1<sup>o</sup> d'éviter les questions vaines et ridicules dont s'occupaient les faux docteurs; 2<sup>o</sup> d'éviter aussi tout rapport personnel avec ces derniers, lorsqu'ils s'opiniâtreront dans leurs erreurs. — *Quæstiones et genealogias*. Voyez I Tim. I, 4 et le commentaire. Les généalogies formaient un point spécial des « sottises investigations ». — *Pugnas legis* (« legales » dans le grec) : des querelles relatives à la loi juive. Cf. I Tim. I, 7. — *Inutilia et vana*. Par contraste avec « bona et utilia » du vers. 8. — *Hæreticum* (vers. 10). Adjectif calqué sur le grec *αἱρετικόν*, celui qui choisit. Il n'est employé qu'ici; mais le substantif *αἱρεσις* est employé plusieurs fois dans le Nouveau Testament. Dans le Credo de l'Église, personne n'a le droit de choisir : il faut tout accepter et tout croire; autrement on serait hérétique. Voyez Tertullien, de *Prescript.*, VI; saint Augustin, de *Civ. Dei*, xviii, 51. — *Correptionem* : une admonition; une réprimande affectueuse, mais énergique. — *Et secundam* : pour donner au coupable le temps de revenir à résipiscence. Cf. Matth. xviii, 15 et ss. — *Sciens quia...* (vers. 11). Raison de la conduite sévère qui est recommandée par l'apôtre à son disciple. — *Subversus est*. Ce verbe désigne la perversité morale; or, il peut être dangereux d'entretenir des relations avec un homme pervers, que l'on

n'a aucun espoir de convertir. — *Proprio judicio*... Le pécheur en question a la conscience intime d'être coupable, et d'avoir abandonné d'une manière criminelle la foi de l'Église.

CONCLUSION. III, 12-15.

1<sup>o</sup> Trois recommandations personnelles. III, 12-14.

12. Première recommandation, relative à Tite lui-même. — *Cum misero*... : sans doute pour remplacer Tite à la tête des Églises de Crète durant sa prochaine absence. — *Artemam aut...* Nous ne connaissons rien d'Artémas. Sur Tychicus, voyez les notes de II Tim. iv, 12. — *Nicopolim*. Il y avait alors plusieurs villes de ce nom dans les régions orientales de l'empire romain. Les deux plus célèbres étaient situées en Épire et en Thrace (*Att. géogr.*, pl. xvii). Il s'agit plus probablement de la première. — *Ibi... statui*... Il suit de là que saint Paul jouissait alors de toute sa liberté.

13. Seconde recommandation, concernant Zénas et Apollon. — *Zenam*. Personnage inconnu. Il portait le titre de *legisperitus*, suivant les uns, parce qu'il avait été docteur de la loi juive avant sa conversion; plus vraisemblablement, selon les autres, parce qu'il était un jurisconsulte romain. — *Et Apollo*. Sur ce missionnaire célèbre et zélé, voyez Act. xviii, 24 et ss.; I Cor. iii, 22, 23, etc. Zénas et lui devaient venir prochainement en Crète, mais seulement d'une manière transitoire, d'après le détail qui suit. — *Præmitte*. C.-à-d., munis-les du nécessaire pour qu'ils puissent continuer facilement leur voyage. Sur cette signification du verbe *προπέμπειν*, voyez Rom. xv, 24 et les notes, I Cor. xvi, 6, 11, etc. La Vulgate le traduit d'ordinaire par « deducere ».

ribus præesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi.

15. Salutant te qui mecum sunt omnes. Saluta eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.

à pratiquer de bonnes œuvres, lorsque la nécessité le demande, afin qu'ils ne soient pas sans produire de fruits.

15. Tous ceux qui sont avec moi te saluent. Salue ceux qui nous aiment dans la foi. Que la grâce de Dieu soit avec vous tous. Amen.

14. Troisième recommandation. Elle est d'ordre général et se rattache à la seconde. — *Discant...* : par l'exemple que donnera Tite en faisant un bon accueil aux deux saints voyageurs. L'apôtre profite de cette circonstance pour recommander à tous les fidèles de Crète les œuvres de charité. Nulle part ailleurs le pronom *nostrî* n'est employé pour désigner les chrétiens dans le Nouveau Testament. — *Operibus præesse*. Comme au vers. 8; voyez les notes. — *Ad usus...* : pour les nécessités les plus urgentes de leurs frères. — *Ut non sint...* Litote : afin qu'ils portent des fruits spirituels

nombreux. Sans la pratique de la charité mutuelle, les chrétiens ressembleraient à des arbres stériles.

2° Salutations finales. III, 15.

15. La première, *salutant... qui mecum...*, est celle des compagnons et collaborateurs actuels de Paul. — La seconde est adressée par l'auteur lui-même à tous ceux qui s'intéressaient à sa personne : *saluta eos qui nos...* (*in fide* : ceux qui me sont unis par la foi en Jésus-Christ; cf. I Tim. 1, 2, etc.). — La bénédiction *Gratia Dei...* retombe sur Tite et sur son troupeau tout entier. Cf. I Tim. vi, 12; II Tim. iv, 22.



# ÉPÎTRE A PHILÉMON

## INTRODUCTION <sup>1</sup>

1<sup>o</sup> *Époque de la composition.* — Cette petite lettre est une de celles que saint Paul écrivit à Rome durant sa première captivité, comme nous l'avons brièvement démontré dans l'Introduction à l'épître aux Éphésiens <sup>2</sup>. Il est certain qu'elle date de la même époque que la lettre aux Colossiens, puisqu'elle fut confiée aux mêmes porteurs <sup>3</sup>. Elle fut donc aussi composée en 62.

2<sup>o</sup> Nous avons toutes les garanties possibles en faveur de son *authenticité et de sa canonicité*. Et d'abord, les garanties extrinsèques, c'est-à-dire, les témoignages des anciens auteurs. Sans doute, cette épître est moins souvent citée que les autres par les premiers Pères, à cause de sa brièveté et de son caractère tout à fait privé; mais elle fait partie de toutes les versions, elle est mentionnée dans toutes les listes officielles des écrits du Nouveau Testament, et Tertullien <sup>4</sup>, Origène <sup>5</sup>, Eusèbe <sup>6</sup>, saint Jérôme <sup>7</sup>, etc., la rangent parmi les livres universellement admis dans le canon sacré. Marcion lui-même la regardait comme canonique <sup>8</sup>. Quelques doutes furent soulevés au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècle contre son authenticité, sous le très faible prétexte que le sujet traité dans cette petite lettre était trop ordinaire, trop profane, pour que saint Paul s'en soit occupé, ou pour qu'il ait été inspiré en cela; mais saint Jean Chrysostome <sup>9</sup> et saint Jérôme <sup>10</sup> protestaient avec énergie contre cette prétendue preuve.

Les arguments intrinsèques sont si frappants, que de nombreux écrivains rationalistes les regardent comme suffisants. « Peu de pages, disent-ils, ont un accent de sincérité aussi prononcé; Paul seul, autant qu'il semble, a pu écrire ce petit chef-d'œuvre. » Partout, en effet, dans cette page si intéressante, nous trouvons « la manière de Paul », sa finesse et sa délicatesse. Les pensées, les

<sup>1</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez la p. 12.

<sup>2</sup> Page 324.

<sup>3</sup> Cf. Col. iv, 7-9.

<sup>4</sup> Adv. Marc., v, 21.

<sup>5</sup> Hom. xix in Jerem., 2.

<sup>6</sup> Hist. ecol., III, 3.

<sup>7</sup> In Philem., Prol.

<sup>8</sup> Voyez Tertullien, l. c.

<sup>9</sup> In Philem., Argum.

<sup>10</sup> L. c.

sentiments, les expressions elles-mêmes, c'est-à-dire, tout ce qui fait reconnaître un auteur, parlent en faveur de l'apôtre.

3<sup>o</sup> Le fond même de la lettre nous en fait connaître clairement *l'occasion et l'objet*. Onésime, esclave d'un chrétien nommé Philémon, qui était domicilié à Colosses, ayant offensé un jour gravement son maître, prit la fuite pour échapper au châtement qu'il avait mérité. « Afin de se dérober aux poursuites, le fugitif ne crut pouvoir mieux faire que d'aller se perdre à Rome, dans le vaste réceptacle de toutes les infamies du monde et de toutes ses misères. La Providence voulut qu'il y rencontrât, on ne sait comment, saint Paul. L'apôtre ouvrit ses bras avec un miséricordieux empressement au malheureux que sa condition et sa faute rejetaient hors de la société. Il l'instruisit, le baptisa, et lui reconnaissant des qualités qui le rendaient propre au service de l'Église, résolut de se l'attacher. Il ne voulut toutefois le faire qu'avec le consentement de Philémon, et c'est pour l'obtenir qu'il lui écrivit. » Tychicus allait précisément partir pour Colosses<sup>1</sup>; Paul lui adjoignit Onésime, pour qu'ils fissent ensemble ce long voyage.

Trois parties : 1<sup>o</sup> l'introduction accoutumée, vers. 1-7, qui se compose d'une salutation (vers. 1-3) et d'une action de grâces à Dieu (vers. 4-7); 2<sup>o</sup> le corps de la lettre, vers. 8-21, où l'apôtre intercède en faveur d'Onésime (vers. 8-16, l'exposé des faits; vers. 17-21, la demande proprement dite); 3<sup>o</sup> la conclusion, vers. 22-25, qui consiste en salutations diverses et en une bénédiction apostolique.

4<sup>o</sup> Ce petit écrit a *son importance spéciale*, et il est remarquable aussi par *son caractère esthétique*. — « On peut désigner à bon droit l'épître à Philémon comme le premier manifeste qui ait paru en faveur de l'abolition de l'esclavage, comme un prélude de ce système plein de sagesse par lequel l'Église chrétienne a opéré et opère encore aujourd'hui, sans révolution, une immense transformation dans le monde<sup>2</sup>. » En vérité, elle jette une vive lumière sur cette question si agitée<sup>3</sup>; elle est donc sous ce rapport « un des plus précieux monuments que nous ait légués l'antiquité chrétienne ».

D'autre part, elle est au-dessus de tout éloge au point de vue de la beauté littéraire, de la délicatesse, de l'habileté, de l'urbanité attique. De l'aveu unanime, Paul s'est acquitté de sa tâche avec une finesse et un tact qu'on ne saurait surpasser<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Eph. vi, 21-22; Col. iv, 7-9.

<sup>2</sup> J. Belsler, *Einführung in das N. T.*, Freiburg-en-Brisgau, 1901, p. 545.

<sup>3</sup> Voyez H. Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1879; Paul Allard, *les Esclaves chrétiens*, Paris, 1876.

<sup>4</sup> Comparez, parmi les lettres de Pline le Jeune (Ep. ix, 21), celle dans laquelle l'illustre écrivain implore la clémence d'un ami pour un affranchi rebelle; elle est fort belle aussi, mais certainement inférieure à celle de saint Paul.

## ÉPITRE

# A PHILÉMON

1. Paul, prisonnier du Christ Jésus, et le frère Timothée, au bien-aimé Philémon, notre collaborateur,

2. et à Appia, notre sœur très chère, et à Archippus, notre compagnon d'armes, et à l'église qui est dans la maison,

3. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ.

1. Paulus, vincetus Christi Jesu, et Timotheus frater, Philemoni dilecto, et adjutori nostro,

2. et Appiæ, sorori carissimæ, et Archippo, commilitoni nostro, et ecclesiæ quæ in domo tua est.

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

### 1<sup>o</sup> Introduction. Vers. 1-7.

1-3. La salutation. — *Paulus*... Au lieu de joindre à son nom son titre d'apôtre, comme dans les épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens, écrites en même temps, Paul se dit simplement *vincetus Christi*, par allusion à ses chaînes de prisonnier (comp. les vers. 9, 10, 13 et 23, où il revient sur cette pensée). Cela tient soit au caractère intime et personnel de cette lettre, soit au but que l'auteur se proposait. Ce qu'il va demander, il ne veut point l'obtenir par son autorité apostolique, mais au nom de la charité (comp. les vers. 8 et 9); de là ce ton modeste du début. D'ailleurs, rien n'était plus capable de toucher Onésime que le souvenir des chaînes dont son illustre ami était chargé; tout le long de la lettre elles plaideront éloquemment la cause d'Onésime. — *Et Timotheus*... Cf. II Cor. I, 1; Phil. I, 1; Col. I, 1, etc. Timothée était sans doute lui-même ami de Philémon et en relations affectueuses avec lui. — *Philemoni*. Nous ne le connaissons que par cette épître. Il résidait alors à Colosses, ville florissante de l'Asie proconsulaire (voyez Col. I, 1 et les notes). La lettre entière suppose que c'était un homme riche et influent, « un noble spécimen du christianisme primitif. » On croit généralement, d'après les vers. 19, qu'il devait sa conversion à saint Paul lui-même. — *Adjutori nostro*. Paul emploie parfois le titre de collaborateur (*συνεργῶ*) dans un sens large

(cf. Rom. xvi, 3). Ce mot ne signifie donc pas nécessairement que Philémon fût alors prêtre ou évêque : son ministère avait peut-être consisté surtout dans son zèle pour la cause chrétienne. — *Appiæ* (vers. 2). C'était sans doute la femme de Philémon, comme le supposait déjà saint Jean Chrysostome. — *Sorori carissimæ*. La leçon la plus accréditée est *τῆ ἀδελφῆ*, à la sœur; *τῆ ἀγαπητῆ*, à l'aimée, est une variante mal garantie. La Vulgate a uni les deux leçons. — *Archippo*. Saint Jérôme a conjecturé, d'après Col. iv, 17, que ce troisième personnage était évêque de Colosses. Il est fort possible qu'il fût aussi le fils de Philémon et d'Appia. — Le trait *commilitoni* (*συνστρατιώτῃ*) confirme l'hypothèse de saint Jérôme. Ce titre, emprunté au langage militaire, convient fort bien aux chefs des chrétientés, dont les fonctions, à cette époque difficile, étaient vraiment une campagne perpétuelle. Cf. Phil. II, 25 et II Tim. II, 3. — *Et ecclesiæ quæ*... Voyez Rom. xv, 15 et le commentaire; I Cor. xvi, 19 et Col. iv, 15. Ce dernier passage nous apprend que la ville de Colosses avait alors au moins deux églises de ce genre. — *Gratia... et pax*... (vers. 3). Littéralement comme dans Eph. I, 2; Phil. I, 2 et Col. I, 2.

4-7. Action de grâces à Dieu pour les vertus solides et très agissantes de Philémon, en particulier pour sa foi et sa charité. Ce n'est pas seulement par adresse oratoire, « c'est bien du

4. Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,

5. audiens caritatem tuam, et fidem, quam habes in Domino Jesu, et in omnes sanctos ;

6. ut communicatio fidei tuæ evidens fiat, in agnitione omnis operis boni, quod est in vobis in Christo Jesu.

7. Gaudium enim magnum habui, et consolationem in caritate tua, quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater.

8. Propter quod, multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet,

9. propter caritatem magis obsecro,

4. Je rends grâces à mon Dieu, faisant sans cesse mention de toi dans mes prières,

5. parce que j'apprends quelle est ta charité et ta foi pour le Seigneur Jésus et envers tous les saints.

6. Je demande que ta libéralité, qui provient de la foi, devienne manifeste, se faisant connaître par toute sorte de bonnes œuvres qui se pratiquent chez vous dans le Christ Jésus.

7. Car j'ai ressenti une grande joie et une grande consolation au sujet de ta charité, parce que les cœurs des saints ont été soulagés par toi, frère.

8. C'est pourquoi, bien qu'ayant en Jésus-Christ une entière liberté de t'ordonner ce qui convient,

9. c'est de préférence au nom de la

fond du cœur que l'apôtre, dès ses premiers mots, rend hommage aux grandes qualités de Philémon. — *Gratias ago...* Il y a de nouveau une coïncidence frappante entre ce passage et Eph. I, 15-16 ; Phil. I, 3-4 ; Col. I, 3-4. Ce fait est tout naturel, puisque les quatre épîtres sont à peu près contemporaines. — *Deo meo*. Expression chère à saint Paul. Cf. Rom. I, 8 ; I Cor. I, 4 ; Phil. I, 3, etc. — *Memoriam tui...* Selon la très juste remarque de saint Jérôme, à partir d'ici jusqu'au vers. 24, Paul n'adresse la parole qu'à Philémon : Appta et Archippus disparaissent ; il n'y a plus qu'un cœur-à-cœur intime de deux anciens amis. — *Audiens...* (vers. 5). Motif de la pieuse action de grâces de l'apôtre : tous les chrétiens qui venaient de Colosses ou des environs vantaient la charité généreuse et la foi toujours active de Philémon. — *Quam habes in... et in...* Il y a ici ce que les anciens littérateurs nommaient un croilement. Paul a voulu dire, comme il le fait en réalité Col. I, 4 : La foi que tu as en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ta charité envers tous les saints. Il a interverti l'ordre de son petit développement, afin de compléter d'abord ce qui regardait la foi, mentionnée en dernier lieu. — Au lieu de *in Domino...*, il faudrait, d'après le grec : « in Dominum Jesum » ; la foi dont Jésus est le terme (πρός). — *In (εις)...* sanctos. C.-à-d., envers les chrétiens. — *Ut...* (vers. 6). L'apôtre indique ce qu'il demandait à Dieu lorsqu'il priait pour Philémon. Par les mots *communicatio fidei tuæ*, il désigne les libéralités, les aumônes, que la foi suggérât à son saint ami. Sur ce sens du substantif *κοινωνία*, voyez Rom. XV, 26 ; II Cor. VIII, 4 et IX, 13 ; Hebr. XIII, 16, etc. — *Evidens*. Dans le grec : ἐνεργής, énergique, efficace. — *In agnitione... operis...* Le grec dit seulement : dans la connaissance de tout bien. Ces mots expliquent le résultat que Paul désirait voir effectué par les saintes aumônes de Philémon : ceux qui en étaient les témoins ou l'objet obtiendraient une connais-

sance plus parfaite (ἐπιγνώσις) de la puissance de l'évangile et des grands biens que nous possédons grâce à Jésus-Christ. — *In vobis*. En nous, d'après la meilleure leçon du grec. — *In Christo : εις Χριστόν* à l'accusatif ; par rapport au Christ, qui doit être, en effet, le but de toutes les bonnes œuvres des fidèles. — *Gaudium enim...* (vers. 7). Épanchant son âme dans celle de Philémon, Paul lui dit la joie personnelle qu'il a ressentie de sa conduite si charitable. — *Quia viscera...* Ce terme expressif revient jusqu'à trois fois dans l'épître (voyez les vers. 12 et 20). Les anciens regardaient les entrailles comme le siège de l'émotion, de l'affection. — Les mots *per te, frater*, renvoyés à la fin de la phrase, sont d'un bel effet.

2° Le corps de l'épître. Vers. 8-31.

Après ces préliminaires, Paul croit le moment venu d'exposer sa requête ; il la présente en des termes très simples, et en même temps très capables de gagner Philémon à sa cause.

8-16. Exposé des faits. Trois pensées sont tour à tour développées : l'apôtre se place lui-même, avec l'esclave coupable, sous les yeux de Philémon, vers. 8-12 ; il décrit un projet qu'il avait formé au sujet d'Onésime, mais auquel il a renoncé, vers. 13-14 ; il marque l'intention que la Providence avait eu peut-être, en permettant la fuite de l'esclave, vers. 15-16. — *Propter quod* : à cause de toutes les preuves que Philémon avait données de sa foi et de sa charité. — *Multam fiduciam (παρρησίαν)*, la liberté de tout dire) *habens...* En tant qu'apôtre, Paul aurait eu le droit de donner à son ami des ordres formels sur le point en question. — La formule in *Christo Jesu* dépend du verbe *imperandi*, qu'elle qualifie : commander « dans la sphère du Christ », c.-à-d., en tant que son envoyé et son ministre. — *Quod ad rem...* ; τὸ ἀνήκον, ce qui convient. Ce mot n'est employé que dans les épîtres composées durant le premier emprisonnement de saint Paul à Rome. Cf. Eph. V, 4 et Col. III, 18. — *Propter caritatem* (ver-

charité que je t'adresse une prière, tel que je suis, moi, Paul, vieillard, et de plus maintenant prisonnier de Jésus-Christ.

10. Je te prie pour mon fils, que j'ai engendré dans les chaînes, pour Onésime,

11. qui t'a été autrefois inutile, mais qui maintenant est utile et à moi, et à toi,

12. et que je te renvoie. Accueille-le comme mon propre cœur.

13. Je voulais le retenir auprès de moi, pour qu'il me servît à ta place dans les chaînes que je porte pour l'évangile ;

14. mais je n'ai rien voulu faire sans

cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem et vinctus Jesu Christi.

10. Obsecro te pro meo filio, quem genui in vinculis, Onesimo ;

11. qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem et mihi et tibi utilis,

12. quem remis tibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe.

13. Quem ego volueram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis evangelii ;

14. sine consilio autem tuo nihil vo-

set 9). Au lieu d'intimer des ordres, l'apôtre préfère convaincre son ami διὰ τὴν ἀγάπην (« per caritatem », au lieu de propter caritatem), au nom de la charité chrétienne, dont il a donné tant de preuves. — *Obsecro*. Le grec signifie plutôt : J'exhorte. — Avec une exquise délicatesse, Paul donne quelques détails sur le suppliant, vers. 9<sup>o</sup>, soit sur l'esclave coupable qui est l'objet de la requête, vers. 10 et ss. Au lieu de cum sis, il faudrait « cum sim », car il n'est pas douteux que les mots τοιοῦτος ὧν se rapportent à l'apôtre lui-même : étant tel qu'il va le dire. Chacune de ses expressions sera fortement accentuée. — *Ut Paulus*. Ce simple nom dit beaucoup en cet endroit : Moi Paul, dont tu connais l'affection et les titres. — *Senex*. Ce



Prisonnier enchaîné.

(Bas-relief de la colonne de Marc-Aurèle.)

Paul était déjà presque un vieillard (il approchait de soixante ans) ; circonstance qui donnait plus de poids encore à sa prière. C'est à tort que divers interprètes contemporains donnent ici au substantif πρεσβύτης le sens d'ambassadeur (du Christ). — De plus, Paul se trouvait dans une situation digne de pitié : nunc autem... vinctus... — *Obsecro*... pro... L'auteur arrive enfin à l'objet direct de sa lettre. Celui

en faveur duquel il supplie, c'est son fils (tour charmant donné tout à coup à la pensée), et ce fils, il l'a engendré, c.-à-d. converti et baptisé, dans sa prison : détail qui le lui rend plus cher encore. — *Onesimo*. Le nom du coupable est enfin prononcé. Ainsi présenté, il ne pouvait plus être désagréable à Philémon. — *Inutilis fuit*. En prenant la fuite, Onésime avait fait à son maître un tort considérable, et avait agi tout à fait contre la signification de son propre nom. Mais voici qu'il va la vérifier parfaitement à l'égard soit de Paul, soit de Philémon (*nunc autem et...*, etc.). Pour Paul, il sera son titre de gloire à cause de sa conversion, et il sera désormais utile à son maître, car il est prêt à le servir de son mieux. — *Quem remis...* (verset 12). Le verbe ἀπέπεμψα est à l'aoriste épistolaire, qui a le sens du présent. En effet, il est évident, d'après Col. iv, 7, 9, qu'Onésime accompagnait la lettre. — Les mots *tu autem illum et suscipe* pourraient bien n'être pas authentiques, car il n'y a rien qui leur corresponde dans plusieurs manuscrits grecs très importants. Dans ce cas, la petite phrase incidente τοῦ ἔστιν τὰ ἐπὶ σπλάγχνα (Vulg., *ut mea viscera* ; plus exactement : « Id est, mea viscera ») se rapporterait à la proposition qui précède : Je te l'ai renvoyé, c.-à-d., mes propres entrailles (mon propre cœur). Manière de dire : Reçois-le comme s'il était la meilleure partie de moi-même. — *Quem ego...* (vers. 13). L'apôtre expose un projet qu'il avait momentanément formé au sujet d'Onésime : il avait pensé à le garder à Rome auprès de lui, et à en faire son homme de confiance. Paul ne pouvait rien dire de plus avantageux en faveur de l'esclave converti. — *Pro te*. C.-à-d. « vice tua » : en ton nom, à ta place, puisqu'il est ta propriété. — *Vinctus evangelii* : les fers dont l'apôtre avait été chargé en défendant la noble cause de l'évangile. — *Sine consilio...* (vers. 14). Raison pour laquelle ce projet n'avait pas été mis à

lui facere, uti ne velut ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium.

15. Forsitan enim ideo discessit ad horam a te, ut æternum illum reciperes,

16. jam non ut servum, sed pro servo carissimum fratrem, maxime mihi, quanto autem magis tibi, et in carne, et in Domino.

17. Si ergo habes me socium; suscipe illum sicut me ;

ton avis, afin que ton bienfait ne fût pas forcé, mais spontané.

15. Car peut-être n'a-t-il été séparé de toi pour un temps, *qu'* afin que tu le recouvres pour l'éternité,

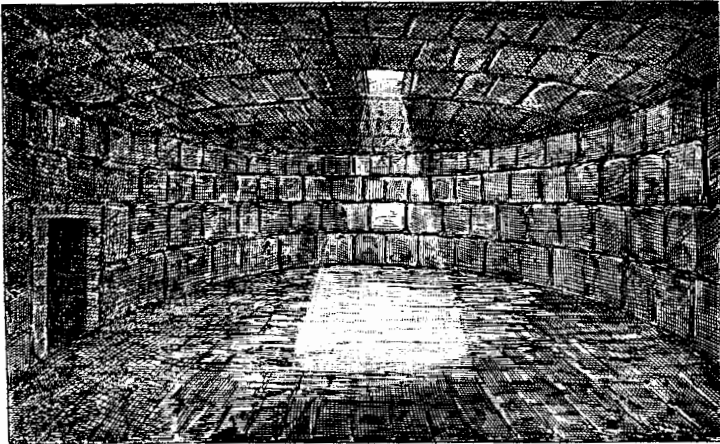
16. non plus désormais comme un esclave, mais comme celui qui d'esclave *est devenu* un frère bien-aimé, pour moi en particulier, à plus forte raison pour toi, soit dans la chair, soit dans le Seigneur.

17. Si donc tu me regardes comme uni à toi, accueille-le comme moi-même ;

exécution. Paul aurait pu supposer le consentement tacite de son ami ; mais il a préféré ne pas prendre cette liberté sans lui en parler : autrement, il aurait semblé vouloir lui imposer une bonne œuvre, et il lui en aurait enlevé en partie le mérite (*uti ne velut...*). — *Forsitan enim...* (vers. 15). L'auteur suggère un autre motif de sa décision, et il excuse d'une façon imprévue la faute d'Onésime. C'est peut-être la Providence, dit-il, qui a mystérieusement agi en tout cela, car, sans son acte coupable, ton esclave ne serait probablement pas devenu chrétien. — *Discessit ad horam* est un bel euphémisme : pour une heure, pour un temps très court, par comparaison avec l'éternité (*ut in æternum...*). — *Jam non ut...* (vers. 16). Non seulement Philémon recouvrait à jamais Onésime, mais

celui de la qualité. — *Maxime...* *quanto...* Comme si l'apôtre craignait d'avoir froissé Philémon en lui présentant comme un frère son esclave rebelle, il revient sur sa pensée, pour dire que c'est lui, Paul, qui avait le premier trouvé un nouveau frère grâce à la conversion d'Onésime. — *Magis tibi* : puisque Philémon était le propriétaire de l'esclave. — *Et in carne, et in...* C.-à-d., au double point de vue naturel et surnaturel. Onésime tenait à Philémon par les liens extérieurs de la nationalité et de la domesticité, comme aussi par ceux de la foi (*in Domino*).

17-21. La requête proprement dite. — Elle découle très naturellement de tout l'exposé qui précède : *Si ergo...* — *Socium*. Le grec κοινωνός marque plutôt l'union créée par la partici-



Antique prison de Rome (le Tullianum).

celui-ci étant devenu chrétien dans l'intervalle, il trouvait en lui, au lieu d'un esclave (*pro servo* ; d'après le grec : plus qu'un esclave), un frère dans le Christ. Il gagnait donc ainsi tout à la fois et sous le rapport du temps et sous

patron à la même foi que l'intimité de l'amitié. La pensée est donc : Je t'en prie par notre commune religion. — *Sicut me*. C'eût été pour Philémon une grande joie de recevoir la visite de Paul ; l'apôtre lui envoyait du moins son



18. et s'il t'a fait quelque tort, ou s'il te doit quelque chose, mets-le sur mon compte.

19. Moi, Paul, je t'écris de ma propre main : je te le rendrai, pour ne pas te dire que tu te dois toi-même à moi.

20. Oui, frère, que je reçoive de toi cette joie dans le Seigneur ; tranquillise mon cœur dans le Seigneur.

21. C'est en comptant sur ton obéissance que je t'écris, sachant que tu feras encore plus que je ne dis.

22. En même temps, prépare-moi un logement ; car j'espère vous être rendu, grâce à vos prières.

23. Épaphras, mon compagnon de captivité dans le Christ Jésus, te salue,

24. ainsi que Marc, Aristarque, Démas et Luc, mes collaborateurs.

25. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

18. si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa.

19. Ego Paulus scripsi mea manu ; ego reddam, ut non dicam tibi quod et teipsum mihi debes.

20. Ita, frater, ego te fruar in Domino ; refice viscera mea in Domino.

21. Confidens in obedientia tua scripsi tibi, sciens quoniam et super id quod dico facies.

22. Simul autem et para mihi hospitium ; nam spero per orationes vestras donari me vobis.

23. Salutat te Epaphras, concaptivus meus in Christo Jesu,

24. Marcus, Aristarchus, Demas et Lucas, adiutores mei.

25. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

représentant. — *Si autem...* (vers. 18). Il y avait encore un point à traiter, celui du « *damnum emergens* » ; Paul l'aborde avec une grâce parfaite. Il est prêt à endosser la responsabilité des dommages causés à son ami par la fuite d'Onésime, et il accepte de les payer : *hoc mihi...* (mets cela sur mon compte). — Il écrit ce détail de sa propre main (*Ego... scripsi...* vers. 19), pour donner plus de force à sa parole : Vois, tu as maintenant ma signature, *ego Paulus*. — Mais il ajoute en souriant : *ut non dicam... quod...* En réalité, c'est donc Philémon qui demeure le débiteur de l'apôtre, auquel il devait sa propre personne (*teipsum mihi...*), c.-à-d., sa régénération par la foi et ses espérances de salut éternel. — *Ita, frater* (vers. 20). L'affaire est maintenant arrangée ; Philémon fera à Onésime un accueil affectueux, et Paul sera rempli d'une sainte joie (*ego te fruar...*). — *Refice...* : ainsi que cela avait eu lieu pour les simples chrétiens de Colosses. Cf. vers. 7<sup>b</sup>. — *Confidens* (vers. 21). Reprenant un ton plus grave, l'apôtre exprime sa parfaite confiance en Philémon. C'est sans doute l'affranchissement formel d'Onésime qu'il demande à

mots couverts, lorsqu'il ajoute : *sciens quoniam et super...*

3<sup>e</sup> Épilogue. Vers. 22-25.

22. Une bonne nouvelle. — *Simul autem...* C'est une requête toute personnelle que saint Paul adresse maintenant à Philémon : *para mihi...* Il lui demande l'hospitalité pour une époque rapprochée, car il espère recouvrer bientôt sa liberté. — Le trait *per orationes vestras* est d'une grande délicatesse. — *Donari* : leur être donné comme un présent du Christ.

23-24. Salutations diverses. Nous y retrouvons les noms de presque tous ceux des collaborateurs de Paul qui étaient auprès de lui lorsqu'il composa sa lettre aux Colossiens. Voyez Col. iv, 10-17 et le commentaire. Jésus le juste est seul omis. — *Concaptivus*. Voyez Col. iv, 10 et les notes. — *Adiutores, συνεργοί*. Comme au vers. 1.

25. La bénédiction apostolique. — *Gratia Domini...* Comp. Gal. vi, 18, où la formule est identiquement la même. — *Cum spiritu vestro*. Paul emploie le pluriel, parce qu'il réunit, avec Philémon, toutes les personnes qu'il a mentionnées au vers. 2.

